HAL
open science

Délibération électronique et démocratie locale. Le cas des forums municipaux des régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

Stéphanie Wojcik

To cite this version:

Stéphanie Wojcik. Délibération électronique et démocratie locale. Le cas des forums municipaux des régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Science politique. Université des Sciences Sociales de Toulouse, 2005. Français. NNT : . tel-00485903

HAL Id: tel-00485903

https://theses.hal.science/tel-00485903v1

Submitted on 22 May 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AVERTISSEMENT
Cette version mise en ligne ne comprend pas les annexes disponibles dans la version papier. Elle a également été repaginée pour la mise en ligne.

UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES DE TOULOUSE
TOULOUSE I

Thèse pour le Doctorat de Science politique

DELIBERATION ELECTRONIQUE ET DEMOCRATIE LOCALE

Le cas des forums municipaux des régions
Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

Stéphanie WOJCIK

Thèse dirigée par Monsieur Serge ALBOUY
Professeur émérite de Science politique

Soutenue le 21 novembre 2005

Jury :

Monsieur Serge ALBOUY, Professeur émérite de Science politique, Université des Sciences Sociales de Toulouse – IEP de Toulouse (Directeur de thèse)
Monsieur Loïc BLONDIAUX, Professeur de Science politique, IEP de Lille (Rapporteur)
Monsieur Robert BOURE, Professeur de Sciences de l'information et de la communication, Université Paul Sabatier – Toulouse III
Monsieur Jean-Michel EYMERI, Professeur de Science politique, IEP de Toulouse
Monsieur Jacques GERSTLE, Professeur de Science politique, Université Paris I
Madame Isabelle PAILLIART, Professeure de Sciences de l'information et de la communication, Université Stendhal – Grenoble III (Rapporteur)

L'Université n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat.

SOMMAIRE GENERAL

INTRODUCTION ..... **- 6 -**

I. LA DELIBERATION, PERSPECTIVES THEORIQUES ..... **- 13 -**

A. UNE DEMOCRATIE REPRESENTATIVE EN CRISE ..... - 13 -
B. LA DELIBERATION : UN QUESTIONNEMENT ANCIEN MAIS RECURRENT ..... - 18 -
1. La conception aristotélicienne de la délibération ..... *- 18 -*
2. Les débats contemporains ..... *- 21 -*

II. LES FORUMS ELECTRONIQUES ET LA PROBLEMATIQUE DE LA DELIBERATION ..... **- 34 -**

A. L'ARTICULATION ENTRE LA DELIBERATION ET LA DECISION ..... - 34 -
B. LA QUESTION DE LA PUBLICITE DE LA DELIBERATION ..... - 36 -
C. L'ORGANISATION DE LA DELIBERATION ..... - 39 -
D. L'EGALITE DES PARTICIPANTS DANS LA DELIBERATION ..... - 40 -

III. METHODOLOGIES ET TECHNIQUES D'INVESTIGATION ..... **- 43 -**

A. LES SITES INTERNET MUNICIPAUX DANS LE « GRAND SUD-OUEST » ..... - 45 -
1. La grille d'analyse des sites Internet municipaux ..... *- 47 -*
2. Le questionnaire ..... *- 53 -*
B. LES FORUMS DE DISCUSSION ..... - 55 -
1. Les entretiens semi-directifs ..... *- 57 -*
2. L'analyse de contenu ..... *- 58 -*
3. L'analyse comparative ..... *- 63 -*
C. LA QUESTION DE LA TECHNIQUE ..... - 64 -
1. Les inégalités d'accès matérielles et culturelles ..... *- 65 -*
2. Le statut de la technique ..... *- 68 -*
D. PLAN ..... - 69 -

PARTIE 1. DEMOCRATIE LOCALE, SITES INTERNET MUNICIPAUX ET FORUMS ELECTRONIQUES ..... **- 73 -**

CHAPITRE 1. DEMOCRATIE LOCALE : MODALITES CONVENTIONNELLES ET ELECTRONIQUES DE PARTICIPATION ..... - 75 -
I, 1. La démocratie locale aujourd'hui ..... *- 76 -*
I, 1, 1. Le renouveau de la démocratie locale en France ..... - 77 -
I, 1, 2. Les contours de la démocratie locale ..... - 88 -
I, 2. La démocratie électronique, entre croyances et potentialités ..... *- 98 -*
I, 2, 1. La démocratie électronique, un univers de croyances ..... - 99 -
I, 2, 2. La démocratie électronique, un ensemble de potentialités ..... - 106 -
I, 3. La démocratie électronique locale ..... *- 120 -*
I, 3, 1. Les villes et Internet ..... - 121 -
I, 3, 2. Les approches scientifiques de la « démocratie électronique locale » ..... - 133 -
CHAPITRE 2. LES SITES INTERNET MUNICIPAUX DU « GRAND SUD-OUEST » ET LEURS FORUMS : CARACTERISTIQUES D'ENSEMBLE ..... - 150 -
II, 1. La démocratie électronique locale dans le « grand Sud-Ouest » ..... *- 151 -*
II, 1, 1. La volonté de transparence ..... - 155 -
II, 1, 2. La minoration de la dimension partisane ..... - 164 -
II, 1, 3. Une démocratie consensuelle ..... - 172 -
II, 1, 4. Une démocratie passive ..... - 181 -
II, 1, 5. La faible influence des variables démographique et partisane ..... - 185 -
II, 1, 6. La latitude éditoriale des gestionnaires ..... - 188 -
II, 2. Les forums sur les sites Internet municipaux ..... *- 193 -*
II, 2, 1. Les forums électroniques de discussion ..... - 194 -
II, 2, 2. Les forums municipaux ..... - 214 -

PARTIE 2. LA PRISE DE PAROLE SUR LES FORUMS MUNICIPAUX ..... **- 231 -**

CHAPITRE 3. L'ENCADREMENT INSTITUTIONNEL DE LA PAROLE ..... - 233 -

III, 1. La conception des forums par les municipalités ..... *- 234 -*
III, 1, 1. Interpeller les élus ..... - 234 -
III, 1, 2. Le débat entre citoyens ..... - 245 -
III, 1, 3. Recueillir les avis ..... - 253 -
III, 2. La parole contenue ..... *- 262 -*
III, 2, 1. L'encadrement éditorial ..... - 264 -
III, 2, 2. L'encadrement thématique ..... - 285 -
CHAPITRE 4. LES MODALITES DE LA PAROLE ELECTRONIQUE ..... - 312 -
IV, 1. Les formes de la critique publique ..... *- 313 -*
IV, 1. 1. Une participation anonyme ..... - 314 -
IV, 1. 2. Un espace critique ..... - 324 -
IV, 1. 3. Un espace inégalitaire ..... - 340 -
IV, 2. Les ressorts de la critique publique ..... *- 349 -*
IV, 2, 1. L'intérêt des internautes pour la politique ..... - 350 -
IV, 2, 2. Les registres argumentatifs de la parole électronique ..... - 375 -
CHAPITRE 5. UN USAGE PARCIMONIEUX DES FORUMS DE DISCUSSION ..... - 397 -
V, 1. Des forums peu fréquentés ..... *- 398 -*
V, 1, 1. L'absence d'interventions politiques institutionnelles ..... - 399 -
V, 1, 2. Un espace délaissé par la population ..... - 414 -
V, 2. Un débat contraint par le fonctionnement politique et administratif de la municipalité ..... *- 432 -*
V, 2, 1. Des modalités aléatoires de transmission des messages ..... - 432 -
V, 2, 2. La résistance des modes relationnels antérieurs ..... - 453 -
V, 3. Des décisions déliées du débat électronique ..... *- 470 -*
V, 3, 1. Une représentativité problématique des participants ..... - 473 -
V, 3, 2. La place marginale du forum dans l'espace politique local ..... - 486 -

CONCLUSION GENERALE ..... - 504 -

BIBLIOGRAPHIE ..... - 520 -

OUVRAGES ..... - 521 -
CONGRES, SEMINAIRES, WORKING PAPERS ..... - 537 -
PERIODIQUES ..... - 540 -
TRAVAUX UNIVERSITAIRES ..... - 550 -
RAPPORTS DE RECHERCHE ..... - 552 -
TEXTES LEGISLATIFS, PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES ET LOCALES ..... - 553 -
PRESSE ..... - 555 -
DOCUMENTS DIVERS ..... - 558 -

Introduction

Prendre pour objet la « délibération électronique », à travers une étude des forums de discussion municipaux, implique de reconnaître et de dépasser la double disqualification dont celle-ci pâtit. D'une part, il est surprenant de constater que rares sont les manuels francophones de science politique à proposer une entrée intitulée « délibération »[1]. D'autre part, l'« évidente » inégalité d'accès à Internet découragerait d'emblée toute tentative d'analyse des forums de discussion et des éventuelles formes nouvelles de délibération auxquelles ils pourraient donner lieu. Ainsi, dans son article consacré aux nouvelles formes de délibération, Daniel Boy remarque-t-il, à propos des forums en ligne : « Les limites de ces méthodes sont suffisamment connues pour que nous n'y revenions pas : l'usage des nouvelles technologies de la communication, pour prometteur qu'il soit pour l'avenir, demeure aujourd'hui culturellement et socialement limité.[2] »

Dans le même temps, on assisterait à un véritable « engouement pour la délibération en matière de décisions publiques[3] » selon les mots de Giandomenico Majone. Pour Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, l'action publique se placerait désormais sous le signe d'un « impératif délibératif »[4] qui passe par la mise en discussion des décisions prises par les autorités politiques et qui leur assurerait une légitimité que l'élection ne suffirait plus à leur octroyer. La participation des citoyens est en effet aujourd'hui une rhétorique prégnante dans de nombreux discours politiques. Elle constituerait un obligatoire discursif dont l'usage endémique attesterait de l'évolution des registres de légitimation politique. Les maux qui affectent le système représentatif (discrédit de la classe politique, abstentionnisme lors des consultations électorales et plus généralement, capacité limitée des actions macro politiques à régler les problèmes sociétaux) réclameraient des élites politiques une plus grande prise en compte des difficultés quotidiennes des citoyens et leur association plus fréquente aux processus décisionnels dont ces derniers sont et se sentent aujourd'hui écartés.

---

[1] Par exemple, la délibération n'est pas abordée dans les manuels de science politique de référence tel que le *Traité de science politique* publié en 1985 sous la direction de Madeleine Grawitz et Jean Leca ou dans des ouvrages plus récents tels que *Sociologie politique* de Jacques Lagroye, Bastien François et Frédéric Sawicki paru en 2002 et la 6ème édition de *Sociologie politique* de Philippe Braud, également publié en 2002.

[2] Daniel BOY, « Les nouveaux modes de délibération », in *Le désenchantement démocratique* / sous la direction de Pascal Perrineau, Editions de l'Aube, 2003, p. 300.

[3] Giandomenico MAJONE, « Décisions publiques et délibération », *Revue Française de Science Politique*, vol. 44, n° 4, août 1994, p. 579.

[4] Voir Loïc BLONDIAUX, Yves SINTOMER, « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57, 2002, p. 17-35.

Cette nécessité de mettre en discussion la décision politique[5] s'inscrit peu à peu dans des textes destinés, à travers une variété de procédures, à compléter le fonctionnement représentatif de notre démocratie[6] par une logique plus participative. Diverses formes de débat public auxquelles sont conviés des citoyens sont ainsi mises en œuvre au niveau national[7] et local[8]. Concertation en matière d'urbanisme et d'environnement, comités consultatifs et conseils de quartier promus par la récente loi sur la « démocratie de proximité » du 27 février 2002 constituent autant de dispositifs[9] censés favoriser la participation des citoyens à la gestion des affaires de la cité.

Sur le plan des pratiques observables comme sur le plan théorique, la délibération n'est pas toujours distinguée de la participation. La participation comme la délibération renvoient en effet à la même idée selon laquelle une nouvelle règle du jeu politique est en train de s'instaurer, ce qui conduit souvent à utiliser un terme pour l'autre. De plus, même s'il existe des dispositifs délibératifs non participatifs (par exemple, les parlements) et des procédures participatives pouvant ne pas être délibératives (par exemple, le référendum), Loïc Blondiaux remarque que les formes démocratiques expérimentées actuellement (par exemple, les conseils de quartier, le budget participatif, les ateliers urbains, le sondage

---

[5] Pierre Lascoumes voit dans l'obligation de plus en plus fréquente d'informer sur l'action publique et de la mettre en débat une phase de retournement qui fait suite à des siècles de « secret d'Etat ». Voir Pierre LASCOUMES, « L'obligation d'informer et de débattre, une mise en public des données de l'action publique », in *Les effets d'information en politique* / sous la direction de Jacques Gerstlé, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2001, p. 303-320.

[6] Une distinction à opérer d'emblée à propos du concept de « démocratie » est celle qui concerne ses objectifs : le clivage entre ceux qui voient la démocratie comme devant rester cantonnée aux institutions politiques et ceux qui la voient comme devant être un principe réorganisateur de la vie sociale. Selon Philippe Braud, dans un cas, elle peut être qualifié de « politique », dans l'autre de « sociale ». Dans ce dernier cas, il s'agit de démocratisation, la démocratie est alors envisagée comme un processus de réduction des inégalités. Il existe naturellement des liens entre ces deux aspects mais il s'agira pour nous d'examiner plus particulièrement l'aspect politique. Voir Philippe BRAUD, *La démocratie politique*, Seuil, 2003, p. 83

[7] Consultation Juppé de l'été 1996 sur le canal Rhin-Rhône, dialogue national sur l'Europe en 1996-1997, consultation nationale des jeunes en 1997, conférence de citoyens sur l'usage d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) dans l'agriculture en 1998…

[8] Voir Vincent AUBELLE, « Les sens de la démocratie locale », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 271-301.

[9] Le terme de « dispositif » est souvent utilisé dans le sens que lui a donné Michel Foucault qui le définit d'abord comme « un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non-dit […]. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments. » « Le jeu de Michel Foucault », *Ornicar ? Bulletin périodique du champ freudien*, n°10, juillet 1977, in *Dits et Ecrits. 1976-1979*, Gallimard, 1994, vol. 3, texte n° 206, p. 299. Dans certains cas, la manière dont nous employons ce terme est incluse dans cette définition, extrêmement large, mais « notre » dispositif, le plus souvent technique, est délié de la problématique foucaldienne – qui dépasse, bien entendu, très largement notre propos – et doit être compris dans une acception beaucoup plus simple, celle d'un « ensemble de moyens ».

délibératif, les jurys de citoyens…) ont pour caractéristique principale de relever à la fois de la « démocratie participative » et de la « démocratie délibérative », au point, selon lui, de rendre assez artificielle l'opposition entre ces deux concepts aujourd'hui[10].

Si la participation politique fait l'objet de nombreux travaux, la délibération ne suscite guère l'intérêt des politistes francophones[11], si l'on excepte l'article fondateur de Bernard Manin intitulé « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », publié en 1985 dans la revue *Le Débat*[12]. C'est en effet, parmi les travaux anglo-saxons que l'on doit d'abord rechercher une réflexion sur la question de la démocratie délibérative. A la suite de la théorisation effectuée par Jürgen Habermas d'un modèle d'espace public[13], de discussion et de décision collectives, une partie de la philosophie politique anglo-saxonne[14] cherche à fonder les démocraties contemporaines sur un principe – la délibération – alternatif à celui qui actuellement les organise et qui est centré sur la confrontation d'intérêts pluriels départagés par l'élection. Aussi, un auteur comme John Dryzek parle-t-il de « *strong deliberative turn*[15] » [« fort tournant délibératif »] dans la théorie démocratique. Quant à Jon Elster, il écrit que « largely under the influence of Jürgen Habermas, the idea that democracy revolves around the

---

[10] Voir Loïc BLONDIAUX, « Prendre au sérieux l'idéal délibératif : un programme de recherche », Conférence de la Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie (MCD), Université du Québec à Montréal, 11 novembre 2004, <http://www.chaire-cd.ca>, 14 p.

[11] La délibération a toutefois fait l'objet d'études dans le cadre des assemblées parlementaires. Voir Olivier COSTA, *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, coll. « Etudes européennes », 2001, 507 p. ; Jean-Philippe HEURTIN, *L'espace public parlementaire : essai sur les raisons du législateur*, PUF, coll. « Droit, éthique, société », 1999, 281 p. ; Nicolas ROUSSELLIER, *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1997, 298 p.

[12] Voir Bernard MANIN, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33, janvier 1985, p. 73-93.

[13] Sur la réception des travaux d'Habermas en France, et notamment de son ouvrage fondateur *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, publié en Allemagne en 1962, voir Erik NEVEU, « Les sciences sociales face à L'Espace public, les sciences sociales dans l'espace public », in *L'espace public sous l'emprise de la communication* / sous la direction d'Isabelle Pailliart, Grenoble, Ellug, 1995, p. 37-64 ; Bastien FRANÇOIS, Erik NEVEU, « Pour une sociologie politique des espaces publics contemporains », in *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains* / sous la direction de Bastien François, Erik Neveu, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 1999, p. 13-58.

[14] Pour une présentation de ces débats, voir James BOHMAN, William REHG, ed., *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*, Cambridge / London, the MIT Press, 1997, 447 p. ; Jon ELSTER, ed., *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, 282 p.

[15] John DRYZEK, « Introduction : The Deliberative Turn in Democratic Theory », in *Deliberative Democracy and Beyond: Liberal, Critics and Contestations*, New York, Oxford University Press, 2000, p. 1. Et dans la préface de ce même livre, l'auteur écrit: "Around 1990 the theory of democracy took a definite deliberative turn." [« Autour des années 1990 la théorie de la démocratie a pris un net tournant délibératif. »] *Ibid*., p. v. Cette traduction et les suivantes sont de notre part.

transformation rather than simply the aggregation of preferences has become one of the major positions in democratic theory.[16] » [« en grande partie sous l'influence de Jürgen Habermas, l'idée selon laquelle la démocratie tourne davantage autour de la transformation plutôt que de la simple agrégation des préférences est devenue une des positions majeures dans la théorie démocratique ».]

Par ailleurs, certains de ces travaux évoquent plus particulièrement l'échelon local comme lieu possible d'expérimentation de nouvelles formes d'expression politique[17].

Dans ce contexte, l'insertion d'Internet dans les pratiques de communication des villes suscite de nombreux espoirs quant à son éventuelle contribution à l'émergence d'une démocratie locale « dialogique »[18]. Plébiscité notamment pour ces qualités d'interactivité ─ et par là, d'interaction potentielle ─ ce média apparaît comme un outil susceptible de rénover le dialogue entre élus et citoyens. Les technologies de l'information et de la communication (TIC), et plus particulièrement les sites Internet municipaux (SIM), offriraient, en effet, des potentialités nouvelles à l'épanouissement de la démocratie participative.

Sur leur site Internet, la mise en œuvre par certaines municipalités de procédés permettant de contacter les élus ou l'administration (courrier électronique), de recueillir l'avis de la population (sondages en ligne), d'organiser des débats entre élus et citoyens (forums, « conseil municipal interactif ») a conduit à nous interroger sur ces nouvelles formes de dialogue et plus particulièrement ici, sur les formes originales de débats initiées dans le cadre des forums de discussion municipaux.

A partir de l'observation de sites Internet municipaux de villes françaises, de l'analyse des forums qui y sont proposés et d'entretiens auprès de responsables politiques, administratifs et techniques municipaux, notre thèse a pour objet les spécificités de la délibération

---

[16] Jon ELSTER, « Introduction », in *Deliberative Democracy* / edited by Jon Elster, *op. cit*., p. 1.

[17] Voir Benjamin BARBER, *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997 [1984], p. 319s ; Jane MANSBRIDGE, *Beyond Adversary Democracy*, Chicago, Chicago University Press, 1983, 412 p. Dans cet ouvrage, Jane Mansbridge étudie les "town meetings" dans une ville de Nouvelle-Angleterre. Son analyse de cette forme de démocratie participative au plan local montre que les petites assemblées tendent à rechercher leur commun intérêt et à développer le consensus. Elle conclut sur le fait que le politique, particulièrement au niveau local, offre une opportunité considérable pour la délibération.

[18] Voir Michel CALLON, Pierre LASCOUMES, Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001, 358 p.

électronique, ainsi que les significations et les tensions qu'elle révèle au regard de la capacité du système politique actuel à engager des procédures de démocratisation de la décision publique. Ainsi, notre problématique s'attache à la délibération insérée au sein des dispositifs de communication plus large que sont les sites Internet municipaux. En effet, les forums de discussion, initiés par les autorités municipales et investis à des degrés divers par la population, posent la question inhérente à la démocratie locale à travers ces actuelles manifestations procédurales : selon quelles modalités les citoyens peuvent-ils prendre part à l'élaboration de la décision politique locale ? Les spécificités du forum électronique recouvrent à la fois les potentialités proprement techniques de cet outil — accessibilité permanente et mondiale, discussion sous la forme d'échanges écrits asynchrones, absence de co-présence physique des participants,… —, et les pratiques éditoriales auxquelles il donne lieu : anonymat, affichage plus ou moins permanent des contributions,.... Ces spécificités conduisent à reconsidérer les conditions selon lesquelles cette forme de débat peut contribuer à démocratiser la décision publique locale. En outre, cette recherche sur la délibération électronique devrait conduire *in fine* à mettre en perspective le résultat de nos investigations avec d'une part, des thèses classiques sur la délibération et d'autre part, certains concepts tels que, par exemple, la « compétence politique » ou encore la « domination ».

Avant d'exposer plus précisément notre problématique (II), il semble nécessaire d'aborder la notion de délibération dans une perspective pluridisciplinaire (I). En effet, la question de la délibération, si elle n'a guère mobilisé jusqu'à présent les politistes francophones, a suscité d'importantes réflexions dès l'Antiquité. C'est en effet dans la conception aristotélicienne de la délibération que la philosophie politique contemporaine, que nous abordons dans la première partie de cette introduction puise en partie ses racines. Toutefois, les différents questionnements qui ont émergé de l'analyse de la notion de délibération ne semblent pas pouvoir être abordés en parallèle avec un idéal délibératif (parfois mobilisé dans les discours d'acteurs) tel qu'il est développé notamment par la théorie politique habermassienne, la recherche se « bornant » à mesurer les décalages entre les différents aspects de la théorie délibérative (par exemple, la recherche du consensus) et les réalités sur le terrain. En complément de l'analyse de ces écarts, la méthode comparative avec les dispositifs délibératifs et participatifs municipaux existants tels que la concertation publique ou les conseils de quartier s'est avérée particulièrement utile. Cette

méthode comparative, ainsi que les techniques d'investigation employées au cours de cette recherche sont présentées dans la troisième partie de cette introduction (III).

I. La délibération, perspectives théoriques

La crise que traversent actuellement les institutions démocratiques a conduit nombre d'auteurs et de responsables politiques à envisager la participation des citoyens à l'élaboration des décisions publiques comme un moyen destiné à juguler la désaffection électorale et le sentiment de rejet d'un politique considéré comme impuissant face au pouvoir croissant de l'économique tant sur la scène internationale que nationale. La délibération, par l'imaginaire démocratique qu'elle suscite et partant, par les valeurs dont elle paraît porteuse (par exemple, l'égalité), apparaît plus particulièrement susceptible de renouveler les conditions d'exercice du pouvoir politique.

A. Une démocratie représentative en crise

Le constat d'une démocratie représentative en crise[19] est banal. L'accroissement du taux d'abstention aux consultations électorales[20], l'hémorragie militante, le discrédit des hommes politiques peuvent être considérés comme autant de signes de la distension du lien entre les professionnels de la politique et les électeurs qu'ils sont censés représenter. Ces derniers se détournent effectivement des urnes et les facteurs explicatifs de cette soi-disant

[19] Sur la crise de la représentation politique, voir Bernard LACROIX, « Existe-t-il une crise de la démocratie représentative en France aujourd'hui ? Eléments pour une discussion sociologique du problème », in *La démocratie continue* / sous la direction de Dominique Rousseau, Paris / Bruxelles, LGDJ / Bruylant, 1995, p. 39-60.

[20] A l'exception des récents taux de participation aux élections régionales du 21 mars 2004 (62,12 %) et au référendum européen du 29 mai 2005 (près de 70 %). Voir les statistiques du Ministère de l'Intérieur, <http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/b/b3_elections/b31_actualites/participation>, 26 mars 2004 ; <http://www.interieur.gouv.fr/avotreservice/elections/rf2005/000/000.html>, 10 juin 2005.

« dépolitisation » sont multiples[21]. Selon Daniel Gaxie, de nombreux sondages fournissent régulièrement des indications en ce sens. Par exemple, un sondage publié dans *Le Monde* le 11 avril 1995 indique que 61 % des personnes interrogées se déclarent plutôt d'accord avec l'idée selon laquelle, « que ce soit la droite ou la gauche qui gouverne, le résultat est le même » ; 62 % se disent « plutôt d'accord » avec l'opinion que « la plupart des dirigeants politiques sont corrompus » (ce chiffre est identique à celui de novembre 2003[22]). En septembre 2000, d'après un sondage réalisé par la SOFRES, 64 % des personnes interrogées déclarent ressentir d'abord de la « méfiance » quand elles pensent à la politique, ce chiffre étant croissant depuis 1988 (48 % en 1988, 58 % en 1996) ; 63 % estiment que « les hommes politiques se préoccupent « très peu » ou « pratiquement pas » de ce que pensent des gens comme moi. » Enfin, peu de citoyens sont convaincus d'être bien représentés par un parti : seulement 35 % des sympathisants du RPR ou de l'UDF et 19 % des sympathisants du PCF ont le sentiment d'être bien représentés par un parti politique[23]. En juin 2002, 66 % des personnes interrogées estiment ne pas bien être représentées par un parti politique[24].

Néanmoins, il faut souligner que les citoyens délaissent essentiellement les formes institutionnelles de participation tout en s'investissant de manière accrue dans des modes renouvelés d'action politique, notamment au travers des mouvements sociaux et de démarches associatives[25].

---

[21] Les interprétations de l'abstentionnisme grandissant sont trop nombreuses et controversées pour pouvoir être fournies ici. Soit que les électeurs considèrent que les différents scrutins auxquels ils participent ne permettent plus la prise en compte de leurs préoccupations réelles, soit que les hommes politiques ne soient pas considérés comme représentatifs socialement de l'ensemble de la population. Voir Anne MUXEL, Jérôme JAFFRE, « S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? », in *Les cultures politiques des Français* / sous la direction de Pierre Bréchon, Annie Laurent, Pascal Perrineau, Paris, Presses de Science Po, 2000, p. 19-52 ; François HERAN, « Voter toujours, parfois…ou jamais », in *Le nouveau désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002* / sous la direction de Bruno Cautrès, Nonna Mayer, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 351-367.

[22] Voir SOFRES, « La politique est-elle un métier ? », sondage réalisé pour le *Figaro Magazine*, 5 décembre 2004, 14 p., <http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/041204_polmetier.pdf>, 20 mars 2005.

[23] Sondages de l'année 2000 cités par Daniel GAXIE, « Les critiques profanes de la politique. Enchantements, désenchantements, réenchantements », in *Juger la politique. Entreprises et entrepreneurs critiques de la politique* / sous la direction de Jean-Louis Briquet, Philippe Garraud, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2001, p. 218.

[24] Voir SOFRES, « Les Français, la politique et la représentation », sondage réalisé pour un groupe de journaux de province les 26 et 27 juin 2002, <http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/100702_chron_r.htm>, 20 mars 2005.

[25] Voir Gérard GRUNBERG, Nonna MAYER, Paul M. SNIDERMAN, (dir.), *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, 300 p. ; Pierre ROSANVALLON, « L'Amérique, entre renouveau militant et démocratie de marché », *Le Monde*, 14 octobre 2004. Une réserve toutefois est formulée à l'égard de ces nouvelles formes de la vie politique par

Si certains auteurs estiment que la participation des citoyens constituerait une réponse adéquate à la crise du gouvernement représentatif[26], l'échelle locale apparaîtrait plus particulièrement propice au réinvestissement de la sphère politique par les citoyens[27].

Au-delà en effet des mots d'ordre généraux sur la « France d'en-bas », selon l'expression employée en 2002 par le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, dont la signification s'apprécie surtout en terme de marketing politique national, les atouts du « local » sont mis en exergue. Le « local »[28], au sens géographique et physique du terme, apparaît alors à la fois comme l'échelle pertinente de l'action publique et le lieu où pourra le plus naturellement se résorber la distance trop importante qui s'est créée entre les élus et les citoyens. Pourtant, les caractéristiques générales de la démocratie locale — concentration des pouvoirs exécutifs dans les mains du maire[29], faiblesse de l'opposition et des moyens dont elle dispose, pluralisme et rôle critique limités des médias dans un certain nombre de cas[30], personnalisation et longévité élective, voire constitution de dynasties familiales —

Paul Bacot qui estime, à partir d'une enquête ethnopolitologique c'est-à-dire qui mêle des techniques d'investigation issue de l'ethnologie telles que l'observation avec l'étude des méthodes selon lesquelles les individus politisent le monde, que « on ne semble pas se réclamer beaucoup de l'écologisme, du féminisme ou de l'humanitarisme dans les rues de la ville. » Paul BACOT, « En haut et du mauvais côté. Les professionnels de la politique au miroir des citoyens », *in La profession politique. XIXe- XXe siècle* / sous la direction de Michel Offerlé, Belin, coll. « Socio-Histoires », 1999, p. 325.

[26] Pierre Richard écrit par exemple que « la participation à l'élaboration de la décision publique pourrait constituer l'une des réponses pertinentes à la crise du politique. » Pierre RICHARD, *Le temps des citoyens. Pour une démocratie décentralisée*, PUF, 1995, p. 62. De même, mais dans une réflexion d'une toute autre ampleur, pour Charles Taylor, seul un investissement des citoyens dans la vie publique à tous les échelons, grâce à une forte décentralisation, peut renouveler la vie politique et susciter un débat, ouvert à tous, sur les questions relevant du bien commun. Voir Charles TAYLOR, *La liberté des modernes*, PUF, coll. « Philosophie morale », 1999, 320 p. La même idée a antérieurement été développée par Alexis de Tocqueville pour lequel la décentralisation permet de lutter contre l'inertie des citoyens. Voir Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, tome 1, GF-Flammarion, 1981, 569 p.

[27] Voir Pierre HAMEL, "Urban Politics in the 1990s : The Difficult Renewal of Local Democracy", *International Political Science Review*, vol. 19, n° 2, April 1998, p. 173-186.

[28] Claude Sorbets relève justement que le « local » est un « *construit social* et historique ». Claude SORBETS, « Un nouvel état en souffrance de gouvernement local ? », in *Démocraties locales en changement* / sous la direction de Vincent Hoffmann-Martinot, Claude Sorbets, Paris, Pedone, coll. « Pouvoir local », 2003, p. 47.

[29] La concentration des pouvoirs au profit du maire a été soulignée de nombreuses fois. Voir Anne FROMENT-MEURICE, « Comment faire de sa mairie un fief », *Pouvoirs*, n° 24, 1983, p. 45-55 ; Yves MENY, « La République des fiefs », *Pouvoirs*, n° 60, 1992, p. 17-24 ; Claude SORBETS, « Est-il légitime de parler d'un présidentialisme municipal ? », *Pouvoirs*, n° 24, 1983, p. 105-115 ; Albert MABILEAU, « De la monarchie municipale à la française », *Pouvoirs*, n° 73, 1995, p. 7-17.

[30] Voir Jean-Baptiste LEGAVRE, « L'horizon local de la communication politique. Retour sur la diffusion d'une expertise », *Politix*, n° 28, 1994, p. 76-99. Dans le même sens, Marion Paoletti écrit : « La presse quotidienne régionale se veut neutre, non politisée, conçue comme un service public rendant compte des événements quotidiens. Et l'étude de son contenu révèle toujours plus ou moins un soutien implicite aux maires, notamment par leur mise en scène photographique. » Marion PAOLETTI, « Les maires.

ne semblent guère susceptibles d'encourager l'implication des citoyens dans la gestion des affaires de la cité. Aussi, Rémi Lefebvre et Magali Nonjon mettent-ils en garde contre ce qu'ils nomment cette « *vulgate* localiste » et soulignent que si le local peut apparaître comme le « foyer naturel de la démocratie », de nombreux travaux ont pu montrer que le fait de partager « un même cadre de vie, des conditions similaires d'existence » n'impliquait pas nécessairement une participation accrue aux affaires publiques locales[31].

Toutefois, de nombreuses dispositions législatives, depuis les lois Defferre sur la décentralisation en 1982 jusqu'à la loi Vaillant[32] sur la « démocratie de proximité »[33], témoignent de la nécessité, ressentie par les responsables politiques[34], de développer la participation des citoyens à la vie politique locale au sein d'instances telles que les conseils de quartier, à l'occasion de référendums, de consultations publiques, et renforcer l'expression des membres de l'opposition. L'écoute des administrés doit se manifester, aux dires mêmes des élus, par des permanences, par une présence plus forte dans les quartiers afin de créer une familiarité avec les habitants, par des réunions régulières pour expliquer

---

Communication et démocratie locale » in *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique* / sous la direction de Richard Balme, Alain Faure, Albert Mabileau, Presses de Sciences Po, Paris, 1999, p. 443-444.

[31] Rémi LEFEBVRE, Magali NONJON, « La démocratie locale en France. Ressorts et usages », *Sciences de la société*, n° 60, octobre 2003, p. 12-13. Pour une approche critique du « local » comme lieu d'une revitalisation politique, voir Dominique WOLTON, « Le local, la petite madeleine de la démocratie », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 89-97.

[32] Dont les références sont respectivement la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et la loi n ° 2002-276 du 27 février 2002. Sur l'évolution du contexte législatif de la participation, voir *infra*, Chapitre 1.

[33] La mobilisation de la « proximité » dans le discours politique et journalistique s'inscrit dans une topographie classique de l'univers politique organisé et résumé en des séries d'oppositions binaires telles que « bas » / « haut , « local »/ « national ». Ces représentations sociales ont fait l'objet de constructions historiques et constituent des points de repère partagés pour les gouvernés. Il faut toutefois préciser que la « proximité » ne peut être considérée comme une catégorie d'analyse, mais plutôt comme une de ces catégories qui procèdent du dispositif d' « enchantement » de la vie politique dans la mesure où elle vise à dénier la relation de domination et de dépossession intrinsèque à la construction de la représentation politique. Par ailleurs, les élections sont fréquemment le siège d'explications de la part des journalistes et des commentateurs, voire des hommes politiques eux-mêmes, mobilisant à l'envie cette catégorie. Ils relient en effet les échecs des candidats malheureux au défaut de « proximité » avec leurs électeurs potentiels. Voir Christophe LE DIGOL, « La « proximité » comme explication du vote. Les élections municipales de mars 2001 en France », Colloque, *La proximité : catégorie politique, catégorie sociologique*, INRS Urbanisation, Culture et Société, Montréal, 8-10 mai 2002, 14 p.

[34] Au milieu des années 1990, le député PS Jean-Pierre Balligand estimait que « que nous vivons une vraie crise de la démocratie représentative. Par conséquent, nous devons associer à la démocratie représentative des méthodes de prise de décision par les citoyens eux-mêmes. » Cité par Daniel GAXIE, « Gouvernabilité et transformations structurelles des démocraties », *in* CURAPP, *La gouvernabilité*, PUF, 1996, p. 270.

les initiatives municipales avant même ou différemment que par la presse locale ou régionale[35].

Sur le plan local, la « démocratie participative » apparaît donc comme un ensemble hétérogène de procédures, de techniques, de démarches originales (par exemple, conseil communal de consultation des citoyens, atelier d'urbanisme participatif, comité de développement[36]) dans lequel le champ d'application de la participation des citoyens demeure difficile à saisir : s'agit-il de participer au débat sur les affaires publiques ou plus directement, à l'élaboration des décisions prises par les autorités ?[37]

Après avoir brièvement rappelé le contexte dans lequel se développent de manière accrue les pratiques et les dispositions législatives relatives à la participation des citoyens, nous allons maintenant examiner les questionnements soulevés par la délibération.

---

[35] Voir à ce propos le travail effectué par Pierre Mazet sur la Politique de la Ville de La Rochelle (Charente-Maritime). Voir Pierre MAZET, « Participation des habitants et politiques publiques délibératives : pour une approche critique de la démocratie locale », in *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale* / sous la direction de Catherine Neveu, L'Harmattan, 1999, p. 83-113.

[36] Voir « Quinze expériences locales de participation », *Territoires*, n° 421, octobre 2001, 43 p.

[37] Précisons toutefois qu'historiquement la problématique de la démocratie délibérative est bien antérieure aux dispositifs législatifs et pratiques qui semblent aujourd'hui l'entériner. En effet, plusieurs « moments politiques », au sens d'Hannah Arendt, sont susceptibles de figurer un espace public permettant la pluralité, la discussion et la décision. Voir Hannah ARENDT, *Essai sur la Révolution*, Gallimard, coll. « Tel », 1985 [1967], p. 387 et 388 ; Jacques GUILHAUMOU, « Prises de parole démocratiques et pouvoirs intermédiaires pendant la Révolution française », *Politix*, n° 26, 2ème trimestre 1994, p. 86-107 ; Alain COTTEREAU, « « Esprit public » et capacité de juger. La stabilisation d'un espace public en France aux lendemains de la Révolution », in *Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public* / sous la direction de Paul Ladrière, Alain Cottereau, Paris, Editions de l'EHESS, 1992, p. 239-273. Par exemple, en France, pendant la période comprise entre 1792 et 1794, les quarante-huit sections de la Commune de Paris constituent des espaces de discussion dans lesquels les hommes se reconnaissaient comme égaux. En 1871, la Commune de Paris a développé un espace public pluriel au point qu'elle proclamait la fin du principe unitaire de la souveraineté. En France, la période pré-révolutionnaire et révolutionnaire est riche de réflexions – par exemple, celles de Sieyès, Carré de Malberg mais aussi Edmund Burke – sur la notion de délibération et son articulation aux concepts de « volonté générale », « représentation » ou encore « nation ». Voir Pierre BRUNET, « Les paradoxes de la représentation », in *Vouloir pour la nation. Le concept de représentation dans la théorie de l'Etat*, LGDJ, coll. « La pensée juridique », 2004, p. 91-150. En Russie, les *soviets* (conseils ouvriers) de 1917, permettent la discussion libre des ouvriers entre eux. En Allemagne, le *Rätesystem* de septembre 1918 à 1919, promu notamment par Rosa Luxembourg, constitue aussi un tel un moment politique. Les Conseils de 1956 en Hongrie et les systèmes parallèles de décision élaborés par la Résistance française entre 1940 et 1945 apparaissent également comme des structures délibératives. Voir Laurent DOUZOU, « La démocratie sans le vote. La question de la décision dans la Résistance », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 140, décembre 2001, p. 57-67. Pour une approche socio-historique de la démocratie délibérative, voir James BOHMAN, William REHG, « Introduction », in *Democracy. Essays on Reason and Politics* / edited by James Bohman, William Rehg, Cambridge / London, the MIT Press, 1997, p. ix-xxx.
Plus récemment, en Argentine, ont émergé des modes alternatifs de décision par la formation de conseils populaires pratiquant l'autogestion dans une partie du territoire national. Voir Julien TALPIN, *Une politique de la présence : les vertus de la délibération et de la participation au test des assemblées populaires argentines*, Mémoire de DEA de Pensée politique, IEP de Paris, 2003, 330 p.

B. La délibération : un questionnement ancien mais récurrent

Il importe ici de rappeler de quelle manière la philosophie et la science politiques traitent la question de la délibération démocratique, sans qu'il soit naturellement possible d'être exhaustif au regard de l'ampleur des réflexions que cette question soulève depuis Aristote jusqu'à aujourd'hui. Aussi, seront seulement évoqués quelques uns des modèles normatifs à l'aune desquels sont par ailleurs fréquemment évalués les dispositifs participatifs et délibératifs existants. Il n'est pas question cependant d'évacuer ou de dénier la valeur de ces théories et ce d'autant plus que les questions qu'elles posent quant à la réalité sociologique serviront dans un deuxième temps à l'élaboration plus précise de notre problématique.

1. La conception aristotélicienne de la délibération

Dans son article de 1985, Bernard Manin rappelle que dans la tradition philosophique aristotélicienne, la délibération désigne le « processus de formation de la volonté », c'est-à-dire « le moment qui précède le choix et dans lequel l'individu s'interroge sur différentes solutions, avant de se déterminer pour l'une d'entre elles.[38]» Parmi les nombreux aspects de la délibération développés par Aristote, quatre nous paraissent essentiels. Il s'agit d'abord de savoir ce qu'est la délibération, quelles sont les personnes qui peuvent y participer, à propos de quoi est-il possible de délibérer et quels buts la délibération poursuit-elle.

---

[38] Bernard MANIN, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *op. cit.*, p. 78.

Pour Aristote, la délibération collective[39] est d'abord une confrontation d'opinions envisagées comme source de raison[40] : « il est possible que de nombreux individus, dont aucun n'est un homme vertueux, quand ils s'assemblent soient meilleurs que les gens dont il a été question, non pas individuellement, mais collectivement.[41] » Des siècles plus tard, on retrouvera cette idée d'une meilleure appréhension des problèmes par les citoyens assemblés plutôt que par l'exercice d'une réflexion solitaire dans le *Traité politique* de Spinoza : « Les esprits des hommes sont en général trop faibles pour pénétrer au fond des choses du premier coup, mais ils s'aiguisent en délibérant, en écoutant et en disputant ; et pendant qu'ils cherchent tous les moyens d'agir à leur gré, ils trouvent un parti qui a pour lui l'approbation générale et auquel personne n'aurait songé auparavant.[42] »

Ensuite, Aristote considère que tous les citoyens[43] sont effectivement capables de délibérer. La délibération doit en effet s'ouvrir aux personnes qui ne sont pas nécessairement des spécialistes des questions examinées : « la délibération sera meilleure si tous délibèrent en commun, le peuple avec ses notables, ceux-ci avec la masse. Il y a aussi avantage à ce que ceux qui sont élus ou tirés au sort pour délibérer soient pris en nombre égal dans les différentes parties de la cité.[44] » Dans cette perspective, Aristote s'oppose radicalement à Platon pour lequel l'incompétence des citoyens est précisément la raison qui conduit à les écarter de l'exercice du pouvoir politique. Pour Platon, la capacité est en effet une condition essentielle de la participation à la délibération. Il explique ainsi

---

[39] Précisons que pour Aristote, comme pour un grand nombre de penseurs (notamment Hannah Arendt), la délibération revêt un double sens, individuel et collectif. Pour Aristote, la délibération individuelle est le fait de l'homme prudent. L'homme politique doit faire usage de « *φρονεσισ* » (prudence) et pour cela, il ne lui faut perdre de vue ni le bien de la communauté qui est la fin de son action, ni le fait que cette action prend place dans le mouvement, l'imprévisible, l'événementiel. Voir Pierre AUBENQUE, *La prudence chez Aristote*, PUF, Quadrige, 2002, 220 p. ; Marie-Christine GRANJON, « La prudence d'Aristote : histoire et pérégrinations d'un concept », *Revue Française de Science Politique*, vol. 49, n° 1, 1999, p. 137-146. Nous n'évoquons ici que la délibération collective.

[40] Pour Platon comme pour Aristote, le *logos* (qui signifie dans son premier sens « parole », « langage ») désigne la raison en tant que faculté intellectuelle de l'homme, considérée comme son caractère spécifique. Voir Ivan GOBRY, *Le vocabulaire grec de la Philosophie*, Paris, Ellipses, coll. « Vocabulaire de… », 2002, p. 80-81.

[41] ARISTOTE, *Les politiques*, Paris, GF Flammarion (trad. P. Pellegrin), 1993, III, 11, 1281-a, p. 240.

[42] Baruch SPINOZA, *Traité politique*, Paris, Librairie générale française, coll. « Le Livre de poche / Classiques de la philosophie », 2002, IX, 14, p. 250.

[43] Dans la cité grecque, la qualité de citoyen n'est pas reconnue aux esclaves, aux femmes et aux métèques. Voir Claude MOSSE, « Citoyens et non citoyens », in *Politique et société en Grèce ancienne. Le « modèle athénien »*, Flammarion, coll. « Champs », 1995, p. 15-67. A Athènes, le régime d'égalité des citoyens, caractérisé par l'*isonomia* (égalité devant la loi) et l'*isêgoria* (liberté de parole), ne concerne en réalité que les hommes libres. Voir Moses Immanuel FINLEY, *L'invention de la politique. Démocratie et Politique en Grèce et dans la Rome Républicaine*, Flammarion, coll. « Champs », 1994 [1983], p. 198 et suivantes.

[44] ARISTOTE, *Les politiques*, *op. cit.*, IV, 14, 1298-b, p. 325.

dans le *Protagoras* que seuls ceux qui, sur les questions examinées, ont des compétences particulières peuvent accéder au débat. Alors que l'assemblée appelle des architectes ou des constructeurs de navires quand la question examinée est la construction d'une maison ou d'un bateau, elle tolère que n'importe qui s'exprime sur les questions générales : « Si au contraire il faut délibérer sur le gouvernement de la cité, chacun se lève pour leur donner des avis, charpentier, forgeron, cordonnier, marchand, armateur, riche ou pauvre, noble ou roturier indifféremment, et personne ne leur reproche, comme aux précédents, de venir donner des conseils, alors qu'ils n'ont étudié nulle part et n'ont été à l'école d'aucun maître, preuve évidente qu'on ne croit pas que la politique puisse être enseignée.[45] »

De plus, pour Aristote, une marge d'action sur la réalité doit exister pour autoriser la délibération. Dans l'*Ethique de Nicomaque*, il écrit ainsi : « On ne délibère pas davantage sur les mouvements célestes qui se reproduisent toujours suivant les mêmes lois […] il en est ainsi pour les autres événements qui s'effectuent sans régularité comme les sécheresses et les pluies […]. De même, on ne délibère pas sur tout ce qui intéresse les hommes : par exemple, aucun Lacédémonien ne s'avisera de délibérer sur les institutions les meilleures pour les Scythes. Car rien de tout cela ne peut se faire par notre intervention. Mais nous délibérons sur ce qui dépend de nous et peut être effectué par nous, c'est-à-dire sur tout le reste.[46] » Dans ce même ouvrage, il use plus loin d'une formule plus lapidaire en déclarant : « Personne, d'ailleurs, ne délibère sur ce qui n'est pas susceptible de changement.[47] » De manière plus précise, Bernard Manin cite un passage de la *Rhétorique* qui éclaire davantage la portée de la délibération : « Nous ne délibérons que sur des questions qui apparaissent comme susceptibles de recevoir deux solutions opposées ; quant aux choses qui, dans le passé, le présent ou l'avenir, ne sauraient être autrement, nul n'en délibère, s'il les juge telles ; car cela ne lui servirait à rien. [48]»

D'un point de vue pratique, la délibération est l'activité que les citoyens exercent lorsqu'ils s'assemblent sur l'agora pour débattre de deux types de questions : celles qui touchent à la gestion de la cité et à la définition d'objectifs pour la communauté, et celles qui sont

---

[45] PLATON, « Protagoras » in *Protagoras, Euthydème, Gorgias, Ménexène, Ménon, Cratyle*, Paris, GF Flammarion (trad. E. Chambry), 1992, p. 51.
[46] ARISTOTE, *Ethique de Nicomaque*, Paris, GF Flammarion, (trad. J. Voilquin), 1992, III, III, 4, p. 80.
[47] *Ibid.*, VI, I, 6, p. 170.
[48] ARISTOTE, *Rhétorique*, Paris, Edition « Les Belles Lettres », 1967, I, 2, 1357 a 3-6, cité par Bernard MANIN, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *op. cit.*, p. 79-80.

relatives aux modalités de cette activité même et à la façon dont elle peut se traduire par un acte de pouvoir[49].

Enfin, et c'est ce qui la différencie du « simple » débat, la délibération est une procédure d'action orientée vers une fin[50], le débat n'étant qu'une procédure d'échange des opinions ne reposant sur aucune préférence intellectuelle ou morale. Dans l'idéal, les parties ne se contentent pas de chercher à préserver leurs intérêts et à imposer leurs valeurs. En effet, la discussion doit tendre vers l'obtention d'une position commune. Cette dernière exclut l'idée de vérité et respecte les préférences de chacun. De fait, la délibération se distingue radicalement du marchandage et de la négociation.

Ces quatre aspects de la délibération — une confrontation d'opinions, l'égalité de tous les participants, l'existence d'une marge d'action sur la réalité, la recherche d'une position commune — font encore aujourd'hui l'objet de discussions parmi les théoriciens de la démocratie.

2. Les débats contemporains

Actuellement, la résurgence des questions posées par la théorie aristotélicienne dans la philosophie politique contemporaine est patente. D'une part, la théorie de la démocratie délibérative[51] s'oppose principalement aux théories économiques de la démocratie (par exemple, celle proposée par Anthony Downs[52] et ses successeurs à partir des années 1950) et à la théorie pluraliste telle que celle développée par Robert Dahl[53] dans les années 1970.

---

[49] Voir Olivier COSTA, « La signification de la délibération parlementaire », in *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Editions de l'Université de Bruxelles, coll. « Etudes européennes », 2001, p. 67-113.

[50] C'est aussi la position de Saint Thomas pour lequel « la délibération n'est pas une confrontation quelconque mais celle-là qui porte sur ce qu'il convient de faire.» SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, Paris, Les éditions du Cerf, rééd. 1997, *Les actes humains*, I, Qu. 14, « La délibération », p. 208, cité par Pierre-Yves MOREAU, *La notion de délibération en droit constitutionnel français*, Thèse pour le Doctorat en Droit Public, Université de Limoges, 1999, p. 11.

[51] Théorie développée dans les travaux de Jürgen Habermas auxquels répondent pour certains aspects ceux de John Rawls. Voir *infra*.

[52] Voir Anthony DOWNS, *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper and Row, 1975 [1957], 310 p.

[53] « Nous pouvons seulement distinguer des groupes de catégories et de dimensions diverses, qui cherchent tous, de plusieurs façons, à faire progresser leurs objectifs, habituellement aux dépens des autres groupes, du

Ces deux dernières conceptions envisagent le politique essentiellement comme un lieu dans lequel les intérêts particuliers des individus et des groupes entrent en compétition. Le rôle du système politique serait alors de permettre la médiation et/ou l'agrégation de ces divers intérêts. Une importance centrale est dès lors accordée aux processus électoraux ainsi qu'au marchandage. Or, pour les tenants de la démocratie délibérative, ces théories de la démocratie reposent sur une conception limitée de la citoyenneté. En effet, chez Dahl par exemple, le citoyen est considéré comme un individu rationnel et calculateur. Il ne viserait que la satisfaction optimale de préférences déjà formées. Aussi, son rapport aux institutions politiques serait-il exclusivement instrumental. En revanche, la théorie délibérative repose sur une conception beaucoup plus ambitieuse du citoyen et de la communauté politique. La délibération ne peut en effet être assimilée à un marché « car elle comporte le risque nécessaire pour ceux qui y participent que leurs positions initiales soient changées.[54] »

Bernard Manin explique clairement à quel point la théorie de la démocratie délibérative s'est construite en opposition aux modèles du marché. De même, les théoriciens contemporains de la délibération s'opposent à la conception rousseauiste. En effet, pour Rousseau, les délibérations du peuple désignent les choix qu'il fait et non le processus conduisant à ces choix. Ainsi, les individus sont supposés savoir déjà ce qu'ils veulent lorsqu'ils viennent sur la place publique pour décider en commun. Leur volonté est déjà déterminée, et tout acte de persuasion exercé par d'autres ne pourrait que brouiller leur

---

moins en partie. » Robert A. DAHL, *A preface to democratic theory*, Chicago, University of Chicago Press, coll. "Phoenix Books", 1963 [1956], p. 131, cité par Giandomenico MAJONE, « Décisions publiques et délibération », *op. cit.*, p. 582. Mais, Mancur Olson a démontré que la communauté d'intérêts n'est pas une condition suffisante de la formation de groupes actifs et légitimes. En réalité, les seuls intérêts particuliers de quelques-uns ont tendance à être plus facilement organisés en groupes que l'intérêt général du plus grand nombre. Voir Mancur OLSON, *Logique de l'action collective*, PUF, 1987 [1965], 199 p.

[54] Nicolas TENZER, *Philosophie politique*, PUF, coll. « Premier cycle », 1994, p. 68. C'est d'ailleurs par le changement de préférences que Susan C. Stokes définit la délibération. Elle fait en effet référence au "endogenous change of preferences resulting from communication. » [« changement endogène des préférences qui résulte de la communication. »]. Susan C. STOKES, "Pathologies of Deliberation", in *Deliberative Democracy* / edited by Jon Elster, *op. cit*., p. 123. En revanche, d'autres auteurs insisteront non pas sur le *résultat* de la délibération mais sur le *processus* de délibération lui-même. C'est le cas, par exemple, de Diego Gambetta. Pour ce dernier – et il cite Austen-Smith – la délibération est une "conversation whereby individuals speak and listen sequentially before making a collective decision." [« conversation dans laquelle les individus parlent et écoutent successivement avant de prendre une décision collective. »] Diego GAMBETTA, ""Claro !" : An Essay on Discursive Machismo", in *Deliberative Democracy* / edited by Jon Elster, *op. cit*., p. 19.

volonté et en définitive l'opprimer[55]. Or, pour les théoriciens de la délibération en effet, et selon Bernard Manin, il n'est « ni désirable normativement, ni justifié empiriquement, de considérer que lorsque les citoyens entrent sur le forum pour décider des affaires publiques, ils ont déjà des préférences entièrement formées et imperméables au contact d'autrui.[56] » Danielle Bütschi explicite cette idée puisqu'elle affirme plus précisément que seule la délibération est en mesure d'offrir aux citoyens « les outils pour se former une opinion à l'égard des enjeux sur lesquels ils sont appelés à décider et pour pouvoir ensuite argumenter et défendre cette opinion.[57] »

Ainsi, la définition de la vie politique comme un ensemble de compromis entre groupes d'intérêts — analyse fréquente des années vingt à soixante-dix[58] — fait désormais fréquemment place à la définition de la vie politique par la délibération. Dans cette perspective, pour Jane Mansbridge, le modèle démocratique devient celui d'une démocratie unitaire dans laquelle les citoyens cherchent à parvenir à une règle satisfaisante grâce à la délibération[59]. Pour les auteurs de cette mouvance, la délibération permet de « convertir » des visions particulières en intérêt général[60]. Par exemple, pour Elinor Ostrom, « le forum de discussion a transformé le cas de figure des décisions indépendantes et ignorantes les unes des autres, en une situation dans laquelle les individus ont discuté de leurs choix entre eux.[61] » Bo Rothstein précise que cela ne « signifie pas que les personnes

---

[55] Voir Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, GF-Flammarion, 1992, 187 p. Pour une analyse du concept de volonté générale chez Rousseau, voir Pierre BRUNET, *Vouloir pour la nation. Le concept de représentation dans la théorie de l'Etat*, LGDJ, coll. « La pensée juridique », 2004, p. 134-145.

[56] Bernard MANIN, « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques », entretien avec Loïc Blondiaux, *Politix*, n° 57, 2002, p. 46.

[57] Danielle BÜTSCHI, *Le raisonnement dans les processus démocratiques. Le questionnaire de choix*, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1999, p. 6.

[58] L'analyse libérale du politique qui considère néfaste par essence toute intervention de l'Etat et privilégie la liberté individuelle est également critiquée par des auteurs ne se réclamant pas nécessairement de la théorie délibérative de la démocratie. Ce courant, que Serge Audier désigne sous le terme de « néorépublicain », regroupe des auteurs tels que John G. A. Pocock, Quentin Skinner, Philipp Petitt ou encore Maurizio Viroli. Voir Serge AUDIER, *Les théories de la république*, La Découverte, coll. « Repères », 2004, 119 p.

[59] Voir Jane MANSBRIDGE, *Beyond Adversary Democracy*, *op. cit.*

[60] Quoiqu'il faille d'emblée relever, comme le fait François Rangeon, le caractère « indéfinissable » de l'intérêt général, ses « sens variables selon les époques, les contextes et les individus qui l'emploient », l'absence d'une « essence fixe », ainsi que la difficulté de le distinguer de notions proches comme « intérêt public » ou « bien commun ». Voir François RANGEON, *L'idéologie de l'intérêt général*, Paris, Economica, coll. « Politique comparée », 1986, p. 7-8.

[61] Elinor OSTROM, Randall CALVERT, Thrainn EGGERTSSON (ed.), *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 138, cité par Pierre-Yves MOREAU, *La notion de délibération en droit constitutionnel français*, *op. cit.*, p. 1

en question, d'égoïstes, deviennent de pures altruistes, mais plutôt qu'elles redéfinissent leurs intérêts pour qu'ils soient compatibles avec l'intérêt général […] La discussion et le caractère public blanchissent (*launder*) les préférences individuelles.[62] » Cette question de l'aptitude des citoyens à « produire » de l'intérêt général est parmi la plus discutée aujourd'hui, certains auteurs opposant à cet idéal démocratique, le syndrome « NIMBY »[63] qui frapperait inévitablement toute discussion à laquelle prendraient part les citoyens « ordinaires »[64].

D'autre part, au sein de cette théorie délibérative, se sont développés deux grands courants de la pensée politique contemporaine, celui initié par Jürgen Habermas[65] et celui, plus récent, de John Rawls[66]. Le modèle auquel il est le plus souvent fait référence est celui de Jürgen Habermas[67]. Celui-ci propose une définition procédurale[68] et discursive de la

---

[62] Bo ROTHSTEIN, "Political Institutions. An Overview", in *A new handbook of Political Science* / edited by Robert E. Goodin, Hans-Dieter Klingemann, Oxford, Oxford University Press, 1996, p. 149, cité par Pierre-Yves MOREAU, *La notion de délibération en droit constitutionnel français*, *op. cit.*, p. 1.

[63] Arthur Jobert résume ainsi la « théorie » du « syndrome NIMBY » : « l'implantation de tout équipement collectif crée des nuisances pour les riverains proches de l'équipement alors qu'ils n'en tirent pas d'avantages directs. Ceux-ci auront donc pour réaction « naturelle » et égoïste de refuser le projet et de réclamer qu'il se fasse ailleurs. (« Not In My Backyard » = « Pas dans mon jardin » et, implicitement, « dans le jardin du voisin si cela vous arrange »). » Arthur JOBERT, « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n° 42, 2ème trimestre 1998, p. 71.

[64] Voir Anne-Sophie HARDY, « La prise de décision municipale : un processus délibératif ? », in *La situation délibérative dans le débat public* / sous la direction de Bernard Castagna, Pascal Ricaud, Sylvain Gallais, Jean-Philippe Roy, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », vol. 1, 2004, p. 207-227. Certains auteurs analysent (par exemple, en mobilisant le modèle des « économies de la grandeur » élaboré par Luc Boltanski et Laurent Thévenot) cependant la capacité des citoyens à élaborer des procédés de montée en généralité leur permettant de dépasser le NIMBY, voir Jacques LOLIVE, « La montée en généralité pour sortir du NIMBY. La mobilisation associative contre le TGV Méditérranée », *Politix*, n° 39, 3ème trimestre 1997, p. 109-130 ; Danny TROM, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue Française de Science Politique*, vol. 49, n° 1, 1999, p. 31-50.

[65] En particulier, dans Jürgen HABERMAS, *Droit et Démocratie. Entre faits et normes*, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1997 [1992], 551 p.

[66] Voir John RAWLS, *Libéralisme politique*, PUF, 1995, 450 p.

[67] Voir Maeve COOKE, "Five Arguments for Deliberative Democracy", *Political Studies*, vol. 48, 2000, p. 947-969.

[68] Précisons que le procéduralisme désigne toute théorie où la procédure détermine elle-même le résultat juste, c'est-à-dire où il n'y a pas de conception de la justice ou de la justesse indépendante de la procédure. En tant que procéduraliste la théorie délibérative d'Habermas s'oppose, par exemple, à celle développée par des auteurs comme Amy Gutmann et Dennis Thompson. Pour ces derniers, « la démocratie délibérative est une conception de la politique démocratique dans laquelle les décisions et les politiques sont justifiées par un processus de discussion entre des citoyens libres et égaux ou leurs représentants imputables. » Les raisons avancées par les citoyens s'inscrivent dans un processus continu de justification réciproque et ne sont pas simplement procédurales ou purement substantielles. Elles se fondent sur des principes moraux. Amy GUTMANN, Dennis THOMPSON, « Pourquoi la démocratie délibérative est-elle différente ? », *Philosophiques*, vol. 29, n° 2, 2002, p. 194.

légitimation démocratique[69]. Pour exposer sa conception de la « politique délibérative », Habermas fait notamment référence à l'article de Joshua Cohen « Deliberation and Democratic Legitimacy[70]» paru en 1989. Ce texte, considéré comme fondateur de la théorie de la démocratie délibérative dans la recherche anglo-saxonne, expose une situation idéale où la recherche du bien commun se fait à travers des procédures d'argumentation et de raisonnement entre des citoyens égaux. Joshua Cohen expose plus particulièrement quatre conditions idéales de la délibération. D'abord, les participants à la délibération ne sont liés par aucun engagement préalable. Ensuite, ils sont considérés comme égaux c'est-à-dire que les inégalités existantes de pouvoir et de ressources ne doivent pas jouer sur leurs chances d'influencer le cours de la délibération. Une troisième condition concerne le fait que la délibération est un échange persuasif, les participants échangent des raisons et des arguments afin de persuader leurs interlocuteurs. La dernière condition concerne le but de la délibération idéale : il s'agit de la recherche du consensus rationnel. Lorsque ce but ne peut être atteint, la délibération doit se clore par un vote majoritaire[71].

Habermas développe ainsi l'idée selon laquelle la délibération politique introduit de nouveaux mécanismes de légitimation, basés non pas sur l'agrégation de préférences, mais sur une discussion généralisée des tenants et des aboutissants des problèmes à résoudre. Pour lui, la délibération démocratique implique théoriquement que « la norme n'est légitime que si elle est fondée sur des raisons publiques résultant d'un processus de délibération inclusif et équitable, auquel tous les citoyens peuvent participer et dans lequel ils sont amenés à coopérer librement.[72]» Dans son ouvrage *Théorie de l'agir*

---

[69] Voir Jürgen HABERMAS, « La politique délibérative. Un concept procédural de démocratie », in *Droit et Démocratie. Entre faits et normes*, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1997 [1992], p. 311-354.

[70] Voir Joshua COHEN, "Deliberation and democratic legitimacy", in *The Good Polity : Normative Analysis of the State* / edited by Alan Hamlin and Philip Pettit, Oxford, Basil Blackwell, 1989, p. 17-34. Précisons que dans ce texte, Joshua Cohen présente la démocratie délibérative sous un angle procédural. Depuis 1989, sa position a évolué et sa conception de la démocratie délibérative se veut désormais substantielle et non plus procédurale. Voir Joshua COHEN, "Procedure and Substance in Deliberative Democracy", in *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political* / edited by Seyla Benhabib, Princeton, Princeton University Press, 1996, p. 95-119.

[71] Ce qui résulte, comme le souligne bien Jon Elster, du fait que la délibération politique est contrainte par le besoin de prendre une *décision*. Selon lui, ces fortes contraintes de temps (« *strong time constraints* ») revêtent deux sens différents : d'une part, les décisions importantes tendent à être si urgentes qu'on ne peut se permettre de les discuter indéfiniment et, d'autre part, les décisions moins importantes ne justifient pas de très longues délibérations. Voir Jon ELSTER, "Introduction", *op. cit.*, p. 9.

[72] Loïc BLONDIAUX, Yves SINTOMER, « L'impératif délibératif », *op. cit.*, p. 18

communicationnel[73], Habermas élargit son propos initial sur l'espace public et s'attache désormais à reconsidérer de manière favorable les évolutions contemporaines de la démocratie. Sa réflexion intègre alors les apports des grandes sociologies contemporaines (Emile Durkheim, Talcott Parsons, Max Weber), ceux de Hannah Arendt – qui a fait résolument la part entre le « Politique », qui implique la « mise en commun des actes et des paroles », et la « Violence », laquelle dévoie l'action et subvertit les paroles[74] – et surtout, ceux de la philosophie anglo-saxonne du langage, à travers plus particulièrement son « tournant linguistique » (illustré par des auteurs tels que Charles Sanders Peirce, John Austin et surtout John Searle). Ainsi, le philosophe allemand développe une théorie de la compétence communicationnelle présentée comme une pragmatique universelle[75]. Il distingue alors deux types d'actions sociales : celles qui sont orientées vers l'intercompréhension (l'agir communicationnel) et celles qui sont orientées vers le succès (l'agir stratégique). L'agir stratégique qualifie des actions instrumentalisées en vue d'une fin. Dans le cadre de l'agir communicationnel, les participants poursuivent leurs objectifs individuels à la condition qu'ils puissent s'accorder mutuellement sur le fondement de définitions communes de situation[76].

L'agir communicationnel se prolonge lui-même vers une « éthique de la discussion »[77] qui présente plusieurs caractéristiques synthétisées par Jean Baudouin[78]. Il s'agit d'abord d'une

---

[73] Voir Jürgen HABERMAS, *Théorie de l'agir communicationnel*, 2 vol., Fayard, coll. « L'espace du politique », 1987 [1981], 448 p. et 480 p.

[74] Sur les activités considérées comme politiques que sont l'action (*praxis*) et la parole (*lexis*), voir Hannah ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, coll. « Pocket / Agora », 2004 [1961], p. 62 et suivantes.

[75] Sémou Pathé Gueye voit dans la pragmatique universelle « une science de la reconstruction du discours consensuel. » Sémou PATHE GUEYE, « Espace public et démocratie délibérative. Repenser la politique », *La pensée*, n° 321, janvier-février-mars 2000, p. 73.

[76] On retrouve ici le modèle « dialogique » de la communication politique, pour lequel la recherche de l'intérêt général constitue l'exigence devant sous-tendre tous les énoncés échangés. Gilles Achache le distingue ainsi des modèles selon lui à l'œuvre dans la société contemporaine, ceux du marketing et de la propagande. Voir Gilles ACHACHE, « Le marketing politique », *Hermès*, n° 4, 1989, p. 103-112. Le modèle « dialogique » de la communication est également évoqué par Bernard Miège, quoiqu'il revête chez cet auteur un sens sensiblement différent. En effet, « le modèle « dialogique », le plus ancien, [est] fondé sur le contact et l'échange d'idées avec l'électeur (depuis la poignée de mains sur un marché et le débat dans un préau d'école jusqu'au meeting et la lecture du « programme »). » Bernard MIEGE, *La société conquise par la communication*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1989, p. 117.

[77] Voir la conférence prononcée par Jürgen HABERMAS à Paris, en février 2001, sur la conception de la vérité théorique et pratique, propre à l'éthique de la discussion. Voir Jürgen HABERMAS, *L'éthique de la discussion et la question de la vérité*, Paris, Grasset, coll. « Nouveau Collège de Philosophie », 2003, 87 p. Adela Cortina rappelle que l'éthique de la discussion a vu le jour au cours des années 1970 et fut d'abord esquissée par Karl-Otto Apel dans le dernier chapitre de son ouvrage *Transformation der Philosophie* (1973). Voir Adela CORTINA, « Ethique de la discussion et fondation ultime de la raison », *in Histoire de la*

éthique formelle (et non pas substantielle), dans le sens où elle désigne des règles qui permettent de produire des normes et de justifier des décisions et non pas le contenu de ces mêmes normes. Ensuite, l'éthique de la discussion est rationnelle et universelle ; ses propositions débordent toutes les cultures et tous les systèmes de croyances. Enfin, cette éthique revêt un caractère idéal, utopique car Habermas considère que, selon Jean Baudouin, « tout doit être fait pour élargir les principes de l'agir communicationnel au maximum de participants.[79] »

Avec Jürgen Habermas, John Rawls est un des théoriciens essentiels de la délibération. Il faut ici noter une évolution dans la pensée de ce dernier. Dans *Théorie de la justice* (1987), Rawls ne traite pas de la délibération collective au sens plein du terme[80]. L'individu est en effet déjà supposé connaître exactement ses préférences. En revanche, *Libéralisme politique* (1995) introduit le principe de délibération dans l'élaboration des critères de justice[81]. Selon Dominique Leydet, du strict point de vue philosophique, ces deux courants s'opposent essentiellement sur les réponses apportées à trois questions[82]. La première concerne l'articulation de la théorie de la démocratie à celle de la justice, du libéralisme et a pour corollaire la question du procéduralisme, sur laquelle nous ne dirons que peu de mots dans la mesure où ce débat apparaît relativement éloigné de nos préoccupations. Il s'agit ici de de savoir quelle place sera accordée aux droits individuels fondamentaux. Pour le constitutionnalisme libéral, ces droits constituent une affirmation préalable à la

---

philosophie politique, tome 5 « Les philosophies politiques contemporaines (depuis 1945) » / sous la direction d'Alain Renaut, Calmann-Lévy, 1999, p. 185-229.

[78] Voir Jean BAUDOUIN, *Les idées politiques contemporaines*, coll. « Didact Sciences politiques », Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 156-157. Pour une recontextualisation de l'« éthique de la discussion » dans le parcours d'Habermas, voir Alain RENAUT, « Habermas ou Rawls ? », *Réseaux*, n° 60, 1993, 14 p. [PDF], <http://www.enssib.fr/autres-sites/reseaux-cnet>

[79] Jean BAUDOUIN, *Les idées politiques contemporaines, op. cit.*, p. 157.

[80] Pour une synthèse et une critique du caractère idéaliste et constructiviste de la doctrine rawlsienne, voir Philippe ADAIR, « La Théorie de la justice de John Rawls. Contrat social versus utilitarisme », *Revue Française de Science Politiqu*e, vol. 41, n° 1, 1996, p. 81-96.

[81] Voir Bertrand GUILLARME, « Rawls et le libéralisme politique », *Revue Française de Science Politique*, vol. 46, n° 2, 1996, p. 321-343 ; Jean-Marc FERRY, Justine LACROIX, « John Rawls : une théorie libérale de la justice », in *La pensée politique contemporaine*, Bruxelles, Bruylant, 2000, p. 31-59.

[82] Voir Dominique LEYDET, « Introduction », Québec, *Philosophiques*, « La démocratie délibérative », vol. 29, n° 2, automne 2002, p. 175-191, <http://www.erudit.org/revue/philoso/2002/v29/n2/006247ar.html>
Pour une critique de la théorie rawlsienne, voir Daniel WEINSTOCK, « Démocratie et délibération », *Archives de philosophie*, tome 63, cahier 3, juillet-septembre 2000, p. 405-421. Pour un parallèle entre les deux théories, habermassienne et rawlsienne, voir Catherine AUDARD, « Le principe de légitimité démocratique et le débat Rawls-Habermas », in *Habermas. L'usage public de la raison* / sous la direction de Rainer Rochltiz, PUF, coll. « Débats philosophiques », 2002, p. 95-132.

démocratie ; ils sont antérieurs et indépendantes de celle-ci. A ce sujet, deux tendances se dessinent parmi les partisans de la démocratie délibérative. Pour les uns (par exemple, Joshua Cohen[83] et Jürgen Habermas[84]), la démocratie délibérative permet de dépasser le clivage entre démocratie et libéralisme. Pour les autres (par exemple, John Rawls[85], Amy Gutmann et Dennis Thompson[86]), la conception délibérative de la démocratie doit rester à l'intérieur du cadre défini par le constitutionnalisme libéral.

La deuxième question proprement philosophique concerne la notion de publicité. Cette dernière recouvre deux significations. D'abord, la publicité renvoie à l'exigence selon laquelle les discussions conduisant à des décisions importantes soient tenues en public. On retrouve dans cette première interprétation l'idéal de transparence des décisions démocratiques. Ensuite, la publicité revêt un sens kantien et exprime ici « une certaine conception de la généralité ou de l'impartialité comme base de la justification politique.[87] » Sur ce point, Habermas et Rawls proposent deux versions distinctes. Pour Habermas, la publicité implique que les participants à la discussion doivent être capables de se distancier de leurs propres intérêts. En conséquence, ils doivent être ouverts aux arguments des autres et prêts à reconsidérer la valeur de leurs propres arguments. Rawls confère un sens sensiblement différent à la notion de publicité puisque cette dernière renvoie chez lui à l'idée selon laquelle les raisons invoquées par les participants doivent pouvoir être acceptées par toute personne placée dans une situation similaire. Dominique Leydet souligne à quel point ces deux versions de l'impartialité sont problématiques. En effet, la version habermassienne présuppose la capacité des participants à s'extraire de leur propre situation, de leur contexte social particulier. Quant à la version rawlsienne, elle nécessite un large consensus sur ce qui constitue des raisons mutuellement acceptables. Or, l'existence d'un tel consensus ne peut être considérée comme acquise dans des sociétés divisées, marquées par le pluralisme des valeurs.

La troisième question traite des fins poursuivis par la procédure délibérative : la délibération est-elle la meilleure procédure pour identifier les décisions justes ou correctes ou son intérêt réside-t-il plutôt dans les vertus morales qu'elle induit (respect,

---

[83] Voir Joshua COHEN, "Procedure and Substance in Deliberative Democracy", *op. cit.*
[84] Voir Jürgen HABERMAS, *Droit et Démocratie. Entre faits et normes, op. cit.*
[85] Voir John RAWLS, *Libéralisme politique, op. cit.*
[86] Voir Amy GUTMANN, Dennis THOMPSON, *Democracy and Disagreement*, Harvard, Belknap Press, 1996, 432 p.
[87] Dominique LEYDET, « Introduction », *op. cit.*, p. 180.

reconnaissance) et ses effets pratiques positifs (par exemple, la stabilité sociale) ? La première approche est celle défendue par Habermas pour lequel la délibération constitue la meilleure procédure pour atteindre des décisions justes ou correctes. Fondée sur le constat d'un désaccord toujours possible à l'issue de la délibération publique, une deuxième approche, prônée par des auteurs tels que John Rawls, Simone Chambers[88] ou encore Amy Gutmann et Dennis Thompson, insiste sur la valeur même de la délibération. Cette dernière serait productrice de reconnaissance[89] et favoriserait le respect entre citoyens. Toutefois, dans cette dernière approche, il semble que le lien entre délibération et décision en vienne à être rompu puisque prévalent les effets positifs de la délibération sur son résultat ultime, qu'il s'agisse d'une décision légitime ou le constat, par les participants, d'une incapacité à s'entendre. Aussi, cette position tombe dans le travers déjà dénoncé par Jon Elster, celui de justifier une institution ou un arrangement en référence à certains de leurs effets qui sont secondaires ou dérivés[90].

Aussi, ce modèle délibératif est-il complètement différent du gouvernement représentatif telle que l'a, par exemple, défini Bernard Manin. Cet auteur propose un idéal-type de gouvernement représentatif fondé sur quatre dimensions : l'élection des gouvernants à intervalles réguliers ; l'indépendance des gouvernants par rapport aux gouvernés dans la prise de décision ; réciproquement, l'autonomie de l'opinion publique par rapport aux gouvernants ; le fait que les décisions politiques soient prises après être passées à travers l'épreuve de la délibération publique[91]. Or, comme le soulignent Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, l'idée principale du modèle délibératif est de fusionner l'opinion publique et la délibération. Cette dernière ne se caractérise plus seulement l'activité des gouvernants, des représentants (par exemple, au sein des Parlements), mais doit être « ancrée dans les

---

[88] Voir Simone CHAMBERS, "Deliberative democratic theory", *Annual Rewiew of Political Science*, vol. 6, 2003, p. 307-326.

[89] Au sens où Charles Taylor l'entend à travers ce qu'il désigne sous le terme de « politique de la reconnaissance ». Selon cet auteur, la politique de la reconnaissance est fondée dans l'intuition selon laquelle la mésestime sociale de certains groupes constitue un tort culturel et symbolique important qui exige une réponse socio-politique. Voir Charles TAYLOR, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Flammarion, coll. « Champs », 1997 [1992], 144 p. Ajoutons que Paul Ricoeur se livre, dans son dernier ouvrage, à une critique des thèses tayloriennes. Voir Paul RICOEUR, *Parcours de la reconnaissance*, Gallimard, coll. « Folio / Essais », 2004, p. 331-336.

[90] Voir Jon ELSTER, « The Market and the Forum : Three Varieties of Political Theory », in *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics* / edited by James Bohman, William Rehg, Cambridge / London, The MIT Press, 1997, p. 3-33.

[91] Voir Bernard MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Calmann-Lévy, 1995, 319 p.

discussions ordinaires des citoyens[92] », au sein de l'espace public délibératif. Ce dernier devient dès lors le lieu du pouvoir constituant[93]. Ce qui ne veut pas dire que les discussions des citoyens sont sans rapport avec l'activité gouvernementale. En effet, Habermas établit clairement un lien entre les procédures de délibération et les décisions politiques : « l'enracinement des procédures formelles de délibération et de prise de décision dans la circulation vivante et, autant que possible, non contrôlée de l'opinion publique, va engendrer une pression, bénéfique en termes de légitimation, qui améliorera la *qualité* des décisions des parlements, tribunaux, et administrations.[94] »

Pour Habermas, les caractéristiques essentielles de la délibération seraient d'une part qu'elle est tournée vers le consensus raisonnable, et d'autre part, qu'elle encouragerait la « montée en généralité[95] ». Néanmoins, il faut souligner que certains théoriciens ne partagent pas tous son point de vue. Par exemple, pour John Dryzek, la délibération n'a pas pour objet la recherche d'un consensus. Elle doit s'entendre dans un sens discursif en permettant simplement de donner à chacun une visibilité argumentative[96]. D'ailleurs,

---

[92] Loïc BLONDIAUX, Yves SINTOMER, « L'impératif délibératif », *op. cit.*, p. 23.

[93] Il faut ici préciser que le concept d'espace public tel qu'il est développé par Habermas fait l'objet dans ses propres écrits comme dans les abondants commentaires qu'il a suscités de variations importantes. Voir les compléments apportés à son ouvrage fondateur, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Critique de la politique Payot, 1997 [1962], par Habermas lui-même dans « L'Espace public », trente ans après », *Quaderni*, n° 18, automne 1992, p. 161-191. Ce dernier texte constite d'ailleurs la préface à l'édition de 1990 de *l'Espace public*, reprise dans les éditions suivantes, notamment dans celle avec laquelle nous avons travaillé. Sur les différentes interprétations de l'Espace public, voir Bastien FRANÇOIS, Erik NEVEU, « Pour une sociologie politique des espaces publics contemporains », *op. cit.* Plus précisément, Paul Ladrière explicite la distinction posée par Habermas entre d'une part, l'espace public non organisé et l'espace public institutionnel. C'est dans le premier que se situe la délibération et dans le second, l'espace public institutionnel, que se prennent effectivement les décisions publiques. Voir Paul LADRIERE, « Espace public et démocratie. Weber, Arendt, Habermas », in *Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public* / sous la direction de Paul Ladrière, Alain Cottereau, Paris, Editions de l'EHESS, 1992, p. 19-43. Pour une analyse de l'espace public comme lieu d'émergence de la norme à travers une argumentation sincère, transparente et égalitaire de la part des individus, voir Laurence MONNOYER-SMITH, *La communication politique entre « système » et « monde vécu » ou comment appréhender la légitimité dans les sociétés modernes ?*, Thèse en Sciences de l'information et de la communication, Université Toulouse 2, janvier 1997, p. 70 s.

[94] Jürgen HABERMAS, « Au-delà du libéralisme et du républicanisme, la démocratie délibérative », *Raison publique*, « Délibération et gouvernance : l'illusion démocratique ? », n° 1, octobre 2003, p. 46-47.

[95] Habermas en fait une présupposition explicite de toute pratique argumentative. Dans la préface à *l'Espace public*, il évoque en effet « l'exigence d'impartialité et l'attente que les participants mettent en question et dépassent leurs préférences particulières. » Jürgen Habermas, « Préface », in *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, *op. cit.*, p. XXVII.

[96] Voir John DRYZEK, *Deliberative Democracy and Beyond: Liberal, Critics and Contestations*, New York, Oxford University Press, 2000, 195 p. Précisons toutefois que dans la culture politique américaine, la recherche du consensus est souvent au fondement des procédures délibératives. Voir Cary COGLIANESE, "Is Consensus an Appropriate Basis for Regulatory Policy ?", John F. Kennedy School of Government,

Nicolas Tenzer estime que « l'existence d'un débat ne présuppose aucunement la possibilité de parvenir à un accord : il est des négociations inabouties qui se transforment en conflits et des discussions qui dégénèrent.[97] » Dans les faits, les institutions ayant pour objet d'organiser des débats publics, telles que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), reconnaissent que l'essentiel est que le débat public ait effectivement lieu et que les parties en présence, même sans aboutir à un consensus, puissent à son terme être informées des enjeux principaux soulevés par le projet débattu[98]. Par ailleurs, Jacques Gerstlé note que pour les théoriciens de la délibération, « la promotion de la tolérance, de la compréhension entre les groupes et d'une solution publique aux controverses paraissent […] des objectifs supérieurs à la recherche du consensus.[99] »

La délibération inciterait également au dépassement de l'expression de positions ou de revendications purement individualistes[100]. Sur ce dernier point, la publicité des échanges s'avère essentielle, ainsi que nous l'avons vu, dans la mesure où elle fonctionne comme une contrainte à l'égard des participants. Ceux-ci inclineraient en effet davantage à « monter en généralité » qu'ils ne se cantonneraient à la seule expression de leurs points de vue particuliers. Dans le cas où ils ne parviendraient pas à atteindre ce consensus raisonnable, les citoyens seraient tout du moins amenés à reconnaître l'existence de « désaccords délibératifs », selon les termes d'Amy Gutmann et Dennis Thompson, dans lesquels les participants à la discussion seraient tenus par un respect mutuel[101].
Aussi, les conditions requises par une telle délibération apparaissent-elles exorbitantes et cette conception a fait l'objet de nombreuses critiques, tant du point de vue proprement philosophique que des pratiques observables. Par exemple, sur le plan philosophique, la conception du citoyen développée dans la théorie habermassienne conduit à promouvoir un acteur rationnel, exempt de passion, orienté vers l'écoute et l'intercompréhension et capable de produire des arguments détachés de ses intérêts particuliers. Il est aisé de

---

Harvard University, Faculty Research Working Papers Series, April 2001, 39 p. < http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=270488>, 2 juin 2005.
[97] Nicolas TENZER, *Philosophie politique*, *op. cit.*, p. 69.
[98] Voir Arthur JOBERT, « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *op. cit.*
[99] Jacques GERSTLE, *La communication politique*, Armand Colin, coll. « Compact », 2004, p. 251-252.
[100] Voir Luc BOLTANSKI, « La dénonciation », in *L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Editions Métailié, 1990, p. 253-356.
[101] Voir Amy GUTMANN, Dennis THOMPSON, *Democracy and Disagreement*, *op. cit.*

constater qu'un tel « citoyen délibératif » n'existe pas[102]. Autre exemple, le problème de l'égalité des participants constitue une pierre d'achoppement de la théorie délibérative. De nombreux auteurs, notamment issus du courant de la sociologie critique[103], soulignent à quel point cette égalité tant de l'accès à la délibération qu'au cours même des échanges s'avère illusoire. Plus particulièrement, il est possible de relever les difficultés dont témoigne Habermas pour intégrer dans sa théorie la dimension essentielle du conflit dont Machiavel a, dans son *Discours sur la première décade de Tite-Live*, montré le rôle potentiellement bénéfique dans un cadre institutionnel ouvert et dynamique[104]. Ainsi que le souligne Serge Audier, la délibération effective nécessite que « les interlocuteurs potentiels *se fassent reconnaître comme tels*, ce qui, compte tenu des rapports de force du monde social, passe souvent par l'antagonisme.[105] » Pour reprendre les termes de Pierre-André Taguieff, il est ainsi permis de considérer que la philosophie du langage habermassienne est « fondée sur une méconnaissance naïve de la polémicité constitutive des actes d'interlocution.[106] » Un auteur comme Chantal Mouffe a d'ailleurs tenté de proposer un autre modèle – modèle qu'elle qualifie de « pluralisme agonistique » (« *agonistic*

---

[102] Voir Loïc BLONDIAUX, « Prendre au sérieux l'idéal délibératif : un programme de recherche », *op. cit.*, p. 6. La délibération suppose de plus un acteur capable, au cours de l'interaction, de changer de points de vue et de préférences. Ce qui est fortement critiqué par les tenants de la théorie du choix rationnel dont John Dryzek fournit une très bonne présentation. Voir John DRYZEK, « Minimal Democracy ? The Social Choice Critique », in *Deliberative Democracy and Beyond: Liberal, Critics and Contestations, op. cit.*, p. 31-56.

[103] Voir Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Minuit, coll. « Le sens commun », 1994 [1980], 475 p. ; « Questions de politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 16, septembre 1977, p. 55-89 ; Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, 1997 [1982], 243 p. Cet auteur critique en effet vigoureusement la thèse habermassienne : « C'est ainsi que la représentation de la vie politique que propose Habermas […] occulte et refoule la question des conditions économiques et sociales qui devraient être remplies pour que s'instaure la délibération publique propre à conduire à un consensus rationnel, c'est-à-dire un débat où les intérêts particuliers en concurrence recevraient la même considération et où les participants, se conformant à un modèle idéal de l'« agir communicationnel », essaieraient de comprendre le point de vue des autres et de lui donner le même poids qu'à leur point de vue propre. Comment ignorer en effet que […], les intérêts de connaissance s'enracinent dans des intérêts sociaux, stratégiques ou instrumentaux, que la force des arguments n'est guère efficace contre les arguments de la force […], et que la domination n'est jamais absente des rapports sociaux de communication ? » Pierre BOURDIEU, *Méditations pascaliennes*, Seuil, coll. « Points / Essais », 2003 [1997], p. 96-97.

[104] Le Florentin écrit ainsi : « Moi j'affirme que ceux qui condamnent les tumultes entre les nobles et la plèbe condamnent ce qui fut la première cause du maintien de la liberté de Rome ; et qu'ils s'attachent davantage aux cris et aux bruits qui naissaient de ces tumultes, qu'aux bons effets que ceux-ci enfantaient », cité par Serge AUDIER, *Les théories de la république*, *op. cit.*, p. 16.

[105] *Ibid.*, p. 88. Cette proposition peut être rapprochée, nous semble-t-il, de la position défendue par Jacques Rancière lorsqu'il écrit : « Mais pour que les parties discutent au lieu de se battre, il faut d'abord qu'elles existent comme parties, ayant à choisir entre deux manières d'obtenir leur part. » Jacques RANCIERE, *La Mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, coll. « La Philosophie en effet », 1995, p. 143.

[106] Pierre-André TAGUIEFF, *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, La Découverte, coll. « Armillaire », 1988, p. 442.

pluralism ») – que celui de la démocratie délibérative promu par Habermas car elle estime que ce dernier ne permet pas en réalité de comprendre la nature du politique et ne fournit pas une alternative à la conception agrégative de la démocratie[107]. Pour elle, les tenants du courant délibératif ont en effet simplement remplacé la vision de la sphère publique inspirée par le marché par une autre conception qui considère les questions politiques comme étant de nature morale et donc, susceptibles d'être décidées rationnellement. Alors que, selon elle, la vision habermassienne de la démocratie délibérative cherche à éradiquer toute forme de pouvoir des relations sociales, Chantal Mouffe soutient que la question principale de la politique démocratique est précisément celle de savoir comment constituer des formes de pouvoir qui soient compatibles avec les valeurs démocratiques[108].

Si la validité du modèle théorique habermassien de la délibération a été largement discutée, n'est guère déniée la pertinence des questionnements qu'il soulève. Les dispositifs délibératifs actuels sont souvent appréciés à la seule aune de ce modèle. Les applications électroniques autorisant une discussion généralisée sont ainsi régulièrement confrontées aux caractéristiques idéales de la délibération, les auteurs observant généralement le fossé abyssal séparant les pratiques délibératives de la théorie[109]. Dans ce qui suit, nous voudrions exposer les questionnements qui ont guidé cette recherche sur les forums de discussion municipaux, questionnements en partie issus de la problématique délibérative telle que nous venons de l'esquisser.

---

[107] Voir Chantal MOUFFE, « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism ? », *Social Research*, vol. 66, n° 3, Fall 1999, p. 745-758. Notons que d'autres philosophes soulignent le rôle politique de l'antagonisme entre les individus. Par exemple, Jacques Rancière, dans *La Mésentente*, considère que la tension entre égalité et inégalité définit le principal paradoxe du politique. Aussi, le conflit est ce qui donne son caractère « politique » à une action dans la mesure où « les structures de la mésentente sont celles où la discussion d'un argument renvoie au litige sur l'objet de la discussion et sur la qualité de ceux qui en font un objet. » Jacques RANCIERE, *La Mésentente. Politique et philosophie*, *op. cit.*, p. 14-15. De manière encore plus explicite, il définit plus loin ce qu'il entend par « politique » : « La politique est d'abord le conflit sur l'existence d'une scène commune, sur l'existence et la qualité de ceux qui y sont présents. » *Ibid.*, p. 49.

[108] Elle écrit en effet : "But if we accept that relations of power are constitutive of the social, then the main question of democratic politics is not how to eliminate power but how to constitue forms of power that are compatible with democratic values." [« Mais si nous acceptons que les relations de pouvoir sont constitutives du social, alors la principale question de la politique démocratique n'est pas comment éliminer le pouvoir mais comment constituer des formes de pouvoir qui soient compatibles avec les valeurs démocratiques. »] Chantal MOUFFE, « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism ? », *op. cit.*, p. 753.

[109] Voir par exemple, l'analyse de la liste de discussion électronique mise en œuvre et animée par des militants du Collectif « Plus Jamais Ça, Ni ici, Ni Ailleurs » (PJCNina), suite à l'explosion de l'usine toulousaine AZF en 2001. Voir Marie-Gabrielle SURAUD, « Le *Net* ou la clôture de l'espace public : débats sur l'accident industriel de Toulouse (septembre 2001) », *Réseaux*, vol. 21, n° 118, 2003, p. 211-236.

II. Les forums électroniques et la problématique de la délibération

Il s'agit ici de s'interroger sur les questions que soulèvent les usages politiques des forums de discussion au sein des municipalités. Loïc Blondiaux et Yves Sintomer relèvent les questions que le modèle délibératif habermassien, précédemment évoqué, continue de poser à la réalité des dispositifs mis en œuvre aujourd'hui : l'articulation de la délibération à la décision, le problème de la publicité des échanges, l'organisation de la délibération et l'égalité des participants[110]. Ces questions nous semblent transposables à l'analyse des forums de discussion mis en place sur les sites Internet des municipalités. Toutefois, les spécificités du forum électronique — c'est-à-dire le caractère permanent du dispositif, l'anonymat des contributeurs, leur absence physique, le mode écrit et différé des échanges — conduisent à reformuler en partie la problématique délibérative.

A. L'articulation entre la délibération et la décision

Un premier problème concerne l'articulation entre la délibération des citoyens et la décision effectivement prise par l'autorité publique. Il s'agit d'une question rarement posée : en quoi l'avis lie-t-il la décision et quelle est la liberté dont l'autorité dispose à cet égard ?

Dans le modèle habermassien, il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une implication directe dans les décisions mais d'une participation à la délibération et à la formation de l'opinion. Aussi, le fait que les décisions ne soient pas directement prises par les citoyens ne

[110] Voir Loïc BLONDIAUX, Yves SINTOMER, « L'impératif délibératif », *op. cit.*

constitue-t-il pas un problème dans la mesure où la délibération est susceptible d'institutionnalisation dans des procédures démocratiques et juridiques : « Les procédures démocratiques de l'Etat de droit ont la tâche d'institutionnaliser les formes de communication nécessaires à une formation rationnelle de la volonté.[111] »

Dans la pratique, Loïc Blondiaux remarque que « l'absence d'articulation entre la délibération et la décision est la norme, l'influence sur la décision l'exception.[112] » Ainsi, la concertation urbaine ne repose sur aucune redistribution du pouvoir aux habitants[113] ; le référendum local s'apparente à une procédure d'information, intégrée dans le processus décisionnel mais qui ne peut être confondu avec la décision[114] ; l'enquête publique conduit quasi systématiquement à avaliser les projets urbanistiques des décideurs locaux[115] ; les conseils de quartiers n'émettent jamais que des avis consultatifs[116] ; les formes d'activités publiques conventionnelles (APC)[117] fonctionnent sur le mode du consensus politique et aboutissent à l'enregistrement de décisions déjà préparées[118].

Est-il possible de considérer en conséquence que les forums produisent des avis liant, et de quelle manière, l'autorité qui les a mises en place ? Les responsables politiques lors des discussions électroniques prennent-ils effectivement en compte les échanges sur les forums ? Sur les forums, dans quelle mesure les débats électroniques, suscités par l'autorité municipale, s'insèrent-ils dans le processus « ordinaire » de prise de décision des élus ?

---

[111] Jürgen HABERMAS, « La souveraineté populaire comme procédure. Un concept normatif d'espace public », *Lignes*, n° 7, 1989, p. 49.

[112] Loïc BLONDIAUX, « Prendre au sérieux l'idéal délibératif : un programme de recherche », *op. cit.*, p. 6.

[113] Voir Maurice BLANC, « L'invention de la démocratie locale », in *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale* / sous la direction de Maurice Blanc, Marc Mormont, Jean Rémy, Tom Storrie, L'Harmattan, 1994, p. 261-292.

[114] Voir Marion PAOLETTI, « La pratique politique du référendum local : une exception banalisée », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 219-236.

[115] Voir Cécile BLATRIX, « Le maire, le commissaire enquêteur et leur « public » : la pratique politique de l'enquête publique », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 161-176.

[116] Voir Thomas FROMENTIN, *Les conseils de quartier : entre instrumentalisation et potentialités démocratiques. Une analyse de la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002*, Mémoire de DEA de Science Politique, Université Paris 2 (Panthéon-Assas), septembre 2002, 159 p.

[117] Jérôme Valluy définit les APC comme un « ensemble de négociations se concluant par un accord entre des autorités publiques et des personnes privées, sur le contenu d'actes finalisés à réaliser par l'une et/ou l'autre des parties engagées. » Jérôme VALLUY, « Coalition de projet et délibération politique : le cas du projet d'implantation de décharges de déchets industriels dangereux dans la région Rhône-Alpes (1979-1994) », *Politiques et management public*, vol. 14, n° 4, décembre 1996, p. 102.

[118] *Ibid.*, p. 126.

Par ailleurs, les échanges sur les forums, en dehors de leur insertion dans le processus institutionnel de décision, sont-ils susceptibles d'engendrer des actions contraignant celles de l'autorité municipale ?

B. La question de la publicité de la délibération

Un deuxième problème concerne la publicité de la délibération. Loïc Blondiaux et Yves Sintomer remarquent que la plupart de dispositifs participatifs ou délibératifs existants ne bénéficient que d'une publicité limitée, voire fonctionnent en dehors même du regard du public. Cette absence ou cette carence de publicité soulève au moins deux questions. La première est celle de l'accès à la délibération. La publicité du dispositif lui-même est en effet une condition essentielle de sa démocratisation, ou pour être plus exact une condition de la participation des individus. Avec les « habituelles » exclusions liées aux inégalités matérielles d'accès à Internet, dans quelle mesure le forum électronique peut-il donner lieu à des échanges entre les citoyens et les responsables municipaux, ainsi qu'entre les citoyens eux-mêmes ?

La deuxième question est celle de la nature des argumentations employées lors de la délibération. En effet, la présence ou l'absence d'un tiers, d'un public, modifie substantiellement les arguments qui sont employés par les participants au cours de leurs échanges. Par exemple, dans son étude des processus délibératifs des deux assemblées constituantes françaises et nord-américaine à la fin du 18ème siècle, Jon Elster a pu montrer que le huis clos tendait à favoriser la qualité de l'argumentation alors que la publicité des débats entraînait des affrontements figés et favorisait la surenchère[119]. Dans une perspective similaire, Loïc Blondiaux estime que « la présence du public risque de parasiter les débats, de faciliter les prises de position à caractère démagogique, d'empêcher

[119] Voir Jon ELSTER, « Argumenter et négocier dans deux assemblées constituantes », *Revue Française de Science Politique*, vol. 44, n° 2, 1994, p. 187-256.

certains acteurs de changer de point de vue.[120] » Or, il faut rappeler que la possibilité de changer d'avis est une des caractéristiques essentielles d'un échange persuasif, significatif d'une authentique délibération. Les forums sont des dispositifs qui, par définition, fonctionnent en l'absence de la présence physique des autres participants à l'échange. Quelle influence cette absence a-t-elle sur les argumentations employées ?

Jon Elster soutient également que, dans un cadre public, les participants doivent mettre leurs intérêts personnels entre parenthèses et monter en généralité, sous peine de sanctions de la part du groupe[121]. John Dryzek prolonge cet argument puisqu'il affirme qu'il est vraisemblable que les individus, en s'efforçant de s'exprimer publiquement selon le bien commun, l'intériorisent au point de penser en ses termes[122]. Cette idée est néanmoins battue en brèche par la sociologue Nina Eliasoph, laquelle montre que les participants aux associations qu'elle a étudiées parlent en des termes bien plus politisés et orientés vers le bien commun dans des contextes privés que dans des situations publiques. De manière radicalement opposée à Elster, elle affirme que les arènes publiques, de par le type d'interactions qu'elles génèrent, rendent la montée en généralité et l'expression de discours politisés de la part de citoyens ordinaires tout simplement impossibles[123].

---

[120] Loïc BLONDIAUX, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in *Gestion de proximité et démocratie participative* / sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 134.

[121] Il écrit ainsi : "The conceptual impossibility of expressing selfish arguments in a debate about the public good, and the psychological difficulty of expressing other-regarding preferences without ultimately coming to acquire them, jointly bring it about that public discussion tends to promote the common good." [« L'impossibilité conceptuelle d'exprimer des arguments égoïstes dans un débat relatif au bien public, et la difficulté psychologique d'exprimer des préférences altruistes sans en venir en fin de compte à les acquérir, amènent conjointement à conclure que la discussion publique tend à promouvoir le bien commun. »] Jon ELSTER, "The Market and the Forum : Three Varieties of Political Theory", *op. cit.*, p. 12. James D. Fearon développe l'argument identique selon lequel la publicité – c'est-à-dire ce qu'Elster avait appelé, en 1995, la « force civilisatrice de l'hypocrisie » – nuit à l'expression d'intérêts purement personnels : « […] one advantage of public discussion before a vote would be the participants might be disinclined to make or support purely self-interested proposals for fear of appearing selfish. » [« [...] un avantage de la discussion publique avant un vote serait que les participants pourraient être peu enclins à faire ou soutenir des propositions purement intéressées par peur d'apparaître égoïstes. »] James D. FEARON, "Deliberation as Discussion", in *Deliberative Democracy*, *op. cit.*, p. 54.

[122] Selon John Dryzek, "it is quite likely that talking in public interest terms will lead individuals to think in public interest terms." [« Il est vraisemblable que parler en termes d'intérêt public conduira les individus à penser en termes d'intérêt public. »] John DRYZEK, *Deliberative Democracy and Beyond: Liberal, Critics and Contestations*, *op. cit.*, p. 47.

[123] "The people I met did sound as if they cared about politics, but only in some contexts and not others. [...] Most of the time, intimate, late night, moonlit conversations were the only places other than interviews where that kind of discussion could happen. In group contexts, such discussion was almost always considered inappropriate and out of place [...]." [« Les gens que j'ai rencontré paraissaient vraiment s'intéresser à la politique, mais seulement dans certains contextes et pas dans d'autres […]. La plupart du temps, des conversations intimes, tardives, au clair de lune ont été les seuls moments en dehors des entretiens où ce

L'effet de la publicité sur la capacité des individus à monter en généralité semble donc largement indéterminé, les enquêtes empiriques sur ce point parvenant, comme nous l'avons vu, à des résultats contradictoires[124]. Sur les forums de discussion, quelle est l'aptitude des participants à pratiquer cette montée en généralité ? Ce problème est d'autant plus aigu que, selon certains auteurs, la communication en face-à-face, lors de laquelle les individus sont physiquement présents, favoriserait plus particulièrement les comportements coopératifs. Par exemple, Hannah Arendt insiste sur la nécessité de la présence physique en vue de produire des jugements valides :

> « Et cette pensée élargie, qui en tant que jugement sait transcender ses propres limites individuelles, ne peut, d'autre part, fonctionner dans l'isolement strict, ni dans la solitude ; elle nécessite la présence des autres « à la place desquels » elle doit penser, dont elle doit prendre les vues en considération, et sans lesquels elle n'a jamais l'occasion d'opérer. Comme la logique, pour être saine, réclame la présence de soi-même, le jugement, pour être valide, réclame la présence d'autrui.[125] »

Par ailleurs, certains travaux relatifs à la délibération ont mis en lumière un phénomène de polarisation des opinions[126]. Dans la réalité, loin de favoriser l'émergence du consensus, la discussion contribuerait au contraire à polariser les opinions. Certains travaux de psychologie sociale montrent en effet que les citoyens qui prennent part à une discussion en ayant une certaine opinion sur un sujet, en sortent avec une opinion encore plus extrême que celle qu'ils avaient au départ[127]. En somme, la confrontation des opinions conduit les participants à renforcer leurs convictions initiales plutôt qu'à les changer. Toutefois, ces travaux sont contredits par des observations menées sur des groupes de citoyens ayant

---

genre de discussion pouvait se produire. En groupe, ce type de discussion était presque toujours considéré comme inapproprié et déplacé […]. »] Nina ELIASOPH, *Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in Everyday Life*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 7.

[124] A partir d'une enquête sociographique sur les membres du Comité National d'Ethique, Dominique Memmi montre, de son côté, que l'exigence de généralisation constitue un principe d'exclusion des profanes du débat. Elle affirme ainsi que la surface professionnelle, et au-delà sociale, des individus constitue un des plus sûrs soutiens à la montée en généralité. Voir Dominique MEMMI, « Celui qui monte à l'universel et celui qui n'y monte pas. Les voies étroites de la généralisation « éthique » », in *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains* / sous la direction de Bastien François, Erik Neveu, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 1999, p. 155-166.

[125] Hannah ARENDT, *La crise de la culture. Huit exercices de pensée politique*, Gallimard, coll. « Folio / Essais », 1997 [1954], p. 282.

[126] Voir Cass SUNSTEIN, "Agreement without Theory", in *Deliberative Politics. Essays on Democracy and Disagreement* / edited by Stephen Macedo, New York, Oxford University Press, 1998, p. 123-150.

[127] Voir Tali MENDELBERG, "The Deliberative Citizen: Theory and Evidence", in *Political Decision-Making, Deliberation and Participation* / edited by Michaël X. Delli-Carpini, Leonie Huddy, Robert Y. Shapiro, Amsterdam, Elsevier Press, 2002, p. 151-193.

participé à des « sondages délibératifs »[128]. Il s'avère ainsi qu'à l'issue des débats organisés dans le cadre de tels sondages, les changements d'opinion sont extrêmement fréquents[129]. Sur les forums de discussion, observe-t-on un phénomène de polarisation des opinions ou au contraire, l'échange électronique induit-il des changements dans l'opinion des individus y prenant part ?

De plus, lors de la prise de parole en présentiel, Elisabeth Noelle-Neuman a pu observer que l'expression d'un point de vue majoritaire sur telle ou telle question empêche généralement celle des voix minoritaires, qui se retranchent dès lors dans le silence[130]. Cette « spirale du silence » est-elle également à l'œuvre sur les forums de discussion ?

C. L'organisation de la délibération

Troisième problème, lors de la délibération, selon Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, le problème des temporalités dans les prises de parole est essentiel. Il s'agit ici de la question de l'équilibre entre une distribution égalitaire des temps de parole et la dynamique spontanée de la discussion. Dans les procédures antérieures (telles que par exemple, les réunions publiques), la maîtrise des tours de parole est généralement effectuée par les autorités institutionnelles. Sur les forums, qui sont des espaces permanents d'échanges, comment la parole se distribue-t-elle ? Sur les forums de discussion qui ne mettent pas physiquement en présence les participants, quelles formes revêtent les interventions des citoyens ? Quelles sont les règles, formelles ou informelles, qui structurent les échanges électroniques ? De quelle latitude les citoyens disposent-ils dans l'expression de leurs

---

[128] Le sondage délibératif consiste à utiliser la technique du sondage d'opinion, la sélection d'un échantillon représentatif de la population, puis à organiser un débat entre les personnes ainsi sélectionnées afin de leur permettre d'émettre un avis informé. Voir Loïc BLONDIAUX, « Sondages et délibération. Une épistémologie alternative de l'opinion publique ? », *Politix*, vol. 15, n° 57, 2002, p. 167-180.

[129] Par exemple, dans le cadre du sondage délibératif sur l'Europe en 1995, 45 % des Britanniques étaient, avant la délibération, d'accord avec l'idée qu'il est « beaucoup plus avantageux d'être dans l'EU qu'à l'extérieur » ; après la délibération, ils sont 60 % à partager ce sentiment, soit une augmentation de 15 points. Voir James FISHKIN, « Vers une démocratie délibérative : l'expérimentation d'un idéal », *Hermès*, n° 31, 2001, p. 218 [Extrait de *Citizen Competence and Democratic Institutions* / edited by Stephen L. Elkin, Karol Edward Soltan, Pennsylvania State University Press, 1999, chapitre XII, p. 279-290].

[130] Voir Elisabeth NOELLE-NEUMANN, « La spirale du silence. Une théorie de l'opinion publique », *Hermès*, n° 4, 1989, p. 181-189.

opinions ? Dans quelle mesure la rationalité de l'institution municipale pèse-t-elle sur l'expression des participants au forum ? En bref, y a-t-il remise en cause de l'organisation de la délibération telle qu'elle est généralement observée dans les dispositifs en face-à-face ?

Dans le cadre des conseils de quartier, Loïc Blondiaux observe également que les discussions se déroulant au sein des conseils se centrent essentiellement sur des problèmes relatifs à l'environnement immédiat des participants, ces derniers ayant appris au fil des réunions à argumenter leurs propos et à étayer leurs témoignages[131]. Sur quels problèmes les prises de paroles des internautes portent-elles ? Quels sont les registres argumentatifs mis en œuvre par les internautes afin de soutenir leurs opinions et leurs revendications ?

Plus fondamentalement, la question de l'organisation de la délibération est liée à celle des contraintes procédurales l'encadrant. Ces contraintes n'imposent pas de limite sur la forme ou le contenu des interventions. Elles cherchent seulement à organiser les débats de telle sorte que la probabilité selon laquelle la force du meilleur argument se fasse entendre s'en trouve augmentée. En d'autres termes, ces contraintes visent à assurer que tout citoyen dans une assemblée pourra se faire entendre aussi souvent que les autres, et que tous les participants auront un rôle égal dans l'élaboration de l'ordre du jour de l'assemblée[132].

D. L'égalité des participants dans la délibération

Certains auteurs, tels Ian Budge, estiment que, même si le dialogue par voie informatique ne peut être assimilé à un face-à-face entre citoyens, il permettrait quand même la délibération du plus grand nombre. Certes, il est irréaliste de penser que tout le

---

[131] Voir Loïc BLONDIAUX, « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 367-404.

[132] Sur ces contraintes de type procédural voir notamment Simone CHAMBERS, *Reasonable Democracy : Jurgen Habermas and the Politics of Discourse*, Ithaca, Cornell University Press, 1996, 250 p.

monde puisse s'exprimer, à cause de la maîtrise culturelle différenciée de l'instrument[133], et surtout à cause du temps que cela nécessiterait, mais il est vraisemblable d'imaginer qu'un plus grand nombre d'individus pourrait prendre la parole que dans les conditions actuelles de la démocratie. De plus, Internet, par l'ampleur du débat qu'il consent, pourrait permettre une expression plus exhaustive des différents points de vue, rassemblés de manière permanente sur un support unique[134]. Toutefois, au cours de la discussion, il est rare que les personnes impliquées par les décisions soient des actrices à part égale dans les délibérations[135]. Il faut entendre ici le fait qu'en cas de confrontation avec les acteurs institutionnels, les simples citoyens ne participent pas de manière égale à la délibération. Il est donc nécessaire de prendre en considération les différents « cens »[136] qui affectent la participation des individus à la délibération. Pour adopter le vocabulaire de la sociologie critique, il apparaît que les interventions, par exemple au cours des conseils de quartier, sont fonction du capital symbolique de chaque intervenant[137]. Aussi, l'effet des rapports de pouvoir n'est pas naturellement neutralisé dans l'espace public comme le postule Jürgen Habermas. Des auteurs féministes telles que Nancy Fraser, Iris Marion Young ou encore Lynn Sanders critiquent de la même manière l'approche de la démocratie délibérative telle qu'elle est développée par Habermas en raison de ce qu'elles estiment être l'inégale capacité des groupes à peser sur la délibération et à s'y faire entendre[138]. De même,

---

[133] Voir sur ce point Dieter FUCHS, Max KAASE, « Electronic Democracy », communication présentée au *18ème Congrès de l'Association Internationale de Science Politique*, 1-6 août 2000, Québec, Canada ; Eric GEORGE, « La question des inégalités au cœur des usages de l'Internet », *COMMposite*, v.2002.1, <http://commposite.org/2002.1/articles/george6.html>, 10 juin 2003.

[134] Voir Ian BUDGE, *The New Challenge of Direct Democracy*, Cambridge, Polity Press, 1996, 203 p.

[135] Nous distinguons l'accès à la délibération, en liaison avec la question de la publicité du dispositif (évoquée *supra*) et l'égalité des participants dans le cours même des échanges discursifs.

[136] Daniel Gaxie a montré que la participation politique est conditionnée par un ensemble de facteurs économiques, sociaux et culturels. Voir Daniel GAXIE, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil, 1978, 267 p.

[137] Voir Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », in *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale* / sous la direction de Catherine Neveu, L'Harmattan, coll. « Logiques Politiques », 1999, p. 115-148.

[138] Voir Nancy FRASER, « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement », *Hermès*, n° 31, 2001, p. 125-156 [Extrait de *Habermas and the Public Sphere* / edited by Craig Calhoun, Cambridge, MIT Press, 1992, p. 109-142] ; Iris Marion YOUNG, "Communication and the Other : Beyond Deliberative Democracy" in *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political* / edited by Seyla Benhabib, Princeton, Princeton University Press, 1996, p. 120-135 ; Lynn SANDERS, "Against Deliberation", *Political Theory*, vol. 25, n° 1, 1997, p. 347-375. Précisons qu'Iris Marion Young critique fortement la thèse de la démocratie délibérative d'Habermas mais aussi celle de la « démocratie forte » de Benjamin Barber qui plaide pour une « société civile » vivante et valorise la participation, la vie associative et l'éducation civique. Selon elle, Benjamin Barber défendrait à tort une idée de la vie publique qui reconduirait, en réalité, le clivage entre une « sphère publique » de la citoyenneté, et

Melissa Williams montre que les raisons invoquées par les participants à une délibération publique sont généralement contingentes et que cette contingence dépend fortement de l'appartenance à des groupes structurés selon des lignes de clivages sociales. Aussi, ce que certains participants peuvent entendre comme des raisons peuvent ne pas être conçues comme telles par d'autres[139]. Jane Mansbridge souligne, quant à elle, le fait qu'au-delà des exclusions fondées sur le genre, la délibération peut également renforcer d'autres formes de rapports inégalitaires telles que les inégalités de classe ou les inégalités ethniques[140]. De manière radicale, Archon Fung et Erik Olin Wright estiment, quant à eux, que la gouvernance délibérative nécessite l'existence d'un contre-pouvoir significatif si des bénéfices démocratiques en sont vraiment attendus, le contre-pouvoir étant entendu comme une « série de mécanismes capables d'affaiblir, voire de neutraliser, le pouvoir et les prérogatives politiques des acteurs sociaux normalement dominants.[141] » En d'autres termes, en dehors même de possibles exclusions officielles, les inégalités sociales peuvent biaiser la délibération. De son côté, James Bohman souligne bien le rapport problématique entre les inégalités sociales et la légitimité délibérative et précise que l'égalité des participants dans la délibération recouvre en réalité deux sens distincts : les citoyens doivent être certes égaux entre eux, mais leurs arguments doivent également recevoir une égale considération[142]. Les forums de discussion remettent-ils en cause ou renforcent-ils les hiérarchies sociales et culturelles qui grèvent ordinairement les prises de parole des

---

une « sphère privée » des identités, au risque de favoriser les groupes dominants. De son côté, Adam Przeworski souligne la tendance des groupes qui ont le plus de ressources à imposer un ensemble de croyances qui leur sont favorables lorsque la délibération a lieu entre des responsables politiques et des citoyens. Voir Adam PRZEWORSKI, "Deliberation and Ideological Domination", in *Deliberative Democracy*, *op. cit.*, p. 140-160.

[139] Voir Melissa S. WILLIAMS, « Représentation de groupe et démocratie délibérative : une alliance malaisée », *Philosophiques*, « La démocratie délibérative », vol. 29, n° 2, automne 2002, p. 215-249 [traduction de "The Uneasy Alliance of Group Representation and Deliberative Democracy", in *Citizenship and Diverse Societies* / edited by Will Kymlicka, Wayne Norman, New York, Oxford University Press, 2000, p. 124-152.]

[140] Voir Jane MANSBRIDGE, "Feminism and Democracy", *The American Prospect*, vol. 1, n° 1, Spring 1990, p. 132.

[141] Archon FUNG, Erik Olin WRIGHT, « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative », in *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative* / sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 50.

[142] Selon James Bohman, "legitimate decisions demand equality in two senses : first, *citizens* must be equal ; and, second, their *reasons* must be given equal consideration." [« des décisions légitimes recquièrent l'égalité en deux sens: d'abord, les *citoyens* doivent être égaux ; et, ensuite, leurs *raisons* doivent recevoir une considération égale. »] James BOHMAN, "Deliberative Democracy and Effective Social Freedom : Capabilities, Resources, and Opportunities", in *Deliberative Democracy*. *Essays on Reason and Politics*, *op. cit.*, p. 321.

citoyens ? Peuvent-ils conduire à la participation ou à l'expression d'individus qui ne s'expriment pas lors de procédures plus formelles, en présence des autorités publiques institutionnelles ? De la même manière qu'existent des registres différents de paroles légitimes dans les dispositifs participatifs en face-à-face, existent-ils, sur le forum, des registres plus ou moins légitimes de parole ?
De plus, certains observateurs des conseils de quartiers ont pu montrer que ces derniers sont, en réalité, charpentés par des structures organisationnelles, notamment les associations. Dès lors, le développement du pluralisme des positions s'en trouve limité[143]. Sur les forums de discussion, la pluralité des opinions est-elle garantie par la multiplicité des intervenants ?

Afin de tenter d'apporter des éléments de réponse à l'ensemble de ces interrogations, nous avons mis en œuvre plusieurs techniques d'investigation, ainsi qu'une méthodologie qui inclut la comparaison entre les forums de discussion et les dispositifs participatifs et délibératifs existants.

III. Méthodologies et techniques d'investigation

Rappelons que quatre groupes de questions, qui concernent chacun un aspect essentiel de la délibération, orientent ce travail. D'abord, nous nous interrogeons sur les possibilités d'articulation entre la délibération et la décision, possibilités qui peuvent recouvrir deux modalités différentes. D'une part, il est possible que les débats électroniques, suscités par l'autorité municipale, s'insèrent simplement dans le processus « ordinaire » de prise de

[143] Voir Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *op. cit.*

décision des élus. D'autre part, en dehors de leur insertion dans le processus institutionnel de décision, les échanges sur les forums peuvent contraindre l'activité de l'autorité municipale, notamment à travers l'organisation d'actions collectives. Ensuite, est abordée la question de l'influence de la publicité sur la nature des argumentations employées par les internautes au cours des échanges électroniques, et plus particulièrement, leur capacité à monter en généralité. Dans ce cadre, est examinée la réalité du binôme conceptuel conflit/consensus qui anime nombre des débats relatifs à la délibération. En troisième lieu, la distribution de la parole, dans ces espaces qui ne mettent pas physiquement en présence les participants, ainsi que les règles, formelles ou informelles, structurant les échanges électroniques font l'objet de nos investigations. Enfin, nous cherchons à déterminer si les forums de discussion renforcent ou au contraire, atténuent les hiérarchies sociales et culturelles qui grèvent ordinairement les prises de parole des citoyens.
L'ensemble de nos questionnements est sous-tendu par l'hypothèse selon laquelle le contrôle étroit pratiqué par les responsables politiques sur les dispositifs participatifs qu'ils sont plus ou moins contraints de mettre en œuvre présente suffisamment d'indétermination pour que puisse émerger des modes d'appropriation qui autorisent des formes, modestes mais inédites, de délibération[144].

Les forums de discussion s'inscrivent dans des dispositifs communicationnels plus larges que sont les sites Internet. Afin de pouvoir examiner l'ensemble des questionnements précédemment exposés, nous avons choisi de travailler sur les forums de discussion mis en œuvre sur des sites Internet institutionnels, et plus particulièrement municipaux. Dans le cadre de notre mémoire de DEA en science politique, nous avions étudié les sites Internet municipaux du « grand Sud-Ouest » (c'est-à-dire les trois régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées)[145]. Il nous paraissait logique de poursuivre nos investigations sur ce même terrain, à l'aide de méthodologies spécifiques. Aussi, les techniques

---

[144] C'est l'hypothèse abordée dans l'article écrit en collaboration avec Gérard Loiseau. Voir Gérard LOISEAU, Stéphanie WOJCIK, « La démocratie électronique municipale ou la captation contrariée », in *La captation des publics* / sous la direction de Franck Cochoy, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2004, p. 209-235.

[145] Initialement, nous avions choisi de travailler uniquement sur la région Midi-Pyrénées mais, devant la pénurie de sites Internet municipaux dans cette seule région (quatorze SIM, en 1999), nous avons dû élargir notre terrain d'investigation à ces deux régions avoisinantes. Voir Stéphanie WOJCIK, *Municipalités et multimédia en ligne : un écran pour la démocratie locale ? Etude de trente neuf sites web municipaux dans le grand Sud-Ouest*, Mémoire de DEA en Science politique, Université Toulouse 1, 1999, 140 p.

d'investigation concernent à la fois les sites Internet municipaux (SIM) du « grand Sud-Ouest » et les forums de discussion qui y sont proposés. Dans un premier temps, après avoir exposé la manière dont nous avons repéré les SIM, nous présentons les techniques — grille de dépouillement et questionnaire — mises en œuvre pour les analyser. Dans un second temps, nous précisons notre corpus de forums de discussion, ainsi que les outils avec lesquels ils ont été étudiés.

A. Les sites Internet municipaux dans le « grand Sud-Ouest »

Les sites Internet municipaux (SIM) observés sont ceux des villes appartenant aux trois régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Dans la suite de ce travail, ces trois régions seront désignées, par commodité, sous le vocable de « grand Sud-Ouest » (GSO). Au regard de la définition du « grand Sud-Ouest » fournie par l'INSEE (qui comprend les deux régions, Aquitaine et Midi-Pyrénées)[146], il s'agit d'une conception extensive puisque notre travail inclut également les villes appartenant administrativement à la région Languedoc-Roussillon.

La rubrique locale du site Internet du Sénat <http://www.carrefourlocal.org>, les sites Internet du Crédit Local de France <http://www.dexia-clf.fr> et de Ternova <http://www.ternova.com>[147] nous ont permis d'effectuer ces recensements dans lesquels ne sont pris en compte que les sites dits officiels, c'est-à-dire ceux dont la mairie détient effectivement la responsabilité de l'édition. Aussi, les sites personnels sur la ville, les sites d'organismes parapublics, de syndicats d'initiative et d'offices de tourisme sont volontairement exclus de notre observation. De plus, nous avons privilégié les sites

[146] Voir INSEE – Direction régionale de Midi-Pyrénées, *Le grand Sud-Ouest*, n° 94, mars 1999, 76 p.
[147] Ternova a été un bouquet de services professionnels, conçu pour sensibiliser les collectivités territoriales, quelle que soit leur taille, à l'utilisation d'Internet. Ternova fut le fruit d'une collaboration entre France Télécom et des partenaires spécialisés tels que la Lettre du Cadre Territorial, La Revue des Collectivités Locales, Web Lane, Profession Politique et France Délib. Contrairement à ceux proposés par le Sénat et le Crédit Local de France, ce portail n'existe plus à l'heure actuelle.

municipaux dans la mesure où il s'agit des seuls lieux qui autorisent potentiellement un face-à-face entre les responsables politiques et les citoyens. Pour cette raison, sont écartés de la recherche les sites intercommunaux, de districts, d'agglomération et de toute autre structure dans laquelle sont associées, selon des modalités juridiques diverses, plusieurs communes.

De 1999 à 2001, nous avons consulté la totalité des sites municipaux présents dans les trois régions précédemment indiquées, soit trente neuf en 1999, quatre vingt quinze en 2000 et cent quatre vingt trois en 2001.

Nous distinguons les SIM proposées par les villes supérieures à 20 000 habitants, celles comprises entre 5 000 et 20 000 habitants et celles inférieures à 5 000 habitants et ce, selon le recensement effectué par l'INSEE en 1999[148]. Le corpus plus particulièrement retenu ici est celui des SIM de villes supérieures à 20 000 habitants. Plus précisément, dix neuf SIM ont été analysés en 1999, trente huit en 2000, quarante deux en 2001 et quarante trois en 2002[149]. En effet, suite à des travaux réalisés sur l'ensemble des municipalités du « grand Sud-Ouest » disposant d'un site Internet, quelle que soit l'importance quantitative de leur population, il s'est avéré que les SIM des communes inférieures à 20 000 habitants proposaient très peu d'applications politiques[150]. De plus, leur examen impliquait de consulter un très grand nombre de sites qui, en définitive, offraient peu d'intérêt du point de vue de la démocratie électronique, la plupart d'entre eux se préoccupant davantage, en effet, de diffuser des informations pratiques et de vanter les attributs culturels, économiques, touristiques de la commune, que d'offrir des rubriques favorisant la démocratie locale. Par ailleurs, les SIM des villes supérieures à 20 000 habitants présentent l'avantage de la permanence, ce qui en facilite la consultation sur plusieurs années, alors que les SIM de villes de taille inférieure, notamment de celles de moins de 5 000 habitants, disparaissent fréquemment du réseau ou y font des apparitions sporadiques.

---

[148] Voir INSEE – Département de la démographie, « La population légale au recensement de 1999 », *INSEE Première*, n° 691, janvier 2000, 4 p.

[149] Voir Annexe 1 « Listes des sites Internet des villes du « grand Sud-Ouest » supérieures à 20 000 habitants, 1999-2000-2001-2002 ».

[150] Voir Stéphanie WOJCIK, « Territoires et démocratie électronique : le cas des municipalités du grand Sud-Ouest », communication écrite au colloque de l'Association des Ruralistes Français (ARF), *Territoires prescrits, territoires vécus : territorialité au cœur des recompositions des espaces ruraux*, Toulouse, 26 octobre 2000.

Toutefois, en raison des travaux engagés antérieurement[151] et simultanément (au cours de recherches collectives[152]), les résultats des différentes consultations de sites, effectuées en 1999, 2000, 2001 et 2002, quelle que soit la taille de la ville, seront partiellement évoqués dans la suite de ce travail.
L'arrêt de la consultation des SIM en 2002 s'explique par les orientations nouvelles prises par notre recherche à partir de cette date. En effet, en 2002, nous avons décidé de centrer notre réflexion sur les forums électroniques de discussion repérés sur les SIM de notre corpus. L'observation détaillée de l'ensemble des rubriques des SIM ne constituait plus dès lors une préoccupation essentielle.

Les outils d'investigation comprennent une grille d'analyse composée de deux grandes catégories de rubriques possiblement présentes sur les SIM —les « informations politiques de la municipalité » et le « dialogue élus-citoyens » — et un questionnaire adressé à l'ensemble des webmestres des SIM du « grand Sud-Ouest ». Ce dernier est destiné à éclairer à la fois la présente réalité du site, son origine mais aussi ses évolutions éventuelles. Confrontées aux analyses de contenu des sites, les réponses recueillies permettent la mise à jour des logiques sous-jacentes à la réalisation du site et à l'attitude des autorités municipales face à l'introduction d'Internet dans la communication politique locale.

1. La grille d'analyse des sites Internet municipaux

Généralement, la participation peut se décomposer en quatre éléments constitutifs : l'information, la consultation, la concertation et la co-décision. En réalité, la participation

[151] Notamment dans le cadre de notre mémoire de DEA. Voir Stéphanie WOJCIK, *Municipalités et multimédia en ligne : un écran pour la démocratie locale ? Etude de trente neuf sites web municipaux dans le grand Sud-Ouest, op. cit.*
[152] Voir Bernard CORBINEAU, Gérard LOISEAU, Stéphanie WOJCIK, « L'invariance de la démocratie électronique municipale », *in Internet, nouvel espace citoyen ?* / sous la direction de Francis Jauréguiberry, Serge Proulx, L'Harmattan, 2002, p. 81-108 ; Gérard LOISEAU, Stéphanie WOJCIK, *Les citoyens-internautes dans l'espace public local ; prolégomènes*, rapport de recherche n° 2001-086 sur *Les Figures sociales de l'internaute* du Programme Interdisciplinaire « Société de l'Information » du CNRS, février 2003, 72 p.

se réduit fréquemment à la part prise par les citoyens dans la discussion des affaires de la cité, et non pas à leur participation à la prise de décision proprement dite[153]. Cette restriction considérable de la participation n'exclut cependant pas d'examiner les possibles implications des technologies de l'information et de la communication (TIC) quant à ces différentes modalités de participation. A cette fin, nous utilisons une grille d'analyse répertoriant deux catégories de rubriques possiblement présentes sur les SIM : les « informations politiques de la municipalité » et le « dialogue élus-citoyens ». Cette grille d'observation et d'analyse a été élaborée par Gérard Loiseau, dès 1990, lors de son observation des services vidéotex municipaux français[154]. Elle a ensuite fait l'objet d'une actualisation dans ses travaux relatifs aux sites Internet des villes membres de l'Association de Maires de Grandes Villes de France (AMGVF)[155] et dans des comparaisons qu'il a effectuées entre les sites des villes de cette association et ceux des villes membres de la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM)[156]. En collaboration, nous avons également appliqué cette grille à des observations comparatives entre les SIM de l'AMGVF, de la FMVM, du GSO et de l'Ile-de-France[157]. En 2003, dans le cadre d'un rapport de recherche pour le CNRS, nous avons systématiquement dépouillé les trois cent dix sept sites Internet municipaux des villes françaises supérieures à 20 000 habitants à l'aide de cet outil heuristique[158].

Sur les systèmes municipaux de communication électronique, la volonté des élus de délivrer des informations adéquates était présente dès les expérimentations de Grenoble (Isère) et de Nantes (Loire-Atlantique)[159]. La puissance de calcul et d'archivage des

---

[153] Voir Chapitre 1, I, 1. « La démocratie locale aujourd'hui ».

[154] Voir Gérard LOISEAU, "Municipal telematics in France", in *European Telematics. The Emergency Economy of Words* / edited by Josiane Jouët, Patrice Flichy, Paul Beaud, North Holland, Elsevier Science Publishers B.V., 1991, p. 165-178.

[155] Voir Gérard LOISEAU, *Municipalités et communication numérique, les sites Internet des grandes villes de France en 1999*, Rapport de recherche, L'Observatoire de la Communication et de l'Animation Locales (LOCAL), Université Paris I, novembre 1999, 134 p.

[156] Voir Gérard LOISEAU, « La démocratie électronique municipale française : au-delà des parangons de vertu », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 213-232.

[157] Voir Bernard CORBINEAU, Gérard LOISEAU, Stéphanie WOJCIK, « L'invariance de la démocratie électronique municipale », *op. cit.*

[158] Voir Gérard LOISEAU, Stéphanie WOJCIK, *Les citoyens-internautes dans l'espace public local ; prolégomènes, op. cit.*

[159] Contrairement à l'expérience télématique *Télétel 3V* à Vélizy (Yvelines) qui fut initiée en juillet 1981 par la Direction générale des télécommunications, les projets vidéotex *Télem* et *Claire* ont été respectivement impulsés par les municipalités de Nantes (Loire-Atlantique) en février 1982 et Grenoble (Isère) en juin 1982.

ordinateurs, la permanence d'accès quel que soit le lieu d'interrogation, l'étendue des données engrangées, la possibilité de sélectionner l'information, la capacité technique pour les destinataires d'intervenir sur le système de communication[160] paraissent susceptibles de renforcer l'exercice du droit à l'information des citoyens[161]. Aussi, la première des catégories retenues, les « informations politiques de la municipalité », découle largement des capacités de stockage et de diffusion des médias électroniques. Elle écarte de fait les rubriques informatives qui constituent l'essentiel des sites Internet des villes, les données économiques, les informations culturelles, les documents touristiques, les renseignements administratifs, tout ce que nous résumons d'ordinaire sous l'expression de « services rendus à la population » ou de « services pratiques ». Cette catégorie consigne dans les sept rubriques choisies les données politiques qui nous paraissent significatives d'une volonté municipale de délivrer aux habitants les éléments nécessaires à leur participation à la vie politique de leur cité : les résultats des élections, le mot du responsable politique, l'ordre du jour des réunions des élus, les comptes rendus du conseil municipal, la liste des élus avec étiquette politique, la biographie d'élus et les actions politiques de la municipalité.

La deuxième catégorie, le « dialogue élus-citoyens », renvoie à un premier degré d'interaction politique, caractérisé par le passage de la consommation d'informations à leur échange. Les rubriques de la catégorie « Dialogue élus-citoyens » font référence à la possibilité donnée aux citoyens de donner leur avis, de questionner leurs représentants. Elle comprend cinq rubriques : la participation à distance à des réunions, le courrier à la mairie,

---

A Vélizy, les terminaux vidéotex sont installés chez les particuliers et le service télématique municipal est envisagé comme une banque de données supplémentaire par rapport au journal municipal. *Claire* et *Télem* reposent sur une conception différente de la configuration que doit revêtir un service télématique municipal. Ici, la dimension politique est présente dès le départ. Dans les discours des responsables autour du vidéotex municipal, les thèmes, déjà énoncés dans les années 1970, liés au développement de la participation à la vie de la cité, à la transparence des décisions, et plus généralement à la démocratie locale, sont récurrents. Voir Isabelle PAILLIART, « Les nouvelles technologies de l'information et de la communication et le management des territoires », Troisième partie, in *Les territoires de la communication*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1993, p. 151-211.

[160] A propos d'Internet, André Vitalis écrit qu'il « offre des possibilités d'interaction totalement inédites qui, en réinstallant l'individu dans un rôle d'émetteur et donc de participant à part entière, marquent une rupture par rapport à la logique unilatérale des médias de masse. » André VITALIS, « Le déni du politique », in *Vers une citoyenneté simulée : médias, réseaux et mondialisation* / sous la direction de Serge Proulx, André Vitalis, Rennes, Editions Apogée, 1999, p. 36.

[161] Le renforcement de ce droit à l'information n'est possible, de fait, que pour les individus bénéficiant d'un accès à Internet.

les forums de discussion en différé, les sollicitations du citoyen en ligne et les débats en direct (*chat*).

Le tableau (ci-contre, page 50) récapitule l'ensemble des rubriques de la grille d'analyse et fournit quelques précisions pour chacune d'entre elles.

Toutefois, cette grille n'est pas exempte de critiques. Nous en relevons quatre principales. D'abord, il faut souligner l'ambivalence de certaines rubriques, notamment les rubriques informatives. En effet, celles-ci peuvent manifester aussi bien la volonté des élus d'informer leurs concitoyens que celle de promouvoir, suivant des techniques mercatiques éprouvées, l'institution municipale comme ses dirigeants. Les rubriques « mot du responsable politique » et « actions politiques de la municipalité » sont particulièrement exemplaires de cette difficulté à distinguer dans les données délivrées par la mairie, la part objective visant à informer, de la part persuasive visant à faire adhérer sans réserve les citoyens aux choix politiques municipaux. Afin de pallier cet écueil, une lecture qualitative des résultats quantitatifs obtenus à l'issue du dépouillement des SIM sera fournie.
Ensuite, certaines rubriques, notamment certaines de celles répertoriées dans la catégorie « Dialogue élus-citoyens », ne sont pas toujours significatives du souhait de développer effectivement la démocratie électronique. Ainsi, le « courrier à la mairie », censé favoriser les interactions entre les responsables politiques et les citoyens, peut n'être, en réalité, qu'un simple outil administratif de gestion des réclamations urbaines et les missives électroniques peuvent ne jamais parvenir à un quelconque élu.

Grille d'analyse des SIM[162]	
Informations politiques de la municipalité	
Résultat des élections	Il peut s'agir des élections européennes, nationales ou locales.
Mot du responsable politique	Correspond le plus souvent à l'éditorial du bulletin municipal
Ordre du jour des réunions des élus	Concerne, dans la quasi-totalité des cas, le conseil municipal

[162] Des exemples sont accessibles à partir des adresses des sites Internet dont la liste est fournie en annexe. Voir Annexe 1.

Comptes rendus et décisions des élus	Concerne, dans la quasi-totalité des cas, le conseil municipal
Liste des élus avec étiquette politique	Son contenu se réfère uniquement à la présentation des listes d'élus affichant leur identité politique
Biographies d'élus	Relatives le plus souvent au premier magistrat de la commune, le maire.
Actions politiques de la municipalité	Description des choix municipaux, explicitation du développement de la cité : plans d'action, bilans politiques, orientations budgétaires, etc.
Dialogue élus-citoyens	
Participation à distance à des réunions	Retransmission en direct sur Internet du conseil municipal par exemple
Courrier à la mairie	Sont prises en comptes les adresses génériques et personnalisées.
Forum de discussion en différé	
Sollicitations du citoyen en ligne	Se traduit le plus souvent par la diffusion en ligne de divers questionnaires pour connaître le sentiment d'un certain nombre d'habitants sur tel ou tel sujet
Débats en direct	Débat entre les administrés et un ou plusieurs membres du conseil municipal.

En troisième lieu, cette grille n'est pas toujours adaptée à l'observation de certains corpus de SIM, plus particulièrement ceux qui sont construits en référence à l'importance quantitative de la population des municipalités considérées. Ainsi, la rubrique « participation à distance à des réunions » de la catégorie « Dialogue élus-citoyens » semble peu pertinente à recenser lorsque le corpus étudié est constitué de communes de petite taille, telles que les communes rurales. Dans ces territoires marqués par le principe d'interconnaissance, la mise en place d'une telle application n'apparaît pas fondamentalement nécessaire aux yeux des responsables politiques[163]. De même, une telle

[163] Voir Stéphanie WOJCIK, « Territoires et démocratie électronique : le cas des municipalités du grand Sud-Ouest », *op. cit.*

grille ne saurait, sans de notables modifications, être utilisée à des fins d'observation de corpus de sites Internet de municipalités étrangères. En effet, d'un travail exploratoire effectué en 2003, portant sur cinquante-quatre SIM québécois, il ressort, par exemple, que très peu d'entre eux proposent un forum de discussion. En revanche, une partie de ces villes dispose une « foire aux questions », relevant d'une dimension informative de la communication électronique, que nous ne prenons absolument pas en considération dans le cadre de l'observation des villes françaises. Aucune de ces dernières, en effet, n'offre sur son site officiel une telle application.

En dernier lieu, cette grille n'a pas été remaniée depuis 1999. Or, depuis cette date, de nouvelles applications, susceptibles de figurer dans l'une ou l'autre des catégories retenues, ou bien nécessitant la création d'une troisième catégorie, n'y sont pas incluses. C'est le cas, par exemple, des *weblogs*[164], inexistants en 1999, et qui ont progressivement fait leur apparition, reliés ou non aux sites municipaux officiels. Il peut s'agir de *blogs*[165] de responsables politiques[166] et de fait, s'apparenter à une sophistication de la rubrique « biographie d'élus », mêlant un aspect informatif (par exemple, les idées politiques de l'homme politique) et un aspect interactif (par exemple, en invitant les internautes à déposer des commentaires dans les espaces prévus à cet effet). Il peut également s'agir de *blogs*, initiés par des habitants, de manière individuelle ou collective[167] ou encouragés par la municipalité qui les insère dans son site[168].

---

[164] Pour Valérie Jeanne-Perrier, Florence Le Cam et Nicolas Pélissier, les *weblogs* « apparaissent comme des sites mis à jour régulièrement, le plus souvent quotidiennement. Il s'agit de publications personnelles ou collectives, proposant souvent des commentaires (publiés par les lecteurs), des archives ouvertes et des liens vers l'extérieur en direction d'un éventail de sites « amis » et jugés intéressants à visiter. Non réductibles à de simples répertoires hypertextuels, ils diffusent usuellement de courts billets (*posts*), habituellement datés (jour et heure) et publiés dans l'ordre chronologique inversé, du plus récent au plus ancien », *in* Valérie JEANNE-PERRIER, Florence LE CAM, Nicolas PELISSIER, « Les sites web auto-publiés d'information éthique (*swapies*). Un retour du paradigme de la presse d'opinion ? », *Quaderni*, printemps 2004, n° 54, p. 15.

[165] De plus en plus fréquemment *blog* est synonyme de *weblog*.

[166] Le site e-democratielocale répertorie un grand nombre de *blogs* d'hommes et femmes politiques français. Voir <http://www.e-democratielocale.info/UPLOAD/article/pages/129_article.php>

[167] De très nombreux « *blogs* citoyens », dédiés à une ville, un quartier ou un arrondissement, et parfois porteurs d'une critique à l'égard des politiques municipales, ont ainsi vu le jour. On peut citer « MonPuteaux.com » dont l'auteur, Christophe Grébert, conteste vivement la politique de la ville de Puteaux (Hauts-de-Seine) et s'est fait depuis assigner en justice par cette dernière. Voir Frédérique ROUSSEL, « La planète blog atterrit en justice. La ville de Puteaux poursuit pour diffamation un blog, site web très personnel. Une première en France », *Libération*, 21 juin 2005. Sur cet exemple, a été créé « MonToulouse.com » qui propose un sondage sur l'installation d'un casino dans l'île du Ramier et des points de vue sur le référendum européen du 29 mai. Existent aussi, de manière plus fréquente, des *blogs* collectifs, qui incitent les habitants à participer. Par exemple, « Montparsud » est consacré au quartier sud de Montparnasse à Paris, dans le 14ème arrondissement ; le weblog du 7ème arrondissement parisien liste, quant à lui, tous les rendez-vous du quartier,

Nous l'utilisons cependant[169] ici car, malgré ces imperfections, cette grille permet *in fine* de dévoiler, en partie, la conception de la démocratie locale qui transparaît à travers les pratiques des municipalités de leur site Internet et de procéder, ponctuellement, à des comparaisons avec des travaux effectués sur d'autres terrains, tels que les grandes villes françaises. Précisons que l'analyse consiste à vérifier si chacune des rubriques de ces deux catégories, détaillées ci-après, est effectivement présente lors de la consultation des SIM de notre corpus.

2. Le questionnaire

Ce questionnaire a été élaboré en 1999 par Gérard Loiseau dans le cadre d'une recherche portant sur les SIM des villes membres de l'Association de Maires de Grandes Villes de France (AMGVF)[170]. Nous l'avons utilisé une première fois au cours de notre mémoire de DEA de science politique[171]. A partir de 2000, nous l'avons également employé dans le cadre de notre thèse. Initialement, ce questionnaire était découpé en trois

---

les associations, les musées et les organismes ; « Le Romanais » fédère des blogs de Romans-sur-Isère (Drôme). Voir Frédérique ROUSSEL, « La démocratie participative en marche. Les blogs citoyens se multiplient en France, allant de l'informatif au contestataire », *Libération*, 21 juin 2005.

[168] Par exemple, « Tout Rennes blogue » est un projet d'expression des habitants créé par la municipalité de Rennes (Ille-et-Vilaine) à l'automne 2005, et qui s'inscrit directement dans l'événement « Rennes, une envie de ville » visant à faire découvrir la vie des quartiers. La population est invitée à nourrir ces *blogs* de photos commentées. La mise en ligne peut se faire par Internet fixe ou mobile, et afin d'en favoriser l'accès à tous les publics, un système de prêt gratuit de téléphones mobiles a été mis en place dans les quartiers. Voir à l'adresse http://www.blogrennes.fr. Une ville plus modeste, Seignosse (Landes), établit également un lien entre le site officiel de la mairie et son *blog* intitulé « je-participe.com » sur lequel il est possible de poster des commentaires relatifs aux aménagements routiers de la commune.

[169] Nous avions utilisé cet outil dans notre mémoire de DEA de Science Politique, *Municipalités et multimédia en ligne : un écran pour la démocratie locale ? Etude de trente neuf sites web municipaux dans le grand Sud-Ouest, op. cit.*

[170] Voir Gérard LOISEAU, *Municipalités et communication numérique, les sites Internet des grandes villes de France en 1999, op. cit.*

[171] Voir Stéphanie WOJCIK, *Municipalités et multimédia en ligne : un écran pour la démocratie locale ? Etude de trente neuf sites web municipaux dans le grand Sud-Ouest, op. cit.*

parties : la création et la gestion du site, son fonctionnement et ses applications et la politique de télécommunication des villes. Il comprend cinquante et une questions fermées. En 2000, il a été adressé aux quatre vingt quinze municipalités du « grand Sud-Ouest » disposant d'un site Internet. Cinquante quatre réponses ont été recueillies.

En 2001, le questionnaire, légèrement modifié[172] et comprenant alors trente quatre questions fermées, a été adressé aux cent quatre vingt trois gestionnaires de SIM du « grand Sud-Ouest ». Cent treize réponses ont été recueillies. Ces réponses se décomposent, selon la taille des villes, comme suit : trente quatre réponses sur les quarante deux villes supérieures à 20 000 habitants, trente et une réponses sur les cinquante et une villes comprises entre 5 0000 et 20 000 habitants et quarante huit réponses sur les quatre vingt dix communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants[173].

Si l'on reprend la distinction effectuée par François de Singly entre les chiffres « descriptifs » et les chiffres « explicatifs »[174], il faut reconnaître que le questionnaire administré aux municipalités de notre corpus a davantage pour but de recueillir des chiffres « descriptifs ». En effet, ce questionnaire permet d'obtenir des informations d'ordre général sur le fonctionnement du site Internet municipal. Ce choix de poser des questions dont les réponses permettent simplement de décrire une réalité a été motivé, en 1999, par la méconnaissance générale des usages des technologies de l'information et de la communication au sein des mairies françaises[175]. Toutefois, certaines des questions poursuivent un objectif à la fois descriptif et explicatif. Par exemple, les réponses à la question n° 2, relative aux objectifs du site Internet municipal[176], permettent certes de

---

[172] Nous avons supprimé certaines questions trop générales. Celles qui ont été conservées permettent la comparaison d'une année sur l'autre.
[173] Les résultats complets sont donnés dans les annexes 2, 3 et 4.
[174] Voir François de SINGLY, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, coll. « Sociologie 128 », 1999, p. 11-26.
[175] Depuis le début de notre travail, un grand nombre d'enquêtes statistiques a été diligenté, qu'il s'agisse d'enquêtes menées par des universitaires ou par divers organismes publics ou privés (cabinets de consultants, associations de promotion d'Internet…).
[176] La question n° 2 « Les objectifs du site sont-ils » propose comme choix : « favoriser le dialogue avec les citoyens et la vie démocratique », « promouvoir largement l'image de la cité (économie ; tourisme ; etc..) », « répondre aux besoins d'informations pratiques du public », « s'inscrire dans une politique de développement local et d'aménagement du territoire », « améliorer le fonctionnement administratif de la ville », « autre; précisez : ».

déterminer les objectifs poursuivis par les éditeurs municipaux, mais aussi d'expliquer les orientations éditoriales privilégiées, observables sur les SIM eux-mêmes.

En dehors des questions proprement objectives, visant à recueillir une information précise[177], sont incluses des questions relatives aux opinions et aux représentations des personnes interrogées. En cela, nous suivons la recommandation de François de Singly, pour lequel « l'objectivation de la réalité sociale doit inclure également, contrairement à la perception d'Emile Durkheim, les représentations mentales des acteurs sociaux.[178] » Par exemple, à la question n° 13, « A votre avis, Internet est-il, dans votre commune, un instrument de démocratie ? », l'enquêté peut répondre « oui » ou « non ». Dans le cas d'une réponse affirmative, il a le choix entre trois options : « tout-à-fait », « moyennement », « assez peu ». Autre exemple, la question n° 27, « A votre avis, de quelle manière le maire participe-t-il aux orientations et aux évolutions du site Internet », pour laquelle les répondants peuvent choisir entre quatre réponses : « très fortement », « fortement », « modérément », « pas du tout ».

La mise en parallèle des réponses à ce type de question avec les résultats de nos consultations et les entretiens semi-directifs que nous avons effectués, permet d'appréhender la conception que se font les éditeurs municipaux de la démocratie électronique locale, conception qui elle-même influence la mise en place et le fonctionnement des forums de discussion.

B. Les forums de discussion

---

[177] Par exemple, sont considérées comme des questions objectives, la question n° 3 « Le site est-il géré par : » dont les réponses suivantes sont proposées : « un service de la mairie », « le secrétariat général », « le département informatique », « le service information-communication », « le service télématique », « une association ad hoc », « une société d'économie mixte », « une structure commerciale multimédia », « une autre collectivité locale », « une structure intercommunale », « autre, précisez : » ; ou encore les question n° 5 « Le gestionnaire du site Internet gère-t-il d'autres médias municipaux ? » et n° 33 « Dans votre ville, la municipalité a-t-elle mis en place des conseils de quartiers ? », pour lesquelles l'interviewé n'a le choix qu'entre « oui » ou « non ».

[178] François de SINGLY, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, *op. cit.*, p. 39.

Les forums qui font l'objet principal de cette recherche ont été repérés en 2002 sur les sites Internet des municipalités du « grand Sud-Ouest » (Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées). La taille de la ville n'a pas été ici considérée comme un facteur discriminant dans le choix de ces forums, ce qui permet d'en accroître la diversité. Ont été ainsi repérés huit sites municipaux disposant d'un ou plusieurs forums : Anglet (Pyrénées-Atlantiques), Carmaux (Tarn), Cenon (Gironde), Condom (Gers), Luchon (Haute-Garonne), Montpellier (Hérault), Tarbes (Hautes-Pyrénées) et Vauvert (Gard)[179].
Sur ces huit sites, sept furent comptabilisés lors de notre consultation de tous les sites Internet municipaux du « grand Sud-Ouest » (GSO) en 2001 (soit cent quatre vingt trois sites), quelle que soit la taille des villes concernées. Nous avons consulté à nouveau tous ces sites en 2002 ; le forum proposé sur le site Internet de la ville de Tarbes fut alors repéré et intégré dans notre étude. Au 8 septembre 2002 (date de notre consultation), cette liste de huit forums est donc, dans le « grand Sud-Ouest », exhaustive.

Le tableau suivant présente de manière synthétique quelques unes des caractéristiques – la situation géographique, la population et la couleur politique du maire – des communes faisant partie de notre corpus.

Villes	**Situation géographique**	**Population en 1999**[180]	**Maire**
Anglet (Pyrénées-Atlantiques)	Ville balnéaire du pays basque. Fait partie d'une communauté urbaine incluant Bayonne et Biarritz.	36 742 hab.	Robert Villenave (UDF)
Carmaux (Tarn)	Ancienne ville minière (charbon), à une centaine de kilomètres de Toulouse.	10 231 hab.	René Frayssinet (PS)
Cenon (Gironde)	Fait partie de la communauté urbaine de Bordeaux.	21 533 hab.	Alain David (PS)
Condom (Gers)	Commune à 45 km d'Auch.	7 251 hab.	Gérard Dubrac (UMP/DL)
Luchon (Haute-Garonne)	Petite commune des Pyrénées, connue pour la station de sports d'hiver, à proximité, Superbagnères.	2 900 hab.	René Rettig (UMP)
Montpellier (Hérault)	Capitale de la région Languedoc-	229 055	Georges Frêche (PS)

[179] Précisons que le nom du département entre parenthèses est donné lorsque le nom de la ville apparaît la première fois. Il n'est pas ensuite repris dans la suite du texte.
[180] Voir INSEE – Département de la démographie, « La population légale au recensement de 1999 », *INSEE Première*, n° 691, janvier 2000, 4 p.

	Roussillon.	hab.	
Tarbes (Hautes-Pyrénées)	Préfecture des Hautes-Pyrénées.	49 343 hab.	Gérard Trémège (UDF-DL)
Vauvert (Gard)	Petite commune située au sud du département du Gard, entre Nîmes, Montpellier et Arles.	10 261 hab.	Gérard Gayaud (UMP)

Afin d'apporter des éléments de réponse aux questionnements précédemment exposés, deux techniques d'investigation nous ont paru adéquates : l'entretien et l'analyse de contenu.

1. Les entretiens semi-directifs

Selon Myriam Bachir et Virginie Bussat, plusieurs raisons motivent le recours à l'entretien. Parmi elles, la surabondance de discours oraux et écrits sur le thème de la recherche qui contamine le point de vue du chercheur sur l'objet impose, en partie, la rencontre avec les acteurs « afin d'approcher au plus près, dans une partie de sa réalité[181] », le phénomène étudié. Qu'il s'agisse de poser un modèle idéal, ou d'opérer, au regard des expériences politiques existantes, un démontage de la norme ainsi construite, la délibération a suscité une littérature pléthorique. Un détour par la réalité sociale nous paraissait donc indispensable pour appréhender concrètement les dynamiques politiques sous-jacentes à la délibération telle qu'elle se manifeste sur les forums de discussion.

Aussi, en 2003, une série d'entretiens avec les responsables des municipalités du « grand Sud-Ouest », qui proposaient sur leur site un forum de discussion, a été réalisé. Plus précisément, nous avons effectué dix-huit entretiens dans toutes les villes disposant d'un forum, sauf la ville de Condom. Cette dernière n'a pas, en effet, répondu à nos sollicitations.

Deux catégories de personnels municipaux ont fait l'objet d'entretiens qui ont duré entre trois quart d'heure et une heure : les responsables politiques (essentiellement les Adjoints à

[181] Myriam BACHIR, Virginie BUSSAT, « L'entretien en actes », *in* CURAPP, *Les méthodes au concret*, PUF, 2000, p. 36.

la communication, à la démocratie locale ou à la culture ou conseillers municipaux et les directeurs de cabinet) et les responsables de la communication (directeurs du service information-communication, chargés de communication et webmestres)[182]. Les services administratifs et techniques n'ont pas été sollicités car les réponses à notre questionnaire, en 2000 et 2001, ont révélé leur rôle mineur dans la mise en œuvre et la gestion du forum.

Ces entretiens avaient pour objet d'une part de recueillir des informations sur le fonctionnement interne du forum de discussion. Le guide d'entretien[183] comportait, par exemple, des questions ouvertes sur le choix des thèmes proposés, les modalités de transmission des messages aux élus, l'impact du forum sur les décisions municipales.
D'autre part, ces entretiens visaient à vérifier un certain nombre d'hypothèses élaborées au cours de la recherche. Par exemple, la question des objectifs poursuivis par le site Internet municipal avait pour but de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse selon laquelle la diffusion d'informations pratiques était la préoccupation primordiale des municipalités, au détriment de la mise en œuvre d'applications interactives. De même, les différentes personnes ont été interrogées sur ce qu'elles pensaient des échanges se déroulant sur les forums ; il s'agissait ici de déterminer la consistance de l'hypothèse selon laquelle les élus étaient peu intéressés par ce type de débat.
D'une manière générale, le guide d'entretien était structuré par quatre thématiques : le contexte de création du site, les acteurs municipaux ou non municipaux y participant, les contenus et les forums (objectifs, fonctionnement…).
L'ensemble des entretiens a été réalisé entre le 7 et le 29 janvier 2003.

2. *L'analyse de contenu*

Nous avons auparavant exposé les questionnements qui guident cette recherche. Parmi eux, certains portent, par exemple, sur les caractéristiques des argumentations employées

[182] La liste des personnes interrogées, comprenant l'appartenance politique des élus, est fournie dans l'annexe 5.
[183] Le guide d'entretien est disponible en annexes 6 (webmestres) et 7 (élus).

par les internautes, et notamment l'influence des spécificités du forum, telles que par exemple l'absence de co-présence physique, sur la teneur des messages ; certains, sur la portée de la publicité des échanges sur la capacité des intervenants à monter en généralité[184] ; d'autres, sur la propension des débats électroniques à engendrer du consensus ou au contraire à amplifier les antagonismes existants entre les individus. Afin de tenter d'apporter des éléments sinon de réponse, tout du moins de débat, aux questions ainsi soulevées, nous avons opéré le dépouillement des messages postés sur les forums de notre corpus. Ainsi, la totalité des messages qui ont été publiés sur ces forums à la date du 15 février 2002 a été recueillie[185], soit sept cent trente messages postés par quatre cent dix sept intervenants. Précisons qu'il s'agit plus d'évaluations sujettes à de légères variations que de chiffres définitifs puisqu'un même intervenant peut poster plusieurs messages sous des pseudonymes différents (il nous est alors impossible de distinguer s'il s'agit ou non de la même personne). Pour des raisons de temps, mais aussi des considérations techniques[186], il n'a pas été possible d'effectuer des entretiens auprès des internautes, la parole qui leur est donnée au cours de ce travail provient donc exclusivement des messages écrits postés sur les forums de discussion.

---

[184] Cette aptitude à monter en généralité n'a pas pu faire l'objet de preuves mais seulement d'illustrations à travers des extraits de certains des messages du corpus. Luc Boltanski analyse, à partir d'un corpus de 275 lettres adressées au journal *Le Monde*, les cas dans lesquels « l'attitude qui consiste à donner de la voix et à protester publiquement a des chances d'être reconnue comme valide, même si elle est combattue, […] » et ceux dans lesquels « elle est ignorée ou disqualifiée. » Luc BOLTANSKI, « La dénonciation », *op. cit.*, p. 262. Il élabore ainsi une codification des lettres comportant quatre éléments : la description des affaires, celle du contenu des lettres et des dossiers qui souvent les accompagnent, les propriétés graphiques des textes et leurs propriétés stylistiques et rhétoriques. *Ibid.*, p. 263-265. Relativement aux textes électroniques, ces indicateurs n'auraient pu être mis en œuvre que de manière très partielle, puisqu'il n'est guère possible de joindre un dossier à un message publié sur le forum municipal et que les caractères graphiques de l'écriture électronique (L. Boltanski évoque les fautes de frappe mais aussi la qualité de la frappe lorsque les textes sont tapés à la machine, la lisibilité de l'écriture manuscrite, la présence de surchages) n'existent pas réellement en raison du traitement de texte. Aussi, sans qu'il soit explicitement fait référence à ce modèle, ce sont surtout le contenu des messages et la rhétorique utilisée par les internautes qui seront pris en considération. Voir in Chapitre 4, IV, 2, 1 B et C.

[185] Les messages des internautes qui seront cités dans la suite de ce texte peuvent être datés de 2001 car nous avons recueilli tous les messages archivés et publiés sur les forums considérés lors de notre consultation en 2002.

[186] Pour effectuer une enquête auprès des internautes, il aurait au moins fallu obtenir leur adresse électronique, laquelle, dans la plupart des cas, ne pouvait être fournie que par la mairie. De fait, une telle enquête nécessite une coopération active de la part des éditeurs municipaux qui accepteraient, nonobstant les difficultés juridiques que cela soulève, de nous communiquer les courriers électroniques des internautes intervenant sur leurs forums de discussion.

Le tableau (ci-contre, page 60) suivant indique la répartition du nombre de message dans chacun des forums de notre corpus[187].

L'analyse à laquelle nous avons procédé n'est pas à proprement parler l'analyse de contenu telle que la préconise l'ouvrage de Laurence Bardin[188]. En effet, nous nous sommes d'abord principalement attachés à proposer une typologie des messages recueillis. Il s'agissait, dans un premier temps, de distinguer, au sein de la masse de ces messages, ceux qui abordaient les problèmes de la cité, et à ce titre, pouvaient donc prétendre initier ou prendre part à une discussion politique[189], de ceux qui constituaient de simples demandes de renseignements pratiques, peu susceptibles d'engendrer un quelconque débat parmi les participants[190]. Ensuite, nous avons examiné les arguments employés par les internautes lors de leur prise de parole sur le forum municipal.

Forums	**Nature / thème du forum**	**Nombre de messages**	**Total**
Anglet	Libre	209	209
Carmaux	« Citoyen »	8	54
	« Reconversion de la Découverte »	19	
	« Carmaux sur Internet »	27	
Cenon	« Budget de la ville pour 2001 : vos réactions, vos questions »	5	110
	« Ensemble préparons l'Eté : donnez votre avis sur les loisirs »	88	
	« L'Euro au 1er janvier 2002 »	2	
	« La sculpture monumentale de Cenon par Toutain : donnez votre avis »	11	
	« Le tramway : vos réflexions »	2	
	« Votre avis sur ce site »	2	
Condom	« Développement économique, emploi et avenir du bassin condomois »	6	
	« Développement du site www.condom.org »	10	

[187] La liste des messages de chacun des forums est donnée dans l'annexe 8. Par ailleurs, les chiffres fournis dans ce tableau, ainsi que les méthodes employées pour les analyser, feront l'objet de commentaires plus précis dans les chapitres 4 et 5.
[188] Voir Laurence BARDIN, *L'analyse de contenu*, PUF, coll. « Le psychologue », 2003, 291 p.
[189] Même si il n'est pas toujours évident empiriquement et justifiable épistémologiquement de classer un objet de délibération dans l'ordre du politique. Sur ce point, voir Albert OGIEN, « Les formes modernes d'encadrement du débat public », *in* CRESAL, *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat*, L'Harmattan, 1993, p. 249.
[190] La typologie des messages est plus précisément exposée dans le chapitre 4.

	« Amélioration et travaux de la cité »	8	34
	« Divers »	10	
Luchon	Libre	189	189
Montpellier	« Actualité, société »	3	29
	« Culture et Loisirs »	6	
	« Fête de l'Internet 2002 »	1	
	« L'euro vos questions »	1	
	« Un nouveau forum »	3	
	« Vivre à Montpellier »	15	
Tarbes	Libre	72	72
Vauvert	Libre	34	34
Total			**731**

Précisons ici brièvement la conception de l'argumentation retenue. Dans la perspective de Chaïm Perelman, l'argumentation consiste en une succession de propositions logiques et cohérentes visant à produire ou renforcer l'adhésion à une conclusion. Fidèle en cela à la conception aristotélicienne de la rhétorique (dont l'argumentation est considérée comme une partie fondamentale), à laquelle d'ailleurs il l'identifie[191], Perelman envisage en effet la théorie de l'argumentation comme une « étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment.[192] » Plus précisement, cet auteur distingue d'une part, la logique formelle de la démonstration, et de l'autre, la logique informelle de l'argumentation : « Alors que la démonstration est correcte ou incorrecte, qu'elle est contraignante dans le premier cas et sans valeur dans le second, les arguments sont plus ou moins forts, plus ou moins pertinents, plus ou moins convaincants.[193] » Celui qui argumente poursuit donc l'objectif de convaincre les auditeurs de la légitimité de sa position. Se trouvent ainsi liées et ce, de manière durable, l'argumentation à la persuasion[194]. Pourtant, comme le relève

[191] Voir Chaïm PERELMAN, Lucie OLBRECHTS-TYTECA, *Traité de l'argumentation. La Nouvelle Rhétorique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2002 [1958], 5ème édition, 734 p.
[192] *Ibid.*, p. 5.
[193] Chaïm PERELMAN, « Logique formelle et logique informelle » in *De la métaphysique à la rhétorique* / sous la direction de Michel Meyer, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1986, p. 17.
[194] En 2003, Philippe Breton définit l'argumentation comme « l'acte qui vise à faire partager par autrui une opinion. » Philippe BRETON, *L'argumentation dans la communication*, La Découverte, coll. « Repères », 2003, p. 7.

pertinemment Laurence Monnoyer-Smith dans son étude du forum mis en place à l'occasion de la concertation sur le troisième aéroport parisien[195], rien ne dit que les participants essaient de se persuader mutuellement du bien-fondé de leur position. A cela, l'auteur évoque deux raisons, qui apparaissent également recevables en ce qui concerne les participants aux forums du « grand Sud-Ouest ». D'abord, les messages électroniques sont, par définition, multi-adressés[196] (c'est-à-dire qu'ils s'adressent à la fois aux internautes pouvant accéder au forum, aux autorités qui l'ont mis en place, etc.). Dès lors, il est difficile de délimiter *a priori* un cadre participatif et de répondre à la question « qui parle à qui ? » Par conséquent, il est vraisemblable que l'effet que souhaite produire un intervenant soit variable selon le destinataire, et, souligne Laurence Monnoyer-Smith, « poser un objectif unique, ou même simplement dominant, de persuasion, serait excessivement réducteur.[197] » Ensuite, l'hypothèse selon laquelle les participants chercheraient avant tout à peser sur les décisions prises par les autorités à l'origine de la mise en place du forum est largement hypothéquée par le balayage rapide du contenu des messages postés. Ces derniers illustrent la défiance de la part des participants à l'égard de l'efficacité du débat et le peu de crédit qu'ils accordent à l'idée selon laquelle leurs revendications seraient effectivement prises en compte par les responsables municipaux[198]. Pour beaucoup, les internautes critiquent en effet durement les choix et initiatives municipaux, ce qui laisse penser qu'ils poursuivent des objectifs différents de la seule persuasion de leurs interlocuteurs.

Aussi, Laurence Monnoyer-Smith suggère d'adopter une définition de l'argumentation qui prête moins attention à la finalité externe du discours qu'à son organisation interne. Pour elle – et c'est également la définition que nous adoptons – l'argumentation constitue donc

---

[195] Voir Laurence MONNOYER-SMITH, « Du nouveau dans la délibération ? Analyse de la procédure de concertation DUCSAI (Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International) sur le 3ème aéroport parisien », Working Paper, Séminaire du réseau *« Démocratie électronique » (DEL)*, Paris, 29 janvier 2004, 34 p.

[196] Et ce, même si l'intervenant initial désigne un interlocuteur précis (dont il n'est d'ailleurs pas sûr qu'il lira effectivement le message qui lui est adressé), puisque la publicité de son message implique que n'importe quel internaute qui a accès au forum peut le consulter.

[197] Laurence MONNOYER-SMITH, « Du nouveau dans la délibération ? Analyse de la procédure de concertation DUCSAI (Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International) sur le 3ème aéroport parisien », *op. cit.*, p. 14.

[198] Voir in Chapitre 5, V, 3. « Des décisions déliées du débat électronique ».

un « mode de construction d'un discours visant à le rendre plus résistant à la contestation.[199] »

3. *L'analyse comparative*

Le recours à la comparaison est principalement motivé par le souci de mettre en exergue l'originalité des formes électroniques de la délibération. Même si elle doit être maniée avec prudence, la comparaison du fonctionnement des forums de discussion avec d'autres formes de débats plus classiques, tels que, par exemple, les conseils de quartier ou la concertation publique, ou d'autres formes de prise de parole dans l'espace public local comme, par exemple, le courrier des lecteurs, présente un double intérêt.
D'abord, elle permet de dépasser la simple mesure de l'écart entre les modèles théoriques de la délibération (par exemple, celui d'Habermas), parfois mobilisés dans les discours d'acteurs[200], et la réalité des pratiques observables. Ensuite, les spécificités de la délibération électronique ont pu être mises en lumière à l'aide de comparaisons, quasi systématiques, avec des observations notamment menées, par divers auteurs, sur les conseils de quartier.

Ainsi, les forums de discussion[201] présentent deux types de spécificités, l'un lié aux caractères techniques de l'outil, l'autre aux pratiques éditoriales des responsables municipaux et des participants. Du point de vue des caractères techniques, le forum donne lieu à des discussions sous la forme d'échanges écrits asynchrones, lors desquelles les personnes prenant part aux échanges sont physiquement absentes. Du point de vue des pratiques éditoriales, quatre éléments méritent d'être soulignés. D'abord, l'anonymat, très

---

[199] Laurence MONNOYER-SMITH, « Du nouveau dans la délibération ? Analyse de la procédure de concertation DUCSAI (Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International) sur le 3ème aéroport parisien », *op. cit.*, p. 14.
[200] Par exemple, l'agora athénienne et l'espace public habermassien sont des références revendiquées par Michel Charzat, initiateur des conseils de quartier du 20ème arrondissement de Paris. Voir Loïc BLONDIAUX, « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », *op. cit.*
[201] Une définition précise des forums de discussion est donnée dans le chapitre 2.

fréquent sur les forums de notre corpus[202], a des incidences contrastées sur la qualité des arguments dont font usage les internautes. Ensuite, contrairement aux conseils de quartier ou aux réunions publiques où les propos échangés sont éphémères et ne peuvent faire l'objet ni d'une très grande publicité, ni d'un archivage, les contributions publiées sur les forums peuvent être affichées de manière plus ou moins permanente et autoriser ainsi une « traçabilité » des opinions ou des revendications émises. En troisième lieu, il est important de souligner, qu'en dehors de l'inégal accès à Internet, aucune limitation d'accès aux forums de notre corpus n'est observable ; les participants ne font pas, en effet, l'objet d'une sélection préalable. Enfin, le forum autorise l'expression quantitativement illimitée de paroles, ce qui n'est pas possible dans le cadre d'autres supports d'expression tels que, par exemple, le courrier des lecteurs.
Sur chacun des questionnements que nous avons préalablement évoqués — l'articulation entre la décision et la délibération, sa publicité, son organisation et l'égalité de ses participants —, ces deux types de spécificités entraînent des conséquences qui distingue, à des degrés divers, les débats en ligne des débats institutionnalisés se déroulant en présentiel.

L'écueil essentiel de la comparaison que nous avons effectué est qu'il n'a pas été possible de réaliser à la fois une étude des forums de discussion présents sur les sites des villes du « grand Sud-Ouest » et une analyse approfondie des démarches participatives que ces mêmes villes peuvent éventuellement engager. D'une part, toutes les villes de notre corpus ne proposent pas d'outils d'expression, de débat ou de participation à sa population, d'autre part, une étude des forums, ainsi que des outils participatifs par ailleurs mis en place dans une même ville, n'était matériellement pas réalisable. Aussi, avons-nous eu recours à de la littérature de « seconde main » concernant les formes « traditionnelles » de démocratie locale.

C. La question de la technique

[202] Voir *infra*, chapitre 4.

L'analyse des forums électroniques de discussion ne peut faire l'économie d'une réflexion, aussi limitée soit-elle, sur la médiation technique, inexistante dans les procédés participatifs en face-à-face habituellement mis en œuvre dans les collectivités locales. Elle suppose la prise en compte succincte de deux faits. D'abord, des inégalités d'accès tant matérielles que culturelles sont inévitablement observables et conditionnent, pour partie, les usages des forums de discussion. Ensuite, les technologies d'information et de communication obligent à s'interroger sur leur statut en regard des dispositifs politiques auxquelles ils sont liés.

1. Les inégalités d'accès matérielles et culturelles

Les inégalités d'accès aux technologies de l'information et de la communication doivent être rappelées dans la mesure où elles pèsent sur la réalité des usages d'Internet dans la vie politique. A ce propos, l'enquête réalisée en 2004 par le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC), relative à la diffusion des technologies de l'information dans la société française, fournit des chiffres significatifs. Si le taux d'équipement en micro-ordinateur augmente sensiblement — en 2000, 34 % des personnes âgées de 18 ans et plus possèdent un micro-ordinateur, en juin 2004, ce chiffre s'élève à 50 %[203] —, en revanche, les inégalités liées aux revenus, aux diplômes et à l'âge perdurent. En effet, en 2004, 30 % des personnes vivant dans un ménage disposant de moins de 900 € par mois disposent d'un ordinateur, contre 82 % des personnes vivant dans un foyer disposant de plus de 3 100 €. Le diplôme est également un facteur discriminant : 21% des personnes sans aucun diplôme sont équipées, contre 78 % des diplômés du supérieur. Les écarts en termes d'âge sont encore plus flagrants puisque 75 % des

[203] CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE (CREDOC) — Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », *La diffusion des technologies de l'information dans la société française (2004)*, Document réalisé à la demande du Conseil Général des Technologies de l'Information (CGTI) et de l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART), décembre 2004, p. 43.

adolescents ont accès à leur domicile à un ordinateur contre seulement 8 % des personnes âgées de 70 ans et plus[204].

L'accès à Internet se caractérise également par de fortes disparités parmi la population française, même s'il a connu en cinq ans d'importantes évolutions. En 2004, plus d'une personne sur trois dispose d'une connexion à Internet à domicile. Parmi la population adulte, le taux d'équipement est passé de 30 % à 35 % entre 2003 et 2004. Il est intéressant de noter qu'en 2000, 6 % seulement des personnes âgées de plus de 18 ans étaient équipés[205]. Néanmoins, les inégalités de taux d'accès à Internet à domicile demeurent très élevées. En effet, 76 % des cadres supérieurs sont équipés, contre 27 % des ouvriers. De même, le taux de connexion varie de 70 % pour les personnes vivant dans un foyer disposant de plus de 3 100 € par mois à 14 % pour celles qui vivent dans un foyer dont le revenu est inférieur à 900 € mensuels. Les écarts selon le niveau de diplôme sont là encore considérables : 11 % pour les personnes sans aucun diplôme contre 64 % des diplômés du supérieur disposent d'une connexion à Internet[206].

Cette inégalité matérielle se double d'une inégalité dans la maîtrise différentielle des TIC. Pour Pierre Chambat, « l'accessibilité technique plus facile risque de s'accompagner de la constitution d'inégalités nouvelles dans la maîtrise des TIC, soit en raison des compétences que l'usage de la machine requiert, soit en raison des coûts impliqués.[207] » Nous aurons l'occasion de revenir sur les inégalités socio-cognitives dans le chapitre 4, et notamment sur celles liées à une maîtrise différenciée de l'écriture, mode unique d'expression sur les forums de discussion. Soulignons simplement que ces formes socio-cognitives de l'exclusion sont dénoncées aussi bien dans le champ disciplinaire des sciences de l'information et de la communication que dans celui de la science politique. Ainsi, Philippe Breton rappelle que l'accès à une information ne peut être confondue avec l'intériorisation d'une connaissance[208]. Dominique Wolton insiste sur la capacité différenciée des individus à sélectionner et traiter les informations disponibles sur le réseau. En ce sens, il écrit « la

---

[204] *Ibid.*, p. 47.
[205] *Ibid.*, p. 69.
[206] *Ibid.*, p. 70.
[207] Pierre CHAMBAT, « Espace public, espace privé : le rôle de la médiation technique », in *L'espace public et l'emprise de la communication* / sous la direction d'Isabelle Pailliart, Grenoble, Ellug, 1995, p. 77.
[208] Voir Philippe BRETON, *L'utopie de la communication. Le mythe du village planétaire*, La Découverte, 1992, 171 p.

facilité de consultation et d'accès à l'information laisse entière la question évidemment culturelle et beaucoup plus complexe des moyens cognitifs dont dispose l'individu pour placer l'information dans son contexte et s'en servir. L'accès direct ne change rien à la division et à la hiérarchie des connaissances.[209] » Dans le même registre, Jacques Gerstlé montre que la compréhension des effets d'information nécessite l'examen de mécanismes qui touchent aux connaissances et aux représentations des individus[210].

Par ailleurs, la participation politique, ainsi que la politisation des individus, sont tributaires d'un ensemble de conditions sociales. Ainsi, Daniel Gaxie a établi, il y a plus de vingt cinq ans, l'importance de variables telles que l'âge, le sexe, l'instruction, le niveau économique, l'appartenance à une classe sociale comme facteurs d'une inégale appréhension des problèmes politiques[211]. Plus récemment, Nonna Mayer et Pascal Perrineau ont également établi une liste de variables qui jouent un rôle déterminant dans la participation politique des individus : les appartenances bio-sociales (âge, sexe), les positions sociales (types d'activités, catégories socioprofessionnelles, tranches de revenus, niveaux d'étude et de patrimoine) et les appartenances socioculturelles (statut du logement, religion, nationalité, etc.). En outre, d'autres variables telles que la proximité syndicale, l'engagement religieux, le statut familial ou la proximité associative jouent un rôle non négligeable[212].

---

[209] Dominique WOLTON, *Internet et après ? Une théorie critique des nouveaux médias*, Flammarion, coll. « Champs », 2000, p. 141.

[210] Voir Jacques GERSTLE (dir.), *Les effets d'information en politique*, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2001, 378 p.

[211] Voir Daniel GAXIE, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, *op. cit.* Pierre Bourdieu fait du temps libre et du capital culturel les instruments nécessaires à une participation active à la politique. Voir Pierre BOURDIEU, « Culture et politique », in *La distinction. Critique sociale du jugement*, Minuit, coll. « Le sens commun », 1979, p. 463-541. Dans le même sens, une récente enquête menée par Pierre Favre et Michel Offerlé auprès d'étudiants en droit et en science politique montre que les connaissances politiques de ceux-ci sont étroitement liées au statut social de leurs parents. Les auteurs parlent ainsi de « corrélation principielle entre compétence et origine sociale. » Pierre FAVRE, Michel OFFERLE, « Connaissances politiques, compétence politique ? Enquête sur les performances cognitives des étudiants français », *Revue Française de Science Politique*, vol. 52, n° 2-3, avril-juin 2002, p. 227. Outre les effets de la stratification sociale, Jean Chiche et Florence Haegel insistent, quant à eux, sur l'importance du genre comme facteur des inégalités de connaissance politique. Voir Jean CHICHE, Florence HAEGEL, « Les connaissances politiques », in *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*, *op. cit.*, p. 273-292. Ajoutons les résultats, éloquents, d'un sondage réalisé par la SOFRES en mars 2003 : 57 % des personnes interrogées sont d'accord avec l'idée selon laquelle « la politique ce sont des choses trop compliquées et [qu'] il faut être un spécialiste pour les comprendre. » Voir SOFRES, « La participation politique des citoyens », sondage réalisé pour *Lire la politique* les 12 et 13 mars 2003, <http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/310303_particpol_r.htm>, 20 mars 2005.

[212] Voir Nonna MAYER, Pascal PERRINEAU, *Les comportements politiques*, Armand Colin, 1992, 160 p.

2. *Le statut de la technique*

Nombre de débats sur l'« impact » d'Internet dans le domaine politique repose sur une vision déterministe et manichéenne de la technique qui postule les techniques de communication comme engendrant par elles-mêmes des effets structurants sur la société. Les discours des thuriféraires de la démocratie électronique comme de ses détracteurs sont en effet orientés vers ce futur anticipé, espéré ou craint, et sur les voies à suivre pour accélérer ou entraver le mouvement[213]. De nombreux auteurs ont critiqué cette idéologie techniciste qui opère la confusion entre la technique, le social et le politique au détriment de l'examen des liens complexes qui articulent ces trois dimensions. Par exemple, pour Philippe Breton et Serge Proulx, l'idéologie de la communication correspond à une « vision utopique complètement techniciste où des transformations sociales en profondeur sont anticipées sur la base exclusive d'une prospective technologique.[214] » De son côté, Pierre Chambat résume les thèses déterministes et les écueils auxquels elles se heurtent systématiquement : « De la performance technique (vitesse, débit, etc.) sont inférés des effets politiques en oubliant non seulement que l'innovation technique est une production sociale engageant des réseaux ou systèmes d'acteurs dans des controverses et des rapports de force, mais aussi que des effets différenciés résultent des formes diverses de l'appropriation sociale.[215] » Aussi, il nous paraît essentiel de souligner que la comparaison entre les formes électroniques et les formes « traditionnelles » de débat, précédemment évoquée, soustrait l'objet de la recherche à ce piège du déterminisme technique. En effet, à défaut de comparaison avec des dispositifs participatifs hors ligne, les traits de la délibération électronique pourraient être seulement imputés aux seules caractéristiques techniques de son support. Bernard Miège souligne bien que « les systèmes de

[213] Ce débat est en partie repris dans le premier chapitre : I, 2, 1. « La démocratie électronique, un univers de croyances ».

[214] Philippe BRETON, Serge PROULX, *L'explosion de la communication*, La Découverte / Poche, coll. « Sciences humaines et sociales », 1996, p. 289. Dans un de ses derniers ouvrages, Philippe Breton opère une critique encore plus approfondie de la société de communication en démantelant ce qu'il appelle le « culte de l'Internet ». Voir Philippe BRETON, *Le culte de l'Internet : une menace pour le lien social ?*, La Découverte, coll. « Sur le vif », 2000, 124 p.

[215] Pierre CHAMBAT, « Démocratie électronique. Quelques jalons dans la généalogie d'une question », *Sciences de la Société*, n° 60, octobre 2003, p. 53.

communication n'ont pas la possibilité de s'affranchir des rapports sociaux[216] » et parle « d'interdépendance entre la technique et le social » dans laquelle il est « indispensable de faire intervenir le jeu des acteurs sociaux concernés.[217] » Aussi, les potentialités techniques d'Internet doivent être considérées au sein d'un contexte sociopolitique spécifique[218], qui constitue un terreau fertile au développement de l'idée selon laquelle les TIC pourraient contribuer à revitaliser la démocratie, et plus particulièrement, la démocratie locale.

D. Plan

L'articulation de la délibération à la décision, le problème de la publicité des échanges, l'organisation de la délibération et l'égalité des participants nous paraissent essentiels dans le cadre de notre travail sur la délibération électronique. Notre thèse est découpée en deux parties dans lesquelles cependant, ces quatre questionnements, en raison de leur transversalité, ne font pas chacun l'objet d'un chapitre propre. Par exemple, le problème de la publicité englobe des questions relatives à la fréquentation par les citoyens de l'espace de discussion que constitue le forum (traitée dans le chapitre 5), et des questions portant notamment sur la manière dont l'absence de relations sociales directes a une influence sur les formes selon lesquelles les internautes s'interpellent entre eux ou interpellent leurs élus (que nous retrouvons dans le chapitre 4). De même, l'égalité des participants recouvre deux dimensions, l'une qualitative, observable à travers les argumentations des internautes (chapitre 4), l'autre quantitative, relative au statut (responsables municipaux, particuliers, associations) des différents intervenants (chapitre 5). Ainsi, la difficulté à situer l'égalité

---

[216] Bernard MIEGE, *La société conquise par la communication*, *op. cit.*, p. 57. Cette notion d'interdépendance, de médiation, d'articulation entre les logiques techniques et les logiques sociales prémunit d'une sous-estimation ou d'une sur-évaluation des potentialités des techniques numériques comme des déterminants sociopolitiques. Voir à ce sujet, Thierry VEDEL, « Introduction à une socio-politique des usages », in *Médias et nouvelles technologies. Pour une socio-politique des usages* / sous la direction d'André Vitalis, Rennes, Editions Apogée, 1994, p. 13-34. ; Patrice FLICHY, *Une histoire de la communication moderne : espace public et vie privée*, La Decouverte, 2004 [1997], 280 p.
[217] *Ibid.*
[218] Voir Chapitre 1.

des participants dans un chapitre précis illustre l'articulation théorique délicate entre la publicité des échanges et la qualité de l'argumentation. Enfin, l'organisation de la délibération fait référence à la fois au cadre, défini par les acteurs municipaux, dans lequel doivent s'inscrire les échanges électroniques (chapitre 3) et aux modalités selon lesquelles les internautes l'investissent (chapitre 4).

La première partie, intitulée « Démocratie locale, sites Internet municipaux et forums électroniques », dépeint le tableau de la démocratie électronique locale dans les villes du « grand Sud-Ouest ». Son objectif essentiel est de montrer le contexte dans lequel s'inscrivent les forums de discussion. Elle comprend ainsi deux chapitres. Le premier, « Démocratie locale : modalités conventionnelles et électroniques de participation », retrace brièvement l'historique législatif de la participation locale et souligne l'ensemble des redéfinitions conceptuelles et pratiques dont la démocratie locale fait actuellement l'objet. Ce premier chapitre a également pour but d'éclaircir les différentes significations de la notion de « démocratie électronique » et d'examiner les manifestations qu'elle emprunte dans sa version locale.
Le deuxième chapitre, « Les sites Internet municipaux du « grand Sud-Ouest » et leurs forums : caractéristiques d'ensemble » propose une lecture de la démocratie électronique locale dans le « grand Sud-Ouest ». Ses principales caractéristiques sont, en effet, dégagées à partir de l'analyse d'un ensemble de sites Internet municipaux. Dans ce chapitre, seront aussi présentés plus en détail les forums de notre étude. L'examen de la littérature à laquelle ils ont donné lieu, attestera, par ailleurs, de la pénurie des recherches francophones sur cet outil en tant que mode d'expression et de délibération éventuelle dans l'espace public local. Ces deux chapitres sont d'autant plus importants qu'ils tracent les contours de l'espace sociopolitique dans lequel s'inscrivent les forums de discussion. Si ce cadre ne formate pas totalement leur conception et le fonctionnement, il contribue néanmoins à leur structuration.

La deuxième partie, « La prise de parole sur les forums municipaux », reprend les questionnements essentiels soulevés dans cette introduction. D'abord, il s'agira de montrer les règles, formelles ou informelles, qui structurent les échanges électroniques (chapitre 3), et en même temps les résistances que provoque chez les internautes l'ensemble des conventions censées régler leurs discussions. Ensuite, à travers l'analyse des messages

postés sur les forums du « grand Sud-Ouest » et des argumentations utilisées par les internautes, nous nous interrogerons sur l'existence des hiérarchies qui grèvent les prises de parole électronique (chapitre 4). Par conséquent, ces deux chapitres permettront de reposer le problème de la domination au sein d'un espace discursif d'échanges. Dans cette optique, la question de la compétence des citoyens à débattre et de leur aptitude à la construction de l'intérêt général sera plus particulièrement étudiée. Reposant sur l'examen des argumentations employées par les internautes pour soutenir leurs revendications, le chapitre 4 montrera, par ailleurs, dans quelle mesure le forum s'apparente davantage à un espace conflictuel qu'à un lieu de recherche du consensus.

Cette deuxième partie traite également de l'articulation de la délibération électronique avec la décision municipale, à travers notamment les contraintes qui pèsent sur cette dernière, rejoignant ainsi le problème de l'organisation de la délibération. Dans le chapitre 5, seront notamment évoqués, l'investissement minimal des élus sur les forums de discussion et les motifs de cette désaffection. Ce chapitre sera par ailleurs l'occasion de souligner à nouveau l'importance du contexte sociopolitique dans lequel s'insère le forum de discussion et l'irréductibilité des pratiques démocratiques aux seules potentialités et spécificités techniques que recèle un nouveau média. Sera aussi abordé, dans ce même chapitre mais sous un angle quantitatif, le problème de l'égalité des participants en montrant l'utilisation parcimonieuse des forums par les citoyens, individuellement ou collectivement. Surtout, il traitera de l'incidence « multimodale »[219] du forum au sein des sphères publique institutionnelle et non institutionnelle.

[219] Axel LEFEBVRE, « Espace public et technologies de l'information : le cas du courrier électronique et du forum de discussion », in *L'Internet en politique. Des Etats-Unis à l'Europe* / sous la direction de Viviane Serfaty, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2002, p. 395.

Partie 1. Démocratie locale, sites Internet municipaux et forums électroniques

Chapitre 1. Démocratie locale : modalités conventionnelles et électroniques de participation

L'insertion des technologies de l'information et de la communication dans le processus démocratique local s'inscrit dans une situation sociopolitique spécifique. Ce premier chapitre a pour objet de mettre en contexte les usages politiques d'Internet au sein de la démocratie française et, plus particulièrement, de la démocratie locale. Cette dernière connaît en effet un certain nombre d'évolutions, notamment la montée en puissance quasi continue de la thématique participative, qui configure, pour partie, les pratiques municipales d'Internet. Aussi, notre propos vise d'abord à souligner les caractéristiques de la démocratie locale, ainsi que la place croissante qu'occupe la participation des habitants, sinon dans la prise de décision, tout du moins dans l'espace public local (I, 1). D'une manière plus générale, l'apparition d'Internet dans la sphère politique suscite des interrogations quant au possible avènement d'une « démocratie électronique ». Au-delà des

controverses qu'elle engendre quant à l'existence d'un régime politique — qui se définirait dès lors davantage par rapport à des critères technologiques que par le mode de sélection de ses gouvernants (démocratie représentative) ou la part plus ou moins grande prise par les citoyens dans l'exercice du pouvoir politique (démocratie directe, semi-directe, participative)[220] —, la « démocratie électronique » n'en recouvre pas moins un ensemble d'expériences et de réalisations. Ces dernières montrent que les autorités publiques, comme la société civile, mettent à profit les potentialités de ce média pour s'informer, mobiliser, débattre, voire décider (I, 2). L'échelle locale apparaît, par ailleurs, comme particulièrement propice à l'épanouissement des usages politiques d'Internet. En effet, les municipalités l'ont très rapidement intégré dans des domaines tels que, par exemple, le développement économique de leur territoire, mais aussi dans le cadre de leur communication politique. Ces usages communicationnels ont alors donné lieu à un certain nombre de travaux scientifiques sur la « démocratie électronique locale » dont il nous paraissait important de prendre connaissance (I, 3) afin de déterminer quelles hypothèses pouvaient être retenues en ce qui concerne son fonctionnement.

I, 1. La démocratie locale aujourd'hui

Considérée par certains comme la « cellule de base » de la démocratie[221], la démocratie locale connaît aujourd'hui un engouement renouvelé. Depuis plus d'une vingtaine d'années, un foisonnement de textes juridiques, de rapports gouvernementaux et d'expérimentations mises en oeuvre par les collectivités territoriales témoignent, en effet, de la volonté politique d'inscrire davantage les habitants dans les mécanismes de production de la décision publique locale (I, 1, 1). Cette nécessité participative recouvre alors des modalités différenciées et induit, en pratique, une transformation substantielle de l'espace politique local (I, 1, 2).

---

[220] Pierre Chambat souligne que « caractériser un régime politique par un système technique peut paraître incongru et méthodologiquement douteux. » Pierre CHAMBAT, « Démocratie électronique. Quelques jalons dans la généalogie d'une question », *op. cit.*, p. 50.

[221] Voir Lucien VANDELLI, « La cellule de base de toutes les démocraties », *Pouvoirs*, n° 95, novembre 2000, p. 5-17.

I, 1, 1. Le renouveau de la démocratie locale en France

L'idée d'inclure les citoyens dans les processus décisionnels locaux n'est pas nouvelle. Depuis le début des années 1970, la participation des citoyens a suscité, dans les municipalités, de nombreuses expériences (A). Elle se traduit aujourd'hui par un ensemble disparate d'initiatives et de techniques dont l'objectif principal reste celui de juguler la crise des institutions représentatives (B).

A. Les premières expériences de démocratie locale

Selon Michel Crozier, l'Etat des années 1970 est caractérisé par une « démocratie représentative mesurée, balisée par des pratiques d'éloignement du public, par la distance sociale, par le culte du secret et par une hiérarchie pesante.[222] » Dans ce contexte, ce sont les partis politiques, notamment de gauche, qui vont porter le thème de la démocratie locale. Celui-ci sera particulièrement mis en exergue lors des élections municipales de 1977. Les programmes du Parti Socialiste et du Parti Communiste Français évoquent explicitement une « gestion démocratique élargie.[223] » Ainsi, le programme municipal socialiste témoigne d'une prise en compte inédite de la participation des citoyens au niveau local. Le programme communiste se veut plus modeste et rappelle à plusieurs reprises que la consultation des habitants ne doit en aucune façon menacer la légitimité première du Conseil municipal. Définie avant tout par ses attributs de communauté politique, la ville doit offrir à ses ressortissants des moyens d'exprimer leurs préférences. Par conséquent, les autorités municipales ont pour tâche d'instaurer des procédures adaptées pour révéler les

---

[222] Michel CROZIER, *La Société bloquée*, Le Seuil, 1970 cité par Pierre RICHARD, *Le temps des citoyens. Pour une démocratie décentralisée*, *op. cit.*, p. 70.
[223] Voir PARTI SOCIALISTE, *Citoyen dans sa commune : propositions municipales socialistes*, Paris, Flammarion, 1977, 159 p.

besoins des habitants qui doivent être pris en compte en vue d'orienter les choix publics locaux. Avant même la réforme de la décentralisation, les maires des grandes métropoles se construisent ainsi en partie en contrepoint du notable traditionnellement caractérisé par son enracinement territorial, son prestige sur le plan local dû à un nom, la présence de réseaux familiaux, l'exercice d'une profession entraînant une certaine notoriété et des relations privilégiées avec les représentants de l'Etat qui lui permettent de jouer un rôle de médiateur entre le système politico-administratif et la population locale. Ils deviennent des maires « animateurs », plus ouverts au dialogue avec la société locale[224].

Par ailleurs, se multiplient des expériences de participation locale, à travers les comités de quartier, les premiers référendums locaux, les commissions extra-municipales. Ainsi, le mouvement Groupes d'Actions Municipales (GAM), notamment à Marseille et Grenoble, va jouer un rôle décisif en élaborant un ensemble de propositions, bientôt partagées par les clubs politiques et les grands rapports administratifs antérieurs à la décentralisation tels que, par exemple, le « rapport Guichard » (*Vivre ensemble*, 1976) qui insiste sur « les aspirations des Français à participer aux décisions concernant leur vie quotidienne.[225] » A Roubaix (Nord), l'atelier populaire d'urbanisme du quartier de l'Alma-gare est présenté comme une expérience fondatrice. Des comités de quartier, produits d'initiatives locales, naissent dans des espaces urbains où se posent des problèmes de réhabilitation. De plus, se développe le mouvement associatif en même temps que se concrétise une nouvelle vision de la démocratie perçue comme une médiation des associations entre les élus et les administrés. Celles-ci peuvent apparaître comme les contre-pouvoirs du « présidentialisme municipal ».

Toutefois, à la fin des années 1970, on assiste à l'échec de ce mouvement, sans doute, selon Albert Mabileau, devant « l'indifférence de la population » et en raison du report du "développement de la participation des citoyens à la vie locale" sur l'agenda de la réforme.[226] » Aussi, les réflexions de certains élus à propos de ce dialogue avorté entre élus

---

[224] Voir Rémi LEFEBVRE, Magali NONJON, « La démocratie locale en France. Ressorts et usages », *op. cit.*
[225] Cité par Albert MABILEAU, « A la recherche de la démocratie locale. Le représentant et le citoyen », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 65.
[226] *Ibid.*, p. 65.

et citoyens sont-elles amères. Par exemple, au début des années 1980, le maire socialiste de Valence a pu déclarer que « les commissions extra-municipales permanentes aboutissaient souvent à créer un petit noyau non représentatif de l'ensemble du tissu social et représentant essentiellement les classes moyennes.[227] »

En 1982 et 1983, les lois de décentralisation[228] libèrent pour partie les communes de leur subordination hiérarchique (suppression de la tutelle et du contrôle de légalité *a priori*)[229]. Ce renforcement du pouvoir des exécutifs locaux va produire des effets sur les formes de la démocratie locale. Marion Paoletti dégage ainsi trois conséquences de cette réforme. D'abord, les maires vont désormais s'appuyer sur les citoyens afin de légitimer leurs actions. Les élus locaux, dans une position de face-à-face avec leurs électeurs, sont dès lors incités à rendre visible le lien représentatif et à présenter les choix comme étant ceux de la population. Ensuite, l'univers politique local se professionnalise et se complexifie, l'expertise devient une ressource déterminante[230]. L'image d'une participation spontanée apparaît incompatible avec des espaces politiques locaux, reconfigurés par l'ensemble des nouveaux pouvoirs acquis mais aussi, par les nouvelles contraintes et responsabilités qui échoient désormais aux responsables. Pour Marion Paoletti, « la participation passe de plus en plus par des procédures publiques, visibles, organisées.[231]» Enfin, l'adhésion des habitants aux décisions prises devient un souci essentiel pour les élus locaux. Ces derniers vont tenter de susciter, d'encadrer et de prendre en compte les aspirations de la population. Toutefois, les procédures institutionnalisées de participation du public sont extrêmement timides[232], la décentralisation ayant davantage contribué au renforcement de la démocratie de délégation qu'à celui des pouvoirs d'intervention et de contrôle des citoyens.

---

[227] Rodolphe PESCE, « Le point de vue d'un élu local », *Pour*, mai-juin 1982, p. 46.
[228] Voir Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ; Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat (« loi Defferre »).
[229] Voir Christine BERTHON, « Les contrôles », in *Les collectivités locales en France*, La Documentation Française, coll. « Les notices », 1996, p. 21-24 ; Yves MENY, *Le système politique français*, Montchrestien, coll. « Clefs / Politique », 1999, p. 127-129.
[230] Voir Albert MABILEAU, « L'élu local : nouveau professionnel de la République », *Pouvoirs* « La décentratlisation », n° 60, 1992, p. 67-78. Claude Sorberts parle, quant à lui, de « prévalence de l'expert ». Claude SORBETS, « Un nouvel état en souffrance de gouvernement local ? », *op. cit.*, p. 63.
[231] Marion PAOLETTI, « La démocratie locale française. Spécificité et alignement », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 56.
[232] A travers la loi dite Bouchardeau de 1983 et celle de 1985 sur la définition et à la mise en œuvre des principes d'aménagement est codifiée l'obligation de concertation avec les habitants lors des opérations d'aménagement. Voir Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et

En dehors d'incitation politique et de toute codification juridique, vont alors s'illustrer certaines villes dans la promotion de la participation des habitants au pouvoir local. Ces tentatives connaîtront des fortunes diverses mais témoignent d'une transformation des modes d'agir des municipalités. A travers une étude des gouvernements des villes moyennes, à la fin des années 1980, Albert Mabileau repère ainsi plusieurs modalités de participation des citoyens mises en œuvre à l'échelle locale. Par exemple, des procédés de concertation avec la population sont initiés à Béziers (Hérault) et à Grasse (Alpes-Maritimes). A Chambéry (Savoie), la municipalité tente de transférer en partie au public la responsabilité de la gestion de certains équipements. Aurillac (Cantal) se signale par ses velléités d'organiser un référendum communal, pourtant en contradiction avec les dispositions législatives et réglementaires d'alors. Si les commissions extra-municipales, par exemple à Angoulême (Charente) et Aurillac, où ne participaient au mieux que des leaders associatifs comme à La Roche-sur-Yon (Vendée), et les comités de quartier d'Albi (Tarn) ou de Dreux (Eure-et-Loir), connaissent un échec cuisant, la démocratie de transparence prend en revanche un certain essor. Ainsi, certaines municipalités conçoivent une véritable politique de l'information (Albi, Angoulême, Tarbes), qui se fonde sur un service d'information, une information généralisée par la communication avec la population, mais aussi la mise en scène des comportements des responsables communaux[233].

Ces quelques initiatives ne suffiront pas à adoucir le constat accablant effectué par Yves Mény quelques années plus tard. Pour lui, le système politique local français présente, en 1992, tous les attributs d'un système tribal : « un chef incontesté bénéficiant généralement d'une exceptionnelle longévité politique ; une faible participation des « sujets » qui ne sont guère admis au rituel politique qu'une fois tous les cinq ou six ans ; des mœurs politiques qui tendent à la confusion des intérêts personnels ou de parti avec ceux de la collectivité

à la protection de l'environnement, *Journal Officiel*, 13 juillet 1983, p. 2156. ; loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre des principes d'aménagement, *Journal Officiel*, 19 juillet 1985, p. 8152.

[233] Voir Albert MABILEAU, « Une logique politique d'action communale : pouvoir du maire et politiques municipales » in *Gouverner les villes moyennes* / sous la direction d'Albert Mabileau, Claude Sorbets, Paris, Pedone, 1989, p. 21-51

publique.[234] » Le 6 février de la même année sera votée la loi sur l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR)[235] qui illustre la nécessité ressentie par les parlementaires d'associer de manière plus forte les citoyens aux décisions publiques. Depuis, la participation constitue une préoccupation quasi constante des responsables politiques et apparaît comme un des moyens de remédier à leur délégitimation croissante. Elle s'illustre par une diversité de pratiques.

B. La démocratie locale : une floraison de pratiques hétérogènes

Au niveau des pratiques politiques, on assiste dans les années 1990 à un renouveau du thème de la participation dans un contexte plus général de valorisation des techniques de délibération et de participation démocratique : « L'essor de la communication politique locale, l'usage des moyens électroniques d'information, la pratique intensive des sondages et des questionnaires, la multiplication des permanences mobiles, le recours à la « transparence » dans le discours des élus locaux témoignent tout le moins d'une transformation des représentations de l'espace politique local.[236] »

Ce renouveau du thème de la participation va se trouver formalisé dans un ensemble de dispositions législatives, en partie en raison, selon Marion Paoletti, du climat très aigu de délégitimation du politique. Par exemple, la décision de codifier juridiquement le référendum – dans la loi sur l'Administration Territoriale de la République de février 1992

---

[234] Yves MENY, « La République des fiefs », *op. cit.*, p. 19.

[235] Voir Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (A.T.R.), reprise dans l'article L. 2141-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), *Journal Officiel*, 8 février 1992, p. 2064.

[236] Loïc BLONDIAUX, Gérard MARCOU, François RANGEON, « La démocratie locale : mythe et réalités », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 8. D'une manière plus générale, Laurence Monnoyer-Smith analyse le succès actuel des dispositifs participatifs et délibératifs comme le résultat d'une congruence entre l'émergence d'un nouveau paradigme délibératif, la prise de conscience du risque technologique et environnemental et le développement de contestations inédites conduisant parfois au blocage de décisions majeures. Voir Laurence MONNOYER-SMITH, « Le débat public aujourd'hui : quelle spécificité pour la DUCSAI », in *Nouveaux dispositifs de concertation et formes de controverses : le choix d'un troisième aéroport pour Paris*, Projet de recherche *Concertation, Décision et Environnement. Quelles places et quels impacts pour les NTIC ?* / sous la direction de Laurence Monnoyer-Smith, Rapport final, avril 2005, p. 27-52.

– est conçue comme un moyen d'affronter la crise de la représentation[237]. Cette loi pose également pour principe le droit des habitants de la commune à être informés et consultés et institue les comités consultatifs communaux. Elle sera suivie la même année par la circulaire Bianco[238], et quelques années plus tard, par la loi Barnier du 2 février 1995 qui impose la concertation[239], déjà définie par la loi d'orientation sur la Ville en 1991[240], pour tous les grands projets ayant des incidences sur l'environnement, et met en place la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Le 4 février 1995, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire prévoit la possibilité pour les électeurs de saisir leur conseil municipal en vue de l'organisation d'une consultation relative à une opération d'aménagement relevant de la compétence communale[241].
Toutefois, cette première vague législative présente la caractéristique de se situer presque exclusivement au niveau des principes. Il n'y a pas réellement d'obligation formelle et, selon les termes de Loïc Blondiaux, le contenu de ce « droit » à la participation et à l'information « reste indéniablement obscur.[242] » Dans le même sens, à propos de l'organisation des débats publics relatifs aux infrastructures de transport, Sandrine Rui remarque que « si les textes énoncent un certain nombre de principes et quelques rares règles du jeu, il revient aux organisateurs de produire les conditions propres à constituer un espace de discussion.[243] »

A la fin des années 1990, d'autres dispositions législatives viennent renforcer ce droit à la participation des citoyens. Ainsi, la Loi Voynet pour l'Aménagement du territoire et le développement durable de juin 1999 crée les conseils de développement dans le cadre de la mise en place des pays[244]. La Loi sur la solidarité et le renouvellement urbain de décembre

---

[237] Voir Marion PAOLETTI, *La démocratie locale et le référendum : analyse de la démocratie à travers la genèse institutionnelle du référendum*, L'Harmattan, coll. « Logiques Politiques », 1997, 235 p.
[238] Circulaire n° 92-71 du 15 décembre 1992, *Journal Officiel*, n° 48, 26 février 1993.
[239] Voir Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, *Journal Officiel*, 3 février 1995, p.1840.
[240] Voir Loi d'orientation pour la Ville n° 91-662 du 13 juillet 1991, *Journal Officiel*, n° 167, 19 juillet 1991, p. 9521.
[241] Voir Loi d'orientation n° 95-115 pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, *Journal Officiel*, 5 février 1995, p. 1973.
[242] Loïc BLONDIAUX, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », *op. cit.*, p. 120.
[243] Sandrine RUI, *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Armand Colin, 2004, p. 31.
[244] L'article 25 de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour

2000 rend obligatoire la concertation dans le cadre de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, en améliorant notamment les systèmes de consultation des associations locales d'usagers[245]. Enfin, la Loi Vaillant du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité impose la création de conseils de quartier dans les communes supérieures à 80 000 habitants et donne le statut d'autorité administrative indépendante à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)[246]. Notons toutefois que la « démocratie de proximité » doit être clairement distinguée de la « démocratie participative ». Ainsi que le soulignent Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer, dans le contexte français du début des années 2000, les deux expressions sont souvent considérées comme synonymes. En réalité, le terme de « démocratie de proximité » signifie, pour ces auteurs, « le cantonnement de la participation sur la seule échelle microlocale et dans une dynamique purement consultative.[247] » Dans le même sens, Philippe Warin estime qu'« il ne semble pas que l'introduction d'un principe de proximité dans les rapports « gouvernants »/« gouvernés »

---

l'aménagement et le développement du territoire dispose : « Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par les communes et leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. Le conseil de développement s'organise librement. Il est associé à l'élaboration de la charte de pays. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays. Le conseil de développement est informé au moins une fois par an de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet de développement du pays et est associé à l'évaluation de la portée de ces actions. » Voir *Journal Officiel*, n° 148, 29 juin 1999, p. 9515.

[245] Voir Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, *Journal officiel*, n° 289, 14 décembre 2000, p. 19777.

[246] Voir Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, *Journal Officiel*, n° 50, 28 février 2002, p. 3808. Remarquons que les parlementaires ont adopté des positions diverses à l'égard de la « démocratie de proximité ». Selon Yves Sintomer, la position « républicaine » se caractérise par une méfiance *a priori* à l'égard des conseils de quartier dont elle dénonce le risque du particularisme (Mouvement des Citoyens, une partie du RPR et de l'UDF). Pour le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin et une partie de l'UDF, la « démocratie de proximité » est pensée comme complément à la démocratie représentative et les intérêts particuliers sont reconnus comme légitimes. Les élus doivent en effectuer la synthèse et incarner l'intérêt général. La position « participationniste » (certains députés socialistes, les Verts et PC) oppose et différencie la démocratie de proximité et la démocratie participative. Elle propose d'impliquer la population dans la prise de décision. Pour les tenants de cette position, il existe certes des risques corporatistes ou sectoriels (phénomène « NIMBY »), mais l'objectif est de dépasser l'échelle du quartier et la division du travail entre les habitants, qui ne seraient porteurs que d'intérêts particuliers, et les élus, porteurs de l'intérêt général de la ville. Voir Yves SINTOMER, « Enjeux et attentes d'une démocratie participative », *in* ADELS, *Conseils de quartier, modes d'emploi*, Les éditions de l'Adels, 2003, p. 137-141, <http://www.adels.org/edition/complement_guide_conseils_quartier_oct03.pdf>, 11 février 2005. Pour une analyse des débats parlementaires relatifs à la « démocratie de proximité », voir aussi Régis MATUSZEWICZ, « Représentations et pratiques des conseils de quartier : une démocratie participative en devenir sous contrainte », in *Crise et mutation de la démocratie locale. En Angleterre, en France et en Allemagne* / sous la direction de Stéphane Guérard, L'Harmattan, 2004, p. 199-224.

[247] Marie-Hélène BACQUE, Henri REY, Yves SINTOMER, « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative* / sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 12.

soit d'abord motivée par un objectif de création d'espaces de participation des citoyens à l'action publique (à sa définition, à sa mise en œuvre, à son évaluation).[248] »

Pour plus de lisibilité, nous avons récapitulé dans le tableau suivant les dispositions législatives relatives à la démocratie locale depuis le début des années 1990.

La participation locale du point de vue juridique	
Textes législatifs	**Dispositions**
Loi d'orientation pour la Ville du 13 juillet 1991	Principe de la concertation préalable en ce qui concerne les opérations d'urbanisme
Loi sur l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992	- Droit des habitants de la commune à être informés et consultés - Diversification de la représentation locale (création des comités consultatifs communaux)
Loi 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement	- Concertation en matière d'aménagement et d'urbanisme - Mise en place de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995	Consultation relative aux opérations d'aménagement sur proposition acceptée par le conseil municipal d'un cinquième des électeurs
Loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire	Création des conseils de développement dans le cadre de la mise en place des pays
Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000	Concertation obligatoire lors de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme
Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité	- Création obligatoire de conseils de quartier dans les villes supérieures à 80 000 habitants - Création facultative de postes spécifiques d'Adjoints chargés d'un ou plusieurs quartiers - Présence obligatoire dans les villes supérieures à 100 000 habitants d'annexes de la mairie - L'opposition municipale a droit d'expression dans les publications communales des communes supérieures à 3 500 habitants

[248] Philippe WARIN, « La proximité gouvernants/gouvernés : légitimation d'un principe de gouvernance. Eléments de discussion », in *Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée* / sous la direction de Jean-Philippe Leresche, Paris, Pedone, 2001, p. 228.

	- La CNDP acquiert le statut d'autorité administrative indépendante

Parallèlement aux textes législatifs, plusieurs rapports, commandités par différents gouvernements, insistent sur la nécessité d'associer davantage les citoyens à l'élaboration des décisions politiques locales. Ainsi, le rapport *Refonder l'action publique locale*, publié en 2000 sous la direction de Pierre Mauroy, insiste sur la nécessité d'instituer de nouvelles formes de démocratie participative[249]. L'amélioration de la participation des citoyens à la vie locale devrait se traduire par une meilleure information des habitants et leur plus grande implication dans le débat de proximité à travers la création, au sein des communes, de structures d'information, de débat, d'échanges, de suivi des projets et surtout, de conseils de quartier. Le rapport Mauroy préconise également de créer des comités consultatifs pour la mise en œuvre de projets importants et de moderniser l'enquête d'utilité publique en reprenant les suggestions formulées dans un rapport du Conseil d'Etat publié en 1999[250]. Il s'agit en particulier d'adapter et d'harmoniser les documents techniques en amont des projets afin de permettre une plus grande accessibilité et lisibilité des dossiers, de rénover le corps des commissaires enquêteurs, de mettre en place une charte déontologique de l'enquête et d'étendre les moyens et les missions de la Commission Nationale du Débat Public.

En 2003, le *Rapport sur la participation des habitants dans les opérations de renouvellement urbain*, qui fait suite à une demande du Ministre délégué à la Ville et à la Rénovation Urbaine, Jean-Louis Borloo, répertorie l'ensemble des procédures participatives existantes dans le domaine de l'habitat[251]. En la matière, il souligne les réalisations innovantes d'un certain nombre de municipalités, en même temps qu'il formule de nombreuses préconisations qui s'articulent autour de l'accessibilité de l'information, de l'existence de lieux de concertation et d'expression des habitants, de l'amélioration de la présence des services publics dans les quartiers ou encore de

---

[249] Voir Pierre MAUROY, *Refonder l'action publique locale*, Rapport au Premier ministre, La Documentation française, collection des rapports officiels, 2000, 191 p.

[250] Voir CONSEIL D'ETAT, *L'utilité publique aujourd'hui*, La Documentation française, coll. « Les Etudes du Conseil d'Etat », 1999, 166 p.

[251] Voir Zaïr KEDADOUCHE, *Rapport sur la participation des habitants dans les opérations de renouvellement urbain*, Ministre délégué à la Ville et à la Rénovation Urbaine, avril 2003, 103 p., <http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/RAPoru-habitants.pdf>, 14 septembre 2004.

l'animation de la vie de quartier. Se fondant sur les exemples de Corbeil-Essonnes (Essonne), Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) et du 16ème arrondissement parisien, ce rapport mentionne également l'utilisation d'Internet afin de rendre disponibles les dossiers techniques relatifs aux opérations de renouvellement urbain par le biais d'une borne mise à disposition des habitants. De même, fait partie des préconisations la création de forums de discussion concernant les actions de renouvellement urbain.

Aussi, à côté du fonctionnement habituel des institutions et des mécanismes de productions de la décision publique, se déploie une variété de procédures, de techniques et de démarches hétéroclites qui illustrent de manière inflationniste la nécessité de prendre en compte l'avis des habitants : ateliers d'urbanisme, enquêtes d'utilité publique, référendum local, procédures de concertation en matière d'aménagement et d'urbanisme, conseils d'enfants, de jeunes, de sages, d'immigrés et conseils de quartier. Cette liste n'est pas exhaustive. En réalité, la démocratie participative regrouperait, selon Loïc Blondiaux, trois types de procédures : les assemblées, les consultations et les constructions démocratiques spécifiques telles que les sondages délibératifs ou les jurys citoyens (ces derniers n'ayant pas cours en France). Malgré leur disparité, l'enjeu commun de ces procédures serait « d'assurer une forme de participation des citoyens ordinaires à la discussion d'enjeux collectifs.[252] » A l'exception de certaines pratiques marginales, telles que le budget participatif[253] ou encore les enveloppes budgétaires dont certaines municipalités françaises dotent leurs conseils ou comités de quartier, toutes ces procédures n'ont en effet qu'un caractère purement consultatif.

---

[252] Loïc BLONDIAUX, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », *op. cit.*, p. 124.

[253] Le budget participatif a été initié par une municipalité brésilienne, Porto Alegre. Voir Marion GRET, Yves SINTOMER, *Porto Alegre. L'espoir d'une autre démocratie*, La Découverte, coll. « Sur le vif », 2002, 139 p. ; Eric MAIGRET, Anne QUERRIEN, « Le budget participatif est-il une bonne idée ? », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 311-321. Pour une analyse de l'ensemble des expériences de budgets participatifs au Brésil, Voir Leonardo AVRITZER, « Nouvelles sphères publiques au Brésil : démocratie locale et délibération politique », in *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative* / sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 231-251. Il a depuis été exporté dans d'autres pays. Par exemple, en Allemagne, en Espagne et en Italie : Voir Giovanni ALLEGRETTI, Carsten HERZBERG, *Participatory Budgets in Europe. Between Efficiency and Growing Local Democracy*, Amsterdam, Transnational Institute, Centre for Democratic Policy-Making, TNI Briefing Series, n° 2004 / 5, October 2004, 24 p. ; Carsten HERZBERG, « Vers un modèle de la modernisation participative ? Les budgets participatifs en Allemagne », Colloque international *Des expériences de démocratie participative au niveau local et régional. Un dialogue entre l'Europe et l'Amérique latine*, Maison de la Région Poitou-Charentes, Poitiers, 2-3 juin 2005, <http://www.iberoamerica.sciences-po.fr>, 25 juin 2005.

Par ailleurs, les expériences de démocratie participative poursuivent plusieurs types d'objectifs qui transparaissent quelquefois dans les discours des élus locaux. D'après Rémi Lefebvre et Magali Nonjon, le premier objectif affiché est fonctionnel et managérial. Il s'agit d'améliorer la gestion urbaine dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui « le nouveau management public »[254]. Dans cette perspective, la plus grande efficacité des processus décisionnels, à travers notamment une meilleure acceptation de la décision publique, ainsi que le désamorçage des conflits potentiels constituent les moteurs des pratiques participatives[255].

Le deuxième objectif est social. La participation serait l'outil de création du lien social, de la reconstitution d'une sociabilité à l'échelle d'un territoire donné et du rapprochement des citoyens entre eux. En ce sens, François Rangeon estime qu'il n'est pas certain, par exemple, que le but premier des comités de quartier soit effectivement le développement d'une démocratie locale qui serait fondée sur une véritable redistribution du pouvoir local. Il cite ainsi un élu pour lequel la mission des comités de quartier est de « répondre à la situation sociale, aux difficultés de communication des populations, au manque de régulation sociale spontanée.[256] »

Le troisième est politique, ce qui recouvrirait plusieurs significations. D'abord, la participation permettrait de rapprocher les élus du citoyen et serait dès lors susceptible de lutter contre la « crise de la représentation ». Ensuite, la discussion démocratique, à travers par exemple les conseils de quartier, conduirait à fabriquer de « meilleurs citoyens », selon l'expression de Jane Mansbridge[257]. En dernier lieu, la participation permettrait aux élus de faire œuvre de pédagogie politique et de perpétuer ainsi la représentation.

---

[254] Voir David HURON, Jacques SPINDLER, *Le management public local*, Paris, LGDJ, coll. « Politiques locales », 1998, 117 p. ; Olivier ROUBIEU, « Le modèle du « manager ». L'imposition d'une figure légitime parmi les hauts fonctionnaires des collectivités locales », *Politix*, n° 28, 4ème trimestre 1994, p. 35-48.

[255] Voir Rémi LEFEBVRE, Magali NONJON, « La démocratie locale en France. Ressorts et usages », *op. cit.* Pour une analyse détaillée des objectifs gestionnaires, sociaux et politique de la participation, voir Marie-Hélène BACQUE, Henri REY, Yves SINTOMER, « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », *op. cit.*

[256] François RANGEON, « Les comités de quartier, instruments de démocratie locale ? », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 345.

[257] Jane Mansbridge écrit ainsi : "Participating in democratic decisions makes many participants better citizens. I believe this claim because it fits my experience. […] Those who have participated actively in democratic governance often feel quite strongly that the experience has changed them. And those who observe the active participation of others often think they see its long-run effects on the others' characters." [« Participer aux décisions démocratiques transforme beaucoup des participants en de meilleurs citoyens. [...]

Ce bref historique des législations et des pratiques participatives amène à aborder de manière plus détaillée les éléments constitutifs de la participation des citoyens, ainsi que les transformations de l'espace politique local auxquels cette dernière donne actuellement lieu.

I, 1, 2. Les contours de la démocratie locale

En dehors de l'acte électoral, la participation institutionnelle est généralement appréciée à l'aide d'une échelle dont les pôles oscillent entre l'information des citoyens et la co-décision (A). L'impératif actuel de prendre en considération l'avis des citoyens dans la conduite des affaires publiques affecte, par ailleurs, la conception de la légitimité politique comme celle de l'intérêt général. En même temps, il conduit à redéfinir, en partie, les conditions d'exercice du métier d'élu local, puisque est désormais reconnue aux citoyens une capacité d'expertise sur les projets locaux, lesquels mobilisent, sur la scène politique locale, de nouveaux professionnels de la participation politique (B).

Ceux qui ont activement participé à la gouvernance démocratique ressentent souvent assez fortement que cette expérience les a changés. Et ceux qui observent la participation active des autres pensent souvent qu'ils voient ses effets à long terme sur les caractères des autres. »] Voir Jane MANSBRIDGE, « On the Idea that Participation Makes Better Citizens », in *Competence and Democratic Institutions* / edited by Stephen L. Elkin, Karol E. Soltan, Philadelphie, The Pennsylvania University Press, 1999, p. 301. Cette idée est discutée dans Donald D. SEARING, Pamela J. CONOVER, Ivor CREWE, Fred SOLT, *Studying Everyday Talk in the Deliberative System : Does Democratic Discussion Make Better Citizens ?*, Paper presented at the Conference on "Empirical Approaches to Deliberative Politics", European University Institute "Swiss Chair", Firenze (Italia), 21-22 May 2004, 48 p. La délibération est censée rendre les citoyens, mais « meilleur » est susceptible de recouvrir différentes significations ainsi que le soulignent Robert C. Luskin et James S. Fishkin. Voir Robert C. LUSKIN, James S. FISHKIN, *Deliberation and "Better Citizens"*, Research Paper, The Center of Deliberative Democracy, Department of Communication at Stanford University, 2002, 21 p. [pdf], <cdd.stanford.edu/research/ papers/2002/bettercitizens.pdf >, 5 juin 2004.
L'idée selon laquelle une des vertus essentielles de la participation résiderait dans la « création de meilleurs citoyens » qui seraient tournés non plus vers leurs intérêts propres, mais vers l'intérêt général n'est toutefois pas nouvelle. On la trouve déjà chez certains penseurs républicains, et clairement exprimée par John Stuart Mill. Voir John Stuart MILL, "Considerations on Representative Government", in *On Liberty and Other Essays*, Oxford, Oxford University Press, 1998 [1861], p. 205-467.

A. *L'échelle de participation*

Selon le degré d'implication des acteurs mobilisés, une typologie couramment usitée distingue quatre niveaux dans la participation institutionnalisée : information, consultation, concertation et co-décision[258]. A chacune de ces modalités correspond une formalisation juridique qui se double de procédés non codifiés dans la plupart des collectivités locales.
Cette échelle de la participation, en partie issue de la sociologie des organisations anglo-saxonne des années soixante[259], est certes critiquable. Ainsi, Loïc Blondiaux souligne-t-il qu'elle n'est pas « des plus stables conceptuellement » et que ses catégories s'avèrent « floues et ne possèdent aucune valeur juridique ou normative.[260] » Selon lui, cette échelle souffrirait de plus d'un déficit de conceptualisation politique, ne permettant pas de distinguer les critères d'une bonne concertation ou d'une véritable co-décision. Malgré cette importante critique, nous l'utilisons en raison de sa valeur heuristique et de sa capacité à synthétiser les différentes modalités de participation des citoyens à la vie politique locale.

Préalable indispensable à la participation, l'information constitue une préoccupation ancienne[261] qui s'inscrit dans un mouvement descendant des gouvernants vers les gouvernés et suscite parfois chez ces derniers des réactions spontanées. Le droit à l'information recouvre essentiellement deux dimensions : le droit à la communication des

---

[258] Voir Maurice BLANC, « Participation des habitants et politique de la ville », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 177-196 ; Rémi LEFEBVRE, Magali NONJON, « La démocratie locale en France. Ressorts et usages », *op. cit.*, notamment p. 18 ; Pierre CHAMBAT, Jean-Michel FOURNIAU, « Débat public et participation démocratique », in *Le débat public : une réforme dans l'Etat* / sous la direction de Serge Vallemont, Paris, LGDJ, 2001, p. 9-37. Isabelle Pailliart rappelle que s'ajoute à ces différents éléments la notion de « contrôle », qui se retrouve, actuellement, avec, par exemple, les comptes rendus ou les bilans à mi-parcours d'un mandat. Voir Isabelle PAILLIART, « Une histoire des formes communicationnelles de la démocratie locale », *Sciences de la Société*, n° 60, octobre 2003, p. 39.
[259] Voir Sherry R. ARNSTEIN, « A Ladder of Citizen Participation », *The Journal of American Institute of Planners*, vol. 35, n° 4, July 1969, p. 216-224.
[260] Loïc BLONDIAUX, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », *op. cit.*, p. 126.
[261] Le droit à l'information au profit de l'habitant et du contribuable est inscrit dans les textes juridiques depuis le 19ème siècle. Il est présent dans l'article 22 de la loi des 5-9 mai 1855, repris dans l'article 58 de la loi du 5 avril 1884. Les lois qui suivront, notamment celle du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, y apporteront des améliorations importantes. Voir Jacques MOREAU, « Le droit à l'information des élus locaux et des citoyens », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 139-148.

documents administratifs[262] et le droit à la publicité et à la publication des débats et décisions[263].

Dans le cadre des institutions locales, François Rangeon soulignait déjà à propos de la télématique et des réseaux câblés que ces derniers étaient « susceptibles, par une utilisation raisonnée et un apprentissage méthodique, d'accroître considérablement le potentiel d'accès du public à l'information administrative et politique[264]. »

La consultation, dont le référendum local constitue une des traductions institutionnelles[265], permet aux autorités qui en ont pris l'initiative de recueillir les suggestions et les critiques de la population à l'égard du projet qui a été ainsi soumis à son appréciation. La possibilité d'un recours à la consultation sera étendue par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995. Sous certaines conditions[266], cette dernière

---

[262] La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et surtout la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, dont le titre 1er s'intitule « De la liberté d'accès aux documents administratifs », garantissent le droit pour tous les administrés de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou des organismes, y compris de droit privé, chargés de la gestion d'un service public d'être informés de la plupart des documents administratifs. La loi n° 79-587 du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public, évoque quant à elle le droit des individus de connaître les motifs des décisions administratives individuelles défavorables qui les concernent. Voir Jacques BAGUENARD, Jean-Marie BECET, « Le droit à l'information (ou le principe de transparence) » in *La démocratie locale*, PUF, 1995, p. 98-116.

[263] La Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, reprise dans l'article L. 2141-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), insiste sur le droit des habitants à être informés des affaires de la commune. Elle met notamment l'accent sur la transparence dans la pratique des délégations de service public et la lisibilité des documents budgétaires mis à disposition du public. Par exemple, l'actuel article L. 2121-26 CGCT dispose que « Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux. » Schématiquement, le droit à l'information sur les affaires locales doit être compris comme l'information relative au budget des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération, et des services publics délégués, l'accès aux registres des délibérations et des arrêtés, l'insertion dans une publication locale des décisions prises en matière économique et la publicité des séances des assemblées locales. Voir *Journal officiel*, 8 février 1992, p. 2064-2083 et circulaire du 31 mars 1992 relative à l'administration territoriale de la République, *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*, n° 2/92.

[264] François RANGEON, « Communication politique et légitimité », *in* CURAPP, *La communication politique*, PUF, 1991, p. 104-105.

[265] La loi ATR du 6 février 1992, reprise dans l'article L. 2142-1 et s. CGCT, donne un fondement juridique à l'organisation des consultations. L'article 2142-2 dispose ainsi que : « sur proposition du maire, ou sur demande écrite du tiers des membres du conseil municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus, ou sur demande écrite de la majorité des membres du conseil municipal dans les communes de moins de 3 500 habitants, le conseil municipal délibère sur le principe et les modalités d'organisation de la consultation. » Voir Sonia BRUNET, « Les espoirs de la consultation », in *Crise et mutation de la démocratie locale. En Angleterre, en France et en Allemagne* / sous la direction de Stéphane Guérard, L'Harmattan, 2004, p. 225-249.

[266] Un cinquième des électeurs inscrits peuvent saisir le conseil municipal en vue de l'organisation d'une consultation sur une opération d'aménagement relevant de la compétence communale ; cependant, la décision

donne la possibilité aux électeurs d'une commune de saisir le conseil municipal en vue de l'organisation d'une consultation. Les résultats du référendum local peuvent être diversement pris en compte dans l'élaboration de la décision ultime mais celle-ci demeure l'apanage exclusif des responsables politiques. Sur ce point, la loi organique du 1er août 2003 introduit un changement *a priori* susceptible de donner une réelle portée décisionnelle au référendum local. Elle prévoit en effet que « le projet soumis à référendum local est adopté si la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin et s'il réunit la majorité des suffrages exprimés.[267] » De manière moins formelle, d'autres types de consultation peuvent être organisées par les collectivités territoriales. L'envoi postal de questionnaires adressés à tout ou partie de la population est, par exemple, une pratique largement répandue dans les municipalités. Néanmoins, Pierre Chambat et Jean-Michel Fourniau notent que la consultation s'inscrit dans une vision linéaire de la décision. En effet, cette dernière intervient à la fin d'un processus débutant par l'expertise d'un maître d'ouvrage permettant d'élaborer un projet, suivie de consultations sur ce projet. En définitive, la consultation reste « une forme de participation plutôt symbolique, sans réel accès du public aux processus d'élaboration des projets.[268] »

La concertation concerne essentiellement les opérations d'aménagement et d'urbanisme[269] et autorise normalement des inflexions au projet initial. Elle supposerait dès lors une certaine redistribution du pouvoir au profit des habitants. Celle-ci ne reçoit cependant pas de formalisation juridique[270]. En matière d'environnement, la concertation revêt une forme institutionnalisée à travers la création de structures permanentes, par exemple, la

---

d'organiser réellement la consultation appartient toujours au conseil municipal (art. L. 2142-3 CGCT). Les mêmes dispositions sont applicables lorsque l'opération d'aménagement relève de la compétence d'un établissement de coopération intercommunale, dont le conseil peut aussi, en la matière, prendre l'initiative d'organiser un référendum consultatif (L. 5211-20).

[267] Art. LO 1112-7 de la loi organique n° 2003-705 du 1er août 2003 relative au référendum local. Le décret d'application de cette loi n'est pas encore paru. Voir Site Internet de Légifrance, <http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/decrets_application/2003-705.htm>, 11 septembre 2004.

[268] Pierre CHAMBAT, Jean-Michel FOURNIAU, « Débat public et participation démocratique », *op. cit.*, p. 15.

[269] L'article 4 de la Loi d'Orientation sur la Ville (1991) élargit le champ de la concertation sans la définir très précisément : « Lors de toute action ou opération qui, par son ampleur ou sa nature, modifie substantiellement les conditions de vie des habitants dans les quartiers ou dans les ensembles immobiliers, le maire organise une concertation préalable. Il en présente le bilan devant le conseil municipal qui en délibère. », *Journal Officiel*, 19 juillet 2001, p. 9521.

[270] Sauf de manière très marginale, dans l'enquête publique, en cas de conclusion défavorable du commissaire-enquêteur, le projet de la collectivité territoriale doit donner lieu à une délibération de l'organe délibérant de la collectivité concerné.

Commission Nationale du Débat Public (CNDP), ou ponctuelles à travers des procédures mises en œuvre essentiellement à l'échelle locale telles que l'enquête publique[271]. Dans certains cas, la CNDP préconise la conduite, sous la responsabilité du maître d'ouvrage, d'un débat local qui diffère sur le plan législatif de celle du débat public en raison d'une implication moindre de la CNDP. Cette dernière délègue néanmoins des scrutateurs qui sont garants de la procédure. Dans cette procédure de débat local, les réunions publiques avec la population constituent une pièce maîtresse. Par exemple, à propos de la construction d'une ligne Très Haute Tension (THT) dans le Lot, furent ainsi organisées des réunions invitant les élus des communes concernées, les responsables du projet (EDF), les associations de défense et les citoyens à débattre du projet élaboré par les techniciens d'EDF. Il est intéressant de noter que la discussion publique devait être structurée par trois principes organisateurs la rapprochant du modèle habermassien de discussion rationnelle. Le débat public devait d'abord respecter la règle de l'équivalence c'est-à-dire le fait que toute personne souhaitant s'exprimer puisse le faire. Ensuite, la règle de l'argumentation impliquait que les participants formulent des opinions étayées avec des arguments solides. Enfin, la règle de la transparence devait être l'occasion de « de mettre tout sur la table » selon les mots du représentant de la CNDP lors de la réunion publique du 19 octobre à Degagnac (Lot)[272].

Par ailleurs, la récente loi du 27 février 2002 réaffirme les principes énoncés une première fois dans la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, notamment le droit des habitants de la commune à être informés de ses activités et d'être associés aux décisions qui les concernent. De plus, elle renforce la dimension délibérative de la participation institutionnelle car elle rend obligatoire la création de conseils de quartier dans les communes supérieures à 80 000

---

[271] Pour une présentation détaillée des différentes procédures de concertation, voir Raphaël ROMI, « Les pratiques de concertation en matière d'environnement », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 149-159. Pour un historique de l'enquête publique, voir aussi Voir Sonia BRUNET, « Les espoirs de la consultation », *op. cit.*

[272] Cité par Eric DROCOURT, Isabelle RAS, « Regards sur une scène de débat local : pour une approche anthropologique des situations de débat public ? », in *La situation délibérative dans le débat public* / sous la direction de Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud, Jean-Philippe Roy, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », 2004, p. 5.

habitants[273]. Toutefois, ces conseils n'ont qu'une influence marginale sur le pouvoir local et François Rangeon souligne que celle-ci « ne remet pas en cause les grands équilibres du système représentatif local.[274] »

La co-décision représente le degré le plus élevé d'association des habitants à la décision. Elle est extrêmement peu répandue. En 1999, Maurice Blanc la décèle dans le fonctionnement d'un petit nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en milieu rural. Dans ceux-ci, le projet de développement est discuté lors d'une assemblée ouverte à tous. Si celle-ci approuve le projet, il est soumis au conseil syndical qui peut seul statuer. En revanche, le refus du projet par l'assemblée équivaut à un droit de veto, le projet étant dès lors retiré[275].

En dehors de la co-décision, dans les trois formes institutionnalisées de participation précédemment évoquées, il n'y a pas à proprement parler participation à la décision mais participation à la discussion. A propos de la loi du 6 février 1992, Jean-Marie Becet a pu ainsi évoquer une « préparation de l'association des habitants à la décision.[276] » En 1999, le bilan effectué par Jacques Caillosse des dispositifs juridiques de participation est encore plus explicite : « la décision est toujours pensée par le droit comme une affaire exclusive d'élus.[277] »

Dans la même perspective, les pratiques réelles visant à favoriser l'information et la participation des citoyens, seraient non seulement impuissantes à susciter l'implication des citoyens dans la gestion des affaires locales (la participation ne concernerait qu'une minorité cultivée et cumulative), mais également, contribueraient au renforcement du

---

[273] Voir *Journal Officiel*, n° 50, 28 février 2002, p. 3808. Elle comprend également d'autres dispositions telles que le caractère facultatif de postes spécifiques d'adjoints chargés d'un ou plusieurs quartiers, la présence obligatoire dans les villes supérieures à 100 000 habitants, d'annexes de la mairie, ainsi que l'élargissement du droit d'expression de l'opposition municipale dans les publications communales dans les communes supérieures à 3 500 habitants. Voir « La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité », *Revue Française de Droit Administratif*, 19ème année, n° 2, mars-avril 2003, p. 261-279 ; Jacques GARROY, « La démocratie de proximité », *Regard sur l'actualité*, n° 281, mai 2002, p. 15-22 ; pour une description du contenu de la loi, voir Jean-Marie PONTIER, « La démocratie de proximité : les citoyens, les élus locaux et les décisions locales », *Revue administrative*, n° 326, mars-avril 2002, p. 160-168.

[274] François RANGEON, « Les comités de quartier, instruments de démocratie locale ? », *op. cit.*, p. 345.

[275] Voir Maurice BLANC, « Participation des habitants et politique de la ville », *op. cit.*

[276] Jean-Marie BECET, « Loi n° 92-125 du 6 février 1992 et démocratie locale », *Les cahiers du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)*, n° 37, décembre 1992, p. 93.

[277] Jacques CAILLOSSE, « Eléments pour un bilan juridique de la démocratie locale en France », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 77.

modèle représentatif en consolidant les assises de sa légitimité et en maintenant une forte emprise des élus sur les possibilités d'expression des citoyens. Pour Marion Paoletti, par exemple, « la publicisation des procédures de participation s'accompagne d'un enfermement de l'espace public propre au local, par lequel les maires cherchent à créer des espaces d'expression directe des électeurs pour peu qu'ils restent contrôlés par eux.[278] » Selon Daniel Gaxie, cette démocratie participative s'avèrerait surtout formelle. Les innovations procédurales de ces dernières années conduisent à ne donner l'accès à certains débats qu'à des fractions limitées du public. Il n'existe aucun partage du pouvoir de décision. En définitive, l'institutionnalisation de la participation du public ne signifie pas l'approfondissement de la démocratie dans la mesure où la division du travail et des rôles politiques ne s'en trouve pas affectée[279].

Le caractère représentatif des institutions politiques locales n'est donc pas érodé et la participation est maintenue dans des limites très encadrées. Ainsi, Jacques Caillosse résume-t-il, en 1999, à propos des pratiques : « Aucun doute n'est permis : des enquêtes publiques au "référendum" communal en passant par la concertation dans le champ des décisions d'urbanisme, l'élargissement du public à l'information ou la banalisation de l'action publique conventionnelle, rien dans l'expression traditionnelle ni dans les modalités juridiques nouvelles de la démocratie locale ne sort du registre de la représentation.[280] »

La nécessité de développer la participation des citoyens aux processus de décision politique conduit à reposer, au plan local, la question d'une éventuelle redéfinition du rôle des responsables politiques et de la légitimité sur laquelle ils s'appuient. Elle implique également un changement dans la conception de l'intérêt général dont le contenu est coproduit par des citoyens auxquels une compétence politique, voire technique, est désormais reconnue. De plus, la mise en œuvre de dispositifs de participation a entraîné

---

[278] Marion PAOLETTI, « La démocratie locale française. Spécificité et alignement », *op. cit.*, p. 58.
[279] Voir Daniel GAXIE, « La prise de parole des citoyens dans un régime représentatif », *Pétition*, n° 4, 1999, p. 17-21.
[280] Jacques CAILLOSSE, « Eléments pour un bilan juridique de la démocratie locale en France », *op. cit.*, p. 77.

l'apparition de « professionnels de la médiation »[281] sur la scène politique locale. Leurs actions influent assurément sur les conditions d'implication et de participation des habitants.

B. Les redéfinitions en cours

En premier lieu, ni l'onction du suffrage démocratique, ni le recours à l'expertise technique ou scientifique ne paraissent actuellement en mesure de susciter l'adhésion des publics et d'assurer l'autorité des choix politiques. Comme le souligne Myriam Bachir, les ressources classiques de l'action politique doivent désormais composer avec une légitimité de type procédural, celle qui organise la mise en débat public, ainsi qu'en témoignent les références récurrentes aux notions de « démocratie participative » ou « délibérative » dans les discours politiques[282]. En d'autres termes, la légitimité d'une décision ne serait plus seulement dépendante de la qualité de l'autorité qui la prend mais de la manière dont elle est prise, de son inscription procédurale. En deuxième lieu, la multiplication des espaces de débat qui découle de cette nécessité procédurale a favorisé l'introduction de « médiateurs, chargés de faire la jonction entre le technique et le politique.[283] » Commissaire enquêteur dans le cadre des enquêtes publiques, chef de projet au sein de la politique de la ville, membre des commissions de suivi instaurées par la circulaire « Bianco » relative à la concertation[284] participent ainsi au déroulement des débats publics et contribuent, à des

---

[281] Voir Rémi LEFEBVRE, Magali NONJON, « La démocratie locale en France. Ressorts et usages », *op. cit.*

[282] Voir Myriam BACHIR, « La consultation publique. Nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action politique », in *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains* / sous la direction de Bastien François, Erik Neveu, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 1999, p. 167-184.

[283] Rémi LEFEBVRE, Magali NONJON, « La démocratie locale en France. Ressorts et usages », *op. cit.*, p. 25. Voir in Chapitre 5, « Un dialogue contraint par le fonctionnement politique et administratif de la municipalité » qui évoque le rôle déterminant des webmestres dans la dynamique des échanges électroniques.

[284] Voir Jean-Michel FOURNIAU, « Les « médiateurs » : un « souci du citoyen » à l'épreuve du débat en amont », in *Evaluer, débattre ou négocier l'utilité publique ? L'expérience de la mise en discussion publique des projets : identités et légitimités plurielles. Ateliers de bilan du débat public* / sous la direction de Sandrine Rui, Marianne Ollivier-Trigalo, Jean-Michel Fourniau, Rapport de recherche de l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS), n° 240, août 2001, p. 301-350. De manière plus générale, pour une lecture du rôle et du pouvoir des intermédiaires dans l'action publique, voir Daniel FILÂTRE, « Les dynamiques intermédiaires comme révélateur des transformations de l'action publique »,

degrés divers, à la formulation d'un intérêt général dont la définition échappe désormais, pour partie, aux responsables politiques. De plus, cette apparition de « professionnels de la participation »[285] et/ou de la médiation influe sur les conditions et les modalités de participation de la population, mais aussi sur l'impact que cette dernière aura effectivement sur la décision finale. A propos du rôle des commissaires enquêteurs, Xavier Piechaczyk a pu ainsi élaborer une catégorisation particulièrement éclairante de cette influence. Cet auteur établit une typologie du rôle des commissaires enquêteurs selon les ressources que ceux-ci mobilisent au cours de leur activité et des relations qu'ils tissent avec les citoyens, les élus, les fonctionnaires ou encore les maîtres d'ouvrage. Sa typologie comprend ainsi quatre rôles, qui ne sont pas exclusifs l'un de l'autre : le pédagogue, le contrôleur, l'animateur et le greffier. En raison de la complexité des dossiers, le commissaire endosse fréquemment le rôle du pédagogue vis-à-vis de déclarant venu s'informer ou protester. Dans un deuxième cas de figure, le commissaire exerce deux types de contrôles : le contrôle de « légalité » à l'égard du public qui entend s'exprimer sur l'utilité du projet et le contrôle technique du maître d'ouvrage à travers le dossier qu'il présente. En dehors des permanences qu'il tient à la mairie, le commissaire peut également jouer le rôle d'animateur dans le cadre des réunions publiques qu'il organise en présence des citoyens, des élus et/ou du maître d'ouvrage. Il s'agit ici d'expliciter le dossier, surtout lorsque le projet est d'importance et suscite un émoi particulier dans la population, et de désamorcer les conflits éventuels entre les habitants et le maître d'ouvrage. En dernier lieu, le commissaire est un greffier qui consigne les remarques du public mais opère aussi un tri en les hiérarchisant, avant de rendre son rapport[286].

Par ailleurs, le rôle même des élus se trouve modifié par l'irruption des citoyens et de ces professionnels sur la scène politique locale. Les responsables politiques se trouvent dès lors mis en demeure de s'exposer au risque de la confrontation, d'argumenter et de justifier leurs choix et décisions et ce, de manière publique.

Working Paper, CERTOP, Séminaire du pôle « Action Publique, Territoires, Acteurs et Genre », Toulouse, 21 juin 2005, 19 p.

[285] Magali NONJON, « Réhabiliter le politique dans l'Urbain, la raison sociale des experts en participation », in *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques* / sous la direction de Laurence Dumoulin, Stéphane La Branche, Cécile Robert, Philippe Warin, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Hors série Collection « Symposium », 2005, p. 209-224.

[286] Voir Xavier PIECHACZYK, « Les rôles des commissaires enquêteurs et l'intérêt général », *Politix*, n° 42, 1998, p. 93-122.

Enfin, l'inclusion de dispositifs participatifs et délibératifs dans les processus de production de la décision publique est corrélative d'une évolution des types de compétences considérés comme jusqu'alors dominants. En effet, se trouvent actuellement bouleversées les frontières qui structurent le champ de la représentation politique. Selon Loïc Blondiaux, la première frontière est celle qui distingue les savoirs experts des savoirs profanes ; la deuxième celle qui opère la distinction entre l'opinion éclairée des représentants et celle plus « irrationnelle » de la masse des citoyens[287]. Alors que dans la théorie politique des Lumières, la notion de « peuple » oscille entre une acception politique positive, celle de « peuple-nation » et celle, sociologique, plus péjorative, de « populace » dont la voix est celle de « la méchanceté, de la sottise, de l'inhumanité, de la déraison et du préjugé » car la multitude est « ignorante et hébétée[288] », les citoyens se voient désormais reconnaître une aptitude à exercer de manière légitime l'activité sinon de participation aux affaires publiques, du moins de leur discussion. Généralement, c'est la participation elle-même qui permet précisément d'acquérir une telle compétence. Ainsi, pour Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer, les participants aux conseils de quartier développent indéniablement une capacité d'expertise[289]. De même, pour Rémi Lefevbre et Magali Nonjon, les conseils de quartier ont su faire émerger une parole habitante, celle des usagers de la ville. Ces auteurs parlent ainsi d'une certaine forme « d'expertise habitante »[290]. A propos d'acteurs associatifs de Belleville (Paris) mobilisés lors d'un conflit relatif à la démolition et à la reconstruction de leur quartier et qui les opposait à la mairie d'arrondissement et à la mairie de Paris, Daniel Cefaï et Claudette Lafaye montrent que l'auto-formation des membres de l'association a été capitale. Ces derniers sont, en effet, eux-mêmes devenus des experts, « capables d'en remontrer sur certains points aux

---

[287] Il n'est pas dans notre propos de nous interroger sur les raisons d'une telle remise en cause, mais sur ses incidences. En revanche, il est loisible de constater que la plupart de ces dispositifs réactivent des questions anciennes sur la dimension délibérative de la politique, déjà posées par la philosophie politique antique. Ainsi, Moses I. Finley rappelle opportunément que « ce sont les grecs, somme toute, qui ont découvert non seulement la démocratie, mais aussi la politique, l'art de parvenir à des décisions grâce à la discussion publique, puis d'obéir à ces décisions, comme condition nécessaire pour une existence sociale civilisée. » Moses Immanuel FINLEY, *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Payot, 2ème édition, 1993, p. 60.

[288] DIDEROT, article « Multitude », *L'Encyclopédie*, cité par Pierre ROSANVALLON, *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, 1992, p. 61.

[289] Voir Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *op. cit.*

[290] Rémi LEFEBVRE, Magali NONJON, « La démocratie locale en France. Ressorts et usages », *op. cit.*, p. 24.

spécialistes de la Mairie.[291] » Dans le même sens, Magali Nonjon estime que les dispositifs de consultation et de concertation des habitants autour des projets de renouvellement urbain favorisent l'émergence d'un processus de qualification et, plus généralement, l'acquisition de savoir-faire, voire d'une certaine capacité d'expertise en matière de gestion urbaine. Sur ce point, elle rappelle un certain nombre d'expériences particulièrement significatives : apprentissage de la rédaction des comptes-rendus pris progressivement en charge par un binôme habitant/professionnel à Nantes (Loire-Atlantique), rédaction des bilans par les habitants à Sartrouville (Yvelines), réalisation d'enquêtes auprès des autres habitants à Cluses (Haute-Savoie), participation au dispositif de pilotage à Oissel (Seine-Maritime)[292].

Dès lors, la multiplicité d'intervenants conduit les élus à partager la détermination de l'intérêt général. Elle est ainsi soulignée par Loïc Blondiaux : « en faisant droit à différentes conceptions de l'utilité collective, on retire par la même aux élus et à l'Etat, adossés sur leur système d'expertise, le monopole de la définition de l'intérêt général.[293] »

Dans ce contexte de renouveau de la thématique participative, les technologies de l'information et de la communication, et plus particulièrement Internet, trouve un terreau favorable à leur épanouissement en tant qu'instruments de l'implication plus forte des citoyens dans la vie politique. Emerge ainsi l'idée d'une « démocratie électronique » dont il convient maintenant de préciser la signification.

I, 2. La démocratie électronique, entre croyances et potentialités

---

[291] Daniel CEFAÏ, Claudette LAFAYE, « Le cadrage d'un conflit urbain à Paris. Les répertoires d'argumentation et de motivation dans l'action collective », in *L'héritage du pragmatisme : conflits d'urbanité et épreuves de civisme* / sous la direction de Daniel Cefaï, Editions de l'Aube, coll. « Société et territoire », 2002, p. 391.

[292] Voir Magali NONJON, *La participation des habitants dans les politiques de la ville. Mise en perspective des études et des programmes pilotés par le GIE Villes et Quartiers*, version provisoire, Août 2001, 22 p., <http://www.union-hlm.org/gievq>, 2 février 2005.

[293] Loïc BLONDIAUX, « Prendre au sérieux l'idéal délibératif : un programme de recherche », *op. cit.*, p. 8.

Dans nombre de pays occidentaux, les projets de « gouvernement ou d'administration électronique » (*e-government*), de « cités numériques » se multiplient tandis qu'un nombre croissant de partis, de syndicats et d'organisations politiques ont recours aux technologies de l'information et de la communication, et plus particulièrement à Internet.

La démocratie électronique apparaît d'abord comme une tentative théorique de redéfinition des rapports entre les citoyens et les forces ou institutions politiques en reposant la question des modalités d'implication des citoyens dans le processus démocratique. En ce sens, elle mobilise, de manière prospectiviste, un ensemble de croyances dans les vertus ou les dangers supposés des technologies de l'information et de la communication (I, 2, 1). Sous le vocable de « démocratie électronique » sont par ailleurs regroupées pléthore d'expériences et de réalisations utilisant les potentialités des TIC en vue d'améliorer l'accès à l'information des citoyens, les modes de débat et de délibération ou encore les processus de décision (I, 2, 2). Les visions de la démocratie électronique reposent enfin sur un certain nombre de présupposés dont il est nécessaire de dégager toute réflexion sur les rapports entre démocratie et Internet (I, 2, 3).

I, 2, 1. La démocratie électronique, un univers de croyances

Les premières réflexions sur les potentialités politiques d'Internet par l'utilisation de ses caractères techniques peinent à se dégager d'une conception manichéenne et déterministe de la technique. Les rapports entre technologies de l'information et de la communication et démocratie sont en effet pensés en termes d'« impacts » des premières sur la seconde, oscillant alors entre deux visions contradictoires : le retour à une démocratie « authentique », directe (A) ou l'avènement d'une démocratie de surveillance dans laquelle les citoyens seraient soumis à un étroit contrôle social (B). Ces visions[294] schématiquement résumées dans la prophétique formule « Athènes ou Orwell », outre

[294] Très bien résumées déjà par Françoise Massit-Folléa. Voir Françoise MASSIT-FOLLEA « La démocratie électronique : mise en perspectives », in *Information et démocratie. Mutation du débat public* / sous la direction de Jean Mouchon, Françoise Massit-Folléa, Fontenay/Saint-Cloud, ENS Editions, 1997, p. 105-130.

qu'elles négligent les dimensions sociales de l'appropriation d'une technique[295], font par ailleurs l'économie d'une définition, sans doute problématique, de la démocratie tout en présupposant son évidence[296].

Dans une troisième hypothèse, la démocratie représentative est conçue comme une forme d'organisation politique indépassable, les technologies de l'information et de la communication permettraient simplement de « corriger » certaines de ses insuffisances, notamment en lui donnant une dimension participative mais sans altérer ses fondements[297] (C).

A. L'illusion de la démocratie directe

Le modèle d'inspiration techniciste mâtiné de référence à l'antique agora puise sa vitalité dans une critique de la délégation politique alimentée par le constat actuel d'un essoufflement de la démocratie représentative dont les structures et les acteurs semblent connaître une certaine désaffection de la part des citoyens. Sur ce dernier point, Peter Dahlgren souligne une coïncidence : « l'internet s'est trouvé au devant de la scène précisément au moment où la vitalité des institutions démocratiques traditionnelles semblait décliner.[298] » Ce constat permet à certains d'affirmer qu'Internet va ranimer la démocratie[299] ou encore que la simple utilisation du réseau « crée » de la démocratie[300].

Pour les tenants de ce courant, la préférence pour le régime représentatif ne serait ainsi due qu'à l'impossibilité physique dans les grands Etats modernes de réunir le peuple sur l'Agora pour décider collectivement des problèmes communs, constat classiquement

---

[295] Voir Philippe MALLEIN, Yves TOUSSAINT, « L'intégration sociale des TIC : une sociologie des usages », *Technologies de l'information et Société*, vol. 6, n° 4, 1994, p. 315-335 ; André VITALIS (dir.), *Médias et nouvelles technologies. Pour une socio-politique des usages*, Rennes, Editions Apogée, 1994, 159 p.

[296] L'ensemble des prénotions qui irriguent les discours prospectivistes relatifs au rapport entre Internet et la démocratie a été exploré par Jacques Le Bohec. Voir Jacques LE BOHEC, « Démocratie et réseaux. Les prénotions d'un débat prophétique », *Terminal*, n° 71-72, été-automne 1996, p. 103-122.

[297] Cette vision est notamment développée par Stefano Rodotà. Voir Stefano RODOTA, *La démocratie électronique. De nouveaux concepts et expériences politiques*, Rennes, Editions Apogée, 1999, 186 p.

[298] Peter DAHLGREN, « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », *Réseaux*, n° 100, p. 160.

[299] Voir Howard RHEINGOLD, *Les communautés virtuelles*, Paris, Addison-Wesley, 1995, p. 280.

[300] Voir Alinta THORNTON, *Does Internet Create Democracy ?*, Master Thesis in Journalism, University of Sydney, 2002, <http://www.zip.com.au/~athornto/thesis1.htm>, 12 février 2005.

effectué par la théorie politique depuis Locke et Montesquieu. Pour eux, c'est précisément cette difficulté matérielle liée à la taille des Etats que les technologies de l'information et de la communication, interactives et structurées en réseau, permettraient, dans l'idéal, de surmonter[301]. Ainsi, est apparue l'idée que les nouveaux médias pourraient permettre de dépasser les limites techniques de la démocratie au sein des grands Etats modernes[302]. Ils rendraient concevable le passage à une démocratie directe[303], immédiate et permanente, laquelle se substituerait en partie au principe de la représentation, ainsi qu'aux rythmes jugés trop lents et inadaptés des cycles électoraux. Déjà en 1980, Alvin Toffler estimait que : « les progrès spectaculaires de la technologie des télécommunications ouvrent pour la première fois une extraordinaire panoplie de moyens en matière de participation directe des citoyens à la décision politique.[304] » Plus récemment, c'est dans une perspective identique que Pierre Lévy écrivait : « puisque des agoras virtuelles pourraient ouvrir des espaces de communication, de négociation, d'émergence d'une parole collective et de décision en temps réel, il y a de moins en moins d'arguments "techniques" pour perpétuer le despotisme fragmenté que constitue la délégation.[305] » L'inadaptation des structures de gouvernement aux problèmes politiques contemporains nécessiterait toujours selon cet

---

[301] A ce propos, Dominique Reynié souligne que l'aménagement d'un authentique espace public grâce aux performances des nouveaux moyens de communication constitue « l'une des figures les constantes depuis le développement de l'imprimerie, notamment à partir de la fin du XVIIIème siècle. » Dominique REYNIE, présentation de James FISHKIN, « Vers une démocratie délibérative : l'expérimentation d'un idéal », *op. cit.*, p. 208.

[302] Voir Pierre NORA, Alain MINC, *L'informatisation de la société*, Seuil, coll. « Points Politique », 1978, 168 p. ; Iain McLEAN, *Democracy and New Technology*, Cambridge, Polity Press, 1989, 220 p. ; Ithiel de SOLA POOL, *Technologies of Freedom*, Cambrigde, Harvard University Press, 1983, 312 p.

[303] Par exemple, pour Ian Budge, le développement des technologies de l'information et de la communication et la diffusion de l'information domestique frappent d'obsolescence l'argument traditionnel à l'encontre de la démocratie directe et selon lequel cette dernière serait impraticable dans les grands Etats. Il montre d'ailleurs que l'informatique constitue le dernier progrès technique dans le domaine de la communication, dans lequel l'invention de l'imprimerie et l'apparition des moyens audio-visuels ont déjà permis la réunion fictive et de plus en plus fréquente des citoyens en assemblée populaire. Voir Laurence MOREL, « La démocratie directe. Problèmes et formes nouvelles. Vers une démocratie directe partisane ? En relisant Ian Budge », *Revue Française de Science Politique*, vol. 50, n° 4-5, août-octobre 2000, [à propos de l'ouvrage de Ian BUDGE, *The New Challenge of Direct Democracy*, *op. cit.*], p. 765-778.

[304] Alvin TOFFLER, *La troisième vague*, Paris, Denoël, 1980, 623 p. La même année Yoneji Masuda exprimera une idée similaire (et qui sera reprise par Pierre Lévy une quinzaine d'année plus tard) : « technical difficulties that until now have made it impossible for large numbers of citizens to participate in policy making have now been solved. » [« les difficultés techniques qui jusqu'à présent faisaient qu'il était impossible pour de très nombreux citoyens de participer à la prise de décision sont maintenant résolues. »], in *Managing in the Information Society*, Oxford, Basil Blackwell, 1990 [1980] cité par Andrew CHADWICK, Christopher MAY, "Interaction between states and citizens in the age of the Internet: "e-government" in the United States, Britain ant the European Union", Paper presented to the American Political Science Association Annual Meeting, San Francisco (California), 30 August-September 2, 2001, p. 14.

[305] Pierre LEVY, *L'intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace*, La Découverte, 1994, p. 86.

auteur, « un usage massif des techniques numériques de simulation, d'accès à l'information en temps réel et de communication interactive (…) entre les mains de tous les citoyens.[306] » La transparence des décisions (accroissement de la quantité d'informations disponible sur Internet), le dialogue direct entre les individus et les groupes (messagerie électronique, visioconférences), la prise en compte totale et immédiate des opinions individuelles (référendum électronique) permettraient de retrouver les regrettées vertus de la démocratie athénienne. Ainsi, les performances des TIC engendrent la croyance que les défis de la distance et du nombre dans le processus démocratique peuvent être relevés.

A cette vision idyllique d'une démocratie rénovée grâce à l'utilisation adaptée d'Internet, fait écho une conception alarmiste de l'introduction de ces technologies dans la conduite des affaires politiques.

B. La démocratie de surveillance

Face à ces discours prospectivistes enchantés, le scénario orwellien[307] décline les potentialités des technologies de l'information et de la communication dans une toute autre perspective. Il s'agit principalement pour les tenants de ce courant de fustiger la transparence tant vantée des réseaux, de souligner l'importance du temps dans la prise de décision démocratique et de mettre en garde contre l'évacuation des conflits que seraient censés prôner les apologues d'Internet.

La société disciplinaire analysée par Michel Foucault[308] ferait désormais place à la société de contrôle prédite par Gilles Deleuze[309]. En effet, la collecte des traces informatiques,

---

[306] *Ibid.*, p. 68.

[307] En référence au roman de Georges Orwell, *1984*, publié pour la première fois en France en 1950. L'auteur y dépeint un monde totalitaire dirigé par un chef suprême, « Big Brother ». Les personnages sont placés sous la surveillance permanente d'un « télécran », qui a pu être interprété comme une sorte d'ancêtre de nos actuelles caméras de surveillance et un symbole des menaces qui pèsent sur la vie privée des citoyens. Mais le héros, Winston Smith incarnera la résistance de l'homme ordinaire, luttant de toute son énergie contre l'oppression totalitaire. Plus récemment, dans son ouvrage intitulé *Sous le soleil de Big Brother*, L'Harmattan, 2000, François Brune tenter d'expliquer comment les nouvelles technologies, et en particulier Internet, offrent à la prophétie orwellienne, les moyens de se réaliser. Voir Stéphane MANDARD, « Le vertige d'Internet ne semble subjuguer les humains que pour mieux les ficher », entretien avec François BRUNE, *Le Monde interactif*, 28 juin 2001.

[308] Voir Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir*, Gallimard, coll. « Tel », 1998 [1975], 360 p.

l'interconnexion des fichiers, le croisement des informations et leur accessibilité en temps réel déboucheraient sur la surveillance généralisée des individus[310]. Ainsi, Stefano Rodotà écrit-il : « Gestion de système et surveillance des utilisateurs forment un tout : le dispositif de surveillance fait partie intégrante de la structure même du système.[311] » Cet auteur ajoute « en effet, si les usagers des réseaux constatent qu'il est très facile de retrouver les traces de leur passage, cela peut « refroidir » leur ardeur à intervenir dans des discussions et des activités ayant une grande importance politique. Du coup, la volonté de faciliter et d'enrichir la participation des citoyens est, sinon annulée, du moins réduite. Cela est d'autant plus problématique que cette possibilité est généralement considérée comme la contribution la plus importante des nouvelles technologies de l'information et de la communication au processus démocratique.[312] »

On assisterait au basculement d'un régime juridique répressif, protecteur des libertés dans la mesure où il sanctionne a posteriori les transgressions de la loi vers un régime préventif, plus dangereux et insidieux en ce qu'il vise à définir *a priori* les risques potentiels et à normaliser les comportements.

Un autre risque relevé par certains auteurs serait que la transparence promue par les technologies de l'information et de la communication conduirait à l'évacuation des relations conflictuelles alors que la démocratie serait justement cette invention d'un espace commun où peuvent se confronter les opposés et s'exprimer les divergences[313].

Dans ce monde enserré dans les ramifications technologiques d'un panoptique universel, la tyrannie du temps réel[314] et de la consultation directe soumet la décision politique à l'opinion, l'éclatement de la demande politique supprime la notion d'intérêt général et

---

[309] « Nous entrons dans des sociétés de contrôle, qui fonctionnent non plus par enfermement, mais par contrôle continu et communication instantanée » selon Gilles DELEUZE, *Pourparlers*, Minuit, 1997 [1990], p. 236.

[310] Voir Kenneth L. HACKER, "Missing Links in the Evolution of Electronic Democratization", *Media, Culture and Society*, vol. 18, n° 2, 1993, p. 213-232.

[311] Stefano RODOTA, *La démocratie électronique. De nouveaux concepts et expériences politiques, op. cit.*, p.152.

[312] *Ibid.*, p. 167.

[313] Cette interprétation est, par exemple, celle de Jean-Michel Besnier. Voir Jean-Michel BESNIER, « Démocratie, temps et conflit à l'épreuve des TIC », *Réseaux*, n° 100, 2000, p. 138-156.

[314] Les réflexions de Paul Virilio sur l'utilisation d'Internet dans le domaine politique apparaissent particulièrement pessimistes et quelque peu outrancières : « « aujourd'hui, nous avons mis en oeuvre les trois attributs du divin : l'ubiquité, l'instantanéité, l'immédiateté ; l'omnivoyance et l'omnipuissance. Ca n'a plus rien à voir avec la démocratie, c'est une tyrannie. » Paul VIRILIO, *Cybermonde, la politique du pire*, Paris, Textuel, coll. « Conversations pour demain », 1996, p. 17.

court-circuite les possibilités de bâtir des projets et des programmes politiques à moyen et long terme. En somme, cette démocratie « instantanée », selon les termes de Ignacio Ramonet, ferait primer le principe de passion sur celui de raison et écarterait toute idée de programmation et d'anticipation ; la construction patiente et raisonnée de l'intérêt général serait alors remplacée par « le chaos des volontés particulières[315]. »

Dans le même ordre d'idée, le vote électronique est qualifié de « dangereuse illusion » par ses détracteurs dans la mesure où « il fait fi de la durée nécessaire à la construction rationnelle du jugement et au dépassement volontaire des intérêts particuliers.[316] » De manière plus générale, il est possible de s'interroger, comme le fait Thierry Vedel, sur l'idée selon laquelle l'essor du vote électronique serait susceptible d'altérer le fonctionnement des systèmes politiques actuels. Cet auteur souligne en effet le risque d'une démocratie « pousse-bouton » dans laquelle les citoyens seraient appelés à voter en permanence tant pour désigner leurs représentants que pour prendre des décisions politiques[317]. Il serait alors aisé d'imaginer que la vive émotion, suscitée par exemple par le meurtre d'un enfant, aurait une incidence forte sur le souhait de la population d'appliquer la peine de mort à l'assassin. Cette dernière hypothèse doit toutefois être nuancée, la peine de mort ne recueillant plus aujourd'hui, tout du moins en France, l'assentiment général de la population.

Entre ces deux perspectives, diamétralement opposées, s'intercale une conception, davantage raisonnée, de l'usage politique d'Internet dans le cadre de nos systèmes représentatifs actuels.

C. Un modèle réaliste : la démocratie continue

---

[315] Ignacio RAMONET, « Editorial », « L'internet – l'extase ou l'effroi », *Le Monde diplomatique, Manière de voir* (hors série), octobre 1996, p. 6.

[316] Marc GUILLAUME, *L'empire des réseaux, Paris,* Descartes and Cie, 1999 cité par Dominique BOULLIER, *L'urbanité numérique. Essai sur la troisième ville en 2100*, L'Harmattan, 1999, p. 129.

[317] Voir Thierry VEDEL, « Le vote électronique, solution, problème ou reflet ? », *Les Cahiers du réseau de recherche « Démocratie électronique locale »* / sous la responsabilité éditoriale de Gérard Loiseau, Stéphanie Wojcik, mars 2003, p. 40-42.

L'opposition classique entre démocratie directe et démocratie représentative qui se trouve réactivée par les débats sur la « démocratie électronique » doit être dépassée au profit de leur complémentarité si l'on veut rendre compte de la « configuration socio-technique en devenir[318] », selon les termes de Françoise Massit-Folléa, que cette expression recouvre. Surtout, il importe de dissocier la démocratie électronique d'une logique de type référendaire, en envisageant les multiples procédures par lesquelles les citoyens peuvent intervenir dans l'élaboration et la prise de décisions politiques.

Aussi, certains auteurs envisagent l'introduction de certains mécanismes de la démocratie directe au cœur du modèle représentatif dans un processus de « démocratie continue »[319]. A propos des différentes expériences de démocratie électronique, Stefano Rodotà exprime cette idée très clairement : « La finalité de ces différentes expérimentations est d'accroître la participation politique des citoyens en greffant des formes de démocratie directe sur les mécanismes habituels de la démocratie représentative.[320]»

Les technologies de l'information et de la communication trouveraient alors un point d'application privilégié en permettant la mise en place d'instruments de connaissance, d'intervention non formalisée, de proposition ou encore de consultation des citoyens destinés à mettre fin à l'intermittence inhérente au processus politique. De la même manière, pour Lawrence K Grossman, ces technologies inaugureraient une nouvelle époque de participation démocratique, laquelle combinerait les meilleurs aspects de la démocratie directe issus de la Grèce Ancienne avec la démocratie représentative américaine[321].

Dans cette hypothèse qui se veut raisonnable et réaliste, la démocratie représentative est conçue comme une forme d'organisation politique indépassable. Internet permettrait seulement de corriger certaines de ses insuffisances notamment en lui donnant une dimension participative mais sans altérer ses fondements.

Dans cette perspective, la Commission européenne envisage différentes modalités selon lesquelles les citoyens, comme les gouvernants, peuvent mettre à profit les technologies de

---

[318] Françoise MASSIT-FOLLEA, « La démocratie électronique : mise en perspectives », *op. cit.*, p.105.

[319] Voir par exemple, Christa Daryl SLATON, *Televote : Expanding Citizen Participation in the Quantum Age*, New York, Praeger, 1991, 240 p.

[320] Stefano RODOTA, *La démocratie électronique. De nouveaux concepts et expériences politiques*, *op. cit.*, p. 48.

[321] Voir Lawrence K. GROSSMAN, *The Electronic Republic : Reshaping Democracy in the Information Age*, New York, Viking, 1995, 290 p.

l'information et de la communication. Outre le fait de s'informer, de communiquer leurs opinions, d'être consultés, les citoyens ont, par exemple, la possibilité de prendre des initiatives telles que les pétitions électroniques et de donner en conséquence un contenu concret au principe démocratique d'*isêgoria*[322]. Pour la Commission, « le pouvoir de prendre des initiatives, de faire des propositions n'est plus réservé à une institution ou à un acteur politique. Il appartient en principe à n'importe quel individu désirant l'exercer.[323] » La Commission évoque également la délibération à travers le développement des *Electronic Town Meetings*, expérimentés dès le début des années 1970 aux Etats-Unis qui tentent de responsabiliser les citoyens en les faisant participer à des expériences de gestion communale. Dernier exemple, les technologies de l'information et de la communication, permettraient, selon la Commission, d'entrevoir une évaluation en temps réel des décisions publiques, non pas auprès d'experts comme c'est actuellement le cas, mais auprès des personnes principalement concernées.

Ces modèles théoriques s'appuient sur un ensemble réel de potentialités des technologies de l'information et de la communication, lesquelles appliquées au domaine politique, peuvent effectivement donner lieu à de nombreuses applications inédites, destinées à améliorer les modes conventionnels et non conventionnels de participation des citoyens.

I, 2, 2. La démocratie électronique, un ensemble de potentialités

Internet peut affecter la vie politique de diverses manières. Parmi la multiplicité des usages d'Internet qui sont le plus souvent évoqués comme preuve de la capacité du réseau à améliorer le fonctionnement de la démocratie, il est possible de distinguer quatre principaux types d'usages possibles, mis en pratique dans un certain nombre de réalisations

---

[322] La notion d'is*êgoria* est apparue à Athènes, au début du Ve siècle avant J.-C. Elle désigne le droit de tous à prendre la parole ou encore la liberté de parole, ce qui ne signifie pas tant, selon Moses I. Finley, l'absence de censure qu'une « liberté plus significative, celle de donner son avis là où cela importe le plus, à l'Assemblée de tous les citoyens. » Moses Immanuel FINLEY, *L'invention de la politique. Démocratie et Politique en Grèce et dans la Rome Républicaine*, *op. cit.*, 198.

[323] COMMISSION EUROPEENNE, *La démocratie et la société de l'information en Europe*, Rennes, Editions Apogée / Communautés européennes, Office des publications officielles des communautés européennes, coll. « Les cahiers de la Cellule de prospective », 1999, p. 22.

initiées à la fois par les pouvoirs publics et la société civile : l'accroissement et la disponibilité de l'information (A), la transformation des conditions de l'action collective (B), une interaction plus grande entre gouvernants et gouvernés (C) et la revitalisation du débat politique (D).

Ce panorama des implications potentielles d'Internet dans le domaine politique que nous présentons ici accompagné de quelques exemples, doit être envisagé avec précaution. En effet, il ne s'agit pas de décrire ce que devrait être l'utilisation d'Internet en ce domaine mais ce qu'elle pourrait être[324].

A. L'accroissement et la disponibilité de l'information

L'efficacité et la facilité d'accès à l'information sont généralement les premières vertus d'Internet relevées. Ainsi, Jacques Gerstlé souligne-t-il « en termes d'information où il paraît incomparable, l'internet ne peut qu'améliorer la circulation de l'information qui est un ingrédient central de la démocratie.[325] » Dans le domaine politique, Internet pourrait contribuer à une meilleure information des citoyens et à une plus grande transparence de l'action publique. En cela, Internet participerait de l'idéal démocratique du citoyen éclairé particulièrement promu par les philosophes libéraux[326].

Par rapport aux supports d'information existants, Internet présente quatre avantages principaux selon Thierry Vedel : la diminution des coûts de diffusion de l'information, la diversification des sources d'informations, un accès direct à l'information primaire, la possibilité de recherches personnalisées construites en fonction des interrogations de chacun[327]. Sur le plan de la diversification des sources d'informations, il est possible d'évoquer l'exemple de « SinDominio », serveur autogéré initié par le « Centro social okupas » (CSO), composé de jeunes espagnols d'une trentaine d'années, squatteurs d'immeubles madrilènes désaffectés, et responsables d'un centre social proposant

---

[324] Cette approche est inspirée de celle développée par Thierry Vedel. Voir Thierry VEDEL, « Internet et les pratiques politiques », in *La communication politique. Etat des savoirs, enjeux et perspectives* / sous la direction d'Anne-Marie Gingras, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 189-214.

[325] Jacques GERSTLE, *La communication politique, op. cit.*, p. 242.

[326] Voir Robert Alan DAHL, *Democracy and its Critics*, New Haven, Yale University Press, 1989, 406 p.

[327] Voir Thierry VEDEL, « Internet et les pratiques politiques », *op.cit.*

gratuitement des ateliers de théâtre ou de musique, des cours de langue ou de peinture, mais également des tables rondes sur des sujets sociopolitiques. Leur serveur constitue une agence de contre-information : un espace de construction collective et permanente de l'information ouvert à tous, alimenté quotidiennement de reportages ou d'éditoriaux sur des sujets souvent délaissés par les médias traditionnels[328].

Wim van de Donk, Ignace Snellen et Pieter Tops dégagent, quant à eux, six caractères des technologies de l'information et de la communication présentant un intérêt relativement à leur implication dans le domaine politique : l'accroissement de la quantité et de la disponibilité de l'information, l'accélération du processus de collecte, de stockage et de distribution de l'information, la possibilité accrue de contrôler l'information, la possibilité de cibler l'information selon les destinataires, la tendance à la décentralisation dans l'utilisation de l'information, ainsi que l'interaction entre émetteur et récepteur[329].

Sur le plan des institutions politiques, l'information des citoyens est un des domaines privilégiés de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication[330]. La notion de « *open government* » ou d'« Etat en réseau » consiste à permettre aux citoyens d'accéder facilement aux informations publiques et d'y naviguer librement grâce aux liens hypertextes : textes constitutionnels, lois et décrets, débats parlementaires, rapports officiels, discours des autorités. C'est un des objectifs promus aux Etats-Unis, par le « National Information Infrastructure (NII) Agenda for Action » qui souligne, dès 1993, l'intérêt d'un accès équitable et facile à l'information gouvernementale[331]. La facilité d'accès à l'information est également un objectif poursuivi par le Royaume-Uni où le programme « Government Information Service », lancé en juillet 1994, offre, en même temps que des forums ouverts aux citoyens sur des thèmes de politiques publiques (transports et monnaie européenne), des informations sur la délivrance électronique de services aux citoyens. De la même manière, le « réseau Internet civique » de la ville

---

[328] Voir Stéphane MANDARD, « Cyberespace de combat », *Le Monde interactif*, 7 septembre 2000.

[329] Voir Wim van de DONK, Ignace SNELLEN, Pieter TOPS, *Orwell in Athens. A perspective on informatization and democracy*, Amsterdam, IOS Press, 1995, 289 p.

[330] Voir Pierre CHAMBAT, *La démocratie assistée par ordinateur*, Rapport IRIS-TS, Université Paris-Dauphine, avril 1997, 31 p.

[331] U.S INFORMATION INFRASTRUCTURE TASK FORCE, *National Information Infrastructure : Agenda for Action* , Washington DC, National Telecommunication and Information Administration, septembre 1993, <http://sunsite.unc.edu/nii-table-of-content.html>, 10 septembre 2000.

italienne de Bologne a été créé, dès 1995, en partie pour répondre à la nouvelle loi italienne sur la nécessité de la transparence dans les services publics.
En France, le programme « Société de l'Information » initié, en 1997, par le gouvernement de Lionel Jospin a parmi ses objectifs[332] la numérisation des données publiques à travers la mise en place de sites Internet propres à chaque ministère et à chaque administration publique[333].

A côté des possibilités accrues de diffusion et de production de l'information, les TIC peuvent s'avérer particulièrement utiles pour les organisations militantes dans la mise en œuvre de leurs actions.

B. La transformation des conditions de l'action politique collective

La communication électronique peut être mise à profit par des organisations déjà structurées, comme les associations[334], les partis politiques[335] et les syndicats, comme

---

[332] Dans le « Programme d'Action Gouvernemental pour l'entrée de la France dans la Société de l'Information » (PAGSI), le gouvernement Jospin définit un ensemble de priorités concernant les politiques publiques s'articulant autour des TIC : l'éducation, la culture, la modernisation des services publics, les entreprises et le commerce électronique, la recherche et l'innovation ainsi que la régulation juridique. Voir PREMIER MINISTRE, Service juridique et technique de l'information et de la communication, Service d'information du Gouvernement, *La France dans la société de l'information*, La Documentation française, 1999, 113 p.
[333] Pour une description détaillée des différentes politiques menées dans le cadre de la « société de l'information » aux Etats-Unis et en Europe, voir Carine DARTIGUEPEYROU, *Contribution à l'étude de la « société de l'information ». Le cas de l'Europe en cours d'élargissement*, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université Paris I, 2003, 442 p.
[334] Par exemple, Flore Trautmann a étudié le recours à Internet au sein de l'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC), dans la perspective d'un accroissement possible de sa démocratie interne, à travers notamment des outils tels que le site Internet de l'association (http://www.attac.org), des listes de diffusion et de discussion (par exemple, « Attac Talk »), des « secrétariats électroniques » qui correspondent à des adresses e-mail qui redirigent les messages vers une ou plusieurs autres adresses (par exemple, omc.marseille@attac.org pour le groupe de travail consacré à l'OMC et rattaché au comité d'ATTAC Marseille). Voir Flore TRAUTMANN, « Internet au service de la démocratie ? Le cas d'ATTAC », *Les Cahiers du CEVIPOF*, n° 30, octobre 2001, 60 p. Dans une perspective quelque peu différente, Fabien Granjon a analysé le fonctionnement effectif d'un certain nombre d'associations — par exemple, AC (lutte contre le chômage et la précarité), Act-Up Paris (lutte contre le SIDA), Collectif citoyen du Xe (lutte des sans papiers), DAL (droit au logement)…—, au travers de la délégation technique qu'elles opèrent. Selon lui, l'utilisation des réseaux télématiques représente une forme concrète de la mise en œuvre d'une forme précise d'engagement, le « néo-militantisme », qui tend à devenir central aujourd'hui chez certains acteurs de la critique sociale. Voir Fabien GRANJON, *L'Internet militant. Mouvement social et*

levier de leur action, pour gagner en réactivité et visibilité auprès des internautes. Au cours des trente dernières années les grands partis ont évolué vers une plus grande centralisation et se sont efforcés d'unifier et de professionnaliser leur communication. Internet pourrait contrarier cette tendance en permettant aux militants de base ou à des courants minoritaires de diffuser librement leurs points de vue.

Les technologies de l'information et de la communication peuvent également constituer une ressource non négligeable pour les mouvements sociaux dans la mobilisation nécessaire à l'action collective vis-à-vis de l'opinion publique et des autorités. Leurs « impacts » sont alors envisagés, d'après Pierre Chambat, « au regard de la vitalité de la société civile et de sa capacité à s'auto-organiser sans être totalement dominée par les logiques de marché, des médias et des appareils étatiques.[336] » Ainsi, en France, infirmières, étudiants, chômeurs, routiers, homosexuels ou encore écologistes[337] ont connu des mobilisations caractérisées en particulier par l'utilisation intensive de ces technologies. Les modalités de leur action en ont été modifiées : diminution des coûts de coordination et d'organisation, formes non conventionnelles de participation (protestations, campagnes d'e-mail, pétitions, *spam*[338].) Ainsi que le note Jacques Ibanez Bueno, au-delà de l'intérêt des réseaux quant à leur rapidité de transmission de l'information, l'usage du Minitel ou d'Internet dans des conflits sociaux est un « moyen de contourner les syndicats ou bien la

---

usage des réseaux télématiques, Rennes, Editions Apogée, coll. « Médias et Nouvelles technologies », 2001, 189 p.

[335] Voir, par exemple, les travaux de Fabienne Greffet sur les partis politiques britanniques et français. Voir Fabienne GREFFET, « Les partis politiques français sur le Web », in *Les partis politiques : quelles perspectives ?* / sous la direction de Dominique Andolfatto, Fabienne Greffet et Laurent Olivier, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2001, p. 161-179 ; « Usages du web et procédures d'expression et de consultation dans les partis politiques français et britanniques », *7ème Congrès de l'AFSP*, Atelier « Les partis politiques et la question de la démocratie interne », Lille, septembre 2002, 18 p. ; Voir aussi l'étude du forum de discussion du Parti radical italien, Raphael KIES, *Not all the online political forums are futile : The case study of the « radical community »*, Working Paper, Institut Universitaire Européen de Florence, <http://edc.unige.ch/publications/e-workingpapers/radical_party_artegov2005_corrected_final.doc>, 03 July 2005 ; pour un panorama des usages d'Internet par les partis politiques, à travers des études de cas en Australie, en Corée, aux Etats-Unis, en France, en Grande-Bretagne, au Mexique et en Roumanie, voir Rachel GIBSON, Paul NIXON, Stephen WARD (ed.), *Political Parties and the Impact of the Internet : Net Gain?*, London, Routledge, 2003, 240 p.

[336] Pierre CHAMBAT, *La démocratie assistée par ordinateur*, *op. cit.*, p. 11.

[337] Voir Sylvie OLLITRAULT, « De la caméra à la pétition-web. Le répertoire médiatique des écologistes », *Réseaux*, n° 98, 1999, p. 153-185 ; Nicolas WEINBERG, « Les militants écologistes du Lot cultivent le Réseau. Internet s'impose peu à peu dans la stratégie d'action des associations de défense de l'environnement. », *Le Monde interactif*, 10 octobre 2001.

[338] Courrier électronique non sollicité envoyé à un très grand nombre de personnes sans leur accord préalable.

centralisation parisienne des coordinations, qui bien souvent apparaissent comme non représentatives et noyautées par des « politiques ».[339] »

En ce domaine, on peut relever comme exemples : la suspension par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) des négociations sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) fin novembre 1998 et l'organisation du contre sommet de Seattle des anti-OMC en novembre 1999. Dans le cas de l'AMI, la mise en ligne du texte officiel par ses promoteurs a entraîné de vives réactions. En effet, le texte fût critiqué sur des sites associatifs et des forums de discussion. Des listes de discussion ont vu le jour, des collectifs de citoyens se sont créés sur Internet au niveau national et international pour sensibiliser l'opinion publique et les élus jusqu'à aboutir à son abandon[340].

En 2004, en France, les chercheurs et universitaires rassemblés au sein du mouvement « Sauvons la Recherche », et mobilisés contre les projets politiques visant notamment à réduire les budgets octroyés à la recherche publique, à développer les partenariats avec les entreprises privées et à créer une agence gouvernementale unique devant gérer la quasi-totalité des fonds destinés aux scientifiques, ont largement eu recours aux technologies de l'information et de la communication afin de faire connaître leurs actions et revendications (pétition diffusée par courrier électronique et disponible sur le site Internet du Collectif)[341].

Autre exemple, à l'échelle locale, le tracé du TGV Rhin-Rhône a suscité en 2001 de vives polémiques qui ont trouvé un écho sur Internet. En effet, les opposants à ce projet, rassemblés dans le collectif « Rhin-Rhône-Autrement (R2A) » ont ouvert un site Internet de débat dans lequel il était fait état des points d'accord et de désaccord au projet. S'y trouvaient également des informations sur le futur TGV, l'explication détaillée du projet, les positions des différentes associations, des cartes et des textes d'opinion[342].

---

[339] Jacques IBANEZ BUENO, « Au-delà de la page d'accueil et de son invitation à la cybercitoyenneté : usages et interactions au sein de sites Web citoyens », in *Invention et réinvention de la citoyenneté* / sous la direction de Claude Fiévet, Paris, Editions Joëlle Sampy, 2000, p. 573.

[340] Voir Eric GEORGE, « De l'utilisation d'Internet comme outil de mobilisation : Les cas d'ATTAC et de SalAMI », *Sociologie et Sociétés*, vol. XXXII, n° 2, 2000, p. 172-188.

[341] Voir le site Internet du Collectif « Sauvons la Recherche »: http://recherche-en-danger.apinc.org

[342] Voir Sandrine FEYDEL, « Le TGV Rhin-Rhône en débat sur la Toile », *Le Monde interactif*, 23 mai 2001.

Outre ses usages par la société civile, Internet pourrait également contribuer à accroître le dialogue entre les gouvernants et les citoyens.

C. Une interaction plus grande entre élus et citoyens

Le courrier électronique et les sites Internet peuvent constituer des moyens de favoriser le dialogue entre gouvernants et gouvernés[343]. De plus, Internet éviterait les distorsions engendrées par les médiations des journalistes, des représentants parlementaires voire des partis, par une communication plus directe. La possibilité pour les personnes issues de la société civile de s'exprimer directement avec leurs élus contrebalancerait le sentiment des citoyens d'une distance croissante vis-à-vis des professionnels de la politique en permettant de débattre de problèmes de société, sans que la voix des experts vienne étouffer leur témoignage.

Des expérimentations de dialogue entre élus et citoyens ont ainsi vu le jour, notamment aux Etats-Unis, utilisant diverses combinaisons des réseaux câblés, du téléphone, de la télévision et plus tard, des réseaux informatiques. Par exemple, à Reading en Pennsylvanie, les élus municipaux ont dialogué par téléphone avec des citoyens dans une émission qui était retransmise sur le réseau câblé local. Selon Erik Neveu, une enquête a montré que 65 % des abonnés suivaient ce programme au moins une fois par mois[344]. A New York, le projet « Minerva », inspiré par Amitaï Etzioni, a permis aux résidents d'immeubles de participer à des débats suivis de votes à l'aide du téléphone et d'un réseau câblé[345]. Autre exemple, des expériences de référendums consultatifs sur des projets municipaux ont eu lieu, dans les années 1980, sur le réseau « Qube » de Colombus dans l'Ohio. A propos de cette dernière expérience, Jacques Gerstlé relève les problèmes qu'elle soulève. Ainsi, ce

---

[343] En même temps qu'ils s'inscrivent dans les registres habituels de la communication politique réduite à sa dimension mercatique, les institutions profitant du caractère interactif d'Internet pour simuler la possibilité d'un dialogue direct entre gouvernants et gouvernés. Voir Annie GENTES, « Le Premier ministre en short sur la plage…La dramaturgie des Etats sur Internet », Actes du 11ème Congrès National de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication (SFSIC), *Médiations sociales, systèmes d'information et réseaux de communication*, Metz, 3-4-5 décembre 1998, p. 23-32.

[344] Voir Erik NEVEU, *Une société de communication ?*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs / Politique », 1997, p. 54.

[345] Voir Amitaï ETZIONI, « Minerva : An Electronic Town Hall », *Policy Sciences*, n° 3, 1972, p. 457-474.

type de communication favoriserait des processus de formation de l'opinion publique similaire à la « spirale du silence »[346], proposée en 1974 par Elisabeth Noelle-Neuman, dans laquelle l'opinion minoritaire se réduit progressivement pour faire place à un hyperconformisme de masse[347]. Gérard Métayer considère, quant à lui, que cette expérience a contribué à appauvrir les relations directes et les solidarités de voisinage, à renforcer les conformismes en l'absence de débat réel et surtout, à réduire le débat politique au vote électronique[348].

Plus récemment, les *blogs* — journaux personnels en ligne dans lesquels les responsables politiques écrivent régulièrement de courts articles relatifs à leurs activités — apparaissent comme une technique novatrice de communication politique. Quelques uns d'entre eux autorisent une interaction entre les représentants et les internautes qui les consultent, dans le cadre d'un échange plus vivant et informel que celui permis, par exemple, par les sites Internet des partis politiques, généralement beaucoup plus statiques[349].

Il est également possible d'envisager les réseaux informatiques comme des instruments de participation au processus législatif : divers essais d'« intervention législative » ont été expérimentés auprès des citoyens câblés de l'Etat d'Alaska. Un système de messagerie électronique donnait la possibilité aux électeurs d'amender les textes législatifs examinés et votés par le parlement local[350].

Actuellement, de nombreuses personnes peuvent avoir recours au courrier électronique pour faire connaître à leurs élus leurs attentes ou leurs réactions à des projets de lois. Des sites Internet ont été créés pour collecter les doléances ou les revendications de la population ou instaurer un dialogue avec les élus. Ainsi, des sites Internet spécialisés assurent la mise en ligne et la gestion automatisée de pétitions dans divers domaines. Par exemple, « La pétition.com », créée par François Théry en 1997, répertorie dans sa

---

[346] Voir Elisabeth NOELLE-NEUMANN, « La spirale du silence. Une théorie de l'opinion publique », *op. cit.*

[347] Voir Jacques GERSTLE, « La communication et la dualité public/privé », *Revue Française de Science Politique*, vol. 37, n° 5, octobre 1987, p. 659-674.

[348] Voir Gérard METAYER, « De l'antique agora à l'agora en-tique ? Les avatars de la démocratie », *Sociologie et sociétés*, vol. 16, n° 1, 1984, p. 103-114.

[349] Voir Ross FERGUSON, Milica HOWELL, *Political Blogs. Craze or Convention ?*, London, Hansard Society, July 2004, <http://www.hansardsociety.org.uk/assets/Final_Blog_Report_.pdf>, 10 novembre 2004, 15 p.

[350] Sur l'ensemble des expériences américaines, voir F. C. ARTERTON, *Teledemocracy. Can Technology Protect Democracy ?*, London, Sage, 1987, 222 p.

rubrique « politique » des pétitions à lire et à signer telles que : « Usagers, EDF et GDF vous appartiennent. Exiger d'être consultés sur leur avenir », « Pétition nationale pour un référendum sur la constitution européenne », « Non à l'entrée de la Turquie en Europe » ou encore « Mouvement pour la réouverture de la bibliothèque de sociologie du C.N.R.S à l'I.R.E.S.C.O.[351] » Des sites Internet, moins professionnalisés, tels que celui d'un groupe de citoyens indépendants baptisé « Antidote », proposent aussi aux internautes de consulter et signer un certain nombre de pétitions : « Matières nucléaires. Peut-on permettre que tout ce qui touche aux matières nucléaires soit désormais couvert par le secret défense ? » (2 novembre 2003), et plus récemment celle du mouvement des chercheurs en 2004, « Sauvons la Recherche.[352] »

D'autres sites Internet se proposent de réaliser des sondages et d'en transmettre les résultats aux décideurs. Ainsi, un site Internet comme « Expression publique », créé par Jérôme Jaffré, Directeur du CECOP (Centre d'Etudes et de Connaissances sur l'Opinion Publique), ancien vice-président de la SOFRES, et dont la direction générale a été confiée à un ancien directeur des études d'opinion publique de l'IFOP, Philippe Chriqui, propose un très grand nombre de questionnaires sur des sujets divers, par exemple, « Eau, gaz, électricité, etc. Faut-il mettre en place des "services universels" garantis aux personnes en difficulté ? » Les responsables éditoriaux de ce site affirment transmettre les résultats aux décideurs, dès que le seuil de 500 réponses est atteint. Dans l'exemple précédemment donné, les résultats ont été communiqués à Patrick Devedjian, ministre délégué à l'Industrie auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin[353].

Les sites publics institutionnels proposent également des espaces de discussion et des questionnaires afin de recueillir l'avis des internautes sur un certain nombre de sujets. Par exemple, les sites de l'Elysée, de Matignon et du quai d'Orsay avaient, en 2001, mis en place des forums autour de la représentation de l'Europe, ses contours, son élargissement et ses compétences. En parallèle, l'Assemblée Nationale proposait aux internautes de remplir un questionnaire en ligne assez détaillé, dans lequel il leur était demandé, par

---

[351] Consultation, site Internet de l'association « La pétition.com », <http:///www.lapetition.com>, 29 août 2004.
[352] Consultation, site Internet d'« Antidote », <http://www.antidotes-web.net>, 29 août 2004.
[353] Consultation, site Internet d'« Expression publique », <http://www.expression-publique.com>, 29 février 2005.

exemple, leur opinion, favorable ou défavorable à l'élection d'un président de l'Europe par les citoyens de l'Union[354]. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que deux des récents rapports parlementaires, l'un sur la professionnalisation de l'armée et la fin de conscription, l'autre sur les sectes, ont donné lieu à plus de consultations et de réactions via Internet que par la voie écrite : le rapport parlementaire sur les sectes a fait l'objet de 15 000 consultations « Net » contre 10 000 « papier »[355]. En Grande-Bretagne, le gouvernement a récemment mis en œuvre le « local e-Democracy National Project » destiné à favoriser les expériences de démocratie électronique locale. Ce projet explore les manières dont les TIC offrent de nouvelles voies pour encourager la participation des citoyens et renforcer les liens entre les conseillers, les personnels de l'administration municipale et les citoyens. Sont notamment encouragées les consultations et les pétitions électroniques[356].

Autre exemple de tentative d'instaurer un dialogue entre les électeurs et leurs élus, en 2001, peu après les élections municipales françaises, fut créé le site de « Démocratie interactive », à l'initiative de deux étudiants de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il fût conçu comme un espace de débat politique dans lequel les internautes pouvaient débattre des questions en cours de discussion à l'Assemblée nationale, réagir sur la « question du jour » choisie par le comité éditorial du site ou proposer des sujets. Des dossiers d'actualité furent préparés par les animateurs du site, et un système de vote électronique fût mis en place. Il était prévu que chaque semaine — ou quand l'actualité l'exigeait—, une synthèse des débats aurait été envoyée aux sénateurs et députés[357].

A plus long terme, il est possible d'imaginer des systèmes de vote électronique grâce auxquels les citoyens seraient consultés plus rapidement, plus fréquemment et à un coût moindre qu'avec les systèmes de vote traditionnel. Toutefois, les problèmes de sécurité soulevés par le vote électronique tels que l'authentification des électeurs, la confidentialité et l'intégrité des votes, paraissent pour l'heure difficilement solubles. Au-delà de ses

---

[354] Voir Constance BAUDRY, « Cyberconsultation pour Europe politique », *Le Monde*, 19 octobre 2001.
[355] Christophe GIBOUT, « Internet : de la citoyenneté retrouvée à la citoyenneté confisquée ? », in *Invention et réinvention de la citoyenneté* / sous la direction de Claude Fiévet, Paris, Editions Joëlle Sampy, 2000, p. 566.
[356] Voir <http://www.e-democracy.gov.uk>
[357] Voir Sandrine FEYDEL, « Débats démocratiques en ligne », *Le Monde*, 21 mars 2001.

aspects techniques, le vote électronique ouvre sur d'autres questions liées aux formes contemporaines de la citoyenneté. Selon Laurence Monnoyer-Smith, les expériences en cours montrent que l'abstention procède de motivations qui ne sont guère réductibles à une simple question de technicité[358]. Thierry Vedel s'interroge, quant à lui, sur le fait de savoir si l'évolution du vote électronique ne serait pas susceptible d'altérer le fonctionnement des systèmes politiques actuels[359]. Il évoque ainsi le risque d'une démocratie dans laquelle les citoyens seraient appelés à voter en permanence non seulement pour désigner leurs représentants mais également pour prendre des décisions politiques. Ce débat entrecroise plusieurs courants dont il n'est possible ici que de livrer une vision parcellaire. Certains auteurs considèrent l'élection comme un moment démocratique solennel, qui réactive périodiquement le mythe fondateur de la volonté populaire. La liturgie républicaine entourant l'élection serait dès lors supprimée par le vote électronique. D'autres auteurs privilégient une vision purement instrumentale du vote et dans ce cas, le vote électronique ne représenterait pas un danger majeur. Par exemple, pour Benjamin Barber, le vote n'est qu'un acte participatif parmi d'autres. La « démocratie forte » qu'il préconise repose sur la figure d'un citoyen actif désireux de s'impliquer dans le cadre d'une démocratie participative, consultative et délibérative[360].

A cette première opposition s'ajoute, selon Thierry Vedel, une deuxième opposition, fort ancienne, entre les tenants d'une démocratie élitiste et les tenants d'une démocratie participative, voire directe ou continue. Pour les premiers, la plupart des citoyens ne souhaitent ou ne peuvent pas intensément participer à la vie politique en dehors des élections. Pour les seconds, les citoyens sont désireux de s'impliquer activement et de manière continue dans les affaires de la cité. Selon leur attachement à l'une ou l'autre de ces conceptions, les auteurs envisageront d'une manière radicalement opposée les avantages du vote électronique.

En tous les cas, les différentes positions rapidement esquissées ici ne recoupent que très partiellement les perceptions des électeurs ayant expérimenté les procédures de vote électronique, qu'il s'agisse du vote à distance ou sur place, en kiosque. A partir de

---

[358] Voir Laurence MONNOYER-SMITH, « Les enjeux inexprimés du vote électronique », *Sciences de la Société*, n° 60, octobre 2003, p. 126-145.
[359] Voir Thierry VEDEL, « Le vote électronique, solution, problème ou reflet ? », *op. cit.*
[360] Voir Benjamin BARBER, *Démocratie forte*, *op. cit.*

l'expérience d'Issy-les-Moulineaux[361], Laurence Monnoyer-Smith montre ainsi que leur principale préoccupation concerne effectivement la sécurisation du système, la sincérité et la confidentialité du vote[362].

En dehors des interactions entre les responsables politiques et les citoyens, Internet faciliterait également celles entre les citoyens eux-mêmes, au sein de forums et de listes de discussion. Le débat politique pourrait s'en trouver revitalisé.

D. La revitalisation du débat politique

En France, les technologies de l'information et de la communication furent utilisées dès le début des années 1980 afin de développer, en particulier à l'échelle locale, les interactions entre citoyens et élus, mais aussi entre les citoyens eux-mêmes. Par exemple, Aspasie, service télématique associatif a cherché à promouvoir une des premières expériences de participation à la démocratie locale, dans certaines communes situées autour de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), à travers l'usage des réseaux télématiques (Minitel). Ainsi, le 3615 Marne-la-Vallée édité par Aspasie développa, au milieu des années 1980, une rubrique « MUR » ou tribune libre dans laquelle les utilisateurs du service pouvaient librement s'exprimer et se répondre[363].

---

[361] Il s'agissait d'un vote en ligne, par écrans tactiles disposés dans les bureaux de vote, pour l'élection des comités de quartier, le 11 décembre 2002.

[362] Voir Laurence MONNOYER-SMITH, « Les enjeux inexprimés du vote électronique », *op. cit.* L'isoloir qui soustrait au regard des autres la teneur du vote de chacun ne revêt pas le même aspect lors du déroulement de la procédure du vote électronique. Ce dernier nécessite une appropriation technique (telles que le maniement de l'écran tactile et l'utilisation de codes d'accès dans le cas du vote en ligne, sur place) qui n'est pas évidente pour toute la population. Dès lors, certains électeurs sont quasiment contraints de demander de l'aide aux techniciens assurant le bon fonctionnement des machines nécessaires au vote. Pour une analyse des expérimentations de vote électronique menées en France, voir Marin LEDUN, « Le développement du vote électronique en France, normes sociotechniques, logiques commerciales et enjeux industriels », *Terminal*, n° 92, hiver 2004-2005, p. 99-114.

[363] Voir José BRITO, *De la télématique à Internet, la communication électronique grand public dans les collectivités locales*, Mémoire de DESS « Communication des Entreprises, des Administrations et des Institutions », Université de Marne-la-Vallée, 1996 ; Jean-Marie CHARON, « Réflexions sur un projet de communication locale : Aspasie », *Bulletin de l'I.D.A.T.E.*, n° 15, octobre 1984, p. 323-332 ; Gérard LOISEAU, « Démocratie locale et télématique. Réalisations et potentialités », in *Une démocratie technologique ?* / sous la direction de René Laperrière, Henri Claret, Pierrôt Péladeau, Actes du colloque ACFAS/GRID, 1988, p. 199.

Actuellement, grâce aux forums de discussion et aux listes de diffusion et de discussion[364], des courants d'opinion mal ou non représentés dans l'espace public traditionnel pourraient s'exprimer. Avec Internet, la politique pourrait sortir de la temporalité instituée, le réseau apparaissant comme la possibilité d'une démocratie sans médiation qui serait basée sur des échanges interindividuels. Les problèmes concernent alors l'accessibilité à ces forums, le choix des thèmes et de la régulation des débats et surtout l'effet sur la participation et les décisions. D'après Pierre Chambat, ces forums mobiliseraient, en effet, davantage des individus que des groupes, des individus impliqués plutôt que la majorité indifférente[365].

Néanmoins, les forums apparaissent comme des lieux de liberté et d'auto-régulation dans lesquels les pouvoirs institutionnels sont absents. Ils transcendent également les frontières géographiques et permettent, dans certains cas, l'inscription sur l'agenda de problèmes délaissés par les médias et les partis politiques. A ce titre, l'exemple de *Minnesota E-Democracy* est particulièrement intéressant. *Minnesota E-Democracy* est une organisation non partisane, indépendante, créée en 1994, qui a pour but de favoriser le dialogue et le débat en ligne entre les citoyens et les groupes du Minnesota[366]. Cette organisation fonctionne grâce notamment à deux catégories de listes de discussion. La première catégorie inclut des listes qui portent spécifiquement sur les problèmes locaux. Dans cette catégorie, des listes correspondant à quelques unes des grandes villes du Minnesota (par exemple, Minneapolis, Saint Paul…) sont particulièrement destinées à leurs habitants.

La deuxième catégorie, désignée de manière générique sous le nom de MN-POLITICS, comprend trois listes : MN-POLITICS-ANNOUNCE (petites annonces), MN-POLITICS-DISCUSS (discussions relatives à l'Etat du Minnesota) et MN-POLITICS-NATIONAL (discussions relatives aux affaires nationales et internationales). Si ces débats attirent surtout des personnes déjà intéressées par la politique, il est apparu que ces différentes listes jouent un rôle dans l'élaboration de l'agenda politico-médiatique. En effet, les

---

[364] En s'abonnant à une liste de diffusion (appelée aussi *newsletter*), l'internaute reçoit des informations sur un sujet donné dans sa boîte aux lettres électronique. Contrairement à la liste de diffusion où un émetteur unique produit de l'information pour un ensemble d'abonnés, la liste de discussion permet à chaque abonné de poster des avis ou des informations qui seront reçus par tous les membres inscrits.

[365] Voir Pierre CHAMBAT, *La démocratie assistée par ordinateur, op. cit.*

[366] Voir à l'adresse : http://www.e-democracy.org. Sur cette innovation, voir Geoffrey Scott AIKENS, *American Democracy and Computer-Mediated Communication : A Case Study in Minnesota*, Ph. D in Social and Political Science, Cambridge University, April 1997, <http://www.aikenspro.com/phd/>, 5 juillet 2003; Lincoln DAHLBERG, « Extending the Public Sphere through Cyberspace: The Case of Minnesota E-Democracy », *First Monday*, vol. 6, n° 3, March 2001, <http://firstmonday.org/issues/issue6_3/dahlberg/index.html>

problèmes qui y sont évoqués figurent quelquefois dans la presse papier[367]. De plus, une étude, qui s'est déroulée en 2002, a montré que ces listes fournissent un meilleur accès à de multiples opinions et points de vue que les médias traditionnels[368].

Par ailleurs, les forums peuvent concerner des catégories spécifiques de la population, notamment celles traditionnellement considérées comme étant peu intéressées par la politique institutionnelle. Par exemple, en Grande-Bretagne, la Hansard Society de Londres a lancé, en juin 2003, un site Internet spécialement dédié aux jeunes de moins de 18 ans[369]. La caractéristique principale de *HeadsUp* est un forum en ligne, modéré, dans lequel les jeunes débattent de problèmes politiques en liaison avec les processus parlementaires. Dans le cas de ce forum, Lydia Howland a montré que l'anonymat, permis par Internet, peut particulièrement encourager les jeunes à exprimer leur sensibilité politique, ce qu'ils ne feraient vraisemblablement pas dans des situations de débat en face-à-face[370].

Une dernière expérience est intéressante à signaler ici : the *Civic Commons in Cyberspace* est une idée proposée par Jay G. Blumler et Stephen Coleman. Il s'agit d'une agence publique qui associe sur son site des forums de discussion à des procédés de consultation sur les activités et les propositions des autorités publiques britanniques[371]. Il faut souligner que cette agence est indépendante du gouvernement, ce qui permet d'écarter le soupçon de manipulation de la part des autorités officielles lors des consultations publiques. Pour ces deux auteurs, l'agence pourrait aider à rapprocher le gouvernement (local et national) des citoyens et accroître la diversité des participation et le niveau des discussions sur les activités gouvernementales. Ajoutons que les résultats des délibérations publiques doivent

---

[367] Voir Graham SMITH, *Beyond the Ballot. 57 Democratic Innovations from Around the World*, Report for the POWER Inquiry, London, May 2005, p. 95.
[368] Voir Jakob Linaa JENSEN, *Minnesota EDemocracy Survey Report*, <http://www.edemocracy.org/research/edemsurvey2002-jakobjensen.pdf>, 10 novembre 2004, 9 p.
[369] Voir l'adresse: http://www.headsup.org.uk
[370] Voir Lydia HOWLAND, *Logged Off ? How ICT can connect young people and politics*, London, Demos, 2002, 61 p.
[371] Voir Jay G. BLUMLER, Stephen COLEMAN, *Realising Democracy Online : A Civic Commons in Cyberspace*, London, Institute for Public Policy Research (IPPR) / Citizens Online Research Publication, n° 2, March 2001, <http://www.ippr.org.uk/ecomm/files/Realising%20Democracy%20Online%20-%20in%20.pdf>, 10 octobre 2003, 28 p.

recevoir une réponse formelle de la part des autorités publiques, cette expérience irait donc au-delà de son modèle initial, *Minnesota E-Democracy*.

Au plan local, l'introduction d'Internet dans la panoplie des outils d'information et de communication des municipalités prend un relief particulier. En effet, dès l'origine, la communication municipale est associée à l'idée de démocratie locale et de participation des citoyens. Aussi, dans un contexte de crise politique institutionnelle latente, les potentialités d'interaction dont est porteur Internet, réactivent l'espoir d'un renouveau du dialogue entre les élus et les citoyens, d'une revitalisation de la démocratie municipale.

I, 3. La démocratie électronique locale

L'usage politique des technologies de l'information et de la communication se décline aussi au plan local. En effet, les collectivités territoriales ont rapidement intégré les TIC au sein de politiques publiques poursuivant divers objectifs : développement économique, aménagement du territoire ou encore réduction des inégalités numériques, par exemple, par la création de points d'accès publics à Internet. Parallèlement, Internet est devenu un support de communication politique venant compléter la déjà large panoplie d'outils mobilisés par les collectivités en vue de promouvoir leur territoire, mais aussi d'instaurer un dialogue avec leurs administrés (I, 3, 1). De plus, les réalisations des villes tissent une trame dans laquelle s'insèrent les usages d'Internet à des fins plus particulièrement démocratiques, et notamment la mise en place de forums de discussion. Les tentatives d'améliorer le fonctionnement de la démocratie locale grâce à l'utilisation des réseaux numériques ont, par ailleurs, fait l'objet d'un certain nombre de travaux scientifiques dont les résultats, comme les écueils qu'ils comportent, ont permis d'alimenter notre propre réflexion (I, 3, 2).

I, 3, 1. Les villes et Internet

Internet constitue un des plus récents moyens de communication utilisés par les villes[372] et s'inscrit dans une histoire de la communication municipale, jalonnée par l'apparition de supports qui avaient précisément, à l'origine, vocation à être utilisés dans une perspective démocratique. De la naissance de l'information municipale aux premières expérimentations de télématique, la communication municipale apparaît, en effet, intimement liée à l'idée de démocratie locale (A). Si Internet devient assurément un nouvel outil de communication pour les villes, celles-ci l'incluent également dans un ensemble de politiques publiques dont la visée n'est pas exclusivement l'amélioration de participation des citoyens aux affaires publiques locales (B).

A. Du Minitel à Internet

Dans les années 60, la fonction d'information des municipalités est limitée (emploi d'un attaché de presse, pauvreté du bulletin municipal, affichage administratif), une série de facteurs vont conduire les municipalités à élaborer et développer des politiques de communication à destination des habitants : complexité croissante des démarches administratives et difficulté pour les citoyens à obtenir renseignements et formulaires, nécessité de faire connaître et promouvoir les grandes opérations d'aménagement, carence de la majeure partie de la presse quotidienne régionale vis-à-vis des nouvelles classes urbaines et de la jeunesse, notamment en matière d'information-service ou d'information culturelle. De plus, se font jour les exigences des associations de quartiers et d'habitants et des mouvements alternatifs d'une démocratie locale participative qui ne se satisfait pas

---

[372] Il ne s'agit pas du support de communication le plus récent puisque les collectivités territoriales innovent continuellement dans leurs moyens de communiquer avec les citoyens. Actuellement, une trentaine de mairies françaises ont, par exemple, recours aux SMS (*Short Message Service*) ou « texto » pour améliorer leurs relations avec leurs administrés. La ville d'Argenteuil (Val d'Oise) a même introduit un service permettant aux habitants d'envoyer à la municipalité toute question, suggestion ou information. Voir *La lettre de la modernisation de l'État*, n° 11, 17 mai 2005, <http://www.acteurspublics.com/lme/actu/11/3questions_gallien.php>. Quant à la ville de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), elle propose sur son site Internet un sondage ayant pour but de déterminer si les Boulonnais seraient « intéressés par la réception par SMS d informations pour savoir ce qui se passe à Boulogne (concerts, spectacles, expos, sorties enfants, travaux...) ? » Voir <http://www.boulognebillancourt.com/content>, 2 juillet 2005.

d'une gestion politico-administrative notabiliaire fondée sur le secret et les relations interpersonnelles. Emerge alors l'idée selon laquelle l'information locale est une composante indispensable de la démocratie. A ce propos, Isabelle Pailliart souligne que « le développement de l'information municipale prend appui sur la mutation du système de représentation locale ; à une légitimité fondée sur le secret se substitue une légitimité reposant sur la rationalité politique et sur la transparence des décisions.[373] »

A partir des élections municipales de 1977, se constituent dans de nombreuses villes des « services d'information municipale ». La communication commence à occuper symboliquement la place qui était auparavant réservée à l'aménagement urbain ou à l'action culturelle. Les années 1970 voient ainsi se multiplier les actions d'information et d'élaboration de politique de communication, en même temps que se diversifient les supports d'information (journal municipal, brochures, affiches et productions audiovisuelles telles que les diaporamas). Selon Jean-Pierre Simon, entre 1977 et 1983, la communication est d'abord perçue comme un moyen privilégié d'améliorer la démocratie locale en intensifiant la participation des citoyens[374].

En 1982 et 1983, les lois de décentralisation[375] dynamisent la communication locale. Les collectivités locales sont conduites à davantage publiciser leurs actions et dès lors, à prendre position par rapport aux autres collectivités, devenues de fait concurrentes. Concomitamment aux réglementations sur la décentralisation, les collectivités locales françaises ont disposé de techniques d'information et de communication comme les réseaux câblés et la télématique vidéotex. Les premières expérimentations de télématique municipale, à Grenoble et à Nantes, datent précisément de 1982. Les élus ont perçu dans ces technologies, alors nouvelles, des outils propres à mieux informer et à renforcer le dialogue avec leurs concitoyens[376]. « Chambéry lance la 'participation locale par la

---

[373] Isabelle PAILLIART, *Les territoires de la communication*, *op. cit.*, p. 42.

[374] Voir Jean-Pierre SIMON, « Petite histoire des politiques de communication locale de 1970 à nos jours », in *Stratégies de communication et territoires* / sous la direction de Pierre Musso et Alain Rallet, L'Harmattan, 1995, p. 125-151.

[375] Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, *Journal Officiel*, 3 mars 1982, p. 730. ; Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, *Journal Officiel*, 9 janvier 1983, p. 215 (dites « Lois Defferre »).

[376] Tout du moins dans leurs discours. L'affichage de cet objectif n'est d'ailleurs pas exclusif d'autres approches comme les services pratiques mis à disposition par Minitel et par Internet, les stratégies de légitimation politique par des procédés de marketing politique électronique ou encore de l'affirmation de

télématique'. 'C'est un tournant important dans la démocratie locale' a expliqué son maire, Pierre Dumas, en présentant Crystel, le vidéotex municipal du chef-lieu de la Savoie » relève *Le Figaro* en 1984[377]. En 1985, la mairie d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) est, à propos de l'inauguration de son serveur télématique, encore plus explicite : « la municipalité place en effet au premier rang de ses préoccupations l'existence d'un dialogue permanent avec la population : mieux informer pour mieux participer. Le dialogue constitue la base d'une démocratie locale, féconde, pluraliste.[378] »

L'adoption du second plan câble (1986)[379] et le développement des réseaux locaux de télédiffusion fournissent une infrastructure technique aux idées faussement nouvelles mais toujours généreuses de participation locale, alors que la loi de 1986 sur la liberté de la communication[380] permet aux collectivités de s'exprimer en toute légalité. Les promesses de démocratie locale se déclinent alors sous la forme d'une nouvelle communication de type électronique : la télématique municipale. Plus souple que le papier, conviviale et rapide, elle allait susciter de nouvelles pratiques de communication entre ville et habitants, elle rapprocherait la mairie de ses administrés. En réalité, Gérard Loiseau relève, à la fin des années 1980, le caractère ambivalent de l'outil télématique. Autant ce dernier peut constituer le support de pratiques démocratiques, autant, dans un même contexte local, il « peut être employé pour une diffusion des informations du centre, renforçant par là même sa prédominance dans le système de communication politique local.[381] » De la même

---

l'identité locale au travers de la constitution de portails de données dans laquelle les municipalités effectuent sur leur site la mise en scène du territoire communal.

[377] « A Chambéry, Minitel agent de la politique municipale », *Le Figaro,* 14 septembre 1984.

[378] Voir MAIRIE D'AUBAGNE, *Bulletin municipal d'Aubagne*, 4ème trimestre 1985, cité par Gérard LOISEAU, « Aubagne : télématique et démocratie en trompe l'œil », *Pour*, n° 114, 1988, p. 122.

[379] Dans le prolongement de la loi du 29 juillet 1982 ayant aboli le monopole public de programmation et organisé par un système d'autorisation les services locaux de radiotélévision par câble, le gouvernement a adopté, le 3 novembre 1982, un plan de développement des réseaux câblés de télédistribution. Ce plan, le « Plan Câble », devait être soutenu par un engagement financier de l'Etat très important. Le « Plan câble » prévoyait le câblage en dix ans de 52 des principales villes de France, avec l'objectif de poser 10 millions de prises, pour un coût estimé à 20 milliards de francs de l'époque (plus de 3 milliards d'euros). Il était basé sur des options technologiques d'avant garde (fibre optique, réseaux en étoile). Répondant à un triple enjeu (industriel, culturel et social), ce plan portait la marque des grands projets, dans la ligne du volontarisme à la française. Les résistances multiples et controverses politico-financières auxquelles ce plan a donné lieu ont contribué à son amendement, en 1984, 1986 et 1989, vers une banalisation de réseaux à usage purement télévisuel, sauf quelques rares cas de services spécifiques, de formation notamment.

[380] La loi dite Léotard de 1986 consacre dans son article 34 la disparition, au profit des communes, du monopole d'Etat sur la maîtrise d'ouvrage des réseaux câblés. Les collectivités locales ont, depuis cette date, la possibilité de choisir un prestataire privé pour la construction des réseaux. Voir Loi n° 86-1067 dite Léotard relative à la liberté de la communication du 30 septembre 1986, *Journal Officiel*, 1er octobre 1986, p. 11758.

[381] Gérard LOISEAU, « Démocratie locale et télématique. Réalisations et potentialités », *op. cit.*, p. 209.

manière, Isabelle Pailliart souligne le lien entre le développement des techniques d'information et de communication (informatique, télécommunications) et l'espoir toujours renouvelé d'un accroissement de la démocratie locale. Pour elle, il existe donc une « tradition démocratique des outils de communication au niveau local, même si cette tradition est contrebalancée par un usage de ces outils strictement politique et au service des pouvoirs locaux, même si une minorité de la population est concernée par ces outils.[382]»

Après avoir signalé les liens qui unissent, tout du moins de manière rhétorique, les différents supports municipaux de communication – et notamment la télématique – à la démocratie, il nous faut insister sur le fait que les technologies de l'information et de la communication trouve à s'employer, de manière plus globale, dans les collectivités locales, dans le cadre d'une multiplicité de politiques publiques.

B. Les politique locales et les technologies de l'information et de la communication

Les technologies de l'information et de la communication trouvent des applications privilégiées dans un ensemble de domaines ressortant des compétences des collectivités territoriales. Promotion de la démocratie (1), développement local (2) ainsi qu'administration électronique (3) constituent en effet trois pôles importants autour desquels se structurent les politiques locales mobilisant les TIC.

1. Promotion de la démocratie et démocratisation d'Internet

[382] Isabelle PAILLIART, « Les enjeux locaux de la démocratie électronique », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 129.

Avec Internet, les collectivités territoriales promeuvent différents types d'usages dont certains sont liés, tout du moins dans le discours des acteurs politiques, à l'« amélioration » de la démocratie locale. Les déclarations d'élus municipaux et d'experts entendues lors de rencontres organisées par des collectivités territoriales sur le thème de la « Société de l'Information » ou de colloques professionnels réaffirment la destination politique des techniques numériques. Lors des 7èmes Rencontres de l'Observatoire des Télécommunications dans la Ville, Antoine Rufenacht, maire du Havre (Seine-Maritime), énonce, par exemple, que « ces technologies peuvent faire évoluer la relation entre l'élu et le citoyen en contribuant à l'amélioration des services administratifs, à l'amélioration de l'accès aux services publics, à la dynamisation de la vie associative et au soutien de la démocratie locale en instaurant un dialogue avec les élus.[383] » Dans le même esprit, Bernard Buscail, conseiller municipal de la petite ville de Balma (Haute-Garonne), affirme qu'« en multipliant ainsi les moyens d'information, nous pouvons optimiser la participation des Balmanais à la vie de leur commune.[384]» De manière plus précise, Jean-Paul Delevoye, qui fut Président de l'Association des Maires de France de 1992 à 2002, estime que l'on va « assister à un partage des pouvoirs et des responsabilités au sein de la commune qui va se faire notamment par des consultations en ligne des élus et des citoyens.[385] »

Les discours des élus s'accompagnent parfois de réalisations inédites. Ainsi, la petite ville de Parthenay (Deux-Sèvres) ouvrait, en juillet 1996, dans son centre de services sociaux, appelé Maison de la Citoyenneté Active (MCA), son premier espace Internet en libre service. Ce lieu n'était qu'une des traductions du vaste plan de numérisation de la ville destiné à mettre Internet à la disposition du plus grand nombre de citoyens[386]. Cette politique d'accès fait donc partie d'un projet plus large de « ville numérisée » dans lequel les TIC visent à promouvoir la modernisation des entreprises, des organisations, des

---

[383] Antoine RUFENACHT, « 7èmes Rencontres de l'Observatoire des Télécommunications dans la Ville », Paris, 29 janvier 1998.

[384] Bernard BUSCAIL, « http://www.mairie-balma.fr Un formidable outil pour renforcer la démocratie et la citoyenneté », *Balma Info*, n° 12, septembre 1999, p. 13.

[385] Jean-Paul DELEVOYE, Propos recueillis par Geneviève Meunier, *Le Monde interactif*, 13 décembre 2000.

[386] Voir Marie-Pierre SUBTIL, « Parthenay la mutante », *Le Monde*, 29 décembre 1995 ; Annie KAHN, « Parthenay, un an après », *Le Monde*, 5 octobre 1997. Pour une description de l'expérience parthenaisienne, voir Barbara MULTNER, Michel BURNIER, « Les rencontres européennes de Parthenay sur la démocratie et les réseaux multimédia », *Terminal*, n° 75, hiver1997-printemps 1998, p. 69-77.

politiques et des rapports sociaux et de citoyenneté. Selon Emmanuel Eveno, le pouvoir local affiche, dès 1994, un double ambition : « transformer le citoyen spectateur/consommateur en citoyen actif » et « créer une communauté électronique locale et la développer rapidement.[387] » Michel Hervé, maire (PS) de Parthenay, promeut ainsi la notion de « citoyenneté active ». Selon lui, cette conception de la citoyenneté implique une méthode de gouvernement différente : les autorités locales assument seulement un rôle d'impulsion et n'agissent en aucun cas à la place des acteurs de terrain. Elles interviennent donc comme des catalyseurs, c'est-à-dire comme des compléments, en fournissant un soutien logistique ou financier ou en mettant en connexion les acteurs entre eux et avec d'autres institutions[388]. Concrètement, la citoyenneté active trouve une traduction sur l'intranet de la municipalité, l'*In-Town-Net* qui héberge gratuitement tous les sites et les pages créés par les citoyens. Cet intranet urbain a ainsi été investi par une multitude d'associations, d'écoles, d'entreprises, d'administrations publiques, de services municipaux, d'artistes, de partis et de listes politiques. L'originalité de la démarche tient au fait que ce sont les acteurs eux-mêmes qui produisent l'information et créent leur propre contenu.

De son côté, André Santini, député et maire (UDF) d'Issy-les-Moulineaux, une des premières villes françaises à proposer des services en ligne, déclare que « la révolution technologique est en train de créer un nouveau type de citoyens, capables de contrôler l'action des élus, de donner leur opinion en temps réel et de se former en groupe de pression, avant que l'on puisse imaginer le passage au suffrage électronique.[389] » Cette ville est particulièrement célèbre pour avoir, la première, initié, début janvier 1997, la retransmission de son conseil municipal par le câble, auquel 20 % des 27 000 foyers isséens sont abonnés. Au cours de chaque conseil, des suspensions sont prévues afin de

---

[387] Emmanuel EVENO, « Parthenay. Parthenay, modèle français et européen de ville numérisée », in *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales* / sous la direction d'Alain Lefebvre et Gaëtan Tremblay, Toulouse / Sainte-Foy, Presses Universitaires du Mirail / Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 138-139.

[388] Voir Michel HERVE, « Le réseau comme instrument de créativité collective », *in* COMMISSION EUROPEENNE, *La démocratie et la société de l'information en Europe*, Rennes, Editions Apogée / Communautés européennes, Office des publications officielles des communautés européennes, coll. « Les cahiers de la Cellule de prospective », 1999, p. 60-66 ; « NTIC et Démocratie : les expériences menées à Parthenay », *Transversales Science/Culture*, n° 46, juillet/août 1997, <http://www.globenet.org/horizon-local/transver/46.html>, 15 septembre 1999.

[389] Cité par Eve LENGLART, « L'Europe à l'aube de la cyberdémocratie », *Le Monde interactif*, 9 juin 1999.

permettre aux élus de répondre aux questions que les habitants auront fait parvenir, par téléphone, Minitel ou courrier électronique[390].

Dernier exemple, en 1999, la ville de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) avait mis en place un nouveau type d'émission sur le site web de la ville, intitulée « Agora Web », en référence à l'Agora grecque où étaient discutées les affaires de la cité. Le maire, Jean-Pierre Fourcade, répondait en direct sur Internet aux questions des habitants. Selon les communiqués de presse d'alors, cette émission s'inscrivait dans la continuité des réunions de quartiers et devait permettre aux Boulonnais d'interpeller et d'alerter sur les sujets qui les intéressent et les préoccupent[391]. Pour les responsables municipaux, « Agora web » contribuait à développer la démocratie locale et à instaurer une relation moins conventionnelle et plus directe avec les élus[392].

Toutefois, il n'est pas complètement assuré que ces expériences viennent renforcer la démocratie locale[393]. André Santini essuie, par exemple, régulièrement les critiques de ses détracteurs qui le soupçonnent d'instrumentaliser les technologies pour assurer sa communication et vendre surtout sa propre image[394]. En tous les cas, elles ne garantissent pas à leur promoteur l'adhésion de leurs électeurs : aux élections municipales de mars 2001, le très actif maire de Parthenay, Michel Hervé, a, en effet, été remercié par les Parthenaisiens[395].

La promotion de la démocratie s'accompagne aussi d'un souci essentiel des collectivités locales : la démocratisation de l'accès à Internet. Cette dernière constitue une objectif

---

[390] Voir Jean-Claude PIERRETTE, « Les élus locaux entrent dans l'ère du multimédia », *Le Monde*, 23 janvier 1997. Pour une analyse de cette expérience, voir Eric MAIGRET, Laurence MONNOYER-SMITH, *Télévision interactive et démocratie locale: T2i deux ans après*, rapport d'étude CNRS, novembre 1998.

[391] Voir MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, « Agora web : 3ème émission TV sur Internet avec Jean-Pierre Fourcade », *Communiqué de presse*, 18 mars 1999.

[392] Voir MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, « Agora web : le maire internaute, 2ème émission le 23 février », *Communiqué de presse*, 16 février 1999.

[393] Voir Michaël JIMENEZ, *Les NTIC et les collectivités locales : quelles perspectives pour la démocratie locale ? L'exemple des villes de Parthenay, Issy-les-Moulineaux, Marly-le-Roi*, Mémoire de DEA « Communication, Technologies, Pouvoir », Université Paris 1, 1998, p. 83.

[394] Voir Eric NUNES, « André Santini, webmestre d'Issy-les-Moulineaux.com », *Le Monde*, 15 mars 2000.

[395] Voir Stéphane MANDARD, « Des promesses non tenues. Les maires les plus « cyber » de France ont connu des fortunes diverses aux dernières municipales. La faute à Internet ? », *Le Monde*, 6 juin 2001. Pour Robert Boure et Alain Lefebvre, l'échec de Michel Hervé proviendrait en partie de son insistance à favoriser les prises de parole directes des citoyens eux-mêmes au détriment des corps intermédiaires qui se sont trouvés dès lors court-circuités, alors même que le maire les avait sollicités pour la mise en œuvre de son projet. Voir Robert BOURE, Alain LEFEBVRE, « Citoyenneté et citadinité dans la mal nommée « démocratie électronique locale » », *Sciences de la Société*, n° 60, octobre 2003, p. 65-84.

visible des villes à travers la multiplication de la création de points d'accès à Internet et la mise en place d'« espaces publics numériques » (EPN), lieux censés favoriser l'apprentissage et la familiarisation de la population avec Internet[396]. Avant d'engager éventuellement des actions visant à favoriser la participation des citoyens aux affaires publiques locales, un grand nombre d'entre elles entendent promouvoir l'accessibilité de la population aux réseaux numériques. La conscience aiguë des disparités clivant la population entre ceux qui disposent d'un équipement informatique et d'un accès Internet et ceux qui n'en disposent pas conduit, en effet, les responsables nationaux et locaux à privilégier les actions visant à élargir l'accès matériel à Internet, afin que ne s'installe pas durablement, selon les termes du député Patrice Martin-Lalande, une « cyberfracture.[397] » Dès lors, les villes mettent en place des cybercentres et des bornes publics ou comme à Brest (Finistère), des PAPI (Points d'Accès Publics à Internet) présents dans les lieux ordinaires fréquentés par la population (bibliothèques, équipements de quartiers, associations voire commissariats de police[398]…). Elles équipent par ailleurs massivement les écoles afin de réduire les coûts de l'accès public à Internet mais aussi de familiariser écoliers, collégiens et lycéens avec les usages de l'informatique. Dans cette perspective, un rapport réalisé par l'organisme « Médias-Cité » au profit du Conseil Régional d'Aquitaine[399], montre que dans cette seule région sont signalés pas moins de onze programmes destinés à améliorer l'accès de la population à Internet. Ces programmes émanent de divers Ministères[400], de la Mission interministérielle pour l'Accès Public à Internet (MAPI) avec les Espaces Publics Numériques (EPN), de la Caisse des Dépôts et

---

[396] Voir DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA VILLE, *Internet dans les quartiers. Espaces publics numériques et politique de la ville*, *op. cit.* Pour une recension récente des points d'accès publics à Internet, voir INITIATIVES REGIONALES, INNOVATIONS et STRATEGIES (IRIS), *Maillage des territoires pour l'accès public à Internet. Bilan et perspectives*, mars 2005, 78 p., <http://iris.telecomville.org>, 15 juin 2005.

[397] Patrice MARTIN-LALANDE, « Réussir l'entrée de nos communes dans la société de l'information », préface, in *La commune, Internet et les NTIC* / sous la direction de Alain BENSOUSSAN, Dominique FILATRE, Henri TRICOT, *La commune, Internet et les NTIC*, Paris, Foucher/A.M.F., coll. « Les guides de l'action locale », 2000, p. 3.

[398] Dans le cadre de la « politique de la ville », la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais a financé des bornes interactives dans les commissariats de Berck-sur-Mer, du Touquet, de Calais et Boulogne-sur-Mer. Voir OBSERVATOIRE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LA VILLE, « L'accès public à Internet », *Le Journal de l'Observatoire*, n° 38, novembre 2001, p. 3.

[399] MEDIAS-CITE, *Les lieux d'accès publics collectifs à Internet et au multimédia en Aquitaine*, Synthèse remis à la Délégation Régionale des Technologies de l'Information et de la Communication, Conseil Régional d'Aquitaine, juin 2001, p. 5.

[400] Les Espaces Culture Multimédia (Ministère de la Culture et de la Communication) ; Les Espaces Jeune Numérique (Ministère de la Jeunesse et des Sports – DIV) ; Les Espaces CNED (Ministère de l'Education Nationale).

Consignations avec les cyberbases, d'opérateurs nationaux[401] ou encore des Conseils Généraux[402].

Des réserves peuvent toutefois être émises à l'égard de ces politiques de démultiplication des accès à Internet. En effet, la lutte contre les inégalités numériques ne peut être confondue avec la mise en place de nouvelles formes de participation politique. En ce sens, Jacques Gerstlé souligne le fait que « la multiplication des espaces publics numériques ne suffira vraisemblablement pas à l'instauration d'une démocratie locale pleine et entière.[403] » La démocratisation d'Internet n'est pas en effet synonyme de démocratie et pourrait même contribuer à engendrer de nouvelles formes d'inégalités. Aussi, Gérard Loiseau souligne-t-il que la « démocratisation n'épuise pas la démocratie et pourrait même générer de nouvelles inégalités sans pour autant initier de nouvelles formes participatives d'exercice du pouvoir local.[404] » En même temps qu'elle s'inscrit dans une volonté louable de lutter contre les inégalités, la démultiplication enthousiaste des points d'accès publics peut tout aussi bien servir de caution démocratique au pouvoir en place, ce dernier se dédouanant alors d'une réflexion et d'une action relatives à l'insertion d'Internet dans le processus politique lui-même.

2. Le développement local

Toutefois, d'autres usages d'Internet entrent dans les préoccupations des collectivités territoriales. Ainsi, la création d'infrastructures numériques et l'interconnexion des réseaux existants, destinés à renforcer la compétitivité économique de leur territoire, fait partie des politiques publiques initiées par les collectivités territoriales dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Et ce d'autant plus, qu'une partie de la légitimité des responsables politiques provient justement de leurs capacités à initier des politiques publiques pouvant engendrer des bénéfices économiques pour l'ensemble de la

---

[401] Les CyberPostes (La Poste) ; Les Espaces Multimédias dans la Ville (France Télécom).

[402] Plan 1000 micros (Dordogne) ; Plan Points Publics Multiservices (Lot-et-Garonne) ; Plan PAPI – Cyberespace pour l'Emploi (Pyrénées Orientales) ; Plan Ateliers MultiServices (Landes).

[403] Jacques GERSTLE, *La communication politique*, *op. cit.*, p. 246.

[404] Gérard LOISEAU, « L'assujettissement des sites Internet municipaux aux logiques sociétales », *Sciences de la Société*, n° 60, 2003, p. 96.

collectivité. Ainsi, au niveau national, fleurissent les projets de construction de réseaux haut débit destinés à améliorer la capacité de transmission des informations de toutes natures (textes, images, sons) et ce, à moindre coût ce qui contribue à accroître l'attractivité d'un territoire tout en permettant de lutter contre la désertification de zones économiquement peu favorisées. Ces projets peuvent être initiés à des échelons très divers et en partenariat entre les villes, départements, régions ou groupements intercommunaux. Par exemple, le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) a engagé 130 millions de francs pour la construction de son réseau de fibres optiques[405]. Dans le Sud-Ouest, le District de l'agglomération Castres-Mazamet (Tarn) a souhaité la mise en place d'un réseau haut débit en vue de répondre aux besoins de l'industrie locale (laboratoires Pierre Fabre, PMI du textile…)[406]. De même, le District du Grand Toulouse s'est engagé dans la création d'un réseau métropolitain de fibres optiques avec notamment pour objectif de contribuer à la compétitivité des entreprises en abaissant le coût de leurs télécommunications. Dans le Tarn, le projet SYNAPSE issu d'une réflexion du Conseil Général vise « à faire bénéficier [...] les entreprises situées sur son territoire, les différents services publics de moyens modernes de télécommunications[407] ». Ce projet devrait donner naissance à une infrastructure de télécommunication interconnectée au réseau mis en place par le District du Grand Toulouse.

---

[405] Voir *Le Figaro*, 12 mai 1999.

[406] Voir GROUPE REGIONAL SUR LES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS, *Eléments de réflexions pour une stratégie régionale de réseau de communications*, Conseil Régional de Midi-Pyrénées, Rapport du 26 avril 1999 ; Cécile DUCOURTIEUX, « Castres et Mazamet relancent leur expérience pilote sur le haut débit », *Le Monde interactif*, 12 avril 2002. Cette réalisation a également été commentée dans le rapport réalisé par le député Henri d'Attilio en 1998. Ce dernier a, en effet, recensé les expérimentations des collectivités locales en matière d'usage des technologies de l'information et de la communication qu'il a jugées les plus significatives : le réseau Lumière de la Ville de Besançon, le projet de plate-forme numérique à haut débit du District de Castres-Mazamet, l'Initiative Inter-Régionale pour la Société de l'Information dans la Région Nord-Pas-de-Calais, le Centre Multimédia du canton rural de Saint-Alvère ou le désenclavement du canton par le recours aux NTIC, le Plan Local d'Information de la Ville d'Issy-Les-Moulineaux, la démarche de la Ville de Saint Etienne, principalement axée sur la gestion des services municipaux, l'utilisation des NTIC pour désenclaver la Commune rurale de Felletin (Creuse), les Inforoutes de l'Ardèche, les Autoroutes de l'Information et Téléactivités mises en œuvre par le Conseil général de la Manche et l'« In-Town-Net », l'Intranet urbain de Parthenay (Deux-Sèvres). Voir Henri d'ATTILIO, *Le développement des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication dans les Collectivités Locales : de l'expérimentation à la généralisation*, Rapport au Premier Ministre, juillet 1998, <http://telecom.gouv.fr/documents/dattilio/rapdattilio.htm>, 10 septembre 1999.

[407] GROUPE REGIONAL SUR LES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS, *Eléments de réflexions pour une stratégie régionale de réseau de communications, op. cit.*, p. 20.

En 1999, une enquête effectuée par l'Observatoire de Mutimédiaville montre que les villes voient dans les télécommunications et les services multimédias un des outils majeurs qu'elles peuvent mettre en place au service de la croissance économique : 76 % des villes dont la population est supérieure à 10 000 habitants accordent une importance « grande ou très grande » à ce type de service en matière de développement économique, 1 % une importance faible ou nulle[408]. Dans une perspective identique, en 2002, 72 % des structures adhérentes de l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) estiment que les enjeux des TIC sont « très importants » pour le développement économique de leur territoire[409].

3. L'administration électronique

En 1998 est créée, sous le gouvernement de Lionel Jospin, l'Agence pour les Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Administration (ATICA), chargée de la mise en réseau des ministères et des administrations centrales. En novembre 2003, l'ATICA est remplacée par l'Agence pour le Développement de l'Administration Electronique (ADAE). Cette dernière publie, en janvier 2004, le programme ADministration ELéctronique 2004-2007 (ADELE), un plan stratégique pour l'administration électronique (PSAE). Ce plan, qui vise la modernisation de l'administration française, poursuit trois objectifs : la diminution du niveau des dépenses publiques, l'amélioration de la qualité des services publics et la réduction de la fracture numérique. Si son champ d'action vise prioritairement les administrations centrales, l'ADAE finance pour partie certaines actions destinées aux collectivités locales, comme l'ADELE 69 (déploiement du co-marquage avec service-public.fr), la plate-forme e-Bourgogne (destinée à porter des services fournis par l'ensemble des organismes bourguignons chargés d'une mission de service public) et les expérimentations de la Carte de Vie Quotidienne (CVQ)[410]. Les initiatives menées par cette agence nationale se

---

[408] OBSERVATOIRE DE MULTIMEDIAVILLE, *Multimédia et télécommunications. Les initiatives des villes*, Rapport de l'enquête, juin 1999, p. 16.
[409] AMGVF, FRANCE TELECOM, *Baromètre. Les grandes villes face aux enjeux des TIC*, novembre 2002, p. 10. Enquête réalisée auprès de 81 structures membres de l'AMGVF.
[410] Pour tous les projets soutenus par l'ADAE, voir son site Internet, <http://www.adae.gouv.fr>

complètent et s'enrichissent de celles conduites par les collectivités territoriales à divers échelons, régions, départements et villes[411]. Outre le développement économique, l'efficience administrative constitue, en effet, une préoccupation forte ainsi qu'en témoignent les prises de position des professionnels et des responsables politiques locaux qui insistent sur l'optimisation du fonctionnement administratif et la promotion de la ville[412]. Les téléprocédures, c'est-à-dire les actes administratifs dématérialisés, constituent un des aspects les plus importants de l'administration électronique, les municipalités (grandes villes en particulier) oeuvrant de front, comme l'affirme Jean-Marie Rausch, maire de Metz (Moselle), dans des domaines aussi divers que la téléformation, la télémédecine, ou encore le télétravail[413]. Ainsi, les villes investissent dans l'utilisation d'Internet en vue de faciliter, pour les individus comme pour les entreprises, les démarches administratives. Elles sont de plus en plus nombreuses à offrir des portails interactifs, à la fois sources d'information et outils de modernisation des procédures administratives, la réalisation la plus fréquente en ce domaine étant la demande d'acte d'état-civil en ligne[414].

Cette rapide esquisse des politiques publiques intégrant les TIC montre que, en réalité, la question des rapports entre politique et Internet s'inscrit dans des préoccupations plus larges (aménagement du territoire, culturelles, économiques, etc.) des collectivités territoriales que celle de la seule démocratie participative. Ces différentes problématiques ne sont pas neutres. Sont en effet définies des priorités au rang desquelles figure effectivement la démocratie, ou plus précisément la participation des citoyens, mais de

---

[411] Voir les réalisations d'administration électronique répertoriées dans Bruno FANTON, Catherine VOGLI MACCI, « L'administration électronique territoriale », *in* INITIATIVES REGIONALES, INNOVATIONS et STRATEGIES (IRIS), *Politiques locales et nouvelles technologies*, juin 2004, p. 33-71, <http://iris.telecomville.org>, 10 septembre 2004 ; VILLES INTERNET, *2ème état des lieux de l'administration électronique sur les sites Internet locaux. Le cas des communes françaises de taille moyenne en 2004*, septembre 2004, 53 p. <http://www.villes-internet.net>, 10 décembre 2004.

[412] Il faut souligner l'invariance de ces préoccupations économico-administratives, perceptibles dans les programmes de nombreux salons destinés aux professionnels de la communication locale, par exemple, le programme de Multimédiaville en 1997, les 1ères rencontres des webmestres territoriaux intitulées « Modernisation des administrations locales dans la société de l'information » à Agen le 19 octobre 1999, les 1ères Rencontres des Territoires Numériques, les 4 et 5 juin 2003, toujours à Agen, et dont la première séance plénière a pour titre « L'impact des TIC sur le développement des villes moyennes et territoires ruraux ».

[413] Jean-Marie RAUSCH, « La cité « NTIC » », *Pouvoirs locaux*, n° 41, juin 1999, p. 84-88.

[414] Voir Emilie LEVEQUE, « e-Administration : les mairies sur tous les fronts », *Le Journal du Net*, <http://www.journaldunet.com/0504/050426bilanmairies.shtml>, 26 avril 2005.

manière relativement secondaire[415]. De ces différents usages des TIC par les collectivités territoriales, et plus particulièrement par les municipalités, ceux liés à la promotion de la démocratie locale par le renforcement de la participation des citoyens à son fonctionnement ont suscité un certain nombre de travaux. Ces derniers sont riches d'enseignements quant aux hypothèses qu'il est permis de concevoir à propos de la « démocratie électronique locale ».

I, 3, 2. Les approches scientifiques de la « démocratie électronique locale »

Le constat effectué par William Dutton, il y a une dizaine d'années, selon lequel les recherches empiriques anglo-saxonnes sur la « télédémocratie » sont relativement rares[416] est aujourd'hui valable en ce qui concerne les travaux francophones, ainsi que le soulignent Nicolas Pélissier et Athanassios Evanghelou : « on peut constater que, tant pour les politistes que pour les médiologues, l'intérêt pour une réflexion sur la cyberdémocratie n'est pas manifeste. Les sciences politiques se passionnent pour les nouvelles voies de la démocratie, mais n'ont pas encore réellement investi et conceptualisé le cyberespace ; les sciences de la communication, elles, sont obnubilées par les technologies de l'information, mais tendent à oublier leur dimension politique.[417] »

Parmi les travaux disponibles sur la démocratie électronique locale, trois types d'approches, radicalement différents des modèles prospectivistes antérieurement évoqués, peuvent toutefois être distingués. D'abord, certains travaux tentent de construire des modèles liant la communication électronique à la démocratie (A). Ensuite, est disponible un certain nombre de recherches empiriques essentiellement fondées sur des monographies de villes (B). Enfin, un dernier type d'approche tente de fournir une vision plus globale des

---

[415] Voir Gérard LOISEAU, « L'assujettissement des sites Internet municipaux aux logiques sociétales », *op. cit.*, p. 91.

[416] Voir William H. DUTTON, "Political Science Research on Teledemocracy", *Social Science Computer*, vol. 10, n° 4, Winter 1992, p. 505-522.

[417] Nicolas PELISSIER, Athanassios EVANGHELOU, « Orwell à Athènes : la cyberdémocratie au chevet de la démocratie », *Quaderni*, n° 41, printemps 2000, p. 120-121.

usages démocratiques d'Internet dans les collectivités territoriales, en s'appuyant sur des outils d'analyse quantitatifs (C).

A. Les essais de typologie

Un premier type de travaux esquisse différentes typologies du rapport entre la communication électronique et les formes de participation à la décision qu'elle autorise. Précisons toutefois que la participation électronique telle qu'elle est envisagée ici n'est pas nécessairement celle qui trouverait une application à l'échelle locale.
Dans cette perspective, Pierre Chambat indique ainsi que « quatre niveaux techniques d'engagement peuvent être distingués, permettant quatre formes de participation institutionnalisée.[418] » Par exemple, les pages web et les liens hypertextes (« configuration technique ») renvoient à l'information (« forme de participation ») ; les forums électroniques sont associés à la délibération ou au débat public ; le vote électronique est associé à la décision.

De manière plus approfondie, de nombreux travaux anglo-saxons tentent de modéliser la « démocratie électronique » en s'appuyant sur certains des caractères de la démocratie actuelle. Thierry Vedel fait ainsi référence à deux modèles, celui proposé par Jens Hoff et celui développé par Arthur Edwards. Ce dernier croise deux dimensions de la démocratie (individualiste *versus* collectiviste ; épistémique *versus* délibérative) pour distinguer trois versions de la démocratie électronique : une version populiste, une version libérale, une version républicaine[419]. Pour sa part, Jens Hoff élabore quatre modèles de démocratie électronique (consumériste, élitiste, néorépublicain et la cyberdémocratie) en déclinant les

---

[418] Voir Pierre CHAMBAT, « Internet : une révolution politique ? Enjeux des TIC pour la culture et la démocratie », 13e séminaire de l'European Network of Training Organisations for Local and Regional Authorities (ENTO) « Technologies de l'information, formation et démocratie locale », *Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe*, Bruxelles, 30 novembre-1er décembre 2000, p. 7.
[419] Voir Thierry VEDEL, « L'idée de démocratie électronique : origines, visions, questions », in *Le désenchantement démocratique* / sous la direction de Pascal Perrineau, Paris, Editions de l'Aube, 2003, p. 243-264.

conceptions traditionnelles de la citoyenneté (libérale, républicaine, communautariste, radicale)[420].

En considérant les finalités (démocratie représentative ou directe) et les moyens (formation de l'opinion ou prise de décision) privilégiés, et en se fondant sur une typologie de la démocratie antérieurement développée par David Held[421], Jan Van Dijk aboutit, quant à lui, à cinq modèles : légaliste, compétitif, plébiscitaire, pluraliste, participatif[422], auxquels il adjoindra quelques années plus tard un sixième modèle, libertarien[423]. Le modèle légaliste fait référence aux conceptions développées par Locke et Montesquieu pour lesquels la constitution et la loi constituent le fondement de la démocratie ; l'autorité étatique se distribue ici en trois pouvoirs (exécutif, judiciaire et législatif) ; la démocratie n'est pas une fin en soi, elle est conçue comme la protection de la liberté individuelle à l'égard d'un pouvoir autoritaire. Dans cette perspective, l'intérêt des TIC pour le pouvoir politique réside dans la lutte qu'elles autorisent contre la pénurie d'information. On retrouve ici la problématique de la transparence de l'information. Aussi, Van Dijk envisage deux fonctions des TIC pouvant être mises à profit dans le cadre de ce modèle. D'abord, les TIC devraient alimenter en informations plus et mieux les gouvernants et les citoyens. Ensuite, les capacités de la communication interactive devraient contribuer à créer un gouvernement représentatif plus ouvert et responsable à l'égard de la population, laquelle ne contrôle cependant pas directement ce gouvernement.

Dans le modèle compétitif, dont les plus ardents défenseurs furent Max Weber et Joseph Schumpeter, les élections des représentants sont considérées comme la plus importante des opérations du système politique. Dans ce modèle, un rôle central est inévitablement accordé à la bureaucratie, aux partis politiques et aux leaders. Les TIC peuvent être dès lors utilisées dans une perspective mercatique, lors des campagnes électorales, car elles permettent notamment de cibler les messages politiques en fonction des différentes catégories de l'électorat. Van Dijk souligne aussi d'autres usages possibles : les sondages

---

[420] Voir Jens HOFF, Ivan HORROCKS, Pieter TOPS, ed., *Democratic Governance and New Technology: Technology Mediated Innovations in Political Practice in Western Europe*, London, Routledge, 2000, 200 p.
[421] Voir David HELD, *Models of Democracy*, Cambridge (UK), Polity Press, 1996 [1986], 408 p.
[422] Voir Jan VAN DIJK, "Models of Democracy: Behind the Design and Use of New Media in Politics", *Javnost - The Public*, Ljubljana (Slovénie), Institut Européen de la Communication et de la Culture, vol. 6, n° 2, 1996, <http://www.cios.org/getfile/Dijk_V6N296>, 2 mai 2005.
[423] Voir Kenneth L. HACKER, Jan VAN DIJK, ed., *Digital Democracy: Issues of Theory and Practice*, London, Sage, 2001, 240 p.

électroniques et les conférences interactives telles qu'ils furent par exemple pratiqués par le candidat Ross Perrot lors de la campagne présidentielle américaine de 1992.

Dans le troisième modèle, le modèle plébiscitaire, les moyens de communication ne sont pas utilisés pour renforcer la position des politiciens mais pour amplifier la voix de l'ensemble des citoyens. La différence essentielle avec les modèles précédents réside dans le déplacement du lieu du politique : du gouvernement et de l'administration, il se situe désormais dans la société et, plus particulièrement, au sein de l'univers du citoyen individuel. Selon cette conception, les décisions politiques doivent être prises aussi peu que possible par les représentants et le plus souvent possible par les citoyens eux-mêmes, par la voie du plébiscite. L'agora athénienne et le forum romain constituent les sources essentielles d'inspiration des positions plébiscitariennes. Selon Van Dijk, l'apparition des TIC et des médias interactifs a stimulé la renaissance de ce modèle aux Etats-Unis à partir des années 1960, à travers notamment de nombreuses expérimentations à l'échelon local[424]. Pour l'auteur, les sondages, référendums et votes en ligne apparaissent comme les outils favoris de la pratique plébiscitarienne du pouvoir.

Issu des réflexions d'Alexis de Tocqueville, le modèle pluraliste porte une attention accrue, au contraire des modèles légaliste, compétitif et plébiscitaire, aux organisations intermédiaires et aux associations de la société civile. Robert A. Dahl développera une conception similaire en dépeignant, en 1956, un système politique fondé sur la représentation de divers intérêts (religieux, ethniques, politiques…) qui négocient entre eux[425]. Ainsi, une conception du politique en réseau est privilégiée et opposée aux vues centralisatrices défendues par les modèles légaliste ou compétitif. Dans le modèle pluraliste, la démocratie n'est pas le pouvoir souverain de la majorité mais une toujours instable coalition de minorités. Les TIC, du point de vue du modèle pluraliste, permettent à chaque vue, à chaque organisation ou association de s'exprimer. Aussi, les instruments privilégiés dans ce modèle sont les systèmes de conversation à l'intérieur ou à l'extérieur des organisations, associations et citoyens, le courrier électronique, les listes de discussion.

Le modèle participatif tel qu'il est présenté par Jan Van Dijk est une combinaison de la démocratie représentative et de la démocratie directe. L'auteur classique dès lors convoqué est Jean-Jacques Rousseau. Une des conditions nécessaires de ce modèle est la présence de

---

[424] Voir voir F. C. ARTERTON, *Teledemocracy. Can Technology Protect Democracy ?, op. cit.*
[425] Voir Robert A. DAHL, *A preface to democratic theory, op. cit.*

citoyens informés, condition défendue, dans les années 1970, par des auteurs comme, par exemple, Carol Pateman[426] ou C. B. MacPherson[427]. La conséquence logique de ce modèle de démocratie est le choix d'instruments issus des TIC qui seront susceptibles de favoriser l'information et la mobilisation de l'ensemble des citoyens.

Sous l'influence de l'ouvrage pionnier de Kenneth Laudon, *Communications Technology and Democratic Participation*[428], Andrew Chadwick et Christopher May élaborent plus simplement, trois idéaux-types, au sens de Weber, d'interactions entre l'Etat et les citoyens qui sous-tendent, selon eux, les pratiques de gouvernement électronique : le modèle managérial, le modèle consultatif et le modèle participatif[429]. Dans le modèle managérial, les TIC sont vues comme un moyen d'améliorer la qualité et l'efficicence des services publics, ce qui signifie accroître leur rapidité tout en diminuant leurs coûts. Dans le modèle consultatif, les TIC facilitent la communication de l'opinion des citoyens au gouvernement qui peut la solliciter à propos des problèmes de politique publique. Alors que ces deux premiers modèles mettent l'accent sur les flux de communication verticaux Etat-citoyens, le modèle participatif est fondé sur une conception plus complexe et multi-directionnelle de l'interactivité. Ici, la formation de l'opinion ainsi que l'action politique sont fondées sur les forums, les groupes ou « communautés virtuelles » ; l'accent est mis sur les associations volontaires et le développement de nouvelles communautés d'intérêts ; les *newsgroups* (groupes de discussion sur *Usenet*), les *chats* (débats en direct), le partage de fichiers en réseaux sont considérés comme des mécanismes délibératifs positifs.

En référence aux quatre dimensions de la participation politique — la recherche d'informations, les discussions politiques, le vote, l'activité politique (par exemple, au sein de partis politiques) —, et à leur plus ou moins grande proximité avec la démocratie directe, Martin Hagen propose, quant à lui, trois modèles de démocratie électronique, difficilement traduisibles en français : « *Teledemocracy* », « *Cyberdemocracy* » et

---

[426] Voir Carol PATEMAN, *Participation and democratic theory*, Cambridge, Mass., Cambridge University Press, 1970.
[427] Voir C. B. MACPHERSON, *Democratic Theory*, Cambridge, Mass., Cambridge University Press, 1973, 266 p.
[428] New York, Praeger, 1977.
[429] Voir Andrew CHADWICK, Christopher MAY, "Interaction between states and citizens in the age of the Internet: "e-government" in the United States, Britain ant the European Union", *op. cit.*

« *Electronic Democratization*.[430] » Chacun de ces modèles reprend d'ailleurs pour partie certaines des conceptions précédemment évoquées de la démocratie. Par exemple, le modèle de « *cyberdemocracy* » présente deux variantes, l'une fondée sur la conception libertarienne, l'autre sur la conception libérale et communautariste. Dans ce dernier cas, c'est la notion de communauté virtuelle qui est privilégiée et développée par des auteurs tels que Howard Rheingold. Le modèle intitulé « *Electronic Democratization* », qui ne cherche pas à établir des formes directes de démocratie mais à améliorer la démocratie représentative, est plus particulièrement adapté à l'échelon local puisque les *Electronic Town Meetings* (ETM) en constituent sa manifestation principale.

De manière synthétique, Andrew Kakabadse, Nada K. Kakabadse et Alexander Kouzmin considèrent, quant à eux, que la littérature sur la démocratie électronique a engendré de très nombreux modèles dont quatre principaux peuvent être dégagés : « *electronic bureaucracy* », « *information management* », « *populist* », et « *civil society* »[431]. Le premier modèle, celui de la « bureaucratie électronique », fait référence à la délivrance électronique de services gouvernementaux. Le but ici est de permettre des transactions faciles, rapides et peu onéreuses entre le gouvernement et les citoyens mais aussi les entreprises. Le modèle de l'« *information management* » consiste à établir une communication effective entre les citoyens individuels et les décideurs politiques. A cette fin, les kiosques à écrans tactiles disposés dans les lieux publics ou les ordinateurs personnels donne la possibilité aux citoyens d'obtenir des informations de leur gouvernement et d'envoyer des messages à leurs représentants. Le « modèle populiste » permet aux citoyens de manifester leurs opinions sur les problèmes actuels. Le but du quatrième et dernier modèle, « *civil society model* » est de renforcer les liens entre les citoyens et de promouvoir un espace fort et autonome de débat public.

En France, Thierry Vedel souligne plus particulièrement le potentiel des technologies de l'information et de la communication au regard de la théorie démocratique, à travers ses

---

[430] Voir Martin HAGEN, *A Typology of Electronic Democracy*, 9th Colloquium on Communication and Culture, EURICOM conference on "Virtual Democracy", Piran (Slovenia), 10-14 April 1996, <http://www.uni-giessen.de/fb03/vinci/labore/netz/hag_en.htm>, 2 mai 2005.

[431] Voir Andrew KAKABADSE, Nada K. KAKABADSE, Alexander KOUZMIN, "Reinventing the Democratic Governance Project through Information Technology? A Growing Agenda for Debate", *Public Administration Review*, vol. 63, n° 1, january-february 2003, p. 44-60.

trois modèles principaux, le modèle élitiste, le modèle républicain et le modèle pluraliste. Selon que les pratiques d'Internet observables favoriseront l'information, la mobilisation, le débat ou la participation aux décisions, il sera considéré que tel ou tel modèle issu de la théorie démocratique est promu. Par exemple, lorsque Internet est utilisé en vue de permettre la discussion d'un nombre important de personnes géographiquement dispersées à travers, par exemple, des forums, des assemblées virtuelles, des ETM, c'est le modèle républicain qui est alors sous-jacent. En effet, dans ce dernier, les individus ne sont pas seulement des agents égoïstes, mus par leurs intérêts particuliers. L'intérêt général ne résulte pas de la clairvoyance d'experts (modèle élitiste) ou d'affrontements et de négociations entre groupes d'intérêts divers (modèle pluraliste) mais d'une délibération entre l'ensemble des citoyens[432].

Sur le plan local, Thierry Vedel, distingue trois modèles différents parmi les villes qui utilisent Internet dans une perspective de rénovation ou de stimulation de la démocratie locale. Chacun de ces modèles correspond en réalité à la valorisation d'une séquence du processus démocratique. Ainsi, les villes qui soulignent l'importance de l'information délivrée aux habitants sont incluses dans le modèle de la « ville de verre ». Les villes regroupées dans le modèle de la « place publique » sont celles qui tentent de favoriser en leur sein le débat et la discussion. Le modèle de la « consultation » comprend enfin les villes qui visent à associer davantage les habitants au processus de décision[433].

Christophe Assens et Dominique Phanuel élaborent, quant à eux, trois modèles de management de la citoyenneté locale: le modèle autocratique (démocratie représentative ou de majorité), le modèle consultatif (démocratie participative) et le modèle en réseau (démocratie active). Ces modèles cherchent à décrire les liens existant entre la communication et les formes de démocratie locale. Consécutivement, ils permettent d'analyser l'apport de la communication électronique dans le cadre des modèles consultatif et en réseau. Par exemple, dans le cadre du modèle du management en réseau, il s'agit d'encourager l'expression citoyenne, qui n'est alors plus circonscrite au bulletin de vote. Christophe Assens et Dominique Phanuel indiquent à ce propos que « l'un des moyens techniques mis en œuvre pour faciliter le fonctionnement en réseau est l'adoption des

---

[432] Voir Thierry VEDEL, « L'idée de démocratie électronique : origines, visions, questions », *op. cit.*

[433] Voir Thierry VEDEL, « L'Internet et les villes : trois approches de la citoyenneté », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 247-262.

nouvelles technologies de l'information et de la communication : les bornes administratives interactives, les guichets municipaux électroniques, les sites d'informations et les forums de discussion sur internet.[434] »

Ces modélisations présentent l'inconvénient d'être parfois détachées de la réalité qu'elles prétendent analyser : soit elles explorent le domaine des possibilités offertes par le réseau sans vérifier si elles sont effectivement mises en œuvre, soit leurs constructions théoriques (par exemple, les modèles de « démocratie électronique »), parfois teintées de déterminisme technique, se basent sur des cas singuliers qui ne reflètent pas, par définition, l'ensemble des réalisations des villes en ce domaine.

B. Les monographies

Les expériences relatives à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le processus démocratique local par les collectivités locales françaises ont pour certaines donné lieu à des études de type monographique. Existent ainsi des travaux sur les « villes numériques »[435] et les « villes Internet »[436] ainsi nommées car elles ont précisément pour objectif d'insérer les technologies de l'information et de la communication dans leur environnement politique, social et économique. La ville de Parthenay a notamment fait l'objet d'un nombre important de travaux et d'observations[437].

D'autres types de travaux s'intéressent à un aspect particulier des usages politiques des technologies de l'information et de la communication au sein des municipalités. Par

---

[434] Christophe ASSENS, Dominique PHANUEL, « La gestion des réseaux de citoyenneté locale », *Les cahiers du numérique*, vol. 1, n° 1, 2000, p. 195.
[435] Voir André LOECHEL, « Naissance et développement des villes numériques », *Les cahiers du numérique*, vol. 1, n° 1, 2000, p. 15-55.
[436] Voir Véronique KLECK (dir.), *Démocratie locale et usages de l'internet. Politiques municipales de développement des réseaux électroniques en direction des habitants : premières observations*, document d'étape, Ministère délégué à la Ville, septembre 1999, 61 p., <http://www.inovagora.net/filemanager/download/ 8/democratie%20locale%20-%20Internet.pdf>, 2 décembre 2001.
[437] Voir Emmanuel EVENO, « Parthenay. Parthenay, modèle français et européen de ville numérisée », *op. cit.* ; Christophe ASSENS, Dominique PHANUEL, « La gestion municipale sur Internet. Démocratie réelle ou virtuelle ? », 5èmes rencontres *Ville-Management, Cultures et pratiques de la démocratie locale* [PDF], Bayonne, 6-7 septembre 2001, 11 p., <http : //www.univ-pau.fr>, 10 mars 2002.

exemple, Eric Maigret et Laurence Monnoyer-Smith ont travaillé sur le conseil municipal dit « interactif » mis en œuvre par la ville d'Issy-les-Moulineaux[438]. Dans cette ville, les séances du conseil municipal sont retransmises en direct sur la télévision locale. Les habitants ont la possibilité d'intervenir selon différents canaux (fax, téléphone, Internet), le maire ordonnant alors une suspension de séance lors de laquelle une sélection des questions reçues est soumise à l'assemblée municipale.

Les différentes études relatives au « conseil municipal interactif » (CMI) convergent vers des conclusions similaires, à savoir la fonction assignée à Internet de développer une démocratie participative en impliquant les citoyens et en leur permettant d'exprimer leurs points de vue n'a été, en 2000, que très partiellement remplie. Ainsi, Laurence Monnoyer-Smith et Eric Maigret écrivent-ils : « l'expérience, si elle sert de vitrine à la ville et permet d'injecter du sens dans la communauté, ne favorise pas vraiment la participation : la vie locale ne s'en trouve pas profondément bouleversée et les résultats ne sont pas à la hauteur des espoirs. Elle n'apparaît donc pas exclusive d'autres formes de relations encore à inventer ou à revivifier.[439] » Pour Isabelle Pailliart, ce même dispositif n'est qu'un outil supplémentaire de valorisation des autorités politiques en place : « lorsque sont retransmises sur le canal local des réseaux câblés les séances du conseil municipal, il s'agit de médiatiser l'instance la plus formelle de la vie locale. L'objectif est bien une valorisation de la parole politique dans sa dimension institutionnelle. L'utilisation des techniques dans ce cas apparaît comme une tentative de moderniser l'instance suprême de l'exercice du pouvoir local, pour cette raison, plus qu'un renforcement de la démocratie locale, il s'agit alors d'une tentative de réhabilitation du politique.[440] »

De même, le site Internet de la ville de Santa Monica (Californie), et plus particulièrement les forums de discussion qu'il propose, a suscité un certain nombre travaux[441], sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

---

[438] Voir Eric MAIGRET, Laurence MONNOYER-SMITH, « Des caméras dans un conseil municipal. Portée et limites de l'expérience d'Issy-les-Moulineaux », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 141-158.

[439] *Ibid.*, p. 154-155.

[440] Isabelle PAILLIART, « Les enjeux locaux de la démocratie électronique », *op. cit.*, p. 136.

[441] Voir Sharon DOCTER, William H. DUTTON, "The First Amendment online : Santa Monica's Public Electronic Network", in *Cyberdemocracy. Technology, cities and civic networks* / edited by Roza Tsagarousianou, Damian Tambini, Cathy Bryan, New York, Routledge, 1998, p. 125-151; William H. DUTTON, "Network rules of order : regulating speech in public electronic fora", *Media, Culture and Society*, vol. 18, n° 2, April 1996, p. 269-290.

Ces monographies, pour utiles qu'elles soient en ce qu'elles permettent de retenir un certain nombre d'hypothèses relatives au fonctionnement concret de la « démocratie électronique », ne donnent cependant qu'une vision fragmentaire de la réalité de l'utilisation d'Internet dans les pratiques communicationnelles des villes.

Par ailleurs, la plupart de ces travaux (modèles ou monographies) se fonde sur l'observation de villes qui précisément utilisent ou prétendent utiliser Internet en vue de stimuler la démocratie locale. Aussi, d'autres approches visant à dresser un tableau plus global des usages politiques d'Internet dans et par les collectivités locales ont été développées.

C. Les approches quantitatives

D'une part, il existe des analyses quantitatives portant sur les facteurs qui favorisent la création et le développement des sites Internet. Par exemple, l'étude de Christopher Weare, Juliet Musso et Matthew Hale montre, en 1999, à partir d'un échantillon de quatre cent cinquante quatre villes californiennes, que l'idéologie politique des villes concernées ne constitue pas un facteur décisif d'intégration des TIC[442]. Dans une perspective similaire, mais aboutissant à une conclusion inverse, William Dutton et Kendall Guthrie avaient cherché, quelques années plus tôt, à déterminer l'influence, entre autres, de la culture politique, des groupes d'intérêt, des caractéristiques économiques et des structures organisationnelles au sein du gouvernement local sur les choix des éditeurs municipaux dans quatre villes californiennes : Glendale, Irvine, Pasadena et Santa Monica. Selon eux, la culture politique locale revêt une certaine importante puisque les municipalités libérales sont plus favorables à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en vue d'améliorer la participation des citoyens[443].

---

[442] Voir Christopher WEARE, Juliet A. MUSSO, Matthew L. HALE, "Electronic Democracy and the Diffusion of Municipal Web Pages in California", *Administration and Society*, vol. 31, n° 1, March 1999, p. 3-27.

[443] Voir K. Kendall GUTHRIE, William H. DUTTON, "The Politics of Citizen Access Technology : The Development of Public Information Utilities in Four Cities", *Policy Studies Journal*, vol. 20, n° 4, 1992, p. 574-597.

D'autre part, des travaux relatifs aux services en ligne municipaux sont disponibles pour un ensemble de villes belges[444], britanniques[445], françaises[446], italiennes[447] et suisses[448], certains insistant plus particulièrement sur la dimension politique des contenus éditoriaux offerts par les villes.

Ces travaux relèvent la pérennité des schémas traditionnels de communication locale, l'originalité du média n'étant que rarement mise à profit : prédominance des contenus d'informations pratiques, développement de la communication promotionnelle, pauvreté des contenus politiques et sous-utilisation des potentialités interactives du réseau. Ainsi, Gérard Loiseau, sur la base d'une analyse des sites Internet des villes membres de l'Association de Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) et de la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM), relève « l'insignifiance, début 1999, de l'apport des techniques numériques à la démocratie municipale.[449] »

A partir de l'étude des sites Internet des villes de Grenoble, Lyon (Rhône), Nancy (Meurthe-et-Moselle), Strasbourg (Bas-Rhin) et Toulon, Fabienne Greffet conclut, quant à elle, sur l'idée selon laquelle la démocratie locale telle qu'elle transparaît sur ces sites, est une « démocratie passive, consensuelle et à visée pratique.[450] » Son analyse montre en effet que la dimension participative et le dialogue, théoriquement possibles sur les sites, sont en réalité restreints par rapport à ce qui relève de l'information et de la communication descendante. De plus, l'aspect pratique, à travers la diffusion d'informations relatives aux services municipaux et à la ville, prédomine. Enfin, la dimension proprement « politique », entendue au sens d'expression, de confrontation et de régulation de points de vue

---

[444] Voir Marie d'UDEKEM-GEVERS, *Villes numérisées belges : analyse d'un échantillon de sites francophones destinés aux particuliers*, CITA - Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur, juin 1998, <http://www.info.fundp.ac.be/~mge>, 6 avril 2001.

[445] Voir Robert HALL, "New electronic communication from local government. Marginal or revolutionary ?", *Local Government Studies*, vol. 24, n° 2, summer 1998, p. 19-33.

[446] Voir Gérard LOISEAU, « La démocratie électronique municipale française : au-delà des parangons de vertu », *op. cit.*

[447] Voir Davide BIOLGHINI, « Digital towns and virtual cities », *in* « Local Nets », proceedings of the *International workshop on Communitiy-based Interactive Systems*, Sienne, October 1999.

[448] Voir Luc VODOZ, Lilli MONTEVENTI WEBER, Barbara PFISTER, « Les « services Internet » : quelles articulations entre les citoyens et l'Etat ? », in *Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée* / sous la direction de Jean-Philippe Leresche, Editions Pedone, p. 193-222.

[449] Gérard LOISEAU, « La démocratie électronique municipale française : au-delà des parangons de vertu », *op. cit.*, p. 222.

[450] Fabienne GREFFET, « L'offre de démocratie locale sur le Web : l'exemple des sites de grandes villes », 4èmes rencontres *Ville-Management* [PDF], Nancy, 16-17 novembre 2000, p. 2, <http://www.univ-pau.fr>, 6 avril 2001.

antagoniques, est quasiment absente de ces sites et laisse place à une dynamique de communication consensuelle.

David Huron, sur la base d'une étude portant sur treize grandes métropoles européennes n'établit pas un constat plus optimiste quant à la contribution d'Internet à revivifier la démocratie locale. Il écrit en effet : « du point de vue de la démocratie participative, les sites internet constituent pour la majeure partie des pôles régionaux européens étudiés, un outil marketing.[451] »

Dans son travail portant sur plus de deux cent sites Internet de collectivités territoriales (cent vingt sites de communes, cinquante quatre sites de conseils généraux, vingt sites de conseils régionaux et seize sites d'intercommunalités, communautés de communes, d'agglomérations et urbaines), Gérald Chalon montre que si la plupart des sites offrent des informations liée à la vie de la collectivité considérée, le nombre de forums ou de boîtes aux lettres électroniques proposés est largement moindre. Plus encore, il souligne que seulement vingt six collectivités intègrent réellement l'information recueillie à travers les boîtes aux lettres ou les forums qu'elles organisent, dans leurs instruments de gestion, par exemple, lors des réunions de leurs conseils délibérants[452].

Les comparaisons effectuées entre les sites du « grand Sud-Ouest », ceux des villes appartenant à l'Association de Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) et ceux de la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM), en 1999 comme en 2000, concluent que l'idée d'un avènement d'une démocratie locale plus participative grâce à l'insertion d'Internet dans les pratiques politiques de communication des municipalités est très peu vérifiée empiriquement. Qu'il s'agisse des villes de l'AMGVF, du « grand Sud-Ouest », de l'Ile-de-France ou de la FMVM, la tendance générale, sans équivoque, est similaire : un relatif privilège est accordé aux informations municipales de nature politique au détriment

---

[451] David HURON, « Cultures et pratiques de la démocratie participative sur le net en Europe. Illustration à partir des grandes villes européennes », 5èmes rencontres *Ville-Management, Cultures et pratiques de la démocratie locale* [PDF], Bayonne, 6-7 septembre 2001, p. 10, <http://www.univ-pau.fr>, 10 mars 2002. Les sites Internet observés sont ceux des villes de : Amsterdam (Pays-Bas), Bruxelles (Belgique), Glasgow, (Ecosse) Leeds (Angleterre), Lille (France, Nord), Lyon (France, Rhône), Marseille (France, Bouches-du-Rhône), Munich (Allemagne), Prague (Tchéquie), Rotterdam (Pays-Bas), Turin (Italie), Stuttgart (Allemagne) et Vienne (Autriche).

[452] Voir Gérald CHALON, « Réflexion sur la notion de démocratie électronique locale », in *Crise et mutation de la démocratie locale. En Angleterre, en France et en Allemagne* / sous la direction de Stéphane Guérard, L'Harmattan, 2004, p. 251-283.

d'applications interactives permettant aux citoyens d'exprimer leurs opinions, d'échanger entre eux et/ou avec leurs responsables politiques[453].

En 2002, l'analyse, menée conjointement avec Gérard Loiseau, des trois cent dix sept SIM des villes françaises supérieures à 20 000 habitants[454], montre une certaine pusillanimité des municipalités dans l'utilisation d'Internet à des fins participatives. En même temps, un quart des villes de ce corpus utilisent des applications numériques que nous avons discriminées[455]. Bien qu'encore faible, ce chiffre semble indiquer qu'on ne peut pas considérer ce phénomène comme dénué d'intérêt ou de signification. De plus, notre comparaison effectuée sur trois ans, 1999-2000-2002, indique que les municipalités ont accéléré le développement d'applications électroniques favorisant la participation des citoyens à la vie politique de leur cité.

---

[453] Voir Bernard CORBINEAU, Gérard LOISEAU, Stéphanie WOJCIK, « L'invariance de la démocratie électronique municipale », *op. cit.* Nos observations ont porté sur cent vingt quatre villes en 1999 et deux cent quarante en 2000.

[454] Voir Gérard LOISEAU, Stéphanie WOJCIK, *Les citoyens-internautes dans l'espace public local ; prolégomènes*, *op. cit.*

[455] Il s'agit de rubriques se répartissant en deux grandes catégories : « Informations politiques de la municipalité » et « Dialogue élus-citoyens ». La catégorie « Informations politiques » comprend les sept rubriques suivantes : « résultat des élections », « mot du responsable politique », « ordre du jour de réunion des élus », « comptes rendus du conseil municipal », « liste des élus avec étiquette politique », « biographie d'élus » et « actions politiques de la municipalité ». La catégorie « Dialogue élus-citoyens » rassemble cinq rubriques : « participation à distance à des réunions », « courrier à la mairie », « forums de discussion en différé », « sollicitations des citoyens en ligne » et « débats en direct » (*chat*).

Conclusion du chapitre 1

Depuis les premières expériences auxquelles elle a donné lieu dans les années 1970, la participation des habitants dans les mécanismes décisionnels locaux n'a cessé de susciter l'attention, aiguë quoique soupçonneuse, des responsables politiques. Conçue d'abord essentiellement comme un moyen de faire adhérer les citoyens aux choix politiques municipaux – et dès lors, ce sera l'information qui en sera la dimension privilégiée – la participation des habitants constitue désormais à la fois un instrument de légitimité politique pour les gouvernants et de modernisation de la gestion publique locale. Si les premières dispositions législatives témoignent du caractère vague, flou de la participation, dont le domaine d'application est difficile à circonscrire, les années 1990 voient fleurir un arsenal législatif encadrant de manière de plus en plus détaillée les modalités selon lesquelles les citoyens peuvent prendre part aux affaires politiques locales. Aussi, la participation recouvre-t-elle aujourd'hui un ensemble disparate de dispositifs et de pratiques. A chacun des degrés de la participation (information, consultation, concertation, co-décision), correspondent, en effet, tant des dispositions législatives que des initiatives promues par les municipalités elles-mêmes. Par exemple, la consultation se traduit juridiquement par le référendum local mais trouve aussi à s'illustrer dans les questionnaires que les édiles locaux adressent à leurs concitoyens afin de connaître leurs avis sur tel ou tel aspect de la politique municipale.

Toutefois, la plupart des observateurs de la démocratie participative locale établissent un constat amer au point que certains d'entre eux, tels Loïc Blondiaux, Gérard Marcou et François Rangeon, évoquent son caractère « introuvable »[456], ou « symbolique »[457] pour Florence Lerique. En effet, la participation apparaît certes comme une « ardente nécessité » aux yeux des responsables politiques mais la pédagogie, plutôt que le partage du pouvoir, en constitue la forme achevée. En aucun cas, le système représentatif local n'est remis en cause par les pratiques participatives. Daniel Gaxie synthétise d'ailleurs parfaitement cette

---

[456] Loïc BLONDIAUX, Gérard MARCOU, François RANGEON, « La démocratie locale : mythe et réalités », *op. cit.*, p. 6.

[457] Florence LERIQUE, « Débat public et collectivités locales : réalité ou fiction ? », in *Crise et mutation de la démocratie locale. En Angleterre, en France et en Allemagne* / sous la direction de Stéphane Guérard, L'Harmattan, 2004, p. 182.

problématique : « Les élus sont par exemple conscients qu'il est devenu plus difficile de prendre des décisions sans concertation préalable avec les personnes concernées. Mais ces nouvelles conceptions se développent dans un contexte politique représentatif qui limite les potentialités d'intervention individuelle des citoyens ordinaires.[458] »

Au-delà de l'hypothétique influence qu'elles pourraient avoir sur la décision locale, les pratiques participatives conduisent néanmoins à un certain nombre d'évolutions qui ne sont pas sans conséquences sur les contours de l'espace public local. Ainsi, l'idée que la légitimité d'une décision relève dorénavant de son inscription procédurale apparaît durablement ancrée dans les esprits. De nouveaux rôles dévolus à des « professionnels » ou des « médiateurs », articulant le technique et le politique, et sous la houlette desquels s'exerce la participation des citoyens, font irruption sur la scène politique locale jusqu'alors seulement animée par les élus et les experts, la population étant le plus souvent spectatrice. De même, les élus voient leur charge se redessiner dans la mesure où ils sont de plus en plus fréquemment astreints à la justification publique de leurs choix. Parallèlement, évolue la conception des types de compétences jusque là considérées comme les plus légitimes dans le débat public. Au côté des expertises politique et technique, est reconnue à la population une « expertise habitante », fondée sur la connaissance et la pratique quotidiennes de la ville et enrichie par des savoirs acquis au cours même des procédés participatifs.
Aussi, la représentation politique locale se colore aujourd'hui d'un camaïeu participatif dont les modestes touches déteignent pour partie sur les réalisations de démocratie électronique.

Par ailleurs, émerge l'idée d'une démocratie électronique qui contribue également à remettre en tension les principes de représentation et de participation qui structurent le fonctionnement des institutions politiques démocratiques actuelles. Celle-ci constitue d'abord une tentative théorique de redéfinir les relations entre les citoyens et les autorités politiques en réinterrogeant les modalités d'implication des citoyens dans le processus

---

[458] Daniel GAXIE, « La démocratie participative dans les structures de la démocratie représentative », in *La démocratie en Europe* / sous la direction de Dominique Damamme, L'Harmattan, coll. « Cahiers politiques », 2004, p. 48.

démocratique. Une fois clos le débat opposant une démocratie « authentique » à un démocratie de surveillance – lesquelles seraient toutes deux en germes dans les technologies de l'information et de la communication –, il est possible de considérer plusieurs usages démocratiques d'Internet, incarnés dans un certain nombre de réalisations initiées à la fois par les pouvoirs publics et la société civile. Celles-ci prétendent effectivement à l'amélioration du fonctionnement démocratique de la société occidentale. Nous avons ainsi relevé l'accroissement et la disponibilité de l'information, la transformation des conditions de l'action collective, une interaction plus grande entre gouvernants et gouvernés et la revitalisation du débat politique. C'est dans le cadre de cette dernière ambition que les forums de discussion se sont développés. Ils soulèvent plusieurs interrogations – sur lesquels nous reviendrons au cours des prochains chapitres – relatives, par exemple, à leur accessibilité, la détermination des sujets débattus, leur mode de régulation ainsi que la diversité sociale de leurs participants, mais aussi leur possible rôle dans l'élaboration de l'agenda politico-médiatique local ou national.

A l'échelle locale, les TIC, et plus particulièrement Internet, ont également trouvé des points d'application. Outre le développement économique et l'efficience administrative, la communication locale est le domaine dans lequel Internet est mis à profit par les collectivités territoriales. De par ses spécificités, notamment l'interactivité, ce média, récemment intégré dans la communication municipale, a ravivé l'espoir d'une amélioration de la démocratie locale, espoir qu'avaient en leur temps porté les supports aujourd'hui réputés, pour certains, comme étant les véhicules privilégiés d'un inévitable marketing gestionnaire – la transparence de la gestion municipale et le dialogue entre les édiles locaux et leurs concitoyens devaient, en effet, être renforcés aussi bien par le bulletin municipal que la télévision câblée et le Minitel à leurs origines. Dans les discours des responsables politiques, Internet apparaît effectivement comme un nouveau moyen pour les habitants de contribuer à la gestion des affaires publiques locales. En cela, il s'intègre parfaitement dans le climat ambiant d'une revalorisation des techniques et procédures visant à favoriser la participation locale, même si celles-ci peuvent tout autant concourir à promouvoir la municipalité et surtout, son principal responsable. Il s'agit là d'ailleurs de l'un des principaux enseignements des travaux scientifiques menés sur la démocratie électronique locale, en dehors des tentatives de modélisation auxquelles elle a donné lieu. En effet, nombre des études évoquées dans ce chapitre tendent à aboutir à un constat

modeste, et similaire, – quoique nuancé selon les expériences observées et les méthodes employées – quant à la capacité d'Internet à développer une véritable démocratie participative. Ainsi, les études monographiques soulignent le fait que l'utilisation d'Internet à des fins prétendument participatives s'accompagne le plus souvent d'une valorisation des autorités politiques en place. Les travaux quantitatifs portant sur les sites Internet municipaux relèvent, quant à eux, le contraste entre la prédominance des contenus d'informations pratiques et la pauvreté des contenus politiques, le développement de la communication promotionnelle descendante au détriment de l'exploitation des potentialités interactives du réseau. En somme, la technologie ne changerait que peu de chose aux formes qu'emprunte traditionnellement la démocratie participative : la démocratie de transparence prime le dialogue et l'affichage du consensus l'emporte sur l'expression des éventuels conflits traversant l'espace public local.

La démocratie électronique locale dans le grand Sud-Ouest revêt-elle des caractéristiques identiques ? Dans quelle mesure les forums de discussion sont-ils tributaires d'une telle réalité ? Ce questionnement fait l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 2. Les sites Internet municipaux du « grand Sud-Ouest » et leurs forums : caractéristiques d'ensemble

Lorsque Philippe J. Maarek répertorie les principales catégories d'utilisation d'Internet par la communication politique, il exclut les services permanents mis en place par les collectivités locales car « sauf "dérapages", ils ne sont en théorie pas utilisés à des fins politiques, mis à part, bien sûr, l'hypothèse de réponse, en « direct » ou en « différé », des dirigeants locaux aux questions qui leur sont posées par leurs administrés.[459] » Cette assertion nous paraît particulièrement réductrice du rôle que peuvent remplir les sites Internet municipaux observés dans le « grand Sud-Ouest ». En effet, les sites des municipalités nous paraissent être précisément des lieux où l'articulation de la communication politique à la démocratie est particulièrement visible. Qu'ils privilégient la diffusion d'informations ou le dialogue avec les citoyens, les SIM composent ainsi un environnement numérique dont les traits principaux sont significatifs d'une conception sous-jacente de la démocratie, laquelle est parfois revendiquée par les responsables politiques sur le site même de la commune[460]. Cette conception conditionne en partie les formes et la qualité des débats qui se déploient sur les forums mis en ligne. Aussi, il nous paraît essentiel de dépeindre le tableau de la démocratie électronique locale telle qu'elle a été observée sur les SIM du « grand Sud-Ouest » depuis le début de notre recherche en 1999. Dans un premier temps, une approche quantitative de la démocratie électronique locale s'est avérée indispensable afin de la dégager de l'ornière monographique. A l'aide de cette approche quantitative, nous avons pu établir les caractéristiques principales de la démocratie électronique locale (II, 1). L'ensemble de ces caractéristiques constitue le cadre

---

[459] Philippe J. MAAREK, *Communication et marketing de l'homme politique*, Paris, Litec, 2001, p. 243-244.
[460] Par exemple, le maire de Périgueux (Dordogne), s'exprime ainsi sur la première page du site Internet de sa ville : « Bienvenue enfin aux Périgourdins avec lesquels nous voulons créer une nouvelle façon de dialoguer. Ils seront ainsi mieux informés sur les services de la ville. Je les invite surtout à réagir et à débattre : ainsi rien ne se fera vraiment sans eux et le web sera pour chacun le moyen d'une nouvelle citoyenneté. » Consultation, site Internet de Périgueux, <http://www.ville-perigueux.fr>, 21 juillet 2002.

général dans lequel nous avons, en second lieu, resitué les forums de discussion repérés sur les SIM du « grand Sud-Ouest » (II, 2).

II, 1. La démocratie électronique locale dans le « grand Sud-Ouest »

L'objet de notre recherche, la délibération électronique telle qu'elle se manifeste sur les forums électroniques municipaux, oblige à prendre à considération les dispositifs informationnels et communicationnels dans lesquels elle s'inscrit. Les sites Internet municipaux sont, en effet, les supports techniques au sein desquels prend forme la délibération. En même temps, les SIM sont eux-mêmes porteurs d'une certaine conception de la démocratie locale qu'il est difficile de délier de notre réflexion sur la délibération électronique. Aussi, les avons-nous intégrés à l'analyse.

Nous fournissons d'abord une synthèse quantitative de la démocratie électronique locale en 2002. Puis, nous indiquons l'évolution des rubriques des catégories « Informations politiques de la municipalité » et « Dialogue élus-citoyens » entre 1999 et 2002.
Le tableau suivant récapitule l'importance quantitative de chacune des rubriques appartenant aux catégories « Information politique » et « Dialogue élus-citoyens » que l'on a pu repérer en 2002 sur les 43 sites Internet de villes supérieures à 20 000 habitants du « grand Sud-Ouest »[461]. Il présente une vue synthétique des applications électroniques développées par les municipalités et permet dans le même temps de situer la place, minime, des forums de discussion sur les sites Internet municipaux observés dans le « grand Sud-Ouest ».

[461] Nous avons déterminé les villes françaises supérieures à 20 000 habitants grâce aux données démographiques fournies par l'INSEE suite au recensement de la population française en 1999. Voir INSEE – Département de la démographie, « La population légale au recensement de 1999 », *op. cit.*

« Grand Sud-Ouest » (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) 2002 (43 villes > 20 000 hab.)		
Informations politiques de la municipalité	Résultat des élections	1 *(2 %)*
	Mot du responsable politique	18 *(42 %)*
	Ordre du jour des réunions des élus	15 *(35 %)*
	Comptes rendus et décisions des élus	16 *(37 %)*
	Liste des élus avec étiquette politique	10 *(23 %)*
	Biographies d'élus	8 *(19 %)*
	Actions politiques de la municipalité	31 *(72 %)*
Dialogue élus-citoyens	Participation à distance à des réunions	1 *(2 %)*
	Courrier à la mairie	42 *(98 %)*
	Forum de discussion en différé	4 *(9 %)*
	Sollicitations du citoyen en ligne	3 *(7 %)*
	Débats en direct	1 *(2 %)*

Remarquons qu'en 2002, les informations politiques sont, de manière relative, les plus développées par les municipalités de notre échantillon alors que les applications permettant d'instaurer un dialogue avec les citoyens, hormis le courrier à la mairie, sont particulièrement absentes.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution temporelle de chacune des rubriques de la catégorie « Informations politiques de la municipalité » depuis 1999 jusqu'en 2002. L'observation porte sur les sites Internet des villes du « grand Sud-Ouest » dont la population est supérieure à 20 000 habitants[462].

Informations politiques de la	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**

[462] Pour la liste des sites Internet des villes supérieures à 20 000 habitants du « grand Sud-Ouest » consultés en 1999, 2000, 2001 et 2002, voir l'annexe 1.

municipalité	(19 villes > 20 000 hab.)	(38 villes > 20 000 hab.)	(42 villes > 20 000 hab.)	(43 villes > 20 000 hab.)
Résultat des élections	0 *(0 %)*	1 *(3 %)*	5 *(12 %)*	1 *(2 %)*
Mot du responsable politique	8 *(42 %)*	14 *(37 %)*	13 *(31 %)*	18 *(42 %)*
Ordre du jour des réunions des élus	1 *(5 %)*	4 *(11 %)*	9 *(21 %)*	15 *(35 %)*
Comptes rendus et décisions des élus	2 *(10 %)*	6 *(16 %)*	12 *(29 %)*	16 *(37 %)*
Liste des élus avec étiquette politique	2 *(10 %)*	2 *(5 %)*	6 *(14 %)*	10 *(23 %)*
Biographies d'élus	3 *(16 %)*	3 *(8 %)*	3 *(7 %)*	8 *(19 %)*
Actions politiques de la municipalité	9 *(47 %)*	23 *(61 %)*	28 *(67 %)*	31 *(72 %)*

L'évolution quantitative des rubriques de la catégorie « Informations politiques de la municipalité » présente trois caractéristiques essentielles. D'abord, la conjoncture électorale immédiate influence indéniablement la présence de certaines rubriques telles que les résultats des élections, les listes des élus avec étiquette politique, et les biographies d'élus. Ensuite, les rubriques qui ne nécessitent pas *a priori* un fort investissement technique — ordre du jour et comptes rendus des réunions des élus — font l'objet d'une progression constante entre 1999 et 2002, même si les comptes rendus peuvent ne pas être mis en ligne intégralement. Enfin, les éditeurs manifestent la volonté de promouvoir l'action municipale (présence massive de cette rubrique) tout en opérant une distinction entre ce type de promotion et celui des élus.

Le tableau suivant donne pour les sites des villes du « grand Sud-Ouest » supérieures à 20 000 habitants le pourcentage de chacune des rubriques retenues de la catégorie que nous proposons de nommer « Dialogue élus-citoyens », en 1999, 2000, 2001 et 2002.

Dialogue élus-citoyens	1999	2000	2001	2002

	(19 villes > 20 000 hab.)	**(38 villes > 20 000 hab.)**	**(42 villes > 20 000 hab.)**	**(43 villes > 20 000 hab.)**
Participation à distance à des réunions	0 *(0 %)*	0 *(0 %)*	1 *(2 %)*	1 *(2 %)*
Courrier à la mairie	6 *(32 %)*	35 *(92 %)*	42 *(100 %)*	42 *(98 %)*
Forum de discussion en différé	0 *(0 %)*	2 *(5 %)*	3 *(7 %)*	4 *(9 %)*
Sollicitations du citoyen en ligne	1 *(5 %)*	0 *(0 %)*	2 *(5 %)*	3 *(7 %)*
Débats en direct	0 *(0 %)*	0 *(0 %)*	2 *(5 %)*	1 *(2 %)*

L'examen des applications interactives susceptibles de favoriser le dialogue entre les élus et leurs concitoyens ne souffre aucune ambiguïté. On observe la présence massive du courrier électronique et celle, infinitésimale, des autres applications. Les très légères variations observables sur les quatre années considérées ne semblent pas modifier substantiellement la conception qui règne majoritairement dans l'esprit des élus locaux. Selon celle-ci, la messagerie électronique est non seulement indispensable sur un site Internet, mais elle constitue également la voie principale d'un dialogue avec la population.

Nous délaissons ici les commentaires sur les forums de discussion et les débats en direct, les premiers parce qu'ils feront l'objet d'une analyse dans les prochains chapitres, les seconds parce que leur place, quasiment vacante[463] sur les sites Internet municipaux, ne donne guère lieu à observation.

---

[463] En 2001, deux villes supérieures à 20 000 habitants, Castres (Tarn) et Cenon, proposent des débats en direct sur leur site. Le site municipal de Castres retransmet certaines des émissions de la télévision locale *TV Castres* lors desquelles il est parfois organisé un débat en direct entre les invités et les internautes. En 2002, le site de Castres ne propose plus cette possibilité. Consultation, site Internet de Castres, <http://www.ville-castres.fr>, 31 juillet 2001 et 8 septembre 2002.
Sur le site municipal de Cenon, sont ponctuellement organisés des débats en direct entre les internautes et des personnalités intéressant l'actualité locale. Par exemple, dans le cadre d'un projet artistique initié par la municipalité, les sculptures monumentales de Jean-Louis Toutain ont été installées dans l'espace urbain. Lors de notre consultation fin juillet 2001, le site municipal indiquait que cet artiste participerait à un débat en direct le 15 septembre 2001. Le site proposait également un forum intitulé « La sculpture monumentale de Cenon par Toutain : donnez votre avis » sur lequel ont témoigné des internautes ayant participé au débat en direct avec le sculpteur. Par la suite, les responsables municipaux ont eux-mêmes participé à ces débats en direct. Un débat intitulé sur le site municipal « Festival Jeunes - Dialoguez en direct avec les Elus » fut ainsi organisé le 20 avril 2002 à 15h00. Le maire et l'adjoint à la communication y ont notamment pris part. Consultation, site Internet de Cenon, <http://www.ville-cenon.fr>, 31 juillet 2001 et 8 septembre 2002.

Ces quelques commentaires ne permettent pas de donner une idée très précise de ce que recouvre la notion de démocratie électronique locale. Ses principales caractéristiques, que nous abordons à présent, ont pu être dégagées à partir d'une analyse plus approfondie des chiffres précédemment fournis, d'une lecture qualitative des rubriques de la catégorie « Information politiques » et « Dialogue élus-citoyens » présentes sur les SIM, des réponses recueillies à nos questionnaires en 2000 et 2001, ainsi que des entretiens que nous avons réalisés auprès des différents responsables municipaux.

La démocratie électronique locale, entendue comme l'utilisation d'Internet, par les municipalités, en vue d'améliorer la participation politique des citoyens, revêt plusieurs aspects. Nous avons ainsi élaboré une catégorisation des caractéristiques essentielles de la démocratie électronique locale dans le « grand Sud-Ouest ». La diffusion d'informations politiques illustre la volonté de transparence (II, 1, 1) dont font preuve les municipalités de notre corpus quant aux décisions et aux actions qu'elles entreprennent. La dimension partisane des SIM est amoindrie (II, 1, 2) par des éditeurs soucieux de donner l'image d'une communauté politique soudée, fonctionnant sur le mode du consensus (II, 1, 3). La démocratie telle qu'elle transparaît sur les SIM est également passive (II, 1, 4) et relativement peu soumise à l'influence des variables démographiques et partisane (II, 1, 5). Une fois dégagées ces principales caractéristiques, nous évoquerons en dernier lieu la délégation qu'opèrent largement les responsables municipaux auprès des gestionnaires du site, leur laissant ainsi une grande latitude dans le choix des contenus éditoriaux (II, 1, 6).

II, 1, 1. La volonté de transparence

Parmi les villes qui utilisent Internet dans une démarche de rénovation ou de stimulation de la démocratie locale, Thierry Vedel distingue trois tendances principales, correspondant chacune à la valorisation d'une séquence du processus démocratique. Dans le premier modèle, dit de la « ville de verre », la politique éditoriale des villes insiste sur l'information des habitants. Le second, le modèle appelé de la « place publique », concerne celles qui s'efforcent de favoriser le débat et la discussion. Le dernier modèle, dit de la

« consultation » vise à associer davantage les habitants au processus de décision[464]. Pour Thierry Vedel, ces modèles ne sont pas exclusifs l'un de l'autre mais devant les difficultés rencontrées lors de leur mise en œuvre simultanée, les villes préfèrent opter pour la diffusion de l'information au détriment de la participation locale. Dit autrement, les choix effectués par les responsables municipaux à propos des contenus de leur site indique d'emblée leur préférence pour une démocratie mettant plus l'accent sur l'accès aux données produites par les institutions que sur l'interaction entre gouvernants et gouvernés. Si l'on devait rattacher les sites Internet municipaux du « grand Sud-Ouest » aux modèles élaborés par Thierry Vedel, celui de la « ville de verre » apparaîtrait certainement comme le plus adéquat. Une des caractéristiques des sites étudiés est en effet de mettre l'accent sur la fourniture d'informations[465] au détriment du développement d'applications interactives qui permettraient d'impliquer davantage les citoyens dans le processus de communication électronique. Cette prédilection des municipalités pour la diffusion d'informations est ancienne. Dès les années 1970, Isabelle Paillart a pu en effet parler de la volonté des élus de faire de la mairie une « maison de verre.[466] »

Ainsi, les rubriques « ordres du jour » et « comptes rendus des réunions des élus » connaissent une progression constante entre 1999 et 2002. Néanmoins, quelques responsables municipaux évoquent le fait que la mise en ligne de la rubrique « comptes rendus » n'est pas toujours facilement réalisable selon deux points de vue. D'abord, toutes les municipalités ne disposeraient pas des outils informatiques nécessaires à la conversion de document texte en format adéquat à leur mise en ligne. Il est permis d'émettre une réserve vis-à-vis de cette difficulté essentiellement évoquée par les responsables municipaux. Le manque de moyens est davantage propre aux petites communes, rurales, qu'aux villes ici observées, c'est-à-dire celles supérieures à 20 000 habitants. En effet, ces dernières possèdent généralement le matériel informatique adéquat si l'on en juge par les

---

[464] Thierry Vedel donne les exemples suivants : Santa Monica (Etats-Unis) pour le modèle de la « ville de verre », Parthenay (France) pour le modèle de la « place publique » et Lewisham (Grande-Bretagne) pour celui de la « consultation ». Voir Thierry VEDEL, « L'Internet et les villes : trois approches de la citoyenneté », *op. cit.*

[465] Les propos d'Henri Talvat, Adjoint à la Culture et à la Communication de Montpellier, sont particulièrement significatifs de cette conception de la démocratie qui repose principalement sur la diffusion d'informations : « la démocratie c'est aussi ça, c'est l'information des gens, qu'ils sachent ce qui se passe dans leur ville. » Entretien, 29 janvier 2003.

[466] Isabelle PAILLIART, *Les territoires de la communication*, *op. cit.*, p. 40.

réponses apportées en 2001 à notre questionnaire adressé aux 183 communes du « grand Sud-Ouest », quelle que soit l'importance quantitative de leur population, disposant d'un site Internet[467]. Ainsi, 77 % des villes supérieures à 20 000 habitants déclarent, en 2001, qu'elles gèrent elles-mêmes, sans recourir à un prestataire extérieur, les moyens techniques nécessités par leur site Internet. En revanche, seules 39 % des villes inférieures à 5 000 habitants confient à leurs propres services municipaux la gestion des moyens techniques du site Internet de leur commune[468].

Ensuite, l'exportation des comptes rendus du conseil municipal sur Internet s'accompagne fréquemment de la réduction des propos tenus, certains responsables arguant que la mise en ligne de l'intégralité des séances solliciterait de manière trop importante les services municipaux. Par exemple, à Montpellier, la mise en ligne de l'intégralité des débats ayant eu lieu au cours du conseil municipal est écartée d'emblée car elle entraînerait une charge de travail beaucoup trop lourde. La publication sur le site Internet officiel de la ville du résumé de chacune des interventions et des décisions effectivement prises par le conseil municipal serait, selon Henri Talvat, Adjoint à la culture et à la communication de Montpellier (Hérault), amplement suffisante[469].

Cette rubrique « comptes rendus » peut être extrêmement détaillée et les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un important travail d'archivage. Ainsi, en 2002, le site d'Agen (Lot-et-Garonne) archive les comptes rendus du conseil municipal depuis celui du 14 décembre 1998. Bègles (Gironde) propose les comptes rendus analytiques des séances du Conseil municipal depuis septembre 2000. A Mérignac (Gironde), les documents en format pdf[470] contenant l'intégralité des propos[471] tenus par les membres du conseil sont téléchargeables à partir du site municipal. Le site d'Albi (Tarn) propose deux

---

[467] Sur 183 questionnaires envoyés, nous avons recueilli 113 réponses depuis le début de l'enquête (24 septembre 2001) jusqu'à sa clôture (28 février 2002). Soit 34 réponses sur les 42 villes supérieures à 20 000 habitants sollicitées, 31 réponses sur 51 villes comprises entre 5 000 et 20 000 habitants et 48 réponses sur 90 communes inférieures à 5 000 habitants.

[468] Voir Annexe 3 « Résultats statistiques de l'enquête sur les sites Internet des municipalités du « grand Sud-Ouest » en 2001 – Répartition selon la taille des villes » ; question n° 4 « Les moyens techniques sont-ils gérés par »

[469] Entretien, Henri Talvat, Adjoint à la Culture et à la Communication, Montpellier, 29 janvier 2003.

[470] Format d'un document qui permet son « verrouillage » : si certaines options du logiciel « Adobe Acrobat » utilisé pour la conversion d'un fichier Word en fichier pdf sont activées, le lecteur ne peut intervenir sur son contenu pour le modifier ou pour en extraire certaines parties.

[471] Ce qui donne lieu à des documents extrêmement fournis (par exemple 69 pages de débats pour la séance du 27 mai 2002).

modalités pour consulter la séance du 17 décembre 2001 relative à l'adoption du budget de la ville : découvrir les débats en vidéo ou télécharger les textes des interventions.
A Castres (Tarn) et à Muret (Haute-Garonne) la formule adoptée n'est pas très pratique. A Castres, seul le dernier conseil est nettement signalé et disponible dans son intégralité. Pour les séances plus anciennes, un moteur de recherche suppose que les internautes connaissent avec précision le thème sur lequel ils souhaitent consulter les décisions prises par le conseil municipal, la recherche par date étant impossible. A Muret, les délibérations sont indiquées par un numéro (par exemple 2003/107) qui correspond à une question ou un thème particulier[472]. Elles sont classées par ordre décroissant et la date des séances n'est pas très clairement repérable.
Ajoutons que la possibilité de consulter les comptes rendus du conseil municipal sur le site se double parfois de celle de les recevoir directement dans sa boîte aux lettres électronique dès leur parution[473]. Ce qui est le cas notamment de la municipalité d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques). Cette dernière envoie en effet aux internautes inscrits sur une liste de diffusion spécifique le récapitulatif des décisions prises par l'Assemblée Municipale et les invite à consulter le procès-verbal exhaustif de la séance en mairie.

Les éditeurs municipaux semblent prendre peu à peu conscience du fait que ce type d'information, essentiel à la compréhension de l'action municipale, est nécessairement public puisque consultable en mairie. De plus, le directeur de cabinet de la mairie de Tarbes (Hautes-Pyrénées), Serge Labordère, souligne le double intérêt que présente la mise en ligne des comptes rendus du conseil municipal :

> « Il est utile de trouver en ligne les délibérations du conseil municipal, même si elles sont dans la presse, tout le monde ne lit pas la presse…Le fait d'avoir cette information importante et complète en ligne dans les heures qui suivent le conseil municipal est quelque chose d'extrêmement positif.[474] »

D'une part, la publication des comptes rendus sur le site municipal permettrait ainsi d'élargir le champ des publics touchés par ces débats, notamment les personnes qui ne lisent pas la presse quotidienne régionale où est habituellement reproduite l'information

---

[472] Par exemple, les « Conventions pour autorisation de passage en terrains privés de canalisations pour la 36ème tranche du réseau d'assainissement avenue Roger Tissandié ».
[473] Cette opportunité est indiquée sur le site de Tarbes mais en réalité ne fonctionne pas.
[474] Entretien, Serge Labordère, Directeur de cabinet, Tarbes, 17 janvier 2003.

liée aux décisions prises par les municipalités. D'autre part, leur mise en ligne sur le site municipal permet théoriquement de surmonter la difficulté à synchroniser le rythme des comptes rendus avec la périodicité des journaux écrits de la municipalité[475] ou de la presse locale.

Une autre rubrique, la « participation à distance à des réunions », quoique peu présente sur les SIM observés, est également susceptible d'accroître la transparence des décisions municipales. Selon certains des responsables municipaux interrogés, la participation à distance au conseil municipal pourrait revigorer l'intérêt des citoyens pour les affaires publiques et favoriserait par ailleurs leur connaissance des mécanismes décisionnels. Cette opération, malgré la spectacularisation de la politique locale qu'elle peut engendrer, contribue à la transparence des décisions prises par le conseil. Alors que les citoyens présents dans la salle peuvent normalement intervenir lors des suspensions de séance décidées par le maire, la retransmission sur Internet — effective dans une seule ville de notre échantillon, Anglet[476] — ne s'accompagne pas de nouvelles modalités d'intervention des individus assistant au conseil de leur domicile. D'après la directrice du service information-communication d'Anglet, la retransmission du conseil municipal permet ainsi aux internautes seulement de suivre les séances soit en direct, soit en différé puisqu'elles sont archivées et téléchargeables sur le site Internet de la ville.
Le recueil, comme c'est par exemple le cas à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), des remarques ou des questions qui pourraient être émises par téléphone, fax, Minitel ou

---

[475] Voir Philippe BATREAU, Alain BENSOUSSAN, Dominique FILATRE, Henri TRICOT, *La commune, Internet et les NTIC*, Paris, Foucher/A.M.F., coll. « Les guides de l'action locale », 2000, 96 p.
[476] La ville de Perpignan (Pyrénées-Orientales) diffuse les conseils municipaux sur le réseau câblé. Lors de la campagne électorale des municipales de 2001, le candidat Jean-Paul Alduy (et actuel maire) avait proposé qu'ils soient retransmis aussi sur le site Internet de la ville en direct ou en différé. De plus, il promettait que ces retransmissions seraient interactives : chaque citoyen pourrait questionner le maire et l'ensemble de l'équipe municipale, intervenir lors de suspensions de séance par courrier électronique à partir d'ordinateurs installés dans les mairies annexes ou à la cyberbase. Cependant, lors de nos consultations successives de 2001 à 2004 du site Internet de Perpignan, <http://www.mairie-perpignan.fr>, il s'avère qu'aucune rubrique ne permet en réalité d'assister ou de participer au conseil municipal ; la version papier des comptes rendus est néanmoins disponible.
Voir Jean-Paul ALDUY, « Dossier Multimédia », *Programme pour les municipales de 2001*, <http://www.perpignan-energie.com/contenu/jou/dossiers/multimedia.html>, 3 mars 2001. En 2001, la ville d'Albi a retransmis sur son site Internet, en différé, le conseil municipal relatif au budget. Non disponible lors de notre consultation, ce « conseil municipal en ligne » n'a pas été comptabilisé. Voir Armelle SINGLIT, *Le site Internet municipal d'Albi*, Dossier pour le DESS « Techniques d'information et de communication dans le développement territorial », Université Toulouse le Mirail, mars 2002.

courrier électronique n'est effectivement ni organisé, ni même envisagé dans la ville observée.

La thématique de la transparence politique déjà décelée en 1998 par Eric Maigret et Laurence Monnoyer dans les articles de la presse nationale et locale décrivant l'expérience du « conseil municipal interactif » (CMI) à Issy-les-Moulineaux[477], est ainsi prégnante dans les discours de certains des élus des municipalités de notre échantillon. Jacques Veunac, Adjoint à la culture et à la communication d'Anglet, souligne, par exemple, le caractère « pédagogique » d'une telle application. Selon lui, une minorité de personnes, toujours les mêmes et généralement directement concernées, par exemple, par l'octroi d'une subvention, assiste au conseil municipal. Pour lui, la retransmission de conseil municipal sur Internet présente l'intérêt de montrer à la population son véritable fonctionnement.

Toutefois, les observateurs des retransmissions en direct du conseil municipal sur le canal local des réseaux câblés soulignent le caractère inévitablement spectaculaire[478] d'un tel dispositif. Une telle opération aurait davantage pour objectif de valoriser la parole politique de l'institution maître d'oeuvre note Isabelle Pailliart, que l'approfondissement de la démocratie locale[479]. Henri Talvat, adjoint à la culture et à la communication de Montpellier, relève le danger que peut receler la mise en spectacle de la politique municipale :

> « L'autre côté de la retransmission du conseil est le côté spectaculaire auquel les gens sont habitués. Si c'est simplement "Loft Conseil municipal", ce n'est pas intéressant ; si la seule chose qui intéresse les gens c'est "Guignol", ça ne vaut pas la peine, on perd l'idée d'intéresser les gens à la chose publique.[480] »

Aussi, il faut souligner que la préférence des municipalités pour la diffusion d'informations renvoie aussi au caractère ambivalent de cette forme de communication politique. Celle-ci associe les citoyens à la connaissance des actions politiques locales (afin semble-t-il de

---

[477] Retransmission télévisée du conseil municipal par le câble. Voir Eric MAIGRET, Laurence MONNOYER-SMITH, *Télévision interactive et démocratie locale: T2i deux ans après, op. cit.*
[478] Voir Eric MAIGRET, Laurence MONNOYER-SMITH, « Des caméras dans un conseil municipal. Portée et limites de l'expérience d'Issy-les-Moulineaux », *op. cit.*
[479] Voir Isabelle PAILLIART, « Les enjeux locaux de la démocratie électronique », *op. cit.*
[480] Entretien, Henri Talvat, Adjoint à la Culture et à la Communication, Montpellier, 29 janvier 2003.

faciliter leur implication citoyenne) à une démarche promotionnelle des élus confinant à une opération de marketing politique gestionnaire[481]. Les 113 réponses au questionnaire[482] envoyé aux 183 villes étudiées en 2001 montrent en effet que le site Internet est considéré par 60 % des élus et 66 % des gestionnaires comme un « outil de promotion et de valorisation de l'action municipale » ; ce chiffre s'élève à 71 % concernant les élus et 79 % concernant les gestionnaires lorsqu'il s'agit des villes supérieures à 20 000 habitants[483].

Cette volonté de « transparence » manifestée par les éditeurs municipaux se double effectivement de pratiques qui éloignent fortement les sites Internet municipaux d'une démarche participative pourtant affichée dans les discours des élus[484]. L'information diffusée est souvent laudative à l'égard de la ville et partant des élus locaux. A cet égard, le contenu de la rubrique « mot du responsable politique » est particulièrement éclairant. En effet, les thèmes abordés dans ces éditoriaux relèvent d'un marketing territorial classique, le maire s'évertuant à présenter sous ses meilleurs atours la ville dont il a la responsabilité. Dans un premier temps, il s'agit de réaffirmer le positionnement géographique exceptionnel de la ville. En 2001, la ville de Carcassonne (Aude) est ainsi présentée par son maire, Raymond Chésa :

> « Carcassonne, c'est aussi une ville d'entreprises influencée par deux régions, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, proche à la fois des plages et de la côte encore sauvage de la Méditerranée, et des stations pyrénéennes.[485] »

De la même manière, la ville de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde) est décrite par son maire, Serge Lamaison, comme se situant « à 30 minutes de l'Océan Atlantique aux portes du plus grand massif forestier d'Europe. Et en même temps, Saint-Médard-en-Jalles est la "porte du Médoc" et de ses terroirs prestigieux.[486]. »

---

[481] D'après Serge Albouy, le marketing gestionnaire apparaît comme un moyen de gérer l'opinion entre deux élections, l'ensemble de la politique apparaissant plus ou moins investie par les techniques de marketing visant à susciter l'adhésion de ceux auxquels elles s'adressent. Voir Serge ALBOUY, *Marketing et communication politique*, L'Harmattan, 1994, p. 28 et suivantes.

[482] Voir Annexe 2 « Résultats statistiques de l'enquête sur les sites Internet des municipalités du « grand Sud-Ouest » en 2001 ». Question n° 17 : « Internet est-il considéré comme un outil de promotion et de valorisation de l'action municipale ? »

[483] Voir Annexe 3, « Résultats statistiques de l'enquête sur les sites Internet des municipalités du « grand Sud-Ouest » en 2001 – Répartition selon la taille des villes ».

[484] Voir Chapitre 1.

[485] Consultation, site Internet de la ville de Carcassonne, <http://www.carcassonne.org>, 8 août 2001.

[486] Consultation, site Internet de la ville de Saint-Médard-en-Jalles, <http://www.saint-medard-en-jalles.com>, 13 septembre 2001.

Dans un second temps, il s'agit de vanter les qualités patrimoniales de la cité. Ainsi, la ville de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) peut-elle s'enorgueillir d'une « riche histoire », d'un « patrimoine architectural d'une rare beauté », d'un programme culturel « d'une très grande variété ainsi que d'une qualité reconnue par tous. » Au total, la Ville est considérée comme « le site par excellence des photographes, des promeneurs et de tous ceux qui prennent le temps de vivre[487] » par son premier magistrat, Jérôme Cahuzac.

Il serait aisé de continuer à égrener la longue liste des qualificatifs prestigieux qu'attribuent les maires à leur cité. Ces quelques exemples illustrent seulement le fait que les thématiques des éditoriaux publiés sur les sites ne diffèrent guère de celles que l'on trouve dans les publications imprimées. Aussi, il est permis de penser que sur ce point le support électronique n'engendre pas de modification dans les stratégies classiques de valorisation territoriale adoptées par les responsables politiques[488].

En outre, en 2002, la présence massive rubrique « actions politiques de la municipalité » (plans d'action, bilans politiques, projet de ville, budget…) sur les SIM du « grand Sud-Ouest » illustre également la volonté des dirigeants municipaux de décrire et d'expliciter leurs choix. Cette rubrique connaît une progression continue. En effet, renseignée dans 47 % des sites Internet du « grand Sud-Ouest » en 1999, elle est en 2002 disponible dans 72 % des sites. Ce pourcentage élevé est supérieur à celui calculé lors de la consultation des 317 sites Internet des municipalités françaises de plus 20 000 habitants ; la rubrique « actions politiques de la municipalité » est en effet présente dans 60 % de ces 317 SIM en 2002[489].
Un premier cas de figure retenu[490] correspond à la mise en ligne, dans une rubrique spécifique, de l'ensemble des orientations municipales. Par exemple, en 2001 la ville de Blagnac (Haute-Garonne) met en ligne le projet « Blagnac 2010 » qui se décline en six grandes rubriques : « Blagnac aujourd'hui » ; « Quel avenir pour le centre ancien » ; « Douceur et concertation » ; « Blagnac 2010, objectifs et enjeux » ; « Le projet dans le

[487] Consultation, site Internet de Villeneuve-sur-Lot, <http://www.ville-villeneuve-sur-lot.fr>, 23 juillet 2001.
[488] Nous aurons l'occasion de revenir sur les stratégies déployées par les municipalités en vue de valoriser leur territoire d'action, en particulier dans le chapitre 3. Rappelons simplement qu'une bonne part de la communication municipale s'articule autour d'objectifs qui visent à promouvoir les activités, équipements et services municipaux, l'image de la commune, le maire et son équipe. Voir Robert BOURE, « La ville au risque de la communication », *Les Papiers du G.R.E.S.E.C.*, n° 6, 1989, p. 33-66.
[489] Voir Gérard LOISEAU, Stéphanie WOJCIK, *Les citoyens-internautes dans l'espace public local ; prolégomènes*, *op. cit*.
[490] Les cas de figure présentés ici sont issus de notre consultation du 23 octobre 2001.

temps » ; « Les ramiers, le paysage urbain, la vie économique, le lien social ». A Bordeaux, le site présente le « Projet Pilote Urbain » axé sur la « requalification urbaine », la « redynamisation économique » et le « développement social et culturel ». La ville de Périgueux (Dordogne) propose quant à elle de consulter le plan d'action municipale « Périgueux 2010 ».

Un deuxième cas de figure correspond à la transposition sur le site Internet des bulletins municipaux dont disposent presque toutes les villes françaises de cette importance[491]. Comme pour le bulletin imprimé, les mairies exposent leurs actions politiques et la promeuvent. La simplicité technique du transfert de données numérisées au préalable incite vraisemblablement les élus à optimiser leur communication, la plupart de ces bulletins étant téléchargeables.

Dans un troisième cas de figure, les sites peuvent ne présenter qu'un ou plusieurs aspects de la politique municipale, les domaines spécifiques les plus fréquents sont notamment la culture, l'éducation, l'économie, la fiscalité, l'urbanisme. Par exemple, Tarbes se concentre sur ses grandes orientations dans le domaine éducatif. Les villes d'Albi, de Balma ou de Nîmes (Gard) présentent quant à elles leur budget de manière extrêmement détaillée. Sur ce point, Christian Marquet, responsable du service des ressources à la mairie de Roanne (Loire), relève en 2003 que l'attractivité d'Internet rend les budgets communaux plus intéressants pour le grand public que leur version papier[492].

La présentation des actions municipales est parfois explicitée de manière pédagogique. Ainsi, sur le site municipal de Bègles, un mini lexique explique ce qu'est, par exemple, un contrat de ville. Un outillage graphique et photographique remplace ou accompagne le discours. A Nîmes, les opérations d'urbanisme sont présentées à l'aide d'une carte situant les différents chantiers engagés par la mairie.

Un dernier cas, plus difficile à appréhender, correspond à l'investissement de l'ensemble des rubriques du site par l'évocation des choix qui motivent les décisions municipales. Le site de Tournefeuille (Haute-Garonne) illustre ce cas :

---

[491] Voir Christian LE BART, « Les bulletins municipaux : une contribution ambiguë à la démocratie locale », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 175-184 ; François MEYSSONNIER, Violaine APPEL, « Gestion de la communication et communication dans la gestion des villes », *Politiques et management public*, vol. 13, n° 3, septembre 1995, p. 249-266.

[492] Voir Jacques PAQUIER, « Internet transforme le quotidien des directions financières », *La Gazette des communes*, n° 1700, 30 juin 2003, p. 36.

Rubrique « Environnement » : « Dans le cadre de son développement, la ville accorde une place importante à l'entretien de ses espaces verts et affiche clairement sa volonté de préserver l'environnement. »
Rubrique « Economie » : « Par ses commerces de proximité, la Zone d'Activité Economique de Pahin et la Maison de l'emploi et de la Solidarité, la commune apporte, au quotidien, des réponses pour l'avenir de Tournefeuille et des tournefeuillais. »
Rubrique « Culture » : « L'objectif fort de l'action culturelle menée à Tournefeuille depuis plusieurs années est de permettre l'accès à la culture pour tous, sans sacrifier à la qualité. »

Cette propension des éditeurs à valoriser les actions menées par l'équipe municipale s'accompagne de la volonté de réduire *a minima* la connotation partisane de sa communication électronique.

II, 1, 2. La minoration de la dimension partisane

Les éditeurs municipaux entendent minorer le plus possible la dimension partisane que peuvent revêtir certaines rubriques diffusées sur le site de leur ville. Le site se veut politiquement neutre et l'expression du maire (par exemple, dans la rubrique « mot du responsable politique ») est celle du « premier magistrat de la commune » et non celle d'un membre de tel ou tel parti politique. Les nombreux éditoriaux du maire Georges Frêche publiés sur le site montpelliérain illustrent cette position selon le webmestre Pierre Trilles :

> « Ce n'est pas Monsieur Frêche, membre du Parti Socialiste, qui communique, c'est d'abord le maire de Montpellier, le maire des Montpelliérains. Ce ne sont pas des communiqués de presse ou bien des éditos qui sont politiquement orientés ou bien attribués à tel ou tel parti.[493] »

Le traitement traditionnel des bulletins municipaux, sous forme d'enquêtes, de reportages et d'interviews, permet d'échapper à la critique de politisation de ce type de publication. En effet, la voix des élus majoritaires ne filtre que dans des espaces clairement signalés.

[493] Entretien, Pierre Trilles, Webmestre (chargé de la partie « Mairie en ligne »), Montpellier, 29 janvier 2003.

Mais, en même temps, le bulletin municipal installe dans un univers positif les choix municipaux, validés après examen journalistique[494]. La propension des élus soulignée par Christian Le Bart, dans le cas des bulletins départementaux, à « dépolitiser au maximum leur publication, pour ne pas prêter le flanc à la critique trop prévisible de propagande déguisée[495] » est également patente dans le cas de la communication électronique municipale. Sur le site comme sur les autres supports municipaux, l'expression publique des maires les délie de toute filiation idéologique. Marie-Hélène Filleau, directrice du service information-communication de Cenon (Gironde) déclare ainsi explicitement qu'il n'y a pas de discours « vraiment labellisés politiques.[496] » Pour de nombreux élus, la « gestion » de la ville semble donc avoir supplanté la « politique » politicienne habituelle. Ce glissement sémantique autorise ainsi le directeur du service information-communication de Muret à déclarer « la vocation de la ville, c'est justement d'essayer de travailler hors politique.[497] » L'avènement déjà ancien du « maire manager[498] » semble donc conduire à détacher la communication politique, — inévitablement (et abusivement) assimilée au marketing politique —, de la communication municipale. L'objectif de cette dernière paraît consister à véhiculer l'image d'une ville bien gérée. Aussi, le directeur de cabinet de la ville de Poitiers (Vienne) pouvait-il considérer, en 1998, que c'était « une des grandes réussites du site d'avoir su gommer son aspect politique. » Il considérait, en effet, que la dimension politique était suffisamment manifeste à travers la mise en ligne du journal municipal et des comptes rendus du conseil municipal comme le souligne Séverine Benard dans son étude du site Internet de la ville de Poitiers[499]. En 2002, le gestionnaire du site Internet de la ville de Paris, Hervé Pargue considère dans le même esprit que celui-ci «

---

[494] Voir Richard FERRAND, « La presse municipale cherche son style. Difficile pour les élus locaux de financer un journal qui fasse une place à la critique », *Le Monde*, 9 décembre 1990.

[495] Christian LE BART, « La construction du citoyen dans les bulletins départementaux », in *La citoyenneté aujourd'hui. Extension ou régression ?* / sous la direction de Pierre Merle, François Vatin, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 78.

[496] Entretien, Marie-Hélène Filleau, Directrice du service information-communication, Cenon, 20 janvier 2003.

[497] Entretien exploratoire, 9 février 1999, réalisé dans le cadre de notre mémoire de DEA de Science Politique, *op. cit.*

[498] Selon la terminologie employée par Robert Boure. Voir Robert BOURE, « Quand les collectivité locales entrent en communication », *CinémAction*, n° 63, mars 1992, p. 169-174.

[499] Voir Séverine BENARD, *La dimension locale d'un site Internet municipal, le cas du site Internet de Poitiers*, dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, septembre 1998.

n'est ni un site politique ni un site partisan » et qu'Internet constitue plutôt « un territoire de communication entre la ville et les Parisiens.[500] »

Dès lors, il n'est guère surprenant de trouver peu de sites offrant un espace d'expression à l'opposition municipale. En 1999 et 2000, aucun site ne dispose d'une rubrique destinée à l'opposition. En 2001, celle-ci apparaît dans 5 % des sites et en 2002, dans 9 % d'entre eux, vraisemblablement en raison de l'influence de la loi sur la « démocratie de proximité » du 27 février 2002[501]. Celle-ci exige en effet des pouvoirs en place qu'ils réservent un espace destiné à l'expression de l'opposition municipale sur les supports de communication de la municipalité[502]. Aussi, l'opposition se voit désormais concéder une page dans le bulletin municipal dont la fréquente transposition sur le site Internet assure la transcription numérique.

Néanmoins, on peut observer que le bulletin municipal n'est pas toujours intégralement mis en ligne et que les pages publiées sur le site municipal font parfois l'objet d'une sélection écartant précisément celles de l'opposition. Cette dernière est alors privée, comme c'est le cas à Tarbes, d'une présence sur le site Internet de la ville.

Parfois, l'octroi d'une page du bulletin municipal à l'opposition et conséquemment sa mise en ligne sur le site de la ville apparaissent aléatoire. Ainsi, à Talence (Gironde), la tribune de l'opposition se matérialise dans le bulletin municipal de mars 2002 par une page réservée aux élus membres du Parti Socialiste, du Parti Communiste et du Mouvement des Citoyens et une page au groupe des Verts. Ces deux pages sont effectivement mises en ligne mais disparaissent dans les éditions papier et électronique du mois de mai de la même année pour réapparaître encore en juillet 2002.

Outre la transposition du bulletin municipal sur le site Internet, il est possible d'envisager la création de quelques pages web spécialement dédiées à l'expression politique des groupes minoritaires du conseil municipal. Cette modalité est toutefois assez rare et

---

[500] Cité par J. KRASSOVITZ, « Hervé Pargue, multimédiateur politique », *Le Monde interactif*, 29 octobre 2002.

[501] Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, *Journal Officiel*, n° 50, 28 février 2002, p. 3808. Son article 9, repris dans l'article L 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dispose que : « dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. »

[502] Pour une analyse juridique du droit de l'opposition à disposer d'un espace d'expression dans les publications municipales, voir Jean-Louis PERU, « Tribunes de l'opposition, mode d'emploi », *La Gazette des communes*, n° 1695, 26 mai 2003, p. 54.

souvent négligée. Pour certains éditeurs municipaux, l'absence d'espace destiné à l'expression des opposants ne constitue pas une aberration lorsque les membres de la majorité n'en possèdent pas non plus. C'est du moins la position adoptée par la mairie montpelliéraine selon un des webmestres[503]. Un raisonnement identique est tenu à la mairie d'Anglet. En effet, la majorité n'ayant pas encore sa page spécifique sur le site municipal, des liens entre ce dernier et ceux des partis de chaque couleur politique, demandés par l'opposition, ne peuvent pas encore être acceptés[504].

A la différence de l'injonction légale faite à la majorité de donner une rubrique à l'opposition dans le bulletin municipal[505], la place éventuellement réservée à cette dernière sur le site municipal est conditionnée à une demande de sa part. Lorsque l'opposition ne manifeste pas le souhait d'être présente sur le site municipal, la majorité se garde bien de lui suggérer qu'il serait possible qu'elle le soit et argue du fait que l'opposition ne dispose pas forcément d'un site Internet[506] avec lequel les éditeurs municipaux pourrait établir un lien ainsi que l'indique Dominique Astier, adjoint à la culture et à la communication de Cenon :

---

[503] Entretien, Pierre Trilles, Webmestre (chargé de la partie « Mairie en ligne »), Montpellier, 29 janvier 2003.
[504] Entretien, Stéphane Caillaud, Webmestre, Anglet, 21 janvier 2003.
[505] Selon certains des responsables interviewés, il arrive que tout ou partie de l'opposition ne veuille pas profiter de cette rubrique spécifique. D'après la directrice du service information-communication de la ville de Cenon, Marie-Hélène Filleau, l'opposition municipale de droite ne souhaite pas bénéficier d'un encart dans le journal de la mairie et d'un espace de parole sur le site de la municipalité. Selon Marie-Hélène Filleau, l'opposition estime que le magazine municipal n'est pas « politique » et n'aurait donc pas de raison de produire sur ce support une parole qui serait contraire à la tonalité générale du journal. L'extrême gauche, incarnée par une représentante au conseil municipal et faisant également partie de l'opposition n'a pas, au jour de notre entretien, exigé de figurer sur le bulletin municipal ou le site Internet. Entretien, Marie-Hélène Filleau, Directrice du service information-communication, Cenon, 20 janvier 2003.
[506] Les réponses à notre questionnaire administré en 2001 à l'ensemble des villes du « grand Sud-Ouest » disposant d'un site Internet font état d'une relativement faible proportion d'élus appartenant à la minorité ayant créé un site spécifique. Dans 14 % des municipalités ayant répondu à l'enquête, les élus du conseil municipal ont créé un site indépendant de celui de la municipalité. Parmi ces sites dont l'existence est connue du gestionnaire, près de la moitié (47 %) ont été mis en place par les élus appartenant à la seule minorité du conseil. Question n° 10 : « Des élus municipaux ont-il développé un site indépendamment de celui de la mairie ? Si oui, appartiennent-ils à : la majorité, la minorité, la majorité et la minorité. » Voir Annexe 2, « Résultats statistiques de l'enquête sur les sites Internet des municipalités du « grand Sud-Ouest » en 2001 ». Dans d'autres villes françaises, un certain nombre d'oppositions municipales dispose réellement d'un site Internet auquel renvoient les sites municipaux. C'est le cas du site de Caluire-et-Cuire (Rhône). Dans la rubrique présentant les groupes de l'opposition, le site municipal propose un lien vers le site des élus des Verts, <http://www.caluire-ecologie.com>. Consultation, site Internet de la mairie de Caluire, <http://www.ville-caluire.fr>, 23 octobre 2002.
Le site officiel de la ville de Cholet (Maine-et-Loire) renvoie au site de l'opposition municipale, « Cholet Renouveau ». Consultation, site Internet de Cholet, <http://www.ville-cholet.fr>, 23 octobre 2002.

> « Je ne sais pas si l'opposition a un site, d'ailleurs je suis persuadé que non, donc on ne va pas leur demander de venir nous voir.[507] »

Son collègue de Montpellier, Henri Talvat, partage un avis similaire selon lequel il n'est pas nécessaire de fournir aux opposants un espace sur le site municipal leur permettant de diffuser leurs opinions. Ce qui équivaudrait à les placer sur un piédestal, ce dont Henri Talvat ne perçoit pas la nécessité[508].

Autre signe de la réticence des élus de la majorité à laisser l'opposition développer ses arguments sur le site de l'institution municipale, l'espace qui lui est quelquefois réservé est généralement limité. L'espace numérique de l'opposition est considéré comme morphologiquement identique à la rubrique de la publication papier : le journal municipal. Les spécificités de l'outil Internet, et notamment sa grande capacité de stockage, sont ainsi délibérément ignorées. Thierry Galan, adjoint à la communication de Vauvert (Gard) envisage la possible expression de l'opposition sur le site municipal de la manière suivante :

> « Sur le journal, l'opposition dispose de 1 000 caractères[509]. Sur le site, ce pourrait être quelque chose dans le même style qu'elle aurait éventuellement à disposition et à l'intérieur duquel elle pourrait mettre ce qu'elle voudrait […]. Mais il s'agirait d'un espace restreint et limité parce que quand même, on est bien gentil mais bon…[510] »

Dans d'autres cas, c'est le principe de proportionnalité qui est envisagé ou appliqué, la dimension de l'espace réservé à l'opposition sur le site municipal est fonction de son nombre d'élus, ce qui peut donner lieu à des calculs très approximatifs. Ainsi, à Cenon, où l'opposition comprend trois élus de droite et une représentante de la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR), la directrice du service information-communication indique qu'avaient été envisagés « un gros espace pour la majorité, un espace plus réduit pour la droite et un tout petit espace pour l'extrême gauche ». Elle ajoute que l'expression des élus minoritaires se fera dans le bulletin municipal sous forme d'encart et non pas de page

---

[507] Entretien, Dominique Astier, Adjoint à la Culture et à la Communication, Cenon, 20 janvier 2003.
[508] Entretien, Henri Talvat, Adjoint à la Culture et à la Communication, Montpellier, 29 janvier 2003.
[509] 1000 caractères correspondent à peu près à la moitié d'une page de format A4.
[510] Entretien, Thierry Galan, Adjoint à la Culture, à la Communication et aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Vauvert, 14 janvier 2003.

intégrée à la publication, les élus de la majorité ne souhaitant pas « enlever une rubrique pour mettre ça à la place.[511] »

On remarque donc que l'attitude des élus de la majorité vis-à-vis de l'expression sur le site municipal des membres de l'opposition est proche de celle que constatait, au milieu des années 1980, Philippe Langenieux-Villard. A cette époque en effet seulement six villes de plus de 30 000 habitants avaient ouvert les colonnes du journal municipal à l'opposition[512]. Dix ans plus tard, à partir d'une étude de la presse externe de 420 villes françaises de plus de 20 000 habitants, François Meyssonnier et Violaine Appel formuleront un constat similaire. Le périodique municipal s'ouvre à la vie locale, « mais très peu aux groupes politiques adverses.[513] » Par exemple, dans les années 1990, les élus majoritaires des villes du Havre (Seine-Maritime) et de Martigues (Bouches-du-Rhône) ne laissaient, sur le magazine municipal, aucune place à leurs oppositions, au motif qu'il s'agissait du journal de toute la ville et non pas d'un lieu de querelles politiques[514]. Ici, donc, la sérénité d'une gestion « apolitique » au profit de tous les administrés devient un argument destiné à faire taire les voix discordantes.

Ajoutons que lorsqu'une place est faite à l'opposition, l'agencement éditorial et graphique de sa parole sur le site municipal nuit quelquefois à sa lecture et contribue à lui ôter symboliquement une partie de sa crédibilité. Par exemple, à Poitiers, dans le numéro 100 du magazine municipal (octobre 2002), les propos de l'opposition voisinent avec une rubrique traitant du théâtre en prison[515]. A Hyères (Var), la majorité en place s'exprime sur la même page que l'opposition, à la différence près que la première dispose de suffisamment d'espace pour insérer une photographie illustrant ses réalisations urbanistiques — en l'occurrence des immeubles locatifs, entourés de verdure dans le quartier du Val des Rougières — et décrire sur cinq paragraphes son action alors que la

---

[511] Entretien, Marie-Hélène Filleau, directrice du service information-communication, Cenon, 20 janvier 2003.
[512] Selon Philippe Langenieux-Villard, « les maires considèrent en effet dans leur majorité qu'ils ont été élus pour gérer sans partage, et qu'en conséquence ils peuvent s'exprimer sans partage. » Philippe LANGENIEUX-VILLARD, *L'information municipale*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1985, p. 108.
[513] François MEYSSONNIER, Violaine APPEL, « Gestion de la communication et communication dans la gestion des villes », *op. cit.*, p. 258.
[514] Voir Richard FERRAND, « La presse municipale cherche son style. Difficile pour les élus locaux de financer un journal qui fasse une place à la critique », *op. cit.*
[515] MAIRIE DE POITIERS, « Tribune de l'opposition », *Poitiers-Magazine*, n° 100, octobre 2002, p. 18.

deuxième ne peut que déplorer cette même action sur les quelques lignes restantes[516]. Avant la loi sur la « démocratie de proximité » de février 2002 qui rend obligatoire la présence de l'opposition dans les publications municipales des villes supérieures à 3 500 habitants, les villes de Grenoble (Isère) et Nantes (Loire-Atlantique) offraient une petite place à l'opposition mais « dans un austère encart, au milieu de belles pages agréablement illustrées.[517] »

Dans son analyse de l'apport, ambigu, des bulletins municipaux à la démocratie locale, Christian Le Bart remarque qu'il n'existe aucune symétrie entre la parole du maire et celle de l'opposition, tout du moins lorsque cette dernière est effectivement autorisée à figurer dans le bulletin municipal[518]. En effet, le maire parle en premier (éditorial), il s'adresse à tous et au nom de toute la collectivité et définit l'intérêt général. L'opposition endosse quant à elle le rôle ingrat d'une Cassandre chagrine, cantonnée à la critique quasi impuissante des réalisations municipales. En réalité, la dissonance des « tribunes libres » parfois concédées à l'opposition municipale permet de faire ressortir l'harmonie générale, en même temps qu'elle accrédite la fiction d'un bulletin municipal où s'expriment toutes les voix de la cité[519].

Sur les sites municipaux, la chronologie des prises de parole des différents protagonistes ne peut être aussi maîtrisée que sur les bulletins municipaux puisqu'il n'existe pas, à proprement parler, de pagination des rubriques[520]. Néanmoins, la configuration de l'espace réservé à l'opposition témoigne de la volonté plus ou moins délibérée de la majorité d'adapter au support électronique les techniques éprouvées dans les publications papier et qui visent la dépréciation de la parole des opposants.

En tous les cas, les éditeurs municipaux ont tendance à dénier le caractère politique du support de communication que constitue le site Internet et disent tenter de préserver sa « neutralité ». Stéphane Caillaud, le webmestre d'Anglet, explique par exemple :

---

[516] MAIRIE DE HYERES, *Journal municipal de la ville d'Hyères-les-Palmiers*, août 2002, p. 8.

[517] Richard FERRAND, « La presse municipale cherche son style. Difficile pour les élus locaux de financer un journal qui fasse une place à la critique », *op. cit.*

[518] Voir Christian LE BART, « Les bulletins municipaux : une contribution ambiguë à la démocratie locale », *op. cit.*, p. 181. Cet article est antérieur à la loi de février 2002 sur la « démocratie de proximité ».

[519] Voir François BRUNE, François RUFFIN, « Apolitisme très politique des journaux municipaux », *Le Monde diplomatique*, n° 564, mars 2001, p. 22-23.

[520] Sur les sites municipaux, les éditoriaux du maire peuvent ne pas apparaître dès la page d'ouverture, ils peuvent être placés de telle manière à ce que l'internaute soit contraint d'aller plus avant dans le site et de cliquer un grand nombre de fois dans diverses rubriques et sous-rubriques pour les atteindre.

> « On voulait quand même que le site reste vraiment neutre par rapport à ce côté-là. C'est vrai que, par exemple, la demande des membres de l'opposition nous a aussi un petit peu dérangé. Pour la direction de la communication, le site est un petit peu épargné du côté politique, des stratégies politiques de la mairie.[521] »

Dans le même esprit, l'étiquette politique – dont la présence[522] nous paraît signaler la volonté d'imprimer une dimension politique plus marquée au site de la municipalité – des membres de l'équipe municipale est signalée, en 2002, dans moins d'un quart des sites observés. Il faut par ailleurs remarquer que certaines listes n'affichent que la couleur politique des élus de la majorité ou à l'inverse celle de l'opposition. Par exemple, sur le site d'Auch (Gers), seules sont indiquées, lors de notre consultation du 8 septembre 2002, les appartenances partisanes des membres de la majorité (gauche plurielle). En revanche, à Bordeaux, les éditeurs municipaux procèdent de manière inverse et n'indiquent que l'appartenance partisane des membres de l'opposition municipale. Le site de Lormont (Gironde) présente, quant à lui, le détail des affiliations politiques pour l'ensemble des membres du conseil municipal. Aussi, de nombreux maires partagent sans doute l'avis du gestionnaire du site web de la ville de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine) pour lequel « un site, comme n'importe quel outil de communication institutionnel, n'a pas à mettre en avant une appartenance politique[523] ». Il est possible de penser, avec Delphine Thivon qui a analysé le site Internet de la ville de Plaisir (Yvelines)[524], que l'absence d'étiquette partisane manifeste la volonté des élus de ne pas faire de « politique politicienne. »

Cette minoration de la dimension partisane n'est pas propre au support Internet. François Brune et François Ruffin le relèvent à propos des journaux municipaux qui cultivent l'apolitisme à travers les thèmes dont ils traitent (l'infotourisme et la culture, l'amour des jardins et des fleurs, l'éloge des groupes sportifs locaux)[525]. De même, Erik Neveu

---

[521] Entretien, Stéphane Caillaud, Webmestre, Anglet, 21 janvier 2003.

[522] La présentation des listes des élus sans que soit indiquée l'étiquette partisane de ces derniers nous paraît être le signe non pas d'une réelle uniformisation des positions partisanes mais de leur relative dissimulation, la dimension idéologique de l'action politique disparaissant sous sa couverture médiatique. En 1999, sur les 39 villes (toutes tailles confondues) faisant partie du « grand Sud-Ouest », seuls deux sites Internet municipaux affichaient l'appartenance partisane de leurs élus, 11 sites proposant par ailleurs la liste des élus sans leur étiquette politique.

[523] Stéphane François, webmestre du site de Clichy, cité par M.-A. BAILLY, *Etude du site Internet de la ville de Clichy-la-Garenne*, dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, mai 1999.

[524] Voir Delphine THIVON, *Eléments d'analyse sociologique du site Internet de la ville de Plaisir*, dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, mai 1999.

[525] Voir François BRUNE, François RUFFIN, « Apolitisme très politique des journaux municipaux », *op. cit.*

souligne que les bulletins municipaux, de plus en plus alignés sur le modèle des magazines, valorisent auprès des électeurs les réactions de l'équipe municipale et travaillent à l'émergence d'identités locales, par delà les clivages politiques[526].

Corrélative de cette apparente neutralité des SIM, une logique consensuelle semble motiver l'action des éditeurs de notre corpus.

II, 1, 3. Une démocratie consensuelle

Si on entend par politique un principe de régulation propre à permettre l'expression et le règlement des conflits dans le cadre de l'ordre social global[527], les sites Internet municipaux demeurent hors du champ politique en ce qu'ils développent une représentation cohérente et harmonieuse de la communauté locale. Ils ont tendance à gommer les conflits et les antagonismes existants dans l'espace public local et véhiculent une image apolitique et consensuelle de la politique municipale[528]. Dans une étude portant sur les sites Internet municipaux de cinq grandes villes françaises, Fabienne Greffet considère d'ailleurs que leur contenu confine à une « démocratie consensuelle »[529]. Les SIM remplissent ainsi les objectifs traditionnels de la communication locale et s'ajoutent à la panoplie déjà large des instruments mobilisés par les équipes municipales pour affirmer une identité commune, faire connaître et accepter l'action municipale auprès de la population.

Le contenu de la rubrique « sollicitations en ligne », très peu présente sur les SIM du « grand Sud-Ouest », montre que les éditeurs municipaux prennent grand soin de ne pas proposer aux internautes des sujets sur lesquels un franc désaccord, préjudiciable à la ville, pourrait surgir.

---

[526] Voir Erik NEVEU, *Une société de communication ?*, *op. cit.*, p. 92.
[527] Bernard DENNI, Denis LECOMTE, *Sociologie du politique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1999, p. 22.
[528] Notamment en raison de l'évacuation de paroles contradictoires, telle que la parole de l'opposition. Cette remarque ne s'applique pas complètement en ce qui concerne les SIM offrant un forum de discussion.
[529] Fabienne GREFFET, « L'offre de démocratie locale sur le Web : l'exemple des sites de grandes villes », *op. cit.*, p. 7.

L'utilisation des sondages en ligne[530] actualise l'hypothèse formulée par Jean-Marie Cotteret[531] selon laquelle l'utilisation d'ordinateurs assortis de terminaux pourrait permettre de consulter de manière permanente les gouvernés. Dans cet esprit, la ville de Cannes (Alpes-Maritimes) avait, au début des années 1990, utilisé un système informatique baptisé « Démosthène » qui devait permettre de consulter la population sur chaque grand projet d'aménagement ou d'urbanisme. Cette méthode fut expérimentée à propos de la restructuration de la gare SNCF à propos de laquelle il était prévu que vingt-sept mille foyers seraient interrogés par téléphone au printemps 1991[532].
Une municipalité dont le site Internet fait partie de notre corpus depuis 2000[533], Blagnac, avait également expérimenté, dès 1983, le sondage électronique à travers un système original de télématique vocale[534] destiné à enrichir la vie démocratique. A côté de la forme institutionnelle du vote, ce système devait en effet autoriser une nouvelle forme d'expression des citoyens[535].

Un premier type de sollicitation en ligne correspond au fait de contacter les internautes pour connaître leur opinion sur le fonctionnement, l'ergonomie ou l'esthétique du site municipal[536]. A côté de ce premier type de questionnement, coexistent des formules plus

---

[530] Le terme de « sondage » employé pour désigner les questionnaires diffusés sur les sites Internet municipaux n'est pas totalement adéquat car les répondants ne constituent pas un échantillon représentatif de la population comme c'est le cas dans un sondage classique.
[531] Voir Jean-Marie COTTERET, *Gouverner c'est paraître. Réflexions sur la communication politique*, PUF, 1991, 175 p. Jean-Marie Cotteret s'intéresse essentiellement aux usages de la télévision dans la communication des hommes politiques, et en particulier aux modifications qu'elle engendre dans la construction et la transmission des discours politiques. Aussi, il peut paraître surprenant qu'il évoque dans cet ouvrage l'intérêt de mettre à profit les ordinateurs dans les pratiques de communication politique. Face au discours généralement unilatéral (hors de la médiation journalistique) des responsables politiques, il s'agit d'envisager matériellement le droit de réponse des récepteurs. Cependant, cette éventualité correspond davantage pour lui au souci de faire accepter plus facilement les décisions par les gouvernés qu'elle ne s'inscrit dans une perspective d'ouverture du débat démocratique.
[532] Voir Guy PORTE, « Démocratie directe à Cannes », *Le Monde*, 20 décembre 1990.
[533] Voir Annexe 1 « Listes des sites Internet des villes du « grand Sud-Ouest » supérieures à 20 000 habitants, 1999-2000-2001-2002 ».
[534] Voir Emma BAO-DELAUNAY, Robert BOURE, « Télématique et associations : les leçons de Blagnac », *Médiaspouvoirs*, n° 2, mars 1986, p. 46-58.
[535] André VITALIS, Henri CLARET, « La communication contre la démocratie. L'exemple du sondage électronique au local », in *Une démocratie technologique ?* / sous la direction de René Laperrière, Henri Claret, Pierrôt Péladeau, Actes du colloque ACFAS/GRID, 1988, p. 389.
[536] Par exemple, lors de la période septembre-octobre 2002, les éditeurs municipaux d'Agen tentent de connaître la satisfaction des internautes avec le questionnaire suivant : « Le nouveau site Internet de la ville d'Agen vous paraît : réussi, assez réussi, pas réussi, sans opinion. » Ce questionnaire a recueilli 311 réponses. L'internaute qui a donné son avis en cliquant sur la réponse de son choix a la possibilité de connaître l'ensemble des résultats et leur répartition puisque le pourcentage de chacune des réponses est

élaborées à travers la mise en ligne de questionnaires destinés à mesurer les opinions des internautes sur tel ou tel sujet concernant la vie municipale. Ce second cas de figure ne doit pas être confondu avec le « référendum électronique » ou le « vote électronique »[537]. Ici, en effet, il ne s'agit pas de conférer aux internautes un pouvoir de décision politique dans tel ou tel domaine, mais d'initier une démarche de consultation des citoyens afin que leurs opinions soient plus ou moins prises en compte par les responsables politiques dans leurs décisions relatives à la vie quotidienne de la cité.

Ainsi, en 1999, une seule ville du « grand Sud-Ouest », Lunel (Hérault), diffuse un questionnaire à l'attention des habitants afin de connaître leurs opinions sur divers sujets concernant la vie quotidienne dans la commune (environnement, sécurité, développement économique…)[538]. De même, en novembre-décembre 2002, la ville d'Agen renouvelle son « sondage » portant sur l'opportunité de création d'une patinoire en centre-ville. Les 288 internautes ayant donné leur avis ont ainsi eu le choix entre quatre réponses possibles[539].

En réalité, peu de municipalités françaises osent interroger la population sur des sujets réputés épineux. Les questions posées sur les sites Internet municipaux — souvent sur un mode ludique — se cantonnent souvent à des aspects relativement mineurs de la gestion municipale. Par exemple, la ville d'Allauch (Bouches-du-Rhône) a interrogé en 2004 sa population sur la couleur des candélabres de la commune. Il s'est avéré que 70 % des personnes ayant répondu au sondage n'apprécient pas la couleur grise actuelle et préfèrent

---

représenté sous forme de graphiques également publiés sur le site municipal. Le questionnaire est disponible sur la première page du site municipal d'Agen. Le thème du sondage est renouvelé mensuellement par les responsables éditoriaux. Consultation, site Internet d'Agen, <http://www.ville-agen.fr>, 8 septembre 2002.

[537] Le terme de vote électronique désigne des dispositifs technologiques très différents. Laurence Monnoyer-Smith distingue deux grandes catégories : les machines à voter et le vote électronique à distance. Dans la première catégorie, les machines à voter, elle classe les systèmes à écran tactile, les systèmes de type PC et les kiosques mobiles ou statiques. Le vote électronique à distance s'exprime quant à lui uniquement en dehors des bureaux de vote traditionnels. Il recouvre : le vote par téléphone, le vote par SMS, le vote par Internet et le vote via la télévision interactive. La plupart des expériences françaises (par exemple, à Vandoeuvre-lès-Nancy, pour les élections législatives des 9 et 16 juin 2002, à Mérignac, pour les élections présidentielles du 21 avril et 5 mai 2002) se sont déroulées à l'aide des systèmes à écran tactile. Le vote électronique à distance, celui qui suscite le plus d'interrogations et de difficultés techniques, a été expérimenté sous ses diverses formes essentiellement aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Suisse. Le vote par Internet, très controversé, a été utilisé pour la première fois lors des primaires du Parti Démocrate en Arizona. En Grande-Bretagne, il a été mis en œuvre lors des élections législatives de mai 2002 et des élections locales de mai 2003. Voir Laurence MONNOYER-SMITH, « Les enjeux inexprimés du vote électronique », *op. cit.*

[538] Consultation, site Internet de Lunel, <http://www.ville-lunel.fr>, 3 mars 1999.

[539] « Une patinoire en centre-ville c'est : « pratique » ; « original » ; « convivial » ; « je ne patine pas ! ». » Consultation, site Internet de la ville d'Agen, <http://www.ville-agen.fr>, janvier 2003. Notons que les choix de réponse proposés aux internautes ne sont guère polémiques.

la couleur verte. Tenant compte de l'avis des internautes (dont il n'est pas mentionné les caractéristiques des répondants), la municipalité a donc fait repeindre l'avenue du Canton Vert en vert clair et l'avenue Salvador Allende sera peinte en vert foncé[540].

Il faut ajouter que se pose le problème de la représentativité des répondants, laquelle assure généralement leur prise en considération par les responsables politiques. Ainsi, de la même manière que Gilles de Robien, pour lequel la consultation en ligne est tout à fait possible si un panel représentatif de citoyens est déterminé avec l'aide d'instituts de sondage tels que la SOFRES[541], André Beck, webmestre du site tarbais, évoque sa préférence pour les « sondages » par rapport aux forums de discussion. Sous réserve, précise-t-il, de la représentativité des participants :

> « Par exemple, pour modifier le sens de la rue Maréchal Foch, on commencerait par faire un sondage auprès des citoyens qui ont bien voulu s'inscrire, à condition qu'on garde un panel de gens représentatifs de l'ensemble de la population […]. Je pense plus à ça qu'aux forums, la prise de parole directe où c'est celui qui crie le mieux qui emporte la mise.[542] »

Afin de pallier le défaut de représentativité des résultats (les internautes ne présentent pas les mêmes caractéristiques que celles de la population globale), Jean-Marie Cotteret propose de pondérer les réponses obtenues grâce aux sondages par Internet. Il estime cependant qu'aujourd'hui, les sondages par Internet seraient devenus « meilleurs » que les sondages téléphoniques[543].

La ville d'Issy-les-Moulineaux réalise, quant à elle, des sondages en ligne dont elle assure garantir la représentativité des répondants. En effet, elle propose un questionnaire en ligne sur les projets et initiatives de la ville à un panel de citoyens constitué par l'institut indépendant « Opinion Way. » La procédure consiste à envoyer un e-mail à chaque membre du panel comportant un lien vers le site dédié au questionnaire. Furent ainsi organisées des consultations sur la qualité des services municipaux (24 avril au 12 mai 2003), les conseils de quartier (18 décembre 2002 au 6 janvier 2003) ou encore le Contrat

---

[540] Consultation, site Internet d'Allauch, <http://www.allauch.com>, 28 juillet 2004.

[541] Voir Patrick de JACQUELOT, « Internet, clef de la démocratie participative. Grâce au Web, les citoyens prennent davantage la parole », *Les Echos*, 31 mars 1999. Gilles de Robien fut maire d'Amiens de 1989 jusqu'à sa nomination en 2002 dans le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin.

[542] Entretien, André Beck, rédacteur territorial (service communication), Tarbes, 17 janvier 2003.

[543] Voir OBSERVATOIRE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LA VILLE, *Participation, débat public, Internet et multimédia. Quel accompagnement local ?, op. cit.*

Local de Sécurité (9 au 14 novembre 2001). Le site municipal d'Issy présente ensuite les résultats chiffrés de ces différentes consultations. Par exemple, la consultation sur les conseils de quartier montre que 42 % des personnes faisant partie du « Panel Citoyen » les considèrent comme « une institution d'écoute et de participation », 52 % des personnes interrogées attendent que ces conseils soient « un facteur d'amélioration de la vie des quartiers » et 97 % des personnes interrogées souhaitent également être informées de leurs propositions. En revanche, le résultat le moins positif concerne l'idée que les conseils de quartier vont permettre « de réconcilier les citoyens avec la politique » (59% d'opinions favorables contre 41%). Les responsables municipaux jugent que cette consultation « confirme le taux de satisfaction globale des Isséens. » De l'ensemble des réponses obtenues lors de cette consultation, ils concluent également que les conseils de quartier suscitent une « véritable attente en termes d'information et de pédagogie.[544] » Si l'on en juge par les résultats de cette seule consultation, il semble que le « Panel citoyen » ne constitue pas un risque de remise en cause des décisions prises par les responsables politiques isséens. En effet, les réponses du Panel ne perturbent guère l'idée que les élus se font habituellement de la participation des citoyens. Ceux-ci considèrent déjà fréquemment que cette participation est effective lorsqu'ils pratiquent une forme de communication politique descendante précisément destinée à « informer » et « expliquer » les décisions déjà prises.

Par ailleurs, nous avons précédemment souligné la très faible présence de la parole de l'opposition sur le site municipal. Officiellement ce dernier est habituellement considéré comme un support sur lequel la politique entendue comme compétition entre tenants de positions antagonistes doit s'effacer au profit de l'harmonieuse, voire dogmatique, vision d'une société locale épurée de tout conflit et fonctionnant sur le mode du consensus. En ce sens, il est impératif que le site municipal ne devienne pas, comme le dit Dominique Astier, Adjoint à la culture et à la communication de Cenon, un « lieu de polémiques[545] » avec toute la dimension stérilisante que celles-ci sont supposées entraîner pour la bonne marche des affaires publiques. Aussi, d'autres types de paroles, telles que celles des

---

[544] Consultation, site Internet d'Issy-les-Moulineaux, Rubrique « Internet citoyen », dossier « Panel Citoyen. Votre avis sur les conseils de quartier », <http://www.issy.com/Dossiers.cfm?&Esp=1&Rub=12&SRub=71&dossier=12&article=1810>, 2 septembre 2003.
[545] Entretien, Dominique Astier, Adjoint à la Culture et à la Communication, Cenon, 20 janvier 2003.

associations, possiblement contradictoires avec celles de la municipalité, sont largement écartées du site Internet municipal. En effet, en 2002, seulement 14 % des sites du « grand Sud-Ouest » établissent un lien hypertexte avec des sites associatifs, ouvertement critiques à l'égard de la politique municipale. Par exemple, à Cenon, en 2002, la mairie établit un lien entre son site et celui d'« Urbas Cenon » dont la mission est d'« oeuvrer pour l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier « Mairie de Cenon » et tenter, à la hauteur de nos moyens, d'influer sur les choix publics en matière d'urbanisme et de développement social, économique et culturel.[546] » De même, le site municipal montpelliérain renvoie vers le site de l'association « Protection de l'Atmosphère et de la Verdure » dont l'objectif est d'« obtenir la réalisation d'un espace vert sur le site de l'ancien commissariat, avenue Georges Clémenceau.[547] »

Echaudés par quelques expériences malheureuses[548], les éditeurs s'abstiennent, à plus de 80 %, d'offrir un espace de parole à des associations explicitement critiques à l'égard des pouvoirs municipaux en place. Ils préfèrent privilégier un partenariat éditorial avec des associations « inoffensives », de loisirs ou prestataires de service. En cela, les responsables municipaux dupliquent dans l'espace numérique l'attitude qu'ils adoptent dans l'espace public local. Aux yeux de la majorité des élus, les associations ne sauraient donc s'ériger en contre-pouvoirs de nature à remettre en cause leur légitimité. Aussi, la sélection des associations pouvant s'exprimer sur le site municipal s'opère en partie selon le degré de virulence des critiques relatives à l'action municipale. Trop manifeste, l'hostilité envers les responsables municipaux constitue inévitablement une barrière à l'entrée des associations sur le site municipal. Ainsi, selon Marie-Benoîte Conchon, webmestre du site montpelliérain :

---

[546] Consultation, site Internet de « Urbas Cenon », <http://membres.lycos.fr/urbascenon>, 8 septembre 2002.
[547] Consultation, site Internet de l'association « Protection de l'Atmosphère et de la Verdure », <http://www.perso.wanadoo.fr/p.a.v.e>, 8 septembre 2002.
[548] Le site de la petite commune de Luzech (1674 habitants) faisait un lien avec un site personnel sur le Lot : celui de Laurent Chabres. Sur ce dernier figurait en bandeau publicitaire le site de « Natascha », « hôtesse de l'air de 21 ans » qui ne cachait rien de ses charmes. La prudence des éditeurs les a certainement conduit à supprimer les pages personnelles de leur site en 2002. Consultation, site Internet de Luzech, <http://www.ville-luzech.fr>, décembre 2000.

> « Si par exemple une association de défense de je ne sais pas quoi, organise une manif contre…le maire, on n'aura peut-être pas très envie de mettre en ligne ce genre d'appel sur le site officiel de la ville de Montpellier.[549] »

Ainsi, les associations dont la fonction principale est la contestation n'ont semble-t-il rien à attendre du pouvoir municipal[550]. Un des enseignements de l'analyse des rapports entre le pouvoir municipal et les associations, en l'espèce culturelles, effectuée dans les années 1980 par Richard Balme, est qu'une des ressources principales des ces dernières réside dans la publicité défavorable engendrée par les conflits les opposant à la municipalité. Dépendantes en grande partie de la municipalité[551], ces associations s'abstiennent dès lors le plus souvent de déclencher de trop vives polémiques[552]. Dans les situations manifestement conflictuelles, il est vraisemblable que les responsables municipaux traiteront de manière moins amène l'association concernée qu'en période de concorde. Sur les sites étudiés, la mise en évidence de conflits opposant la municipalité à certaines associations n'est pas une pratique courante. Les éditeurs n'hésitent d'ailleurs pas à supprimer de leur site les associations devenues à leurs yeux trop revendicatives. Par exemple, Marie-Benoîte Conchon déclare sans état d'âme que si certaines associations devenaient extrêmement virulentes, elle supprimerait le lien antérieurement établi entre leur site et le site municipal montpelliérain[553].

De plus, lorsqu'ils fournissent sur le site de la ville un espace d'expression aux paroles associatives, les responsables municipaux prennent donc soin d'en limiter le format et d'en contrôler la teneur. En effet, d'après les résultats de notre enquête effectuée en 2001 auprès de 183 gestionnaires des sites municipaux du « grand Sud-Ouest », 58 % des villes qui autorisent des associations à s'exprimer sur leur site déclarent ne pas leur laisser une totale latitude éditoriale. Ce résultat confirme, pour les villes de notre corpus, des observations antérieures portant sur d'autres villes françaises. Par exemple, à propos des associations souhaitant figurer sur le site Internet de Poitiers (Vienne), l'adjointe au maire, Mireille

---

[549] Entretien, Marie-Benoîte Conchon, webmestre, Montpellier, 29 janvier 2003.
[550] Voir Philippe GARRAUD, « Enjeux associatifs locaux et stratégies municipales », *Les cahiers de l'animation*, n° 52, 1985, p. 27-43.
[551] Rappelons qu'un grand nombre d'associations locales est subventionné par les pouvoirs municipaux et occupent des locaux fournis par la collectivité.
[552] Voir Richard BALME, « La participation aux associations et le pouvoir municipal. Capacités et limites de la mobilisation par les associations culturelles dans les communes de banlieue », *Revue Française de Sociologie*, vol. XXVIII, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 601-639.
[553] Entretien, Marie-Benoîte Conchon, webmestre, Montpellier, 29 janvier 2003.

Barriet, exprime le souhait de gommer l'aspect polémique que peuvent emprunter certaines paroles associatives : « il faudrait d'abord que […] les données qui figurent sur le site aient une valeur purement informative.[554] » Prétextant l'incapacité des associations à rédiger certaines rubriques du site — « bon nombre d'associations ne sauraient pas comment s'y prendre » — l'adjointe au maire de Poitiers justifie ainsi la délégation de la rédaction d'informations associatives au profit du service municipal de communication lui-même, lequel « rédige avec le professionnalisme nécessaire.[555] »

A ce contrôle des contenus, s'ajoute le fait que l'espace dédié aux associations est dans certains cas fort limité, le nombre de leurs pages web étant déterminé par les éditeurs municipaux. Ainsi, à Mérignac, les associations ont accès au site officiel de la ville sur lequel elles disposent de trois pages web spéciales pour présenter leurs activités[556]. Selon Isabelle Pailliart, la définition par la municipalité des critères de présentation des divers organismes autorisés à publier des informations sur le support municipal permet de rétablir et valoriser la centralité du pouvoir local[557]. Les modalités selon lesquelles les associations sont autorisées à diffuser des informations homogénéisent également la parole associative qui perd ainsi une partie de son éventuelle charge conflictuelle.

Arguant qu'il existe des lieux spécialement dédiés à la confrontation d'arguments contradictoires, les élus apparaissent donc réticents à accepter la publication de paroles éventuellement polémiques. Cette méfiance des élus se double, par ailleurs, d'un manque d'enthousiasme des associations vis-à-vis d'une collaboration éditoriale avec les municipalités. En effet, les associations laissent parfois sans réponse les sollicitations des politiques. Par exemple, en 1999, Rouen (Seine-Maritime) avait autorisé l'expression des associations sur son site, leur dédiant un espace autonome de prise de parole. Seules cinq associations sur les quatre cent que comptaient la ville avaient alors élu domicile sur le site Internet municipal. A la même époque, la ville d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados), particulièrement attentive à la dynamisation du tissu associatif, n'hébergeait sur son site

---

[554] Séverine BENARD, *La dimension locale d'un site Internet municipal, le cas du site Internet de Poitiers, op. cit.*, p. 40.
[555] *Ibid.*, p. 40.
[556] Voir Stéphane C. JONATHAN, « Mérignac. Internet agrandit sa toile », *Sud-Ouest*, 26 juillet 2000.
[557] Voir Isabelle PAILLIART, « Démocratie locale et nouvelles techniques d'information et de communication », *Pouvoirs*, n° 73, 1995, p. 69-78.

qu'une vingtaine des cent soixante dix associations de la ville[558]. L'aimable invitation affichée, en 2002, par la ville de Savigny-le-Temple (Seine-et-Marne), « toutes les associations savigniennes dûment constituées et dotées d'un site Internet peuvent, si elles le souhaitent, adresser à M. le Maire une demande de lien vers le site de leur association, depuis le site officiel de la Ville (rubrique associations). Ces liens permettront, à n'en pas douter, d'offrir aux Savigniens le maximum d'informations utiles[559] », suscite peu d'intérêt. Seulement neuf d'entre-elles (aucune n'étant clairement critique à l'égard de la mairie) sont accessibles sur le site municipal alors que la ville en dénombre deux cent vingt huit.

De manière plus générale, nous constations, fin 2002, que les 317 SIM villes de plus de 20 000 habitants laissent une minuscule place à l'expression associative : 38 villes, soit seulement 12 %, acceptent une parole associative diversifiée[560].

Par manque de moyens techniques, financiers, humains, par crainte d'être « récupérées » par le système ou de se voir dépossédées de leur fonction de médiation avec la population locale, les associations sont ainsi peu enclines à s'intégrer au site municipal. Cette suspicion réciproque est de nature à expliquer la faiblesse du nombre d'associations revendicatives autorisées à publier des informations sur les sites Internet municipaux du « grand Sud-Ouest ».

Ainsi, les éditeurs du « grand Sud-Ouest » prennent soin d'écarter de leurs pages Internet les paroles individuelles ou associatives qui pourraient mettre en péril le consensus que la mairie s'applique patiemment à construire à travers une communication locale volontiers hagiographique des mérites de la commune et de l'harmonie qui règne entre ses différents acteurs. La faiblesse du partenariat éditorial avec les acteurs associatifs de la commune nous paraît, par ailleurs, significative de la manière dont les éditeurs conçoivent la démocratie : le caractère interactif des relations qui peuvent s'établir entre les citoyens, de manière individuelle ou collective, et leurs représentants n'est pas un aspect particulièrement privilégié de la politique éditoriale à l'œuvre sur les SIM de notre corpus.

---

[558] Voir Véronique KLECK (dir.), *Démocratie locale et usages de l'internet. Politiques municipales de développement des réseaux électroniques en direction des habitants : premières observations, op. cit.*

[559] Consultation, site Internet de la ville de Savigny-le-Temple, <http://www.savigny-le-temple.com>, novembre 2002.

[560] Voir Gérard LOISEAU, Stéphanie WOJCIK, « La démocratie électronique municipale ou la captation contrariée », *op. cit.*

II, 1, 4. Une démocratie passive

Lors du « conseil municipal interactif » (CMI) d'Issy-les-Moulineaux, les suspensions de séances décidées par le maire André Santini permettent au public d'intervenir ponctuellement et de poser des questions aux membres du conseil[561]. Les internautes qui assistent de leur domicile au conseil peuvent faire part de leurs interrogations par divers moyens (lettre, téléphone, minitel ou courrier électronique). Un standard est spécialement chargé de les recueillir et de les transmettre au maire qui peut ou non décider de les prendre en considération. La retransmission du conseil municipal sur le site Internet de la ville existe à Amiens (Somme) depuis le 19 février 1998. Les citoyens peuvent poser des questions aux membres de l'équipe municipale mais seul un faible nombre d'entre elles reçoivent une réponse. Selon Nicolas Lejeune, pilote du projet et rédacteur du *Journal des Amiénois*, l'hebdomadaire de la ville, une sélection est en effet pratiquée par les responsables, lesquels craignaient notamment les messages injurieux ou sans rapport avec les débats[562].

A Anglet, seule ville du « grand Sud-Ouest » à proposer la participation à distance à des réunions, les internautes n'ont aucune possibilité de prendre la parole et d'induire une interruption de séance. En ce sens, les responsables municipaux d'Anglet partagent la même conception que Jean-Michel Ligier, directeur de cabinet du maire de Besançon (Doubs), interrogé le 26 août 1998 par Yannick Malek dans le cadre de son étude des sites Internet des villes de Besançon, Meudon (Hauts-de-Seine) et Montreuil (Seine-Saint-Denis)[563]. Pour lui en effet, le caractère représentatif de la démocratie implique que les élus puissent délibérer sereinement lors du conseil municipal, les citoyens présents ne pouvant

---

[561] C'est aussi le cas à Sète (Hérault). « Le conseil municipal de Sète vient de voter une modification de son règlement qui permettra à tout citoyen d'intervenir publiquement pendant les suspensions de séance. Pour le maire communiste, François Liberti, cette mesure rendra plus vivante la démocratie locale, chacun pouvant s'exprimer sur ses problèmes quotidiens », *in* « Sète : le conseil municipal de Sète permettra à tout citoyen d'intervenir publiquement pendant les suspensions de séance », *Le Monde*, 17 octobre 1996.

[562] Voir Jean-Marc BINOT, « Les sites Web « citoyens » ont le vent en poupe », *La Gazette des communes*, n° 1445, 16 mars 1998, p. 24.

[563] Voir Yannick MALEK, *Meudon, Besançon et Montreuil*, dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, 1998.

y prendre la parole. L'interactivité doit être, selon lui, maniée avec prudence et ne doit en aucun cas entraîner des modifications dans le déroulement du conseil.

Cette conception, passive, de la démocratie est particulièrement manifeste à travers la faiblesse quantitative, hormis le « courrier à la mairie », de l'ensemble des rubriques de la catégorie « Dialogue élus-citoyens ». De nombreuses municipalités offrent effectivement la possibilité d'envoyer un courrier électronique à la mairie, reprenant en cela la pratique habituelle du courrier impersonnel adressé à « Monsieur le Maire ». Pour 71 % des webmestres interrogés par questionnaire en 2001, le dialogue qui pourrait s'instaurer entre les citoyens et leurs édiles se traduit en effet de manière privilégiée par la fonctionnalité du courrier électronique[564]. En réalité, plus qu'un outil privilégié d'échange entre élus et citoyens, le courrier électronique est davantage considéré, de manière pragmatique, comme un moyen pour les administrés de signaler les dysfonctionnements et les nuisances qu'ils constatent dans l'espace urbain ainsi que l'évoque Marie-Benoîte Conchon, webmestre du site montpelliérain :

> « On a un numéro vert, mais il ne fonctionne pas 24H sur 24H et les horaires d'ouverture d'une mairie sont quand même limités. Si je rentre le soir à 20H chez moi et que je m'aperçois que je n'ai pas de lumière dans ma rue, je ne peux pas prendre mon téléphone et je ne vais pas non plus rédiger une lettre et l'envoyer par la poste. En revanche, je vais envoyer un e-mail pour sa rapidité.[565] »

Dans son « Rapport sur les techniques des apprentissages essentiels pour une bonne insertion dans la société de l'information », le sénateur Franck Sérusclat dresse en 1997 un panorama des expériences menées par certaines collectivités locales françaises (Parthenay dans les Deux-Sèvres, Issy-les-Moulineaux) et étrangères (Bologne et son projet Iperbole[566]), devenues depuis célèbres pour leur activisme dans le domaine des réseaux

---

[564] Voir Annexe 2 « Résultats statistiques de l'enquête sur les sites Internet des municipalités du « grand Sud-Ouest » en 2001 ». Question n° 34 « Estimez-vous que le courrier électronique favorise le dialogue entre les citoyens et leurs élus ? »

[565] Entretien, Marie-Benoîte Conchon, webmestre, Montpellier, 29 janvier 2003.

[566] Ce projet est essentiellement articulé autour de la diffusion d'informations auprès de la population. La municipalité a ainsi mis en place un « réseau citoyen » afin de fournir à tous un accès gratuit à plusieurs services Internet : courrier électronique, groupes de discussion, services d'information sur la ville et ses partenaires. Voir Leda GUIDI, « On ne naît pas e-citoyen(ne), on le devient », *in* COMMISSION EUROPEENNE, *La démocratie et la société de l'information en Europe*, Rennes, Editions Apogée / Communautés européennes, Office des publications officielles des communautés européennes, coll. « Les cahiers de la Cellule de prospective », 1999, p. 56-59.

numériques. Il consacre une partie de sa réflexion à la citoyenneté promue par les villes à travers leurs réalisations télématiques. Dans ce cadre, il considère que peu de collectivités proposent des sites Internet stimulant la démocratie et le débat politique local. Il estime, par exemple, que la mention de la seule adresse électronique des autorités locales n'est pas suffisamment significative du dynamisme démocratique de la collectivité considérée[567].

Dans le « grand Sud-Ouest », le courrier électronique est l'application interactive la plus développée par les municipalités observées alors que l'examen des autres rubriques classées dans la catégorie « dialogue élus-citoyens » n'est guère enthousiasmant. En effet, durant toute la période considérée (1999-2002), aucune des quatre autres rubriques — participation à distance à des réunions, forum de discussion en différé, sollicitation en ligne et débats en direct[568] — n'obtient un score supérieur à 9 %.

Néanmoins, cette possibilité de contacter les élus par courrier électronique ne garantit pas que l'élu gère lui-même son courrier. Aussi, l'important accroissement, entre 1999 et 2002, du nombre de sites disposant de cette fonctionnalité ne doit pas faire illusion. En effet, les boîtes aux lettres électroniques présentes sur les sites Internet municipaux sont rarement celles des élus[569] et beaucoup plus souvent celles du gestionnaire du site ou des différents services administratifs de la municipalité. Même si un élu est expressément désigné comme le possesseur d'une boîte aux lettres, cela ne signifie pas nécessairement qu'il lise ou réponde à son courrier personnellement. A ce propos, la gestionnaire du site toulousain énonçait en 1999 : « je pense que ce n'est pas encore suffisamment entré dans les mœurs, ce n'est pas l'élu qui va ouvrir sa boîte tout seul et répondre directement.[570] »

D'autant que tous les responsables municipaux de notre corpus ne disposent pas d'une boîte aux lettres électronique. Or, l'attribution d'un e-mail à tous les membres de la municipalité leur permettrait de traiter directement les réponses. Ce qui n'est pas toujours souhaité par les responsables politiques. A Nîmes, « le cabinet souhaite savoir qui écrit,

---

[567] Franck SERUSCLAT, *Rapport sur les techniques des apprentissages essentiels pour une bonne insertion dans la société de l'information*, rapport n° 383, Office parlementaire d'Evaluation des Choix scientifiques et technologiques, 1996/1997, <http://www.senat.fr/rap/o96-383/o96-383_toc.html>, 5 juin 1999.

[568] Cenon a toutefois proposé le 12 avril 2003 de 15h à 16h un « chat » avec les élus : « Dialoguez avec les Elus - Ma place dans la ville. »

[569] Depuis 2002, la situation a évolué et la majorité des élus dispose désormais d'une adresse électronique indiquée sur le site municipal.

[570] Sybille FORCA, webmestre du site de Toulouse, entretien exploratoire, 27 janvier 1999 réalisé dans le cadre de notre mémoire de DEA de Science Politique, *op. cit.*

combien de personnes écrivent et veut surtout pouvoir contrôler les réponses afin que des aberrations ou des incohérences ne circulent pas.[571] » Les gestionnaires remarquent d'ailleurs que les adresses électroniques de tous les élus sont rarement disponibles. André Beck, webmestre du site de Tarbes, explique que l'absence de messagerie électronique des élus dénote leur absence d'implication vis-à-vis de cet outil. Son collègue de Cenon, Stéphane Verdier, confirme le désintérêt des élus pour la possession d'une adresse électronique personnelle à laquelle ils n'auraient même pas songé.

Ce désintérêt des élus est également patent dans des villes autres que celles du « grand Sud-Ouest ». Ainsi, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), la mise en place d'un véritable courrier aux élus dont ces derniers seraient responsables se heurte « à la faible prise de conscience de l'intérêt politique de ces nouvelles techniques[572] » de leur part.

L'absence de messagerie à disposition des élus peut aussi être rattachée, ainsi que le souligne Véronique Kleck, au poids des habitudes, au manque de formation ou de perception de l'intérêt pour la ville à développer leur usage[573].

Aussi, contrairement à ce qu'affirme Christian Poncelet, Président du Sénat, pour lequel « grâce à la messagerie électronique chaque citoyen a désormais accès directement et instantanément aux élus et aux administrations[574] », le courrier électronique constitue rarement une modalité directe, sans intermédiaire, de contact avec les élus ou les services municipaux. En réalité, l'insertion du courrier électronique dans l'administration municipale ne modifie pas fondamentalement l'organisation et le fonctionnement des circuits antérieurs de communication. Généralement, les courriers électroniques sont gérés par une personne qui les redistribue auprès des services concernés. Ainsi, un des webmestres du site carmausin, Jean-Pierre Ollé, décrit la gestion des courriers électroniques reçus à travers les adresses indiquées sur le site municipal en précisant que:

---

[571] Aurélie WATTERLOT, *Analyse du site Internet de la ville de Nîmes*, dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, 2003, p. 14-15.

[572] D. DIETRICH, *Enquête sur les services Internet des collectivités locales d'Ile de France : le cas de Saint-Denis*, dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, mai 1999, p. 12.

[573] Voir Véronique KLECK (dir.), *Démocratie locale et usages de l'internet. Politiques municipales de développement des réseaux électroniques en direction des habitants : premières observations*, *op. cit.*, p. 57.

[574] Christian PONCELET cité par Margareth Régnier [rédactrice en chef de Profession politique], <http://www.professionpolitique.com>, 3 mars 2001.

> « Le courrier électronique est automatiquement envoyé à deux adresses, à mon adresse et à l'adresse générique de la mairie de Carmaux, en fait au service communication. Marie-Line Marchant va redispatcher les messages aux services municipaux concernés : service état-civil, au responsable des animations de la ville ou au maire directement.[575] »

A son tour, Marie-Christine de Zeeuw, directrice du service information-communication de Montpellier, évoque un même type de fonctionnement en indiquant que la gestion du courrier est centralisée par un seul service lequel se charge de redistribuer aux services concernés.

Ces quatre caractéristiques essentielles de la démocratie électronique locale — l'accent mis sur la diffusion d'informations, la minoration de la dimension partisane, la logique consensuelle des politiques éditoriales, le caractère passif de la démocratie telle qu'elle transparaît sur les SIM — ne connaissent pas de modification importante lorsqu'elle est examinée selon des variables démographique (taille de la ville) et partisane (couleur politique des équipes municipales).

II, 1, 5. La faible influence des variables démographique et partisane

Notre terrain d'observation, le « grand Sud-Ouest », présente l'intérêt de comprendre des communes très diverses du point de vue démographique. Les observations effectuées jusqu'ici portent uniquement sur les sites Internet municipaux de villes supérieures à 20 000 habitants. Afin de déterminer si l'importance quantitative de la population constitue une variable déterminante de la démocratie électronique locale, nous avons en 2001 élargi notre observation aux 183 villes du « grand Sud-Ouest » qui disposent alors d'un site Internet, quelle que soit leur taille. Nous avons procédé au sein de ces 183 villes à un découpage en trois catégories de communes : les 42 villes dont la population est supérieure à 20 000 habitants (villes moyennes et quelques grandes villes), les 51 villes dont la population est comprise entre 5 000 et 20 000 habitants (petites villes) et les 90 communes

[575] Entretien, Jean-Pierre Ollé, webmestre, Carmaux, 7 janvier 2003.

inférieures à 5 000 habitants (communes rurales). Ce découpage, quoique imparfait, en ce qu'il rassemble en une catégorie unique les grandes villes (plus de 100 000 habitants) et les villes moyennes (plus de 20 000 habitants)[576] permet néanmoins de constituer des groupes de sites relativement cohérents pour l'observation. Nous présentons brièvement ici les principaux enseignements de cette consultation[577].

L'importance de la population apparaît comme une variable discriminante, essentiellement en ce qui concerne la diffusion des informations politiques alors qu'elle n'induit pas ou peu de réelle différence au niveau des formes de dialogue ou d'expression d'acteurs non institutionnels tels que, par exemple, les associations.

Les sites des villes supérieures à 20 000 habitants apparaissent effectivement plus prolixes que ceux des deux autres catégories de villes dans la délivrance d'informations susceptibles d'être utiles aux citoyens désireux de participer aux débats locaux[578]. En dehors du courrier électronique[579], les rubriques interactives sont en revanche unanimement délaissées quelle que soit la taille de la commune considérée, les communes rurales étant les plus promptes à dédaigner les applications électroniques de dialogue avec la population locale.

Si dans les communes rurales[580] où prévalent l'interconnaissance et la communication directe entre représentants et représentés, les rubriques de dialogue peuvent ne pas apparaître pertinentes, dans les deux autres catégories de villes, d'autres facteurs entrent en considération : par exemple, l'existence de dispositifs (conseils de quartier notamment)

---

[576] En 2001, seules cinq villes ont une population supérieure à 100 000 habitants (Bordeaux, Montpellier, Nîmes, Perpignan et Toulouse) aussi la constitution à une catégorie spécifique serait peu pertinente d'un point de vue quantitatif.

[577] Pour une analyse plus détaillée des résultats quantitatifs obtenus, nous nous permettons de renvoyer à : Stéphanie WOJCIK, « La communication politique électronique locale : technique mercatique ou pratique démocratique ? », Journées Doctorants GDR CNRS *TIC et Société*, ADIS, Faculté Jean Monnet, Université Paris Sud XI, Sceaux, 3-4 octobre 2002, <http://www.jm.u-psud.fr/~adis/rubriques/p/jdoctic.htm> ; Stéphanie WOJCIK, « La communication politique numérique des villes du grand Sud-Ouest de la France : perspectives comparatives », *COMMposite*, v.2001.1, <http://commposite.org/2001.1/articles/wojcik.html>

[578] Par exemple, 67 % des villes supérieures à 20 000 habitants mettent en ligne les informations relatives à leur action politique, 51 % des villes comprises entre 5 000 et 20 000 habitants et 23 % des communes inférieures à 5 000 habitants font de même.

[579] 91 % des communes inférieures à 5 000 habitants, 94 % des villes dont la population est comprise entre 5 000 et 20 000 habitants et 100 % des villes supérieures à 20 000 habitants proposent la fonctionnalité du courrier électronique. Les pourcentages des autres rubriques (participation à distance à des réunions, forum, sollicitation en ligne et débat en direct) offertes sur les sites Internet municipaux sont tous inférieurs à 10 %, quelle que soit la catégorie de ville considérée.

[580] Voir Stéphanie WOJCIK, « Territoires et démocratie électronique : le cas des municipalités du grand Sud-Ouest », *op. cit.*

considérés comme déjà efficaces dans la prise en compte des attentes des citoyens ou le fait que les élus ne peuvent négliger l'importance de la proximité physique et des rencontres directes avec la population lors des nombreuses manifestations auxquelles ils sont fréquemment appelés à participer.

Par ailleurs, à propos du câble et de la télématique, Jean-Paul Simon estime que l'appartenance politique des municipalités ne constitue pas un critère qui permettrait de différencier leurs pratiques de communication[581]. En raison notamment de la professionnalisation de la communication municipale, Isabelle Pailliart considère de la même manière, le clivage partisan droite/gauche ne permettrait plus de différencier les politiques de communication[582] des villes françaises.

En 2001, l'observation des 183 sites Internet du « grand Sud-Ouest », répartis selon l'appartenance partisane de leur municipalité[583], montre que seul l'intérêt, plus ou moins grand, pour la diffusion d'informations permet de distinguer leurs politiques éditoriales. Les municipalités de gauche sont en effet plus nombreuses à offrir aux internautes des informations politiques que celles de droite. En revanche, les rubriques de dialogue sont significatives d'une indifférenciation partisane : les différences entre les pourcentages de ces rubriques entre les municipalités de gauche et celles de droite sont en effet extrêmement faibles[584].

Par ailleurs, en 2002, l'observation de 316 sites Internet municipaux de villes françaises supérieures à 20 000 habitants[585] montre clairement la similitude des politiques conduites par les municipalités dans le domaine de la démocratie électronique, quelle que soit leur appartenance partisane[586].

---

[581] Voir Jean-Pierre SIMON, « Petite histoire des politiques de communication locale de 1970 à nos jours », *op. cit.*

[582] Voir Isabelle PAILLIART, « Territoires urbains et communication », *CinémAction*, n° 63, mars 1992, p. 177-183.

[583] En dessous de 3 000 habitants, l'appartenance partisane des municipalités est difficile à trouver. Les 121 villes de plus de 3 000 habitants de notre échantillon se répartissent comme suit : 55 villes appartenant à la gauche plurielle, 50 à la droite et 16 sans étiquette.

[584] Stéphanie WOJCIK, « La communication politique électronique locale : technique mercatique ou pratique démocratique ? », *op. cit.*

[585] Elles se répartissent comme suit : 130 villes sont étiquetées « gauche plurielle » et 186 appartiennent à la droite. Une ville, Orange, gérée par le Front National n'a pas été prise en considération. Voir chapitre 1.

[586] Voir Gérard LOISEAU, Stéphanie WOJCIK, *Les citoyens-internautes dans l'espace public local ; prolégomènes, op. cit.*

L'uniformisation des politiques éditoriales peut trouver une explication dans la latitude dont disposent les gestionnaires : outre la gestion, la définition même des contenus du site leur sont largement déléguées par les responsables politiques.

II, 1, 6. La latitude éditoriale des gestionnaires

Dans sa répartition idéal-typique des tâches entre responsables politiques et administratifs, Max Weber considère que la définition des objectifs revient à l'élu alors que l'agent administratif a seulement la responsabilité des moyens[587]. Dans *La technique et la science comme « idéologie »*, Habermas élabore en 1963 une typologie qui enrichit la typologie webérienne de nouvelles catégories. Selon lui, trois modèles permettent de caractériser les modes relationnels entre les différents acteurs institutionnels des politiques publiques : « décisionniste », « technocratique » et « pragmatique »[588]. Dans le modèle décisionniste, conformément à l'idéal-type webérien, le politique concentre le pouvoir de décision et l'administratif se réduit à une simple application de la décision prise. Dans le modèle technocratique, le politique ne sert qu'à valider des décisions prises ailleurs, le pouvoir étant en fait monopolisé par des techniciens concentrant le pouvoir d'expertise[589]. Enfin, dans le troisième modèle, le modèle pragmatique, les décisions sont issues d'échanges argumentés entre politiques et techniciens[590].

---

[587] Cette stricte séparation entre politique et administratif est énoncée par Weber dans *Le savant et le politique* en ces termes : « Le véritable fonctionnaire […] ne doit pas faire de politique, justement en vertu de sa vocation : il doit administrer, avant tout de façon non partisane. Cet impératif vaut également pour les soi-disants fonctionnaires « politiques » […]. Il doit s'acquitter de sa tâche *sine ira et studio*, « sans ressentiment et sans parti pris ». Par conséquent il ne doit pas faire ce que l'homme politique, aussi bien le chef que ses partisans, est contraint de faire sans cesse et nécessairement, à savoir *combattre*. En effet prendre parti, lutter, se passionner – *ira et studium* – sont les caractéristiques de l'homme politique. Et avant tout du chef politique. » Max WEBER, *Le savant et le politique* [trad. fr., 1959], Paris, Editions 10/18, 1998, p. 156-157.

[588] Voir Jürgen HABERMAS, « Scientifisation de la politique et opinion publique », in *La technique et la science comme « idéologie »*, Gallimard, coll. « Tel », 2000 [1963], p. 97-132.

[589] Concernant le modèle technocratique, Habermas fait explicitement référence à l'ouvrage de Jacques Ellul, *La Technique ou l'enjeu du siècle* publié en 1954. Dans ce modèle, « […] le politique devient l'organe d'exécution d'une intelligentsia scientifique qui dégage en fonction des conditions concrètes les contraintes objectives émanant des ressources et des techniques disponibles ainsi que des stratégies et des programmes cybernétiques optimaux. […] le politique ne conserve plus alors dans l'Etat technique qu'une activité de décision tout à fait fictive. » Jürgen HABERMAS, « Scientifisation de la politique et opinion publique », *op. cit.*, p. 100 et 101.

[590] Plus précisément, « […] la stricte séparation entre les fonctions de l'expert spécialisé d'une part et celles du politique d'autre part fait place à une interrelation critique qui ne se contente pas de retirer à l'exercice de

La définition des objectifs et des contenus éditoriaux des sites Internet municipaux observés les font apparaître à mi-chemin entre le modèle technocratique et le modèle pragmatique. Pour une large part, les choix concernant le site municipal sont souvent opérés par les responsables administratifs et techniques qui gèrent le site au quotidien. Cette technicisation des politiques municipales de communication a d'ailleurs déjà été relevée par Robert Boure en 1992. Pour lui, la technicisation est patente lorsque les municipalités ont recours à des spécialistes, des outils et à des méthodes de plus en plus sophistiqués[591]. Elle s'exprime aussi pleinement dans le contenu même des politiques publiques de communication[592] .

Ainsi, à Anglet, le webmestre rappelle que la politique éditoriale du site Internet municipal est en grande partie décidée au sein même du service communication, lequel « oriente beaucoup le choix des articles.[593] » Le webmestre carmausin indique quant à lui que le site municipal fut à l'origine validé par le maire et la secrétaire générale, mais qu'il ne l'a pas été depuis alors que le volume d'informations qu'il contient a été multiplié par dix[594]. Pour le directeur du service information-communication de Tarbes, les élus n'ont pas de part active sur le site de la ville, la génération à laquelle ils appartiennent étant déjà, selon lui, réticente à user des outils informatiques. Ils éprouveraient donc beaucoup de difficultés à

---

la domination tel que le justifie l'idéologie les fondements douteux de sa légitimation mais le rend *globalement* accessible à une discussion menée sous l'égide de la science, y apportant ainsi des modifications substantielles. […] Il semble […] qu'une certaine forme de communication réciproque soit à la fois possible et nécessaire, de sorte que d'un côté les experts scientifiques « conseillent » les instances qui prennent les décisions et qu'inversement les politiques « passent commande » aux savants en fonction des besoins de la pratique. » *Ibid.*, p. 106 et 107.

[591] L'article de Jean-Baptiste Legavre, déjà cité, effectue une synthèse des travaux relatifs à la diffusion croissante des techniques de communication auprès des élus locaux. De ces travaux, il dégage trois grands paradigmes explicatifs. Le premier paradigme, « technologique », est fondé sur l'avènement de nouvelles techniques. Insuffisant en ce qu'il n'analyse pas la manière dont les acteurs s'approprient de manière différenciée ces techniques, il est ainsi fortement teinté de déterminisme. Le deuxième paradigme qu'il qualifie d'« héroïque » s'attache aux actions intentionnelles des acteurs locaux. Les analyses issues de ce courant réduiraient fréquemment les pratiques politiques aux discours tenus par les élus locaux et, conséquemment l'analyse politique à la rationalisation opérée par ces acteurs. Le paradigme « formaliste », explique le recours au techniques de communication par les règles mêmes du jeu politique. Il insiste notamment sur les lois de décentralisation en oubliant selon Jean-Baptiste Legavre que le maire était déjà présenté avant 1982 comme l'acteur principal de la scène politique locale. Afin d'éviter ces écueils, il suggère de « réintroduire les acteurs, en situation, sans les penser autrement que ce qu'ils sont : des calculateurs sans doute, mais au sein de jeux sociaux qui les marquent, les définissent et restreignent leur horizon d'action. » Voir Jean-Baptiste LEGAVRE, « L'horizon local de la communication politique. Retour sur la diffusion d'une expertise », *op. cit.*, p. 93.

[592] Voir Robert BOURE, « Quand les collectivité locales entrent en communication », *op. cit*. Voir également Isabelle PAILLIART, « Les nouvelles technologies de l'information et de la communication et le management des territoires », in *Les territoires de la communication*, troisième partie, *op. cit.*, p. 151-211.

[593] Entretien, Stéphane Caillaud, Webmestre, Anglet, 21 janvier 2003.

[594] Entretien, Jean-Pierre Ollé, Webmestre, Carmaux, 7 janvier 2003.

s'investir dans la gestion d'un site Internet[595]. André Beck, webmestre du site de cette même ville affirme lui aussi très clairement que l'utilisation d'Internet n'est pas encore pleinement entrée dans les mœurs des élus[596]. A Narbonne, les responsables politiques ont conscience que l'insertion d'Internet dans la communication municipale est inévitable mais auraient du mal à l'appréhender[597]. La remarque de Véronique Kleck qui constatait, en 1999, que « les élus ne sont pas coutumiers du multimédia, ni même de l'ordinateur[598] » demeure ainsi d'actualité. Dans le « grand Sud-Ouest », les degrés de sensibilisation et de pratiques des technologies de l'information et de la communication sont très variables suivant l'implication personnelle des élus[599] et leurs fonctions au sein de la municipalité.

Parfois, la mise en ligne de telle ou telle rubrique ressort directement de l'initiative d'un webmestre. C'est le cas de la rubrique des comptes rendus du conseil municipal actuellement disponible sur le site de Cenon, initialement proposée par le webmestre et pour laquelle les élus n'ont pas émis d'objection.

Par ailleurs, les webmestres interrogés soulignent qu'aux yeux de nombreux élus, le journal municipal demeure toujours le média privilégié pour assurer la communication de la ville. Pour le webmestre de Cenon, par exemple, les élus de sa ville seraient plus proches du *Flash* que du site Internet :

> « *Le Flash* c'est un support qui est plus tangible, qu'ils peuvent avoir en main, ils voient les articles on va dire de manière réelle, ils peuvent les toucher, tandis qu'Internet ça passe par l'intermédiaire d'un ordinateur…Cette forme là, ce mode de langage leur est, à mon avis, plus étranger…surtout qu'en plus la plupart a aux alentours de 50 et 60 ans.[600] »

Techniquement faciles à créer, accessibles à toutes les communes, utilisés depuis longtemps déjà, les supports appartenant à l'univers de l'écrit et du papier ne cèdent donc pas la place dans les municipalités aux supports d'information apparus ultérieurement. Le

---

[595] Entretien, Serge Labordère, Directeur de Cabinet, Tarbes, 17 janvier 2003.
[596] Entretien, André Beck, rédacteur territorial (service communication), Tarbes, 17 janvier 2003.
[597] Voir Géraldine CAILLABA, *Le site Internet de la ville de Narbonne. Etude et prospective*, dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, 2002.
[598] Véronique KLECK (dir.), *Démocratie locale et usages de l'internet. Politiques municipales de développement des réseaux électroniques en direction des habitants : premières observations, op. cit.*, p. 41.
[599] Rappelons que la retransmission des conseils municipaux sur le site Internet de la ville d'Anglet a été entièrement impulsée par l'ancien maire, Alain Lamassoure.
[600] Entretien, Stéphane Verdier, Webmestre, Cenon, 20 janvier 2003.

bulletin municipal (gratuit pour les habitants), le plus emblématique de ces traditionnels outils d'information ne disparaît pas avec l'apparition des supports audiovisuels, de la radio et des réseaux câblés dans l'ensemble des villes françaises au milieu des années 80. Les serveurs vocaux et les services télématiques vidéotex viendront allonger cette liste dans les années 90 même s'ils ne sont pas employés de manière égale par toutes les municipalités. De la même manière, Internet relève-t-il d'une stratégie additionnelle et non pas substitutive dans la communication municipale, le site ne remplaçant pas les autres médias municipaux[601].

Cette préférence des élus se traduit par des lignes budgétaires plus généreuses à l'égard du bulletin municipal que du site Internet. Selon le webmestre d'Anglet, alors que le volume d'informations développé sur le site est plus important que celui contenu dans le bulletin municipal, ce dernier continue de bénéficier quand même de moyens financiers et humains plus importants. A Tarbes, le gestionnaire du site considère que les moyens alloués respectivement à ces deux médias ne sont pas comparables et qualifie même de « ridicules et dérisoires » ceux octroyés au site Internet.

La relative indifférence des responsables politiques à l'égard du site municipal est également manifeste dans les réponses au questionnaire adressé en 2001 aux 183 gestionnaires. Les maires s'impliquent en effet davantage dans les contenus des supports papier de communication tels que le journal de la ville, que dans ceux du média électronique. Ainsi, 78 % des répondants estiment que les maires participent « fortement » ou « très fortement » aux orientations et aux évolutions du bulletin municipal ; 38 % seulement considèrent qu'ils agissent de même concernant les orientations et les évolutions du site Internet municipal[602].

---

[601] Les sites web municipaux pourraient cependant peut-être remplacer les serveurs vidéotex dans la mesure où les deux médias pourraient être considérés par certaines municipalités comme faisant double emploi. Toutefois, en 1999, sur les quatre villes du « grand Sud-Ouest » qui disposaient d'un service minitel, une seule envisageait alors sa suppression. Voir Stéphanie WOJCIK, *Municipalités et multimédia en ligne : un écran pour la démocratie locale ? Etude de trente neuf sites web municipaux dans le grand Sud-Ouest, op. cit.*

[602] Question n° 26 : « A votre avis, de quelle manière le maire participe-t-il aux orientations et aux évolutions du bulletin municipal ? » et question n° 29 : « A votre avis, de quelle manière le maire participe-t-il aux orientations et aux évolutions du site Internet municipal ? » Les réponses possibles (choix unique) : « très fortement », « fortement », « modérément », « pas du tout ».
Enquête par questionnaire auprès de 183 municipalités du « grand Sud-Ouest » (Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) disposant d'un site Internet en 2001 durant la période 24 septembre 2001 - 28 février 2002. 113 réponses ont été recueillies. Voir Annexe 2.

Toutefois, les élus apparaissent plus sourcilleux concernant les aspects interactifs du site, qu'il s'agisse de l'intégration de paroles contradictoires ou des applications permettant un dialogue avec les citoyens[603]. L'insertion dans le site de liens hypertextes renvoyant à des sites porteurs de propos contradictoires à ceux de la municipalité est ainsi clairement soumise à l'approbation des décideurs. « Ce n'est pas Marie-Line Marchant[604] », déclare par exemple Anne Vayssière, Adjointe à la communication de Carmaux, « qui décidera s'il y aura ou pas un lien vers un site dont on sait dès le départ qu'il risque de nous saborder.[605] »

Le tableau suivant synthétise les principales caractéristiques de la démocratie électronique locale que nous avons dégagées à partir de l'observation des SIM du « grand Sud-Ouest ».

Caractéristiques de la démocratie électronique locale dans le « grand Sud-Ouest »	
Caractères	**Modalités et problèmes courants par rapport à la démocratie**
Volonté de transparence	- Prédominance de la dimension informative des SIM par rapport aux applications interactives - Ambivalence de l'information, dérive vers le marketing
Minoration de la dimension partisane	- Dépolitisation des SIM (faible présence de l'opposition ; peu de listes d'élus avec étiquette politique) - Musellement des opposants
Démocratie consensuelle	- Peu de sondages en ligne, sujets proposés consensuels - Faible présence des associations critiques, contrôle et limitation de leurs contenus éditoriaux
Démocratie passive	Faiblesse de toutes les rubriques de la catégorie « Dialogue élus-citoyens », hormis le courrier électronique
Faible influence des variables partisane et gestionnaire	Légère prime aux informations, notamment dans les villes supérieures à 20 000 habitants ; indifférenciation partisane
Latitude éditoriale des gestionnaires	- Définition des objectifs et des contenus des SIM par les responsables administratifs et techniques

[603] L'attitude des responsables politiques à l'égard des forums est abordée dans les chapitres 3 et 5.
[604] Chargée de communication à la mairie de Carmaux. Cette personne gère aussi, avec Jean-Pierre Ollé, le site Internet municipal.
[605] Entretien, Anne Vayssière, Adjointe à la Démocratie locale, Communication, Vie associative, Carmaux, 7 janvier 2003.

	- Préférence des élus pour le support papier

L'ensemble de ces caractéristiques façonne le paysage éditorial des SIM et certaines d'entre elles ont des incidences, plus ou moins fortes, sur les forums de discussion. Ainsi que nous l'avons auparavant souligné, la prime à la diffusion d'informations et le caractère essentiellement passif de la démocratie électronique qui transparaît à travers les SIM du « grand Sud-Ouest » sont corrélatifs d'une présence étique des applications interactives, autres que le courrier électronique. La dimension consensuelle du site peut laisser supposer un contrôle rigoureux du contenu des forums de discussion afin d'éviter les propos des internautes peu amènes à l'égard de la ville et de l'action municipale dont la valorisation constitue par ailleurs un aspect important de la politique éditoriale des SIM. La latitude dont disposent les webmestres — la gestion et la définition même des contenus du site leur sont largement déléguées par les responsables politiques — sera également patente en ce qui concerne du fonctionnement des forums municipaux. Celui-ci reposera, en effet, en grande partie sur le dynamisme du gestionnaire qui devra non seulement assurer le contrôle des contenus, mais être aussi la courroie de transmission entre les internautes intervenant sur les forums et les responsables politiques et administratifs éventuellement sollicités.
Avant d'examiner dans les prochains chapitres l'effectivité de l'influence de ces particularités éditoriales sur les forums de discussion, il importe de donner une première approche de ces applications spécifiques d'Internet.

II, 2. Les forums sur les sites Internet municipaux

Avant d'observer l'importance de la place qu'ont les forums de discussion sur les sites Internet municipaux du « grand Sud-Ouest », il est nécessaire de donner une première approche de ce type d'application interactive, destinée à en expliciter les caractéristiques. Celle-ci permettra notamment de mettre en lumière les spécificités du forum au regard des autres modes de prises de parole des citoyens dans l'espace public (II, 2, 1).
Ces spécificités, dont il sera fréquemment question au cours de ce travail, seront ensuite abordées à propos des forums mis en place par les municipalités du « grand Sud-Ouest ». Il

sera également permis de s'interroger sur la frilosité des éditeurs municipaux à intégrer un tel outil sur les sites Internet observés de 1999 à 2004 (II, 2, 2).

II, 2, 1. Les forums électroniques de discussion

Lieux d'échanges originaux, les forums électroniques de discussion connaissent un fort développement. Désormais, Internet offre la possibilité de participer à des forums de discussion sur des sujets aussi variés et pointus que peuvent l'être les centres d'intérêt de la multiplicité d'individus qui composent la société. Jardinage, cuisine, bricolage, informatique, musique, questions philosophiques, de société, mais aussi actualité politique nationale ou internationale font désormais l'objet de conversations continues selon des modalités jusqu'alors inexistantes[606]. Sur les forums, les participants ne sont pas en présence les uns des autres. Ils discutent par écrit et de manière souvent anonyme. Les débats sont en différé.

Après avoir détaillé les caractéristiques générales des forums de discussion (A), nous nous intéresserons plus particulièrement à leur apparition dans le domaine politique (B). Seront ainsi esquissés les enjeux et problèmes posés par un tel outil du point de vue démocratique.

A. Les forums : définition générale

Les forums sont des espaces de discussion permettant des échanges écrits et asynchrones — c'est-à-dire en différé — médiatisés par les réseaux électroniques[607]. La

[606] A ce niveau de possibilité et de qualité ergonomiques. Des forums existaient en effet sur le Minitel mais selon des modalités techniques beaucoup plus limitées que celles qui existent actuellement sur Internet. Les forums du vidéotex ne comportaient par exemple aucun graphisme et leur pratique était circonscrite de fait au territoire national (le Minitel est fourni par l'opérateur historique de télécommunications, France Télécom).

[607] Les forums de discussion relèvent de différentes modalités de création et de fonctionnement. Les forums Usenet n'utilisent pas à proprement parler le Web mais une autre partie de l'Internet appelée Usenet. Il est donc nécessaire d'utiliser un logiciel de messagerie (par exemple, « Eudora », « Outlook express »…) pour y accéder. Le réseau Usenet offre le service de conférence électronique le plus répandu, articulé autour de serveurs supportant plus de 5 000 groupes de discussion spécialisés. Les *newsgroups* d'Usenet sont nés outre-Atlantique, d'abord dans les universités américaines, à la fin des années 1980. Les *news* étaient alors échangés de machine à machine en utilisant des protocoles de communication (UUCP) qui ne sont plus guère

liste des contributions des participants est affichée sur une page Internet que chaque internaute peut dès lors consulter. Il faut souligner que le mode de communication est le langage écrit. Le dialogue asynchrone signifie qu'une durée, variable, s'écoule entre le moment où l'internaute poste sa contribution et où elle est affichée à l'écran, et le moment où d'autres participants lui répondent effectivement. A propos de ce type d'échange sur Internet, il est possible de parler de « communication médiatisée par ordinateur »

---

utilisés sur Internet aujourd'hui. Les *newsgroups* ont été rassemblés à l'origine dans le « Mainstream », appelé aussi « Big8 » parce que constitué de huit sous-hiérarchies principales : *comp.* pour l'informatique, *rec.* pour les loisirs, *sci.* pour les sciences, *soc.* pour les discussions sur la société, *talk.* pour les débats débridés, *news.* pour ce qui a rapport directement à Usenet, *humanities*. pour les arts et lettres, *misc.* pour les sujets divers n'entrant pas dans les sept catégories précédentes. *.biz* a été récemment rajouté pour les discussions traitant du « business ». De l'Usenet originel, sont nées un grand nombre de hiérarchies secondaires dont la plus connue est sans doute l'ensemble alternatif connu sous le nom de *alt.* Parmi ces hiérarchies secondaires, on compte de nombreuses hiérarchies régionales, *uk.* pour le Royaume-Uni, *de.* pour l'Allemagne, *fj.* pour le Japon, *it.* pour l'Italie, etc. *Usenet-fr* désigne l'ensemble des forums de discussion *.fr*. Il a été créé en 1993 et comptait à l'origine une trentaine de forums de discussion. Au 1er janvier 2002, cette hiérarchie compte 304 forums dont les intitulés sont suffisamment explicites pour permettre aux utilisateurs de se repérer. Par exemple, « fr.comp.ordinosaures » rassemble les échanges autour des ordinateurs et consoles de jeux anciens ; « fr.bio.medecine.veterinaire » est destiné aux professionnels de la médecine vétérinaire ; « fr.rec.aquariophilie.marine » est consacré à l'aquariophilie marine et récifale ; « fr.rec.arts.sf.starwars » pour les discussions autour du film « La Guerre des Etoiles » ; « fr.misc.securite.routiere » pour celles relatives à la sécurité routière ; « fr.soc.internet » est relatif aux aspects socio-culturels d'Internet ; « fr.soc.politique » est le *newsgroup* généraliste de la politique créé en 1996.
Ces *newsgroups* ne doivent pas être confondus avec les *newsletters* où un éditeur unique diffuse périodiquement à un ensemble d'abonnés des informations via leur adresse de courrier électronique.
Il faut également noter une différence essentielle avec les forums tels que nous les entendons dans ce travail. Les *newsgroups* Usenet fonctionnent et sont accessibles uniquement par messagerie électronique. L'abonné à un *newsgroup* utilise sa messagerie pour poster ses contributions et reçoit dans sa boîte aux lettres celles des autres abonnés. Elles ne sont pas publiées sur une page web comme c'est le cas des contributions postées sur les autres forums.
Les autres Forums utilisent en effet le Web et sont donc accessibles grâce au navigateur de l'utilisateur (« Internet Explorer », « Netscape »…). Aussi, les éditeurs des multiples sites présents sur Internet ne se privent-ils pas de mettre en ligne des forums de discussion. Par exemple, les versions électroniques des quotidiens nationaux d'information tels que *Le Monde* ou *Libération* proposent de nombreux forums aux thématiques variées. *Libération* compte des forums dont la durée de fonctionnement est relativement courte. Par exemple « Le Pacs a deux ans. A-t-il changé votre vie ? » (ouvert le 14 novembre 2001- fermé le 17 décembre 2001-33 messages) ; « Bons ou mauvais, racontez-nous vos souvenirs de caserne (ouvert le 04 octobre 2001- fermé le 16 décembre 2001-99 messages) ; « Lettre à celui ou celle avec qui vous ne partir(i)ez jamais en vacances » (ouvert le 08 juillet 2003- fermé le 01 septembre 2003-119 messages) ; « Vos dix raisons d'aimer ou de détester les Anglais » (ouvert le 05 avril 2004- fermé le 14 avril 2004-265 messages).
Les clients des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) peuvent aussi exprimer leurs opinions sur de nombreux sujets. Wanadoo (France Télécom) offre à ses clients la possibilité de participer à des forums Usenet (fr.news.wanadoo) ou Internet (sur l'environnement, la santé, le tourisme…). Certains de ces forums sont très fréquentés : celui sur la littérature française et étrangère affiche 26 912 messages au 29 août 2004, celui intitulé « Nos amis les animaux », 20 982 messages à cette même date.
Les particuliers ayant créée un site par exemple sur leurs hobbies personnels sont également en mesure de créer un forum via des logiciels spécifiques, souvent disponibles sur Internet. C'est par exemple le cas des différentes versions du logiciel « Phorum 5 », <http://www.phorum.org> Aussi, la liste des forums disponibles est-elle en réalité incommensurable.

(CMO)[608]. L'échange électronique peut dès lors revendiquer une double affiliation. Il condense en effet les caractères de l'écriture et de l'oralité[609]. Les paroles écrites, affichées sur l'écran, sont constitutives d'un nouveau type d'échange essentiellement marqué par une liberté de ton et d'expression, l'absence physique du récepteur semblant libérer des contraintes orthographiques et des conventions épistolaires (politesse, style…)[610], le rédacteur du message. Comparée aux autres formes de communication écrite, la CMO favoriserait la production de messages brefs[611], ce que Fabienne Cusin-Berche appelle des « écrits spontanés naïfs »[612]. Pour beaucoup d'auteurs, cette forme de communication écrite se caractérise – en dehors d'un style marqué par l'oralité[613] – par la présence de procédés de représentation du non verbal (ce qui correspond aux paralangages tels que les gestes, les mimiques accompagnant une conversation en face-à-face[614]). Selon Michel Marcoccia, la CMO peut être assimilée à une conversation numérique[615].

---

[608] La CMO (ou CMC c'est-à-dire *Computer-Mediated Communication*) peut aussi désigner la communication médiée par ordinateur. Sur l'histoire et la notion, apparue au début des années 1980, de « communication médiatisée par ordinateur », voir Eric GEORGE, Michael TOTSCHNIG, « 20 ans de CMO. Dialogue sur l'histoire d'un concept et d'un champ de recherche », 69e Congrès de l'Association Canadienne-française pour l'Avancement des Sciences (ACFAS), *La communication médiatisée par ordinateur : un carrefour de problématiques*, Université de Sherbrooke, 15 mai 2001, <http://grm.uqam.ca/activites/cmo2001/george.html>, 10 avril 2002 ; Michel MARCOCCIA, « La communication médiatisée par ordinateur : problèmes de genres et de typologie », Journée d'études *Les genres de l'oral*, Université Lyon II, 18 avril 2003, 11 p., <http://gric.univ-lyon2.fr/Equipe1/actes/Journee_Genre/Marcoccia_CMC_genres.doc>, 25 avril 2005.

[609] Dans son analyse des débats en ligne de la communauté scientifique, Philippe Hert parle ainsi de « quasi-oralité de l'écriture électronique ». Celle-ci serait pour lui une écriture qui cherche à retrouver les capacités de lien propre à la parole et constituerait une tentative que mettent en œuvre les membres des communautés virtuelles pour faire exister un sentiment de communauté**.** Voir Philippe HERT, « Quasi-oralité de l'écriture électronique et sentiment de communauté dans les débats scientifiques en ligne », *Réseaux*, vol. 17, n° 97, 1999, p. 211-259.

[610] Il y a plus de quinze ans, Josiane Jouët remarquait que les échanges par Minitel favorisaient le le style télégraphique, la contraction des mots et la perte de la ponctuation. Voir Josiane JOUËT, « L'informatique « sans le savoir » », *Culture technique*, n° 21, 1990, p. 216-222.

[611] David CRYSTAL, *Language and the Internet*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 57.

[612] Voir Fabienne CUSIN-BERCHE, « Courriel et genre discursif », in *Internet, communication et langue française* / sous la direction de Jacques Anis, Paris, Hermès, 1999, p. 31-54.

[613] Voir Simon J. YATES, « Oral and Written Linguistic Aspects of Computer Conferencing : A Corpus Based Study », *in Computer-Mediated Communication. Linguistic, Social and Cross-Cultural Perspectives* / edited by Susan C. Herring, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins, 1996, p. 29-46 ; Rachel PANCKHURST, « Analyse linguistique du courrier électronique », in *Communication, société et Internet* / sous la direction de Nicolas Guégen, Laurence Tobin, L'Harmattan, 1998, p. 47-60 ; Jacques ANIS, « L'écrit des conversations électroniques de l'Internet », *Le Français aujourd'hui*, n° 129, 2000, p. 59-69.

[614] De manière plus précise, Véronique Traverso distingue entre les gestes « communicatifs » et les gestes « extra-communicatifs ». Ces derniers sont produits sans que le locuteur ait l'intention de transmettre une information (par exemple, changements de posture, gestes ludiques et autocentrés). Les gestes « communicatifs » se répartissent, quant à eux, en plusieurs catégories : les *quasi-linguistiques*, gestes conventionnels qui peuvent remplacer un énoncé verbal (par exemple, hocher la tête de droite à gauche pour dire non), les *co-verbaux* qui accompagnent la parole pour l'illustrer ou la qualifier et les *synchronisateurs*

Autre caractéristique, pour Axel Lefebvre, le forum, en sollicitant le langage écrit et malgré la pauvreté de l'expression qu'il draine — absence des éléments gestuels, attitudinaux, comportementaux et paraverbaux inhérents à la communication présentielle — constitue une opportunité pour la discussion en grand groupe. Il souligne en effet que sauf à adopter des règles très strictes de distribution de la parole, il est peu aisé de laisser tous les membres d'un groupe, réunis en un même lieu, parler et s'écouter librement. En revanche, l'association de l'écrit et des technologies de l'information et de la communication permet à chacun de s'exprimer, recevoir et lire les messages des autres membres du groupe, selon le rythme qui lui est propre. Aussi, le forum apparaît-il selon cet auteur, et nous semble-t-il avec justesse, comme un « canal discursif qui ne trouve pas vraiment d'équivalent hors de l'environnement électronique.[616] »

Les forums de discussion en différé se distinguent d'autres applications d'Internet tels que le courrier électronique, les listes de diffusion, les *chats* et les pages personnelles.

Les forums et le courrier électronique désignent deux applications distinctes d'Internet. Le courrier électronique est une application qui permet d'échanger des messages avec un ou plusieurs correspondants à l'aide d'un logiciel de messagerie. Les fonctionnalités offertes par ces logiciels sont très riches. Des textes, des images ou des fichiers sonores peuvent être insérés ou joints au message électronique ou *e-mail*. Le terme *e-mail* est généralement utilisé autant pour désigner le message lui-même que l'adresse de courrier électronique d'un internaute. Contrairement aux messages publiés sur les forums qui ont une destination publique, les messages électroniques ressortent de la correspondance privée.

Les forums sont également à différencier des listes de diffusion, réservées à un public d'abonnés, plus fréquentes pour les échanges thématiques et professionnels. La personne

---

qui sont des régulateurs de l'interaction et permettent au locuteur de s'assurer qu'il est écouté par l'auditeur (notamment par le regard). Voir Véronique TRAVERSO, *L'analyse des conversations*, Nathan, coll. « Linguistique 128 », 2004, p. 15 et suivantes.

[615] Voir Michel MARCOCCIA, « La normalisation des comportements communicatifs sur Internet : étude sociopragmatique de la Netiquette », in *Communication, société et Internet* / sous la direction de Nicolas Guégen, Laurence Tobin, L'Harmattan, 1998, p. 15-32.

[616] Axel LEFEBVRE, « Espace public et technologies de l'information : le cas du courrier électronique et du forum de discussion », *op. cit.*, p. 385.

Yves Toussaint considérait à propos du Minitel que les échanges électroniques favorisaient également un mode de communication distinct de la conversation dans l'espace public. Voir Yves TOUSSAINT, « La parole électronique. Du minitel aux nouvelles machines à communiquer », *Esprit*, n° 186, novembre 1992, p. 127-139.

souhaitant recevoir des informations sur un sujet donné s'inscrit sur la liste en envoyant un mot-clé dans son message de demande d'abonnement. Elle recevra alors des informations dans sa boîte aux lettres électronique. Les listes de diffusion sont des applications techniques qui permettent les communications écrites, asynchrones, utilisant le courrier électronique, mais constituent des dispositifs privés de communication, soumis parfois à un abonnement, ce qui n'exclut pas d'ailleurs un usage politique[617].

Les forums sont également distincts des débats en direct (*chats*) puisqu'ils fonctionnent en différé. Les *chats* permettent l'échange en ligne d'opinions ou de questions en direct avec une ou plusieurs personnes[618]. Ici, l'interlocuteur prend instantanément connaissance du contenu du message au moment même où ce dernier est écrit.

Ils diffèrent enfin des pages personnelles qui constituent également une modalité de prise de parole sur Internet mais dont l'objet correspond davantage à la présentation de la personnalité, des activités, des passions de leurs créateurs qu'à l'instauration d'un échange public avec d'autres internautes.

La majeure partie de la littérature — essentiellement anglo-saxonne — relative aux échanges électroniques, est plutôt consacrée à l'étude des formes de sociabilité et d'identité qu'ils pourraient engendrer à travers la constitution de « communautés virtuelles », déliées des espaces politiques et sociaux réels. Dès les années 1980, en France, les messageries

---

[617] Ainsi que l'analyse Eric George concernant les listes de diffusion d'ATTAC et de SalAMI. Voir Eric GEORGE, « De l'utilisation d'Internet comme outil de mobilisation : Les cas d'ATTAC et de SalAMI », *op. cit*. Fabien Granjon a, quant à lui, travaillé sur les listes de plusieurs mouvements sociaux ou alternatifs. Voir Fabien GRANJON, *L'Internet militant. Mouvement social et usage des réseaux télématiques*, *op. cit.*

[618] Voir *supra*. Des « chats » furent par exemple organisés par la municipalité de Cenon. Sur le site municipal de cette ville, un « chat » intitulé « Dialoguez avec les Elus - Ma place dans la ville » fut ainsi proposé aux internautes le 12 avril 2003 de 15 à 16 heures. Consultation, site Internet de Cenon, <http://www.ville-cenon.fr>, 31 juillet 2001 et 8 septembre 2002.

D'autres villes françaises pratiquent les « chats ». Le Havre propose ainsi des débats en direct en présence du maire Antoine Rufenacht, intitulés « Forums libres ». Ces débats n'ont pas de thèmes prédéterminés. D'après la rubrique « Avertissement aux internautes », les internautes peuvent poser les questions qu'ils souhaitent sous réserve « d'aborder uniquement des sujets susceptibles d'intéresser l'ensemble des internautes. » Il est également précisé que si toutes les questions ne peuvent être posées dans le temps imparti, les responsables municipaux envisageront l'ouverture prochaine d'un autre forum. Dans les cas où certaines questions n'ont pu faire l'objet immédiatement d'une réponse complète, le complément de réponse y sera ajouté. La rubrique archive par ailleurs les débats qui furent antérieurement organisés. Sont ainsi consultables les questions des internautes et les réponses du maire lors des débats ayant eu lieu les 21 septembre et 12 décembre 2003, ainsi que ceux des 27 février et 7 mai 2004. Selon ces principes de fonctionnement, le prochain *chat* avec Antoine Rufenacht a eu lieu le 16 septembre 2004 de 17H30 à 19H. Au jour de notre consultation, 16 questions étaient en attente. Consultation, site Internet du Havre, <http://forum.ville-lehavre.fr/cadreforum.asp>, 13 septembre 2004.

vidéotex avaient ainsi donné lieu à des réflexions sur la possible apparition d'une sociabilité télématique. Néanmoins, les conclusions de ces recherches étaient très réservées sur la capacité de ces messageries à générer ou renforcer chez leurs usagers un sentiment de communauté. Par exemple, dans son analyse du fonctionnement de la messagerie « Axe » créée en 1985, Josiane Jouët établit une homologie entre l'immatérialité des échanges électroniques et la superficialité des relations sociales. Elle affirme ainsi que la sociabilité télématique reste un artefact[619].

Plus récemment, les travaux de Barry Wellman confirment que les réseaux électroniques ne favorisent pas une sociabilité virtuelle qui ferait disparaître les relations en face-à-face. En revanche, ils permettent d'accentuer le développement des échanges interpersonnels, en dehors de toute référence à une identité collective[620].

Par ailleurs, les approches inspirées par les *gender studies*[621] analysent les forums et les *newsgroups* comme des lieux de réassurance et de renouvellement des formes antérieures de domination du masculin sur le féminin[622]. De la même manière, d'autres études concluent clairement au caractère hypothétique des communautés électroniques, y compris lorsque la communauté est préexistante. C'est le cas de certains *newsgroups* américains utilisés par les chercheurs en sciences dures[623].

Par ailleurs, les travaux d'Erving Goffman sont mobilisés en France dans des études qui visent à comprendre comment les acteurs organisent leurs interactions dans l'espace des forums[624]. A proximité de ce type d'analyse interactionniste, les linguistes se préoccupent plus spécifiquement de la gestion par les participants à ces forums des échanges

---

[619] Voir Josiane JOUËT, « Une communauté télématique. Les axiens », *Réseaux*, décembre 1989, p. 49-66.

[620] Voir Barry WELLMAN, "The Network Community", in *Networks in the Global Village* / edited by Barry Wellman, Boulder, CO, Westview Press, 1999, p. 1-47.

[621] Les *gender studies* avancent que les catégories du féminin et du masculin sont, par définition, socialement et culturellement construites. Le genre est une catégorie sociale de base qui agit sur les rapports sociaux et le comportement social des êtres humains au même titre que la culture ou les institutions sociales, politiques, économiques et légales. En outre, le genre imprègne l'ordre symbolique et les structures de perception et d'interprétation, les systèmes de normes et de valeurs. Dans ce sens, les *gender studies* s'intéressent à l'analyse des implications sociales, culturelles, économiques, juridiques, psychologiques ou philosophiques du genre.

[622] Voir Susan C. HERRING, "The Rhetorical Dynamics of Gender Harrassment On-Line", *The Information Society*, vol. 15, n° 3, 1999, p. 151-167.

[623] Voir Philippe HERT, « Quasi-oralité de l'écriture électronique et sentiment de communauté dans les débats scientifiques en ligne », *op. cit.*

[624] Voir Valérie BEAUDOUIN, Julia VELKOVSKA, « Constitution d'un espace de communication sur Internet. (Forums, pages personnelles, courrier électronique…) », *Réseaux*, n° 97, vol. 17, 1999, p. 121-177.

polémiques et conflictuels[625]. Ces recherches d'inspiration goffmanienne se focalisent ainsi particulièrement sur la régulation rituelle et normative des relations se nouant au sein de ces espaces de discussion[626].

A côté des recherches sur l'apparition et les modes de fonctionnement des réseaux sociaux déterritorialisés que pourraient constituer les forums de discussion et les *newsgroups* thématiques, d'autres travaux s'attachent à leur rôle éventuel dans la production de savoirs. Leurs conclusions s'avèrent également mitigées. Par exemple, la comparaison effectuée par Bruce Lewenstein entre les modes électroniques et traditionnels de débats au moment de la controverse sur la fusion froide[627], montre que bien qu'ils aient permis aux scientifiques d'obtenir des informations et des données précises sur cette expérience, les formes électroniques de débat ont été impuissantes à produire un savoir scientifique[628].

Aussi, les usages des forums de discussions semblent induire un inventaire décourageant. Les griefs à leur égard sont en effet nombreux : impuissance à créer du lien, à générer un sentiment de communauté, incapacité à produire du savoir, maintien des formes antérieures et concomitantes de domination. Un bilan moins amer peut voir dans les forums un outil d'échanges d'informations, un moyen de développer des connaissances interpersonnelles qui peuvent se poursuivre hors des réseaux électroniques.

Ces différentes observations incitent en conséquence à la prudence quant à la capacité du forum à remplir les objectifs qui lui sont parfois effectivement assignés. Dans le cas des forums politiques que nous allons maintenant aborder, l'idée d'une revitalisation de la démocratie ou de la citoyenneté grâce à la mise en place de telles applications interactives doit ainsi être envisagée avec précaution.

---

[625] Voir Lorenza MONDADA, « Formes de séquentialité dans les courriels et les forums de discussion. Une approche conversationnelle de l'interaction sur Internet », *Apprentissage des Langues et Systèmes d'Information et de Communication*, vol. 2, n° 1, juin 1999, p. 3-25.

[626] Voir William H. DUTTON, "Network rules of order : regulating speech in public electronic fora", *op. cit.* ; Viviane SERFATY, "Forms and Functions of Conflict in on-line Communities", *Cercles*, n° 5, 2002, p. 183-197.

[627] Les professeurs Martin Fleishmann, de l'Université de Southampton (Grande-Bretagne) et Stanley Pons, de l'Université de l'Utah, avaient annoncé au début des années 1990 avoir réussi à produire une fusion nucléaire à des températures comprises entre 30 et 100 degrés centigrades. Ces deux électrochimistes, ainsi que des scientifiques du monde entier, n'ont pu cependant reproduire que très partiellement cette expérience. D'autres spécialistes, dont plusieurs physiciens nucléaires impliqués dans des projets de fusion nucléaire à chaud, ont par la suite estimé frauduleuse et erronée l'expérience de M. Fleishmann et S. Pons.

[628] Voir Bruce LEWENSTEIN, "Do public electronic bulletin boards help create scientific knowledge ? The cold fusion case", *Science, Technology, & Human Values*, 2(20), 1995, p. 123-149.

B. Les forums en politique

Dans le domaine politique, les forums de discussion suscitent de vifs espoirs quant à la revivification du dialogue démocratique et, pour les chercheurs, leur apport se mesure fréquemment à l'aune de la théorie habermassienne de l'espace public ou de la délibération. Selon le caractère public ou privé de leur initiateur, plusieurs types de forums peuvent être distingués (1). Indépendants et déliés de la production de politiques publiques lorsqu'ils s'implantent sur le réseau *Usenet* (2), les forums initiés par des institutions publiques ou des partis politiques (3) ou encore par des collectivités territoriales (4) répondent à des critères de fonctionnement plus rigoureux et poursuivent généralement l'objectif d'impliquer davantage les citoyens dans la conduite des affaires publiques.

1. Les types de forums politiques

Certains *newsgroups* d'*Usenet* sont spécialement consacrés à la politique[629] et rassemblent ainsi des individus échangeant leurs opinions sur des sujets d'actualité politique nationale et internationale[630]. Le forum apparaît à certains, ainsi que le remarque Françoise Massit-Folléa, comme le symbole de la « nouvelle agora qui rendrait possible la participation entière, immédiate, permanente, des citoyens aux décisions publiques.[631] » Il

---

[629] Aux Etats-Unis, il s'agit du *newsgroup* talk.politics.misc pour lequel Viviane Serfaty compte 102 participants en 1996 et 367 en 1998. Son observation du nombre de messages publiés montre une croissance très importante puisqu'ils passent de 8 500 en 1996 à 22 621 en 1998. Voir Viviane SERFATY, « Les groupes de discussion sur Internet entre constructions imaginaires et pratiques : un exemple aux Etats-Unis », in *L'Internet en politique. Des Etats-Unis à l'Europe* / sous la direction de Viviane Serfaty, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2002, p. 399-415.

[630] Rappelons qu'en France le *newsgroup* qui intéresse la politique est fr.soc.politique. Au 14 septembre 2004, fr.soc.politique contenait ainsi 24 497 messages. Les conversations sur ce dernier apparaissent un peu sibyllines au novice en raison des fréquentes références que font les contributeurs à des messages antérieurs postés dans ce *newsgroup*. Les messages postés le 14 septembre 2004 évoquent pêle-mêle : les attentats du 11 septembre 2001, l'attitude de Donald Rumsfeld, le duel entre George Bush et John Kerry aux élections présidentielles américaines, la fiscalité européenne, la présence de pédophiles au Vatican, Vladimir Poutine, les journalistes otages en Irak, les statistiques du chômage et de la pauvreté, le Front National, etc.…

[631] Françoise MASSIT-FOLLEA, « La démocratie électronique : mise en perspectives », *op. cit.*, p. 111.

est présenté comme l'une des applications favorites d'internautes le considérant comme un élément essentiel pour des échanges démocratiques. A l'opposé, certains auteurs soulignent, qu'aux mains des adversaires mêmes de la démocratie, le forum constitue une tribune leur permettant de débattre d'idées extrémistes qui ne trouvaient jusqu'alors qu'un écho réduit dans l'espace des médias traditionnels[632].

Les forums mis en place par les mouvements sociaux et associatifs pourraient néanmoins revitaliser la citoyenneté et la démocratie dans la mesure où leur activité peut déborder le seul cadre électronique et avoir des répercussions dans l'espace public[633]. Les travaux sur les potentialités politiques de cet outil l'envisagent alors comme un rouage discursif dans le cadre de l'organisation d'actions militantes et contestataires[634], au côté d'autres applications électroniques telles que les listes de diffusion-discussion[635].

Ainsi, les forums politiques peuvent être créés par des organisations associatives, médiatiques, publiques, partisanes, privées ou encore syndicales. Ils peuvent également être permanents ou ponctuels (événements particuliers, campagnes électorales). Au-delà des discours bienveillants à l'égard de la capacité des forums à renouveler le débat démocratique, la participation des citoyens sur les forums politiques apparaît relativement peu développée. Le comportement de nombre de responsables politiques témoigne, quant à lui, d'une certaine crainte à l'égard de ce type d'outil qui peut leur apparaître difficilement contrôlable.

Nos observations des forums électroniques proposés sur les sites de partis politiques français en 1998[636], tendent, en effet, à montrer que ceux-ci n'étaient pas très fréquentés. Le forum du Rassemblement Pour la République (RPR) était le plus actif des forums

---

[632] Voir Oliver SCHMIDTKE, « Berlin in the Net: prospects for democracy from above and from below », in *Cyberdemocracy. Technology, cities and civic networks* / edited by Roza Tsagarousianou, Damian Tambini, Cathy Bryan, New York, Routledge, 1998, p. 60-83.

[633] Le sociologue Manuel Castells fournit une interprétation des usages massifs d'Internet par les « nouveaux mouvements sociaux », mobilisés autour de valeurs « culturelles ». Il affirme qu'Internet favoriserait l'avènement de mouvements ponctuels et de « coalitions floues » au détriment des organisations permanentes et structurées. Voir Manuel CASTELLS, *La galaxie Internet*, Paris, Fayard, 2001, 364 p.

[634] Voir Laura J. GURAK, *Persuasion and Privacy in Cyberspace: The Online Protests over Lotus Marketplace and the Clipper Chip*, Yale, Yale University Press, 1999, 198 p.

[635] Voir Eric GEORGE, « De l'utilisation d'Internet comme outil de mobilisation : Les cas d'ATTAC et de SalAMI », *op. cit.*

[636] Voir Stéphanie WOJCIK, *Les forums électroniques, nouveaux lieux de participation politique ?*, Séminaire de DEA « Comportements politiques », Université Toulouse 1, 1998.

observés[637] puisqu'il recevait en une seule journée l'équivalent des messages reçus par ceux du Parti Communiste (PC) et des Radicaux de Gauche pendant deux semaines (soit environ une vingtaine)[638]. La réactivité des participants semblait également être un trait caractéristique de ce forum. En effet, les messages postés sur le forum du RPR suscitaient ainsi beaucoup plus de réponses que ceux postés sur les forums des autres partis politiques. Par exemple, un message relatif au Pacte civil de solidarité, en date du 16 novembre a suscité pas moins de quatorze réponses entre le 16 et le 17 novembre 1998 en provenance de huit participants différents. Sur le même sujet, le forum de Démocratie libérale ne contient qu'un message, par ailleurs sans réponse. Cette relative absence de réactivité était également observable sur le forum du PC où peu de messages entraînèrent une réponse.
En 2003, les sites des partis politiques, bien implantés dans le paysage politique français, proposent des forums de discussion qui s'avèrent beaucoup plus actifs que ceux observés lors de notre étude en 1998. Ainsi, les forums présents sur le site du Parti Socialiste peuvent recevoir une centaine de messages par jour, « un toutes les trois ou quatre minutes[639] » selon le webmestre. En huit mois — de janvier à août 2003 — le forum de l'Union pour la Majorité Présidentielle (UMP), a, quant à lui, reçu plus de 6 800 messages.

De même, sur les sites Internet de mouvements politiques radicaux tels que « les Identitaires », « VOX-Nouvelle Résistance », la « Fédération Anarchiste » et « Alternative Libertaire », étudiés par Céline Matuszak, la participation aux forums ou aux listes de discussion apparaît extrêmement limitée. En effet, moins de 30 messages par mois sont postés sur chacun des sites des mouvements considérés[640]. Ce constat semble d'autant plus

---

[637] Les forums observés sont ceux proposés sur les sites Internet des partis politiques suivants : Parti Communiste Français (PCF), Démocratie Libérale (DL), Rassemblement pour la République (RPR), Radicaux de Gauche. Les sites des partis politiques ne disposent pas tous d'un forum, le Parti socialiste ne présente que des informations sur son organisation et sur l'actualité. Il est à noter que les Verts ne disposent pas d'un forum mais de trois listes de discussion auxquelles les internautes peuvent s'abonner et ainsi recevoir grâce à leur adresse électronique les messages concernant chacune des listes.
[638] L'observation s'est faite pendant le mois de novembre 1998.
[639] Cité par Nicolas BAROTTE, « Militants de droite et de gauche polémiquent sur le Web », *Le Figaro*, 13 août 2003.
[640] Ces quatre mouvements prônent des idéologies radicalement différentes. Les Identitaires, anciennement Unité Radicale, constitue la fraction la plus ultra de la mouvance de l'extrême droite ; VOX-Nouvelle Résistance est un mouvement nationaliste solidariste et révolutionnaire, se réclamant du « national-bolchévisme ». Tous deux se classent au côté du Front National. La Fédération Anarchiste et Alternative Libertaire sont des organisations anarchistes dont le rassemblement a abouti à la création d'une liste de discussion unique intitulée « Unité Libertaire ». Voir Céline MATUSZAK, « L'Internet des mouvements

surprenant que ces mouvements développant des idéologies jugées souvent très contestables, voire hors-la-loi, ils n'ont généralement pas accès aux médias audiovisuels. Il aurait été donc vraisemblable d'imaginer que privés (plus ou moins volontairement) de parole dans l'espace public traditionnel, les militants de ces mouvements « radicaux » soient enclins à intervenir massivement sur les espaces numériques mis à leur disposition par leurs dirigeants, qu'il s'agisse des forums, des *weblogs* ou des listes de discussion.

Si l'on se tourne maintenant du côté des campagnes électorales, on constate que, depuis 2001, la plupart des partis politiques en Europe dispose d'un site Internet. En France, lors des élections de 2001, les sites de campagne se sont révélés peu interactifs. Stanislas Magniant explique ce phénomène en soulignant que les candidats craindraient de perdre la maîtrise de leur communication et favoriseraient les relations de proximité, sur le terrain[641]. En effet, en Italie par exemple, les forums proposés sur les sites des partis politiques se révèlent fortement contrôlés. Anne Marijnen, auteur d'une étude intitulée « la résistible ascension de l'e-satire : les élections italiennes de 2001 », indique ainsi que sur le site de Silvio Berlusconi, les internautes peuvent certes laisser leurs remarques et propositions dans une rubrique intitulée le « mur de liberté ». Mais elle constate aussi qu'en réalité, seules les contributions favorables au candidat accèdent à ce mur, les autres étant censurées[642].

Par ailleurs, un certain nombre d'institutions françaises, nationales et locales, proposent sur leur site Internet des forums de discussion. Le portail vie publique.fr édité par La Documentation française les recense dans une rubrique particulièrement fournie. Ces forums sont répertoriés selon un classement thématique lié aux activités des institutions qui les mettent en œuvre : « Administrations, Institutions »[643], « Aménagement, Urbanisme,

---

transgressifs : pour quelle présence dans l'espace public ? », Working Paper, Séminaire du réseau *« Démocratie électronique » (DEL)*, Paris, 29 janvier 2004.

[641] Voir Constance BAUDRY, « Les candidats ont peur de perdre la maîtrise de leur campagne en jouant la carte de l'interactivité », *Le Monde*, 13 avril 2001.

[642] Voir Constance BAUDRY, « Les candidats ont peur de perdre la maîtrise de leur campagne en jouant la carte de l'interactivité », *op. cit.*

[643] Par exemple, le site www.internet.gouv.fr, géré par le Service d'Information du Gouvernement (SIG), service du Premier ministre, offrait, en 1999, la possibilité de participer à un forum relatif au commerce électronique. Certaines des contributions ont été reprises dans le rapport rédigé par Francis Lorentz sur ce même thème. Voir Corinne MANOURY, « « Miss Forums » des ministères », *Le Monde interactif*, 27 octobre 1999. Plus récemment, le site www.forum.gouv.fr, également géré par le SIG, propose depuis le 23

Ville »[644], « Culture, Communication », « Droit, Justice », « Economie, Finances », « Emploi, Travail », « Environnement », « Europe »[645], « Relations internationales, Défense », « Société », « Santé, Protection sociale ».

Les forums politiques suscitent ainsi un vif espoir quant à leur capacité à renouveler le débat démocratique qui contraste avec une participation en réalité peu développée lorsque ceux-ci sont proposés par des institutions. Les responsables politiques sont, quant à eux, peu enclins à y prendre part. De tels constats sont-ils valables en ce qui concerne les autres types de forums politiques ?

2. Les *newsgroups* politiques d'*Usenet*

Existe un ensemble d'études empiriques sur les forums qualifiés de politiques dans le sens où ils permettent la discussion politique en ligne, sans qu'elle soit nécessairement liée à des processus de consultation, de décision ou de mobilisation collective. Par exemple, Kevin Hill et John Hugues ont procédé à une analyse quantitative des différents forums politiques nord-américains accessibles par le réseau *Usenet*. Selon ces auteurs, si les

---

avril 2004 un forum intitulé « Réforme de l'Etat : Quel service public pour demain ? Au jour de notre consultation, 863 sujets (messages initiaux) et 1499 réponses avaient été publiés. Sur ce site, sont également consultables les archives des neuf forums antérieurement mis en ligne : « Adolescence : quelles solutions pour mieux accompagner les jeunes ? », « L'Union à 25 : quel avenir pour l'Europe ? », « Simplifier la vie des usagers : votre avis sur le projet ADELE sur l'Administration électronique », « Handicap et société : quels projets de société », « Suppression d'un jour férié : une piste de financement du vieillissement ? »…Consultation, <http://www.forum.gouv.fr>, 15 septembre 2004.

[644] Cette rubrique ne répertorie que deux structures institutionnelles organisant des forums : la Commission Nationale du Débat Public et le site de la concertation sur le prolongement du tramway T2 à Paris <http://www.t2aparis.org/avis.htm> La première partie de la concertation s'est déroulée du 5 juin au 19 septembre 2001, la deuxième partie du 20 février au 20 avril 2002.

[645] La Commission européenne a mis en ligne le 7 mars 2001 « Futurum » un portail inter-institutionnel sur l'avenir de l'Europe. Ce portail rassemble des documents officiels, positions politiques diverses des instances communautaires ou de dirigeants ou hommes politiques des Etats membres ou des pays candidats. Un forum est également disponible, dans lequel les internautes peuvent dialoguer dans la langue de leur choix. En France, sur ce même sujet, le débat sur l'avenir de l'Europe, le site de la Présidence de la République et le site de Sources d'Europe ont également proposé un forum. Voir Stéphane CARRARA, *Contribution(s) de l'Internet à l'émergence de l'espace public européen. Le cas des formes électroniques du débat public sur l'avenir de l'Europe. Présentation et mise en perspective*, Mémoire de DESS « Communication politique et sociale », Université Paris 1, 2001, 101 p.

forums de discussion politique ne sont pas très nombreux, ils reçoivent en revanche trois fois plus de messages par mois que la moyenne des groupes non politiques[646].

A l'aide de méthodes quantitatives d'analyse de contenu, Steven Michaël Schneider a étudié le débat sur l'avortement se déroulant sur le forum *Usenet talk.abortion*. D'après lui, les échanges électroniques possèdent deux des quatre attributs d'une sphère publique idéale. En effet, ils se caractérisent par la diversité et la réciprocité — entendue à la fois comme les opportunités d'acquérir un savoir supplémentaire en provenance des autres participants et le degré selon lequel ces opportunités se réalisent —, mais souffrent aussi d'un déficit de qualité des argumentations employées et d'égalité entre les participants[647].

Toujours aux Etats-Unis, à partir de son analyse de *talk.politics.misc*, Viviane Serfaty considère que les groupes de discussion ne favorisent pas l'émergence d'un type radicalement nouveau d'espace public mais constituent une extension de l'espace public traditionnel[648].

A partir de son observation de trois forums de discussion, deux traitant de thèmes reliés à la politique canadienne et québécoise, et un autre d'intérêt social portant sur les droits reliés à l'orientation sexuelle, Michaël Dumoulin estime que les échanges électroniques ressemblent à des « monologues interactifs » où chaque participant réitère son propre point de vue et rejette ou critique systématiquement les propos des autres intervenants au lieu de solliciter des opinions, des éclaircissements ou des justifications de la part des autres intervenants. Aussi, estime-t-il que les forums électroniques ne favorisent guère la délibération telle que l'a théorisée Habermas[649].

Sara Bentivegna, qui a analysé les *newsgroups* consacrés aux quatre principaux partis politiques italiens, adopte une position inverse puisqu'elle affirme que l'égalité entre participants, le droit d'intervenir sur n'importe quel sujet, la liberté d'expression croissante

---

[646] Voir Kevin. A. HILL, John. E. HUGUES, "Computer-Mediated Political Communication: the USENET and Political Communication", *Political Communication*, vol. 14, n° 1, 1997, p. 3-27; Kevin A. HILL, John E. HUGUES, *Cyberpolitics: Citizen Activism in the Age of the Internet*, Lanham, MD, Rowman & Littlefield, 1998, 224 p.

[647] Voir Steven Michaël SCHNEIDER, *Expanding the Public Sphere through Computer-Mediated Communication: Political Discussion about Abortion in a Usenet Newsgroup*, Ph.D thesis in Political Science, Massachusetts Institute of Technology, 1997, 189 p., <http://www.sunyit.edu/~steve/main.pdf>, 12 décembre 2002.

[648] Voir Viviane SERFATY, « Les groupes de discussion sur Internet entre constructions imaginaires et pratiques : un exemple aux Etats-Unis », *op. cit.*

[649] Voir Michaël DUMOULIN, « Les forums électroniques: délibératifs et démocratiques ? », in *Internet et la Démocratie* / sous la direction de Denis Monière, Québec, Monière et Wollank Editeurs, 2002, p. 141-157.

sont des éléments qui font des groupes de discussion à la fois une version moderne de l'espace public élaboré par Habermas et une version technologique de la communauté civique pensée par Robert Putnam[650].

En France, Michel Marcoccia a tenté de mettre en lumière les effets qu'ont les forums sur les discussions politiques profanes, à partir d'une analyse des soixante messages postés sur le forum de *Libération* entre le 11 septembre et le 11 novembre 1997 et consacré à l'avant-projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile, dite RESEDA ou « loi Chevènement ». Il considère que la conversation en ligne peut être assimilée à une forme élémentaire de la participation politique car elle développe la capacité d'identifier et d'exprimer des intérêts. Il montre notamment que l'utilisation d'Internet favorise la co-construction de l'information par les institutions et les citoyens, ainsi que l'ouverture de la discussion à des personnes non directement concernées[651].

Ainsi, les forums politiques, essentiellement ceux disponibles via *Usenet*, ont fait l'objet d'un certain nombre d'analyses dont les conclusions ne sont pas toujours concordantes. Certaines leur reconnaissent quelques unes des vertus attachées à l'idéal théorique de l'espace public ou de la délibération, tandis que d'autres formulent une critique acerbe de leur capacité à favoriser de réelles discussions politiques. En revanche, probablement parce que Internet est fréquemment décrit dans de nombreuses études comme un espace n'ayant qu'un rapport ténu avec le monde réel et régi par des codes et normes qui lui sont propres[652], l'articulation entre les forums électroniques de discussion et les institutions politiques a été moins fréquemment observée.

---

[650] Voir Sara BENTIVEGNA, *Talking Politics on the Net*, Research Paper R-20, Cambridge, John F. Kennedy School of Government, Harvard University / The Joan Shorenstein Center on the Press, Politics and Public Policy, August 1998, 12 p., <http://www.ksg.harvard.edu/presspol/Research_Publications/Papers/Research_Papers/R20.pdf>, 11 février 2005. Précisons que la communauté civique selon Robert Putnam est constituée d'individus caractérisés par l'appartenance active à des groupes communautaires (officiels et officieux, religieux et séculiers, sportifs, syndicaux et groupes de loisirs et d'aide sociale) et engagés dans la vie civique à travers des actes tels que voter, adhérer à un parti politique, signer des pétitions ou encore se tenir au courant de l'actualité. Ces formes d'engagement sont liées à la détention d'un capital social. Selon cet auteur, ce dernier connaîtrait ces dernières années une importante érosion. Voir Robert PUTNAM, *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2000, 544 p.

[651] Voir Michel MARCOCCIA, « Parler politique dans un forum de discussion », *Langage et société*, n° 104, juin 2003, p. 9-55 [exemplaire photocopié, 29 p.]

[652] C'est le constat que fait Thierry Vedel. Voir Thierry VEDEL, « Political Communication in the Age of the Internet », in *Political Communication in a New Era. A cross-national perspective* / edited by Philippe J. Maarek, Gadi Wolfsfeld, London, Routledge, 2003, p. 41-56.

3. Les forums initiés par les institutions publiques et les organisations politiques

A partir d'entretiens avec une quarantaine d'internautes, Raphael Kies montre que les forums en ligne jouent un important rôle démocratique au sein des organisations politiques, en l'espèce, le parti radical italien. Son analyse porte sur trois aspects de ce forum créé en 2000 : ses caractéristiques techniques et organisationnelles, les raisons qu'ont les internautes d'y participer ou de s'abstenir et les fonctions qu'il remplit pour les différents acteurs politiques (leaders, activistes et sympathisants). Selon cet auteur, la réussite d'un forum est conditionnée par l'existence d'une communauté préexistante de personnes qui se connaissent et se font confiance ; cette communauté doit être caractérisée par une culture participative et une expérience des TIC antérieures. De plus, le forum doit être libre et les participants doivent être identifiés. Enfin, les responsables politiques doivent lire les contributions et participer régulièrement au forum. Par ailleurs, Raphael Kies décèle un ensemble de fonctions que remplit le forum du parti radical italien. Ce dernier permet une discussion politique générale ; il a une fonction éducative et informative ; il autorise un lien direct entre les internautes et le leadership ; il s'agit d'un outil d'organisation et de consultation des militants ; il remplit en dernier lieu une fonction communautaire[653].

Aux Etats-Unis, Thomas Beierle a, quant à lui, procédé à une évaluation des deux semaines de discussions en ligne organisées par the Environmental Protection Agency (EPA), au mois de juillet 2001. Ce forum a suscité une importante participation puisqu'il a mobilisé plus d'un millier de personnes qui se sont déclarées satisfaites de ce processus. D'ailleurs, l'auteur souligne le caractère exceptionnel de ce dernier en écrivant : "the logistics involved in getting people to participate, as well as the dynamics of interaction, are simply too complex to happen anywhere other than on the Internet. What we have here is not just a normal public participation process put on-line — it is a new process

[653] Voir Raphael KIES, *Not all the online political forums are futile : The case study of the « radical community »*, Working Paper, Institut Universitaire Européen de Florence, <http://edc.unige.ch/publications/e-workingpapers/radical_party_artegov2005_corrected_final.doc>, 3 juillet 2005.

altogether.[654]" L'auteur relève les principales difficultés soulevées par le dialogue instauré par l'EPA. Cette dernière a effectivement brisé les frontières géographiques mais en a érigé de nouvelles : les personnes n'ayant pas accès à Internet n'ont pu prendre part à la discussion. De plus, mêmes les participants effectifs ont estimé que la discussion était difficile d'accès en raison du volume important et du format des contributions : souvent très longues et très détaillées, elles témoignent certes de la qualité des processus argumentatifs mais peuvent aussi refréner les individus maîtrisant mal le langage écrit. L'auteur insiste également sur les avantages d'un tel procédé public de participation. Celui-ci est le seul susceptible d'inclure un aussi grand nombre de personnes et de permettre à ceux qui ne sont guère motivés par les traditionnelles procédures de consultation de s'exprimer. De plus, le forum a permis de dépasser le seul échange d'information entre l'EPA et les citoyens au profit d'un échange entre les citoyens eux-mêmes.

De manière plus générale, l'ouvrage de Stephen Coleman et John Gøtze s'inspire directement de la théorie de la discussion habermassienne et prône une nouvelle forme de démocratie délibérative à l'aide des réseaux numériques[655]. Ils insistent notamment sur l'important rôle que doit jouer le modérateur dans le cadre des échanges en ligne afin de faciliter les processus délibératifs[656]. Ces auteurs dressent, par ailleurs, un panorama des plus récentes expériences, initiées par les autorités publiques au niveau international, en

---

[654] Thomas C. BEIERLE, *Democracy On-Line. An Evaluation of the National Dialogue on Public Involvement in EPA Decisions*, Washington, Resources for the Future (RFF) Report, January 2002, <http://www.rff.org/rff/Documents/RFF-RPT-demonline.pdf>, 2 juin 2004, p. 50.

[655] Voir Stephen COLEMAN, John GØTZE, *Bowling Together : Online Public Engagement in Policy Deliberation*, London, Hansard Society, 2001, 48 p.; Arthur EDWARDS, "Stephen Coleman and John Gøtze. *Bowling Together : Online Public Engagement in Policy Deliberation*, Hansard Society, 2001", Book Reviews, *Information Polity*, n° 7, 2002, p. 247-249.

[656] Le rôle du modérateur a, par ailleurs, particulièrement été étudié par Arthur Edwards dans le cas de cinq forums relatifs à des politiques publiques mis en œuvre par les autorités hollandaises au niveau national (Ministère), régional (Province) et municipal (ville) : forum sur les services publics, la participation, la fourniture d'informations en ligne initié par le Ministère de l'Intérieur (mars-mai 1995), forum sur la mobilité du Ministère des Transports et des Travaux Publics (octobre 1996-mars 1997), forums organisés par la Province du Nord Brabant sur l'aménagement du territoire (novembre 1996) et par la Province Overijssel à propos du développement durable (février 1999) et forum mis en place par le District Nord d'Amsterdam concernant le « Masterplan Central Zone » (mai-juin 1997 et avril-mai 1998). A partir de l'analyse de ces cinq forums, il montre que le modérateur a la capacité de renforcer la qualité de la délibération en ligne. Au-delà de leur fonction de régulation, les modérateurs gèrent, en effet, les discussions et contribuent à leur interactivité et à leur ouverture. Ils facilitent aussi leur accessibilité pour l'administration publique et les responsables politiques. Voir Arthur EDWARDS, « The moderator as an emerging democratic intermediary : The role of the moderator in Internet discussions about public issues », *Information Polity*, n° 7, 2002, p. 3-20.

matière d'usages des technologies de l'information et de la communication en vue de promouvoir l'engagement des citoyens dans des procédés délibératifs en ligne. Ils relèvent qu'existent, en réalité, très peu d'exemples de ce type d'utilisation d'Internet et que ces rares exemples sont le plus souvent de nature expérimentale. De plus, la plupart de ces expériences rencontre des problèmes similaires : trop peu de gens sont informés de leur existence et les gouvernements négligent de les intégrer lors de la production des politiques publiques. Sont, entre autres, évoquées les expériences menées en Grande-Bretagne dont le Parlement organise des consultations sur divers sujets (la violence domestique, la recette des impôts, l'usage des TIC par les parlementaires…), et pour lesquelles la Hansard Society, dirigée par le Professeur Stephen Coleman, se charge d'initier le processus délibératif à travers lequel seront recueillis et transmis aux autorités politiques les témoignages des citoyens. Est mentionné aussi le portail TOM (« Tana Otsustan Mina » qui signifie « aujourd'hui je décide ») lancé, en juin 2001, par le gouvernement estonien et dont l'objectif est d'encourager la participation des citoyens dans les processus de décision publique en leur permettant d'émettre des commentaires sur les projets de lois et de suggérer leurs propres idées concernant de nouvelles lois, ces suggestions étant publiquement discutées pendant deux semaines avant de faire l'objet d'un vote du public. Si la proposition recueille plus de 50 % d'avis favorables, elle est transmise au département du gouvernement concerné. Dernier exemple, la consultation électronique organisée en Ecosse à l'occasion du "Youth Summit 2000" permettait, du 2 mai au 4 juin 2000, aux jeunes, en particulier ceux dont l'âge est compris entre 11 et 18 ans, de donner leur avis sur un ensemble de sujets les concernant, en postant des contributions sur un site qui leur était spécialement dédié : http://www.e-consultant.org.uk. Les participants pouvaient naturellement se répondre mutuellement[657].

A travers ces différentes études, sont ainsi évoqués à la fois les difficultés et les avantages que recèle l'utilisation des forums dans une perspective politique. Au rang des difficultés, des barrières tant matérielles (accès à Internet) que culturelles (maîtrise du langage écrit) nuisent à l'entrée des individus dans l'espace du forum. Parmi les avantages, il est possible d'insister sur sa fonction informative, ainsi que le fait qu'il suscite des échanges horizontaux (entre les citoyens eux-mêmes) et verticaux (entre responsbles politiques et

---

[657] Voir Angus WHYTE, Ann MACINTOSH, "Transparency and Teledemocracy : Issues from an 'E-consultation'", *Journal of Information Science*, vol. 27, n° 4, 2001, p. 187-198.

citoyens), quoique sur ce dernier aspect, les auteurs se montrent circonspects, remarquant l'investissement peu fréquent des élus.

En France, l'analyse effectuée par Laurence Monnoyer-Smith du forum mis en place lors de la procédure de concertation DUCSAI (Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International) sur le 3ème aéroport parisien apparaît comme un des rares travaux portant sur un débat électronique initié par une institution, la Commission Nationale du Débat Public[658]. Sont donc peu fréquentes, tout du moins en France, les recherches sur les forums mis en place par des institutions politiques nationales et tout particulièrement locales.

4. Les forums locaux

Au plan local, ce sont, en effet, des expériences étrangères qui ont suscité le plus grand nombre de travaux, notamment anglo-saxons. Ainsi, Agneta Ranerup, dont l'étude porte sur les forums des districts de Göteborg et de Sölvesborg en Suède, cherche à définir les facteurs qui influençant la vivacité des débats[659]. Scott Wright a, quant lui, travaillé sur les forums britanniques des conseils des comtés (County Council) de Cumbria et du Suffolk et montre que les types de problèmes proposés au débat et leur perception par les citoyens influent de manière importante sur leur participation[660]. A partir de leur observation du célèbre Public Electronic Network (PEN) de Santa Monica (Etats-Unis), Sharon Docter et William Dutton ont établi que la modération exercée sur les dix-sept thèmes de discussion,

---

[658] Voir Laurence MONNOYER-SMITH (dir.), *Nouveaux dispositifs de concertation et formes de controverses : le choix d'un troisième aéroport pour Paris, op. cit.*

[659] Voir Agneta RANERUP, "On-line Forums as an Arena for Political Discussions" / edited by Toru Ishida, Katherine Isbister, *Digital Cities. Technologies, Experiences, and Future Perspectives*, Berlin, Springer, 2000, <http://www.informatik.gu.se/~agneta/KyotoRanerup.nyversion.pdf>, 9 octobre 2002.

[660] Voir Scott WRIGHT, *« A two-way Link Between Government and People ? » Evidence from Government Discussion Boards*, Working Paper, European Consortium for Political Research (ECPR) Joint Sessions of Workshops, Edinburhg, 28 March – 2 April 2003, 32 p., <http://www.essex.ac.uk/ecpr/events/jointsessions/paperarchive/edinburgh/ws20/Wright.pdf>, 10 avril 2004.

liés à des problèmes locaux (par exemple, les sans-abri, le prix des loyers), a permis d'aboutir à des échanges davantage structurés entre les internautes[661].

La municipalité d'Hambourg (Allemagne) avait proposé, en novembre 2002 et pour quatre semaines, un débat en ligne, modéré et asynchrone, intitulé « DEMOS ». Cette discussion en ligne n'avait pas pour finalité d'aboutir à une décision sur un problème politique mais de faire émerger des idées quant à une nouvelle vision stratégique du futur développement de la cité. L'analyse de cette expérience par Steffen Albrecht conduit à une conclusion ambiguë. Selon lui, les discours en ligne sont assez similaires à ceux qui se produisent hors ligne. Mais, en même temps, les personnes qui ne s'expriment pas par les moyens traditionnels, notamment les jeunes, sont présentes lors de la discussion en ligne. De plus, cette dernière a été guidée par une orientation rationnelle et critique et l'auto-régulation a caractérisé les échanges. La conclusion essentielle de cette étude est que la participation politique en ligne ne répond pas aux mêmes facteurs qui conditionnent la participation politique hors ligne. Par exemple, les personnes qui n'ont pas le temps de participer à des réunions sont en mesure de prendre part à un débat en ligne[662].

A partir de l'analyse des discussions en ligne organisées par la municipalité d'Hoogeveen, aux Pays-Bas et d'interviews auprès des responsables politiques et des internautes, Nicholas Jankowski et Renée van Os ont, quant à eux, étudié la manière et le degré avec lesquels ces discussions contribuent à l'implication des citoyens dans les processus politiques à l'échelle locale. Ils montrent que la plupart des habitants ne pensent pas qu'Internet puisse constituer l'arène principale du débat politique. Au mieux, les discussions politiques en ligne peuvent servir à prolonger les discours qui sont tenus, de manière plus conventionnelle, hors ligne. De plus, il s'avère que très peu de responsables politiques prennent part à ces débats. Cette réticence s'expliquerait notamment par le caractère écrit des propos circulant sur les forums. Un des responsables interrogés déclare ainsi : "you are under more obligation to keep your word when what is expressed is in writing" [« tu es plus obligé de faire attention à tes mots lorsqu'ils sont exprimés par

---

[661] Voir Sharon DOCTER, William H. DUTTON, « The First Amendment online : Santa Monica's Public Electronic Network », *op. cit.*

[662] Voir Steffen ALBRECHT, *Whose Voice is Heard in the Virtual Public Sphere ? A Study of Participation and Representation in Online Deliberation*, Working Paper, Research Symposium "Information, Communication, Society", Balliol College and the Oxford Internet Institute, University of Oxford, 17-20 September 2003, 30 p.

écrit.[663] »] Le peu d'enthousiasme des hommes politiques à s'exprimer sur les forums proviendrait également du style des discussions qui y ont cours, au cours desquelles intimidations et remarques irrespectueuses sont fréquentes.

Du point de vue méthodologique, l'ensemble de ces études présente quatre traits principaux. En premier lieu, dans leur quasi-totalité, ces travaux établissent un parallèle avec un modèle idéal de sphère publique ou de délibération, généralement inspiré des réflexions de Jürgen Habermas. Leur analyse consiste alors à mesurer les écarts entre les caractéristiques idéales du modèle dûment décrit et les pratiques effectives de la délibération en ligne. En général, l'observation empirique des formes électroniques de délibération conduit à la conclusion d'un respect très partiel des critères de la délibération normativement définie. En deuxième lieu, ces travaux prennent fréquemment en considération des pratiques délibératives plus traditionnelles. Leur comparaison avec les discussions en ligne permet de dégager les spécificités de ces dernières. En troisième lieu, certains d'entre eux adoptent une orientation prescriptive en énumérant les conditions du succès des forums de discussion, tels que, par exemple, l'identification possible des participants et la nécessaire implication des responsables politiques au cours des discussions. En dernier lieu, une attention accrue est portée à l'égard de la modération, à ses implications sur la qualité des discussions et au rôle, généralement considéré comme essentiel, de ceux qui la mettent en œuvre dans le déroulement de la délibération.

D'après les travaux précédemment évoqués, il est par ailleurs possible de synthétiser les avantages et les inconvénients que recèle l'utilisation des forums dans le domaine politique. D'une part, les forums autorisent des échanges de type vertical et horizontal, c'est-à-dire un échange entre les responsables politiques et les citoyens et un échange entre les citoyens eux-mêmes. De plus, il s'avère que des individus qui jusque là étaient exclus des procédures habituelles de participation prennent effectivement la parole lors de certains débats en ligne.

D'autre part, deux inconvénients majeurs sont soulignés par les auteurs. D'abord, l'existence semble-t-il irréductible d'une fracture aussi bien numérique que cognitive

---

[663] Nicholas W. JANKOWSKI, Renée VAN OS, "Internet based Political Discourse. A Case Study of Electro nic Democracy in the City of Hoogeveen", Euricom Colloquium *Electronic Network and Democracy*, Nijme gen, The Netherlands, October 2002, p. 8, <http://oase.uci.kun.nl/%7Ejankow/Euricom/papers/Jankowski%2 0&%20Van%20Os.pdf>, 12 octobre 2003.

parmi les individus et ensuite, l'intégration aléatoire par les responsables des débats en ligne dans les processus politiques ordinaires.
Ces caractères, sommairement esquissés ici, des formes électroniques de délibération sont-ils transposables aux forums de notre corpus ? Les prochains chapitres tenteront d'apporter des éléments de réponse à cette question. Auparavant, il importe de définir de manière plus précise les forums de discussion municipaux.

II, 2, 2. Les forums municipaux

Afin qu'il n'y ait pas de confusion quant à ses usages potentiels et à ses pratiques effectives par les différents acteurs locaux, le forum de discussion doit d'abord être distingué des autres moyens offerts par les municipalités aux citoyens souhaitant s'exprimer dans l'espace public local (A). Cette distinction posée, nous verrons dans quelle mesure les sites municipaux du « grand Sud-Ouest » disposent de cette application (B). En dernier lieu, seront évoquées les caractéristiques ergonomiques des forums de notre corpus (C).

A. Les forums municipaux et les autres modes de prise de parole

Les forums diffèrent d'autres formes de paroles publiques, diffusées dans d'autres supports de communication municipaux, par exemple, dans des rubriques généralement placées à la fin du bulletin municipal et intitulées : « Courrier des lecteurs », « Vous avez la parole », « Lettres ouvertes »[664]. Ces dernières contiennent de brefs extraits de lettres

[664] Dans le journal municipal de Montauban (Tarn-et-Garonne) *Ma Ville*, téléchargeable sur le site Internet, la rubrique « Lettres ouvertes » mentionne qu'il est possible d'interroger directement Madame le Maire (Brigitte Barèges) en envoyant sa question sur papier libre ou par courrier électronique à la rédaction du journal. Voir MAIRIE DE MONTAUBAN, « Lettres ouvertes », *Ma Ville. Le Magazine d'Information de Montauban*, n° 1, 2001.
Généralement brève (une page), cette rubrique contient tout ou partie de lettres d'habitant reçues par la municipalité. Cette dernière sélectionne celles qu'elle juge dignes de figurer dans la publication municipale. A Montauban, par exemple la rédaction se réserve le droit de ne publier que « les questions et les réponses d'intérêt général, ou touchant directement à la vie d'un quartier… »

d'administrés s'exprimant sur des sujets variés. Les forums, quant à eux, autorisent potentiellement l'expression quantitativement illimitée de paroles qui ne peuvent habituellement pas se déployer dans l'espace restreint de ces rubriques. Outre cet aspect quantitatif, les forums diffèrent de ce type de rubrique sur deux points essentiels. D'abord, les rubriques du bulletin municipal ne permettent qu'un échange extrêmement restreint entre les citoyens et les responsables municipaux (au mieux une réponse de la part de ces derniers), et les interactions entre lecteurs sont matériellement impossibles, le support papier n'étant pas adéquat. Ensuite, les forums sont permanents et autorisent des conversations continues entre les internautes, alors que les « courriers des lecteurs » sont conditionnés par la périodicité des publications municipales.

Il faut également souligner que certaines rubriques proposées sur les sites municipaux s'intitulent « Forum » alors qu'elles ne s'apparentent guère à ce type d'application interactive. Par exemple, le site municipal de Lormont (Gironde) disposait, lors de notre consultation de juillet 2001, d'une rubrique intitulée « Forum ». Il s'agissait, en fait, d'un espace de questions-réponses entre les internautes et les différents services municipaux répertoriés dans un menu déroulant[665]. La petite commune d'Elne (Pyrénées-Orientales) proposait à cette même date une rubrique nommée « Forum d'idées ». Celle-ci ne constituait qu'un formulaire permettant aux internautes d'envoyer des suggestions à la mairie[666]. Dans d'autres cas, par exemple, sur le site municipal d'Auch[667], l'onglet « Forum » est tout simplement inactif.

Cette rubrique mêle parfois les réactions des habitants à tel ou tel projet municipal et les réponses des élus en charge du projet considéré. Dans la rubrique « Libre parole » du magazine de la ville de Quimper (Finistère), *Couleurs Quimper*, de septembre-octobre 2002, les habitants s'expriment à propos de la rénovation des quais bordant les rives de l'Odet et du Steïr. Ils font notamment part de leurs souhaits concernant la présence de verdure, la couleur des pavés, le réaménagement du secteur de la Providence et du quai du Port au vin. Dans cette même rubrique, André Guénégan, adjoint au maire, chargé du développement urbain et des travaux, apporte l'information correspondante à chacun des points soulevés par les habitants. Voir MAIRIE DE QUIMPER, « Libre parole », in *Couleurs Quimper*, septembre-octobre 2002, n° 54, en ligne sur le site Internet de la ville de Quimper, <http://www.mairie-quimper.fr>, consultation du 11 novembre 2002.
Notons également que les sites Internet peuvent également publier dans une rubrique spécifique des messages d'internautes. En 2004, le site de Hyères (Var) dispose ainsi d'une rubrique intitulée « courrier des internautes », instaurant un dialogue minimal avec la municipalité sous forme de questions-réponses, archivées et renouvelées mensuellement. Consultation, site Internet de la ville de Hyères, « Courrier des internautes », <http://www.ville-hyeres.fr/hyerois/hyerois.html>, 5 juin 2004.

[665] Consultation, site Internet de la ville de Lormont, <http://www.lormont.fr/index.php>, 31 juillet 2001. La rubrique intitulée « Forum » était indisponible lors de nos consultations successives en 2002, 2003 et 2004.

[666] Consultation, site Internet de la mairie d'Elne, <http://www.ville-elne.fr>, 31 juillet 2001.

[667] Consultation, site Internet de la mairie d'Auch, <http://www.mairie-auch.fr>, 31 juillet 2001.

A la différence de dispositifs où des citoyens « ordinaires », mais le plus souvent choisis par les organisateurs, sont conviés à prendre la parole[668], aucune présélection des participants n'est effectuée par les éditeurs municipaux. Les forums municipaux sont ainsi susceptibles d'être caractérisés par plusieurs des différentes acceptions de « public ». En effet, Pascal Ricaud rappelle que « public » peut signifier des débats « accessibles à tous », « concernant tout le monde » et/ou « se rapportant à un bien ou à un intérêt commun.[669] » Aussi, les forums peuvent être qualifiés de « publics » dans le sens où toutes les personnes disposant d'une connexion à Internet peuvent potentiellement y accéder. Ce qui n'implique pas nécessairement qu'ils y participent. Ils peuvent en effet se contenter de lire les contributions sans eux-mêmes en poster. D'autre part, les textes postés sur les forums sont constitutifs, dans certains cas[670], d'opinions qui s'expriment publiquement, même si leur publicité, du fait d'un accès encore restreint de la population à Internet, n'a pas l'ampleur

---

[668] Un parallèle avec les émissions politiques diffusées à la télévision est utile pour comprendre ce point. Erik Neveu souligne la croissance considérable des possibilités de prises de paroles offertes aux citoyens « ordinaires » dans les médias radiophoniques et audiovisuels (émissions de dialogue avec les auditeurs sur les radios, *talk-shows*…). La figure de l'opinion publique est également de plus en plus fréquemment sollicitée dans les émissions télévisuelles de débats politiques. Ces émissions qui mettent en scène les professionnels de la politique sous la houlette de journalistes convient désormais des citoyens dépourvus de tout statut « représentatif » à s'exprimer. La plupart des émissions politiques actuelles ne se déroulent d'ailleurs pas sans l'évocation de sondages ou de micros-trottoirs qui sont censés refléter l'opinion générale des citoyens « profanes ». Voir Erik NEVEU, « De quelques incidences des médias sur les systèmes démocratiques », *Réseaux*, n° 100, 2000, p. 108-133. A partir de l'observation de l'émission de Guillaume Durand, *Les absents ont toujours tort*, Eric Darras propose par ailleurs une analyse de cette présence accrue de l'invité qu'il qualifie de « prolétaroïde » dans les émissions politiques. Cette émission permet en effet théoriquement une intervention directe, un face-à-face entre le profane et le professionnel de la politique qui passe outre la médiation du journaliste. Néanmoins, la dizaine de « profanes » précisément invitée en raison de cette « qualité » (c'est-à-dire celle de ne pas être des professionnels de la politique), n'en est pas moins sélectionnée par l'institut de sondage IFOP. « Nul besoin de casting même s'il est vraisemblable que les dix « élus de l'IFOP » censés représenter la France dans l'émission n° 7 *Faut-il saborder la Ve* ont fait l'objet d'un tri minutieux pour obtenir les profils vestimentaires, les traits physiques et intellectuels les plus stéréotypés. » Eric DARRAS, « Un paysan à la télévision », *Réseaux*, n° 63, 1994, p. 13 [format PDF], <http://www.enssib.fr/autres-sites/reseaux-cnet>. Pour une analyse des critères de sélection des messages de simples auditeurs diffusés à l'antenne, opérée par des journalistes radiophoniques, voir Dominique CARDON, Jean-Philippe HEURTIN, « La critique en régime d'impuissance. Une lecture des indignations des auditeurs de France-Inter », in *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains* / sous la direction de Bastien François, Erik Neveu, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 1999, p. 85-119.

[669] Voir Pascal RICAUD, « Vers de nouvelles situations délibératives via Internet : espaces publics partiels ou micro-espaces publics ? », in *La situation délibérative dans le débat public* / sous la direction de Bernard Castagna, Pascal Ricaud, Sylvain Gallais, Jean-Philippe Roy, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », vol. 2, 2004, p. 87-103.

[670] Nous verrons dans la deuxième partie que les messages postés sur les forums peuvent être de simples demandes de renseignements. Voir in Chapitre 4, IV, 2, 1, A, 1. « Les messages d'ordre pratique ».

de l'audience que peuvent recueillir, par exemple, les émissions télévisées mettant en scène des débats entre « profanes » et hommes politiques.

Après avoir explicité les différences entre les forums électroniques et les autres modes de prise de parole à disposition des citoyens dans l'espace public local, nous allons nous intéresser à la place qu'occupent quantitativement les forums sur les SIM du « grand Sud-Ouest ».

B. Leur faiblesse quantitative

Rares sont les villes françaises qui mettent à disposition des internautes un forum de discussion. Ainsi, en 1999 comme en 2000, seulement 10 % des sites Internet municipaux observés le proposent[671]. En 2002, dans l'ensemble des 317 villes françaises de plus de 20 000 habitants, nous avons repéré 45 forums soit une proportion de 14 %[672]. Toujours en 2002, le cabinet Bernard Brunhes estime, quant à lui, inexistants de tels espaces d'échanges : sur les 115 sites de collectivités territoriales visités, 92 % ne proposent pas de forums[673]. Dans certaines régions, la faiblesse numérique est encore plus significative. Dans les régions du « grand Sud-Ouest », la rareté est patente : en 2002, quatre forums seulement permettent aux internautes de s'exprimer, soit 9 % des 43 des villes supérieures à 20 000 habitants disposant d'un site Internet[674].

Certaines villes qui l'envisageaient un temps y ont renoncé (Auch). D'autres ont supprimé celui qui existait comme à Nîmes ou dans la petite commune de Saint-Lys (Haute-

---

[671] Observations effectuées sur 124 SIM de villes françaises en 1999 et 240 SIM en 2000. Voir Bernard CORBINEAU, Gérard LOISEAU, Stéphanie WOJCIK, « L'invariance de la démocratie électronique municipale », *op. cit.*

[672] Gérard LOISEAU, Stéphanie WOJCIK, *Les citoyens-internautes dans l'espace public local ; prolégomènes, op. cit.*, p. 38.

[673] « Les collectivités territoriales se mettent aux nouvelles technologies », *Les Cahiers du groupe Bernard Brunhes*, n° 8, février 2002, p. 70.

[674] Rappelons que les forums observés dans cette étude sont ceux présents sur les sites Internet des municipalités du « grand Sud-Ouest », quelle que soit la taille des villes concernées. Ceci explique que nous travaillons sur huit forums et non pas quatre, les huit villes proposant un forum — Anglet, Carmaux, Cenon, Condom, Luchon, Montpellier, Tarbes et Vauvert — n'étant pas toutes supérieures à 20 000 habitants.

Garonne)[675]. Le forum est parfois proposé par les concepteurs du site Internet municipal, comme ce fut le cas à Castres, mais n'est pas une option finalement retenue par les responsables municipaux[676].

Dans certains cas, le site municipal renvoie vers des sites spécialisés en forum de discussion, ce qui dispense les responsables municipaux d'assumer directement son administration. Ainsi à Nîmes, les tentatives d'organiser des forums sur le site de la ville sont considérées, en 2002, par le webmestre comme des échecs[677], le site municipal invite un an plus tard à se connecter à des sites spécialisés dans l'organisation de forums de discussion[678].

Les constats semblent identiques dans d'autres pays européens. Ainsi, pour un corpus de trente-sept sites de villes belges, Marie d'Udekem-Gevers notait, en 1998, que seulement cinq sites offraient ce type d'application[679]. En Italie, sur quatre-vingt-trois sites Internet municipaux, Davide Biolghini en comptabilisait sept en 1999[680].

Ces chiffres ne préjugent pas forcément de l'intérêt que ces forums suscitent auprès des internautes. Leur fréquentation s'avère effectivement difficile à mesurer sur l'ensemble des forums car leur date de mise en ligne n'est pas identique pour tous.

Cette très faible présence des forums sur les sites municipaux relève de différentes explications. Le premier argument avancé par les responsables municipaux est relatif à la faiblesse des moyens humains. Les mairies n'affectent souvent que des ressources limitées à la gestion de leur site Internet. Fréquemment, une seule personne s'occupe du site Internet et doit également assumer d'autres missions, liées aux activités des services information-communication ou informatique. La gestion d'un forum contribuerait alors à

---

[675] Des villes qui n'appartiennent pas au GSO ont également supprimé de leur site le forum de discussion. C'est par exemple le cas de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) *:* « Ne répondant plus exactement aux besoins des internautes, le forum de la Ville de Saint-Brieuc est supprimé. Un futur forum thématique est néanmoins à l'étude. » Consultation, site Internet de la ville de Saint-Brieuc, <http://www.mairie-saint-brieuc.fr>, 9 décembre 2002.

[676] Voir INTERMEDIASUD, « Point d'avancement des travaux », Groupe de travail Culture-Information, Castres, mars 1998, 11 p.

[677] Voir Fanny FLAISSIER, *Nemausaïc « Le portail local et citoyen ». Analyse du site Internet municipal de la ville de Nîmes*, dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, 2002.

[678] Voir Aurélie WATTERLOT, *Analyse du site Internet de la ville de Nîmes, op. cit.*

[679] Voir Marie d'UDEKEM-GEVERS, *Villes numérisées belges : analyse d'un échantillon de sites francophones destinés aux particuliers, op. cit.*

[680] Voir Davide BIOLGHINI, « Digital towns and virtual cities », *op. cit.*

alourdir sa tâche. D'ailleurs, 46 % des gestionnaires interrogés en 2001 estiment qu'ils ne disposent pas des moyens humains suffisants pour accomplir les objectifs assignés au site Internet[681].

Sauf peut-être dans les communes rurales, les moyens techniques ne sont habituellement pas considérés comme une difficulté. « Techniquement, c'est simple » affirme par exemple Ludovic Juge, responsable du service informatique de la mairie de Narbonne (Aude)[682]. C'est plutôt l'absence de personnel qualifié qui constitue l'obstacle principal à la mise en place d'un forum. En effet, l'animation d'un forum, le tri des messages qui seront publiés, leur transmission aux élus ou agents administratifs concernés, leur éventuel archivage demandent du temps et supposent des compétences spécifiques de la part de celui qui doit quotidiennement le gérer[683].

Un deuxième argument consiste à invoquer le peu de personnes connectées à Internet. La municipalité ne souhaite alors pas développer une application qui ne serait utilisée que par une minorité d'individus. Dans un entretien réalisé par Meriem Dadou, le directeur des services informatiques de la mairie de Toulouse, indique que l'ancien maire, Dominique Baudis, n'avait jamais voulu utiliser le site de la ville comme moyen de communication politique car « il considérait que c'était faire de la politique pour un groupuscule.[684] »

D'ailleurs, il se pourrait que les internautes considèrent les forums de discussion comme marginaux par rapport à d'autres applications que pourraient développer les municipalités sur leur site Internet. En ce sens, une enquête en ligne du *Journal du Net*, réalisée auprès de 753 internautes invités à classifier seize contenus possibles de sites Internet municipaux en fonction de leur utilité, montre que le fait de pouvoir trouver une information sur les services municipaux, les activités sportives et culturelles ou télécharger des documents administratifs constituent les principales applications que les internautes souhaitent voir

---

[681] Enquête par questionnaire auprès de 183 municipalités du « grand Sud-Ouest » disposant d'un site Internet en 2001 durant la période 24 septembre 2001 - 28 février 2002. 113 réponses ont été recueillies. Question n° 21 : « Estimez-vous disposer des moyens suffisants pour accomplir les objectifs assignés au site Internet ? : » Voir Annexe 2.

[682] Voir Géraldine CAILLABA, *Le site Internet de la ville de Narbonne. Etude et prospective*, *op. cit.*

[683] Voir Gérard LOISEAU, « L'assujettissement des sites Internet municipaux aux logiques sociétales », *op. cit.*

[684] Meriem DADOU, *Le site Internet municipal de Montpellier*, Dossier pour le DESS « Techniques d'information et de communication dans le développement territorial », Université Toulouse le Mirail, mars 2002, p. 19.

développer, en priorité, par leur municipalité. La même étude fait par ailleurs apparaître les forums de discussion pratiquement en avant dernière position du classement[685].

Parfois, les organisations spécialisées dans la promotion des techniques d'information et de communication auxquelles peuvent adhérer les municipalités déconseillent elles-mêmes la mise en place d'un forum de discussion. Ainsi, dans un document conçu pour les responsables municipaux désireux de réaliser un site Internet pour leur commune, l'Agence Régionale des Technologies et de la Société de l'Information en Ile-de-France (ARTESI) énonce : « les forums constituent un lieu d'échanges intéressant mais il est souvent très difficile de les animer. Il est préférable de prévoir la possibilité de générer un module d'avis permettant à un habitant de s'exprimer ponctuellement.[686] »

De plus, l'hypothèse selon laquelle les responsables municipaux ne souhaitent pas mettre en place une application génératrice d'éventuels reproches à l'égard de leurs politiques est également vraisemblable. En effet, la volonté des élus locaux de diffuser une image valorisante de la cité, de gommer les antagonismes existants, par exemple, en restreignant le partenariat éditorial avec les associations, de contenir les possibles polémiques en réduisant la place prise par l'opposition sur le site se conjugue assez mal avec l'existence d'un espace d'expression libre au sein duquel les critiques des citoyens pourraient enrayer les mécanismes d'une communication politique locale traditionnellement soumise à des impératifs mercatiques.

Outre de distinguer les forums des autres modes possibles de prise de parole et de quantifier leur importance sur les SIM, il nous a paru opportun d'examiner leurs caractéristiques ergonomiques.

C. L'ergonomie des forums municipaux

---

[685] Enquête en ligne du *Journal du Net* / Benchmark Group, « Vous et votre mairie sur le Web... », <http://www.journaldunet.com/0206/020625questmairies1.shtml>, 25 juin 2002.
[686] ARTESI ILE-DE-FRANCE, *Le site Internet d'une ville. Note d'orientation*, avril 2001, p. 3.

La question de l'ergonomie peut paraître *a priori* éloignée de notre problématique. En réalité, elle est liée au problème de la publicité des échanges, entendue ici comme accès de la population à la délibération, soulevé dans notre introduction générale. Un forum difficilement repérable sur le site, dans lequel les contributions sont illisibles ou dont le maniement est complexe constitue, en effet, un obstacle à son investissement par les citoyens peu familiers de l'informatique.

1. Des configurations techniques à l'appréhension parfois laborieuse

Les configurations techniques de l'ensemble des forums de notre corpus sont variées et parfois difficiles à appréhender pour les néophytes. Dans tous les cas, le forum est accessible directement à partir de la page d'accueil, une icône ou un signet indiquant clairement son emplacement. Néanmoins, la dénomination employée pour désigner le forum prête parfois à confusion et peut induire en erreur. Ainsi, le webmestre de Cenon déplore le fait que les *chats* et forums soient placés sous l'intitulé, selon lui assez peu explicite, « Parlons-en ! ». Pour lui, indiquer, dès la page d'accueil du site, le terme « forum » serait beaucoup plus judicieux et attirerait vraisemblablement davantage de personnes que l'intitulé actuel. Ce dernier pourrait en effet faire croire qu'il s'agit seulement d'une rubrique évoquant des sujets d'actualité[687].

Les listes des contributions publiées ne sont pas toujours extrêmement lisibles. Le plus souvent, les messages sont classés chronologiquement du plus récent (tête de liste) au plus ancien (fin de liste). Ce principe de fonctionnement, en apparence simple, entraîne une lisibilité du forum hasardeuse. En effet, les réponses récentes à des messages anciens se retrouvent au bas de la liste et sont donc difficilement accessibles, surtout lorsque le forum comporte plusieurs pages.

A Cenon, par exemple, les réponses sont signalées par un signe « + » placé à côté du message initial. En cliquant sur ce signe « + », apparaissent toutes les réponses auxquelles le message initial a donné lieu. L'ensemble, message initial et réponses, constitue ainsi un fil de discussion dont le graphique s'apparente visuellement à un escalier. Les forums de

[687] Voir la page « Parlons-en ! » sur le site de Cenon.

Montpellier procèdent de la même manière, mais leur lisibilité est amoindrie du fait de la visibilité partielle du titre des différentes contributions ainsi que l'illustre l'extrait récent du forum « Actualités, société », reproduit ci-dessous.

Forum « Actualités, société », Montpellier, juin 2004

recherche active...	anne	24-07-2003
cherche logement...	mathis63	06-07-2003
liste des entrep...	boza	23-06-2003
Re: liste des en...	jeff	18-09-2003
cours/babysitting	Marianne	13-06-2003
agents commercia...	Creaz	11-06-2003
Votre n° de port...	zasa	10-06-2003
Re: Votre n° de ...	malie	12-06-2003
Re: Votre n° de ...	zasa	13-06-2003
Re: Re: Votre n°...	fabienne	23-06-2003
cherche aide pou...	fayçal	01-06-2003
Re: cherche aide...	mbc	03-06-2003
ok merci	fayçal	03-06-2003
Re: cherche aide...	titi	19-02-2004
Déplacez-vous fu...	Pierre	01-06-2003
autoroute Montpe...	Vicent B.	31-05-2003
familles d\'accu...	cheikhba...	29-05-2003

page 5/8

Précédent Suivant

A Luchon, le forum constitue un véritable capharnaüm car les réponses ne sont pas nettement identifiées comme telles. La nature des contributions n'est effectivement identifiable qu'en fonction de la mesure de la marge qui les sépare du bord de l'écran. Les messages positionnés le plus à gauche sont des messages originaux, ceux placés complètement à droite constituent les réponses les plus récentes.

Parfois, l'ergonomie du forum connaît quelques dysfonctionnements. Ainsi, à Tarbes, un message du webmestre, en date du 21 janvier 2002, indique que « depuis quelques jours les messages "réponses" s'affichent en fin de liste, d'où un manque de lisibilité pour les internautes. Des techniciens essaient de régler le problème, merci de votre compréhension…[688] »

Un internaute remarque le même type de désagrément sur le forum de Luchon :

> « J'ai fait peut-etre une fausse manip mais il semble que les "réponses", lorsqu'elles sont "postees", ne se positionnent pas (plus) sous l'arborescence du mail originel. (Sauf erreur de ma part, cette "reponse" allant faire office de preuve).[689] »

De plus, l'affichage des messages se fait selon des modalités variables. Par exemple, à Anglet, le message que l'on souhaite lire s'affiche dans une nouvelle fenêtre. A Vauvert, l'écran du forum présente les textes dans leur intégralité mais leur repérage n'est pas facilité en raison de l'absence de titre donné aux messages ainsi publiés[690].

On notera enfin que les ornements des messages, généralement appréciés des internautes[691], sont sur les forums municipaux, assez limités. Seuls les forums carmausins offrent aux internautes la possibilité d'utiliser des signes typographiques (« smileys ») indiquant leur état d'esprit du moment (joie, tristesse, colère…).

Depuis février 2002, date à laquelle nous avons consulté les forums du « grand Sud-Ouest », de nombreuses évolutions ont eu lieu. Ces changements survenus sur les forums municipaux sont l'occasion de s'interroger sur les conditions institutionnelles d'ouverture d'un espace d'expression aux citoyens. Ils portent sur le maintien ou la suppression des forums existants, leurs modalités de fonctionnement, les thèmes de discussion offerts et leur ergonomie.

---

[688] Webmaster, 21/01/02, *Dysfonctionnement du forum*, Tarbes (message n° 36). Précisions que les messages sont cités suivant le modèle suivant : « Nom de l'auteur », date du message, *titre du message*, forum (n° du message qui renvoie à l'annexe 8 dans laquelle les messages sont triés selon « leur » ville et par ordre chronologique croissant ou décroissant). Les messages ont été reproduits tels qu'ils apparaissent dans le forum. Les fautes de frappe, d'orthographe et de grammaire n'ont pas été corrigées, afin de ne pas dénaturer les textes publiés.

[689] « un toulousain de Luchon », 10/01/02, *Cordialement... a l attention du web master, (A effacer) - Un toulousain de Luchon*, Luchon (message n° 120).

[690] Il est à noter que ces désagréments techniques ont entraîné des difficultés méthodologiques : le recueil et le classement des messages de l'ensemble des forums se sont, en effet, avérés particulièrement chronophages.

[691] Sur les forums de Carmaux, cette récente possibilité d'agrémenter son message texte par de petits signes iconographiques suscite chez les internautes un réel engouement.

2. L'évolution des forums municipaux

D'abord, certaines municipalités ont tout simplement supprimé le forum proposé sur le site municipal en 2002. C'est ainsi qu'en 2004, les forums de Condom et de Tarbes ont totalement disparu des écrans municipaux. Dans le cas de Tarbes, la multiplication de propos jugés incivils, mais aussi la proximité des élections législatives de juin 2002 ont motivé, aux yeux des éditeurs municipaux, la décision de fermeture du forum.
A Vauvert, l'icône désignant le forum est toujours visible sur le site municipal mais recouvre désormais une série de liens hypertextes renvoyant vers des sites recommandés par la municipalité vauverdoise : le portail de l'Administration française intitulé Service Public.fr, la Fédération française de course camarguaise, la France pittoresque, etc.[692]

De 2002 à 2004, seuls les forums de Carmaux et Cenon ont été conservés quasiment en l'état. Depuis notre consultation en 2002, les thématiques des forums carmausins sont, en effet, restées identiques : « Carmaux sur Internet », « Forum citoyen » et « Reconversion de la Découverte ». A priori, ces forums paraissent relativement actifs puisque lorsque nous les avons consultés en septembre 2004, les derniers messages visibles sur chacun de ces trois forums postés dataient de la dernière semaine d'août 2004.
Le site de Cenon propose aux internautes de discuter dans le forum du mois « Le site Internet. Donnez votre avis ! » et dans un forum intitulé « Le tramway : vos réflexions ». Il archive également les forums que nous avons consultés en février 2002 dans la rubrique « Bibliothèque des anciens forums ». Le « forum du mois » (septembre 2004) relatif aux suggestions des internautes sur le site Internet municipal est identique à celui qui avait été proposé aux mois de mars et d'avril 2001. Cette invariance s'explique par la difficulté des élus à se mettre d'accord sur un autre thème[693].

---

[692] Consultation, site Internet de Vauvert, <http://www.vauvert.com/indexforum.htm>, 18 juin 2004.
[693] Consultations, site Internet de Carmaux, <http://www.carmaux.fr> et de Cenon, <http://www.ville-cenon.fr>, 1er septembre 2004.

En revanche, les forums montpelliérains ont subi des modifications notables. C'est ainsi que des six forums existants en février 2002, quatre ont été supprimés (« Culture et Loisirs », « L'euro vos questions », « Un nouveau forum », « Vivre à Montpellier »). Ont été conservés les forums « Actualité, société » et celui sur la « Fête de l'Internet », actualisé en 2004. Des forums intitulés « Convivialité » et « Pour les expatriés montpelliérains » ont été rajoutés. De plus, des forums rattachés à chacun des quartiers de la ville ont remplacé l'ancien forum (« Vivre à Montpellier »), vraisemblablement considéré comme trop général. A l'initiative de la webmestre Marie-Benoîte Conchon, les internautes peuvent désormais intervenir dans les forums correspondant aux quartiers dans lesquels ils résident : « Vivre dans le quartier Croix d'Argent », « Vivre dans le quartier Hôpitaux – Facultés », « Vivre dans le quartier Les Cévennes », « Vivre dans le quartier Montpellier Centre », « Vivre dans le quartier Mosson », « Vivre dans le quartier Port Marianne », « Vivre dans le quartier Prés d'Arènes. »[694]

Enfin, les forums libres d'Anglet et Luchon ont été considérablement remaniés puisqu'ils ont été remplacés par des forums thématiques, à l'ergonomie largement supérieure à celle qui prévalait pour les anciens forums libres. Ainsi, le site Internet d'Anglet propose désormais des forums répartis en deux grandes sections : « Généralités » et « Dans ma ville ». La section « Généralités » contient trois forums intitulés « Actualités », « Petites annonces », « Vos suggestions » (sur les évolutions du site de la ville) et les archives de l'ancien forum. La section « Dans ma ville » propose « Aménagement, Environnement », « Vie sociale » et « Plan Local d'Urbanisme ».

Il est à noter qu'éviter les débordements de langage des internautes constitue une préoccupation forte des responsables éditoriaux. Le forum « Actualités » précise en effet : « Exprimez-vous sur des sujets qui font la Une des médias, du moment que cela n'est pas pour vous insulter.[695] »

De même, le forum luchonnais a subi de notables modifications, peu après notre consultation de février 2002. En effet, le nouveau forum est divisé en six thèmes, comportant parfois eux-mêmes des sous-rubriques : « Général » (qui comprend les forums intitulés « Luchon » et « Amélioration du forum »), « Animation » (avec les forums

---

[694] Consultation, site Internet de Montpellier, <http://www.mairie-montpellier.fr>, 25 mai 2002.
[695] Consultation, site Internet d'Anglet, <http://www.ville-anglet.fr>, 23 juillet 2003.

« Idées », « Bataille des Fleurs » et « Festival du Film »), « Service des sports » (avec « Commentaires », « Sport en général » et « Associations »), « Informatique » (« Informatique », « Problèmes » et « Liens »), « Liens » et « Messages aux administrateurs du forum.[696] »

Par ailleurs, les forums offerts sur les deux sites municipaux d'Anglet et de Luchon nécessitent actuellement une inscription de la part de l'utilisateur. En effet, l'internaute doit donner son adresse électronique réelle lui permettant d'obtenir un mot de passe (ou code d'accès) nécessaire à ses interventions sur le forum.

L'ergonomie de ces deux forums s'est de plus considérablement améliorée. Les écrans extraits du site municipal et reproduits ci-après, manifestent la lisibilité croissante ainsi que l'esthétique de plus en plus soignée de la présentation des messages postés sur les forums d'Anglet entre 2000 et 2004.

Forum d'Anglet, mai 2000

Liste des Messages :

pollution de l'eau:reponse bis (vincent)
Remarque pertinente (Jean-Maxime MEUNIER - LACAY)
Très grand bravo (Jean-Maxime MEUNIER - LACAY)
Un site mis à jour quotidiennement pour la vie locale du BAB (lebab.com)
Les genêts transformés en camping. (Marie annick FRANCOIS)
les gitans à la plage (cg)
Aménagement carrefour "bois belin" (Fénot)
camping cars "squatteurs" : ras le bol (virginie beltran)
Démocratie en ligne ou en panne? (BK)
Démocratie en ligne ou en panne? (Le Webmestre)
Démocratie encore (BK)
Démocratie encore (Le Webmestre)
Qu'ils sont heureux les chiens!!! (bertjac)
Un vrai site pour la vie locale du BAB (LeBAB.com)
Petites annonces gratuites (Cotebasque.com)
L'AIKIDO à l'image de la vie (dominique)
c'est bien compliqué (vinvent)
Bravo à Anglet (jacques chirac)
..et moi c'est DE GAULLE !!! (angloy)
Nouvelle Association Roller (REH Team)
angloy cherche poste en gestion (angloy)
A l'attention de Mme Come, conseillère municipale (Jacques Betbeder)
Paradis artificiel à Chiberta (Jacques Betbeder)

[696] Consultation, site Internet de Luchon, <http://www.mairie-luchon.fr>, 21 février 2002.

Pourquoi un poste de MNS à la petite Madrague ? (KHAI)
l'IRC #anglet existe !!!!!!!!!!!!!! (angloy)

Forum d'Anglet, septembre 2004

s'inscrire connexion sujet actif recherche membres

Bienvenue Invité

Il est 10:18.

	Forum(s)	Sujet :	Message	Dernier Message
Généralités				
	Actualités Exprimez-vous sur des sujets qui font la Une des médias, du moment que cela n'est pas pour vous insulter.	83	321	20-Août-2004 à 21:55 par umbrella64
	Petites annonces Vendez, achetez et échanger tous vos biens.	49	91	30-Août-2004 à 19:16 par balance7
	Vos suggestions Exprimez-vous au sujet du site (idées d'évolution, encouragements, critiques).	24	88	19-Août-2004 à 21:05 par umbrella64
	Archives Retrouvez tous les messages de l'ancien forum.	1	1	20-Décembre-2002 à 15:30 par Admin
Dans ma ville				
	Aménagement, Environnement Formuler vos suggestions, vos opinions ou des questions concernant l'équipement ou l'environnement de notre ville.	23	100	24-Juillet-2004 à 10:48 par labêtise
	Vie sociale Proposer vos idées, formuler vos opinions concernant la vie sociale, l'animation culturelle et sportive d'Anglet	55	166	22-Août-2004 à 22:38 par patrickg
	Plan Local d'Urbanisme Être acteur de sa ville, formuler des demandes ou des propositions dans le cadre de la concertation relative au P.L.U.	11	42	24-Juillet-2004 à 10:51 par labêtise

Derniers messages sur le Forum

Braderie avant déménagement
camping car à la plage
webcam
Webcam !
Merci Monsieur
Entreprendre à ANGLET ?

Statistiques du Forum

Il y a 809 Message(s) dans 246 Sujet(s) dans 7 Forum(s)
Dernier message sur 30-Août-2004 à 19:16
Dernier message par balance7
Il y a 203 Membres du Forum
Le dernier membre enregistré est patrickg
Il y a 2 Utilisateurs actif, 2 Invité(s) et 0 Membre(s)

Forum accessible (pas de nouvelles réponses)
Lecture seule (pas de nouvelles réponses)
Mot de passe requis
Forum accessible (nouvelles réponses)
Lecture seule (nouvelles réponses)
Pas d'accés

Marquer tout les messages comme lus :: Effacer les cookies venant de ce forum

Cookies et JavaScript doivent être accepté sur votre navigateur pour pouvoir utliser ce forum

Powered by Web Wiz Forums version 6.32
Copyright ©2001-2002 Web Wiz Guide

Conclusion de la partie 1

En 2002, la simple lecture des résultats quantitatifs issus du dépouillement des sites Internet municipaux du « grand Sud-Ouest » conduit à relever la faiblesse générale de l'ensemble des rubriques de la catégorie « Dialogue élus-citoyens » – hormis le « courrier à la mairie » –, alors que les rubriques figurant dans la catégorie « Informations politiques de la municipalité » apparaissent plus fréquemment renseignées (plus de la moitié d'entre elles atteignent ou dépassent en effet les 35 %). Ce dernier constat confirme l'idée générale selon laquelle les formes qu'empruntent la démocratie participative locale sont davantage significatives d'une communication politique descendante, illustrant *a minima* une volonté de transparence, plutôt que de celle d'un renforcement du dialogue entre les responsables politiques et leurs concitoyens[697].

Il faut néanmoins souligner l'évolution différenciée des différentes rubriques entre 1999, début de notre observation, et 2002, date à laquelle elle s'achève. Si, d'un point de vue quantitatif, les rubriques du « Dialogue élus-citoyens » ne connaissent qu'une progression extrêmement limitée, voire régressent (« débats en direct », entre 2001 et 2002), la plupart des rubriques informatives, malgré des variations ponctuelles probablement liées à la conjoncture politique (« résultats des élections »), s'accroisse notablement (notamment les « ordres du jour », les « comptes rendus » et les « actions politiques de la municipalité »). Notons aussi que de l'examen des chiffres répartis selon l'appartenance partisane des équipes municipales et l'importance démographique de la population des villes, ressortent des constats similaires.

Parmi les caractéristiques de la démocratie électronique locale telle qu'elle transparaît sur les SIM du « grand Sud-Ouest », trois d'entre elles nous paraissent devoir être plus particulièrement retenues, en ce qu'elles pourront avoir, ainsi que nous le verrons dans les prochains chapitres, une incidence directe sur les formes électroniques de débat. D'abord,

---

[697] D'ailleurs, 50 % des gestionnaires de sites interrogés par questionnaire en 2000 estiment qu'Internet est « peu » ou « pas du tout » un instrument de démocratie dans leur commune (ils n'étaient que 13 % à le penser en 1999). Voir Annexe 4 « Résultats statistiques de l'enquête sur les sites Internet des municipalités du « grand Sud-Ouest » en 2000 » (Question n° 24.1).

l'accent est mis sur la diffusion d'informations – qui se distingue difficilement de la promotion de la ville et de ses responsables, en ce qui concerne, par exemple, la rubrique des « actions politiques » – au détriment de la mise en œuvre d'applications interactives engageant un dialogue avec les citoyens. Ce point est particulièrement important dans la mesure où l'information conditionne pour partie la participation des citoyens et influe sur la qualité argumentative des débats[698]. Ensuite, les limitations infligées aux paroles contraires à celle de la municipalité, qu'il s'agisse de celles de l'opposition ou des associations locales, montrent qu'est constamment privilégiée une logique consensuelle par rapport à une logique d'expression des antagonismes structurant pourtant le champ politique local. Nous aurons ainsi l'occasion de revenir sur cet aspect de la politique éditoriale des villes du « grand Sud-Ouest » car elle pourrait également se traduire dans la gestion des forums de discussion proposés sur les SIM de notre corpus. Enfin, les élus délèguent largement aux personnels administratifs et techniques les choix éditoriaux des sites Internet municipaux. Cette latitude laissée aux intermédiaires dénote une certaine indifférence des responsables politiques municipaux à l'égard de la communication électronique qu'ils délaissent volontiers au profit d'un investissement coutumier dans le bulletin municipal. Cette indifférence est toutefois moins avérée lorsque les sites mettent un forum à disposition des internautes et lorsqu'ils renvoient vers des sites associatifs susceptibles de mettre rhétoriquement en péril les orientations municipales. Ce primat de l'expertise sur le politique est de nature à suggérer que sera dévolu à ces intermédiaires un rôle important en ce qui concerne la gestion du forum de discussion.

Ces caractéristiques éditoriales tracent le cadre socio-technique dans lequel prennent place les forums de discussion dont nous avons dans ce chapitre livré une première approche. Rappelons que les forums constituent des espaces de discussion permettant des échanges écrits et en différé, médiatisés par Internet. Leurs spécificités les distinguent des autres modes publics d'expression de la population, initiés par les municipalités. En effet, potentiellement illimitée, l'expression qu'ils autorisent, de la part d'individus non pré-sélectionnés, peut engendrer un échange tant vertical (entre élus et citoyens) qu'horizontal (entre les citoyens eux-mêmes). Le bilan des études menées sur divers types de forums de discussion politique s'avère particulièrement éclairant par rapport à nos propres

[698] Voir Chapitre 4.

questionnements. A l'aide de différentes méthodologies, la plupart de ces études – à l'exception de celles dont la sociabilité constitue l'objet – tentent, en effet, d'appréhender le degré délibératif des discussions en ligne. Les conclusions de l'une des études évoquées dans ce chapitre, celle menée par Raphael Kies sur le forum du parti radical italien, nous paraissent particulièrement importantes. En effet, les facteurs de réussite de ce forum, selon cet auteur, sont inégalement distribués (forum libre, participation active des responsables politiques) ou font simplement défaut (existence d'une communauté préexistante caractérisée par une culture participative et une expérience des TIC) dans le cadre des forums de notre corpus. Il sera donc intéressant de voir si des conditions identiques sont nécessaires au bon fonctionnement des forums du « grand Sud-Ouest ».

Par ailleurs, si, relativement à des forums politiques initiés par diverses organisations, l'ensemble de ces travaux conclut de manière mitigée sur la pertinence de l'assimilation du forum à un espace public délibératif tel que théorisé par Jürgen Habermas, plusieurs conclusions importantes – qui constituent autant d'hypothèses sur la nature et les formes de délibération électronique – peuvent être soulignées. Ainsi, le caractère écrit des propos (et corrélativement la permanence qui peut en découler) constitue un élément essentiel à prendre en considération en ce qui concerne le problème de l'égalité des participants. Sur cet aspect, l'égalité, est ainsi mis en lumière le fait que le mode écrit des communications puisse représenter un frein à la participation d'individus maîtrisant mal le langage écrit, en même temps qu'il favoriserait la qualité des argumentations employées. De plus, le caractère écrit des propos affichés sur les forums – et la publicité mais aussi la responsabilité[699] qui en résultent – rend peu fréquentes les interventions des responsables politiques. Par conséquent, l'intégration du forum dans le processus décisionnel apparaît très aléatoire. Autre aspect important, certains travaux montrent que les spécificités du forum telles que le caractère différé des échanges encourage la prise de parole des individus qui ne s'expriment pas nécessairement dans le cadre de procédures participatives plus traditionnelles. Ce bilan de différents travaux relatifs aux forums politiques sera mis en perspective dans la deuxième partie de notre travail. Un dernier point, qui n'est abordé que de manière marginale dans les travaux précités, concerne l'organisation de la délibération. Celle-ci fait l'objet de notre prochaine partie.

---

[699] Le terme anglais d'*accountability* est ici plus significatif.

Partie 2. La prise de parole sur les forums municipaux

Chapitre 3. L'encadrement institutionnel de la parole

Comme nous l'avons vu précédemment, la mise en œuvre de dispositifs participatifs répond à plusieurs objectifs aux yeux des autorités organisatrices[700]. Ces objectifs peuvent être fonctionnel et managérial. Dans ce premier cas de figure, il s'agit d'améliorer la gestion urbaine et de tarir la source des conflits éventuels suscités par certaines décisions publiques. Dans une deuxième perspective, sociale, le but recherché par les promoteurs de ces outils participatifs est la reconstitution d'une sociabilité à l'échelle d'un territoire donné. Dans un dernier cas de figure, politique, la participation est fréquemment envisagée comme un moyen de faire œuvre de pédagogie vis-à-vis des citoyens. Plus que le partage du pouvoir, la participation vise une meilleure acceptabilité des décisions par la population. Naturellement, ces objectifs ne sont pas exclusifs les uns des autres et il est rare qu'ils ne soient pas subvertis, en partie, par ceux qui sont sollicités afin d'y prendre part. Quels objectifs les forums de discussion, dispositifs non formalisés juridiquement, poursuivent-ils ? Quelle conception du débat public, et de la citoyenneté, sous-tend leur mise en œuvre ? Selon les responsables que nous avons interrogés, les forums semblent s'inscrire dans chacun de ces objectifs traditionnellement dévolus à la participation organisée institutionnellement (III, 1).

Par ailleurs, comme les autres lieux de participation proposés par les municipalités, les espaces de discussion offerts aux internautes fonctionnent selon un certain nombre de règles. Moins formelles et rigoureuses que celles gouvernant les réunions en face-à-face, elles n'en constituent pas moins des limitations à ce qui peut être dit, ou plutôt écrit, dans l'espace électronique du forum. Dès lors, la parole sur les forums, loin d'être dégagée de toute contrainte comme l'exigerait le modèle théorique habermassien, apparaît en réalité largement bridée (III, 2).

---

[700] Voir in Chapitre 1 « La démocratie locale : une floraison de pratiques hétérogènes ».

III, 1. La conception des forums par les municipalités

Malgré l'incertitude que recèlent les propos des responsables sollicités dans le « grand Sud-Ouest » quant aux enjeux et aux objectifs du forum municipal, il est possible de dégager trois objectifs principaux qui lui sont dévolus. Dans la perspective de rapprocher les citoyens des élus, le forum s'apparente d'abord à un lieu d'interpellation de ces derniers (III, 1, 1). Ensuite, il est pensé comme un moyen d'échange horizontal entre les internautes eux-mêmes, notamment en vue de favoriser la sociabilité (III, 1, 2). En dernier lieu, le forum se range au côté des autres outils de mesure de l'opinion en ce qu'il permet aux responsables politiques de recueillir le sentiment des internautes sur les décisions et projets municipaux (III, 1, 3). En tous les cas, l'impact sur la décision finale des débats se déroulant sur les forums apparaît largement aléatoire.

III, 1, 1. Interpeller les élus

Lieu d'interpellation du politique (A), le forum s'il permet aux internautes de questionner leurs responsables, assure à ces derniers un espace supplémentaire où expliciter leurs décisions. En cela, il constitue un espace pédagogique (B), complémentaire des autres supports de communication employés par la mairie afin de justifier les politiques adoptées (C). De manière générale, le forum apparaît ici davantage comme un moyen d'expression de la population, et dans le meilleur des cas, de questions-réponses, que comme un instrument de délibération publique.

A. Un lieu d'interpellation du politique

Les pratiques d'interpellation directe des responsables politiques par les habitants ne datent pas de l'insertion d'Internet parmi les supports de communication municipaux. Comme le remarque Serge Albouy, « l'interactivité peut-être néanmoins parfois organisée dans le cadre même de médias considérés comme ne la favorisant guère

habituellement[701] », et il donne l'exemple des « Dossiers de Grenoble » mis en place par Alain Carignon. Cette formule consistait à aborder dans un tract un problème concernant les Grenoblois, lesquels pouvaient envoyer leurs suggestions grâce à un bulletin-réponse joint au tract qu'ils avaient reçu par la poste.

Dans le « grand Sud-Ouest », le directeur de la communication de la petite ville de Muret avait mentionné, lors d'un entretien exploratoire en 1999, l'existence d'un numéro de téléphone permettant aux habitants de joindre directement le maire :

> « Traditionnellement les citoyens ont contact avec leurs élus très facilement, même avec le maire puisqu'il existe la ligne directe du maire : n'importe qui peut téléphoner au maire dès qu'il est dans son bureau, il répond et n'importe qui peut l'appeler.[702] »

Le Minitel avait également permis aux habitants de poser des questions à leurs élus[703]. Cette modalité fut d'ailleurs jugée par certains professionnels de la communication locale comme une sorte de défouloir offert à la population. « Les débats sur minitel, permettant de poser n'importe quelles questions, d'injurier le maire ou les élus » sont alors considérés comme une « solution intermédiaire qui consiste à faire semblant de jouer le jeu[704] » à mi-chemin entre le marketing politique traditionnel et la concertation véritable avec la population.

Pour certains responsables municipaux, le forum mis en ligne est envisagé comme un lieu destiné à permettre aux citoyens de poser des questions aux élus. Ainsi, Jacques Veunac, Adjoint à la Culture et à la Communication d'Anglet remarque :

> « Le forum est là pour l'interactivité, pour que véritablement tous les citoyens puissent poser des questions. Ce n'est pas seulement de notre part une façon d'exporter notre

---

[701] Serge ALBOUY, *Marketing et communication politique*, *op. cit.*, p. 186.
[702] Entretien exploratoire, 9 février 1999 réalisé dans le cadre de notre mémoire de DEA de Science Politique, *op. cit.*
[703] Dans les années 1980, le maire communiste d'Amiens, René Lamps fut le premier élu communiste « à répondre, de 15 à 18 heures, aux questions que lui posent aussi ses administrés […] les Amiénois peuvent ainsi être éclairés sur les problèmes de feux tricolores au centre-ville, l'état des routes, la piste cyclable et pédestre le long de la Somme, l'avenir du hockey sur glace local, ou l'implantation d'urinoirs gratuits à la gare routière. » Voir « Allô Monsieur Lamps ? », *Le Monde*, 11 septembre 1986, p. 9.
[704] Bernard FLORIS, « La nouvelle communication politique municipale et locale », in *Forum National de la communication politique* / sous la direction de Paul Keller, Grenoble, Editions Interpeller la Presse, 25 -26 novembre 1988, p. 88-89.

> discours politique à l'extérieur. C'est véritablement l'idée que tous les citoyens peuvent poser leurs questions et donc réaliser une interactivité plus importante.[705] »

Si comme le soulignent Rémi Lefebvre et Nathalie Ethuin, Internet contribue à la valorisation sociale d'une logique d'accessibilité et d'interpellation directe des responsables politiques[706], l'importance non négligeable de la population qui ne dispose pas d'un accès à Internet rend toutefois quelque peu irréaliste l'idée selon laquelle « tous les citoyens » pourraient effectivement poser leurs questions sur le forum municipal. Hormis cette inégalité économique, maintes fois soulignée, il n'existe aucune autre condition restrictive à l'entrée sur les forums du « grand Sud-Ouest ». Il n'est effectivement pas nécessaire de s'inscrire, de livrer son identité ou d'appartenir à la ville concernée[707] pour intervenir sur les forums observés en février 2002[708].

Néanmoins, l'interactivité technique n'est pas équivalente à une véritable interaction sociale. La confusion entre l'interactivité technique et l'interaction sociale irrigue en particulier les discours célébrant les vertus démocratisantes des technologies de l'information et de la communication. Rappelons que l'interactivité technique est propre à une activité de dialogue entre l'utilisateur d'un système informatique et une « machine ». Selon Josiane Jouët, ce dialogue se fonde sur un aller-retour permanent d'ordres et de réponses et exige dès lors une présence continue et active de l'utilisateur pour que la machine fonctionne[709]. Le phénomène de l'interaction caractérise, quant à lui, une action réciproque qui ferait davantage référence, selon Serge Proulx et Michel Sénécal, à

---

[705] Entretien, Jacques Veunac, Adjoint à la Communication, Anglet, 21 janvier 2003.

[706] Nathalie ETHUIN, Rémi LEFEBVRE, « Les balbutiements de la cyberdemocracy électorale. Contribution à une analyse des usages politiques d'Internet : le site de Martine Aubry lors des élections municipales de mars 2001 », in *L'Internet en politique. Des Etats-Unis à l'Europe* / sous la direction de Viviane Serfaty, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2002, p. 165-166.

[707] Aussi, les habitants des villes voisines, intéressés à divers titres à la gestion d'une ville qui n'est pas la leur, prennent quelquefois la parole sur le forum de ces villes parfois concurrentes. Par exemple, un internaute palois, qui précise qu'il n'est ni résident ni contribuable tarbais, suggère d'aménager l'entrée principale de la ville de Tarbes. Il propose un tracé par l'Hôpital qui rendrait selon lui l'itinéraire, de Pau à Tarbes, plus agréable et permettrait de donner une autre image de Tarbes tout en désengorgeant l'actuel carrefour de la route de Pau. Voir « Nicolas Fondère », 06/02/02, *carrefour de la route de Pau*, Tarbes (message n° 6).

[708] Des changements sont observables depuis la réalisation de nos entretiens en janvier 2003. Les forums d'Anglet et de Luchon nécessitent une inscription de la part de l'utilisateur. En effet, l'internaute doit donner son adresse électronique réelle lui permettant d'obtenir un mot de passe (ou code d'accès) nécessaire à ses interventions sur le forum de la ville.

[709] Voir Josiane JOUËT, « Pratiques de communication et figures de la médiation », *Réseaux*, n° 60, 1993, p. 99-120.

l'interdépendance des partenaires de la communication. Il faut souligner qu'un dispositif technique peut tout à fait avoir pour fonction, principale ou secondaire, de permettre des interactions sociales entre les individus (par exemple, le téléphone)[710].

Les nombreux messages de mécontentement postés par des internautes fustigeant la lenteur des réponses à leurs questions[711] tendent à confirmer cette idée : autant les élus peuvent se prévaloir de mettre en place un nouveau lieu d'interpellation de leur personne, autant il est loisible de s'apercevoir, indépendamment de sa fréquentation par les internautes, qu'ils ne sont guère disposés à s'y investir et à répondre aux demandes qui leur sont faites.

Ainsi, lorsque la municipalité — services administratifs, techniques ou élus — répond effectivement aux interrogations des internautes, le forum participe de la démocratie locale. Il accroît en effet la transparence des décisions collégialement prises par le conseil municipal. Cependant, il ne s'agit pas pour la municipalité de favoriser une transparence éclairant l'administré des décisions qui l'affectent personnellement, individuellement. De la même manière que sont rejetés des conseils de quartier, « le plaideur, le défenseur d'intérêts privés[712] », les forums n'ont pas vocation à accueillir les demandes liées à la sphère privée. Par exemple, Liane Béobide, directrice du service information-communication de la ville d'Anglet le dit clairement :

> « Certains internautes s'imaginent que le forum est l'outil de la transparence, de la transparence totale. On pourrait à ce moment là dire : "tiens, j'ai envoyé ma demande de permis de construire vous l'avez refusé pourquoi ?" Ce n'est pas l'objet du forum de créer cette transparence.[713] »

Par ailleurs, selon certains responsables interrogés, les citoyens s'exprimant sur les forums présents sur les sites Internet de leur municipalité font preuve d'une inaptitude certaine à traiter des sujets qu'ils abordent. De plus, ils connaîtraient très mal les modes de fonctionnement institutionnel d'une municipalité et seraient malhabiles dans l'expression de leurs revendications auprès de leurs responsables politiques. Aussi, les municipalités souhaiteraient quelquefois endosser l'habit du « pédagogue » et renouent en cela avec la

---

[710] Voir Serge PROULX, Michel SENECAL, « L'interactivité technique, simulacre d'interaction sociale et de démocratie ? », *Technologies de l'information et société*, vol. 7, n° 2, 1995, p. 239-255.

[711] Voir in Chapitre 5, V, 2, 1, B. « Des délais de réponse rédhibitoires ? »

[712] Loïc BLONDIAUX, Sandrine LEVEQUE, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement de Paris », in *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale* / sous la direction de Catherine Neveu, L'Harmattan, 1999, p. 57.

[713] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.

conception traditionnelle de la participation fréquemment relevée par certains auteurs. Selon cette conception, la population n'aurait pas tant besoin de participer aux décisions qui la concernent que d'être « éduquée »[714], de recevoir des explications quant aux décisions effectivement prises par les pouvoirs publics.

B. Un espace pédagogique

Le triste constat qu'effectuaient Michel Crozier et Jean-Claude Thoenig au milieu des années 1970 selon lequel « les maires, les conseillers généraux, les responsables administratifs pensent tous également que la population est incapable de dire son mot dans la gestion des affaires qui la concernent sauf de façon irresponsable ou pour faire valoir ses intérêts particuliers[715] », semble toujours d'actualité. En effet, les responsables interrogés se montrent sévères envers le contenu des messages postés sur les forums municipaux. Les arguments des internautes seraient significatifs, selon eux, au mieux de l'excentricité de leurs auteurs, au pire de leur ignorance des problèmes abordés et de leur méconnaissance flagrante du fonctionnement administratif et politique de la municipalité. Ainsi, la directrice du service information-communication d'Anglet relève la confusion opérée par certains internautes entre deux problèmes très différents, les « sans papiers » d'une part, les nomades campant illégalement sur des terrains municipaux d'autre part :

> « Ce que l'on remarque, c'est le degré d'ignorance de ces interventions sur le forum. Il s'agit le plus souvent de lieux communs. Par exemple, il y a des sans papiers réfugiés dans une église à Paris, et l'internaute va faire un amalgame avec les nomades présents sur un terrain de notre ville.[716] »

Le webmestre de Tarbes raille quant à lui l'incongruité de certains messages reçus. Il donne ainsi l'exemple d'un message relatif à une difficulté de circulation constatée au carrefour des routes de Pau et Tarbes. L'auteur de ce message — figurant parmi ceux considérés comme « complètement loufoques[717] » par le webmestre — souhaitait que soit

---

[714] Conception également très critiquée. Voir Guy HERMET, « L'éducation des gouvernants par les gouvernés », *Cosmopolitiques*, juin 1991, p. 47-53.
[715] Michel CROZIER, Jean-Claude THOENIG, « La régulation des systèmes organisés complexes », *Revue Française de Sociologie*, vol. 16, n° 1, 1976, p. 13.
[716] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.
[717] Entretien, André Beck, Webmestre, Tarbes, 17 janvier 2003.

muré le boulevard à hauteur du passage à niveau afin que les riverains ne soient plus gênés par le trafic routier. Certains responsables critiquent ainsi durement l'attitude des internautes. Beaucoup en viennent à considérer que le défaut d'argumentation dans les sollicitations qui leur sont adressées les dispense de fournir une réponse. Ainsi, Jacques Veunac, Adjoint à la culture et à la communication d'Anglet estime, de manière radicale que « l'argent public ne devrait servir qu'à répondre à des demandes étayées, bien construites, avec un certain nombre d'arguments.[718] »

En 1998, la responsable de l'activité télématique du journal municipal de la ville de Dieppe, constatait également la diversité des propos circulant sur le forum de la ville. Les élus dieppois se montraient particulièrement agacés par le comportement des internautes qui, selon eux, se servaient de la messagerie mise à leur disposition « comme d'un mur à taguer.[719] » Comme leurs homologues dieppois, les élus du « grand Sud-Ouest » acceptent difficilement la qualité extrêmement hétérogène des messages postés. La méconnaissance dont font preuve les internautes de l'organisation politique et administrative de la municipalité irrite singulièrement les responsables municipaux ainsi que l'exprime avec vigueur la directrice du service information-communication d'Anglet :

> « Je pense qu'il y a une méconnaissance des circuits de la part des internautes. Le forum n'est pas un supermarché ou un « fast-food » de la réponse administrative. Le service public doit fonctionner avec ses critères de qualité mais les internautes prennent le forum pour un « fast-food » de la décision et de la réponse des élus.[720] »

Face à cette « ignorance » des internautes, les responsables municipaux retrouvent le terrain de la pédagogie, par ailleurs pratiqué avec constance lors des rencontres plus traditionnelles avec les habitants. Ainsi, les conseils de quartier ont d'abord été conçus comme des lieux d'information et de pédagogie[721], cherchant à mobiliser, selon les termes de Loïc Blondiaux, un « public arraisonné[722] ». Dans ce cadre, les élus[723], et parfois même

---

[718] Entretien, Jacques Veunac, Adjoint à la Culture et à la Communication, Anglet, 21 janvier 2003.

[719] Entretien avec Chantal Pélissier, Responsable de l'activité télématique du journal *Les Informations Dieppoises*, cité par Yannick MALEK, *Les rapports entre le pouvoir politique local et les techniques d'information et de communication : le cas du service télématique municipal de la ville de Dieppe*, Mémoire du diplôme de l'Institut Français de Presse (IFP) – Université Paris 2, 1998, p. 125.

[720] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.

[721] Voir Georges GONTCHAROFF, *L'Odyssée municipale. La reprise en main de la politique par les citoyens ou la démocratie locale participative*, ADELS, tome 8, 2001, 328 p.

[722] Loïc BLONDIAUX, « Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de participation locale », in *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques* / sous la direction de Daniel Cefaï, Dominique Pasquier, PUF, 2003, p. 315.

certains représentants associatifs[724], sont en mesure d'« éduquer » convenablement les citoyens, en leur expliquant les motifs de telle ou telle décision, et donc son bien-fondé, et en soulignant les contraintes qui pèsent sur l'action municipale. Cette communication explicative n'est pas, en réalité, équivalente à une véritable interaction sous forme de discussion comme le relève Jean-Marc Ferry[725]. Selon lui, elle est en effet davantage destinée à emporter l'adhésion des présents et à rendre plus facile l'acceptation des décisions collectives par les individus.

Cette conception d'une participation dont l'information pédagogique constitue la forme la plus acceptable aux yeux des élus est ancienne. Dans l'histoire des idées politiques, le déni de compétence au peuple est en effet récurrent et fonde pour certains hommes politiques[726], comme pour certains auteurs[727], le caractère incontournable de la démocratie représentative. Sur ce point, Pierre Deyon rappelle ainsi l'opposition entre Montesquieu et Rousseau et cet extrait, relativement connu, de *l'Esprit des Lois* dans lequel Montesquieu écrit qu'« il y avait un grand vice dans la plupart des anciennes républiques : c'est que le peuple avait droit d'y prendre des résolutions actives, chose dont il est entièrement incapable. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants, ce qui

---

[723] Par exemple, le député-maire d'Amiens, Gilles de Robien, se félicite en 1991 de la création de vingt comités de quartier. Pour lui, « la pédagogie vis-à-vis des citoyens est un devoir », aussi la démocratie participative a-t-elle franchi un pas supplémentaire avec 4 000 personnes ayant fréquenté ces conseils nouvellement mis en place. Voir Michel CURIE, « Amiens s'expose. Pendant une semaine, les habitants peuvent examiner les projets concernant leur ville », *Le Monde*, 22 septembre 1991.

[724] Par exemple, le président des comités d'intérêt de quartier (CIQ) de Marseille, Philippe Mazet explicite leur double fonction. D'une part, les CIQ ont pour objet d'informer les élus, fonctionnaires ou responsables économiques de la manière dont leurs projets sont vécus par la population. D'autre part, lors de leurs réunions publiques, les CIQ expliquent aux habitants les projets des décideurs. Voir Michel SAMSON, « Les comités de quartier, outils de dialogue et enjeux du pouvoir municipal », *Le Monde*, 30 novembre 2000.

[725] Voir Jean-Marc FERRY, « Une démocratie participative à construire », *in* COMMISSION EUROPEENNE, *La démocratie et la société de l'information en Europe*, Rennes, Editions Apogée / Communautés européennes, Office des publications officielles des communautés européennes, coll. « Les cahiers de la Cellule de prospective », 1999, p. 42-46.

[726] Par exemple, Guy Hermet relève les mots de Thomas Jefferson, Président des Etats-Unis de 1801 à 1809, qui craignait la « mobocratie » c'est-à-dire la « dictature de la foule ». Voir Guy HERMET, « L'éducation des gouvernants par les gouvernés », *op. cit.* Il est aussi possible d'employer le terme d' « ochlocratie », c'est-à-dire, le « règne de la foule ».

[727] Rappelons que pour Platon, seule une minorité dotée du savoir et de l'expertise détenait la légitimité pour gouverner, le peuple agissant de manière impulsive. Voir PLATON, *La République*, Paris, GF Flammarion (trad. Robert Baccou), 1991, 510 p. Pour une synthèse des approches élitistes de la démocratie, voir Catherine COLLIOT-THELENE, « L'ignorance du peuple », in *L'ignorance du peuple. Essais sur la démocratie* / sous la direction de Gérard Duprat, PUF, 1998, p. 17-40 ; Yannis PAPADOPOULOS, « Autour du débat contemporain entre élitistes et participationnistes », in *Démocratie directe*, Economica, 1998, p. 111-135.

est très à sa portée.[728]» Yves Sintomer rappelle quant à lui que pour Max Weber, il est « sociologiquement inconcevable que le peuple puisse exercer le pouvoir dans les grands Etats modernes.[729] » Plus récemment, les tenants de l'école élitiste de la démocratie tels que Joseph Schumpeter justifient la limitation de la participation des citoyens à l'élection de leurs représentants dans la mesure où dans un système politique hautement complexifié, les citoyens n'auraient pas les compétences nécessaires pour se former une opinion politique bien fondée et rationnelle[730]. A sa suite, Giovanni Sartori estime que le citoyen étant incompétent en ce qui concerne le maniement des affaires politiques, « la démocratie est le système politique dans lequel le peuple exerce suffisamment de contrôle pour être capable de changer de dirigeant, mais pas assez pour se gouverner lui-même.[731] » Aussi, l'idée que l'impossibilité matérielle de réunir tous les citoyens dans un même lieu[732] afin qu'ils puissent débattre des affaires publiques aurait principalement motivé le choix de la démocratie représentative au détriment de la démocratie directe ne serait pas la plus déterminante. En réalité, ce choix procèderait tout autant d'une conception du politique selon laquelle les citoyens ne sont pas également aptes à délibérer sur les affaires publiques[733]. Dans les démocraties modernes, Pierre Bourdieu écrit d'ailleurs que « les effets des obstacles morphologiques que la taille des unités politiques et le nombre des citoyens opposent à toute forme de gouvernement direct sont en quelque sorte redoublés

---

[728] MONTESQUIEU, *L'Esprit des Lois*, Livre XI, Chapitre 6, 1758, cité par Pierre DEYON, « Le long refus de la démocratie locale », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 13. Depuis, la thèse « élitiste » a été très largement critiquée. Par exemple par Ian Budge selon lequel précisément si le peuple n'est pas compétent pour délibérer, il ne devrait pas l'être non plus pour choisir ses législateurs. Pour lui, la thèse de l'incompétence du peuple doit donc être rejetée. Voir Laurence MOREL, « Vers une démocratie directe partisane ? En relisant Ian Budge », *op. cit.*

[729] Yves SINTOMER, *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, La Découverte, coll. « Armillaire », 1999, p. 11. A l'appui de sa thèse, le sociologue allemand énonce quatre conditions qui sapent la possibilité de la démocratie directe : une extension territoriale et numérique restreinte, une homogénéité sociale, des tâches simples et stables et une éducation des individus à l'évaluation des objectifs, des moyens et des fins. Parce que ces conditions ne peuvent être réunies dans le cadre de l'Etat-nation, le peuple ne peut que subir la domination des élites (des individus d'exception qui seront de véritables chefs).

[730] Voir Joseph SCHUMPETER, *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1969 [1951], 462 p.

[731] Giovanni SARTORI, *Théorie de la démocratie*, Armand Colin, 1973, p. 57.

[732] Selon Yannis Papadopoulos, « l'objection due à la grande taille de nos pays et à la dispersion des électeurs constitue un des fondements principaux du caractère représentatif de leurs institutions [des démocraties modernes] et la justification omniprésente du fait que les institutions de démocratie directe n'y seraient guère praticables. » Voir Yannis PAPADOPOULOS, *Démocratie directe*, *op. cit.*, p. 21.

[733] Ce que rappelle justement Thierry Vedel lorsqu'il analyse les problèmes théoriques et méthodologiques posés par la démocratie électronique. Voir Thierry VEDEL, « L'idée de démocratie électronique : origines, visions, questions », *op. cit.*

par les effets de la dépossession économique et culturelle[734] », c'est-à-dire les effets du défaut de capital permettant aux agents de s'investir dans la sphère publique.

En 2002, les propos de certains des responsables rencontrés font écho à ceux prononcés dans le courant du 19ème siècle par le député de Colmar (Haut-Rhin), Philippe de Golbéry. En 1842, ce dernier déclarait ainsi que lorsque l'électeur « connaîtra les discours des orateurs, il comprendra les motifs de tous les votes.[735] » Ainsi, selon Thierry Galan, Adjoint en charge de la communication et de la culture de la mairie de Vauvert, les réunions publiques ne sont pas faites pour demander aux gens les décisions qu'ils prendraient à la place des élus. Elles sont destinées à expliquer aux gens ce qui a conduit les élus à prendre telle ou telle décision, l'équipe municipale étant précisément là pour gérer au mieux la commune[736]. Dans le même esprit, son collègue d'Anglet, Jacques Veunac déplore le fait que les moyens humains et matériels soient insuffisants et ne permettent pas d'effectuer un « travail pédagogique[737] » qui se manifesterait dans la teneur des réponses apportées par la municipalité aux questions des internautes.

Cet espace pédagogique, le forum, n'est cependant pas considéré comme le lieu exclusif d'explication des choix municipaux. En réalité, il apparaît complémentaire des autres supports de communication traditionnellement utilisés par la municipalité afin de faire connaître et accepter ses décisions.

C. Un espace complémentaire des autres supports de communication

---

[734] Pierre BOURDIEU, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 36-37, février-mars 1981, p. 4.
[735] Philippe de Golbéry, in *Le Moniteur universel*, 17 février 1842, cité par Yves LAVOINNE, « Publicité des débats et espace public », *Etudes de communication*, n° 22, 1999, p. 125.
[736] Entretien, Thierry Galan, Adjoint délégué à la culture et à la communication, Vauvert, 14 janvier 2003.
[737] Entretien, Jacques Veunac, Adjoint à la communication, Anglet, 21 janvier 2003.

La mise en place du forum peut être liée à des évènements conjoncturels (par exemple, les forums « Fête de l'Internet 2002 », « L'euro, vos questions » sur le site montpelliérain) ou à l'ouverture de chantiers entraînant des perturbations dans la vie quotidienne des habitants et des changements dans les ressources économiques et la physionomie urbaine (forums « Reconversion de la Découverte » à Carmaux, « Le tramway, vos réflexions » à Cenon). A Cenon, la construction des infrastructures du tramway est propre à susciter les interrogations d'une partie de la population concernée par les expropriations, les démolitions de maisons. Selon Marie-Hélène Filleau, directrice du service information-communication de cette ville, le forum est alors une rubrique incontournable. Il est un espace supplémentaire pour que les administrés puissent poser des questions qu'ils n'auraient pas posées en conseil de quartier ou en réunion publique en raison de leur impossibilité de s'y rendre ou de leur introversion. Il est d'ailleurs clairement indiqué sur le site cenonnais que les forums « complètent les débats engagés avec les conseils de quartier, dans les réunions publiques thématiques ou dans les articles du Journal Municipal *Le Flash*...[738] »

Ainsi, le forum n'est pas conçu comme devant remplacer les autres modes de contact instaurés entre la municipalité et les citoyens. Pour Serge Labordère, directeur de cabinet de la mairie de Tarbes, les prises de parole effectuées sur le forum municipal apparaissent comme complémentaires des interventions que les citoyens peuvent effectuer lors des réunions de quartier ou par courrier écrit auprès de leurs élus. Selon lui, le forum donne « une chance de plus au dialogue » pour les citoyens qui ont « la possibilité effectivement d'intervenir par un autre moyen et d'interpeller les élus, le maire, les adjoints.[739] » De manière également révélatrice, dans le journal d'une ville du Nord de la France, Wattrelos (Nord), l'annonce de l'ouverture d'un forum sur le site municipal s'accompagne d'un commentaire reflétant bien le caractère additionnel de ce nouvel outil d'expression de la population. « A l'heure de la démocratie de proximité », peut-on ainsi lire dans cet article consacré plus généralement à la refonte du site Internet de la ville, « il n'est point trop d'un médium supplémentaire pour [y] faire des propositions.[740] »

---

[738] Consultation, site Internet de la ville de Cenon, <http://www.ville-cenon.fr>, 8 septembre 2003.
[739] Entretien, Serge Labordère, Directeur de Cabinet, Tarbes, 17 janvier 2003.
[740] MAIRIE DE WATTRELOS, « Quoi de neuf sur le web ? », *Le Journal de Wattrelos*, n° 62, juin-juillet 2002, p. 21.

Ces pratiques traditionnelles de contact entre élus et citoyens sont toujours considérées comme essentielles par les responsables municipaux, le forum constituant plus un adjuvant à la relation politique antérieurement nouée que le lieu exclusif du dialogue avec la population.

Parmi les citoyens, l'inégal intérêt pour l'outil informatique et son inégale appropriation conduisent, par exemple, Henri Talvat, adjoint à la Culture et à la Communication de Montpellier à souligner le caractère complémentaire du forum, lequel ne « fait pas disparaître le reste » et « n'a pas d'impérialisme particulier ». Cet élu est par ailleurs « persuadé que ça continue de fonctionner autrement du point de vue de la discussion.[741] »

Ainsi, les élus semblent préférer les modes d'interventions classiques comme le contact personnel, les rencontres multiples lors d'inaugurations, de fêtes diverses, de rendez-vous sportifs, que les échanges virtuels. Le besoin de proximité physique dans la relation politique est irréductible à la numérisation. Ainsi que le constatent Nathalie Ethuin et Rémi Lefebvre suite à leur étude du site Internet de Martine Aubry intégré dans sa campagne électorale à Lille, en 2001, les contacts physiques, auxquels ne peut se substituer la médiation technique, sont jugés primordiaux dans l'économie symbolique de l'échange politique[742].

De plus, le caractère désincarné des échanges ne satisfait pas tous les webmestres. Pour certains d'entre eux, la co-présence physique des participants lors des débats est essentielle. Ainsi, le webmestre montpelliérain compare-t-il les conseils de quartier aux débats en ligne, au détriment de ces derniers :

> « Les conseils de quartier sont à mon avis des lieux beaucoup plus intéressants pour débattre de la vie locale, de la vie près de chez soi, dans les quartiers, que le site Internet. Le site Internet peut être un moyen supplémentaire si on n'a pas pu aller au conseil de quartier et qu'on avait vraiment quelque chose d'important à dire […]. Mais ce n'est pas la voie idéale. Il faudrait favoriser la réunion des gens plutôt que…le débat en ligne.[743] »

---

[741] Entretien, Henri Talvat, Adjoint à la Culture et à la Communication, Montpellier, 29 janvier 2003.

[742] Voir Nathalie ETHUIN, Rémi LEFEBVRE, « Les balbutiements de la cyberdemocracy électorale. Contribution à une analyse des usages politiques d'Internet : le site de Martine Aubry lors des élections municipales de mars 2001 », *op. cit.*

[743] Entretien, Pierre Trilles, Webmestre (chargé de la partie « Mairie en ligne »), Montpellier, 29 janvier 2003.

Notons aussi que pour certains interviewés, l'originalité de la formule n'est guère frappante. En effet, le forum s'apparente à leurs yeux, à un « courrier public ». Ainsi, pour Thierry Galan, adjoint délégué à la Culture, à la Communication et aux NTIC de Vauvert, le forum « c'est un petit peu comme le courrier » ; pour Pierre Trilles, webmestre de la partie « Mairie en ligne » du site montpelliérain, « un forum c'est bien, mais ça revient à faire une lettre et à l'envoyer.[744] »

Toutefois, le forum présente des caractéristiques qui le distinguent nettement du courrier papier ou électronique. En effet, contrairement à ces deux moyens d'expression, le forum autorise une discussion publique entre les citoyens eux-mêmes.

III, 1, 2. Le débat entre citoyens

Pour qualifier les conseils de quartier qu'il a initiés, Michel Charzat, maire socialiste du 20ème arrondissement de Paris depuis 1995, mobilise, en 1999, deux figures emblématiques de la délibération – l'agora athénienne et l'espace public habermassien – dont Loïc Blondiaux interroge d'ailleurs la rémanence dans les discours académiques ou politiques[745]. Aucun des responsables interrogés ici ne revendique pour les forums mis en place sur le site Internet de sa commune de telles filiations théoriques. S'ils reconnaissent pourtant les spécificités du forum électronique en tant que lieu de discussion – possibilités d'échanges horizontaux (A), asynchrones et sans intermédiaire (B) –, les responsables municipaux privilégient en effet une conception traditionnelle du débat, celle qui conçoit la participation comme un moyen de renouer un lien social fragilisé (C).

A. Des échanges horizontaux

---

[744] *Ibid.*
[745] Voir Loïc BLONDIAUX, « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », *op. cit.*

Contrairement à la précédente conception où il s'agit de faire dialoguer les citoyens et les élus, le forum est ici envisagé comme un lieu d'échange horizontal entre les citoyens eux-mêmes dans lequel les membres de la municipalité, qu'il s'agisse des élus ou des personnels administratifs, n'ont pas besoin d'intervenir. Les forums présents sur le site Internet de la mairie de Carmaux illustrent cette conception. Marie-Line Marchant, chargée de communication et webmestre du site de la ville remarque ainsi qu'ils constituent :

> « un espace ouvert où chacun donne son avis sur le site de la Découverte. Les personnes peuvent entre elles dire ce qu'elles en pensent, se donner des renseignements supplémentaires, dire qu'elles ont essayé telle activité […]. C'est plus un dialogue entre les internautes qu'entre les internautes et la mairie.[746] »

Dans le cas du forum, « Reconversion de la Découverte », l'occasion est donc offerte aux citoyens d'échanger publiquement leurs opinions, circonscrite à une opération d'aménagement qui n'a pas été uniquement décidée par la mairie carmausine. Le financement du projet est en effet assuré par des emprunts réalisés par le Syndicat Intercommunal de la Découverte[747] qui inclut six communes (Carmaux, Saint-Benoît-de-Carmaux, Blaye-les-Mines, Le Garric, Taïx et Cagnac-les-Mines) et des acteurs publics tels que l'Union européenne, l'Etat, le Conseil régional de Midi-Pyrénées et le Conseil général du Tarn. L'ouverture du forum sur ce thème date du 30 décembre 1999. Elle permet aux citoyens d'exprimer leurs avis durant la période concomitante au déroulement des travaux qui dureront jusqu'en juillet 2002.

---

[746] Entretien, Marie-Line Marchant, Chargée de communication, Carmaux, 7 janvier 2003.

[747] Présidé par Paul Quilès, député-maire de Cordes-sur-Ciel. Il existe plusieurs types d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : le syndicat, la communauté de communes, la communauté urbaine et la communauté d'agglomération. Chacune de ces structures intervient dans des domaines variés selon le double principe juridique de spécialité et d'exclusivité. D'après le principe de spécialité, l'EPCI ne peut intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées (principe de spécialité fonctionnelle) par la loi et/ou les conseils municipaux concernés, et à l'intérieur de son périmètre (principe de spécialité territoriale). Il n'a donc pas la compétence générale d'une commune. Le principe d'exclusivité signifie que les communes membres de l'EPCI sont dessaisies des compétences qu'elles lui ont transférées. Voir MINISTERE DE L'INTERIEUR, MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE, *L'intercommunalité après la loi du 12 juillet 1999*, 2 juillet 2001, site du Ministère de l'Economie, section Collectivités Locales, rubrique « Intercommunalité, <http://www.colloc.minefi.gouv.fr>, 2 septembre 2004. Ces précisions sont importantes comme nous le verrons par la suite car le comportement des éditeurs municipaux à l'égard des forums de discussion dépend dans certains cas de l'appartenance de leur commune à une structure intercommunale. Voir *infra* « La dépendance à l'égard de structures extérieures à la municipalité » dans le chapitre 5.

A propos des publications communales développées par les responsables territoriaux, destinées à la fois à favoriser l'émergence d'une opinion publique locale et à faire accepter les décisions déjà prises, Jacques Caillosse remarque que des espaces symboliques de communication et de discussion sont offerts aux lecteurs qui peuvent, s'ils le souhaitent, y exprimer éventuellement leur mécontentement[748]. Aux yeux des responsables territoriaux, ce droit de réponse est alors supposé valoir implication des citoyens dans la vie de la cité[749]. De la même manière, la conception développée par les responsables carmausins de la prise de parole des citoyens sur une réalisation ayant de fortes implications quant au devenir, notamment économique, du Carmausin et de ses habitants, s'apparente alors à l'exercice d'un droit de réponse ou de contestation.

A priori, la remarque de Stefano Rodotà selon laquelle chaque individu grâce à Internet devient à son tour producteur d'informations « mettant en cause le pouvoir de sélectionner les nouvelles destinées à circuler, auparavant détenu par des groupes restreints et médiateurs professionnels[750] », tels qu'ici la presse locale ou la municipalité à travers ses différentes publications, s'avère parfaitement justifiée quant à la conception théorique des forums de discussion développée par certains responsables municipaux. A partir d'une expérience partagée — à Carmaux, la visite du parc de Loisirs de la Découverte — s'instaure en effet un échange d'informations entre internautes constitutif du « bouche à oreille électronique[751] » évoqué par Marc Guillaume. Dans des villes différentes de celles du « grand Sud-Ouest », les informations échangées ou les revendications circulant sur les forums municipaux peuvent d'ailleurs déborder de ce cadre initial. A propos du site de la ville de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), la liaison entre l'espace numérique et l'espace social est parfaitement mise en lumière par Arnaud Vareilhas. Ce dernier explique que l'ensemble des doléances exprimées sur le site pourrait en outre être imprimé par un

---

[748] Dans les magazines municipaux, il s'agit des rubriques intitulées par exemple « Courrier des lecteurs », « Vous avez la parole ! », « Exprimez-vous », « Champ Libre » dans *Poitiers-Magazine*, voire « Forum » comme c'est le cas dans le bulletin municipal d'Anglet, *Anglet Magazine*.
[749] Voir Jacques CAILLOSSE, « Quelle(s) participation(s) aux affaires communales ? Eléments de réponse du droit français », *Pouvoirs*, n° 95, novembre 2000, p. 117-132.
[750] Stefano RODOTA, *La démocratie électronique. De nouveaux concepts et expériences politiques*, *op. cit.*, p. 100-101.
[751] Marc GUILLAUME, *L'empire des réseaux*, Paris, Descartes and Cie, 1999, p. 145.

internaute et transmis ensuite à un habitant ne disposant pas d'Internet[752]. Néanmoins, tous les messages circulant sur les forums municipaux ne s'apparentent pas nécessairement à des informations dignes de confiance ou à des opinions bien construites et étayées qu'appellent de leurs vœux certains responsables municipaux. Le forum peut en effet contribuer à propager des rumeurs que les responsables s'empressent d'ailleurs aussitôt de démentir[753]. Par exemple, à la suite à la marée noire provoquée par le Prestige qui a souillé les côtes de l'Atlantique, cet internaute angloys[754] « informe » par exemple ses concitoyens que « quelques chiens seraient morts après avoir essayé d'enlever des boulettes incrustées dans les pattes »[755], assertion que la Direction de la Communication de la ville qualifie moins d'une heure après de « première rumeur répertoriée sur le forum de la ville… »

Par ailleurs, le caractère différé des échanges et la possibilité pour les internautes de s'exprimer directement, sans qu'un tiers vienne éventuellement trahir leurs propos, constituent des traits caractéristiques du forum que soulignent spontanément les responsables.

B. Des échanges asynchrones et sans intermédiaire

Alors que les contraintes de la vie moderne phagocytent le temps que le citoyen peut consacrer à s'investir dans les affaires publiques locales[756], le forum autorise la prise de paroles des individus ordinairement éloignés de la sphère publique en raison de leurs

---

[752] Voir Arnaud VAREILHAS, *Le site Internet de Saint-Cloud : évaluation, recommandations et perspectives au regard des objectifs visés et des enjeux de démocratie locale*, dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, 2003.

[753] Le site de la ville de Lorient propose (Morbihan) même une page « Rumeurs » dans laquelle « vous trouverez sur cette page les démentis de certaines rumeurs ou mésinformations. » Consultation, site Internet de la ville de Lorient, rubrique « Rumeurs », <http://www.lorient.com>, 23 octobre 2002.

[754] Les habitants de la ville d'Anglet sont désignés par le terme « angloys ».

[755] « Parti », 23/07/03, sans titre, Anglet (message qui ne fait pas partie du corpus initial).

[756] Voir Serge LATOUCHE, « La mégamachine ou la destruction du lien social », *Terminal*, <http://www.terminal.ens-cachan.fr/articles/64/forumlatouche.html>, 12 septembre 2000. Cornélius Castoriadis adopte, quant à lui, une perspective radicale lorsqu'il affirme que même si les individus avaient un intérêt pour la politique, « ils n'ont pas vraiment le *temps* de s'en occuper activement : il y a le fait que *toute* la structure de la société *empêche* les gens de participer, et ça va de la structure du travail jusqu'à ce qu'on appelle le droit. » Cornélius CASTORIADIS, « La démocratie », *La Revue du MAUSS*, n° 14, 2ème semestre 1999, p. 212.

responsabilités familiales et professionnelles. Pierre Trilles, webmestre de la partie « Mairie en ligne » du site de Montpellier, souligne les avantages que recèlerait le débat en ligne :

> « C'est formidable en ligne parce que tout le monde peut le faire de chez soi, c'est peut-être moins gourmand en terme de temps, en terme d'investissement.[757] »

L'asynchronie des échanges constitue en effet une caractéristique du forum susceptible d'insérer dans l'arène publique les individus manifestant un intérêt pour la politique[758] ou ayant des doléances à faire valoir mais dont les multiples occupations entravent l'expression publique[759]. Sur Internet, la facilité avec laquelle l'individu peut exprimer son opinion a néanmoins un corollaire peut-être moins avantageux pour la vitalité de la démocratie qu'ont notamment relevé certains travaux effectués sur l'action collective en ligne[760]. Ces derniers tendent en effet à montrer qu'Internet produit une forme d'activisme individualisé et renforcerait ce que Jacques Ion appelle le militantisme « post it »[761], celui de la tâche ponctuelle. Sylvie Ollitrault le constate à propos des usages militants d'Internet par les écologistes. Pour elle, la participation se paie d'un droit d'entrée minime, d'un coût

---

[757] Entretien, Pierre Trilles, Webmestre (chargé de la partie « Mairie en ligne »), Montpellier, 29 janvier 2003.

[758] Nous aurons l'occasion de revenir sur ce que peut recouvrir l'expression « intérêt politique », en particulier dans le chapitre 4. Le flou entourant cette expression a déjà été souligné par les enquêtes quantitatives visant à mesurer le degré de politisation des Français, par exemple celles réalisées par Nonna Mayer et Daniel Boy. Ces auteurs prennent notamment en considération trois dimensions : le degré de familiarité et de confiance des citoyens avec la politique, la participation électorale et la participation protestataire. Ils introduisent par ailleurs l'indicateur « parler politique » (les individus évoquent des sujets politiques). Voir Daniel BOY, Nonna MAYER, « Les formes de la participation », in *L'électeur a ses raisons* / sous la direction de Daniel BOY et Nonna MAYER, Presses de Sciences Po, 1997, p. 25-65.

[759] C'est notamment une des conclusions de William Dutton à partir de son observation du fonctionnement du *Public Electronic Network* de Santa Monica : "it has stimulated debate and brought some people into the public arena who otherwise be left out of public forums, not simply because the conversations were free wheeling, but because they are asynchronous, allowing them to participate when they were from childcare or work responsibilities." [cela a stimulé le débat et a conduit quelques personnes dans l'arène publique qui autrement auraient été exclus des forums publics, pas seulement parce que les conversations sont en roue libre, mais parce qu'elles sont asynchrones, leur permettant de participer lorsqu'ils étaient occupés par les enfants ou leurs responsabilités professionnelles.] Willian H. DUTTON, "Network rules of order: regulating speech in public electronic fora", *op. cit.*, p. 284.

[760] Par exemple, l'article de Sylvie OLLITRAULT, « De la caméra à la pétition-web. Le répertoire médiatique des écologistes », *op. cit.*

[761] Voir Jacques ION, *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'Atelier, 1997, 124 p. ; Jacques ION, Michel PERONI, *Engagement public et exposition de la personne*, Paris, Editions de L'Aube, 1997, 269 p. Les auteurs mettent en évidence deux modèles de militantisme : le « militantisme engagé » et l'« engagement distancié ». Ce dernier se caractérise, en premier lieu, par le fait que les individus s'investissent dans de multiples causes qui ne sont pas nécessairement liées les unes aux autres par un lien logique. En deuxième lieu, l'implication dans chaque cause apparaît réversible, ce qui confère à l'engagement un caractère contractuel puisque s'équilibrent les phases de retrait et d'activisme. En dernier lieu, l'activité solidaire des individus est souvent associée à un projet de « réalisation personnelle ».

de présence militante modique puisque les rendez-vous et réunions électroniques sont à la discrétion de l'individu, non de l'organisation et l'action se fait à l'abri derrière son écran. L'exemple peut-être le plus frappant de ce militantisme « post it » est la pétition électronique sur laquelle apposer sa signature équivaut à un « engagement citoyen ». Illustré par de nombreux exemples ces dernières années[762], ce type de pratique présente l'avantage, en cas d'affluence importante de signatures, d'amplifier largement la résonance du problème à l'origine de la pétition dans l'espace public dans lequel officient les médias traditionnels.

De plus, les forums permettent l'expression directe, sans intermédiaire : ce sont les citoyens « profanes » qui prennent la parole sans présélection de la part de l'autorité municipale[763]. Corrélativement, les individus s'exprimant sur les forums ne peuvent se prévaloir d'aucune représentativité statistique, ce qui entrave d'emblée leur prise en considération dans le processus décisionnel[764] et ce d'autant plus que des synthèses des positions développées sur le forum ne sont que rarement effectuées[765]. Les forums partagent avec les conseils de quartier une vocation identique, celle de donner la parole aux habitants, mais n'ont pas pour but de favoriser leur participation aux décisions locales

---

[762] Voir in Chapitre 1, I, 2, 2, B. « La transformation des conditions de l'action politique collective ».

[763] L'encadrement des débats sur les forums est éditorial et thématique. La sélection des messages effectivement publiés n'est pas dépendante des caractéristiques (âge, sexe, catégorie professionnelle…) de leurs auteurs. Voir in Chapitre 3 « La parole contenue ». Nous n'évoquons ici que les participants qui peuvent matériellement avoir accès à Internet.

[764] Voir *infra*, in Chapitre 5, V, 3. « Des décisions déliées du débat électronique ».

[765] Même si leur portée n'est que consultative, les conseils de quartiers adressent généralement la synthèse de leurs débats au conseil municipal, sous forme de « vœux ». Par ailleurs, certains forums offerts sur des sites institutionnels procèdent à ces synthèses permettant de lire les axes autour desquels se sont déployés les débats. C'est le cas par exemple des forums qui furent consacrés, en 2001, à l'avenir de l'Europe. Dans le forum proposé sur le site de la Présidence de la République, cinq thèmes encadraient les débats : l'Europe de demain (réforme institutionnelle et élargissement) ; la simplification des traités européens ; La Charte des droits fondamentaux de l'UE et son statut ; La répartition des compétences entre l'UE les Etats et les régions ; le rôle des parlements nationaux dans le processus de décision européen. Sur l'ensemble de ces thématiques, Stéphane Carrara a comptabilisé près de 1 200 contributions rédigées en français depuis début mai 2001. Il relève qu'une synthèse de l'ensemble des contributions fut effectuée par le « Comité Braibant », composé de dix personnalités désignées par le Président de la République et le Premier ministre, dont la mission est le suivi, la mise en cohérence et la synthèse du débat public sur l'avenir de l'Europe, sous toutes ses formes, en France. Cette synthèse fut ensuite reprise par Jacques Chirac dans son intervention sur ces forums le 31 octobre 2001; elle servira selon lui à la discussion du conseil européen de Laeken en décembre 2001. Sur le site de Sources d'Europe, il était également possible de s'abonner à une lettre électronique hebdomadaire qui effectuait la synthèse des contributions postées sur les quatre forums proposés sur le site (« A quoi sert ou doit servir l'Europe ? » ; « quelles doivent être les compétences de l'UE ? » ; « la démocratie et les institutions » ; « la poursuite du débat public sur l'Europe »). Voir Voir Stéphane CARRARA, *Contribution(s) de l'Internet à l'émergence de l'espace public européen. Le cas des formes électroniques du débat public sur l'avenir de l'Europe. Présentation et mise en perspective, op. cit.*

comme le revendiquent par ailleurs les conseils[766]. Les débats se déroulant sur les forums sont complètement déliés de la décision, tout du moins dans les objectifs définis et déclarés par les responsables municipaux. Contrairement à ce que réclamerait l'idéal délibératif, les intervenants sur les forums ne disposent, par ailleurs, d'aucune information préalablement délivrée par la municipalité relativement aux sujets mis en discussion[767].

D'ailleurs, le rôle possiblement politique du forum est écarté au profit d'une conception sociale de la participation qu'il suscite. Le forum est dès lors envisagé davantage comme un lieu de sociabilité que de citoyenneté.

C. Un lieu de sociabilité

Dans ce cas de figure, le forum de la municipalité se veut un lieu convivial dont l'objectif affiché dans certains cas minore d'emblée le poids des propos qui s'y tiendront : « En vous proposant cet espace de discussion, nous souhaitons recréer sur le net les échanges qui ont lieu les jours de marché sur la place Saint-Pierre![768] » écrit le webmestre du site de Condom dans son premier message posté sur le forum « Développement économique, emploi et avenir du bassin condomois ». Au Havre, le conseiller municipal spécialisé dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, Marc Migraine, procède à une comparaison sensiblement identique. Il compare les discussions sur le forum avec celles ayant lieu sur le marché, ces dernières étant traditionnellement prisées par maire et les élus qui les pratiquent notamment lors des campagnes électorales. Hormis le fait que les personnes « rencontrées » sur le forum sont différentes de celles que

[766] Voir François RANGEON, « Les comités de quartier, instruments de démocratie locale ? », *op. cit.*
[767] Cet aspect est traité dans le chapitre 4, IV, 2, 2, A.
[768] Le webmaster, 21/06/99, *Bienvenue sur le forum*, forum « Développement économique, emploi et avenir du bassin condomois », Condom (message n° 1).

le maire peut rencontrer sur un marché, les deux types de discussion sont pour Marc Migraine, assez semblables[769].

Plus que la participation des citoyens à la décision collective, les conversations nouées sur le forum sont supposées régénérer un tissu social effiloché, dont la trame ne suffit plus à lier entre elles les diverses communautés locales[770]. Ainsi, les forums, comme en témoigne une partie de la littérature pléthorique consacrée à cette question[771], seraient aptes à faire surgir de nouvelles formes de sociabilités. « La richesse et la situation sociale, l'instruction et la réputation, les aptitudes exceptionnelles et les mérites de l'individu », considérées par Georg Simmel[772] comme des entraves à l'émergence de la sociabilité, sont en effet plus facilement abstraits lors des échanges électroniques. Là, en effet, l'absence physique des intervenants nuit à la visibilité des codes sociaux de reconnaissance qu'il s'agisse de l'apparence vestimentaire ou des signes extérieurs de richesse.

La plupart des dispositifs participatifs par ailleurs mis en place — par exemple, conseils de quartier au cours desquels la communication et la discussion entre différents groupes et individus permettraient de rétablir ou consolider la paix sociale[773] — se voient dévolus cette fonction de régénération du lien social. En ce sens, ces pratiques renouent avec la conception sociologique de la démocratie développée par Alexis de Tocqueville. Pour Tocqueville, en effet, la démocratie est d'abord conçue comme une forme d'organisation sociale caractérisée par l'égalité des conditions et non pas seulement comme un régime politique[774].

---

[769] Voir OBSERVATOIRE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LA VILLE, *Participation, débat public, Internet et multimédia. Quel accompagnement local ?*, Rapport du groupe de travail « Vie dans la cité », 2003, 87 p.

[770] Voir Isabelle PAILLIART, « Démocratie locale et nouvelles techniques d'information et de communication », *op. cit.*

[771] Les « communautés virtuelles » ont suscité de nombreux travaux dont il n'est pas possible ici de dresser la liste. Voir in chapitre 2, II, 3, 1, A. « les forums : définition générale », pour les conclusions, mitigées, de ces études sur les formes de sociabilité électronique.

[772] Cité par Liliane DEROCHE-GURCEL, « Cyberespace : le retour de la sociabilité ? », *Communication et Langages*, n° 107, 1996, p. 25.

[773] Voir Yves SINTOMER, « Enjeux et attentes d'une démocratie participative », *op. cit.*

[774] Voir Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, *op. cit.* Sur l'idée de la démocratie conçue non seulement comme un régime politique mais aussi comme un « état social », voir Eric KESLASSY, *Démocratie et égalité*, Bréal, coll. « Thèmes et Débats Sociologie », 2003, p. 23-27 ; Georgios CONTOGEORGIS, « La démocratie comme liberté », in *La démocratie en Europe* / sous la direction de Dominique Damamme, L'Harmattan, coll. « Cahiers politiques », 2004, p. 9-19.

Toutefois, l'intérêt des responsables politiques pour le forum de discussion réside essentiellement dans sa capacité à recueillir, au côté d'autres instruments de connaissance de l'opinion publique, une partie de l'opinion de la population sur les réalisations municipales.

III, 1, 3. Recueillir les avis

A défaut de mesurer précisément l'opinion publique locale, le forum permet d'en apprécier, en partie, la teneur (A). Cette connaissance, fragmentaire, est, comme dans le cas d'autres outils participatifs, instrumentalisée à des degrés divers afin de faire taire les contestations éventuellement engendrées par certains choix municipaux (B).

A. Connaître l'opinion

Les sondages sont traditionnellement considérés comme la méthode la plus efficace et la plus fiable de mesure de l'opinion publique. Nimbés d'une auréole de scientificité malgré les critiques renouvelées qu'ils suscitent depuis l'article de Pierre Bourdieu paru en 1973, lequel considère l'opinion publique quantifiée comme un artefact pur et simple[775], les sondages constituent un moyen extrêmement répandu de représentation des opinions des individus[776]. Par exemple, Patrick Champagne a vivement critiqué le fait que les instituts de sondage prétendent mesurer une opinion publique alors que cette dernière n'est pas une opinion qui s'exprime publiquement mais une simple « agrégation statistique d'opinions privées qui sont rendues publiques.[777] » La philosophe Joëlle Zask estime, quant

---

[775] Voir Pierre BOURDIEU, « L'opinion publique n'existe pas », in *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1980 [1973], p. 222-235.
[776] Voir Loïc BLONDIAUX, « L'invention des sondages d'opinion. Expériences, critiques et interrogations méthodologiques (1935-1950) », *Revue Française de Science Politique*, vol. 41, n° 6, décembre 1991, p. 756-780.
[777] Patrick CHAMPAGNE, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Minuit, coll. « Le sens commun », 1990, p. 117. Dans un article paru en 2001, Pierre Bourdieu stigmatise à nouveau le fait que l'opinion

à elle, que les sondages d'opinion contribuent à dépolitiser l'opinion en ce qu'ils considèrent que l'origine des opinions résiderait dans les déterminations psychologiques et sociales des individus et non pas dans leurs idées ou projets politiques[778]. De même, dans un ouvrage récent, *Agir dans un monde incertain*, Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe effectuent une critique sévère et systématique des sondages d'opinion qui porte sur trois points essentiels. D'une part, les sondages ont pour but l'élaboration de stratégies qui visent à faire admettre aux profanes des technologies ou des projets que les responsables estiment conformes à l'intérêt général. Cette première critique rejoint ce que disait déjà Benjamin Ginsberg à propos des sondages comme « outils de domestication » de l'opinion[779]. Le deuxième aspect de la critique de M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe porte sur le caractère agrégatif de la prise en compte des opinions individuelles. Les sondages reposent en effet sur le postulat que chacun sait ce qu'il veut sur le sujet qui lui est soumis et dispose de préférences fixées une fois pour toute. Le dernier point les conduit à relever la réification complète de l'opinion publique qui se trouverait résumée en quelques propositions. Ces dernières peuvent être utilisées sans le consentement du public auquel échappe dès lors le contrôle de sa propre opinion[780].

Les responsables politiques font néanmoins peu de cas de ces critiques scientifiques des sondages qu'ils adoptent d'ailleurs largement[781]. Avantagée par la quantification sur laquelle elle repose, la méthode du sondage s'importe dans les collectivités territoriales

---

« collective », tant celle produite par les sondages que celle qui se manifeste à travers le vote, considéré comme démocratique, constitue une « pure agrégation statistique d'opinions individuelles individuellement produites et exprimées. » Pierre BOURDIEU, « Le mystère du ministère. Des volontés particulières à la « volonté générale », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* « Votes », n° 140, décembre 2001, p. 7-11.

[778] Voir Joëlle ZASK, « Les pouvoirs de l'opinion », in *Science des médias. Jalons pour une histoire politique* / sous la direction de Didier Georgakakis, Jean-Michel Utard, L'Harmattan, 2001, p. 19-34.

[779] Voir Benjamin GINSBERG, « Les sondages et la transformation de l'opinion publique », *Hermès*, n° 31, 2001, p. 181-206 [extrait de *The Captive Public : How Mass Opinion Promotes State Power*, New York, Basic Books, 1986].

[780] Voir Michel CALLON, Pierre LASCOUMES, Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, *op. cit.*, p. 212-214. D'ailleurs, les nouvelles techniques telles que le questionnaire de choix et le sondage délibératif se fondent sur une critique des modes quantitatifs de mesure de l'opinion et prône une autre manière d'étudier l'opinion publique en promouvant une opinion de « meilleure qualité », mieux « informée » ou délibérative. Voir Loïc BLONDIAUX, « Sondages et délibération. Une épistémologie alternative de l'opinion publique ? », *op. cit.*

[781] Cette utilisation croissante des sondages par les responsables politiques, nationaux ou locaux, mériterait de plus amples développements. Selon Daniel Gaxie, les sondages sont significatifs des tentatives de rationalisation, au sens de Max Weber, de l'activité politique. En effet, les hommes politiques confient fréquemment à des entreprises spécialisées le soin de réaliser des enquêtes sur leur popularité ou les attentes des électeurs. Cette division accrue du travail politique proviendrait de leur croyance en la possible maîtrise de l'incertitude intrinsèque à la vie sociale. Voir Daniel GAXIE, *La démocratie représentative*, *op. cit.*, p. 53-55.

grâce à des questionnaires réalisés, administrés et traités par des instituts privés et dont les résultats ne sont pas toujours rendus publics.

A côté des modes d'accès privés à l'opinion publique locale, les référendums locaux et les diverses consultations publiques, élargis à l'ensemble de la population, constituent des procédures d'information qui reçoivent une formalisation juridique. Mais, puisque le référendum n'a pas de réelle portée décisionnelle, sa frontière avec un sondage rendu public s'efface. Ainsi que le souligne Marion Paoletti, le référendum est dès lors ramené « au rang des divers instruments de mesure de l'opinion de la démocratie continue locale.[782] »

De la même manière, certains responsables municipaux évoquent l'intérêt du forum en vue de recueillir les avis des citoyens sur tel ou tel aspect de la politique municipale. Comme nombre d'outils utilisés depuis longtemps par les municipalités — sondages, référendums, consultations publiques sous forme de questionnaires adressés par la poste[783] — et plus récemment « panel citoyens »[784], « sondages délibératifs »[785], le forum est donc considéré par certains comme un instrument de connaissance de l'opinion locale. L'idée qu'une partie seulement de la population pourra exprimer son sentiment n'affleure pas vraiment

---

[782] Marion PAOLETTI, « La pratique politique du référendum local : une exception banalisée », *op. cit.*, p. 232.

[783] Pratique relativement ancienne déjà relevée au début des années 1980 par Michel Le Net. Voir Michel LE NET, *L'Etat annonceur*, Paris, Les éditions d'organisation, 1981, 288 p. Plus récemment, les maires de Périgueux, Amiens, Mulhouse ont chacun à leur tour organisé des consultations populaires sous forme de questionnaires. Voir Béatrice JERÔME, « La démocratie directe, nouvel outil de « gouvernance » des élus locaux », *Le Monde*, 2 juin 1999, p. 15.

[784] Voir *supra*, l'expérience d'Issy-les-Moulineaux.

[785] D'après Pierre Martin, « le sondage délibératif consiste à utiliser la technique du sondage d'opinion, la sélection d'un échantillon représentatif de la population, puis à organiser un débat entre les personnes ainsi sélectionnées afin de leur permettre d'émettre un avis informé » *in* Pierre MARTIN, « Réconcilier délibération et égalité politique : Fishkin et le sondage délibératif », *Revue Française de Science Politique*, « Lectures critiques », vol. 48, n° 1, février 1998, p. 151. Voir aussi Nonna MAYER, « Le sondage délibératif au secours de la démocratie », *Le Débat*, n° 96, septembre-octobre 1997, p. 67-72 ; Yannis PAPADOPOULOS, « Le sondage délibératif », in *Démocratie directe*, *op. cit.*, p. 200-205. Dans un article où il suggère une méthode visant à solutionner le problème de la réforme du système de santé américain, Robert A. Dahl préconise d'ailleurs, outre la réalisation d'un rapport par des experts non partisans, la mise en œuvre de sondages délibératifs dans chacun des Etats américains. Voir Robert A. DAHL, « De la démocratie délibérative. Comment réformer le système de santé ? », *Le Débat*, n° 97, novembre-décembre 1997, p. 83-89. A notre connaissance et à ce jour, il n'existe pas d'expérience de sondage délibératif dans les municipalités françaises. Notons aussi que les sondages délibératifs font l'objet d'une critique soutenue par David Kahane. Voir David KAHANE, « Délibération démocratique et ontologie sociale », *Philosophiques*, « La démocratie délibérative », vol. 29, n° 2, automne 2002, p. 251-286.

dans les propos des responsables. Ainsi, pour Jean-Jacques Pélissier, directeur du service information-communication de Tarbes, « dans le cadre de la démocratie locale, ça permet d'avoir vraiment la température, le sentiment des Tarbais.[786] » Sa collègue d'Anglet, Liane Béobide, n'opère pas la confusion entre l'opinion des internautes et celle des citoyens locaux puisque le forum permet, à ses yeux, de « mieux connaître la température, l'opinion des internautes sur tel ou tel sujet »[787]. Une telle conception est effectivement proche de celles qui sont, pour les responsables politiques d'autres villes françaises, à l'origine de la mise en place de dispositifs plus classiques. Par exemple, la maire UDF du deuxième arrondissement parisien, Benoîte Taffin, déclarait, en 1993, avoir organisé deux consultations populaires (sur les nuisances de la prostitution rue Saint-Denis et sur l'éventuelle création d'une police municipale) et mis à la disposition de la population un cahier de doléances consultable en mairie. Ces pratiques permettraient, selon elle, de « connaître directement et sans délai l'état de l'opinion et de la demande sociale.[788] »

De même, la possibilité technique pour un usager du service Internet d'exprimer son avis sur un thème afférent à une réalisation ou un projet municipal permet donc aux responsables politiques d'obtenir directement le point de vue de l'habitant, comme le notait d'ailleurs antérieurement Isabelle Pailliart à propos de rubriques similaires présentes sur les serveurs vidéotex municipaux[789]. Cette méthode d'observation de l'opinion, peu coûteuse en énergie pour le citoyen, assure effectivement aux responsables politiques la collecte, même partielle, d'informations et de revendications indépendamment de la médiation d'intermédiaires tels que les associations[790].

Sur le site de Carmaux, qui propose par ailleurs des sondages sur le même thème — la reconversion de la Découverte —, le forum confirme selon l'un des webmestres, Jean-Pierre Ollé, « ce partage d'opinions entre ceux qui y croient, ceux qui n'y croient pas, de

---

[786] Entretien, Jean-Jacques Pélissier, Directeur du service information-communication, Tarbes, 22 janvier 2003.

[787] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.

[788] Benoîte TAFFIN citée par Ambroise RENDU MARC, « La démocratie au quotidien. Dans le deuxième arrondissement, les comités d'intérêt permettent de dialoguer en permanence avec le maire », *Le Monde*, 31 octobre 1993.

[789] Voir Isabelle PAILLIART, « Démocratie locale et nouvelles techniques d'information et de communication », *op. cit.*

[790] Ainsi que le souligne Marion Paoletti à propos des boîtes à idées sur Minitel, des questionnaires ou des « sondages » qui, selon elle, « concernent non pas le citoyen comme sujet de besoin, socialement situé dans des associations, des groupements. Mais elles s'adressent au citoyen pris individuellement, au citoyen comme sujet de la représentation politique, à l'électeur. » Marion PAOLETTI, « Les maires. Communication et démocratie locale », *op. cit.*, p. 436-437.

manière assez tranchée ». Pourtant, la municipalité ne semble pas, d'après ce webmestre, être mieux renseignée sur la sensibilité de la population vis-à-vis de cette réalisation. Il conclut en effet sur un ton un peu dépité : « on n'en apprend pas plus par rapport au sentiment qu'on pouvait avoir par rapport à ça.[791] »

Aussi, les forums délaissent la logique agrégative[792] qui gouverne l'utilisation des sondages ou des référendums. En effet, l'hétérogénéité des positions, leur discontinuité dans le temps, rendent impossibles leur quantification précise, les responsables ne pouvant se borner qu'à un découpage des opinions en deux camps (les « pour » / les « contre »), ainsi que procède Jean-Pierre Ollé à propos des avis relatifs à la reconversion de la Découverte. Selon Daniel Boy, la délibération consiste à « faire se rencontrer des individus qui, à travers une discussion, des informations, des points de vue différenciés, élaborent collectivement des jugements ou des opinions. » Et il ajoute, « on se satisfait au final d'un bilan de nature qualitative : au total, on estimera, le plus souvent sans preuve quantitative décisive, que telle ou telle opinion a été décisive.[793] » De ce point de vue, les forums paraissent plutôt s'inscrire dans une logique délibérative de construction des opinons, peu formalisée, où l'élaboration collective de jugements ou d'opinions se réduit en réalité à de simples paroles juxtaposées, difficile à appréhender pour les responsables municipaux.

Toutefois, en dépassant la sporadicité des conseils de quartier permettant communément aux élus d'apprécier la teneur de l'opinion locale, le forum donne à ces derniers la possibilité de connaître les aspirations et les suggestions d'une partie de la population de manière permanente. Ainsi, l'adjoint à la Culture et à la Communication de Montpellier affirme :

> « Il fait apparaître des choses qui se passent, des demandes, des satisfactions. Ce sont des choses que nous faisions uniquement par l'intermédiaire des réunions et dans les quartiers, tous les ans. Je trouve que c'est bien de l'avoir en permanence et en temps réel.[794] »

---

[791] Entretien, Jean-Pierre Ollé, Webmestre, Carmaux, 7 janvier 2003.

[792] Et ce, même si la quantification n'est pas exclue par les responsables, dont certains expliquent d'ailleurs que la prise en compte des propos développés sur le forum peut être liée à la plus ou moins grande masse de messages significatifs de telle ou telle préoccupation. Voir in Chapitre 5, V, 3, 2. « La place marginale du forum dans l'espace politique local ».

[793] Daniel BOY, « Les nouveaux modes de délibération », *op. cit.*, p. 297.

[794] Entretien, Henri Talvat, Adjoint à la Culture et à la Communication, Montpellier, 29 janvier 2003.

Dans le cas des forums thématiques, leur permanence n'est d'ailleurs pas sans poser problème. Elle implique, en effet, un suivi accru de la part des responsables et nécessite notamment un renouvellement régulier des thèmes sur lesquels la municipalité cherche à recueillir des avis. Ceci, afin que l'intérêt des internautes soit maintenu en éveil et que leurs propos ne soient pas complètement anachroniques et de fait, dépourvus de pertinence. Pour la directrice du service information-communication de la ville de Cenon, « des forums thématiques comme ça laissés sans délai, sans échéance précise de fin, ça ne stimulait pas vraiment…enfin, il y avait très peu d'intervenants sur ces forums.[795] »

Cette conception du forum par les responsables politiques semble découler, par mimétisme, de leur expérience antérieure et de leur pratique parfois concomitante au sein des conseils de quartier et des réunions publiques. Il s'agit alors de tenter de neutraliser les polémiques éventuellement occasionnées par certaines décisions municipales.

B. Désamorcer la contestation

Pour Henri Talvat, Adjoint à la Culture et à la Communication de Montpellier, le forum est considéré comme un aspect complémentaire d'autres outils qui permettent de faire remonter l'information. L'utilité du forum de discussion est ici proche de celle des conseils de quartier du 20ème arrondissement parisien analysés par Loïc Blondiaux. Ces derniers « se sont transformés en caisse de résonance des conflits, des peurs, des malheurs qui tissent la vie ordinaire de la cité.[796] » La municipalité dispose ainsi d'une sorte de panorama quasi exhaustif de la vie de la cité. De même, Anne-Sophie Hardy relève que les réunions publiques ou les réunions de quartier constituent essentiellement des lieux où une « information ascendante[797] » parvient aux décideurs. Un constat similaire est également opéré à propos des « comités d'intérêt de quartier » (CIQ) mis en place à Marseille et dont

---

[795] Entretien, Marie-Hélène Filleau, directrice du service information-communication, Cenon, 20 janvier 2003.
[796] Loïc BLONDIAUX, « La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 328.
[797] Anne-Sophie HARDY, « La prise de décision municipale : un processus délibératif ? », *op. cit.*, p. 225.

les plus anciens datent du 19ème siècle. Aujourd'hui, les deux cent cinquante huit CIQ marseillais remplissent le double rôle de courroie de transmission des décisions municipales auprès des habitants et de « grande oreille de la mairie.[798] » Quadrillant l'ensemble de la cité phocéenne et sa périphérie, ils permettent en effet au maire de savoir ce que les habitants pensent, au quotidien, de sa politique et de prévenir d'éventuelles contestations.

De manière plus générale, la consultation de la population apparaît donc fréquemment envisagée par les autorités comme un moyen de prévenir ou de canaliser les conflits suscités par certaines décisions ou certains projets impopulaires. Ainsi, Alain Bergougnoux, le président de la Commission particulière du débat public (CPDP) relative au projet du nouvel aéroport de Nantes, exprime clairement le but des discussions organisées avec les habitants. Celles-ci sont destinées à informer les populations, favoriser les échanges mais ne sont pas censées faire émerger un consensus. Pour Alain Bergougnoux, la CPDP « joue un rôle de démineur pour permettre des négociations ultérieures.[799] » De même, Pierre Chambat et Jean-Michel Fourniau considèrent que le débat public comporte une fonction latente en ce qu'il vise à « désamorcer la contestation possible sinon probable en canalisant, selon des formes maîtrisables, l'expression du mécontentement.[800] » Myriam Bachir effectue un constat identique lorsqu'elle étudie les commissions de « sages » et les comités consultatifs en divers domaines (Commission de la Nationalité, Conseil National du Sida, Haut Conseil à l'Intégration…). Pour elle, ces diverses formes de débats contradictoires s'apparentent, en effet, à des procédés de « simulation des réactions, permettant de tester le faisable et l'acceptable en matière de décision publique.[801] »

Même si les forums ne présentent qu'une vision fragmentaire de ce qui se produit dans l'espace public matériel, ils offrent donc aux élus l'opportunité de « savoir ce qui se passe et répondre aux questions qui se posent », selon Henri Talvat. En ce sens, le forum

---

[798] Voir Michel SAMSON, « Les comités de quartier, outils de dialogue et enjeux du pouvoir municipal », *op. cit.*

[799] « A Nantes, le premier débat public prévu par la loi « démocratie de proximité » », *Maire Infos*, 18 juillet 2003, <http://www.maire-info.com>, 23 août 2004.

[800] Pierre CHAMBAT, Jean-Michel FOURNIAU, « Débat public et participation démocratique », *op. cit.*, p. 35.

[801] Voir Myriam BACHIR, « La consultation publique. Nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action politique », *op. cit.*, p. 178.

participe, même de manière modeste, au désamorçage des possibles contestations habituellement opéré par les élus lorsqu'ils consultent de manière plus formelle les citoyens. Dans ce dernier cas, Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe relèvent la double instrumentalisation dont les forums hybrides peuvent faire l'objet. Dans un premier cas, ils peuvent constituer un moyen pour les responsables politiques de faciliter la préparation de décisions dont ils pressentent qu'elles risquent d'être controversées. Les réactions négatives des citoyens sont ainsi anticipées en vue de pouvoir être contenues. Dans un second cas, les forums hybrides sont réduits à un simple outil de légitimation. Les responsables donnent effectivement la parole à la population mais sans tenir compte de sa teneur. La parole est concédée, mais des mesures sont prises pour qu'elle ne change rien au cours des décisions : « dans les deux cas, il s'agit de faire parler pour mieux faire taire, au lieu de traquer les paroles inattendues pour leur donner du poids.[802] » Les forums électroniques n'échapperaient pas *a priori* à ces écueils. Ils permettraient simplement en effet aux internautes d'exprimer leur éventuelle insatisfaction à l'égard des décisions municipales. Pourtant, la seule lecture fonctionnaliste des dispositifs participatifs, y compris des forums, ne peut pas être considérée comme suffisante. S'ils peuvent apparaître comme des outils de « gouvernementalité[803] » ou de « gouvernabilité », dans le sens où ils permettent de canaliser les conflits engendrés par certaines décisions publiques, Yannick Barthe souligne qu'ils sont aussi en mesure d'augmenter la « discutabilité » de ces décisions c'est-à-dire le degré auquel elles sont susceptibles d'être soumises à un régime de discussion publique.[804] » Aussi, nous verrons plus loin que d'une part, sur les forums électroniques la mise en visibilité de ces mécontentements présente un risque qui n'est pas toujours maîtrisé par les responsables politiques et d'autre part, ces espaces peuvent faire

---

[802] Michel CALLON, Pierre LASCOUMES, Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, *op. cit.*, p. 211.

[803] Michel Foucault donne une triple définition de la « gouvernementalité » : « ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité. […] la tendance, la ligne de force qui, dans tout l'Occident, n'a pas cessé de conduire, […] vers la prééminence de ce type de pouvoir qu'on peut appeler le « gouvernement » sur tous les autres : souveraineté, discipline ; […] le processus ou, plutôt, le résultat du processus par lequel l'Etat de justice du Moyen Âge, devenu aux XVe et XVe siècles Etat administratif, s'est trouvé petit à petit « gouvernementalisé. » » Michel FOUCAULT, « La gouvernementalité », cours du Collège de France, année 1977-1978, « Sécurité, territoire, population », 4ème leçon, 1er février 1978, in *Dits et Ecrits. 1976-1979*, Gallimard, 1994, vol. 3, texte n° 239, p. 655. Nous retenons ici le premier aspect de sa définition.

[804] Voir Yannick BARTHE, « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *Politix*, n° 57, 2002, p. 61.

l'objet de détournement et de vives critiques de la part des internautes invités à y prendre la parole. Et ce, d'autant plus que les responsables municipaux, rarement présents sur les forums[805], ne sont guère en mesure de contrôler eux-mêmes les propos éventuellement critiques qui y sont tenus.

Ainsi, les responsables municipaux utilisent le forum afin de connaître les satisfactions ou les insatisfactions de leurs administrés et, tout du moins dans leurs discours, d'adapter leurs actions en conséquence. Dans cette optique, il ne s'agit cependant pas d'une association des citoyens à l'élaboration de la décision. Il ne s'agit pas non plus, comme dans la concertation, de l'amendement des projets avec les suggestions que les autorités jugeraient pertinentes[806]. Exprimés *a posteriori* des décisions municipales, les avis électroniques postés sur les forums, notamment thématiques, ne lient absolument pas les autorités municipales qui sont libres de les prendre en considération. Cette forme de communication politique ascendante[807] permet plutôt à la municipalité de faire œuvre de pédagogie vis-à-vis de ses administrés en même temps qu'elle opère la saisie des problèmes qui transitent mal par les canaux d'information habituels[808]. La connaissance des demandes exprimées sur le forum par les internautes est censée déboucher sur l'organisation de réunions ou de débats destinés à convaincre la population de la pertinence des orientations de la politique municipale et, parfois de manière plus précise, des options

---

[805] Voir *infra*, in Chapitre 5, V, 1, 1. « L'absence d'interventions politiques institutionnelles ».

[806] La concertation autoriserait en théorie l'intégration des remarques des habitants dans le projet définitif de la municipalité. En pratique, cette intégration est très aléatoire. Pour Maurice Blanc, la concertation met l'ensemble des participants (élus et citoyens) dans une situation de *double bind* [double contrainte]. En effet, les habitants sont invités à se prononcer librement mais les autorités locales n'hésitent pas à annuler la parole ainsi sollicitée dès que de trop fortes critiques se font entendre. Voir Maurice BLANC, « Politique de la ville et démocratie locale. La participation : une transaction le plus souvent différée », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 68-69, septembre-décembre 1995, p. 98-106.

[807] Jacques Gerstlé distingue la communication politique descendante (des gouvernants vers les gouvernés), de la communication politique ascendante (des gouvernés vers les gouvernants). Si la première a fait l'objet de nombreux travaux, la deuxième commence seulement à retenir l'attention des chercheurs, notamment à travers les travaux relatifs aux partis politiques et aux mobilisations collectives. La communication ascendante sert à révéler aux autorités publiques les demandes émanant de la société. Elle est également révélatrice de la capacité de réactivité des citoyens face aux politiques publiques. Jacques Gerstlé met notamment l'accent sur les formes non routinisées de mobilisation lorsque les canaux institutionnels et partisans sont défaillants. Les citoyens peuvent alors se saisir de modes d'actions non conventionnels tels que la manifestation, la signature de pétition, voire l'écriture murale. Voir Jacques GERSTLE, *La communication politique*, *op. cit.*, p. 229-237. Il faut souligner que la communication politique ascendante permise par le forum de discussion s'inscrit dans un cadre institutionnel.

[808] Notamment en ce qui concerne les problèmes affectant les populations qui ne prennent pas part aux réunions publiques ou aux conseils de quartier organisés par la municipalité.

retenues par rapport à tel ou tel projet. Dominique Astier, adjoint à la Culture et à la Communication de la mairie de Cenon, décrit ainsi cette méthode :

> « Certains forums ont duré une semaine ou quinze jours en ce qui concerne le nom de la médiathèque, mais il ne s'agit pas des mêmes outils [par rapport au *chat*]. [...] Le forum va nous permettre de pouvoir analyser les réponses, mettre ensuite en place des débats, ce qui a été fait d'ailleurs pour le forum Jeunes, sur les attentes de la population, sur les projets où l'on doit mettre l'accent. Ce n'est donc pas pareil : le forum on va retraiter l'information avant de la faire redescendre.[809] »

Les conceptions des forums de discussion municipaux ne sont pas exclusives les unes des autres : le même forum présent sur le site Internet de la même ville peut se voir attribuer des objectifs sensiblement différents selon que l'on interroge tel ou tel responsable politique, administratif ou technique. Dans cet espace « hybride », au sens de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe – c'est-à-dire un espace où différents acteurs, porteurs d'intérêts et de langages différents peuvent, de manière régulière, se rencontrer et de s'interpeller : acteurs politiques, leaders associatifs, agents administratifs et techniques de la municipalité et citoyens ordinaires[810] – les échanges ne s'effectuent pas en dehors de toute contrainte procédurale. Un ensemble de normes régit, en effet, la prise de parole sur les forums de discussion.

III, 2. La parole contenue

Dans les procédés concomitants de débat public, l'autorité institutionnelle organisatrice maîtrise généralement tant le thème soumis à la discussion que son organisation. Elle doit par ailleurs tenter de trouver un équilibre entre une distribution égalitaire des temps de parole et la dynamique spontanée de la discussion, cette dernière se déroulant dans un laps de temps relativement précis. Sur les forums, qui sont des espaces permanents d'échanges,

[809] Entretien, Dominique Astier, Adjoint à la Culture et à la Communication, Cenon, 20 janvier 2003.
[810] Voir Michel CALLON, Pierre LASCOUMES, Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain, op. cit.*

quelles sont les règles, formelles ou informelles, qui structurent les échanges électroniques ? De quelle latitude les citoyens disposent-ils dans l'expression de leurs opinions ? Dans quelle mesure la rationalité de l'institution municipale pèse-t-elle sur l'expression des participants au forum ?

Comme le fonctionnement des forums rend improbable une réelle gestion de la discussion par les responsables ou les webmestres, les prises de parole s'effectuent au gré des internautes eux-mêmes[811] : aucune distribution des tours de parole, comme c'est le cas lors des débats en présentiel, n'est possible. Toutefois, les débats électroniques obéissent à des normes qui déterminent le degré de liberté dont disposent les internautes pour s'exprimer. Défini par les responsables municipaux, l'ensemble de ces normes correspond aux critères de la modération qui sera exercée par le webmestre. En réalité, les formes d'encadrement de la parole constatées sur les forums de notre corpus recouvrent deux aspects : la modération éditoriale (III, 2, 1) et la modération thématique (III, 2, 2).
Précisons dès maintenant que les forums présents sur les sites Internet des villes d'Anglet, Carmaux, Cenon, Condom, Luchon, Montpellier, Tarbes et Vauvert peuvent être classés en trois catégories selon le type de modération observé : libre, thématique et mixte. Le tableau suivant expose cette catégorisation.

FORUMS DE DISCUSSION DU « GRAND SUD-OUEST » 2002		
Forums libres	**Forums thématiques**	**Forums mixtes**

[811] Tout au plus, les chartes écrites qui régissent le fonctionnement des forums peuvent-elles énoncer quelques recommandations à l'égard des internautes conviés à ne pas entraver le bon déroulement des débats. Par exemple, la charte de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) édicte l'impératif de « ne pas monopoliser l'espace de discussion. » Cette consigne peut d'ailleurs faire l'objet d'une conception extensive de la part du modérateur du forum, pour lequel ce seuil de « monopolisation » n'est pas toujours facile à définir. Consultation site Internet de Chalon-sur-Saône, « Charte d'utilisation des forums », <http://www.chalonsursaone.fr>, 7 août 2002. Les mairies de notre corpus n'ont pas élaboré de telle charte.

Anglet http://www.ville-anglet.fr **Luchon** http://www.mairie-luchon.fr **Tarbes** http://www.ville-tarbes.fr **Vauvert** http://www.vauvert.com	**Cenon** http://www.ville-cenon.fr **Montpellier** http://www.ville-montpellier.fr	**Carmaux** http://carmaux.fr **Condom** http://www.condom.org

Sur les forums libres (Anglet, Luchon, Tarbes et Vauvert), les internautes peuvent s'exprimer sur les sujets de leur choix, sans prédétermination des thèmes de la part des éditeurs municipaux. Sur les forums thématiques (Cenon et Montpellier), les éditeurs municipaux définissent les thèmes de discussion, les propos des internautes devant nécessairement s'inscrire dans ce cadre préalablement tracé par la municipalité pour être publiés. Les forums mixtes sont une combinaison des forums libres et thématiques. Ainsi sur les trois forums répertoriés sur le site Internet de Carmaux, le « Forum Citoyen » est libre alors que les deux autres sont thématiques. De la même manière, parmi les quatre forums du site condomois, le forum « Divers » est libre et les trois autres sont thématiques. Cela n'exclut pas une modération éditoriale commune à l'ensemble des forums.

III, 2, 1. L'encadrement éditorial

Le fait de pouvoir s'exprimer sur les sujets de leurs choix ne décharge pas les internautes de l'observation d'un certain nombre de règles, explicites pour certaines, implicites pour d'autres. L'obligation pour les intervenants de respecter la loi et les bonnes mœurs (A) est une contrainte aisément reconnue par les responsables. En revanche, n'est guère revendiquée l'idée selon laquelle les propos des internautes ne doivent pas être préjudiciables à l'action municipale (B) et à l'image de la ville (C), alors même que cette

idée se traduit par une modération censitaire effective. L'application de ces règles ne laisse pas indifférents les internautes qui ne se résignent pas toujours à s'y conformer (D).

A. Le respect de la loi et des bonnes moeurs

En exergue de l'espace forum proprement dit, il est fréquemment indiqué que le modérateur supprime les messages en cas de non respect de la loi et des règles relatives à l'ordre public ou à la bienséance des propos. La liberté gouverne ainsi l'expression des internautes sous réserve que ces derniers n'attentent pas à l'intégrité morale d'une personne qui serait nominativement citée ainsi que le confirme l'un des modérateurs des forums carmausins, Jean-Pierre Ollé :

> « Jusqu'à présent les forums permettaient à tout un chacun de s'exprimer librement… enfin librement, avec un contrôle quand même. C'est indiqué d'ailleurs qu'il pouvait y avoir, non pas une censure, mais un contrôle de ce qui était dit. Il est arrivé que je supprime des messages qui mettaient en cause des personnes de façon purement gratuite.[812] »

Tout message qui comporterait une injure ou qui mettrait en cause une personne, qu'il s'agisse d'un élu, d'un membre de la municipalité ou d'un particulier, est donc supprimé au titre de l'atteinte à la vie privée. Les webmestres pratiquent quelquefois des rappels à l'ordre destinés à l'ensemble des participants du forum ou certains d'entre eux, les prévenant du risque de suppression de leurs futurs messages dans l'éventualité où ceux-ci contiendraient des attaques diffamatoires ou injurieuses. Ainsi, le webmestre de Luchon prévient directement les internautes en signalant sèchement sur le forum municipal que tous les messages à caractère diffamatoire ou injurieux seront systématiquement supprimés[813]. Sur un ton plus consensuel, celui d'Anglet prévient également les participants :

> « Attention amis internautes, les derniers propos tenus sur ce forum pourraient être interprétés comme discriminatoires et de fait être supprimés.[814] »

---

[812] Entretien, Jean-Pierre Ollé, webmestre, Carmaux, 7 janvier 2003.
[813] Webmaster, 08/01/02, *Nouvelle Regle ! – webmaster*, Luchon (message n° 118).
[814] Webmestre, 11/01/02, *CONTENU DES MESSAGES*, Anglet (message n° 52).

Les messages manifestant une volonté de discrimination, notamment raciale, sont ainsi éliminés mais il est parfois délicat, pour les responsables municipaux, d'apprécier exactement la teneur des messages suspects. A ce propos, Liane Béobide, directrice du service information-communication de la ville d'Anglet, évoque l'auto-formation que les éditeurs municipaux ont dû pratiquer afin de savoir discerner les différentes nuances entre la diffamation, la délation ou les incitations à la haine raciale. Elle précise que les messages significatifs de tels comportements délictueux, ainsi que les messages contenant un ou plusieurs noms patronymiques, sont supprimés.

Sur les messages éventuellement répréhensibles du point de vue pénal, les responsables municipaux sont parfois interpellés par les internautes eux-mêmes. Ils endossent dès lors le rôle de modérateur interne au forum, chargé de rappeler les règles qui doivent présider à la bonne tenue des échanges. Ainsi, suite à des messages publiés sur le forum d'Anglet et passibles selon lui de peines pour discriminations raciales, un internaute n'hésite pas à interpeller le webmestre sur sa passivité en lui demandant les raisons de leur non suppression[815].

De longs raisonnements juridiques sont parfois publiés sur le forum municipal par les services municipaux afin de justifier la suppression des messages incriminés. Par exemple, suite à des propos relatifs au comportement de groupe de tsiganes rassemblés aux abords de la ville et sur lesquels il avait précisément été interpellé, le service communication de la ville d'Anglet adopte une attitude légaliste ferme et fait référence aux textes juridiques sanctionnant la discrimination et la diffamation raciales. Dans sa réponse[816], le service communication cite ainsi l'article 24 alinéa 5 de la loi de 1881[817], modifié par la loi du 1er juillet 1972[818] afin d'appuyer sa décision de supprimer certains messages postés sur le forum.

---

[815] « lanarphabète », 11/01/02, *eh le webmestre*, Anglet (message n° 50).
[816] Service communication, 11/01/02, *RE : eh le webmestre*, Anglet (message n° 51).
[817] La loi évoquée par le service communication d'Anglet est celle du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse parue dans le *Journal Officiel*, 30 juillet 1881, p. 4201-4205.
[818] Voir Loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, *Journal Officiel*, 2 juillet 1972, p. 6803. Ses articles 1er à 4 traitent de la sanction pénale de la provocation au racisme et des injures et diffamations à caractère raciste. Elle modifie les articles 23, 24, 26, 30, 32, 33 et 48 de la loi du 29 juillet 1881.

Ces limitations sont légitimes si elles s'appliquent aux contributions effectivement contraires à la loi ou aux bonnes mœurs. Rien ne garantit cependant qu'il n'existe pas d'autres limitations, moins justifiées, s'appliquant à des contributions que pourraient ne pas agréer certaines municipalités. Par exemple, sur le forum montpelliérain, « la discussion est libre, toutes les opinions sont les bienvenues, mais les messages inappropriés ne seront pas publiés[819] » et à Cenon, « la responsable du site se réserve le droit de diffuser ou non les messages laissés sur le site.[820] »

Ce type d'avertissement est également observable sur les forums d'autres sites municipaux français[821] où les règles édictées dans certaines chartes éditoriales relatives à la décision de publier ou non un message peuvent être d'ailleurs formulées de manière particulièrement ferme. Ainsi, sur le forum de Saint-Martin d'Hères (Isère), « Le ou les modérateurs se réservent le doit d'appliquer ces règles. Leurs décisions ne peuvent être contestées. » Sur le forum d'Annecy (Haute-Savoie), les internautes sont prévenus d'une manière non moins claire : « Nous sommes les seuls juges des messages qui doivent être effacés ou mis en ligne.[822] » A Miramas (Bouches-du-Rhône), l'omnipotence des administrateurs du forum est clairement consacrée par la charte d'utilisation du forum puisqu'ils ont le droit de « supprimer, éditer, déplacer ou verrouiller n'importe quel sujet de discussion à tout moment.[823] »

---

[819] Consultation, site Internet de la ville de Montpellier, <http://www.ville-montpellier.fr>, 13 février 2002.

[820] Consultation, site Internet de la ville de Cenon, <http://www.ville-cenon.fr>, 13 février 2002.

[821] On peut remarquer que certaines chartes éditoriales des forums municipaux sont exactement calquées sur celles établies par les quotidiens nationaux. Par exemple, la charte éditoriale d'Amiens est la copie conforme de celle des forums proposés sur le site du journal *Libération*. Toutes deux disposent que les éditeurs ne publieront pas : « les messages racistes, les messages haineux, les messages diffamatoires, les messages d'insultes, les appels au meurtre, les messages dont l'expéditeur n'est pas l'auteur, les messages publicitaires, les messages rédigés dans une autre langue que le français, les communiqués d'organisation syndicales, politiques, les messages incompréhensibles, les messages hors sujet, les messages en plusieurs exemplaires, les messages non argumentés, les messages écrits en majuscules » ainsi que « tout message que les modérateurs du forum estimeront ne pas être utile au déroulement normal des débats. » Consultation, site Internet de Libération, <http://www.liberation.fr>, 29 août 2002 et site Internet Amiens, <http://w2.amiens.com>, 23 octobre 2002. Précisons aussi que le respect de la loi est une condition énoncée par tous les hébergeurs de sites Internet, que ceux-ci proposent ou non un forum de discussion. Voir Corinne MANOURY, « Médiateur pour débats en ligne », *Le Monde interactif*, 27 octobre 1999.

[822] Consultation, site Internet de la ville de Saint-Martin-d'Hères, <http://www.ville-st-martin-dheres.fr> et site Internet de la ville d'Annecy, <http://www.ville-annecy.fr>, novembre 2002.

[823] Consultation, site Internet de la ville de Miramas, « Charte d'utilisation du forum », <http://www.miramas.org/plus/forum/charte.asp>, 22 août 2004.

Existent aussi d'autres critères gouvernant la publication ou la suppression des messages, non explicités par le modérateur, ceux-ci ne relevant pas forcément du simple souci de faire respecter la loi par les contributeurs.

B. La défense de l'action municipale

La tolérance affichée par les responsables municipaux à l'égard des contributions critiquant leur action politique (1) n'implique pas toujours la publication de celles-ci sur le forum de la ville. Sur ce dernier, les possibilités d'archivage des messages conduisent les responsables à privilégier une conception restrictive de la modération éditoriale (2).

1. La liberté d'expression comme principe

Les responsables municipaux établissent une distinction claire entre les messages affectant l'ordre public ou mettant en cause une personne privée et les messages critiquant l'action municipale. Si les premiers sont inévitablement considérés comme devant être écartés de la publication, les seconds font l'objet de la mansuétude des responsables, lesquels disent ne pas s'opposer à leur présence sur le forum municipal. Ainsi, Serge Labordère, directeur de cabinet de la mairie de Tarbes affirme cette liberté de critique que les participants au forum peuvent exercer à l'encontre des actions municipales :

> « Le critère était l'ordre. Tout ce qui était injure à caractère personnel, diffamatoire était supprimé. Après, tout ce qui était critique sur l'action municipale était bien évidemment laissé sur le site.[824] »

De la même manière, Jean-Pierre Ollé, webmestre du site de Carmaux affirme à propos de la réalisation controversée de « Cap Découverte »[825] qu'il n'existe pas de censure à l'encontre des messages critiquant les projets municipaux et qu'un seul message mettant en

---

[824] Entretien, Serge Labordère, Directeur de Cabinet, Tarbes, 17 janvier 2003.
[825] Réhabilitation du site géographique où se trouvaient les houillères de la ville. Le projet consistait à transformer l'ancien bassin minier en parc de loisirs.

cause, de manière selon lui arbitraire et grossière, un entrepreneur carmausin, fut supprimé depuis l'ouverture du forum.

Néanmoins, l'affirmation de cette possibilité de critiquer la politique municipale sur le forum de la ville n'est pas toujours accompagnée de pratiques permissives quant à la publication de messages ouvertement défavorables à l'action de l'équipe en place. L'existence d'une censure s'exerçant à l'encontre de ce type de message, beaucoup moins légitime en ce qu'elle ne peut se fonder sur le respect de la loi et des bonnes mœurs, est aussi beaucoup plus difficilement avouée. Les élus entretiennent en effet une méfiance à l'égard des paroles « populaires » qui est plus facilement évoquée par les techniciens chargés d'appliquer les critères de la modération que par ceux que ces propos concernent plus directement. Par exemple, Stéphane Verdier, webmestre de Cenon évoque une certaine « paranoïa » des élus par rapport à ce qui pourrait être dit sur le forum municipal.

Ainsi, les élus auraient du mal à accepter sinon à affronter les reproches que leurs administrés peuvent formuler à leur égard. Le webmestre de Cenon exprime ainsi ce qu'il pense de l'attitude des élus face aux éventuelles critiques de la population :

> « Je crois qu'il y a cette prise de risque d'être vraiment en face de leurs administrés qui leur disent : " non, moi je suis pas content, vous avez changé mon trottoir de taille, c'est nul votre idée, qui est-ce qui a eu cette idée saugrenue ?". A mon avis, d'avoir ça en face, de devoir leur répondre et d'assumer directement, c'est quelque chose qui leur est difficile.[826] »

Dans la suite de notre entretien, ce même webmestre souligne à quel point cette attitude n'est d'ailleurs pas spécifique aux seuls élus de sa ville. Selon lui, les élus cenonnais ont assurément peur d'être mis en défaut. Mais, d'une manière générale, les personnes qui sont responsables d'une ville ou d'une administration accepteraient, selon lui, de moins en moins de prendre des risques en exposant leur politique ou leurs actions aux critiques publiques de leurs administrés.

C'est ce qui explique par exemple que, suite aux élections municipales de mars 2001, la responsable de la communication de la petite ville de Blain (Loire-Atlantique), Véronique de Boysson, ayant souhaité intégrer un forum thématique sur le site Internet municipal,

---

[826] Entretien, Stéphane Verdier, Webmestre, Cenon, 20 janvier 2003.

s'est heurtée à la résistance des responsables politiques nouvellement élus. Elle exprime les difficultés rencontrées dans cet extrait d'un message posté sur la liste de discussion « Cap'Com », destinée aux professionnels de la communication locale :

> « Or, cette idée semble soulever quelques inquiétudes au sein du collège d'élus qui, résumons les propos, craignent plus le veto de la population que le quitus qu'ils pourraient leur accorder pour l'ensemble de leur nouveau programme !!!! ils viennent d'être élus avec une majorité confortable.[827] »

Le maire est le personnage politique dans lequel les Français ont le plus confiance[828] et sur lequel ils portent une opinion largement bienveillante. Daniel Gaxie remarque ainsi que : « les élus locaux, spécialement les maires et tous ceux qui sont perçus comme « travaillant sur le terrain », sont généralement exempts de toute critique.[829] » Pourtant, les élus, y compris locaux, semblent subir, aujourd'hui, un désaveu croissant de la part de leurs concitoyens. Ils cherchent dès lors à consolider leur légitimité acquise dans l'élection mais que cette dernière ne suffit pas à pérenniser. Cette démarche enjoint donc les élus à ne s'exposer que de manière limitative aux admonestations publiques, celles-ci pouvant contribuer à miner une légitimité qu'ils s'appliquent patiemment à construire lors de leurs rencontres avec les habitants. Rencontres dont d'ailleurs ils maîtrisent presque toujours le déroulement. Par exemple, dans la plupart des différents arrondissements parisiens observés par Manuel Domergue, Eve Plenel et Giovanni Prete, l'autonomie du conseil est

---

[827] Véronique de BOYSSON [serv.com@ville-blain.fr], « forum de discussion », message envoyé à <liste@cap-com.org> le 12 avril 2001. Lors de notre consultation du site Internet de la ville de Blain, deux forums intitulés « Complexe culturel et polyvalent » et « Domaine social et culturel » étaient néanmoins disponibles. Consultation, Site Internet de la ville de Blain, <http://www.ville-blain.fr>, 12 août 2004.

[828] Voir Albert MABILEAU, « A la recherche de la démocratie locale. Le représentant et le citoyen », *op. cit.* ; Hugues PORTELLI, « Les élus locaux : image dans l'opinion et attentes des acteurs », *in* INSTITUT DE LA DECENTRALISATION, *La décentralisation en France*, La Découverte, 1996, p. 177-183. Les sondages confirment régulièrement l'attitude favorable des Français à l'égard du premier magistrat de la commune. Selon un sondage sur « La perception par les Français de la décentralisation » réalisé par IPSOS et publié en 1997 dans le journal *Le Monde*, les élus locaux apparaissent comme « soucieux des intérêts de leurs administrés, compétents, présents, honnêtes, disponibles et efficaces. » Voir François GROSRICHARD, « Les Français dressent un bilan d'étape positif de la décentralisation », *Le Monde*, 27 février 1997. De même, d'après une enquête réalisée par la SOFRES en octobre 2000, 70 % des personnes interrogées ont confiance dans leurs maires. Voir SOFRES, « Les Français et leurs maires », sondage réalisé pour *Le Journal des Maires*, les 6 et 7 octobre 2000, <http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/171100_maires_r.htm>, 20 mars 2005.

[829] Daniel GAXIE, « Les critiques profanes de la politique. Enchantements, désenchantements, réenchantements », *op. cit.*, p. 220.

limitée du fait du rôle prépondérant joué par un conseiller municipal, souvent président de séance, dans le choix de l'ordre du jour et la conduite des débats[830].

Aussi, la publicité des débats électroniques, certes encore limitée du fait de l'accès restreint à Internet, contraint les responsables municipaux à opter pour une modération relativement restrictive envers les messages ouvertement critiques à leur encontre.

2. La traçabilité des critiques comme contrainte

La méfiance des élus est d'autant plus aiguisée qu'à la différence d'une réunion publique ou d'un conseil de quartier, lors desquels les échanges oraux sont volatiles, les propos tenus sur le forum sont écrits, visibles par tous ceux qui se connectent sur le site, et surtout affichés pendant un temps qui peut être extrêmement long. Par exemple, sur les forums carmausins, les messages des participants aux différents forums peuvent être affichés pendant plus de deux ans. A Cenon, la date du premier message affiché sur le forum « Le tramway : vos réflexions » est le 21 janvier 2001, le dernier message date quant à lui du 10 juillet 2003[831]. Dès lors, l'organisation du forum en fils de discussion se confond elle-même avec l'historique des propos qui y sont tenus ainsi que l'explique Stéphane Caillaud, webmestre d'Anglet :

> « Par rapport au forum, ce qui pourrait être bien, c'est la traçabilité de certaines revendications par rapport à celles exprimées par d'autres moyens. Normalement, sur un forum on peut avoir un certain historique de tout ce qui s'est passé et un suivi notamment sur certaines questions qui pourraient être un petit peu sensibles, savoir s'il y a eu des réponses…[832] »

De plus, la puissance d'archivage des ordinateurs permet de maintenir en ligne les forums dont les thèmes ne sont plus considérés comme étant d'actualité. Le site de Cenon archive effectivement dans une rubrique intitulée « Bibliothèque d'anciens forums » ceux sur

---

[830] Voir Manuel DOMERGUE, Eve PLENEL, Giovanni PRETE, « Conseils de quartier. Tranches de participation aux quatre coins de Paris », *Territoires*, n° 447, avril 2004, <http://www.adels.org>, 4 août 2004.
[831] Consultation, site Internet de Cenon, <http://www.ville-cenon.fr>, 4 septembre 2003.
[832] Entretien, Stéphane Caillaud, Webmestre, Anglet, 21 janvier 2003.

lesquels les internautes ont pu intervenir pendant une période déterminée. Par exemple, en septembre 2003, le contenu des forums « Budget de la Ville pour 2001 » ou « L'Euro au 1er janvier 2002 » est toujours consultable bien qu'il ne soit plus possible d'y participer. Le site Internet de la ville fait alors office de mémoire des débats qui s'y sont déroulés et rend possible la traçabilité des prises de paroles des uns et des autres. Certains internautes s'attachant d'ailleurs à jouer eux-mêmes le rôle d'archiviste du forum lorsqu'ils estiment que la conservation des débats est nécessaire :

> « […] vous avez des choses à dire!!!je conserve toujours les copies écrans pour jouer le role du facteur!! et surtout pour laisser paraitre la réalité!!!! n'hésitez pas!! écrivez!!![833] »

Cette traçabilité constitue à la fois un atout du forum par rapport aux autres lieux où les échanges sont éphémères puisqu'il enregistre durablement les prises de parole des participants[834], mais elle est en même temps perçue comme une arme susceptible de se retourner contre les responsables municipaux. Ces derniers pourraient, par exemple, être mis en demeure de respecter les positions qu'ils auraient antérieurement soutenues de manière publique. En ce sens, le forum s'apparente à un miroir constamment tendu aux dirigeants qui peut refléter les décalages entre les réalisations effectives de la municipalité et les propos tenus par ses dirigeants. Dans le cadre de la « démocratie continue » évoquée par Dominique Rousseau, le forum peut ainsi être considéré comme un espace d'intervention pour « l'exercice permanent d'un regard civique critique réduisant la marge d'indépendance des élus.[835] » La pérennité de l'accessibilité des contenus des forums renforce donc le contrôle sur l'action municipale que la publicité des débats politiques afférents est censée assurer. Jacques Veunac, adjoint à la Culture et à la Communication d'Anglet prend ainsi l'exemple d'un feu rouge dont la municipalité aurait indiqué sur le forum la date précise de mise en service mais dont l'installation aurait été en définitive retardée en raison d'arbitrages budgétaires. Dans ce cas, les internautes s'empresseraient,

---

[833] « un contribuable déçu!!!!!!!!!!!!!!!!! », 19/01/02, *a RASLESCOUETTES et QUESAQUO !*, Tarbes (message n° 41).

[834] Dans quelques rares cas, les propos de certains conseils de quartier peuvent être enregistrés et diffusés sur une radio locale. C'est le cas pour les conseils qui se tiennent dans le quartier d'Empalot, à Toulouse, et dont la teneur est retransmise sur la radio associative « Parole de citoyens ». Remarquons qu'il s'agit d'une initiative associative et non pas municipale.

[835] Dominique ROUSSEAU, « De la démocratie continue », in *La démocratie continue* / sous la direction de Dominique Rousseau, Bruxelles / Paris, Bruylant / LGDJ, 1995, p. 9.

selon lui, de blâmer nommément l'agent municipal qui leur aurait indiqué la date initialement prévue, associant le retard subi par l'installation promise à l'inaction pure et simple des services municipaux[836]. Aussi, le forum réactualise le souci constant dont font preuve les hommes politiques, d'après Pierre Bourdieu, celui « de ne rien dire ou faire qui puisse être rappelé par la mémoire des adversaires, principe impitoyable d'irréversibilité, de ne rien trahir qui puisse contredire les professions de foi présentes ou passées ou en démentir la constance au cours du temps.[837] »

Habitués à choisir l'ordre du jour, les lieux et dates de la discussion ainsi que leurs interlocuteurs dans le cadre des conseils de quartier[838], les élus risquent donc d'être fortement déstabilisés par le fonctionnement du forum dans lequel la multiplicité des intervenants, les temporalités des échanges et les sujets abordés échappent souvent à leur contrôle direct. Le caractère écrit des remarques des internautes — par là même susceptible d'archivage — est ainsi considéré comme un véritable « problème » par les élus selon le webmestre cenonnais. Ces différentes caractéristiques du forum sont de nature à attiser leurs craintes ainsi que le souligne à nouveau le webmestre du site de Cenon lorsqu'il évoque l'impossibilité pour les élus de superviser directement des remarques écrites pouvant susciter une multitude de réactions de la part de l'ensemble des internautes[839].

Une même attitude de défiance est observable à l'égard des messages relatifs, non plus à l'action municipale, mais à la ville elle-même. L'image de celle-ci constitue un capital que les élus ne souhaitent pas voir altéré par les propos éventuellement désobligeants, ou les comportements discourtois, des internautes.

C. L'image de la ville

[836] Entretien, Jacques Veunac, Adjoint à la communication, Anglet, 21 janvier 2003.
[837] Pierre BOURDIEU, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *op. cit.*, p. 18.
[838] Voir Loïc BLONDIAUX, « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », *op. cit.*
[839] Cette crainte nous paraît d'ailleurs assez peu fondée du fait de la réactivité très limitée, constatée sur les forums du « grand Sud-Ouest ». Voir *infra* chapitre 5.

La communication locale dont un des objectifs principaux est de construire une représentation attrayante du territoire[840] (1) paraît évidemment mal s'accommoder des atteintes portées à cette construction par l'expression « libre » d'administrés mécontents ou moins soucieux que les élus de l'image de leur ville[841]. D'autant que le média Internet permet de les véhiculer à l'extérieur des frontières communales. Aussi, ce qui nous paraît déterminant dans la volonté manifeste d'encadrer les paroles impromptues des internautes est le souci d'éviter la publication des paroles susceptibles, par leur virulence ou leur contenu, jugé inopportun, de nuire à l'image de l'institution municipale ou de la ville (2).

1. La promotion de la ville, un objectif essentiel des éditeurs municipaux

La représentation idéalisée du dynamisme et de la modernité évoquée il y a une dizaine d'années par Olivier Nay à propos de la communication politique de Montpellier[842], est un dessein largement partagé par les villes françaises à travers leurs campagnes et leurs supports de communication. Il se manifeste également dans les contenus et les rubriques des sites Internet municipaux.

Pour les responsables municipaux, il s'agit avant tout de véhiculer l'image d'une cité attrayante et dynamique[843]. Le site Internet est alors souvent considéré comme un moyen de présenter les atouts locaux, à destination des investisseurs potentiels, des touristes qu'il

---

[840] Voir Robert BOURE, « La ville au risque de la communication », *op. cit.*

[841] A titre illustratif, un internaute de Deuil-la-Barre s'exclame ainsi : « POUQUOI CENSURER LES MESSAGES NEGATIFS SUR DEUIL? IL Y A IL UN COMITE DE CENSURE A DEUIL A LA MAIRIE » Voir Anonyme, 13/11/02, *censure*, Deuil-la-Barre, <http://www.mairie-deuillabarre.fr>, 3 mars 2003.

[842] Pour Olivier Nay, la stratégie politique globale de la mairie montpelliéraine s'articule autour de deux axes, celui du développement socio-économique et celui d'une politique de communication visant à valoriser le cadre urbain et les actions menées par la municipalité. Sur ce dernier point, il évoque la double recomposition symbolique, celle de l'espace socio-politique et celle de l'espace territorial, que tenterait d'effectuer la municipalité. L'analyse historique des politiques de communication successives mises en œuvre par cette ville montre sa volonté de créer, selon cet auteur, un nouveau type de ressource politique, celle d'une représentation idéalisée du dynamisme et de la modernité. Voir Olivier NAY, « Les enjeux symboliques du développement local : l'exemple de la politique de communication de Montpellier », *Politiques et management public*, vol. 12, n° 4, décembre 1994, p. 51-69.

[843] Voir in Chapitre 2, « La volonté de transparence ».

s'agit de séduire mais également de la population locale[844]. Quelle que soit la taille de la ville, la communication électronique municipale s'inscrit ainsi dans une démarche classique d'affirmation et de valorisation de son identité selon des techniques mercatiques et des stratégies de communication publicitaires bien antérieures à l'utilisation d'Internet par les municipalités et dont les répercussions paraissent démultipliées grâce à la couverture mondiale du média.

La volonté de donner une image valorisante de la cité est commune à l'ensemble des municipalités du « grand Sud-Ouest » et celles-ci ne la dissimulent nullement. Par exemple, en 1998, le bulletin municipal de Toulouse exprime sans détour une telle logique puisqu'il indique que le site Internet, créé en 1997 par la Mairie, évolue en vue de devenir une « véritable vitrine de la ville sur les écrans d'ordinateurs du monde entier.[845] » Cette possibilité de donner de la cité une image attractive de par le vaste monde est particulièrement appréciée par les petites communes rurales ou celles noyées dans de grandes agglomérations qui ne se privent pas de mettre en ligne leur moindre spécificité afin d'attirer touristes ou investisseurs potentiels. A cet égard, le « mot du maire » de la petite ville de Boé (Lot-et-Garonne), est significatif puisque la mise en ligne du site équivaut à « ouvrir un office de tourisme et une agence économique à l'échelle de la planète[846] » selon Christian Dézalos. Le directeur du service information-communication de la ville de Muret, dans la banlieue toulousaine, confirme cette utilisation du site Internet en vue d'atteindre des publics étrangers à la commune et qui jusqu'alors n'étaient accessibles que par les supports de communication traditionnels. Il indique en effet que sa ville ne dispose pas d'un budget pour réaliser une réelle communication à l'endroit de ce public potentiel et qu'en conséquence « c'est le site Internet [qui] sert à communiquer avec l'extérieur.[847] »

---

[844] Les agences régionales spécialisées dans la promotion de l'usage des TIC dans et par les collectivités locales élaborent d'ailleurs des dossiers complets sur les techniques mercatiques utilisant Internet. Voir par exemple, ARDESI MIDI-PYRENEES, *L'e-marketing*, lettre n° 3, <http://www.ardesi.asso.fr>, 16 décembre 2003. La première lettre de cette agence parue le 15 octobre 2003 était consacrée à l' « e-tourisme ».
[845] MAIRIE DE TOULOUSE, *Capitole Infos*, n° 116, avril 1998.
[846] Christian Dézalos, « Mot de bienvenue », Site Internet de la ville de Boé, <http://www.ville-boe.fr>, juin 2000.
[847] Entretien exploratoire, 9 février 1999, réalisé dans le cadre de notre mémoire de DEA de Science Politique, *op. cit.*

Si les sites municipaux ont pour la plupart d'entre eux dépassé cette première étape de « vitrine de la ville », cet objectif n'a pas néanmoins disparu. Le webmestre du site montpelliérain, indique ainsi, en 2002, que le but du site est de « faire connaître la ville » et « de véhiculer une image de ville moderne, dynamique, interactive et jeune.[848] » Dans le même esprit, pour l'Adjointe à la communication de Carmaux, le site sert à « améliorer l'image de la ville » et à « lui donner une image un peu plus dynamique que ce qu'elle a pour le moment.[849] »

Par ailleurs, les rubriques de communication publique, présentes sur les sites Internet municipaux détaillent largement les atouts et les potentiels économiques, culturels ou touristiques de la ville, les spécificités de la ville étant avantageusement mises en relief. Ainsi, en 2001, 90 % des 42 sites Internet des villes du « grand Sud-Ouest » supérieures à 20 000 habitants disposent d'une rubrique « Economie », 100 % d'une rubrique « Culture » et 81 % d'une rubrique « Tourisme » [850].

En 2000, Gérard Loiseau relève que 89,5 % des villes membres de l'Association de Maires de Grandes Villes de France (AMGVF)[851] donnent à leur site Internet l'objectif de promouvoir l'image de la cité. En 1999, 79,3 % étaient dans ce cas[852].

---

[848] Entretien, Pierre Trilles, Webmestre, Montpellier, 29 janvier 2003.

[849] Entretien, Anne Vayssière, Adjointe à la Démocratie locale, Communication, Vie associative, Carmaux, 7 janvier 2003.

[850] Précisons que « Tourisme » est un nom générique pour désigner les rubriques qui, sur les sites Internet municipaux, contiennent l'une ou l'autre de ces informations : les restaurants, les différents hébergements, l'office de tourisme (rubrique spécifique ou lien hypertexte vers son site), visite des quartiers, de la ville. Sur ce dernier point, certaines villes disposent des « webcams » aux endroits considérés comme les plus intéressants et retransmettent en direct des vues sur leur site Internet. C'est le cas par exemple à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), Montpellier et Narbonne. D'autres villes peuvent également diffuser sur leur site des vidéos d'évènements culturels ou sportifs. Par exemple, Anglet propose les vidéos des compétitions estivales de surf, Mérignac une vidéo sur la mémoire du Quartier Beaudésert. La rubrique « Economie » peut contenir : les salons et congrès, les spécificités et tissu économiques, les commerces, les parcs d'activités et zones de développement économiques. La rubrique « Culture » comporte : l'histoire de la ville ; le patrimoine, monuments, célébrités ; les bibliothèques, archives, photothèques ; les musées ; les traditions et arts populaires. Toutes ces consultations ont été effectuées en novembre 2001.

[851] Au 6 avril 2000, Gérard Loiseau a repéré et consulté 50 sites Internet municipaux des membres de l'AMGVF, en incluant des sites de communautés de communes comme les SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) des villes nouvelles ou des districts. Sur ces 50 sites, 38 ont répondu au questionnaire (identique à celui que nous avons utilisé dans ce travail). Relevons aussi que sur les 50 sites étudiés, 21 sont récents (moins d'un an) et que sur les 38 répondants, 15 n'avaient pas participé à l'enquête précédente, en 1999. Voir Gérard LOISEAU, *Municipalités et communication numérique, les sites Internet des grandes villes de France en 2000*, Synthèse du rapport de recherche, L'Observatoire de la Communication et de l'Animation Locales (LOCAL), Université Paris I, juillet 2000, 14 p.

De la même manière, les réponses fournies par les gestionnaires de site du « grand Sud-Ouest » sont sans équivoque. En 2000, pour 83 % des gestionnaires de sites interrogés, un des objectifs du site Internet municipal est de « promouvoir largement l'image de la cité »[853], soit le pourcentage le plus élevé parmi toutes les réponses possibles. En 2001, cet objectif recueille l'assentiment de 81 % des gestionnaires[854].

Cette volonté affichée d'attirer, par exemple, des entrepreneurs qui se manifeste à la fois dans les rubriques économiques mais aussi dans celles qui mettent en valeur la cité, omniprésentes sur les sites Internet municipaux, correspond aussi aux exigences de l'action politique locale. A propos du contenu du site Internet de Balma, le conseiller municipal Bernard Buscail, « pense notamment aux entreprises qui cherchent un lieu d'implantation », celles-ci « pourront consulter les pages concernant le développement économique de la ville, sa situation géographique, ses atouts en termes d'activités, de savoir-faire, d'accueil… [855] » Sur les sites Internet municipaux, l'économie est toujours dynamique et au besoin la comparaison avec d'autres villes, anonymes, en fait la démonstration. Par exemple, le maire d'Albi, Philippe Bonnecarrère, présente sa ville comme ayant « la plus forte épargne de Midi-Pyrénées dans sa catégorie » et comme étant « la moins endettée des villes moyennes de la région.[856] »

Cette communication de type promotionnel n'est pas exclusivement la conséquence de l'utilisation du support et s'inscrit dans une tendance antérieure à l'apparition d'Internet. Dans les années 1980, la communication municipale est dynamisée par les lois de

---

[852] En 1999, le questionnaire fut administré à la totalité des 29 villes membres de l'AMGVF disposant alors d'un site Internet. 29 réponses furent recueillies. Voir Gérard LOISEAU, *Municipalités et communication numérique, les sites Internet des grandes villes de France en 1999, op. cit.*

[853] Question n° 5 « Le(s) objectif(s) du site étai(en)t-il(s) de : « favoriser le dialogue avec les citoyens » ; « promouvoir l'image de la cité » ; « répondre aux besoins d'informations pratiques » ; « s'inscrire dans une politique de développement local » ; « améliorer le fonctionnement administratif de la ville » ; « autre objectif du site » (réponses multiples possibles). En 2000, les gestionnaires des 95 sites Internet municipaux du « grand Sud-Ouest » ont été contactés, 54 réponses ont été recueillies. Voir Annexe 4 « Résultats statistiques de l'enquête sur les sites Internet des municipalités du « grand Sud-Ouest » en 2000 ».

[854] Enquête par questionnaire auprès de 183 municipalités du « grand Sud-Ouest » (Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) disposant d'un site Internet en 2001 durant la période 24 septembre 2001 - 28 février 2002. 113 réponses ont été recueillies. Question n° 2 : « Les objectifs du site sont-ils de : » Voir Annexe 2 « Résultats statistiques de l'enquête sur les sites Internet des municipalités du « grand Sud-Ouest » en 2001 ».

[855] Bernard BUSCAIL, « http://www.mairie-balma.fr Un formidable outil pour renforcer la démocratie et la citoyenneté », *op. cit.*, p. 12.

[856] Consultation, site Internet de la ville d'Albi, <http://www.mairie-albi.fr>, 13 septembre 2001.

décentralisation[857] qui inclinent les collectivités territoriales à rendre publiques leurs réalisations et à se positionner vis-à-vis des autres villes, devenues de fait, concurrentes[858]. Surtout, la suppression partielle de la tutelle de l'Etat et du contrôle de légalité *a priori* entraîne un changement de statut de la représentation locale qui se discute désormais au sein du paradigme du gouvernement représentatif. C'est d'abord à leurs citoyens que s'adressent les maires et c'est sur eux qu'ils s'appuient pour légitimer leur action. L'élu est désormais un gestionnaire ou un « manager » et les collectivités locales se définissent comme des producteurs de politiques publiques dans les domaines qui les touchent plus particulièrement tels l'économie et l'emploi mais aussi le logement et l'environnement. La publicisation de leurs actions en ces différents domaines contribue donc à consolider les assises d'une légitimité qui n'est plus seulement issue de l'élection mais qui repose sur la visibilité de la qualité et de l'efficacité supposées des politiques ainsi mises en place. Dès 1982, ces évolutions sont parfaitement analysées par Jacques Chevallier pour lequel « la rhétorique de l'efficacité » a désormais remplacé « la mystique de la loi et du règlement.[859] » Dès lors, les conflits qui peuvent agiter la sphère politique locale ne se caractérisent plus seulement par des positions de principe mais se fondent sur des argumentations basées sur des choix techniques et financiers. Les élus adoptent alors un « double langage », celui de l'affrontement partisan et celui des contraintes économiques et techniques qui les lient à une stratégie gestionnaire.

Rappelons également que la promotion de la ville ne peut guère se dissocier de celle de ses responsables. A partir de l'étude des bulletins produits par les municipalités françaises, Christian Le Bart souligne, en 1999, le caractère artificiel d'une séparation entre la « bonne » communication (notamment, l'information du citoyen) et la mauvaise (la propagande). Selon lui, les politiques d'image du territoire, telles qu'elles transparaissent

---

[857] Jean-Baptiste Legavre souligne bien que la promotion des collectivités locales ne peut pas être exclusivement considérée comme résultant de facteurs extérieurs, tels que par exemple les lois sur la décentralisation. Il est toutefois difficile de nier leur influence même si effectivement, la prise en considération de la diversité des situations locales constitue le meilleur paravent d'une généralisation excessive. Voir Jean-Baptiste LEGAVRE, « L'horizon local de la communication politique. Retour sur la diffusion d'une expertise », *op. cit.*, p. 91.

[858] Voir Jean-Gustave PADIOLEAU, « L'action publique urbaine moderniste », *Politiques et management public*, vol. 9, n° 3, septembre 1991, p. 133-143.

[859] Cité par Alain FAURE, « Pouvoir local en France ; le management mayoral à l'assaut du clientélisme », *Politiques et management public*, vol. 9, n° 3, septembre 1991, p. 122.

dans les bulletins municipaux, mettent en scène de manière très avantageuse des élus[860]. Quelques années auparavant, Monique Fourdin formulait déjà un jugement encore plus catégorique sur la finalité de la communication urbaine. Pour elle, ce qui primait dans la valorisation de l'image de la ville, ce n'était pas seulement l'intérêt de cette dernière mais bien celui de la municipalité[861].

Aussi, cette volonté de promouvoir la ville ne saurait être, aux yeux des responsables municipaux, mise en péril par des mécontentements exprimés de manière trop virulente sur le forum de discussion.

2. La préservation de l'image de la ville et de ses responsables comme critère de modération

Dès lors, le modérateur supprime les messages dans lesquels les critiques des internautes formulées à l'encontre des uns des autres ou vis-à-vis des élus s'avèrent un peu trop vives, sans qu'elles soient toutefois justiciables d'une sanction juridique. Un participant au forum de Luchon écrit à ce propos :

> « [Les luchonnais] oublient hélas TOTALEMENT que leurs paroles, ici, propagent leurs rancoeur, amertume, haine, BIEN AU-DELA de leur ville. Ils vont d'une part se plaindre (aupres des politiques) qu'il y aurait moins d emplois a Luchon mais de l autres, n'evaluent ABSOLUMENT PAS la portee de leur paroles […].[862] »

Il n'est pas réellement possible de mesurer aux yeux des « lecteurs invisibles[863] » — c'est-à-dire les personnes qui ne prenant pas part aux échanges se déroulant sur les forums, lisent les contributions qui y sont postées — l'impact de tels messages sur leurs opinions de la ville ou de la municipalité. Pourtant, celui-ci apparaît avec suffisamment de netteté aux responsables municipaux qui déplorent ces propos désobligeants et tentent dès lors d'en

---

[860] Voir Christian LE BART, « Les politiques d'image. Entre marketing territorial et identité locale », in *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique* / sous la direction de Richard Balme, Alain Faure, Albert Mabileau, Presses de Science Po, 1999, p. 415-427.

[861] Voir Monique FOURDIN, « Communication urbaine : l'apport des représentations sociales », *Sciences de la Société*, n° 30, octobre 1993, p. 141-156.

[862] «t.lermite », 04/02/02, *MAGNIFIQUE VALLEE LUCHONNAISE (<->STOP AU FORUM POLITIQUE!)*, Luchon (message n° 130).

[863] Valérie BEAUDOUIN, Julia VELKOVSKA, « Constitution d'un espace de communication sur Internet. (Forums, pages personnelles, courrier électronique…) », *op. cit.*, p. 171.

limiter la publication, notamment en rendant impossible le recours à l'anonymat par les participants au forum[864]. Le modérateur du forum luchonnais évoque ainsi le potentiel de nuisance que recèlent ces messages en provenance d'internautes désireux d'en découdre. La publicité mondiale[865] que pourraient connaître ces propos constitue, aux yeux des éditeurs municipaux, un facteur aggravant :

> « Nous recevions des insultes quotidiennes vis-à-vis du maire, vis-à-vis des élus, vis-à-vis de la municipalité. Le forum était quand même en ligne, tout le monde pouvait avoir accès de n'importe quelle ville de France et même du monde. Cela ne donnait pas forcément une bonne image de la ville, de voir des gens tout le temps en train de se critiquer, de s'insulter.[866] »

Cette publicité néfaste pour la ville pourrait néanmoins être jugulée avec les moyens techniques existants. La publication directe, sans filtre préalable, des messages n'est en effet qu'une modalité du fonctionnement des forums de discussion. Il est techniquement possible de modérer *a priori* le forum, c'est-à-dire de vérifier la teneur des messages avant de les diffuser ou non sur le forum. Cette possibilité n'est manifestement pas le choix effectué par la mairie de Luchon, probablement en raison du défaut de personnel pouvant assurer cette vérification *a priori*.

D'après les responsables de certains forums autres que ceux du « grand Sud-Ouest », l'agitation des intervenants s'accompagne parfois de demandes dont le caractère insolite ne contribue pas nécessairement à véhiculer une image enviable de la ville et de son institution de tutelle. Ainsi, dans le cadre d'une étude du site Internet de la ville d'Etampes

---

[864] Voir aussi dans le chapitre 4, IV, 1, 1 « Une participation anonyme ». L'anonymat favorise le caractère agressif des propos tenus par les participants aux forums. Certains responsables municipaux souhaitent dès lors qu'un code d'accès et un mot de passe soient nécessaires afin d'accéder au forum municipal, ceux-ci permettant d'identifier l'utilisateur.

[865] Il semble que les craintes de faire fuir les touristes étrangers à cause de messages indélicats accessibles sur le forum du site municipal, soient aussi vives qu'assez largement injustifiées. En effet, les connexions sur les sites municipaux proviennent essentiellement des villes elles-mêmes ou d'autres régions de France. Le rapport de la société Pyxis comportant les statistiques de consultation du site de Montpellier évoque ainsi un « public de proximité » et une forte augmentation de la consultation des « rubriques proposant des informations locales et pratiques » comme l'annuaire des associations et « Mairie en ligne » pour la période juillet-août 2002. Voir SOCIETE PYXIS, *Ville de Montpellier/Maintenance et Monitoring, analyse statistique septembre/octobre 2002*, rapport non publié, p. 14. On peut aussi remarquer que les touristes de nationalité étrangère ne maîtrisent pas forcément la langue française et seraient vraisemblablement dans l'impossibilité de comprendre les propos, non traduits, tenus sur les forums (en supposant d'ailleurs qu'ils les consultent). Les responsables municipaux ne font pas preuve pour autant de naïveté, leurs craintes concernant l'image potentiellement ternie de la ville par des internautes insatisfaits sont motivées par l'écho qu'elle pourrait recevoir auprès de la population locale et non d'hypothétiques touristes californiens.

[866] Entretien, Jean-Christian Cheze, Webmestre, Luchon, 24 janvier 2003.

(Essonne) en 1999, C. Jung rappelle que le forum municipal fut supprimé en raison des injures et du caractère hétéroclite des demandes formulées par les internautes. Celles-ci relatives, par exemple à la proximité de boîtes de nuit, contribuaient à donner une vision déplorable de l'institution municipale[867].

Cette gêne des responsables à l'égard d'un espace plus ou moins bien maîtrisé et contenant des propos pouvant les desservir est particulièrement perceptible lors des campagnes électorales[868]. Ce qui tend à suggérer qu'il ne s'agit pas tant de préserver l'image de la ville que celle de ses responsables eux-mêmes, l'une et l'autre étant, aux yeux de ces derniers, indissociablement liées[869]. De manière anecdotique, elle se traduit par un accès au forum rendu matériellement plus difficile si l'on en croit l'internaute « Patrick ». Ce dernier suggère en effet, sur un des forums du site de Cenon, que le déroulement des élections municipales pourrait expliquer le fait que le lien entre la page d'accueil et le forum ne soit plus opérant[870].

Dans certains cas, la méfiance des élus entraîne la fermeture pure et simple du forum municipal. Ce fut le cas à Tarbes où le forum libre proposé sur le site municipal fut suspendu à l'occasion des élections législatives de juin 2002[871] et demeure, à ce jour, fermé.

---

[867] C. JUNG, *Etude de cas : le site Internet d'Etampes*, dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, mai 1999, p. 26.

[868] Nathalie Ethuin et Rémi Lefebvre suggèrent que l'absence de forum sur le site de campagne de Martine Aubry est tout autant du à des arguments financiers (la mise en place d'un forum nécessite des moyens humains et logistiques) qu'au souci de maîtriser la parole des électeurs et d'éviter tout débordement. Voir Nathalie ETHUIN, Rémi LEFEBVRE, « Les balbutiements de la cyberdemocracy électorale. Contribution à une analyse des usages politiques d'Internet : le site de Martine Aubry lors des élections municipales de mars 2001 », *op. cit.*

[869] Dans certaines publications destinées aux professionnels des collectivités locales, l'image des institutions est étroitement liée au succès du forum (entendons, le fait qu'il soit effectivement investi par la population) qu'elles auront mis en place. Par exemple, les auteurs du *Guide du Net territorial* écrivent en 2001: « (…) les organismes qui n'auront pas de forum, dans les prochains mois, refuseront d'une certaine façon la règle démocratique. L'existence d'un ou plusieurs forums sera très vite un indicateur majeur du caractère réactif et démocratique, non seulement du web, mais d'une collectivité locale […] Cela dit, on peut comparer la mise en place d'un forum à un référendum ou à une introduction en Bourse. Si le forum échoue, l'image de l'organisme, voire le fond même de la question posée, n'en sortiront pas indemnes. » « Les enjeux du Net territorial », *Le Guide du Net territorial*, Chapitre 2, Editions Weka, juin 2001, p. 1-2.

[870] « Patrick », 10/04/01, *lien mort*, forum « Ensemble préparons l'Eté : donnez votre avis sur les loisirs », Cenon (message n° 21). Ce désagrément, absence de renvoi de la page d'accueil du site cenonnais vers le forum, est somme toute mineur puisque cet internaute a pu accéder via d'autres liens hypertextes présents ailleurs sur le site municipal, au forum de discussion où il a pu poster son message intitulé *lien mort*…

[871] Pratique que l'on retrouve dans d'autres municipalités françaises : le forum de la ville d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) avait été désactivé pendant la durée de la campagne électorale municipale de mars 2001. Pour

Ces limitations éditoriales définies et pratiquées par les responsables municipaux font l'objet de vives critiques parfois visibles sur les forums de discussion. Ces critiques constituent une manifestation minimale des tactiques, au sens que donne Michel de Certeau à ce terme[872], par lesquelles les internautes s'approprient le forum de discussion à travers certains de leurs usages qui dévient de ceux pensés par les éditeurs municipaux[873].

D. Des limitations éditoriales vivement critiquées

Les limitations éditoriales suscitent également de la part des internautes de vives critiques. L'arbitraire dans la suppression des messages dont nous ne pouvons pas mesurer l'ampleur exacte[874], est ainsi parfois fustigé par certains internautes. Sur le forum de Tarbes, une internaute s'exclame de manière véhémente :

> « alors comme cela on se prends pour le conseil constitutionnel???et on applique le véto sur les messages???? hier soir c'etait 63 message et aujourdh'ui seulement 47! arretez de vous prendre pour DIEU le pere !!!!!! […].[875] »

Sur le forum de Luchon, un internaute observateur, s'adressant au webmestre, fait part de son incompréhension face à la suppression du message d'un autre participant, dans lequel

---

éviter la tenue de propos considérés comme insultants, le maire de la petite commune de Givet (Ardennes) a, de la même manière, fermé, en 2001, le forum ouvert sur le site officiel de la mairie. Voir Delphine BERREE, Jean-Baptiste DUPRESSOIR *et al.*, *Internet et démocratie locale. Etude de cas*, DESS « Administration locale, développement local et culturel », Université Reims – Champagnes-Ardennes, juin 2001.

[872] Déterminée par l'absence de pouvoir, la tactique (qui diffère de la stratégie) « fait du coup par coup ». Elle profite des occasions et en dépend […] Il lui faut utiliser, vigilante, les failles que les conjonctures particulières ouvrent dans la surveillance du pouvoir propriétaire. Elle y braconne. Elle y crée des surprises. Il lui est possible d'être là où on ne l'attend pas. Elle est ruse. En somme, c'est un art du faible. […] les tactiques misent sur une habile *utilisation du temps*, des occasions qu'il présente et aussi des jeux qu'il introduit dans les fondations d'un pouvoir. » Michel de CERTEAU, *L'invention du quotidien*, vol. 1 « Arts de faire », Gallimard, coll. « Folio / Essais », 2004 [1990], p. 61 et 63.

[873] Ce que nous verrons dans le chapitre 5.

[874] Nous n'avons accès qu'au contenu effectivement consultable des forums de discussion municipaux.

[875] « Valou », 21/01/02, *au webmaster*, Tarbes (message n° 37).

ce dernier faisait remarquer le retard d'un an dans la mise à jour de la liste des médecins de garde de la commune[876].
Les internautes peuvent également soupçonner de partialité celui qui est chargé d'autoriser la publication des messages. Ainsi, ce participant au forum tarbais estime que le webmestre fait preuve d'une vision dogmatique de la modération du forum qui pâtit dès lors d'une absence de neutralité[877].

Lorsqu'un message est supprimé indûment aux yeux de quelques internautes, il arrive que ceux-ci inondent le forum de messages de protestation destinés à critiquer le caractère discrétionnaire de la modération, et ce, dans des formes fréquemment discourtoises. A Luchon, le webmestre indique qu'il y eut quatre fois plus de messages d'insultes, une fois le message litigieux supprimé, qu'auparavant. A Tarbes, les internautes ont, selon le webmestre, crié au « fascisme » lorsqu'il a supprimé des messages estimés insultants ou inconvenants.
Parfois, les internautes parodient les interventions du webmestre censées les rappeler à l'ordre. Par exemple, l'internaute « zorro » insère dans son message les mêmes phrases utilisées habituellement par le webmestre[878] lorsqu'il énonce sur le forum les critères de suppression des messages.

Les modérateurs sont ainsi pris à partie dans leur gestion quotidienne du forum. Dans d'autres cas, ils sont priés ne pas contrarier l'interprétation que certains internautes font de la bienséance devant régler les échanges électroniques. Ainsi, à l'adresse du modérateur, un internaute insère une formule dans son message destinée à prévenir sa suppression. Il évoque les dysfonctionnements de la justice qui sanctionne lourdement des délits selon lui mineurs alors qu'elle épargne les notables auteurs d'actes davantage répréhensibles. Il souligne en effet qu'il n'attente pas à la bienséance en évoquant ce qui constitue selon lui « une justice à deux, voire même trois vitesses[879] » sur le territoire national.

---

[876] « joseph », 04/08/01, *medecin de garde*, Luchon (message n° 64).
[877] « drazic », 30/01/02, *RE : RE : censure!!!*, Tarbes (message n° 20).
[878] « Amis Internautes, le forum est un espace qui vous permet d'exprimer votre point de vue sur divers sujets. Cependant, tout message contraire aux lois, aux bonnes moeurs et aux règles d'usage, ainsi que toute intervention à caractère injurieux ou diffamatoire seront supprimés. » « zorro », 16/11/01, *suggestion*, Anglet (message n° 143).
[879] « l'anarphabète », 04/12/01, *RE : LA JUSTICE*, Anglet (message n° 110).

De même que les internautes ne s'expriment pas toujours dans le cadre des thèmes proposés par la municipalité, comme nous le verrons ultérieurement, ils parviennent à minorer le poids des limitations éditoriales grâce à diverses tactiques. A Tarbes, les internautes postent leurs contributions après le service du webmaster, ce dernier ne pouvant donc exercer une modération que le lendemain. Ainsi que le regrette le directeur de cabinet, Serge Labordère, les messages « gênants » restent en ligne de manière un peu trop prolongée puisque les messages calomnieux ou insultants peuvent être postés pendant le week-end ou même lors des vacances du webmestre chargé d'assurer le traitement et la suppression éventuelle de ces contributions. Il faut remarquer néanmoins que le forum tarbais aurait probablement gagné à ne pas autoriser la publication directe des messages sur le forum. Stockés dans la boîte aux lettres électronique du webmestre, ce dernier aurait alors eu toute latitude pour les diffuser ou non publiquement sur le forum municipal.

Ces pratiques au demeurant fort ténues manifestent la réticence des internautes à se plier aux règles unilatéralement mises en place par la municipalité. Elles illustrent ce que Madeleine Akrich désigne sous le terme de « déplacement » qui consiste, pour l'usager de l'objet technique, à étendre le champ de ses usages à des pratiques non prévues par les concepteurs[880]. En même temps, ces pratiques soulignent leur relative impuissance quant à leur modification, les internautes ne participant absolument pas à la définition des règles devant structurer les échanges électroniques.

Les limitations éditoriales visent à faire respecter une certaine bienséance lors des débats se déroulant sur les forums électroniques. Elles répondent aussi à des impératifs politiques en ce qu'elles cherchent à préserver l'image de la ville et l'action de la municipalité des critiques des internautes. Outre ces limitations éditoriales, les forums font fréquemment l'objet d'un encadrement thématique. Ce dernier répond à des objectifs quelque peu différents de ceux évoqués pour l'encadrement éditorial.

---

[880] Madeleine Akrich a montré comment les utilisateurs, par leurs multiples formes d'utilisations pratiques, contribuent aux transformations successives d'un dispositif technique à travers des opérations d' « adaptation », d'« extension », de « déplacement » et de « détournement » de ses usages. Voir Madeleine AKRICH, « Les utilisateurs, acteurs de l'innovation », *Education permanente*, n° 134, 1998, p. 79-89.

III, 2, 2. L'encadrement thématique

Sur quels sujets les internautes sont-ils autorisés à s'exprimer ? Les mairies de notre corpus définissent en effet, pour la moitié d'entre elles, un certain nombre de thèmes de discussion au sein desquels doivent nécessairement s'inscrire les interventions des internautes pour pouvoir être publiées (A). A quels impératifs répond cette détermination des questions qui sont susceptibles de faire l'objet d'un débat selon la municipalité ? Il semblerait d'abord que l'on assiste à une « proximisation[881] » progressive des thèmes de discussion : les thèmes d'intérêt général, un temps promus par les municipalités, sont peu à peu abandonnés au profit de ceux considérés comme étant plus proches des intérêts immédiats des habitants (B). Ensuite, la préférence des responsables pour les forums thématiques, plutôt que libres, paraît illustrer une certaine conception du débat public, lequel devrait se caractériser par sa « qualité ». En même temps, cette préférence témoigne de la volonté municipale de circonscrire la discussion à ceux qui seront considérés comme aptes à y prendre part (C). La modération qui est dès lors pratiquée *a priori* ou *a posteriori* (D) suscite, de la part des internautes, des résistances se traduisant notamment par la réticence à s'exprimer sur les thèmes précisément proposés au débat (E).

A. La définition des thèmes

Un autre type de limitation concerne la définition par la municipalité des sujets de discussion. Les internautes doivent alors se conformer à ces thèmes sous peine de voir leur contribution supprimée ou non diffusée. Ce qui est le cas des forums des sites de Cenon et Montpellier, en février 2002. Ainsi, à Cenon, les internautes peuvent donner leur sentiment

[881] Terme employé par Pascal Ricaud à propos de la communication et faisant référence à la possibilité de plus en plus répandue pour les habitants de prendre la parole à l'échelle micro-locale (associations municipales, associations de quartier mais aussi forums sur les sites Internet des mairies). Nous allons l'utiliser ici dans un sens quelque peu différent. Pascal RICAUD, « Vers de nouvelles situations délibératives via Internet : espaces publics partiels ou micro-espaces publics ? », *op. cit.*, p. 95.

à propos, par exemple, du tramway (« Le tramway, vos réflexions »), du budget (« Budget de la ville pour 2001 : vos réactions, vos questions !»), de l'euro (« L'Euro au 1er janvier 2002 ») ou à propos d'une sculpture (« La sculpture monumentale de Cenon par Toutain : donnez votre avis »). A Montpellier, les internautes peuvent apporter leurs contributions à six forums différents : « Vivre à Montpellier », « Un nouveau forum », « L'euro vos questions », « Fête de l'Internet 2002 », « Culture et loisirs », « Actualités, société ». Dans certains d'entre eux, un message de « l'animatrice » du forum invite les internautes à s'exprimer et précise en quelque sorte ce sur quoi doit porter leur contribution. Pour prendre l'exemple de « Vivre à Montpellier » — qui pourrait être l'occasion d'évoquer entre autres les éventuelles difficultés rencontrées par les habitants dans leur vie quotidienne — l'animatrice indique dans un message intitulé « Lancement du forum » : « Des coups de cœur, des bons plans, des projets à partager...[882] » Cette invite initiale, sur le ton de la familiarité, est censée préciser le contenu même des interventions des internautes en les circonscrivant à une dimension ludique ou « pratique ».

A Carmaux, la configuration des forums est mixte : deux forums sont thématiques (« La reconversion de la Découverte », « Carmaux sur Internet ») et un forum intitulé « Forum citoyen », permet aux internautes de s'exprimer sur les sujets de leur choix, mais en rapport avec le carmausin. En tous les cas, il est précisé qu'« un modérateur est susceptible de supprimer toute contribution qui ne serait pas en relation avec le thème de discussion abordé ou qui serait contraire à la loi.[883] »
Les forums de Condom fonctionnent sur le même modèle que ceux de Carmaux : trois d'entre eux sont thématiques (« Amélioration et travaux de la cité » ; « Développement économique, emploi et avenir du bassin condomois » ; « Développement du site www.condom.org ») et le forum « Divers » rassemble des contributions hétérogènes, liées au condomois.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des dix sept forums thématiques faisant partie de notre corpus.

---

[882] « L'animatrice du forum », 07/09/01, *Lancement du forum*, forum « Vivre à Montpellier », Montpellier (message n° 1).
[883] Consultation, site Internet de la ville de Carmaux, <http://www.carmaux.fr>, 13 février 2002.

FORUMS THEMATIQUES DU « GRAND SUD-OUEST » 2002	
Forums	**Thèmes**
Carmaux	« Reconversion de la Découverte » « Carmaux sur Internet »
Cenon	« Budget de la ville pour 2001 : vos réactions, vos questions » « Ensemble préparons l'Eté : donnez votre avis sur les loisirs » « L'Euro au 1er janvier 2002 » « La sculpture monumentale de Cenon par Toutain : donnez votre avis » « Le tramway : vos réflexions » « Votre avis sur ce site »
Condom	« Développement économique, emploi et avenir du bassin condomois » « Développement du site www.condom.org » « Amélioration et travaux de la cité »
Montpellier	« Actualité, société » « Culture et Loisirs » « Fête de l'Internet 2002 » « L'euro vos questions » « Un nouveau forum » « Vivre à Montpellier »

Lorsque le contenu des messages ne correspond pas aux thématiques proposées par la municipalité, les messages n'accèdent pas à la publication, ou sont supprimés dans le cas où il n'existe pas de filtre préalable. Ce qui se produit fréquemment. Ainsi, la webmestre du site de Montpellier, Marie-Benoîte Conchon, explique que certains internautes postent leur message dans tous les forums proposés, sans considérer leur thématique. Il est donc possible qu'un message traitant de l'urbanisme de la ville soit posté dans les forums thématiques intitulés « L'euro, vos questions » et « Culture et loisirs ». Dans ce cas, elle détermine à quel forum correspond réellement le message concerné et le supprime des autres forums dans lesquels l'internaute l'avait initialement posté.

Si la webmestre montpelliéraine ne semble douter aucunement de sa capacité à classifier les contributions dans les forums thématiques idoines, il faut souligner que l'incertitude d'autres webmestres quant au nécessaire contenu d'un forum thématique peut rendre très aléatoire le classement des messages. Ainsi à Carmaux, chacun des deux modérateurs des forums se forge une conception différente de ce que doit contenir le « Forum Citoyen » présent sur le site. Pour l'un, celui-ci porte plutôt sur les conseils et les projets municipaux

alors que pour son collègue, ce même forum, « sans dire qu'il est un forum fourre-tout », permet « aux gens de parler, de lancer un débat sur un thème qu'ils estiment important, en liaison avec la ville de Carmaux.[884] » Pratiquement, c'est à cette dernière conception que s'apparente le « Forum Citoyen » du site de Carmaux.

A côté des forums thématiques, la création d'un espace permettant aux internautes de s'exprimer sur des sujets divers se rapproche de la pratique observée par Sharon Docter et William H. Dutton à Santa Monica. Alors que généralement les messages qui ne rentrent dans aucune des thématiques définies par les éditeurs municipaux sont purement et simplement supprimés, sur le forum du Public Electronic Network (PEN) de Santa Monica, il existe une catégorie « Divers » (intitulée « Extra ! Extra ! From the City Desk ! ») dans laquelle le modérateur qui reçoit les messages avant toute publication les classe lorsqu'ils ne rentrent pas dans les 17 catégories par ailleurs existantes[885].

Ajoutons qu'à la différence des dispositifs hors ligne tels que les conseils de quartier ou les réunions publiques où les élus et certains membres des services administratifs sont évidemment tenus d'être physiquement présents, sur les forums de discussion la présence des responsables ne se manifeste qu'à travers les propos qu'ils tiennent. Précisément, les élus paraissent particulièrement réticents à user des forums non thématiques. Les échanges apparemment désorganisés qui se déroulent sur les forums « libres » constitueraient en effet une fin de non recevoir à la participation des membres administratifs et politiques de la municipalité. Thématiser le forum contribuerait donc à lui redonner à leurs yeux un certain attrait ainsi que l'exprime le webmestre de la ville d'Anglet, Stéphane Caillaud :

> « Dans la première version du forum, il n'y avait pas vraiment de thématique. Le vœu fut de sensibiliser un peu plus le côté administratif et politique de la mairie afin qu'ils voient un peu plus d'intérêt, d'utilité au forum.[886] »

Le caractère anarchique des propos exprimés et le défaut d'organisation des messages ne constituent d'ailleurs pas seulement une entrave aux interventions des responsables municipaux, certains internautes réclament également une organisation du forum qui

---

[884] Entretien, Jean-Pierre Ollé, webmestre, Carmaux, 7 janvier 2003.
[885] Voir Sharon DOCTER, William H. DUTTON, « The First Amendment online : Santa Monica's Public Electronic Network », *op. cit.*
[886] Entretien, Stéphane Caillaud, Webmestre, Anglet, 21 janvier 2003.

permette de rendre plus lisible les contributions postées[887]. Un internaute tarbais estime pour sa part qu'un forum thématique est plus apte à remplir les objectifs visés par la mairie qu'un forum « libre » qui s'apparente selon lui à un véritable capharnaüm. Pour cet internaute, il aurait fallu subdiviser le forum en différentes catégories comme, par exemple, les projets d'aménagement, l'éclairage, l'équipement ou encore le fleurissement de la ville[888].

Mais, au-delà de la nécessité de sensibiliser les agents administratifs à l'existence du forum de discussion, certains webmestres évoquent franchement l'idée que l'encadrement thématique est surtout motivé par la crainte des élus devant la spontanéité des paroles populaires dont ils ne peuvent contrôler directement l'expression publique. Le modérateur des forums cenonnais évoque ainsi sa préférence pour la mise en place d'un forum libre, mieux à même, selon lui, de motiver la participation des internautes, mais dont la perspective suscite chez les élus une suspicion craintive :

> « Je préfère un thème ouvert, ce que j'ai vu déjà sur d'autres villes, c'est-à-dire que les gens parlent un peu de ce qui passe dans la ville, ce qui leur plaît, ce qui ne leur plaît pas […] C'est donc vraiment quelque chose tous azimuts. Qu'il y ait une grande ouverture sur un forum me paraît important mais c'est quelque chose qui fait peur aux élus.[889] »

La définition des thèmes de discussion ne se fait pas au hasard. Elle correspond à la nécessité, fortement ressentie par les responsables, de proposer au débat des sujets estimés « proches » des préoccupations des habitants.

B. La proximisation des thèmes de discussion

En 1997, le forum présent sur le site d'Athis-Mons (Essonne) portait sur la question très générale : « Internet peut-il contribuer au progrès social dans une planète ouverte aux

---

[887] « document », 07/11/01, *un peu de rangement svp*, Anglet (message n° 208).
[888] « Frédéric Caussade », 31/01/02, *forum*, Tarbes (message n° 16).
[889] Entretien, Stéphane Verdier, Webmestre, Cenon, 20 janvier 2003.

échanges ?[890] » Dans l'ensemble des forums du « grand Sud-Ouest », ce temps où des thèmes « philosophiques » étaient proposés à la sagacité des internautes apparaît largement révolu. Les éditeurs axent en effet leurs forums sur des thèmes proches des intérêts que les internautes éprouveraient au regard de leur fréquentation de forums autres que municipaux. Devenu thématique au cours de l'année 2002, l'espace d'expression réservé aux internautes d'Anglet comprend ainsi un forum « Actualités » où les internautes développent leurs points de vue sur les sujets traités par la presse nationale et locale. La hiérarchisation des sujets par les médias est ainsi décalquée sur les forums de discussion municipaux, les internautes organisant leurs commentaires en fonction de l'agenda médiatique établi par la presse papier. Les sujets liés à la vie dans la ville — « Aménagement, environnement », « Vie sociale », « Plan Local d'Urbanisme » — sont par ailleurs considérés comme devant nécessairement être proposés au débat ainsi que l'explique la directrice du service information-communication d'Anglet :

> « Les internautes pratiquent souvent les forums à travers les sujets d'intérêts nationaux, d'actualité. Il fallait donc garder un thème d'actualités nationales et puis il fallait des thèmes d'intérêts proprement locaux, sur des questions de vie dans la ville. Nous avons donc fait des thèmes sur des questions d'organisation sociale, la vie et la sécurité scolaires, et puis l'environnement, l'aménagement de la ville.[891] »

Ainsi, ce choix de thèmes proches des préoccupations quotidiennes des gens semble devoir s'inscrire dans le mouvement actuel de valorisation de la « proximité ». Ces dernières années, la « proximité » est désormais une rhétorique prégnante dans de nombreux discours politiques[892]. Elle constituerait un « obligatoire discursif[893] » dont l'usage endémique attesterait de l'évolution des registres de légitimation politique. Ainsi, Christian Le Bart et Rémi Lefebvre considèrent que le succès du mot « proximité » ne constitue pas moins que le « signe d'une transformation en profondeur des modes de production de la

---

[890] Franck SERUSCLAT, *Rapport sur les techniques des apprentissages essentiels pour une bonne insertion dans la société de l'information*, *op. cit.*

[891] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.

[892] L'ancien Premier ministre Jean-Pierre Raffarin est notamment un des acteurs politiques qui a le plus systématiquement puisé dans la rhétorique de proximité, tant pour légitimer sa propre personne que son action à la tête du gouvernement. Voir Christian LE BART, « La proximité selon Raffarin », *Mots. Les langages du politique*, « Proximité », n° 77, mars 2005, p. 13-28. Sur les usages de cette notion en politique, voir Christian LE BART, Rémi LEFEBVRE (dir.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2005, 308 p.

[893] Christian LE BART, *Le discours politique*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1998, p. 69.

légitimité politique.[894] » Pour fuyante et imprécise qu'elle soit, la notion affecte la manière d'envisager les modes d'intervention de l'action publique et se traduit notamment par l'élaboration de politiques sectorielles censées mieux « coller à la réalité du terrain » (police, justice, éducation… « de proximité »). Elle nécessiterait ainsi de la part des élites politiques une plus grande prise en compte, une « écoute » plus attentive des difficultés quotidiennes des citoyens. La connaissance fine, revendiquée par les élus locaux, des besoins et des préoccupations concrètes de leurs concitoyens et les relations personnalisées et individualisées qu'ils peuvent nouer avec eux leur confèreraient une légitimité accrue. A ce propos, André Santini, député-maire d'Issy-les-Moulineaux, affirme : « les élus locaux ont à mon avis plus de légitimité que les autres. Nous sommes au contact direct de la population.[895] »

Cette exigence de proximité que manifesteraient les Français[896] se nourrit probablement de l'altération du fonctionnement du système représentatif dont les indicateurs les plus fréquemment évoqués sont le discrédit frappant la classe politique, l'accroissement du taux des abstentions aux consultations électorales, la baisse tendancielle de l'identification partisane des électeurs et plus généralement, la capacité limitée des actions macro politiques à régler les problèmes sociétaux, notamment en raison de la nécessaire adéquation entre les politiques élaborées au niveau national et celles décidées au niveau européen[897].

La construction politique de la proximité s'opère traditionnellement selon diverses modalités permettant aux élus d'expliciter les orientations de leur politique et de s'informer des problèmes de la population et de ses attentes : conseils de quartier, permanences tenues

---

[894] Christian LE BART, Rémi LEFEBVRE, « Présentation », *Mots. Les langages du politique*, « Proximité », n° 77, mars 2005, p. 7.

[895] André SANTINI, « La démocratie locale : un aller-retour permanent et en temps réel avec les habitants », *Les cahiers du CNFPT*, n° 37, décembre 1992, p. 127.

[896] Dans un discours prononcé à Rouen le 10 avril 2002, Jacques Chirac évoque ainsi « l'aspiration des Françaises et des Français à participer davantage aux décisions qui les concernent […]. Ils attendent plus de proximité, plus de dialogue, une meilleure prise en compte de la diversité des situations et des besoins. » Voir « Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle 2002, sur son projet de réforme de la Constitution, notamment en faveur des collectivités locales et de la démocratie locale, et sur la délégation de politiques publiques de l'Etat à des collectivités élues », Rouen, 10 avril 2002, <http://www.chiracaveclafrance.net>, 11 avril 2002.

[897] La proximité est perçue comme une manière de consolider la légitimité politique et de refonder le lien représentatif en ancrant les politiques dans l'immédiateté et la concrétude des préoccupations quotidiennes des citoyens. Voir Rémi LEFEBVRE, « Rhétorique de la proximité et « crise de la représentation », *Cahiers Lillois d'Economie et de Sociologie*, n° 37, février 2001, p. 111-132.

par les élus, mairies annexes, réunions publiques, autant de lieux[898] où se créent de manière ponctuelle des contacts personnalisés entre citoyens et élus. La récente loi sur la « démocratie de proximité » constitue une illustration éclairante de l'étroite parenté discursive[899] qu'elle entretient avec la « démocratie participative ». La loi du 27 février 2002 vient en effet réaffirmer le droit des habitants de la commune à être informés de ses activités et à être associés aux décisions qui les concernent[900]. Selon la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la loi de février 2002 garantit l'effectivité de ces droits afin de répondre à l'exigence — croissante mais inégalement satisfaite sur l'ensemble du territoire — de proximité des citoyens, lesquels souhaitent être associés plus étroitement à l'élaboration et à l'évaluation des décisions municipales[901] .

La stratégie déployée par la municipalité intègre donc désormais le forum municipal comme outil supplémentaire destiné à répondre à l'exigence de proximité que manifesteraient les habitants[902]. Ainsi que l'exprime Marie-Christine de Zeeuw, directrice du service information-communication de la ville de Montpellier, à propos des forums thématiques retenus au début de l'année 2003 :

> « Ça va avec la ligne générale qui consiste à travailler davantage la proximité, les soucis quotidiens de la population. C'est vrai que c'est plus ça qui nous préoccupe maintenant, que des thèmes d'intérêt général.[903] »

---

[898] Certains responsables politiques nationaux établissent clairement un lien entre Internet et proximité. Par exemple, François Bayrou déclarait en 2002 qu'« au moment où de plus en plus de Français s'éloignent de la vie politique, l'Internet constitue sans aucun doute une chance de retisser un lien, de recréer une proximité entre les responsables publics et les citoyens. » Cité par Jean-Baptiste de MONTVALON, « François Bayrou a rencontré Superman sur Internet », *Le Monde*, 5 janvier 2002.

[899] La proximité n'est pas la participation. Sur la distinction entre démocratie participative et « démocratie de proximité », voir Marie-Hélène BACQUE, Henri REY, Yves SINTOMER, « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », *op. cit.*

[900] Principes énoncés une première fois dans la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

[901] Voir DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES (DGCL), *Lettre d'information de la Direction générale des collectivités locales*, n° spécial, mars 2002, 6 p.

[902] Pour certains gestionnaires de sites municipaux, la diffusion d'informations s'inscrit également dans cette perspective. Par exemple, la responsable du service Internet de la mairie de Saint-Martin-d'Hères, Marie-Christine Rey, estimait en 1998, à propos de la mise en ligne de l'intégralité du contrat local de sécurité, qu'« informer les citoyens, c'est d'une importance capitale pour un bon fonctionnement d'une démocratie de proximité au quotidien. » Voir Vincent WALES, « Saint-Martin-d'Hères. Le nouveau web est arrivé », *Dauphiné Libéré*, 1 octobre 1998.

[903] Entretien, Marie-Christine de Zeeuw, Directrice du service information-communication, Montpellier, 29 janvier 2003.

Dans cette perspective, le forum « Actualités, société » présent dès 2002 est conservé mais à la place du forum « Vivre à Montpellier », considéré manifestement comme trop général, des forums consacrés à la vie de chacun des sept quartiers de la ville sont mis en place : « Vivre dans le quartier Croix d'Argent », « Vivre dans le quartier Hôpitaux – Facultés », « Vivre dans le quartier Port Marianne »[904]…

Aussi, le forum ne s'apparente guère à la conception développée par Habermas de l'espace public dans lequel est censé être précisément défini l'intérêt général. Rappelons en effet que dans la conception normative développée par Habermas, il est considéré que les échanges intersubjectifs entre les participants tendent vers la recherche du « bien commun ». Cette recherche constitue une exigence primordiale pour tous les sujets énoncés. Ces derniers ne doivent en effet porter que sur ce qui intéresse tout le monde au même titre. Plus précisément, le choix des thèmes proposés à la discussion sur les forums municipaux est significatif à double titre. D'une part, il procède d'une définition de la légitimité des sujets sur lesquels la population est autorisée à s'exprimer. Or, si l'on en croit Nancy Fraser, « si on ne peut présumer à l'avance de l'existence d'un bien commun, alors rien n'autorise à émettre des restrictions sur les types de sujets, d'intérêts et d'opinions admissibles dans le cadre de la délibération.[905] » Sur ce point, certains thèmes qui pourraient pourtant intéresser la population, si l'on en juge par l'écho qu'ils rencontrent plus largement dans l'espace public, ne sont absolument pas proposés comme tels au débat électronique (par exemple, la sécurité). D'autre part, dans certains des forums étudiés, le choix des éditeurs municipaux conduit à circonscrire les discussions aux situations d'un quartier précis et non pas aux problèmes existants dans la commune[906].

Au-delà de la restriction du débat à un ensemble de sujets préalablement définis par la municipalité, la modération thématique nous paraît significative, tant du type même de débat promu par les responsables municipaux, que du public que ceux-ci cherchent à

---

[904] Voir *supra* chapitre 2, « L'évolution des forums municipaux ».
[905] Nancy FRASER, « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement », *op. cit.*, p. 144.
[906] Ce point est plus particulièrement abordé dans le chapitre 4, « La défense des intérêts particuliers, horizon indépassable du forum ? »

capter. En effet, si la thématisation des débats est censée accroître leur qualité, elle conduit également à limiter la discussion aux individus qui seront considérés comme capables d'y prendre part.

C. A la recherche de « l'expert citoyen »

L'encadrement thématique des forums est fréquemment justifié, par les responsables municipaux, par la volonté d'améliorer la « qualité » des débats (1). Cette amélioration conduit cependant à l'exclusion de certains participants. En même temps, se dessine, à travers les propos des responsables, le profil du type de participant qu'ils souhaitent en réalité voir intervenir sur les forums de discussion (2).

1. Thématique et « qualité » des débats

Thierry Vedel rappelle que le fonctionnement du *Public Electronic Network* (PEN) de Santa Monica a antérieurement illustré la nécessité pour les responsables municipaux d'effectuer un cadrage thématique en raison, selon eux, de la faible qualité des échanges et du comportement agressif de quelques participants. Les responsables de ce forum ont alors imposé « un maximum de deux messages par jour et par personne d'une longueur de 30 lignes au plus après vérification par le modérateur.[907] » Jusqu'à présent, le comportement des internautes intervenant sur les forums municipaux du « grand Sud-Ouest » n'a pas conduit leurs responsables à mettre en place des restrictions identiques à celles observables à Santa Monica. Néanmoins, la plupart des municipalités proposant sur leur site un forum « libre » lors de notre repérage en février 2002 envisagent (Vauvert), et pour certains mettent en œuvre (Anglet, Luchon), l'organisation de leurs forums selon des thématiques prédéfinies lorsqu'elles ne se bornent pas à fermer tout simplement le forum existant (Tarbes). Ainsi à Tarbes, l'ouverture d'un nouveau forum est conditionnée par la mise en place de thèmes de discussion, le webmestre du site soulignant le fait qu'en l'absence de

[907] Thierry VEDEL, « L'Internet et les villes : trois approches de la citoyenneté », *op. cit.*, p. 255.

thème, les interventions sur les forums qu'il a jusqu'alors consultés étaient quelque peu insipides.

La nécessité que ressentent les éditeurs municipaux de susciter des débats de qualité et d'assurer la « tenue des débats » l'est également par les responsables d'autres types de forums, tels que ceux des partis politiques ou ceux présents sur les sites de presse. Ainsi, la modération effectuée conduit à ne pas valider « les sujets polémiques maintes fois répétés ou peu argumentés[908] » ainsi que l'indique Nicolas Barotte à propos des forums en ligne sur les sites du Parti Socialiste et de l'Union pour la Majorité Présidentielle. Le gestionnaire des forums proposés sur le site Internet du quotidien national *Le Monde*, Michel Tatu, souligne, quant à lui, la rapide propension à la polémique des échanges électroniques et justifie la nécessité de modérer ces forums en ligne précisément afin d'éviter que certains participants ne renoncent eux-mêmes à s'exprimer : « sans modérateur, les barbares risquent vite de prendre l'ascendant, et les gens intéressants s'enfuient.[909] » De manière plus générale, Laurence Monnoyer-Smith note que l'analyse de certaines expériences de débats publics en ligne[910] montre que l'encadrement de ceux-ci par une organisation thématique et la publication de résumés réguliers des débats apparaît comme une condition *sine qua non* de leur bon fonctionnement[911].

Comme nous l'avons précédemment évoqué, les responsables politiques reprochent fréquemment aux forums de discussion de ne pas susciter des débats d'un haut niveau, tant sur le fond que sur la forme[912]. La définition des thèmes de discussion par les responsables

---

[908] Nicolas BAROTTE, « Militants de droite et de gauche polémiquent sur le Web », *op. cit.*

[909] Selon Michel Tatu, modérateur des forums du journal *Le Monde*, « il suffit d'un mot de travers pour que des polémiques s'enclenchent. Cité par Marc COUTTY, Françoise LAZARE, « Internet réhabilite le bavardage », *Le Monde*, 8 septembre 2000.

[910] Les expériences qu'évoque Laurence Monnoyer-Smith sont : the National Dialogue on Public Involvement in EPA Decisions (Dialogue national sur les débats publics de l'Agence de Protection de l'Environnement aux Etats-Unis) ; Commbill.net (débat sur un projet de loi sur la communication, en Grande-Bretagne) ; le portail TOM en Estonie qui organise la participation des citoyens à la procédure législative. Voir Laurence MONNOYER-SMITH (dir.), *Nouveaux dispositifs de concertation et formes de controverses : le choix d'un troisième aéroport pour Paris*, *op. cit.*

[911] *Ibid.*

[912] En 1995, un député du Bundestag, Jörg Tauss pris l'initiative de fonder le « virtueller Ortsverein », une section virtuelle du Parti social-démocrate allemand (SPD). Pour les responsables, le forum ouvert sur ce site s'est avéré décevant en raison notamment de son incapacité à traiter de la complexité des enjeux politiques. Elisabeth Lulin rapporte ainsi les propos du porte-parole du « virtueller Ortsverein » : « au début, nous avions pensé que ce serait comme une séance du parlement : 600 personnes écoutent pendant que l'une parle. La pratique a montré que cela se passe plutôt comme dans un bazar arabe, où chacun crie à la cantonade et personne ne comprend ce que dit l'autre. » Cité par Elisabeth LULIN, *Partis politiques et campagnes*

municipaux serait alors un moyen de susciter des débats constitués d'opinions véritables et non pas de simples réactions épidermiques, ponctuelles, peu propices à des échanges approfondis. Ainsi, la thématique permet d'homogénéiser le contenu des messages laissant espérer la possibilité d'un débat suivi, alors que sur un forum libre, l'irruption ininterrompue de nouveaux sujets de discussion ou de propos sans rapport les uns avec les autres empêche l'approfondissement de débats à peine esquissés. L'exemple du forum présent sur le site d'Anglet est à cet égard significatif. A l'origine, « libre » (c'est-à-dire sans prédétermination des thèmes), le forum d'Anglet est devenu thématique[913] en raison d'objectifs explicités par la directrice du service information-communication de la ville :

> « Le premier [objectif] c'était d'éviter l'effet « café du commerce », la cacophonie, en canalisant les expressions. Le deuxième objectif provenait du maire et des élus qui souffraient de voir ce forum être très, très « ras des pâquerettes » au niveau de l'expression, soit que l'on s'insultait, que l'on se chamaillait entre intervenants, ou que l'on s'envoyait des piques gratuites juste pour le plaisir.[914] »

A Anglet, suite à la mise en ligne des forums thématiques, la directrice du service information-communication estime effectivement que le fait de définir de manière relativement précise les thèmes de discussion proposés aux internautes n'a certes pas fait énormément croître la participation mais a induit des messages davantage structurés que ceux postés lorsque le forum était encore libre.

Dès lors, il apparaît pertinent de s'interroger sur les compétences implicitement requises du citoyen afin qu'il puisse effectivement prendre la parole sur les forums de discussion.

électorales à l'heure d'Internet, 2ème étude de la série E-topia, Société « Paradigmes et caetera », décembre 2000, p. 35.

[913] Le site Internet d'Anglet propose désormais des forums répartis en deux grandes sections « Généralités » et « Dans ma ville ». La section « Généralités » contient trois forums intitulés « Actualités », « Petites annonces », « Vos suggestions » (sur les évolutions du site de la ville) et les archives de l'ancien forum. La section « Dans ma ville » propose « Aménagement, Environnement », « Vie sociale » et « Plan Local d'Urbanisme ». Il est à noter qu'éviter les débordements de langage des internautes demeure une préoccupation forte des responsables éditoriaux. Le forum « Actualités » précise en effet : « Exprimez-vous sur des sujets qui font la Une des médias, du moment que cela n'est pas pour vous insulter. » Consultation, site Internet d'Anglet, <http://www.ville-anglet.fr>, 23 juillet 2003.

[914] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.

2. Le citoyen expert

Ainsi, selon les responsables interrogés, les personnes ayant des interventions constructives à formuler seraient échaudées par la lecture d'un forum par trop cacophonique dans lequel elles n'auraient pas forcément envie d'exprimer leurs opinions. Proposer un thème permettrait à ces personnes d'intervenir plus facilement sur les forums et donc d' « élever » le débat. Aussi, les interventions de ces participants « éclairés » permettraient de recadrer les débats en rationalisant les propos tenus par les autres intervenants ou en rectifiant les erreurs de raisonnement ou de jugement que ceux-ci pourraient effectuer. Liane Béobide exprime en ces termes cette visée :

> « En canalisant le forum, on pensait que cela permettrait d'attirer ces gens qui ont quelque chose d'intéressant à dire. Depuis qu'on a mis en place les thématiques, des gens qui vont apporter un éclairage différent, par exemple dans une discussion sur l'enseignement, un prof à la retraite va faire part de son expérience, arrivent enfin.[915] »

Alors que dans la mesure statistique des opinions, les techniques de sondage qui aboutiraient à valoriser les réponses des individus les plus informés, engagés ou concernés seraient considérées comme inacceptables[916], l'encadrement thématique vise précisément à faire s'exprimer les personnes détentrices d'un certain savoir ou d'une certaine expérience les rendant aptes à formuler de « véritables » opinions et capables d'argumenter leurs prises de position. Aussi, ce ne serait pas les citoyens totalement « profanes » que les forums thématiques chercheraient à capter, mais ceux qui seraient susceptibles d'améliorer la qualité des débats lorsqu'ils portent sur des thèmes pour lesquels l'internaute pourrait faire valoir un certain degré d'expertise, notamment en raison de son parcours professionnel ou associatif.

Dans son analyse des procédures participatives locales, Morgane Letanoux relève également que dans les réunions publiques, le droit d'expression de certaines personnes est parfois restreint par les organisateurs. Ces derniers ne veulent pas en effet voir participer à la discussion des « gêneurs » ou des personnes dont ils estiment que les intérêts ne sont pas compatibles avec l'intérêt général[917].

---

[915] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.

[916] Voir Loïc BLONDIAUX, « Les sondages et le suffrage universel reposent sur le même postulat », *Le Monde*, 17-18 mars 2002, p. 20.

[917] Voir Morgane LETANOUX, « Démocratie participative locale : des outils de consultation non décisionnaires », *La Gazette des communes*, n° 1680, 10 février 2003, p. 56.

Aussi, cette sélection de participants informés – peu opérante dans les faits mais revendiquée dans les discours des responsables municipaux – repose la question des limites du cercle de ceux qui seront légitimement autorisés à exprimer leurs avis au sujet de la chose publique ainsi que celle du type de rationalité admise sur les forums. En effet, les responsables mobilisent une figure du citoyen davantage issue d'une certaine philosophie politique – rationnel, « maître de ses passions »[918], orienté vers l'écoute et l'intercompréhension et capable de produire des arguments déliés de ses intérêts personnels – que de la réalité sociale. Aussi, les forums sont-ils justiciables de la critique que des auteurs comme Lynn Sanders ou Iris Marion Young adressent aux théories délibératives. Pour elles, en effet, la valorisation de l'argumentation rationnelle à laquelle conduisent ces théories donne un avantage manifeste aux groupes les plus puissants dans la société[919].

Cette sélection emporte aussi une double conséquence sur la participation électronique. D'une part, la présence d'un citoyen « trop » compétent peut entraîner l'exclusion de ceux qui s'estimeraient disqualifiés lors de débats empruntant des argumentations trop techniques, trop complexes alors même que ces derniers souhaiteraient discuter sérieusement des problèmes affectant leur ville. En sens inverse, au cours d'un débat, cette incursion, vivement souhaitée par les éditeurs municipaux, d'un citoyen un peu plus éclairé que les autres peut toutefois entraîner le désaveu de ses interventions par des internautes habitués à s'exprimer dans le registre du témoignage ordinaire. Par exemple, cet internaute condamne l'intervention sur le forum d'un autre participant dont les préoccupations et l'argumentation lui ont paru trop spécialisées :

> « Quand aux parents d'élèves, vraiment je vois pas le rapport avec la vie municipale dans son ensemble. D.Gilbert, t'as qu'à choper un forum de parents d'élèves. Il y en a déjà pour les fils de parents d'élèves.[920] »

Dans d'autres cas, les messages trop « techniques » sont laissés sans réponse. Par exemple, un message posté sur le forum de Tarbes, relatif aux mesures prévues par le programme de

---

[918] Michel HASTINGS, *Aborder la science politique*, Seuil, coll. « Mémo », 1996, p. 17.
[919] Lynn SANDERS, "Against Deliberation", *op. cit.*; Iris Marion YOUNG, "Communication and the Other: Beyond Deliberative Democracy", *op. cit.*; Iris Marion YOUNG, "Justice and Communicative Democracy", in *Radical Philosophy: Tradition, Counter-Tradition, Politics* / edited by Roger S. Gottlieb, Philadelphia, Temple University Press, 1993, p. 123-144.
[920] « zorro », 16/11/01, *RE : Parents d'élèves ?*, Anglet (message n° 149).

reconversion du Bassin tarbais — dont l'auteur reprend et développe cinq aspects (l'attractivité économique ; la desserte en transports ; la formation et la recherche ; la culture et le tourisme ; le logement social[921]) — est resté sans écho. En sens inverse, Eric George relève le fait que l'envoi, par des contributeurs, manifestement sûrs d'eux-mêmes, de messages de plus de quatre à cinq pages écrans, intimide les participants qui disposent de peu de temps et qui surtout trouvent peut-être que les propos tenus ne sont pas suffisamment à leur portée pour activement participer au débat[922].

D'autre part, on notera que les internautes postant habituellement des contributions à la tonalité humoristique (mais qui peuvent n'en être pas moins percutantes) s'abstiennent dans des débats qui prennent une tournure trop sérieuse à leur goût. Tournure que le caractère thématique des forums contribue en effet à accentuer. Pour Liane Béobide, directrice du service information-communication de la ville d'Anglet, la thématisation des forums aurait pour conséquence d'assécher l'imagination débordante de certains internautes et de favoriser les interventions considérées comme « raisonnables » :

> « Ça les [les internautes] rend plus stériles sur le côté délirant, inventif tous azimuts. On les ramène sur des choses un peu plus terre-à-terre. Ça a un peu tué la dimension humour, délire du premier forum libre. Maintenant, c'est un peu plus policé ou un peu plus organisé dans le côté thématique. Donc finalement ne parlent que les plus sérieux, ceux qui aiment parler dans des cadres bien définis.[923] »

Pourtant, un participant qui ne peut se prévaloir d'une expérience professionnelle ou associative dans le domaine qui fait l'objet du débat, peut ne pas moins être sérieux que celui qui disposerait de compétences relatives au sujet traité.

D. Modération a priori et a posteriori

---

[921] « Bernard Lassalle », 25/01/02, *gare multimodale*, Tarbes (message n° 26).
[922] Eric GEORGE, « La communication médiatisée par ordinateur en tant que mode de débat au sein de l'espace public », in *La situation délibérative dans le débat public* / sous la direction de Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud, Jean-Philippe Roy, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », vol. 2, 2004, p. 53-70
[923] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.

Dans les réunions publiques les élus, qui sont physiquement présents, peuvent réagir instantanément aux critiques qui leur sont adressées et contrôler le déroulement des débats[924]. Sur les forums, leur présence, plus aléatoire, rend nécessaire la présence d'une tierce personne, le modérateur, sans qualité politique particulière. Ce dernier doit de manière permanente et plus ou moins efficace sinon défendre la politique municipale, tout du moins assurer qu'elle ne soit pas trop systématiquement dénigrée. L'angoisse des responsables municipaux peut se traduire par un contrôle accru de ces intermédiaires. Les webmestres sont alors généralement tenus de se référer aux élus ou aux responsables administratifs dont ils dépendent[925], avant de publier un message dont ils évaluent en premier lieu le caractère potentiellement dérangeant. Dans certains cas, les modérateurs ne disposent donc pas d'une grande latitude dans la gestion des messages. Par exemple, à Tarbes, le modérateur André Beck devait fréquemment consulter le directeur de cabinet lorsqu'il se trouvait en présence d'un message litigieux :

> « Ça demandait entre un quart et une demi-heure. Il fallait que j'imprime le message, que je descende ensuite au cabinet du maire, que je coince entre deux portes le directeur de cabinet et que je lui dise : « j'ai un message qu'est-ce que je fais ? » Quand je descendais, c'est que j'avais un problème, donc ceux-là, on ne les laissait pas.[926] »

Le contrôle du contenu du forum peut également s'effectuer *a posteriori* de la publication d'un message problématique. Les directeurs de service, généralement information-communication, ou les élus eux-mêmes lorsqu'ils sont directement concernés par le message en question, valident en effet la réponse fournie par les agents municipaux sur le forum de discussion. La directrice du service information-communication de la mairie de Cenon donne ainsi l'exemple d'un message qui reprenait de manière polémique les propos exprimés par une élue de la majorité municipale lors d'une réunion publique avec les habitants. La réponse fournie par le service information-communication sur le forum,

---

[924] Dans le cadre des campagnes électorales, le contrôle exercé par les candidats sur le déroulement des réunions publiques organisées dans les quartiers est particulièrement visible. Par exemple, Wilfried Lefebvre et Olivier Lecocq remarquent que ces débats étaient souvent assez policés car Martine Aubry orientait l'animateur Guy Le Flécher vers les interlocuteurs qu'elle souhaitait entendre. Voir Wilfried LEFEBVRE, Olivier LECOCQ, *La campagne de Martine Aubry lors des élections municipales de Lille en 2001*, Mémoire de DEA en Science Politique, mention « sociologie politique », Université de Lille, 2001.

[925] Il peut s'agir des élus adjoints à la Communication, à la Culture, à la Démocratie locale, aux Nouvelles Technologies ou des directeurs des services municipaux afférents.

[926] Entretien, André Beck, rédacteur territorial (service communication), Tarbes, 17 janvier 2003.

destinée à mettre fermement un terme à la controverse, fut alors validée par l'élue concernée.

Néanmoins, certains élus apparaissent nettement moins préoccupés par la gestion quotidienne du forum que ceux de Tarbes ou Cenon et délèguent largement aux webmestres le soin de veiller à ce que le contenu des forums ne soit pas trop préjudiciable à la municipalité. Les gestionnaires des sites municipaux peuvent dès lors instaurer des règles de publication qui ne ressortent pas de celles précédemment évoquées. Par exemple, un autre critère de modération appliqué par certains webmestres est relatif à la « pertinence » du message. Pour certains des gestionnaires interrogés, celle-ci s'apprécie en fonction de l'insertion du message dans la dynamique des débats engagés. Ainsi Jean-Pierre Ollé, un des modérateurs des forums carmausins explique qu'un message ancien peut amorcer un débat et entraîner tardivement des réponses intéressantes, auquel cas ce message initial ne devra pas être supprimé. La pertinence d'un message, évaluée par le modérateur, sera alors déterminante de sa conservation et son ancienneté ne constituera donc pas forcément un critère de suppression. Aussi, ce sont prioritairement les messages isolés, qui n'entraînent aucune réaction de la part des participants, qui sont retirés du forum carmausin.

Face à ces contraintes thématiques, les résistances des internautes sont observables sur les forums eux-mêmes lorsque des messages hors thèmes échappent à la modération du webmestre et s'affichent effectivement sur l'écran. En effet, les internautes peuvent soit poster des contributions sur les sujets qui les préoccupent sans respecter les thèmes unilatéralement définis par la municipalité, soit simplement dédaigner les thèmes que la municipalité leur propose[927].

E. Les débordements de thème

[927] Cet aspect sera traité ultérieurement. Voir in Chapitre 5, V, 1, 2, B. « L'insuccès de certains thèmes ».

La détermination par les municipalités des conditions que doivent remplir les contributions des internautes sous peine de ne pouvoir accéder à cet espace de paroles recrée de fait une astreinte à laquelle tous ne souhaitent pas forcément se plier. La remarque de Stefano Rodotà « dans ce cadre, il n'y a pas de positions de suprématie, d'agendas préétablis, de temps de parole imposés[928] » n'est donc guère recevable. Certains internautes s'étonnent de cette prédétermination des thèmes par la municipalité. Sur les forums thématiques des sites municipaux du « grand Sud-Ouest », nous n'avons pas trouvé des propos semblables à ceux de cet internaute aurillacois qui déclare :

> « Cette idée de forum sur le site est très bonne, mais je m'étonne de voir les thèmes proposés : Site internet, Associations, et Humeur.... Où peut-on tout simplement poster des messages sur des questions concernant la ville??!! […][929] »

Néanmoins, on peut constater que le refus des internautes de s'exprimer dans le cadre de thèmes préétablis s'est également manifesté dans les forums existant notamment sur le site carmausin. D'après un des deux webmestres, Jean-Pierre Ollé, les individus postaient des messages sur les forums sans tenir compte de la thématique réelle de ces derniers. Aussi, sur les vingt sept messages que comporte le forum « Carmaux sur Internet », dix ne correspondent absolument pas à la thématique que souhaiterait voir développer la municipalité, c'est-à-dire la pertinence pour la ville d'avoir un site Internet, les améliorations que celui-ci serait susceptible de recevoir.

Ces messages hors thème évoquent des domaines extrêmement variés. Par exemple, « Frédéric », dans un message intitulé « Champion » nous informe des résultats sportifs victorieux de l'équipe de Carmaux contre celle d'Alban[930], la discipline dont il est question n'étant pas précisée. Un de ces concitoyens opte, dans ce même forum, pour une critique acerbe du comportement des élus carmausins. Ainsi s'exprime en effet « Pierre BONNE »:

> « L'hebdomadaire le Tarn Libre a relayé une publication vraiment "inquiétante" dans son numéro du 28 Sept. En reprenant textuellement les propos et les analyses, en tant que Carmausin je suis scandalisé par cette absence de démocratie au sein du conseil.

---

[928] Stefano RODOTA, *La démocratie électronique. De nouveaux concepts et expériences politiques, op. cit.*, p. 100.
[929] « nico », 28/11/01, *forum général sur la ville*, Aurillac (Cantal).
[930] « Frédéric », 17/04/00, *Champion*, forum « Carmaux sur Internet », Carmaux (message n° 4).

> J'ai quitté Carmaux presque honteux en voyant un corporatisme socialo communiste s'accaparer de plein droit les pleins pouvoirs.[931] »

Décision fut alors prise par les éditeurs carmausins de proposer un « forum citoyen » destiné à permettre aux internautes de s'exprimer sur le thème de leur choix, à condition toutefois qu'il soit en rapport avec la ville de Carmaux.

A Condom, quatre des six messages postés sur le forum « Développement économique, emploi et avenir du bassin condomois » sont des petites annonces de personnes à la recherche d'un emploi alors que l'exergue au forum précisait que ce dernier devait permettre aux internautes de prendre la parole sur ce sujet. Le forum est ici détourné de son objet initial, l'expression d'opinions, au profit d'une approche utilitariste de la part d'internautes désireux d'exploiter le caractère public du forum municipal pour exprimer des demandes d'ordre strictement privé.

Certains forums sont réservés à l'expression d'une partie de la population, c'est le cas du forum « Ensemble, préparons l'été : donnez votre avis sur les loisirs » ouvert dans le cadre du festival Jeunes qui s'est déroulé à Cenon du 9 au 14 avril 2001. Seuls les adolescents étaient censés donner leur avis sur l'organisation de loisirs dans la ville, le message suivant illustre le fait que des personnes n'appartenant pas à cette catégorie se sont également exprimées sans être censurées par les responsables. Dans un message intitulé « Ya que des vieux ou que des ados ici ? », une internaute de 25 ans, en congé maternité se plaint de l'absence d'animations municipales pour la tranche d'âge 25-45 ans tout en déclarant par ailleurs ne pas « avoir envie prendre le bus en excursion avec le 3ème âge ou avec les boutonneux de 15 ans du coin ![932] »

Ainsi, les règles établies par les municipalités en matière de publication des messages ne sont pas toujours respectées par les internautes. Ces derniers « éprouvent certaines réticences à se fondre dans le " moule éditorial" offert par les éditeurs municipaux » et

---

[931] « Pierre BONNE », 30/09/01, *A propos du conseil municipal du 21 Sept*, forum « Carmaux sur Internet », Carmaux (message n° 26).
[932] « Population active », 19/04/01, *Ya que des vieux ou que des ados ici ?*, forum « Ensemble, préparons l'été : donnez votre avis sur les loisirs », Cenon (message n° 88).

« s'expriment souvent à rebours du thème proposé[933] » comme le constatait Gaël Naras dans une étude antérieure des forums offerts sur les sites de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), Issy-les-Moulineaux et Voisins-le-Bretonneux (Seine-Maritime). Ces différents débordements suggèrent que la modération prônée par les webmestres n'est pas toujours effectuée de manière rigoureuse, les internautes pouvant émettre des contributions hors du cadre défini par les responsables municipaux, sans qu'elles soient supprimées.

Ce détournement des sujets mis en débat n'est pas exclusivement pratiqué sur les forums de discussion municipaux. Par exemple, il est fréquent, selon Morgane Letanoux, d'entendre les administrés se plaindre de l'insécurité, de la saleté de la ville ou encore des problèmes de voisinage dans des réunions publiques devant initialement concerner un projet de plan de déplacements urbains ou le réaménagement d'une base de loisirs[934]. Dans le cas des débats publics sous la houlette de la CNDP, Arthur Jobert constate, de la même manière, la propension des participants à déborder les limites des sujets que l'on voudrait leur imposer. Ainsi, il remarque que alors qu'ils ont à se prononcer sur un projet d'aménagement, les citoyens n'hésitent pas à remettre en cause les bases même d'une politique[935]. De même, lors des réunions publiques, organisées par la CPDP, observées par Eric Drocourt et Isabelle Ras, « des injonctions ou des questions du public faisaient déborder du cadre, du thème, des sujets choisis.[936]» Par exemple, les participants n'acceptaient pas que l'on ne puisse pas parler de la santé lors d'une réunion générale et remettaient souvent en cause cette organisation, ainsi que les organisateurs, en les attaquant verbalement. Dans le cadre des conseils de quartier étudiés par Loïc Blondiaux, ce dernier remarque que « le public ne se tient pas en place.[937] » Ici, la subversion du dispositif conçu par la mairie provient non pas d'un débordement thématique mais des interruptions de

---

[933] Gaël NARAS, *Quelles pratiques citoyennes d'Internet dans les collectivités locales ? Etude des forums de discussion de Boulogne-Billancourt (92), Issy-les-Moulineaux (92) et Voisins-le-Bretonneux (78)*, Mémoire de DESS « Médias Electroniques Interactifs », Université Paris 8, 1998, p. 67.

[934] Voir Morgane LETANOUX, « Démocratie participative locale : des outils de consultation non décisionnaires », *op. cit.*

[935] Arthur JOBERT, « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *op. cit.*

[936] Eric DROCOURT, Isabelle RAS, « Regards sur une scène de débat local : pour une approche anthropologique des situations de débat public ? », *op. cit.*, p. 331.

[937] Loïc BLONDIAUX, « Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de participation locale », *op. cit.*, p. 316.

séance et des surgissements intempestifs du public dans le cours même des discussions des conseillers de quartier.

Une forme de détournement du forum, moins fréquente que celles précédemment évoquées, consiste à l'utiliser en vue de lancer des mots d'ordre, inviter les participants à signer des pétitions en faveur de causes diverses, voire à organiser des manifestations à l'encontre des décisions prises par les autorités publiques. Dans son analyse de la procédure de concertation intitulée « Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International » (DUCSAI), qui s'est déroulée de février à octobre 2001, et plus particulièrement de son forum de discussion, Laurence Monnoyer-Smith constate ainsi un détournement des usages prévus par les organisateurs. Devant seulement permettre l'expression des habitants à propos du projet du troisième aéroport parisien, sans que les responsables de la concertation soient tenus par les avis ainsi sollicités, le forum en ligne sur le site de la DUCSAI est en fait devenu un lieu d'appel à manifestation d'opposition à ce projet[938]. De même, le forum municipal peut constituer un lieu de dialogue entre des personnes provenant d'horizons social et culturel variés. Aussi, en fonction des affinités partisanes ou idéologiques qu'ils perçoivent à la lecture de messages d'autres participants, certains internautes n'hésitent pas à faire de la publicité[939] pour l'organisation politique, syndicale ou associative à laquelle ils adhèrent ou dont ils approuvent les idées sans forcément y appartenir. Par exemple, sur le forum tarbais, une internaute invite les participants à consulter le site de Michaël Blanc[940] et à signer la pétition de soutien[941]. A Montpellier, un internaute indigné de la fermeture du jardin des plantes, évoque la possibilité pour la ville ou une association de citoyens d'être à l'origine d'une pétition destinée à exiger sa réouverture[942]. A Anglet, vis-à-vis de la contribution d'un internaute

---

[938] Voir Laurence MONNOYER-SMITH, « Du nouveau dans la délibération ? Analyse de la procédure de concertation DUCSAI (Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International) sur le 3ème aéroport parisien », *op. cit.* Dans une moindre mesure que ce qu'a pu constater Laurence Monnoyer-Smith sur le forum DUCSAI, nous verrons dans le chapitre 5 que des actions collectives ont aussi été organisées à l'aide d'un des forums municipaux étudiés.

[939] Il faudrait réaliser des entretiens auprès des internautes afin de savoir s'ils diffusent aussi hors du forum des messages militants par courrier électronique à d'autres participants.

[940] Michaël Blanc est un Français d'une trentaine d'années condamné à perpétuité par la justice indonésienne et détenu à Bali depuis 2000. Le motif officiel de sa condamnation est la détention et le transport de haschich.

[941] « valerie », 20/01/02, *SOUTIEN A MICHAEL BLANC*, Tarbes (message n° 40).

[942] « Jean-Noël », 17/09/014, *re : re : jardin des plantes à l'abandon*, forum « Vivre à Montpellier », Montpellier (message n° 5).

indigné par le traitement différencié des justiciables en France[943], un autre internaute saisit l'occasion pour terminer sa propre réponse en invitant son interlocuteur à contacter la Confédération paysanne et en fournissant le courrier électronique de cette dernière[944].

Conclusion du chapitre 3

Les responsables municipaux développent des conceptions diversifiées des forums de discussion qu'ils mettent en ligne sur le site Internet de leur ville. Ces conceptions ne sont pas exclusives les unes des autres. Elles sont néanmoins plus ou moins accentuées selon les municipalités. D'abord, le forum se classe aux côtés d'autres procédés antérieurement mis en place destinés à stimuler les échanges entre les responsables politiques et leurs concitoyens. Ensuite, le forum est envisagé comme un lieu d'expression et de confrontation des opinions exclusivement horizontal entre les citoyens eux-mêmes, les responsables politiques considérant qu'ils n'ont pas à y intervenir. Enfin, la mesure de l'opinion locale, souci essentiel des responsables politiques, pourrait s'effectuer sur les forums de discussion censés favoriser le recueil des avis de la population sur certains aspects de la politique municipale. Dans le même temps, le forum permettrait de désamorcer, de manière toutefois marginale, les éventuels conflits suscités par les décisions municipales. Mais, de manière générale, le forum constitue davantage un moyen d'expression de la population ou de questions-réponses, qu'un outil de délibération publique. Par ailleurs, le forum apparaît comme un lieu complémentaire avec d'autres

---

[943] « lebruitetlodeur » à « lanarphabète », 07/02/02, *RE : la loi est la même pour tous ?*, Anglet (message n° 12).
[944] « lanarphabète », 08/02/02, *re : re : la loi est la même pour tous ?*, Anglet (message n° 13).

dispositifs mis en œuvre par les municipalités et destinés à favoriser la participation des habitants aux débats politiques locaux, tels que par exemple les conseils de quartier. L'avantage du forum serait à rechercher dans sa permanence alors que les autres espaces de débat se caractériseraient par la volatilité des propos auxquels ils donnent lieu. Pièce supplémentaire mais modestement insérée dans les mécanismes de la démocratie locale, le forum apparaît d'autant plus comme un dispositif accessoire que la traduction de chacune de ces trois conceptions donne lieu en pratique à des résultats mitigés, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, et qu'il fait l'objet d'un encadrement fort de la part de la municipalité.

En effet, les éditeurs municipaux définissent des règles explicites ou implicites restreignant l'expression des internautes sur les forums. Certaines peuvent s'avérer particulièrement légitimes — telles celles relatives au respect de la loi et de l'ordre public —, d'autres plus incertaines dans leur contenu semblent répondre à des impératifs n'ayant que peu de rapport avec la liberté d'expression apparemment accordée aux internautes. Ces limitations éditoriales s'appliquent aussi bien aux contributions postées sur les forums thématiques, « libres » et mixtes. Lorsque le forum est modéré *a priori*, le non respect de ces critères est sanctionné par l'absence de publication du message incriminé. Lorsqu'il est modéré *a posteriori*, la sanction est la suppression du message. Cette modération est généralement effectuée par le webmestre du site Internet municipal. Techniquement, dans le cas de la modération *a priori*, les messages parviennent d'abord dans la boîte aux lettres électronique du modérateur qui décide ou non de les publier sur le forum. Dans le cas de la modération *a posteriori*, les messages s'affichent directement sur le forum, le modérateur supprimant éventuellement certains d'entre eux après avoir vérifié leur contenu.

A l'égard des forums, la municipalité adopte un comportement identique à l'égard des paroles contradictoires, telles que celles des associations, qu'elle autorise de manière minimale sur son site Internet[945]. En effet, les différentes limitations évoquées — encadrement thématique et éditorial — permettent à la municipalité (via le modérateur) de tracer les frontières d'un espace d'expression dans lequel elle seule peut juger de la légitimité de tel ou tel propos et des critères censés la garantir. Cette définition limitative

[945] Voir in Chapitre 2, II, 1, 3. « Une démocratie consensuelle ».

des thèmes qui peuvent faire l'objet d'un débat découle autant des nécessités pratiques de son déroulement que d'une tentative de sélectionner les participants en fonction de leur « compétence ». La conception du citoyen telle que se dessine dans les propos des responsables rejoint ainsi largement celle d'une certaine philosophie politique — les théoriciens de la démocratie élitiste — pour laquelle seul un citoyen « éclairé » peut effectivement prendre part à la discussion des affaires de la cité. Aussi, la notion d'encadrement des débats rejoint largement celle développée par Albert Ogien pour lequel elle « signale le fait que tant les thèmes à débattre (la définition des questions « politiques »), que les modalités d'en débattre (la rationalité des échanges) et, plus fondamentalement, que les catégories et concepts qu'il convient d'employer pour s'entendre durant la délibération (les manières d'en concevoir le contenu et la fin acceptables) sont donnés *a priori*, avant l'engagement de la discussion, et désignent à l'avance les voies de sa résolution.[946] »

Les forums municipaux reflètent par ailleurs la conception générale qui prévaut lors de la mise en place d'un outil destiné à améliorer la participation des citoyens à la discussion des affaires publiques locales. Ainsi, la récente loi sur la « démocratie de proximité » a comme souci majeur de contrôler l'expression des habitants tout en la sollicitant, ce qui se traduit par différentes dispositions telles que la fixation des périmètres de chaque quartier par le conseil municipal, l'absence d'obligation de mise en place d'un conseil de quartier dans les communes inférieures à 80 000 habitants, la composition de ces conseils unilatéralement décidée par le maire. Dans le cadre de la concertation définie de manière procédurale dans la Charte de la concertation, publiée en 1996, à l'initiative de Corinne Lepage, alors ministre de l'Environnement, « la concertation (comme la consultation) est conduite par le maître d'ouvrage qui choisit ses interlocuteurs.[947] » Dans les faits, les procédures formalisées ayant pour objet l'association des habitants à la discussion (concertation, comités consultatifs, conseils de quartier) et/ou à la décision (référendum local) s'accompagnent toutes d'une définition préalable par les autorités municipales des règles devant structurer les échanges.

---

[946] Albert OGIEN, « Les formes modernes d'encadrement du débat public », *op. cit.*, p. 257.
[947] Pierre CHAMBAT, Jean-Michel FOURNIAU, « Débat public et participation démocratique », *op. cit.*, p. 17.

Les formes elles-mêmes du débat ne peuvent pas faire l'objet d'une discussion, et ce dès l'origine de la mise en place d'outils de concertation avec les habitants[948]. Ainsi, dans les conseils de quartier, les responsables politiques se réservent le droit de choisir l'ordre du jour, les lieux et dates de la discussion ainsi que leurs interlocuteurs, « les formes de la discussion ont été pensées et imposées d'en haut, définies de manière très précise et unilatéralement par l'autorité politique.[949] » Dans le cadre du référendum local, les élus choisissent « la question posée, le moment de la décision, les termes dans lesquels la question est rédigée, les modalités de réponse possible[950]. » Les formes d'encadrement de la parole qui se déploient dans ces diverses procédures illustrent également la condition paradoxale de la participation du public à la fois souhaitée, sollicitée et redoutée. Par exemple, lors de son analyse du débat préalable, dit « débat Bianco » à propos du TGV « Rhin-Rhône », Cécile Blatrix souligne que « la participation est sollicitée, montrée, mais aussi contrôlée et mise à distance.[951] » Dans un autre registre, Myriam Bachir, à propos des comités, commissions et autres organismes consultatifs, montre que « les membres des comités sont recrutés par le politique et les termes de leur mission strictement définis au cours des cérémonies d'investitures, ce qui revient à une fixation des thèmes légitimes du débat. La sphère publique dont il est ici question est ainsi largement organisée par les professionnels de la politique.[952] »

Attachés à des prérogatives institutionnelles leur assurant la primauté de la décision, les élus semblent ainsi peiner à accepter des modalités nouvelles de participation des citoyens[953] dont l'incursion au sein des modes de gouvernement local tendrait, même de manière minimale, à en remettre en cause le fonctionnement représentatif. Ainsi, à propos des conseils ou comités de quartier, de l'enquête publique et des référendums locaux,

---

[948] Voir Stéphane DION, « Les politiques municipales de concertation : néo-corporatisme et démocratie », *Sociologie du travail*, n° 2, avril-mai-juin 1984, p. 121-140.

[949] Loïc BLONDIAUX, « La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris », *op. cit.*, p. 331-332.

[950] Marion PAOLETTI, « La pratique politique du référendum local : une exception banalisée », *op. cit.* p. 230.

[951] Cécile BLATRIX, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, vol. 15, n° 57, 2002, p. 83.

[952] Myriam BACHIR, « La consultation publique. Nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action politique », *op. cit.*, p. 181.

[953] Argument d'autant plus fort qu'une grande majorité de la population ne dispose pas d'Internet.

Jacques Chevallier écrit qu'aucune d'entre elles « n'entraîne de réel déplacement du pouvoir de décision.[954] »

Toutefois la logique d'imposition de la domination, au sens de Pierre Bourdieu, qui filtre des propos et de l'attitude des responsables, est contrariée d'une part, par certaines caractéristiques du forum de discussion, et d'autre part par le comportement des participants eux-mêmes. D'abord, le contrôle exercé sur les paroles s'exprimant dans le forum est indirect. Il est en effet pratiqué par des personnels administratifs ou techniques qui ne partagent pas nécessairement la conception des responsables politiques eux-mêmes quant à la « légitimité » de telle ou telle parole. De plus, le cadrage tel qu'il est pratiqué dans les discussions en présence physique n'est pas complètement transposable aux forums de discussion. Sur ce dernier en effet, il n'est guère possible de définir les tours de paroles entre les différents intervenants. Ensuite, les participants ne s'expriment pas toujours dans le cadre des thèmes proposés par la municipalité et fustigent vivement les limitations éditoriales qui leur sont imposées.

Demeure néanmoins la question de la qualification d'un tel espace, hybride en ce qu'il permet tant l'expression de revendications auprès des responsables politiques que le débat entre les internautes. Ici plusieurs concepts pourraient être envisagés pour qualifier le forum de discussion. Afin de qualifier les forums non institutionnels présents sur Internet, Pascal Ricaud remobilise, par exemple, la théorie habermassienne et notamment le concept, développé par cet auteur en 1996, d'« espace public partiel »[955]. Ce dernier constituerait un espace de reconquête « où contre la domination de la raison instrumentale joue l'éthique de la discussion, participant ainsi d'une construction en réseau à même de modifier les rapports de force entre société civile et système politique.[956] » Pour Catherine Neveu, l'expérience des conseils de quartier de Roubaix montre la nécessité de constituer effectivement de tels espaces publics partiels (non institutionnalisés) et ce qu'elle appelle

---

[954] Jacques CHEVALLIER, « Synthèse », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 411.
[955] Voir Jürgen HABERMAS, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, *op. cit.*
[956] Pascal RICAUD, « Vers de nouvelles situations délibératives via Internet : espaces publics partiels ou micro-espaces publics ? », *op. cit.*, p. 98-99.

des « espaces horizontaux de concitoyenneté[957] », ces espaces devant être reconnus par l'espace public local (institutionnalisé)[958]. Daniel Dayan suggère, quant à lui, le concept de « micro espace public »[959] comme espace alternatif d'expression, non soumis à la censure. En réalité, aucun de ces deux concepts ne semble satisfaisant en ce qui concerne les forums présents sur les sites Internet municipaux ; le premier parce que dans le forum de discussion tel que nous l'avons observé ne paraît pas se développer une quelconque éthique de la discussion ; le second parce que le forum, inscrit dans un espace institutionnel, fait l'objet de différentes formes d'encadrement de la parole des internautes qui rendent difficile l'expression de propos contradictoires avec ceux de l'institution municipale. De son côté, à propos des conseils de quartier du 20ème arrondissement de Paris, Loïc Blondiaux évoque la notion d'« espace civique » comme espace de discussion qui conduirait à « transformer des lieux urbains conflictuels, sources d'incivilités et de souffrances, en lieux de vie commune.[960] » Un tel objectif, qui promeut la sociabilité urbaine, ne paraît que marginalement préoccuper les responsables politiques que nous avons interrogés.

A l'échelle locale et de manière plus générale, Sylvie Biarez envisage à côté des entités politiques et des lieux d'interconnaissance, l'existence d'un « espace public de proximité »[961] qui aurait éventuellement recours à des autorités accessibles. Un tel espace permettrait à des citoyens d'exercer une responsabilité collective sur des espaces qu'ils pourraient appréhender sans assujettissement.

En réalité, qualifier l'espace que constitue le forum de discussion nécessite de prendre en considération la manière dont il est réellement investi par les citoyens.

---

[957] Catherine NEVEU, « Quel(s) espace(s) public(s) pour « les habitants » ? Réflexions autour de l'expérience de comités de quartier à Roubaix », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 363.

[958] Rappelons que l'espace public institutionnalisé est l'espace dans lequel se prennent effectivement les décisions et que l'espace public non organisé ou non institutionnalisé pour reprendre le terme de Catherine Neveu, est le siège de la délibération entre citoyens. Voir Paul LADRIERE, « Espace public et démocratie. Weber, Arendt, Habermas », *op. cit.*

[959] Voir Daniel DAYAN, « Médias et diasporas », *Les Cahiers de Médiologie*, n° 3, 1997, p. 91-97.

[960] Loïc BLONDIAUX, « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », *op. cit.*, p. 391.

[961] Sylvie BIAREZ, « Repenser la sphère locale selon l'espace public », in *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains* / sous la direction de Bastien François, Erik Neveu, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 1999, p. 280.

Chapitre 4. Les modalités de la parole électronique

Les forums de discussion de notre corpus font l'objet d'un fort encadrement, tant thématique qu'éditorial, de la part des autorités municipales. Pourtant, les internautes y « braconnent »[962]. Mais, au-delà de ces résistances ténues, qui manifestent surtout leur impuissance à modifier les règles du débat, comment investissent-ils l'espace électronique ? Nous supposons que les caractéristiques du dispositif technique, à travers les pratiques éditoriales qu'elles autorisent, exercent une influence sur la nature des interventions postées sur les forums. Par exemple, les forums sont des dispositifs où les participants à l'échange sont physiquement absents. Quelle influence cette absence a-t-elle sur les argumentations employées ? Comment peut-elle jouer sur l'aptitude des internautes à monter en généralité, sachant que les études sur la présence de tiers fournissent des résultats contradictoires quant à la qualité du débat ? Ces questions s'avèrent essentielles quant à la spécification de la délibération électronique et nécessitent ici un retour rapide sur les problématiques délibératives évoquées en introduction générale.

D'abord, rappelons que la théorie délibérative habermassienne repose sur la possibilité d'aboutir à un consensus rationnel. Pour d'autres auteurs, tels que John Dryzek, l'intérêt de la délibération réside plutôt dans le fait qu'elle donne à chacun une visibilité argumentative[963]. Dans quel cadre les forums municipaux s'inscrivent-ils en réalité ? Le forum apparaît avant tout comme un espace critique : critique des élus et de la politique municipale mais aussi critique réciproque des comportements et des opinions des participants. A tel point d'ailleurs qu'un auteur comme Michaël Dumoulin estime que les échanges électroniques, dans les *newsgroups*, s'apparentent à des « monologues interactifs », où chaque participant réitère son propre point de vue et rejette ou critique

[962] Quoique Michel de Certeau parle d'abord des consommateurs, il nous semble possible de transposer son raisonnement aux usagers de médias interactifs. Ceux-ci vont choisir, s'adapter, « braconner » parmi les possibilités offertes par l'objet technique. Voir Michel de CERTEAU, *L'invention du quotidien*, vol. 1 « Arts de faire », *op. cit.*

[963] Voir John DRYZEK, *Deliberative Democracy and Beyond: Liberal, Critics and Contestations, op. cit.*

systématiquement ceux des autres intervenants[964]. Dès lors, sur les forums du « grand Sud-Ouest », le consensus sur les sujets débattus est-il réellement possible ?

Par ailleurs, la théorie de la délibération développée par Habermas postule l'égalité des participants, postulat mis à mal par certaines recherches empiriques portant sur des dispositifs délibératifs[965]. Les forums de discussion remettent-ils en cause ou renforcent-ils les hiérarchies sociales et culturelles qui grèvent ordinairement les prises de parole des citoyens ? Ces tensions entre égalité et inégalité ainsi qu'entre conflictualité et consensus sont abordées dans le cadre des « formes de la critique publique » (IV, 1).

Néanmoins, toutes ces questions n'ont de sens que dans la mesure où les contributions postées sur les forums sont relatives à des sujets dont il est effectivement possible de débattre[966]. En d'autres termes, sur quels problèmes les prises de paroles des internautes portent-elles ? Nous verrons que les internautes apparaissent très majoritairement intéressés par les questions « politiques » et qu'ils ne sentent pas dispensés d'argumenter leurs opinions et revendications, selon des modalités quelque peu différentes de celles observables dans le cadre de débats hors ligne (IV, 2).

IV, 1. Les formes de la critique publique

Sur les forums de discussion qui ne mettent pas physiquement en présence les participants, quelles formes revêtent leurs interventions ? Nous verrons dans un premier temps que la prise de parole sur les forums de notre corpus est largement le fait d'individus qui ne dévoilent pas leur identité réelle mais la reconstruisent selon diverses modalités (V, 1, 1). La pratique qui consiste à ne pas se présenter ou à se présenter partiellement, *a priori* courante[967] lors d'une expression publique, prend un relief particulier en raison de ses implications sur la forme, voire même le contenu, du débat électronique. En effet, joint à l'absence de présence physique (intrinsèque au fonctionnement du système technique),

---

[964] Voir Michaël DUMOULIN, « Les forums électroniques: délibératifs et démocratiques ? », *op. cit.*

[965] Voir, par exemple, Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *op. cit.*

[966] Voir ARISTOTE, *Ethique de Nicomaque*, *op. cit.*, III, III, 4.

[967] Voir, par exemple, les courriers des lecteurs, les prises de paroles radiophoniques ou télévisuelles dont les auteurs sont généralement identifiables par leur seul prénom.

l'anonymat des participants (qui relève des usages de ce même système) a des conséquences directes sur la nature des contributions (IV, 1, 2). Critique, et parfois conflictuel, l'espace des forums contient aussi la question de l'égalité des partenaires aux échanges et ce, à un double niveau. D'abord, l'accès à Internet, fortement conditionné par des déterminants socio-économiques, conduit à contester le caractère démocratique du forum de discussion[968]. Ensuite, l'amplification ou la neutralisation des rapports de domination manifestés dans les productions discursives des participants – considérés comme un limite majeure aux processus délibératifs et relevés dans les procédés en présentiel – sont des phénomènes dont il convient de prendre la mesure sur les forums électroniques de notre corpus. Sur ce point, sera plus particulièrement examinée la manière dont le mode écrit des échanges électroniques contribue à majorer ou minorer les inégalités de ressources mobilisables dans la prise de parole (IV, 1, 3).

IV, 1. 1. Une participation anonyme

La communication électronique favorise la construction d'identités fictives derrière lesquelles nombre d'internautes s'abritent lors de leurs interventions sur les forums de notre corpus (A). Les fictions identitaires ainsi construites conduisent dès lors à s'interroger sur la responsabilité que les participants aux forums sont prêts à endosser vis-à-vis non seulement de leurs propres paroles, mais aussi de l'ensemble des autres internautes (B). Ce lien lâche entre le participant et la collectivité au sein de laquelle il s'exprime ne doit pas seulement être analysé au travers le prisme d'un déficit civique, il provient aussi de contraintes – réelles ou perçues – liées à l'expression publique et qui rendent, aux yeux des internautes, l'anonymat nécessaire (C).

A. La construction d'identités fictives

[968] Voir in Introduction générale, « Les inégalités d'accès matérielles et culturelles ». Nous y revenons brièvement dans ce chapitre.

Le tableau suivant répertorie la manière dont signent leurs messages les 377 internautes qui sont intervenus sur les forums d'Anglet, Carmaux, Cenon, Condom, Luchon, Montpellier, Tarbes et Vauvert. Ne sont considérés ici que les particuliers. Les membres de la municipalité, élus, responsables administratifs ou techniques qui donnent généralement leur nom complet et leur fonction ainsi que les associations ne sont donc pas comptabilisés.

Ensemble des 8 forums du GSO 2002		
Modes de présentation des internautes	**Particuliers (effectifs)**	**Particuliers (pourcentages)**
Nom	91	24 %
Prénom	103	27 %
Pseudonyme	183	49 %
Total	377	100 %

Les internautes ont une propension certaine à l'anonymat : 49% d'entre eux signent leurs contributions par un pseudonyme. 27% des participants aux huit forums du « grand Sud-Ouest » ne signent leur message que par leur seul prénom (dont il n'est d'ailleurs pas certain qu'il corresponde à leur prénom réel). Le pourcentage le plus faible, 24%, correspond aux internautes qui apposent leur nom complet[969] sur leur message.

Afin de préciser la prégnance de l'anonymat sur les forums de discussion du « grand Sud-Ouest », nous avons également calculé le nombre de messages postés selon les différents modes de présentation des internautes.

[969] Même s'il nous paraît moins vif, le problème de l'anonymat demeure en partie : un patronyme complet (nom et prénom) peut également constituer un pseudonyme (pensons à « Alonzo Balmasquez », pseudonyme classique d'internautes farceurs mais « Michel Dupont » peut aussi être un pseudonyme).

Ensemble des 8 forums du GSO 2002		
Modes de présentation des internautes	**Nombre de messages (effectifs)**	**Nombre de messages (pourcentages)**
Nom	127	21 %
Prénom	142	24 %
Pseudonyme	335	55 %
Total	604	100 %

Le pourcentage de messages signés du seul prénom ou d'un pseudonyme s'élève à 79 % de l'ensemble des messages postés par les internautes non municipaux (hors association et collectif) sur les huit forums du « grand Sud-Ouest ».

Des différences, notables mais difficilement explicables, apparaissent lorsqu'on examine les modes de présentation des internautes sur chacun des huit forums observés ainsi que le montre le tableau ci-contre (page 320).

Les forums d'Anglet et de Luchon sont ceux sur lesquels les internautes utilisent le plus fréquemment des pseudonymes[970]. Cette pratique est la moins développée sur le forum carmausin. Les internautes de Condom et Vauvert sont les plus nombreux à dévoiler leur identité complète. A Cenon, les prénoms constituent le mode privilégié de présentation des internautes.

Forums	Mode de présentation des	Intervenants (effectifs)	Intervenants (pourcentages)

[970] Ces deux forums nous ont d'ailleurs paru les plus critiques du corpus, quoique cette caractéristique ne soit guère mesurable.

	internautes (particuliers)		
Anglet	Nom	8	8 %
	Prénom	26	28 %
	Pseudonyme	60	64 %
Carmaux	Nom	18	43 %
	Prénom	14	33 %
	Pseudonyme	10	24 %
Cenon	Nom	12	20 %
	Prénom	24	41 %
	Pseudonyme	23	39 %
Condom	Nom	15	52 %
	Prénom	6	21 %
	Pseudonyme	8	27 %
Luchon	Nom	14	17 %
	Prénom	15	18 %
	Pseudonyme	53	65 %
Montpellier	Nom	1	6 %
	Prénom	7	44 %
	Pseudonyme	8	50 %
Tarbes	Nom	9	27 %
	Prénom	10	29 %
	Pseudonyme	15	44 %
Vauvert	Nom	14	67 %
	Prénom	1	5 %
	Pseudonyme	6	28 %

Comme l'ont antérieurement constaté Sherry Turkle, et plus récemment Viviane Serfaty, les identités des participants aux discussions électroniques sont « flexibles »[971]. En effet, l'usage de pseudonyme permet la construction d'une identité ponctuelle et fréquemment mouvante. Le choix des pseudonymes fait ainsi l'objet de raffinements destinés à manifester une identité « choisie » par l'internaute, différente de celle qui le constitue dans les relations de co-présence et, sur les forums, précisément masquée par le pseudonyme. Sur le forum d'Anglet, 27 personnes font usage de pseudonymes difficilement interprétables (« setrut », « panxoa », « digimon »…) ou d'initiales (FF, DH, MIT…). Les 33 autres internautes choisissent des pseudonymes propres à frapper l'imagination du

[971] Voir Sherry TURKLE, *Life on the Screen. Identity in the Age of Internet*, New York, Simon & Shuster, 1995, 347 p. ; « L'écran fragmenté », *Sociétés*, n° 79, vol. 1, 2003, p. 17-34 ; Viviane SERFATY, « Les groupes de discussion sur Internet entre constructions imaginaires et pratiques : un exemple aux Etats-Unis », *op. cit.*.

lecteur. Ainsi, les internautes peuvent emprunter le nom de personnalités réelles ou imaginaires connues pour un trait saillant de leur caractère (par exemple, le justicier « Zorro », « Robin des bois », « Sherwood », la naïveté débonnaire avec « Papimoujot », le révolutionnaire intransigeant « ST JUST »). Ils peuvent également utiliser des termes ou des expressions censés refléter leur état d'esprit au moment de l'écriture de leur message (« coup de colère », « burp !.fr », « Dormeur », « un angloye désolé ») ou caractéristique de la posture plus générale qu'ils entendent adopter sur le forum (« democrate en veille », « l'informateur libéré », « Voilou le Ripou », « Le Corbeau », « l'anarphabète »). De même, dans son étude des messages postés sur le forum du site de presse *Libération* et consacré à l'avant-projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile, Michel Marcoccia constate que les pseudonymes sont des procédés privilégiés de mise en scène de l'identité. Ils peuvent ainsi être caractéristiques de l'orientation politique – ironique ou paradoxale – du participant (par exemple, « Centriste Révolutionnaire ») ou de sa posture dans le débat (par exemple, « Super Naïf »)[972].

Certains choisissent un pseudonyme directement lié au thème de leur message, ainsi un internaute s'exprimant sur l'utilisation, selon lui illégale, de voiture de fonction par les fonctionnaires municipaux choisit-il le pseudonyme « Traisorpublik ». D'autres déterminent leur pseudonyme en résonance avec celui de l'internaute au message duquel ils répondent. Par exemple, « Le Borgne » répond au « troisième œil » dans un message relatif à l'installation de webcams dans la ville. Précisons toutefois que certains de ces internautes utilisent de manière récurrente le même pseudonyme. En ce sens, leur pseudonyme constitue un signe de reconnaissance et d'affirmation de leur identité propre auprès de l'ensemble des autres participants. Il n'est donc pas complètement possible de qualifier d'anonymes leurs contributions[973].

Par ailleurs, les identités sont construites grâce à des procédés discursifs[974] qui n'agissent pas seulement sur le corps du message mais aussi sur la zone d'adresse. Cette mise en scène de soi par le discours contribue à renforcer l'orientation argumentative ou idéologique d'un message. Par exemple, sur le forum d'Anglet, l'internaute

---

[972] Voir Michel MARCOCCIA, « Parler politique dans un forum de discussion », *op. cit.*

[973] Pour la distinction entre usage de pseudonyme et anonymat, voir Josiane JOUËT, « Une communauté télématique. Les axiens », *op. cit.*

[974] Procédés décrits notamment par Jacques ANIS, « Approche sémiolinguistique des représentations de l'ego dans la Communication Médiée par Ordinateur », *Langages*, n° 144, 2001, p. 20-38.

« lebruitetlodeur » indique democratie@republi.com comme adresse électronique dans le cadre d'un message relatif à certaines affaires politico-judiciaires dans lesquelles sont impliqués des hommes politiques[975]. Sur ce même forum, l'adresse électronique fournie par l'auteur d'un message relatif à la lutte contre le terrorisme est significativement terrorisme@stop.com[976].

B. Le désengagement des participants

Faisant référence à Joël de Rosnay, alors directeur du développement et des relations internationales de la Cité des Sciences et de l'Industrie, le sénateur Franck Sérusclat, auteur en 1997 d'un rapport sur les *techniques des apprentissages essentiels pour une bonne insertion dans la société de l'information* destiné à l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), estime qu'avec les forums, le citoyen, désormais mieux informé, peut être plus responsable et intervenir plus facilement sur les choix politiques[977]. Leur connaissance du fonctionnement réel des forums de discussion semble néanmoins partielle. En effet, sur les forums, l'imputabilité, c'est-à-dire le lien entre un fait et son auteur, est amoindrie du fait de l'usage massif du pseudonyme par les participants. Dans son analyse des relations que peuvent entretenir l'espace public et les technologies de l'information et de la communication, en particulier à travers leurs applications du courrier électronique et du forum de discussion, Axel Lefebvre estime que le fait de vouloir s'exprimer sous une identité qui n'est pas en réalité la sienne induit « une parole irresponsable vis-à-vis de la collectivité.[978] » Pour cet auteur, dans les échanges électroniques, les intervenants ne se sentent pas menacés par des réactions autres qu'écrites. Dans le même sens, Pascal Ricaud souligne que l'avantage, mais aussi le problème, de l'anonymat consiste en une implication restreinte voire

---

[975] « lebruitetlodeur », 07/02/02, *RE : la loi est la même pour tous ?*, Anglet (message n° 12).
[976] « E.T.A. mère », 15/01/02, *ET BOUM !!!*, Anglet (message n° 31).
[977] Voir Franck SERUSCLAT, *Rapport sur les techniques des apprentissages essentiels pour une bonne insertion dans la société de l'information*, *op. cit.*
[978] Axel LEFEBVRE, « Espace public et technologies de l'information : le cas du courrier électronique et du forum de discussion », *op. cit.*, p. 393.

inexistante des participants à la discussion électronique[979]. Pour Michel Marcoccia, la communication en réseau atténue le sens des responsabilités en ligne puisque rien n'oblige les participants « à répondre aux autres, à être cohérent ou constant dans ses déclarations.[980]» De manière plus générale, de nombreux travaux montrent que les personnes qui communiquent par l'intermédiaire de dispositifs informatiques ou télématiques développent un sentiment d'impunité et utilisent alors le réseau comme exutoire ou comme projection de fantasmes[981].

De la même manière, les éditeurs municipaux soulignent que l'inconvénient majeur de l'usage de pseudonyme consiste précisément en la déresponsabilisation, au désengagement des participants vis-à-vis de leurs discours. Pour eux, l'anonymat présente certains risques et notamment celui d'accentuer l'agressivité de l'expression. D'après André Beck, webmestre du site tarbais :

> « Ce forum fonctionnait anonymement : la personne qui était derrière pouvait mettre une adresse Internet bidon et mettre les messages qu'elle voulait. Cela a donc favorisé des attaques ordurières.[982] »

A Tarbes, dont le forum est actuellement fermé du fait de la multiplication de propos incivils à l'égard des élus municipaux, les responsables plaident pour l'identification de ses participants, condition selon eux indispensable au bon déroulement des échanges et à la bienséance des propos. Ainsi, le webmestre tarbais évoque la possibilité d'ouvrir un nouveau forum à condition que soit obligatoire une pré-inscription permettant de recueillir la véritable adresse électronique de l'internaute[983]. Sur ce point, le directeur du service information-communication de Tarbes partage le même avis que son webmestre. Pour lui, un forum ne peut être utilisé que dans la mesure où l'internaute qui y participe est vraiment identifié. Effectuant la comparaison avec le fonctionnement des conseils de quartier, il évoque ainsi, avec humour, la nécessité, selon lui démocratique, de pouvoir attribuer à une personne bien identifiée tel ou tel propos :

> « Vous pouvez répondre d'accord, mais vous vous engagez, vous êtes libre de vos opinions mais quelque part vous allez jusqu'au bout, vous êtes identifié, non pas dans

---

[979] Pascal RICAUD, « Vers de nouvelles situations délibératives via Internet : espaces publics partiels ou micro-espaces publics ? », *op. cit.*
[980] Michel MARCOCCIA, « Parler politique dans un forum de discussion », *op. cit.*, p. 3-4.
[981] Voir Sherry TURKLE, *Life on the Screen. Identity in the Age of Internet*, *op. cit.*, p. 194.
[982] Entretien, André Beck, rédacteur territorial (service communication), Tarbes, 17 janvier 2003.
[983] *Ibid.*

> le cadre répressif bien évidemment mais dans le sens de la démocratie. Les gens dans les réunions de quartier ne sont pas anonymes, ce sont des gens qui habitent dans un quartier, qui déclinent leur identité et qui interviennent…ce ne sont pas les vengeurs masqués (rires).[984] »

Ces propos nous paraissent caractéristiques de la manière dont les responsables territoriaux interrogés conçoivent la politique locale, conception ici revendiquée par un responsable administratif. Pour Rémi Lefebvre et Nathalie Ethuin, cette dernière est en effet associée à une expérience incarnée dans laquelle l'identification de son interlocuteur (c'est-à-dire son appréhension dans un environnement social déterminé) permet à l'homme politique local d'entretenir avec lui des relations apparemment personnalisées[985]. Or, sur les forums, l'anonymat des interlocuteurs contrarie les dirigeants qui peuvent dès lors difficilement opérationnaliser l'identification et, pourrait-on ajouter, la localisation de leurs interlocuteurs, essentielles à une relation politique personnalisée dont les schèmes de fonctionnement sont depuis longtemps établis. En cela, le caractère anonyme des contributions apparaît effectivement peu conciliable avec l'idée classique du pouvoir et de ses ordres. En effet, « l'imputation des êtres et des actions suppose qu'ils soient effectivement imputables et qu'un ordre régulier d'interaction en même temps que de contrainte puisse se créer et être consolidé, tout ce de quoi précisément l'existence internettique permet de s'affranchir[986] », souligne Paul Mathias. Par ailleurs, dans cet extrait, de la même manière que pour d'autres dispositifs de prise de parole, c'est la figure de l'habitant qui est valorisée, comme si, relèvent Rémi Lefebvre et Magali Nonjon, « l'identité territoriale était devenue sa seule identité sociale mobilisable.[987] »

D'ailleurs, décliner leur identité[988] lorsqu'ils accèdent à cet espace numérique suscite chez les internautes de fortes réticences.

C. L'anonymat nécessaire ?

---

[984] Entretien, Jean-Jacques Pélissier, Directeur du service information-communication, Tarbes, 22 janvier 2003.
[985] Voir Nathalie ETHUIN, Rémi LEFEBVRE, « Les balbutiements de la cyberdemocracy électorale. Contribution à une analyse des usages politiques d'Internet : le site de Martine Aubry lors des élections municipales de mars 2001 », *op. cit.*
[986] Paul MATHIAS, *La cité Internet*, Presses de Sciences Po, 1997, p. 34.
[987] Rémi LEFEBVRE, Magali NONJON, « La démocratie locale en France. Ressorts et usages », *op. cit.*, p. 21.
[988] Ce qui peut se traduire par le fait de signer de son nom son message et/ou donner une adresse électronique valide permettant de « repérer » ou tout du moins de joindre le contributeur.

D'une part, s'exprimer sous leur propre nom réactive les peurs liées au fichage dont les internautes redoutent de faire l'objet. Sommé de donner son nom pour accéder au forum proposé sur le site de l'ancien maire d'Anglet — désormais député européen[989] — cet internaute déplore ainsi une telle obligation, sous forme d'une interrogation exprimée sur le forum du site municipal : « La démocratie, c'est de donner son nom, pour mieux être fliqué ??[990] »

Le marquage électronique des individus[991], la reconstitution possible du parcours des internautes à travers le réseau viennent donc renouveler les débats qu'avaient soulevées la constitution des banques de données publiques dans les années 1970[992] ainsi que la polémique — toujours actuelle — sur les pratiques de fichage commercial dans une perspective de marketing « one-to-one », personnalisé. Du point de vue de la participation politique, comme le remarque Stefano Rodotà, les usagers des réseaux peuvent rechigner à intervenir dans des discussions et des activités ayant une grande importance politique s'ils s'aperçoivent qu'il est aisé de retrouver les traces de leur passage sur ces forums ou listes de discussion[993].

Dès lors, les responsables municipaux se trouvent confrontés au dilemme suivant : soit ils autorisent les prises de paroles anonymes au risque d'une agressivité accrue des échanges, soit ils requièrent une adresse électronique valide de la part des participants et dans ce cas, s'exposent à la désertion de ces espaces de discussion. Ce dernier cas est illustré par le fonctionnement du forum luchonnais nouvellement mis en place, le maire ayant décidé de supprimer l'ancien forum dont l'accès n'était pas conditionné par l'identification des intervenants. Le nouveau forum requiert du participant qu'il communique au modérateur son adresse électronique, un mot de passe lui permettant d'accéder au forum lui est alors fourni. Selon le webmestre luchonnais, alors que le précédent forum suscitait une

---

[989] Site d'Alain Lamassoure : http://alainlamassoure.com/forum_flash.php

[990] « lanarphabète », 10/12/01, *l'anonymat en question*, Anglet (message n° 98).

[991] Le marquage électronique n'est pas spécifique à la navigation sur le web : l'utilisation des cartes Vitale dans le domaine de la santé en est un exemple parmi d'autres, indépendamment du caractère possiblement répréhensible de ce genre de pratique. Voir DELIS (Droits et libertés face à l'informatisation de la société), « Les enjeux du dossier médical informatisé », *Terminal*, n° 88, automne-hiver 2002, p. 113-120.

[992] Voir André VITALIS, *Informatique, pouvoir et libertés*, Paris, Economica, 1981, 212 p.

[993] Stefano RODOTA, *La démocratie électronique. De nouveaux concepts et expériences politiques, op. cit.*, p. 167.

participation relativement importante, le nouveau forum n'attire désormais que très peu de personnes[994].

D'autre part, les « représailles » que pourraient craindre les intervenants seraient d'autant plus effectives que leurs identités ou leurs adresses électroniques seraient divulguées sur le forum municipal. Le fait pour un internaute de laisser sur le forum ses coordonnées électroniques personnelles, outre un message particulièrement polémique, l'exposent en effet à une désapprobation qui peut ne pas être que virtuelle. Ainsi, s'adressant à un participant du forum de Condom, cet autre internaute achève par exemple son message en des termes plutôt menaçants :

> « Pour terminer, sachez que de part le-mail que vous avez laisser, je remonterez jusqu'a votre identité pour des explications plus concrêtes. Cordialement, JB.[995] »

Sur le forum de Luchon, à l'internaute « Delbos Jean Luc » qui demandait à ce que l'utilisation d'un pseudonyme sur le forum de Luchon soit abandonnée, l'internaute « Gorio », se rangeant à l'avis d'un autre internaute « Justice », lui adresse un refus catégorique au motif que des représailles seraient selon elle inéluctables[996]. Signalons toutefois que les menaces à l'égard d'autres participants à une discussion ne sont cependant exclusivement proférées sur des forums. Dans leur étude des conseils de quartier populaires d'habitat social, Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer donnent l'exemple d'un dirigeant d'une association de locataires d'une cité située près des jardins de Belleville. Lors d'une réunion du conseil, ce dirigeant réclama la fermeture nocturne d'un square occupé par des jeunes en précisant lors de son intervention : « avant que les choses ne prennent une tournure plus directe.[997] »

---

[994] Le nouveau forum luchonnais (qui ne fait donc pas partie de notre corpus) a été mis en place au mois de février 2002. Il est divisé en six thèmes, comportant parfois eux-mêmes des sous-rubriques : « Général », « Animation », « Service des sports », « Informatique », « Liens » et « Messages aux administrateurs du forum ». Consultation, site Internet de Luchon, 21 février 2002. Il faut cependant remarquer que l'extrême fragmentation du nouveau forum luchonnais ne favorise peut être pas la participation intense des internautes, notamment celle des habitués du précédent forum libre. Ces derniers ont vraisemblablement été désarçonnés par les très nombreuses thématiques qui leur ont été soudainement imposées par les éditeurs municipaux.

[995] « JB », 28/05/00, *Re : Sim City 2000*, Condom (message n° 3).

[996] « Gorio », 30/08/01, *LE luchonnais ..... ;o) – gorio*, Luchon (message n° 80).

[997] Cité par Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *op. cit.*, p. 144-145.

Ainsi, la majorité des interventions, effectuées sur les forums de notre corpus, est le fait d'individus qui ne s'expriment pas sous leur identité réelle. Le masque identitaire emprunté par les internautes facilite certes les prises de parole mais tend à déresponsabiliser quelque peu leurs auteurs vis-à-vis de leur contenu. Ils sont dès lors enclins à exprimer publiquement de sévères critiques à l'encontre de la politique municipale.

IV, 1. 2. Un espace critique

L'anonymat dont usent si volontiers les internautes prenant part aux échanges sur les forums de notre corpus, ainsi que l'invisibilité du « public », semblent faciliter la prise de parole individuelle (A). Cette facilité d'expression se déploie particulièrement aux dépens de l'autorité municipale : les élus sont vivement interpellés, les actions politiques fréquemment fustigées (B). La critique s'exerce aussi à l'encontre des autres participants. Dans ce cas, les propos électroniques peuvent osciller entre une conflictualité manifeste et une discutabilité accrue des problèmes, la limite entre les deux n'étant pas toujours perceptible (C).

A. Une plus grande facilité d'expression

Le cadre théorique développé par Erving Goffman constitue une référence forte et quasi incontournable pour l'analyse des relations sociales non médiatisées. Dans celles-ci, l'impératif de « sauver sa face » expliquerait en partie, selon cet auteur, l'existence des normes qu'acceptent et appliquent les individus dans leurs interactions quotidiennes[998]. Sans pour autant faire totalement disparaître les règles de civilité, les échanges

[998] C'est ce que Goffman appelle le « travail de figuration ». Voir Erving GOFFMAN, *Les rites d'interaction*, Minuit, coll. « Le sens commun », 1974, 230 p. ; *La mise en scène de la vie quotidienne*, tome 2 « Les relations en public », Minuit, coll. « Le sens commun », 2000 [1973], 369 p.

électroniques offriraient, selon de nombreux auteurs, davantage de liberté que les relations en face-à-face.

A propos du Minitel, Yves Toussaint a étudié les caractéristiques des échanges électroniques. Pour lui, ces derniers fonctionnent sur les deux registres de l'oralité et de l'écriture. Aussi, considère-t-il qu'à l'instar de l'écrit, l'absence physique de l'autre est ressentie comme une protection[999] par les usagers des services vidéotex.

Plus récemment, dans le cas des pages personnelles, des forums et du courrier électronique, Valérie Beaudouin et Julia Velkovska pensent que l'absence des participants et le caractère différé des échanges font « que sauver sa face et celle des autres devient une contrainte moins lourde que dans l'interaction.[1000] » Dans une perspective similaire, Sara Kiesler et Lee Sproull estiment que puisque les personnes qui utilisent ce média ne peuvent se voir, s'entendre et percevoir leurs attitudes, elles peuvent difficilement utiliser des éléments du contexte d'énonciation. Ce manque d'indices sociaux permettrait donc une participation plus large que dans des interactions menées en face-à-face[1001]. Ainsi soustrait aux regards des autres, l'internaute, en partie déchargé des contraintes de la vie sociale et notamment des règles de politesse et de civilité, pourrait aisément s'extraire de la discussion. Protégés, les internautes s'exprimeraient également davantage à propos de faits qu'ils n'oseraient aborder en présence d'un public.

A propos des conseils de quartier situés dans les zones d'habitat social d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), Rouen[1002], Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) et du 20ème arrondissement de Paris, Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer remarquent que les conflits opposant les habitants aux institutions « peuvent être suffisamment profonds pour avoir du mal à s'exprimer ouvertement dans un espace public commun[1003] », c'est-à-dire en présence des représentants du conseil municipal. En revanche, la médiation par l'écran permet aux internautes d'évoquer des sujets sensibles qui auraient peut-être moins

---

[999] Voir Yves TOUSSAINT, « La parole électronique. Du minitel aux nouvelles machines à communiquer », *op. cit.*

[1000] Valérie BEAUDOUIN, Julia VELKOVSKA, « Constitution d'un espace de communication sur Internet. (Forums, pages personnelles, courrier électronique…) », *op. cit.*, p. 130-131.

[1001] Voir Sara KIESLER, Lee SPROULL, *Connections : New ways of working in the networked organization*, Cambridge, MIT Press, 1992, 300 p.

[1002] A Rouen, les conseils de quartier ont été institués en 1996, à la suite de l'engagement du maire nouvellement élu en 1995, Yvon Robert.

[1003] Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *op. cit.*, p. 134.

facilement émergé lors d'une discussion où les élus auraient été physiquement présents. Dans son étude des forums politiques sur *Usenet*, Viviane Serfaty montre, en effet, que l'une des caractéristiques des débats électroniques est qu'ils permettent de faire surgir des questions qui n'ont guère de place ailleurs, notamment « en offrant un espace discursif aux discours les plus extrêmes.[1004] » Si l'on ne constate pas de tels discours « extrêmes » sur les forums municipaux de notre corpus, il apparaît, en revanche, que les individus ont moins de mal à prendre la parole que dans des situations en face-à-face. Comme nous l'avons précédemment vu, les échanges électroniques favorisent la construction par les interlocuteurs d'identités en partie fictives. Associé à la non co-présence des participants, le fait de pouvoir ne pas dévoiler son identité réelle permettrait à ceux qui n'osent pas prendre la parole en public, de s'exprimer plus volontiers. Le webmestre du site de Luchon évoque l'avantage que l'anonymat constitue de ce point de vue. Pour lui, dans les réunions publiques, les individus n'osent pas poser des questions parce qu'ils sont à visage découvert. Au contraire, le forum permet aux individus, « protégés » par leur pseudonyme, de formuler des idées, des critiques qu'ils n'auraient pas forcément émises lors d'une réunion en face-à-face avec les membres, politiques, administratifs ou techniques, de la municipalité. En ce sens, Jacques Veunac, adjoint à la communication d'Anglet, évoque ces personnes dont l'émotivité et la timidité nuisent à l'expression en public et qui peuvent plus facilement, sur le forum, se risquer à formuler quelques remarques :

> « Il y a des gens qui n'arrivent pas à s'exprimer autrement que par des à-coups, des petits côtés agressifs et ça on le voit très bien lors des réunions publiques. Certaines personnes, qui ne sont pas plus agressives que les autres, ont besoin de cracher quelque chose pour oser lever le doigt et parler. Sur le forum, c'est plus facile, c'est jeté.[1005] »

Aussi, « l'alternative de se taire ou d'être parlé[1006] » qui caractérise, selon Pierre Bourdieu, l'individu isolé et culturellement démuni apparaît-elle contrariée à travers les forums de discussion.

B. De l'interpellation à la satire

[1004] Viviane SERFATY, « Les groupes de discussion sur Internet entre constructions imaginaires et pratiques : un exemple aux Etats-Unis », *op. cit.*, p. 412.
[1005] Entretien, Jacques Veunac, Adjoint à la communication, Anglet, 21 janvier 2003.
[1006] Pierre BOURDIEU, *Choses dites*, Minuit, coll. « Le sens commun », 1987, p. 188.

Sur deux des forums thématiques, ceux de Montpellier et Cenon, les responsables municipaux se disent satisfaits de la tenue des propos et affirment que la bienséance entre les divers participants est relativement respectée. Ainsi, Marie-Benoîte Conchon, modératrice des forums montpelliérains déclare que n'y figurent pas d'insultes ou de propos grossiers. Elle ajoute ne relever que peu de propos désagréables sur le maire. De la même manière, Dominique Astier, Adjoint à la culture et à la communication de Cenon se félicite du respect que les citoyens témoignent à leurs élus :

> « On ne peut pas éviter une question très directe mais celle-ci est toujours dans la forme qui convient. En effet, les gens sont très respectueux de leurs élus. Je n'ai jamais été insulté ni en direct, ni par Internet, lors d'une question ou lors d'une réunion et le maire non plus.[1007] »

Néanmoins, sur la plupart des forums de notre corpus, les élus sont interpellés de manière relativement familière comme l'illustrent ces quelques formules : « Salut Mr Le Maire[1008] », « Merci Monsieur le maire de voir ça rapidement[1009] », « Monsieur le maire, à vous de jouer...[1010] », « merci de la part de tous mes potes.[1011] » Les messages électroniques évitent l'affectation et la solennité généralement observables dans les courriers postaux destinés aux autorités publiques. Les messages qui sollicitent un élu particulier, et plus encore ceux adressés à la municipalité en tant qu'entité administrative, ne comportent dans la plupart des cas aucune formule d'ouverture ou de salutation et sont rédigés sans souci apparent des règles d'usage et des normes épistolaires.

A Tarbes, certains internautes n'hésitent pas à octroyer des qualificatifs peu élogieux à leurs élus municipaux. Par exemple, l'internaute « quesaquo » désigne l'ancien maire de Tarbes, Raymond Erraçaret, par l'expression « le Père Erraçaret ». Cette même internaute considère par ailleurs l'ancienne équipe municipale tarbaise comme une « fine équipe d'incapables retraités.[1012] » A Anglet, l'internaute prénommé « Stéf » trouve le maire actuel, Robert Villenave, « marrant[1013] » ; l'internaute « ximun » partage cette appréciation

---

[1007] Entretien, Dominique Astier, Adjoint à la Culture et à la Communication, Cenon, 20 janvier 2003.
[1008] « Delbos Jean-Luc », 01/07/01, *Mr Retig – Delbos Jean Luc*, Luchon (message n° 40).
[1009] « Julien Marssac », 07/02/2002, *RE : RE : services publics à la Gespe-Solazur-Bastillac*, Tarbes (message n° 58).
[1010] non signé, 15/08/01, Vauvert (message n° 9).
[1011] « choco », 11/04/2001, *les city stades*, forum « Ensemble préparons l'été : donnez votre avis sur les loisirs », Cenon (message n° 43).
[1012] Extraits du message de « quesaquo », 21/01/02, *Re : HALLE MARCADIEU*, Tarbes (message n° 44).
[1013] « Stéf », 16/11/01, *Le merremarrant*, Anglet (message n° 145).

et ajoute « c'est vrai qu'il est comique surtout avec un tee-shirt sur une chemise.[1014] » Sur le forum de *Libération* consacré à l'avant-projet de loi relatif au droit d'asile, Michel Marcoccia relève que certains messages s'adressent explicitement au ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, à l'aide de formules particulièrement détendues. Il constate ainsi que le ministre interpellé est appelé « mon petit Jean-Pierre » et associe ce type d'appel irrespectueux aux autorités à la fonction d'exutoire d'Internet. Il est en effet peu probable que lors d'une rencontre en face-à-face, Jean-Pierre Chevènement soit appelé « mon petit Jean-Pierre » par un « citoyen »[1015]. Cette insouciance des conventions formelles qui régissent d'ordinaire les relations épistolaires classiques entre les citoyens et leurs responsables politiques s'observe également dans le cas du courrier électronique qu'ils peuvent échanger. Rémi Lefebvre et Nathalie Ethuin le constatent après examen de la correspondance électronique reçue par Martine Aubry lors de sa campagne municipale de 2001 à Lille[1016].

La vivacité « respectueuse » des interpellations[1017] des habitants est également patente dans d'autres lieux de rencontres avec les élus. L'ancien maire d'Amiens, Gilles de Robien, déclare par exemple, que les séances des conseils de quartier s'avèrent « épuisantes » pour l'équipe municipale[1018]. De la même manière, l'organisation à Nantes du débat public relatif à la construction d'un aéroport sur le site de Notre-Dame-des-Landes a donné lieu à l'expression passionnée des opinions des habitants concernés. Pour Alain Bergougnoux, le

---

[1014] « ximun », 20/11/01, *RE : Le merremarrant*, Anglet (message n° 146).
[1015] Voir Michel MARCOCCIA, « Parler politique dans un forum de discussion », *op. cit.*
[1016] Voir Nathalie ETHUIN, Rémi LEFEBVRE, « Les balbutiements de la cyberdemocracy électorale. Contribution à une analyse des usages politiques d'Internet : le site de Martine Aubry lors des élections municipales de mars 2001 », *op. cit.*
[1017] A l'aide du cadre théorique développé par Luc Boltanski et Laurent Thévenot – dans *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1991, 483 p. – qui permet d'analyser les opérations auxquelles se livrent les acteurs pour justifier leurs propos, leurs décisions et leurs actions, lorsqu'ils sont soumis à la critique ou qu'ils s'y livrent, et à partir d'une analyse des courriers adressés entre 1989 et 1999 aux différents maires de Lyon (Rhône), Luc Chambolle a dégagé six modèles d'interpellation différents : le modèle citoyen, le modèle aristocratique, le modèle de la sujétion, le modèle de l'action collective, le modèle industriel et le modèle pamphlétaire. Voir Luc CHAMBOLLE, *Une citoyenneté en actes : approche pragmatique et modélisation de l'interpellation épistolaire des maires de Lyon (1989-1999)*, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université Lumière-Lyon 2, 2000, 846 p. Il est possible de retrouver les linéaments de certains de ces modèles dans quelques unes des interventions d'internautes qui s'adressent explicitement au premier magistrat de la commune. Toutefois, la difficulté d'identifier les messages précisément destinés au maire empêche de procéder à une modélisation semblable ou de systématiser la comparaison avec ces divers modèles.
[1018] Cité par Gaëlle DUPONT, Dominique LUNEAU, « Les comités de quartier, outils de dialogue et enjeux du pouvoir municipal », *Le Monde*, 30 novembre 2000.

président de la Commission particulière du débat public (CPDP) en charge de ce projet, les premières réunions ont été des séances de positionnement, d'information et de « défoulement. » Il précise par ailleurs que l'une de ces rencontres a dû être interrompue[1019]. Dans le cas des réunions des conseils de quartier parisiens, Loïc Blondiaux constate également les « multiples échecs de mise en scène[1020] » qui montrent que la mairie ne peut avoir totalement la maîtrise de l'organisation interne de ce dispositif, les échanges glissant de la simple interpellation à l'invective.

L'interpellation des responsables politiques s'en trouve banalisée. Plus profondément, les contraintes de politesse se manifestant au travers notamment des variations stylistiques des manières de parler (les formules de politesse) se trouvent largement amoindries sur les forums et, corrélativement, se trouve en effet affaiblie la reconnaissance des hiérarchies entre les classes – ici, entre gouvernants et gouvernés – qui découle généralement du respect de ces contraintes[1021]. Dès lors, l'élu n'est plus ce citoyen « distingué » mais un individu ordinaire devant rendre compte de ses actes face à ceux qui sont à la source de sa légitimité. Ainsi, dans un entretien à l'*Express* en 1999, le maire Issy-les-Moulineaux, André Santini, souligne cette perte sacramentelle subie par les élus et auxquelles conduisent de telles pratiques d'interpellation, qu'elles soient privées par courrier électronique, ou plus encore lorsqu'elles sont publiques, sur les forums. Pour lui, en effet, « le fait d'être interpellé désacralise l'élu.[1022] » D'ailleurs, faisant référence à des enquêtes récentes[1023], Henri Rey rappelle que l'élévation du niveau d'éducation entraîne véritablement une désacralisation des responsables politiques, une réduction de la propension à la remise de soi et la capacité d'autonomie revendiquée dans l'expression politique des individus[1024].

[1019] Voir l'article de presse « A Nantes, le premier débat public prévu par la loi « démocratie de proximité, *op. cit.*

[1020] Loïc BLONDIAUX, « Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de participation locale », *op. cit.*, p. 317.

[1021] Voir Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques, op. cit.*, p. 93.

[1022] Cité par R. de VENDEUIL, « Au web, citoyens ! », *L'Express*, 24 juin 1999.

[1023] Il s'agit des enquêtes rassemblées dans Gérard GRUNBERG, Nonna MAYER, Paul M. SNIDERMAN, (dir.), *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*, *op. cit.*

[1024] Voir Henri REY, « Participation électorale et démocratie participative », in *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative* / sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 222.

La familiarité prégnante dans certains messages emprunte quelquefois un aspect beaucoup plus problématique lorsqu'elle se mue en insultes ou calomnies. Le gestionnaire d'un forum libre de notre corpus, celui de Tarbes, déplore d'ailleurs l'attitude de certains internautes qui au moment des élections municipales ont posté de nombreuses lettres d'insultes à l'adresse des élus ou d'autres administrés. Cette pratique pouvant mettre en jeu la responsabilité pénale du maire, le forum de Tarbes fut alors fermé. Ses responsables ont envisagé des solutions techniques consistant à mettre en place des modérateurs sur des mots orduriers ou grossiers. Ils avouent néanmoins leur impuissance face à des « tournures de phrase très « soft » mais qui peuvent s'avérer « encore plus meurtrières qu'un mot ordurier[1025] » selon les termes du directeur du service information-communication de la ville. Pourtant, la plupart des responsables de forums procèdent à la vérification préalable des messages avant que ces derniers soient effectivement publiés sur les forums dont ils ont la responsabilité. Par exemple, le quotidien national *Le Monde* dispose d'une version en ligne comportant de nombreux forums. L'étude effectuée par Sophie Falguères sur l'ensemble des forums de ce quotidien national montre que les cinq modérateurs veillent en permanence au respect des règles de conduite (pas de haine raciale, ni d'appel à violence, ni révisionnisme, pas d'agressivité dans le ton…). Si les modérateurs estiment que celles-ci ne sont pas respectées, ils suppriment les messages concernés et peuvent « bannir » temporairement ou définitivement leurs auteurs[1026]. Il est ainsi permis de penser que le comportement des éditeurs tarbais manifeste une réelle méconnaissance du fonctionnement des forums et de la possibilité de ne pas publier de messages indélicats.

Les courtes satires qui critiquent les mœurs politiques n'échappent pas aux responsables éditoriaux dont certains décèlent dans cette forme de discours une autre manière, plus détendue mais aussi parfois plus abrupte, d'interpeller la collectivité. Ainsi, Liane Béobide, directrice du service information-communication d'Anglet analyse la dimension satirique de certains des messages postés sur le forum du site municipal :

[1025] Entretien, Jean-Jacques Pélissier, Directeur du service information-communication, Tarbes, 22 janvier 2003.

[1026] Voir Sophie FALGUERES, « Internet : entre espaces publics fragmentés et univers politiques pluriels », communication au 1er Congrès de l'Association Française de Sociologie, réseau thématique n° 34, *Les recompositions de l'espace politique démocratique dans la société contemporaine*, Villetaneuse, 24-27 février 2004.

> « Cette donnée ludique, humour est fortement présente sur notre forum. A un moment donné, on fait une espèce de précipité, de caricature. Les internautes ont plus ou moins d'humour et certains lancent le truc sous forme cocasse, comique. Mais, c'est parfois une perche pour critiquer plus durement, un habillage.[1027] »

La causticité dont font quelquefois preuve les internautes touche des domaines variés de l'action municipale et ses contradictions sont pointées de manière humoristique mais non moins aiguë. Par exemple, l'internaute « Marc » fustige ainsi certaines initiatives de l'Office municipal de Tourisme sur le forum d'Anglet :

> « Bravo à l'Office du Tourisme pour le splendide spectacle anisé qu'elle nous ressert chaque année, avec glaçon. Lu dans le journal du pays basque cette semaine. 100 000 francs payés à Ricard pour sa promo alors que l'alcool, selon la dernière classification a été classé Drogue Dure ! Quand on pense au nombre de concerts que pourrait faire n'importe qu'elle asso du coin avec dix fois moins. Elle est belle la moralité publique au service de l'argent public. Et ils sont fiers à l'Office du Tourisme de nous faire trinquer ?[1028] »

Sophie Duchesne et Florence Haegel ont étudié les processus de politisation dans le cadre de discussions ordinaires c'est-à-dire, pour elles, la manière dont les individus expriment et prennent en charge les clivages représentant les conflits fondamentaux que doit arbitrer la communauté politique démocratique à laquelle ils appartiennent. D'après elles, l'humour dont font preuve les individus au cours de leurs conversations peut être considéré comme une modalité d'éviction ou d'atténuation du conflit[1029]. Dans le cadre des conversations électroniques se déroulant sur les forums observés, l'humour apparaît au contraire comme un moyen de critiquer encore plus durement la politique municipale ou le comportement et les opinions des participants[1030].

Dans ce message de « Marc » sur le forum d'Anglet, un double clivage apparaît. En effet, « Marc » critique d'une part l'injuste répartition des ressources financières de la collectivité. En ce sens il opère une distinction entre les gouvernants et les gouvernés, les premiers dilapident l'argent public au mépris de la « moralité publique », les seconds apparaissent démunis, impuissants à empêcher un tel gaspillage. Dans un second clivage

---

[1027] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.
[1028] « Marc », 16/11/01, *La mairie dealer ?*, Anglet (message n° 147).
[1029] Voir Sophie DUCHESNE, Florence HAEGEL *et al.*, « Politisation et conflictualisation : de la compétence à l'implication », in *Le désenchantement démocratique* / sous la direction de Pascal Perrineau, Paris, Editions de l'Aube, 2003, p. 107-129.
[1030] Par exemple, en réponse à « yannick » qui lui demandait s'il se sentait concerné par l'usage illégitime de voitures de fonction appartenant à la municipalité, « Gérard2 » rétorque : « concerné ? En un seul mot ? Pas du tout, par contre toi, mon cher ami, je te sens concerné en deux mots (…) ». « Gérard2 », 15/11/01, *RE : RE : RE :RE : c'est pas fini tout ça ?*, Anglet (message n° 162).

d'ordre éthique, il oppose d'autre part, les associations locales (« du coin ») au groupement économique Ricard. Les premières, fréquemment appelées à recoudre le lien social fragilisé, pourraient organiser des concerts et ce, avec une infime partie de la somme allouée à Ricard pour sa promotion. L'activité associative est complètement antinomique à l'activité économique de Ricard. La consommation de ses produits (« Drogue Dure »)[1031] contribue au contraire à alourdir les difficultés sociales de certaines personnes. D'une manière plutôt drolatique (« Et ils sont fiers à l'Office du Tourisme de nous faire trinquer ? »), le message de « Marc » exprime en réalité une sévère critique à l'encontre du comportement, selon lui aberrant, d'un organisme satellite de la municipalité : l'Office de Tourisme.

Cependant, le caractère relâché des propos circulant sur les forums n'est pas exclusivement perceptible dans les messages spécialement adressés aux élus. Il est également manifeste lors des échanges entre internautes. Dans la communication écrite, médiatisée par ordinateur, l'absence de paralangages entraînerait selon Jean-Louis Weissberg, une « montée des tensions » qui n'est effectivement pas possible de « moduler par une intonation, une mimique ou un geste.[1032] » En effet, ces échanges s'apparentent parfois à de violentes controverses qui nous semblent rendre quelque peu caduque l'idée selon laquelle le forum pourrait contribuer à générer ou renforcer un sentiment de sociabilité. Le forum de la petite ville de Luchon donne ainsi lieu à des propos assez vifs entre internautes locaux. A propos de la propreté dans la ville, un internaute, « Hôtelier en rage » écrit :

> « Il ne sert a rien de changer de chef de service de la propreté a « tirlarigot » car la ville est cette année vraiment trés sale,nous n'avons cesse d'entendre les plaintes de nos clients et nous espérons que vous allez remettre de l'ordre dans tout ca. Nous hoteliers sommes contraints en permanence au mesures d'hygiene et il serait normal que pour les trottoirs ce soit pareil. Merci.[1033] »

Un de ses concitoyens, « Winston Smith » lui répond :

[1031] Il est par ailleurs à remarquer que cet internaute tente de démodaliser son discours en intégrant un « tiers symbolisant », ici la Science (représentée à travers la « classification »), permettant de l'inscrire dans le régime de la critique et non de l'opinion pour reprendre les catégories élaborées par Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin et Cyril Lemieux. Voir Dominique CARDON, Jean-Philippe HEURTIN, Cyril LEMIEUX, « Parler en public », *Politix*, n° 31, 1995, p. 5-19.

[1032] Jean-Louis WEISSBERG cité par Marc COUTTY, Françoise LAZARE, « Internet réhabilite le bavardage », *op. cit.*

[1033] « Hotelier en rage », 31/08/01, *Propreté de la ville*, Luchon (message n° 85).

> « La ville est sale parce qu'elle accueille des gorets, et qui c'est qui qui fait venir les gorets, les hoteliers et qui c'est qui rale parce que la ville est sale ??? alors augmentons les impots de ceux qui ont besoin que l'on dépense le budget communal pour favoriser leur activité lucrative.[1034] »

Néanmoins, les internautes, y compris ceux qui usent régulièrement de pseudonymes, fustigent les autres intervenants qui se dissimulent sous une identité empruntée afin d'exprimer des critiques qui leur apparaissent injustifiées. Cet extrait d'un échange sur le forum d'Anglet, entre deux participants, tous deux anonymes, l'illustre. Le nommé « setrut » interpelle l'internaute « XXXXXX », intervenu quelques instants auparavant sur le sujet sensible des personnes sans domicile fixe :

> « t'es qui pour donner des leçons ? l'abbé Pierre ? balaie devant ta porte avant de prêcher la (bonne) parole...et qui plus est sous forme courageuse d'anonymat...[1035] »

L'internaute « lanarphabète » ne reste pas sans réaction devant cette invective, qui ne lui est pas spécifiquement adressée, et apostrophe à son tour « setrut ». Il s'interroge notamment sur le droit de « setrut » à critiquer l'anonymat de l'internaute « XXXXXX », alors que lui-même utilise également un pseudonyme pour s'exprimer[1036]. De la même manière, le nommé « Dj_Ox » sur le forum de Luchon apostrophe un autre internaute, dont il n'a pas particulièrement apprécié l'intervention, en s'exclamant qu'il est honteux de se cacher derrière un pseudonyme pour poster des messages particulièrement désobligeants[1037].

Ce trait saillant de la communication médiatisée par ordinateur – la vigueur des interventions – aurait pour conséquence problématique le retrait de participants face à des propos au contenu désobligeant et injurieux[1038], qu'il s'agisse de particuliers ou de membres de la municipalité. En effet, l'effronterie des internautes envers les élus municipaux a des conséquences directes sur l'attitude de ces derniers. Dans de telles conditions, ils peuvent en effet se montrer réticents à intervenir sur les forums de

---

[1034] « Winston Smith », 08/09/01, *la propreté affaires de chacun ou de tous ?*, Luchon (message n° 86).
[1035] Réponse de « setrut » à « XXXXXX », 07/11/01, *RE : quelle solidarité?*, Anglet (message n° 203).
[1036] « lanarphabète », 07/11/01, *re : re : quelle solidarité ?*, Anglet (message n° 204).
[1037] « Dj_Ox », 31/07/01, *reglement de compte – Dj_Ox*, Luchon (message n° 44).
[1038] Voir Lee SPROULL, Samer FARAJ, « Atheism, Sex and Databases : The Net as a Social Technology », in *Public Access to the Internet* / edited by Brian Kahin, James H. Keller, Cambridge, The MIT Press, 1995, p. 62-81.

discussion. Sur les forums du PEN (*Public Electronic Network*) de Santa Monica, observés par William Dutton et Sharon Docter, certains membres de la municipalité reconnaissent avoir cessé de prendre part aux débats afin d'échapper à l'excessive hardiesse des internautes à leur encontre. Ce fut ainsi le cas d'un membre du « City Council » de Santa Monica, R. Holbrook, interviewé par ces deux auteurs en 1994, qui, intervenant jusqu'alors de manière très fréquente sur les forums du PEN, a déclaré ne plus y participer en raison du *flaming*[1039] altérant la qualité des échanges se déroulant dans cet espace de paroles[1040]. Nicholas Jankowski et Renée van Os ont formulé un constat identique à propos des discussions en ligne proposées par la municipalité hollandaise de Hoogeven. Ces dernières étaient, en effet, trop fréquemment le siège de remarques désagréables à l'encontre des responsables politiques qui dès lors s'abstenaient d'y intervenir[1041]

Aussi, certains techniciens des forums de notre corpus envisagent des procédés afin que les responsables politiques « essaient de répondre plus facilement aux forums, qu'ils ne se sentent pas trop offusqués par les messages »[1042] comme le précise le webmestre du site municipal d'Anglet. Ce dernier demeure cependant assez peu explicite sur la nature de ces procédés et évoque simplement l'éventuelle création d'une équipe spécialement chargée de répondre aux sollicitations postées sur le forum et de redistribuer les messages à l'ensemble des membres du conseil municipal.

C. Conflictualité des échanges et/ou discutabilité des sujets ?

Dans les conseils de quartier du 20ème arrondissement de Paris, Loïc Blondiaux remarque que les discussions reposent sur un accord tacite entre les divers intervenants. Celui-ci exclut des débats en présence un certain nombre d'« arguments » ou de figures rhétoriques. Ainsi, ce conseil de quartier n'est pas un lieu où un intervenant peut procéder

---

[1039] Le *flaming* est difficilement traduisible en français. C'est un mélange d'agressivité, d'incivilité et de familiarité dans les propos tenus par les internautes. Voir Brenda DANET, "Flaming" in *Encyclopedia of Semiotics* / edited by Paul Bouissac, New York / Oxford, Oxford University Press, 1998, <http://atar.mscc.huji.ac.il/~msdanet/flame.html>, 11 février 2005.

[1040] Voir Sharon DOCTER, William H. DUTTON, « The First Amendment online : Santa Monica's Public Electronic Network », *op. cit.*

[1041] Voir Nicholas W. JANKOWSKI, Renée VAN OS, "Internet-based Political Discourse: A Case Study of Electronic Democracy in the City of Hoogeveen", *op. cit.*

[1042] Entretien, Stéphane Caillaud, Webmestre, Anglet, 21 janvier 2003.

à « l'accusation de l'adversaire, la négation de son identité ou la mise en jeu de ses croyances les plus profondes.[1043] » Contrairement aux débats se déroulant dans les conseils de quartier observés dans le 20ème arrondissement de Paris, il n'est pas rare de trouver sur les forums de notre corpus des échanges illustrant chacun de ces comportements. A Luchon, l'internaute « zorro » n'hésite pas à critiquer en termes très violents les habitants de la ville qu'il qualifie de « bouseux incultes » et de « beaux débiles »[1044]. Un tel type de message ne peut naturellement qu'entraîner le ressentiment des autres internautes luchonnais intervenant sur le forum. Dès lors, l'espoir d'une quelconque discussion constructive s'évanouit définitivement au profit d'une stérile « querelle de village. » La disqualification de l'adversaire est pratiquée également dans d'autres types de débats. Par exemple, lors de leur analyse de la communication entre partisans et adversaires de l'énergie nucléaire, Uli Windisch, Patrick Amey et François Grétillat constatent que : « par de multiples moyens cognitifs et discursifs, on cherche à induire chez le public témoin de ces joutes une image favorable de soi et défavorable des adversaires, en s'aidant par ailleurs de diverses techniques discursives de légitimation et d'illégitimation. […] Au lieu de chercher à comprendre l'interlocuteur dans ce qu'il veut réellement dire, et à se mettre à sa place pour y parvenir, on cherche par tous les moyens possibles, à réfuter et à manipuler le discours adverse ainsi qu'à contester sa place à l'adversaire, en le déplaçant, en le mettant dans une position embarrassante.[1045] »

Sur le forum d'Anglet, ce sont les convictions politiques d'un internaute qui sont vivement critiquées par son interlocuteur. L'internaute « lanarphabète » se définit comme un libertaire qui « ne vote pas souvent mais utilise d'autres moyens légaux, mais plus performants pour arriver encore à se regarder devant une glace. »[1046] Cette attitude est condamnée par « un Angloy » en ces termes :

[1043] Loïc BLONDIAUX, « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », *op. cit.*, p. 393.
[1044] « zorro », 27/11/01, *dégout – zorro*, Luchon (message n° 102).
[1045] Uli WINDISCH, Patrick AMEY, François GRETILLAT, « Communication et argumentation politiques en démocratie directe », *Hermès*, n° 16, 1995, p. 67-68.
[1046] « lanarphabete », 18/01/2002, *RE : RE : a propos de la discrimnation raciale*, Anglet (message n° 37).

> « t'as raison vaut mieux ne pas participer au débat démocratique en ne votant pas souvent et essayer de faire passer ses pseudos idées libertaires par des moyens pseudos légaux en utilisant des abus de pouvoir.[1047] »

La charge conflictuelle de la parole des citoyens dans les divers lieux d'expression initiés par les autorités politiques est analysée de manière variable. Si pour certains auteurs l'inscription de la parole des habitants dans un espace institutionnel conduit à euphémiser ou « domestiquer » leurs prises de parole, d'autres observateurs notent que les règles procédurales les encadrant sont parfois impuissantes à empêcher l'expression de discours violemment contradictoires avec les positions institutionnelles ou celles d'autres intervenants. Par exemple, pour Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer, les conseils de quartiers populaires d'habitat social qu'ils ont étudiés à Aubervilliers, Rouen et Saint-Denis permettent généralement la pacification des conflits sociaux. En effet, pour eux, « la conflictualité sociale qui tend à opposer les habitants aux institutions comme les habitants entre eux tend à être évacuée au profit d'une conception assez lisse de l'action politico-administrative.[1048] » Loïc Blondiaux et Sandrine Lévêque formulent un constat identique concernant les conseils du 20ème arrondissement de Paris[1049]. De la même manière, Yannick Barthe qui a analysé les auditions publiques organisées en 1990 par l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) affirme que l'inscription de la controverse socio-technique relative au stockage des déchets nucléaires dans un espace institutionnel s'accompagne de son euphémisation. Lors des auditions publiques, il parle de l'évacuation d'une prise de parole « sauvage » au profit d'une prise de parole « autorisée.[1050]»

En revanche, les participants aux auditions publiques qui furent organisées à Nancy afin de déterminer un tracé d'autoroutes, à la fin des années 1980, ne purent être aussi docilement soumis aux injonctions procédurales des autorités locales. Jacques Defrance rapporte ainsi que certains intervenants (particuliers ou représentants associatifs) refusèrent le cadre même de communication proposé par les officiels. Ils ne se privèrent pas d'intervenir bruyamment lors des exposés du projet soutenu par les autorités et de contester leur

---

[1047] « Un Angloy », 20/01/02, *RE : RE : RE : a propos de la discrimnation raciale*, Anglet (message n° 38).
[1048] Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *op. cit.*, p. 133.
[1049] Voir Loïc BLONDIAUX, Sandrine LEVEQUE, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement de Paris », *op. cit.*
[1050] Yannick BARTHE, « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *op. cit.*, p. 69

légitimité à intervenir sur ce projet, disqualifiant même, grâce à leur propre capacité d'expertise, les argumentations officielles avancées[1051]. Plus récemment, lors des réunions publiques relatives à la création d'une ligne THT dans le Lot, Eric Drocourt et Isabelle Ras ont également constaté l'agitation du public : « les gens opinaient, criaient et insultaient RTE, les représentants de l'administration, voire les scrutateurs[1052] », ces derniers étant délégués par la CPDP. De même, à partir de son analyse des négociations relatives aux projets d'installation de décharge de déchets nucléaires dans la région Rhône-Alpes, Jérôme Valluy conclue que « ce cadre de délibération politique n'a pas permis de pacifier les rapports sociaux ; il n'a pas permis de réduire par la discussion les conflits de valeurs et d'intérêts : la discussion alterne entre des délibérations confinées, réservées à quelques initiés, et des controverses publiques aussi ponctuelles que polémiques.[1053] »
Il est néanmoins nécessaire de souligner que si la plupart des procédures de concertation apparaissent comme des outils efficaces de gouvernabilité, ce n'est pas parce qu'elles permettent seulement la canalisation des conflits suscités par certaines décisions publiques. Yannick Barthe insiste sur le fait qu'en réalité ces procédures augmentent ce qu'il nomme la « discutabilité » des conflits opposant pour partie la population aux institutions à l'origine des décisions controversées, c'est-à-dire le « degré auquel ces décisions sont susceptibles d'être soumises à un régime de discussion publique.[1054] » Est-ce à dire que les violentes altercations constatées sur les forums de discussion manifestent en réalité une plus grande « discutabilité » de conflits suscités par des décisions municipales et qui s'expriment par ailleurs plus difficilement sur la scène politique traditionnelle ?

Sur les forums de discussion, l'anonymat et la non co-présence des participants, l'absence d'enjeux réels ou du moins clairement définis et indiqués comme tels par l'autorité municipale, une modération affichée mais éventuellement aléatoire dans son application pourraient être des facteurs expliquant la liberté de ton avec laquelle s'expriment les participants. Les différents extraits ici relevés tendent à effet à illustrer l'idée de Jean Leca,

---

[1051] Voir Jacques DEFRANCE, « « Donner la parole ». La construction d'une relation d'échange », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 73, juin 1988, p. 52-66.
[1052] Eric DROCOURT, Isabelle RAS, « Regards sur une scène de débat local : pour une approche anthropologique des situations de débat public ? », *op. cit.*, p. 330.
[1053] Jérôme VALLUY, « Coalition de projet et délibération politique : le cas du projet d'implantation de décharges de déchets industriels dangereux dans la région Rhône-Alpes (1979-1994) », *op. cit.*, p. 130.
[1054] Yannick BARTHE, « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *op. cit.*, p. 61.

selon laquelle « la parole**,** et même l'argument bien pesé, développent autant l'animosité que l'entente.[1055] »

Dans son étude des usages des outils électroniques (notamment les listes de discussion) par les militants d'ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens), Flore Trautmann explicite les tensions contradictoires qui sous-tendent la communication médiatisée par ordinateur. D'une part, le laps de temps qui sépare les termes de l'échange serait susceptible de favoriser la réflexion des participants et donc un échange raisonnable, non dominé par les passions ou la virulence. Mais, l'anonymat et la médiation de l'écran contrarieraient ce premier aspect et seraient susceptibles d'engendrer une parole désinhibée. Flore Trautmann estime que cette dernière caractéristique — véhémence des propos, tendance à la polémique — prédomine dans les discussions électroniques et conclut : « dans cette mesure, un débat uniquement médiatisé par une liste ne constitue pas nécessairement un mode privilégié d'émergence du consensus.[1056] » De même, selon Michel Marcoccia, la communication médiatisée par ordinateur ne favoriserait pas les échanges discursifs rationnels mais au contraire la production de messages brefs et de *flames* (insultes en ligne)[1057], tout du moins sur les forums qu'il a observés, ceux du journal *Libération*[1058].

Constatons que les spécificités actuelles de la communication électronique, telles qu'elles sont mises à profit par les internautes, influent assurément sinon sur le contenu même des propos tout du moins sur leur tonalité, critique voire acrimonieuse. L'anonymat propre aux forums de discussion et le relâchement des formes d'écritures qui en découle, s'accompagnent en effet de l'inclination des participants à une dénonciation publique assez véhémente de ce qui constituent, à leurs yeux, des comportements répréhensibles de la part des décideurs municipaux, mais aussi des erreurs de jugement de la part des autres participants au forum.

Par ailleurs, deux aspects connexes des forums nous paraissent déterminants dans la conflictualité des échanges constatée sur les forums du « grand Sud-Ouest ». D'une part,

---

[1055] Jean LECA, « Le politique comme fondation », entretien avec Sophie Duchesne et Florence Haegel, *EspacesTemps*, n° 76-77, 2001, p. 35.
[1056] Flore TRAUTMANN, « Internet au service de la démocratie ? Le cas d'ATTAC », *op. cit.*, p. 27.
[1057] Voir Brenda DANET, "Flaming", *op. cit.*
[1058] Voir Michel MARCOCCIA, « Parler politique dans un forum de discussion », *op. cit.*

l'absence des élus[1059] qui, par conséquent, ne peuvent ni animer le forum, ni en maîtriser la teneur et d'autre part, l'inexistence d'une distribution réglementée de la parole entre les différents intervenants, comme c'est par exemple le cas lors d'auditions publiques où les participants se succèdent tour à tour pour relater leurs expériences et exposer leurs opinions.

L'observation des échanges se déroulant sur les forums électroniques du « grand Sud-Ouest » tend à contredire les propos de Marie-Gabrielle Suraud relatifs à la liste de discussion gérée par le collectif « Toulouse Réseau Unitaire Citoyen ». Selon elle, cette liste de discussion électronique constitue d'abord un moyen d'esquiver les rapports conflictuels des débats en co-présence[1060]. A l'inverse, les forums municipaux observés sont le lieu d'une expression explicitement conflictuelle de la part des internautes. Peu impliqués dans les discussions se déroulant sur les forums, les élus se contentent de valider les réponses qui apparaissent quelquefois à l'écran et dont la rédaction est généralement déléguée aux différents services municipaux. Doublement à l'abri du regard des officiels qui ne peuvent les « rappeler à l'ordre » (absence de ceux-ci et médiation technique), les internautes sont dès lors en mesure d'exprimer plus ou moins vertement leurs opinions.

Aussi, à la lecture des messages adressés aux élus et dont quelques extraits ont été précédemment reproduits, il est difficile de souscrire aux propos d'Isabelle Pailliart pour laquelle la médiation technique, si elle n'amortit pas les oppositions existantes, minore leur virulence lorsqu'elles se manifestent dans l'espace public local[1061]. De même, l'observation des forums de notre corpus dément une partie de la théorie habermassienne selon laquelle le dialogue devrait avant tout produire du consensus. En revanche, il est possible de partager le constat effectué par Viviane Serfaty à propos du groupe de discussion américain *talk.politics.misc*. Dans ce *newsgroup*, comme dans les forums de notre corpus, le dialogue fonctionne en effet comme un « révélateur de conflit.[1062] »

[1059] Voir in Chapitre 5 « L'absence d'interventions politiques institutionnelles ».

[1060] Voir Marie-Gabrielle SURAUD, « Le *Net* ou la clôture de l'espace public : débats sur l'accident industriel de Toulouse (septembre 2001) », *op. cit.*

[1061] Voir Isabelle PAILLIART, « Démocratie locale et nouvelles techniques d'information et de communication », *op. cit.*

[1062] Viviane SERFATY, « Les groupes de discussion sur Internet entre constructions imaginaires et pratiques : un exemple aux Etats-Unis », *op. cit.*, p. 411.

Le webmestre de Tarbes énonce ainsi sa position à l'égard de l'anonymat sous couvert duquel est émise la plupart des opinions sur le forum de sa ville : « L'anonymat, ça permet tout…ça libère la parole mais aussi ça la fait fermer la parole. [1063] » Par ces mots, il est possible qu'André Beck fasse allusion à la récente (à la date de notre entretien, en janvier 2003) fermeture du forum. Des discours acerbes et railleurs, voire agressifs et désobligeants, entraînent tant l'accentuation de la modération que la lassitude de certains participants, lesquels se retirent dès lors du forum, motivant sa fermeture. Aussi, les formes exacerbées qu'empruntent les critiques des internautes, font du forum un espace, certes ouvert mais aussi explicitement conflictuel. Les disparités d'accès à Internet, ainsi que le caractère écrit des discussions, suggèrent par ailleurs un espace inégalitaire.

IV, 1. 3. Un espace inégalitaire

L'expression politique des invididus est conditionnée par un certain nombre de facteurs abondamment décrits dans les travaux de Daniel Gaxie ou Pierre Bourdieu[1064]. Généralement, les citoyens appartement aux groupes les plus défavorisés s'abstiennent de prendre la parole dans les enceintes traditionnellement dédiées au débat public. Les forums de discussion remettent-ils en cause ou renforcent-ils les hiérarchies sociales et culturelles qui grèvent ordinairement les prises de parole des citoyens ? Peuvent-ils conduire à la participation ou à l'expression d'individus qui ne s'expriment pas lors de procédures plus formelles, en présence des autorités publiques institutionnelles ? En réalité, deux

[1063] Entretien, André Beck, Rédacteur territorial (service communication), Tarbes, 17 janvier 2003.

[1064] Voir Daniel GAXIE, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, *op. cit.* ; Pierre BOURDIEU, « Culture et politique », in *La distinction. Critique sociale du jugement*, *op. cit.* Pascal Perrineau souligne toutefois qu'à l'encontre du schéma implicite développé par Gabriel Almond et Sydney Verba dans *The Civic Culture*, « la démocratie ne suppose pas forcément une masse de citoyens attentifs, conscients et compétents. […] Le sort et la vitalité de la démocratie ne sont que très indirectement liés à la culture politique cognitive. » Pascal PERRINEAU, « La dimension cognitive de la culture politique. Les Français et la connaissance du système politique », *Revue Française de Science Politique*, vol. 35, n° 1, février 1985, p. 88 et 89.

problèmes doivent être soulevés : l'accessibilité des lieux de débat[1065] et l'aplanissement des hiérarchies lors des débats eux-mêmes[1066]. La question de l'égalité d'accès au forum de discussion, en partie déjà abordée, se double de celle de la maîtrise technique différenciée de cet outil et de l'inégale capacité des individus à émettre une opinion[1067] (A). Le problème du nivellement des inégalités sociales et culturelles au cours des débats – au sein desquels l'asymétrie entre groupes sociaux dominants et dominés est en effet patente – doit être, quant à lui, en partie reconsidéré en raison du mode écrit de la communication à l'œuvre sur les forums (B).

A. L'inégale appropriation technique

Les travaux sur la sociologie des usages techniques[1068] illustrent à quel point le temps humain de l'appropriation sociale de nouvelles techniques diffère largement du temps de leur production. Ce temps humain est long et imprévisible et l'influence de ces nouveaux outils sur les comportements politiques reste encore largement à déterminer, nonobstant le fait que les usages sont fortement marqués par des phénomènes de détournement et de résistances liés à l'appropriation des techniques de communication[1069].

Les cultures générales et techniques des individus sont un facteur favorisant ou retardant cette appropriation. D'une part, la culture technique est fortement corrélée à la catégorie socioprofessionnelle à laquelle appartiennent les individus et partant, au niveau d'études poursuivies. Selon une enquête du Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des

---

[1065] Question en partie déjà traitée. Voir in Introduction, « Les inégalités d'accès matérielles et culturelles ».

[1066]

[1067] Voir Pierre BOURDIEU, « Questions de politique », *op. cit.* Dans une perspective similaire, Pierre Lascoumes relève pertinemment que « donner la parole ne signifie pas que tous les acteurs sociaux sont aptes à la saisir, c'est-à-dire disposent de compétences et de statuts équivalents les autorisant à s'en emparer et à l'utiliser de façon efficace. » Pierre LASCOUMES, « L'obligation d'informer et de débattre, une mise en public des données de l'action publique », *op. cit.*, p. 311.

[1068] Pour ne citer qu'un seul auteur : Jacques PERRIAULT, *La logique de l'usage. Essai sur les machines à communiquer*, Flammarion, 1989, 254 p. Pour une présentation synthétique des différents courants de la sociologie des usages techniques, voir Eric MAIGRET, *Sociologie de la communication et des médias*, Armand Colin, coll. « U Sociologie », 2003, p. 260-264.

[1069] Voir Michel de CERTEAU, Luce GIARD, *L'ordinaire de la communication*, Paris, Dalloz, 1983, 167 p.

Conditions de vie (CREDOC), réalisée en 2004, 30 % des enquêtés estiment soit qu'Internet est « trop compliqué à utiliser », soit qu'il « nécessite quelqu'un pour se former.[1070] » D'ailleurs, relève l'enquête, les femmes au foyer, les habitants des communes rurales et les personnes âgées citent, plus souvent qu'en moyenne, la complexité d'Internet comme frein au développement de ses usages[1071].

D'autre part, la rapidité et la supposée facilité d'accès à l'information, permises par Internet, ne modifient pas la hiérarchie des compétences nécessaires au traitement des informations ainsi diffusées comme le souligne Dominique Wolton[1072]. En d'autres termes, à supposer résolu le problème de l'appropriation matérielle et technique d'Internet, celui de l'assimilation, de la sélection et de l'interprétation des informations elles-mêmes, variables selon les moyens cognitifs des individus, reste entier[1073].
Aussi, la démocratisation du média inclut certes son appropriation matérielle (statistiquement évaluable) mais également son appropriation culturelle. Chaque individu demeure un cas spécifique dont on ne peut supposer a priori la capacité d'interprétation de l'information, du message, *a fortiori* politique. Dans ses travaux relatifs au marketing politique, Serge Albouy relève que « six millions de français, par exemple, sont considérés comme de mauvais communicants et deux millions et demi d'entre eux seraient d'authentiques illettrés[1074] » ; il est peu vraisemblable que cet état de fait connaisse une évolution favorable grâce à la seule appropriation matérielle d'Internet. Dans un entretien au *Monde Interactif*, Thierry Vedel déclare de manière encore plus résolue que « l'évolution des comportements politiques n'aura pas lieu avant une génération, le temps que les institutions et les citoyens s'approprient les techniques.[1075] »

[1070] CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE (CREDOC) — Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », *La diffusion des technologies de l'information dans la société française (2004), op. cit.*, p. 109. Et 33 % des enquêtés considèrent que le coût (terminal et abonnement à Internet) est trop élevé.
[1071] *Ibid.*, p. 110.
[1072] Voir Dominique WOLTON, *Internet et après ? Une théorie critique des nouveaux médias, op. cit.*
[1073] En ce sens, Dominique WOLTON, *Penser la communication*, Flammarion, coll. « Champs », 1997, 402 p.
[1074] Serge ALBOUY, *Marketing et communication politique, op. cit.*, p. 215.
[1075] Cité par Guillaume FRAISSARD, Stéphane MANDARD, « L'avenir du politique sera local », *Le Monde interactif*, 9 juin 1999, p.3.

Par ailleurs, le mode spécifique de communication, l'écriture, peut contribuer à générer des exclusions supplémentaires. Dans son approche des usages d'Internet par des villes, françaises et étrangères, dont l'objectif affiché est la rénovation ou la stimulation de la démocratie locale, Thierry Vedel souligne que les études relatives à la démocratie électronique s'attachent peu à dévoiler les contraintes qui résultent du caractère écrit des forums de discussion[1076]. Un de ces effets néfastes, patent lorsqu'on examine les critères de modération exercée, consiste en l'exclusion de certaines personnes ; celles qui précisément maîtrisent mal ou peu le langage écrit peuvent se voir effectivement privées de l'accès à ces lieux de débat. Jacques Veunac, Adjoint à la Culture et à la Communication d'Anglet confirme par ailleurs la défection, depuis la création des forums thématiques, d'internautes dont la « spontanéité » nuisait quelquefois à la profondeur et à la correction des propos mais qui intervenaient antérieurement sur le forum « libre ».

B. L'écriture discriminante ?

Ce mode spécifique de communication a des incidences sur la qualité des propos échangés. Si l'écriture électronique induit vraisemblablement un style plus souple que le courrier épistolaire classique, elle semble demeurer un vecteur plus approprié de l'argumentation rationnelle[1077] que le langage oral. Avantageuse pour la profondeur des discussions, la nécessité de l'écriture peut se transformer en contrainte supplémentaire pour certaines personnes. Cécile Blatrix le souligne, par exemple, à propos de l'usage obligatoire de l'écrit dans la procédure de l'enquête publique, un des rares dispositifs institutionnels de participation à solliciter effectivement les capacités rédactionnelles de citoyens concernés[1078]. La nécessité de formuler par écrit leurs observations sur un registre

---

[1076] Voir Thierry VEDEL, « L'idée de démocratie électronique : origines, visions, questions », *op. cit.*

[1077] A propos des rapports entre écriture et mode de pensée, Jack Goody note ainsi : « […] l'écriture alphabétique, rendit possible une nouvelle façon d'examiner le discours grâce à la forme semi-permanente qu'elle donnait au message oral. Ce moyen d'inspection du discours permit d'accroître le champ de l'activité critique, favorisa la rationalité, l'attitude sceptique, la pensée logique (pour faire ressurgir ces contestables dichotomies). Les possibilités de l'esprit critique s'accrurent du fait que le discours se trouvait ainsi déployé devant les yeux ; […]. » Jack GOODY, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Minuit, coll. « Le sens commun », 2002 [1977], p. 86-87.

[1078] Dans les autres procédés consultatifs de la population, dont l'organisation est prévue ou non par le législateur, (référendums, sondages, questionnaires), les avis sont effectivement recueillis par écrit mais selon des modalités qui ne sollicitent que de manière très limitée les compétences rédactionnelles des enquêtés. Les

déposé à la mairie « fait de la participation une démarche coûteuse pour certains participants peu familiarisés avec ce genre de situation.[1079] »

Le langage écrit est, en effet, très diversement maîtrisé par les individus, son usage sur les forums peut dès lors renforcer les inégalités et handicaps sociaux et culturels affectant ordinairement les populations désaffiliées de la politique. Ce dernier point doit néanmoins être nuancé, certains responsables politiques estiment qu'au contraire, l'usage du courrier électronique n'effraie pas les populations dites « en difficulté ». Par exemple, Françoise Nicolas, maire de Vandoeuvre-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle), ville à la pointe des expérimentations les plus diverses dans le domaine des technologies de l'information et de la communication[1080], considère que l'e-mail est utilisé par un nombre toujours croissant de la population, y compris par celle qui se trouve grande difficulté sociale. Ces derniers seraient en effet bien moins intimidés par le courrier électronique que par le courrier postal classique[1081]. Précisons qu'elle parle du courrier électronique, dont l'usage peut être privatif, et non du forum de discussion qui implique que les courriers reçus, lorsqu'ils respectent les règles définies par la municipalité, soient publics.

Dans le « grand Sud-Ouest », les responsables municipaux interrogés s'attardent peu sur les questions des diverses inégalités — économique, sociale, culturelle ou technique — qui lestent l'accès des citoyens aux réseaux électroniques et aux modes d'expression qu'ils sous-tendent. Ils focalisent, au contraire, leur attention sur la facilité et la rapidité avec lesquelles les citoyens peuvent donner leurs points de vue sur le forum municipal. En ligne de manière permanente, le forum dispense le citoyen de l'attente qu'il doit obligatoirement subir s'il souhaite s'exprimer dans d'autres instances, réunion publique ou conseil de

---

conseils de quartier ou la concertation en matière d'urbanisme sollicitent la capacité d'expression orale des participants.

[1079] Cécile BLATRIX, « Le maire, le commissaire enquêteur et leur « public » : la pratique politique de l'enquête publique », *op. cit.*, p. 164.

[1080] La ville de Vandoeuvre a notamment expérimenté le vote électronique lors des élections législatives des 9 et 16 juin 2002. Elle a également mis en place la « carte de vie quotidienne » baptisée « Democratics », personnalisée, individuelle et confidentielle. Dans son volet citoyen, cette carte permet à l'usager de participer notamment à des consultations par quartier. Issy-les-Moulineaux (12 juin 2004) et la Communauté Urbaine de Lille (9 juillet 2004) proposent également ce type de carte.

[1081] Voir OBSERVATOIRE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LA VILLE, *Expression dans la cité, Internet et multimédia. Quel accompagnement local ?*, Dossier du groupe de travail « Vie dans la cité », septembre 2003, p. 17.

quartier, lesquels sont prévus à des dates précises. Ainsi, Jacques Veunac, adjoint à la communication d'Anglet évoque la promptitude avec laquelle les internautes émettent leurs opinions. Pour lui, il est plus aisé d'interpeller les élus sur le forum que d'attendre la réunion publique[1082].

Le forum permet ainsi de rompre le silence populaire qui s'installe entre les diverses rencontres organisées entre les citoyens et leurs édiles. Certains responsables soulignent même la qualité des réflexions quelquefois émises sur le forum par rapport à ce qu'ils entendent lors des réunions de quartier, l'écriture exigeant de structurer un minimum les revendications que l'on souhaite formuler. Pour Serge Labordère, directeur de cabinet de Tarbes :

> « Le fait d'aller sur Internet est une démarche différente de celle d'aller dans des réunions de quartier. A priori dans les réunions de quartier, on n'a pas un échange aussi approfondi, aussi réfléchi que sur les forums.[1083] »

Aussi, la position de Serge Labordère, Directeur de Cabinet de Tarbes, tranche-t-elle avec celle — majoritaire parmi les responsables interviewés — qui souligne l'incapacité des internautes à traiter sérieusement des problèmes les affectant[1084]. Ce dernier estime en effet que les propos sur les forums sont davantage construits que ceux ayant cours lors des réunions de quartier :

> « Je suis agréablement surpris quand je trouve sur Internet un message de qualité ou un courrier long et constructif qui critique et apporte des idées. Cela ne se retrouve pas dans les réunions de quartier. Dans les réunions de quartier, on n'a pas un échange aussi approfondi, aussi réfléchi. Personne n'arrive avec une réflexion structurée.[1085] »

De la même manière, le chargé de mission aux nouvelles technologies à Vandœuvre-lès-Nancy, Sylvain Parnalland, estime que les questions posées sur le web sont plus élaborées et mieux argumentées que les interventions orales lors des conseils de quartier. Il considère également que les contributions en ligne constituent toujours une aide appréciable dans la préparation des réunions publiques de quartier[1086].

[1082] Entretien, Jacques Veunac, Adjoint à la communication, Anglet, 21 janvier 2003.
[1083] Entretien, Serge Labordère, Directeur de Cabinet, Tarbes, 17 janvier 2003.
[1084] Voir in Chapitre 3 « Un espace pédagogique ».
[1085] Entretien, Serge Labordère, Directeur de Cabinet, Tarbes, 17 janvier 2003.
[1086] Voir Lisa PATIER, « Internet : un dialogue renforcé avec les habitants ? », *op. cit.*

D'autres responsables municipaux partagent l'avis, diamétralement opposé, d'auteurs pour lesquels la vitesse est antagoniste avec le temps de la réflexion[1087]. Les atouts « naturels » de l'écrit ne suffiraient pas à pallier les inconvénients liés à la spontanéité des interventions. Le caractère épidermique des réactions l'emporterait finalement sur les réflexions réellement structurées et approfondies[1088]. En supprimant l'attente habituellement nécessaire à la prise de parole des citoyens, le forum étoufferait dans le même temps leurs capacités réflexives, celles que l'écriture est censée développer. Anne Vayssière, adjointe à la démocratie locale et à la communication de Carmaux évoque ainsi la superficialité des propos tenus sur les forums :

> « On se lâche de temps en temps. Ça m'arrive à moi aussi d'écrire, de répondre à quelque chose que je vois sur un site du Net. En fait, cela ne correspond pas à ma conviction profonde.[1089] »

Cet apparent paradoxe où la possible instantanéité[1090] du système serait antagoniste avec le temps de la réflexion est d'ailleurs relevé par Philippe Breton[1091]. Ce dernier souligne le peu d'intérêt qu'il y aurait en définitive à utiliser les technologies de l'information et de la communication dans la perspective d'une réflexion élaborée. En effet, selon lui, si les individus se plient aux contraintes de rapidité imposées par le système, les technologies de l'information et de la communication seraient alors promptes à favoriser non pas une « démocratie électronique » mais une « démagogie électronique ». De la même manière, Paul Virilio dénonce ce qu'il considère être « la tyrannie du temps réel[1092] », laquelle ne serait pas très éloignée de la tyrannie classique en ce qu'elle évacuerait de l'action du citoyen ou des élus, toute réflexion préalable. Néanmoins, l'expression « temps réel » masque le fait qu'Internet n'est pas uniquement un média de l'instantanéité et ne l'est en

---

[1087] Voir Philippe BRETON, « Démagogie électronique », *Libération*, 24 octobre 1997 ; Paul VIRILIO, *Cybermonde, la politique du pire, op. cit.*

[1088] Les technologies de l'information et de la communication renouvellent le débat, ancien, où s'opposent la démocratie directe, qui véhiculerait les *« passions populaires déchaînées »* menaçant dangereusement les libertés et la démocratie représentative, plus réfléchie. Pour certains auteurs, l'intégration des TIC dans le système politique engendrerait l'avènement d'une « démocratie presse-bouton » où, selon l'exemple consacré, l'expulsion immédiate de tous les étrangers pourrait être électroniquement et promptement réclamée le lundi suivant le week-end où de violentes émeutes raciales auraient eu lieu. Voir Riccardo STAGLIANO, « Qu'est-ce qu'une démocratie électronique ? », *Le Monde diplomatique*, mai 1996, p. 18-19.

[1089] Entretien, Anne Vayssière, Adjointe à la Démocratie locale, Communication, Vie associative, Carmaux, 7 janvier 2003.

[1090] L'instantanéité n'est pas une caractéristique d'Internet qui autorise tout autant le différé.

[1091] Voir Philippe BRETON, « Démagogie électronique », *op. cit.*

[1092] Paul VIRILIO, *Cybermonde, la politique du pire, op. cit.*, p. 85.

réalité que très rarement[1093]. Quiconque utilise le courrier électronique sait qu'à un message reçu, ne succède jamais une réponse immédiate. De plus, le stockage des données que tous les logiciels de messagerie électronique autorisent, permet à l'usager de répondre lorsqu'il en a le loisir.

Rousseau voyait dans le caractère potentiellement inégalitaire de la discussion un obstacle majeur à la délibération. Dans l'assemblée athénienne, remarque-t-il, ce sont d'abord les citoyens éminents, socialement aisés qui prenaient la parole. Selon Bernard Manin, Rousseau parle en effet d'une démocratie « dominée par les orateurs et les savants.[1094] » Au-delà des réticences rousseauistes, les travaux historiques montrent que la capacité à prendre la parole est largement déterminée par les hiérarchies sociales et culturelles à l'œuvre dans la société[1095]. Des travaux sur des dispositifs délibératifs plus contemporains vont également dans ce sens. Par exemple, dans le cas des jurys, Lynn Sanders constate que ce sont les individus de statut social et culturel plus élevé qui prennent le plus souvent la parole et entraînent les autres[1096]. Une enquête sociographique serait naturellement nécessaire pour connaître le profil des individus s'exprimant sur les forums. En son absence, il n'est pas possible de conclure à la prééminence des individus ayant un statut social élevé. En revanche, la qualité des propos tenus permet sans nul doute de crédibiliser leur auteur. Et plus, ce sont les messages les mieux écrits, les mieux argumentés qui seront susceptibles sinon d'être lus par l'autorité municipale tout du moins de lui être transmis. En effet, le relâchement extrême de la forme des messages peut s'avérer contre-productif et

---

[1093] Voir Gérard LOISEAU, « Démocratie locale et télématique : des potentialités aux réalités », *op. cit.*

[1094] Bernard MANIN, « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques », *op. cit.*, p. 48.

[1095] Si dans la démocratie athénienne, est affirmé le principe d'*isêgoria* c'est-à-dire la liberté de parole, le droit de tous à prendre la parole devant l'assemblée, il n'en reste pas moins que tous les citoyens ne disposaient pas des ressources rhétoriques pour en user effectivement. Claude Mossé indique d'ailleurs qu'il est « assez vraisemblable que nombre de ceux qui assistaient plus ou moins régulièrement aux séances de l'Assemblée ne prenaient jamais la parole. » Claude MOSSE, *Politique et société en Grèce ancienne. Le « modèle athénien »*, *op. cit.*, p. 128. Elle évoque ainsi la distinction qui s'est peu à peu établie entre les *idiôtai* (simples citoyens) et les *politeuomenoi* (qui constituaient une « classe politique » dont les membres avaient les moyens de se consacrer aux affaires de la cité et en avaient le goût). *Ibid.*, p. 131 et suivantes. Plus récemment, et à propos du budget participatif mis en œuvre à Porto Alegre (Brésil), Leonardo Avritzer souligne que « le statut socio-économique prédétermine fortement la capacité d'intervention. 47,30 % des participants qui gagnent jusqu'à deux fois le salaire minimum – ils constituent une majorité – n'ont jamais pris la parole lors d'une assemblée. Le nombre des présents qui n'interviennent jamais décroît en proportion inverse de leurs caractéristiques socio-économiques. » Leonardo AVRITZER, « Nouvelles sphères publiques au Brésil : démocratie locale et délibération politique », *op. cit.*, p. 238.

[1096] Voir Lynn SANDERS, "Against deliberation", *op. cit.*

discréditer un participant. Par exemple, une contribution infestée de fautes d'orthographes sera l'occasion pour les autres participants de souligner l'ignorance de son auteur, et partant de disqualifier son opinion. Cet extrait d'un échange sur le forum luchonnais — où entrent en scène successivement les internautes « Dj_Ox », « Justice » et « Gorio » — est, à cet égard, éclairant :

> « […] Maintenent que tu cela est dis on peut commencer a discuter. Sans rencune Justice ce qui est dit est dis . PS: Les paroles s'envolle et les ecrits reste...[1097] »
>
> « Effectivement les écrits restent mais alors avec un dictionnaire les votres seraient un peu plus lisibles.Peu ètre que les prochains seront plus...[1098] »
>
> « Arf... près de 10 fautes d'orthographe en 5 lignes : excellente moyenne !!! :o/ A part cela donc.... des commentaires intelligents a venir ??[1099] »

D'ailleurs, il est possible que certains messages particulièrement maladroits ou mal orthographiés n'accèdent même pas à la publication. En effet, la volonté, déclarée par les responsables interviewés, de garantir la qualité des débats touche aussi la manière dont les internautes sont censés s'exprimer. Les propos de Stéphane Verdier, modérateur des forums cenonnais, montrent que la qualité de l'expression des participants (et non pas seulement des débats) constitue une préoccupation pour les éditeurs municipaux. Ces forums sont modérés *a priori* et pour Stéphane Verdier, un message est « publiable » lorsqu'il ne porte pas atteinte aux bonnes mœurs, aux élus, mais aussi lorsque « l'expression est correcte.[1100] »

De plus, l'aptitude des individus à produire un discours argumenté et rationnel, écrit dans le cas des forums, oral dans celui des conseils de quartier[1101], apparaît comme une condition favorable à sa prise en compte par les responsables municipaux. De la même manière que pour les courriers électroniques envoyés à Martine Aubry lors de sa campagne électorale à Lille, le peu de temps consacré à leur rédaction accrédite chez les responsables politiques l'idée que les internautes n'ont pas vraiment pesé le contenu de leurs messages et qu'en conséquence ces derniers ne méritent pas forcément qu'on leur accorde une réelle

---

[1097] « DJ_ox » à « justice », 06/08/01, *sans rencune - DJ_ox*, Luchon (message n° 60).
[1098] « justice » à « DJ_ox », 06/08/0, *Le grand parolier DJ-ox – justice*, Luchon (message n° 61).
[1099] « Gorio » à « DJ_ox », 06/08/01, *Sans rancune ! – Gorio*, Luchon (message n° 62).
[1100] Entretien, Stéphane Verdier, Webmestre, Cenon, 20 janvier 2003.
[1101] Voir Loïc BLONDIAUX, « La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris », *op. cit.*

attention[1102]. Plus largement, les forums vérifient ainsi les propos de Pierre Bourdieu pour lequel « la compétence suffisante pour produire des phrases susceptibles d'être comprises peut être tout à fait insuffisante pour produire des phrases susceptibles d'être *écoutées*, des phrases propres à être reconnues comme *recevables* dans toutes les situations où il y a lieu de parler.[1103] »

IV, 2. Les ressorts de la critique publique

Sur quels problèmes les prises de paroles des internautes portent-elles ? Dans une enquête réalisée en 2000, auprès d'un échantillon national de 595 personnes, la SOFRES indique que 63 % des internautes s'intéressent « beaucoup » ou « assez » à la politique, contre 38 % de l'ensemble des Français[1104]. Sur les forums dont les thèmes ne sont pas prédéfinis par les éditeurs municipaux, cet intérêt est-il aussi patent ? Au cours de ce qui précède, nous avons mentionné quelques messages qui critiquent clairement les actions politiques de la municipalité. Cette propension à la critique n'est cependant pas le seul indice de l'attention portée par les internautes aux questions politiques. Nous proposons dans un premier temps de systématiser ces observations éparses en essayant de déterminer dans quelle mesure les internautes intervenant sur les forums de notre corpus manifestent un intérêt pour la politique (IV, 2, 1). La prise en compte de cet intérêt dépasse la simple curiosité sociologique : elle s'avère indispensable à l'examen des formes électroniques de délibération. En effet, un forum dont l'usage serait purement ludique ne serait pas tellement propice à la mise en œuvre d'un quelconque débat. Néanmoins, cette tâche recèle de lourdes difficultés, parmi lesquelles celle de déterminer ce que recouvre la notion de politique et de figer quelque peu la dynamique des échanges.

[1102] Voir Nathalie ETHUIN, Rémi LEFEBVRE, « Les balbutiements de la cyberdemocracy électorale. Contribution à une analyse des usages politiques d'Internet : le site de Martine Aubry lors des élections municipales de mars 2001 », *op. cit.*

[1103] Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, *op. cit.*, p. 42.

[1104] Nous n'avons pas de chiffres plus récents car un tel type d'enquête n'a pas été, depuis 2000, renouvelé. Voir SOFRES, « Le baromètre politique des internautes », enquête en ligne du 28 avril au 3 mai 2000, réalisée pour *Le Figaro Magazine*, <http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/180500_internautes.pdf>, 20 mars 2005.

Par ailleurs, ce sous-chapitre permettra d'examiner de manière plus attentive l'effet de l'une des caractéristiques du forum – l'absence physique de public – sur la nature de l'argumentation électronique et ce, à un double niveau : les ressources argumentatives déployées par les internautes et leur capacité à monter en généralité. Aussi, dans un deuxième temps, seront plus particulièrement abordés les registres de l'argumentation en ligne et pointés leurs spécificités par rapport aux procédés utilisés hors ligne (IV, 2, 2).

IV, 2, 1. L'intérêt des internautes pour la politique

En prenant soin de distinguer entre intérêt pour la politique et niveau de connaissance politique, Jacques Lagroye, Bastien François et Frédéric Sawicki soulignent que cet intérêt ne semble pas « pouvoir être mesuré avec précision[1105] », notamment en raison de la difficulté à qualifier les activités qui relèveraient précisement du « politique ». Toutefois, l'intérêt pour la politique, s'il n'est guère mesurable, peut se manifester de manière discursive, à travers les propos tenus par les citoyens. « Parler politique » est ainsi un indicateur retenu par Daniel Boy et Nonna Mayer[1106] comme forme minimale de participation politique. La réalité d'un tel intérêt discursif constitue un préalable nécessaire à l'amorce d'une délibération dont nous cherchons précisément à relever les contours. Aussi, nous proposons d'abord une typologie relativement simple des messages postés sur certains forums de notre corpus, en distinguant ceux qui ressortent plutôt de la sphère privée des contributeurs, de ceux qui sont relatifs aux affaires de la cité (A). Cette tentative de classification conduit à nous intéresser de manière plus précise aux thèmes librement abordés par les internautes. Des préoccupations nombreuses, variées, voire inattendues, sont ainsi exprimées de manière quelquefois anarchique, maladroite, naïve ou décousue sur les forums libres. A travers ces multiples éclats de voix affleure fréquemment un sentiment d'injustice qui se traduit publiquement par une demande récurrente d'équité à l'endroit des pouvoirs publics (B). L'« intérêt général » constitue alors l'horizon commun de ces contributions. Mais, toutes ne manifestent pas cette motivation rhétorique forte : sont aussi

---

[1105] Jacques LAGROYE, Bastien FRANÇOIS, Frédéric SAWICKI, *Sociologie politique*, Presses de Sciences po et Dalloz, coll. « Amphi », 4ème édition, 2002, p. 347.
[1106] Voir Daniel BOY, Nonna MAYER, « Les formes de la participation », *op. cit.*

observables de nombreux messages qui opposent, explicitement ou implicitement, intérêt général et intérêts particuliers (C).

A. Proposition de typologie : messages pratiques et messages politiques

Sur les forums « libres » du « grand Sud-Ouest », les internautes abordent des sujets extrêmement variés et dont la multiplicité n'est pas sans poser des difficultés à l'observateur. Il s'agissait d'abord de déterminer dans quelle mesure le forum pouvait constituer un espace d'expression politique. Aussi, l'examen des thèmes abordés, spontanément, par les internautes devait permettre de discerner une première ligne de partage entre d'une part, les messages abordant les affaires de la « cité » et d'autre part, ceux significatifs de préoccupations relevant davantage de la sphère domestique.

La notion même de « politique » recouvre, d'après Daniel Gaxie, deux types – large et restreint – de définitions[1107]. Concernant ces deux types de définitions, il évoque plusieurs auteurs (que nous ne reprenons pas tous ici), se rattachant aux courants fonctionnaliste, systémique et critique de la sociologie politique. Dans un sens large, le critère du politique doit ainsi être recherché, pour certains chercheurs, dans le pouvoir[1108] ou la régulation sociale et l'action collective[1109] ou encore les luttes de classes ordinaires ou

---

[1107] Ces deux types de définitions posent néanmoins problème comme le remarque Bernard Voutat : « Les définitions restreintes reproduisent, voire consolident les découpages pré-construits de l'univers politique, et restent donc captives des enjeux politiques de définition et de délimitation de celui-ci. Les définitions larges diluent le politique dans le social, sans considération de ses éventuelles spécificités. » Bernard VOUTAT, « La science politique ou le contournement de l'objet », *EspacesTemps*, n° 76-77, 2001, p. 10. Cet auteur préconise dès lors de faire appel à l'anthropologie politique et de distinguer « *le* politique en tant que dimension universelle, inhérente à l'existence des sociétés humaines et *la* politique comme *forme* (ou « ordre ») spécifique et ensemble de *médiations* historiquement instituées. » *Ibid.*, p. 14.

[1108] Par exemple, Robert A. DAHL, *L'analyse politique contemporaine*, Robert Laffont, coll. « Science nouvelle », 1973 [1963], p. 8 ou David EASTON, *Analyse du système politique*, Armand Colin, coll. « Analyse politique », 1974 [1965], p. 23.

[1109] Par exemple, Jean-William LAPIERRE, *Vivre sans Etat*, Le Seuil, 1977, p. 279.

extraordinaires[1110]. Daniel Gaxie précise encore que certains auteurs envisagent le politique de manière plus limitative – par exemple, ceux qui se situent dans la perspective adoptée par Max Weber – et l'articule à un type particulier de relation de pouvoir justement qualifié (socialement) de « politique »[1111].

Animée par le souhait de proposer une classification élémentaire des nombreux messages, cette deuxième perspective nous a paru, provisoirement, plus adaptée à notre projet. Ainsi, nous avons tenté de caractériser l'ensemble des messages observés en nous fondant sur une conception couramment usitée de la notion de « politique »[1112]. Celle-ci recouvre généralement trois dimensions qui désignent à la fois une structure, un contenu ou un processus[1113]. La première dimension relève du mode d'organisation d'une collectivité humaine, c'est-à-dire la structure qui permet de prendre des décisions ayant un caractère obligatoire, lequel résulte d'une obéissance consentie ou forcée de la part de ceux auxquels elles s'appliquent (*polity*). La deuxième dimension comprend les décisions effectivement prises par le pouvoir *(policies)*. Il s'agit ici des politiques publiques, qu'elles concernent l'ensemble de la vie collective ou seulement certains secteurs déterminés. La troisième dimension fait référence aux compétitions et aux conflits qui se développent entre les individus en vue de contrôler ou d'influencer les décisions *(politics)*[1114].

Parmi les rares enquêtes sociologiques[1115] portant sur les conceptions de la politique par les citoyens « ordinaires », celle effectuée par Daniel Gaxie montre que la politique apparaît

---

[1110] Voir Pierre BOURDIEU, « Question de politique », *op. cit.*, p. 79.

[1111] Voir Daniel GAXIE, « Vu du sens commun », *EspacesTemps*, n° 76-77, 2001, p. 82-94.

[1112] Conception qui ne recoupe pas nécessairement celle des acteurs municipaux eux-mêmes comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

[1113] Voir Jean LECA, « La théorie politique », in *Traité de science politique* / sous la direction de Madeleine Grawitz, Jean Leca, tome 1, PUF, 1985. Cette définition analytique, issue de l'héritage institutionnaliste de la science politique, a été développée à partir de l'observation des pays occidentaux dans lesquels l'Etat détient le pouvoir décisionnel et le « *monopole* de la contrainte physique *légitime* », in Max WEBER, *Economie et société*, tome 1 « Les catégories de la sociologie », Paris, Pocket, coll. « Agora », 1995, p. 97.

[1114] Voir Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE, « De la science politique », *Revue Québécoise de Science Politique*, n° 20, 1991, p. 4-31. Cette définition tripartite de la politique est également employée par Bruno Palier et Yves Surel dans le cadre de leur étude de l'évolution des politiques du livre et de la protection sociale. Voir Bruno PALIER, Yves SUREL, « Le *politique* dans les *politiques* », *EspacesTemps*, n° 76-77, 2001, p. 52-67. Claude Sorbets l'utilise par ailleurs dans son analyse des évolutions des conditions du gouvernement local en France. A ces trois dimensions, il adjoint celle de *political man-politicians* (relation de pouvoir politique, les modes de l'échange politique et les personnes en charge de représentation politique). Voir Claude SORBETS, « Un nouvel état en souffrance de gouvernement local ? », *op. cit.*, p. 49 et suivantes.

[1115] L'émergence de nouveaux modes de participation politique et de militantisme a donné lieu à des approches s'intéressant aux processus sociaux de construction du politique et d'étiquetage des comportements, acteurs ou domaines qualifiés de « politiques ». Il s'agit ici de savoir selon quels critères, quels déterminants, les acteurs se représentent-ils ce qui est ou non de nature « politique ». L'ouvrage *La*

communément associée à cette dernière dimension – c'est-à-dire aux partis, aux hommes politiques, aux élections et aux luttes partisanes – appréhendée d'ailleurs de manière souvent critique. Une partie des citoyens interrogés décèle également une autre deuxième dimension de la politique, beaucoup plus favorablement perçue, dans la mesure où elle est associée à des projets et à des actions en vue du règlement ou de l'amélioration des problèmes sociaux[1116].

Attribuer d'emblée le qualificatif de « politique » à ces messages n'est pas sans risques, épistémologiques et méthodologiques[1117], et n'échappe à pas à une part d'arbitraire de notre part. Devant ce terme mouvant qui suscite nombre débats et controverses[1118], nous avons privilégié une catégorisation opérationnelle destinée à mesurer *a minima* la nature des préoccupations des internautes lorsqu'ils s'expriment sur un forum municipal, en privilégiant en premier lieu une lecture institutionnelle de leurs propos.

---

politique ailleurs constitue une esquisse de ce type d'approche. Voir CURAPP, *La politique ailleurs*, PUF, 1998, 420 p. L'apparition des listes de type « Motivé-e-s » aux élections locales ou d'organisations de citoyens cherchant à influencer les politiques publiques (par exemple, ATTAC) ou la politisation de dossiers traités jusqu'alors uniquement sous l'angle médical (le sida, le cancer) constituent des exemples de ces déplacements des frontières de la politique par les acteurs sociaux. Voir Lionel ARNAUD, Christine GUIONNET, dir., *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et dépolitisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2005, 323 p. Dans cette partie, nous écartons provisoirement une telle approche au profit de l'approche institutionnelle.

[1116] Voir Daniel GAXIE, « Les critiques profanes de la politique. Enchantements, désenchantements, réenchantements », *op. cit.*, p. 221 ; « Vu du sens commun », *op. cit.*, p. 93.

[1117] Risque méthodologique car le classement de tel ou tel message dans la catégorie « messages politiques » peut s'avérer extrêmement périlleux. En effet, un message peut naturellement comporter plusieurs idées dont certaines sont sans rapport avec le politique.

[1118] De fait, le domaine d'études de la science politique constitue une interrogation récurrente, suscitant colloques, ouvrages et articles. La détermination de ce qui appartient effectivement au registre politique apparaît relativement floue même si la liste des objets « légitimes » de la discipline a largement évolué. En 1985, Jean Leca écrivait ainsi : « Il n'est donc pas défendu d'indiquer empiriquement et naïvement une liste d' « activités politiques » qui balisent le champ, même quand elles ne sont pas imputables à des rôles et des sphères institutionnelles spécifiques directement repérables dans le code indigène de la société étudiée. Par exemple, l'activité « législative » (la détermination des buts fondamentaux et des principes généraux d'une société, ainsi que l'édiction des normes de comportements), « administratives » (l'exécution des règles, l'allocation de services et de contraintes, l'extraction de ressources, par exemple par l'impôt), « partisane » (la compétition de groupes quel que soit leur principe de constitution – pour soutenir ou contester les décisions politiques et leurs auteurs), « juridictionnelles » (l'application autorisée des règles à des cas concrets). » Jean LECA, « La théorie politique », *op. cit.*, p. 56. Aujourd'hui, ainsi que le souligne Pierre Favre, « des nouveaux objets ont surgi dont on ne disait mot il y a deux décennies : police, violence, manifestations de rue, action collective, communication politique, technologies du pouvoir, citoyenneté, identité, action symbolique, rites, agenda gouvernemental » sont étudiés au sein de la science politique. Voir Pierre FAVRE, « Retour à la question de l'objet ou faut-il disqualifier la notion de discipline ? », *Politix*, n° 29, 1995, p. 145.

A partir des forums non thématiques du « grand Sud-Ouest »[1119], nous avons ainsi distingué deux grandes catégories de messages dans les 522 postés au jour de notre consultation : les demandes d'ordre pratique et les messages politiques.
Le tableau ci-dessous indique la répartition des 522 contributions relevées sur ces forums en deux catégories : « Messages d'ordre pratique » et « Messages à caractère politique ».

Forums libres et mixtes		
	Effectifs (522)	Pourcentages
Messages d'ordre pratique	148	28 %
Messages à caractère politique	353	68 %
Divers	21	4 %

La catégorie des « messages d'ordre pratique » (1) rassemble les messages dont les auteurs cherchent à obtenir des renseignements pratiques leur permettant de résoudre des problèmes affectant leur vie quotidienne. Elle comprend également les « petites annonces » que les contributeurs souhaitent faire passer sur le forum ainsi que les diverses appréciations qu'ils portent sur le contenu du site Internet municipal.
Les messages politiques (2) peuvent correspondre à des questions ou des revendications directement adressées aux élus requérant une réponse de leur part ou exprimer une position contribuant à faire naître ou alimenter un débat entre les internautes eux-mêmes. Les forums autorisent en effet l'expression quantitativement illimitée de paroles populaires qui ne peuvent habituellement pas se déployer dans les diverses rubriques parfois destinées à cet effet dans le bulletin municipal.
Sur l'ensemble des messages postés sur les forums libres du « grand Sud-Ouest », nous observons ainsi une nette prédominance des messages politiques (68 % des messages

[1119] Les forums observés sont ceux d'Anglet, Luchon, Tarbes et Vauvert ainsi que les forums « Divers » de Condom et « Citoyen » de Carmaux.

postés) par rapport aux demandes d'ordre pratique (28 % des messages). Par ailleurs, 4 % des messages, qui ne ressortent ni de la catégorie des demandes d'ordre pratique ni de celle des messages politiques, sont classés dans la catégorie « Divers »[1120].

1. Les messages d'ordre pratique

Il existe différents types de messages d'ordre pratique récapitulés dans le tableau suivant. Les pourcentages indiqués dans le tableau sont calculés en fonction du nombre total de messages recueillis sur les forums (soit 522 messages) et non du seul nombre de messages classés dans la catégorie « Messages d'ordre pratique » (soit 148).

Forums libres et mixtes		Effectifs (148)	Pourcentages
Messages d'ordre pratique	Renseignements pratiques	48	9 %
	Avis de recherche, messages personnels	27	5 %
	Annonces (emploi, événements, immobilières, publicité…)	37	7 %
	Remarques sur le site	36	7 %

Ici, les auteurs s'adressent aux services municipaux ou aux autres participants du forum en vue d'obtenir des renseignements pratiques. C'est le cas des messages dans lesquels l'internaute demande des informations concernant par exemple les horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale ou à la possibilité de location d'une salle des fêtes dans la ville

[1120] Par exemple, le message de cet internaute angloys qui livre son appréciation sur les candidats aux émissions de télé-réalité, figure dans la rubrique « Divers » : « c'est toujours la même chose. apres loana et L5 voila que l'on nous refourgue jennifer. y en a jamais que pour les filles sur ces chaines de tele. » Voir « Jean Paul », 14/01/2002, *toujours les mêmes*, Anglet (message n° 34).

concernée. Généralement brefs, ce type de messages représente 9 % de l'ensemble des contributions publiées.

La catégorie « messages d'ordre pratique » comprend également les messages dans lesquels l'internaute utilise le forum municipal comme un « panneau d'affichage », selon la terminologie d'Alain Bensaude. A l'aide d'outils de statistique textuelle, Alain Bensaude élabore trois profils qui caractérisent les échanges sur les forums : le « panneau d'affichage », les « questions/réponses », les débats[1121]. Ces profils peuvent aussi être interprétés en termes de « type d'activité. » Ce concept, développé par Stephen Levinson, remplit une double fonction. D'une part, il impose un ensemble de contraintes aux participants et définit ce qui va être considéré comme une contribution légitime à l'activité en cours. D'autre part, il fournit un cadre d'interprétation. Selon leurs compétences communicationnelles, les participants seront plus ou moins en mesure de savoir comment interpréter et réagir aux différentes contributions[1122].

Ces messages s'adressent tout autant à l'ensemble de la communauté invisible des lecteurs du forum qu'à l'administration municipale. Il s'agit alors d'annonces immobilières, d'offres ou de demandes d'emplois, de recherches généalogiques voire de publicité, notamment pour des sites personnels, l'ensemble de ces sujets correspondant à 12 % des messages postés.

Par exemple, cette internaute parisienne demande sur le forum d'Anglet une location immobilière en vue des vacances qu'elle s'apprête à passer dans cette ville :

> « Je suis une Parisienne qui adore Anglet, car j'y viens depuis que j'ai l'âge de voyager! Je recherche pour cette été (Août) une maison (si possible avec une piscine) pour 8 pers., et pas trop loin de la plage de la Madrague!Merci![1123] »

D'autres messages, également classés dans la catégorie « messages d'ordre pratique », relèvent de l'espace purement privé voire intime du contributeur. En effet, ce dernier

---

[1121] Voir Alain BENSAUDE, « Supervision des flux d'échanges d'informations dans les forums électroniques », in *Communication, société et Internet* / sous la direction de Nicolas Guégen, Laurence Tobin, L'Harmattan, 1998, p. 87-104.

[1122] Voir Stephen LEVINSON, « Activity types and language », in *Talk at work. Interaction in Institutional Settings* / edited by Paul Drew, John Heritage, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 66-100.

[1123] « Elisabeth », 04/02/02, *Bonjour de Paris !*, Anglet (message n° 16)

confond parfois le forum d'un site institutionnel avec une messagerie rose qui faisait florès sur le Minitel quelques années auparavant[1124].

La rubrique « remarques sur le site » correspond aux messages d'internautes qui livrent leur appréciation positive ou négative sur le site réalisé par la municipalité. Dans le premier cas, cet internaute habitant une autre ville française et travaillant dans une commune par ailleurs réputée pour ses usages innovants d'Internet, Parthenay, fait par exemple part de son enthousiasme concernant la qualité du site de la petite commune vauverdoise :

> « Tout d'abord je tenais à vous féliciter pour la qualité de votre site qui est, il faut l'avouer, très agréable à visiter. J'habite à Niort et travaille sur Parthenay dans les Deux-Sèvres et je dois avouer que c'est un plaisir de découvrir votre commune par le biais du Net ce qui m'a donné envie de venir la visiter cet été, @ bientôt sûrement.[1125] »

Dans le second cas, certains internautes n'hésitent pas à critiquer les compétences de la mairie en matière de réalisation de site Internet et notamment le manque d'actualisation des informations diffusées. Ainsi, cet internaute d'Anglet conseille vivement à la mairie de renouveler le contenu d'une rubrique du site municipal :

> « Bonjour, il faudrait que vous changiez le contenu de votre rubrique "environnement": les informations qui s'y trouvent ne sont pas de toutes premières fraîcheur.[1126] »

Les messages pratiques sont finalement assez peu nombreux sur les forums de notre corpus puisqu'ils ne représentent que 28 % de la totalité des messages. Par rapport à notre problématique, leur intérêt principal réside dans la comparaison qu'ils autorisent avec les messages politiques.

[1124] Ainsi, « laurence » écrit-elle, toujours sur le forum d'Anglet : « Bonjour je m'appelle Laurence. Belle et grande blonde aux cheveux longs, je suis célibataire et j'aimerais trouver un chéri. Demain soir (samedi 10 novembre) je serais au Katie Daylies à Bayonne. J'aimerais vraiment faire connaissance avec un mec sympa. Donc je serais habillée avec une longue jupe noire. Cheveux blonds longs mais un peu frisés. Merci. » Voir « laurence », 09/11/01, *toute seule*, Anglet (message n° 181).
[1125] « oxy76 », 02/04/01, Vauvert (message n° 21).
[1126] « vinch64 », 05/12/2001, *Environnement*, Anglet (message n° 105).

2. Les messages à caractère politique

Rappelons que les « messages politiques » abordent des thèmes qui relèvent à des degrés divers de l'une ou l'autre des dimensions du politique précédemment évoquées et qui se déploient également à l'échelle locale[1127]. Ces messages peuvent en effet aborder les décisions prises ou prévues par la municipalité dans les différents domaines d'actions relevant de sa compétence. Ils peuvent également concerner les processus selon lesquels les autorités publiques élaborent et mettent en œuvre leurs décisions. Ces messages peuvent enfin contenir des remarques relatives à la compétition électorale et aux conflits qui se jouent dans l'espace politique local pour contrôler ou influencer le pouvoir décisionnel.

Au sein des messages politiques, nous avons ainsi distingué les messages relatifs aux actions et projets municipaux et/ou à la ville, ceux évoquant le fonctionnement politique et administratif de la municipalité et ceux portant sur le rôle du forum. Ces trois types de messages sont systématiquement en rapport avec la ville. Sont aussi incluses dans cette catégorie « messages politiques », les « questions de société ». Celles-ci ne touchent pas directement l'action municipale. Elles nous semblent cependant relever aussi du politique en ce qu'elles concernent des problèmes nationaux ou internationaux dont le défaut de traitement politique (à une échelle autre que locale) est justement à l'origine de l'intervention sur le forum.

Cette catégorie regroupe d'abord les messages manifestant une opinion relative aux actions et projets municipaux et/ou à la ville. Ces deux aspects sont, sur les forums du « grand Sud-Ouest », difficilement dissociables. Cet extrait d'un message de « Fabienne Duprat » le montre bien :

> « J'ai une question pour l'élu (ou bien le responsable technique) en charge des espaces verts de la Ville : est-il techniquement et financièrement possible pour la Mairie de

---

[1127] Les logiques qui gouvernent l'entrecroisement entre *politics*, *policy* et territoire constituent une préoccupation importante de la science politique contemporaine. Il s'agit d'une part, de déterminer de quelle manière les compétitions électorales contraignent la production de politiques publiques et d'autre part, de savoir comment la nature des politiques publiques territorialisées tend à redéfinir l'exercice du pouvoir politique (par exemple, en associant de nouveaux acteurs à la décision, en demandant de nouveaux savoir-faire aux élites politiques…). Voir Jacques de MAILLARD, Stéphanie MOREL, « L'action publique territorialisée entre *politic* et *policy* », *7ème Congrès de l'Association Française de Science Politique (AFSP)*, atelier, Lille, 18-21 septembre 2002.

> prévoir des plantations d'alignements d'arbres (des deux côtés de la chaussée) qui puissent meubler la nudité et l'aspect froid et austère des boulevards situés entre le rond-point de l'hôpital et celui des impôts ?[1128] »

Parfois, ces messages émanent de personnes qui n'habitent pas la ville sur le forum de laquelle elles s'expriment. Il s'agit alors plutôt de récriminer sans nécessairement espérer une prise en compte de la part de la municipalité concernée des désagréments ainsi narrés. Ainsi, ce touriste séjournant à Luchon, se plaint de l'accueil que lui et sa famille ont reçus à l'Office de Tourisme de la commune :

> « Mauvais accueil de l'Office du Tourisme à une demande de liste de terrain de camping sortant des limites de Luchon. Aucun dépliant ni papier en libre accès. […] Nous avons eu l'impression d'être des martiens. La ville est très belle, dommage.[1129] »

Cette thématique, quantitativement la plus importante relevée lors de notre analyse, est présente dans 27 % des messages postés sur l'ensemble des quatre forums étudiés.

Les messages politiques regroupent ensuite ceux qui concernent le fonctionnement administratif de la municipalité — le plus souvent à travers une critique des services municipaux — et son fonctionnement politique. Ce second aspect fait référence au comportement des élus et/ou à leurs méthodes de gouvernement. Un internaute angloys écrit ainsi :

> « L'affaire du parc de Béatrix Enea remet une fois de plus en avant le manque de concertation et de dialogue de la municipalité. La démocratie ne se résume pas à un bulletin dans l'urne de temps en temps. Il serait largement temps que certaines pratiques disparaissent et qu'un réel dialogue s'engage.[1130] »

21 % des messages portent sur l'un ou l'autre de ces deux aspects du fonctionnement de la municipalité envisagée soit comme une institution politique, soit comme une organisation administrative.

Nous avons également inclus dans la catégorie des messages politiques ceux relatifs aux questions de société : le racisme, les webcams, les attentats du 11 septembre 2001,

---

[1128] « Fabienne Duprat », 01/02/02, *arbres*, Tarbes (message n° 13).
[1129] « Gérard », 26/08/01, *Un touriste mécontent ... – Gérard*, Luchon (message n° 76).
[1130] « Xabi », 18/12/2001, *et la concertation!!!!!*, Anglet (message n° 87).

etc…Ces messages — relativement peu mobilisateurs — représentent seulement 8 % de l'ensemble des messages postés sur les quatre forums non thématiques.

Enfin, nous avons retenu dans la catégorie des messages politiques les messages portant une critique du forum. Ils témoignent en effet d'une certaine lucidité des internautes quant à l'utilisation institutionnelle d'un tel outil. 12 % des messages formulent une critique du forum et de son rôle. Par exemple, cet internaute angloys déplore l'insignifiance de cet espace d'expression :

> « Désolant, c'est le seul mot que m'inspire ce "forum"... A se demander si nos impôts locaux doivent servir à entretenir ce genre d'outil totalement dérisoire...[1131] »

La catégorie « messages politique » comprend ainsi quatre rubriques ; la proportion de chacune est indiquée dans le tableau suivant. Les pourcentages sont calculés en fonction de l'ensemble des contributions (soit 522 messages) et non des seuls messages classés dans la catégorie « messages politiques » (soit 353).

Forums libres et mixtes		Effectifs (353)	Pourcentages
Messages à caractère politique	Actions municipales	141	27 %
	Fonctionnement administratif et politique de la municipalité	109	21 %
	Questions de société	41	8 %
	Appréciation du forum	62	12 %

Les internautes fréquentant les forums libres de notre corpus manifeste un intérêt certain pour la politique qui s'exprime dans 68 % des messages postés. Parmi eux, les actions municipales suscitent le plus de contributions (27 %).

[1131] « un angloye désolé », 07/01/2002, *désolant*, Anglet (message n° 66).

Cette analyse quantitative de la totalité des messages postés sur les forums « libres » du « grand Sud-Ouest » doit être affinée par une attention plus soutenue à l'égard du contenu même des propos des internautes. Dans ceux-ci, le souci d'équité constitue un signe fort de la politisation[1132] du forum de discussion.

B. Le souci d'équité

Il concerne essentiellement le rapport entre les responsables politiques et leurs concitoyens (1) et l'appropriation de l'espace public urbain (2).

1. Le clivage gouvernants-gouvernés

Dans son plaidoyer pour une démocratie participative, paru en 2002, Antoine Bevort procède à un examen sévère des défauts de la démocratie représentative et des quelques tentatives — telle que celle des conseils de quartier — censées assurer une participation plus ample des habitants au pouvoir local. Fondée quasi exclusivement sur la critique de la résistance du corps politique à toute introduction de la participation des citoyens dans l'appareil juridique français, son argumentation semble paraître quelque peu spécieuse. En effet, cet auteur ne traite pas de la dimension délibérative de la démocratie[1133] qui pourrait permettre de dépasser la dichotomie entre démocratie représentative et démocratie participative. Néanmoins, le déclin de la confiance en l'autorité et la légitimité des représentants plus ou moins bien élus — qu'il relève à plusieurs reprises — peut sembler pouvoir être retenu comme une des causes de la crise dite de la représentation. La baisse de l'intérêt des citoyens pour les affaires de la cité[1134] n'apparaît qu'hypothétique.

[1132] Sur les rapports entre partage et politique, voir Jacques RANCIERE, *La Mésentente. Politique et philosophie*, *op. cit.*
[1133] Voir Introduction.
[1134] Voir Antoine BEVORT, *Pour une démocratie participative*, Presses de Sciences Po, 2002, 130 p.

Sur les forums électroniques, quelques unes des interventions sont motivées par le respect de certains principes éthiques parmi lesquels l'équité est la plus manifeste. Les forums observés semblent servir d'écrans (protecteurs) aux internautes lesquels « révèlent » — de manière peut-être moins timide que dans d'autres lieux institutionnels — les irrégularités procédurales qui entachent, à leurs yeux, les consultations électorales.

Par exemple, à la suite des élections municipales de mars 2001, l'internaute « Delbos Jean-Luc » apostrophe le maire de Luchon, René Rettig, de la manière suivante :

> « Salut Mr Le Maire ou (peut être pas !) Alors on est président d'un bureau de vote en étant candidat et on est pas capable de connaître les règles ??? C'est un peu comme pour les hopitaux de Toulouse non ?? On est directeur et on ne connait pas les règles du droit du travail ??[1135] »

Ce type de message n'est pas isolé sur le forum luchonnais. Il s'inscrit dans une longue polémique relative à des radiations illégales d'électeurs que René Rettig aurait effectué lors des élections municipales de mars 2001.

De manière générale, le comportement des responsables politiques, y compris nationaux, peut faire l'objet de vives critiques de la part des internautes. Ainsi, sur le forum d'Anglet, l'un d'entre eux déplore l'impunité dont bénéficieraient, selon lui, certains hommes politiques alors que José Bové — dont l'action lui paraît méritoire — fut par ailleurs condamné à de la prison pour avoir détruit illégalement des plantations de maïs transgénique et démonté le restaurant MacDonald de Millau[1136]. Un autre internaute abonde dans le sens du précédent et fait part de son mécontentement en déclarant qu'il trouve cette situation scandaleuse. Il rapporte les propos tenus par Noël Mamère lors de l'émission télévisuelle « Quand je serai président » et selon lequel le nom de Jacques Chirac apparaîtrait dans six affaires judiciaires[1137]. Sur ce même forum, l'internaute « stéphane » fait toutefois part de son désaccord en avançant une opinion plus nuancée que celles de ses interlocuteurs puisqu'il cite nommément de nombreux hommes politiques poursuivis et parfois condamnés par la justice. Il considère ainsi qu'il est normal que José Bové soit sanctionné pour les dégâts causés[1138].

[1135] « Delbos Jean-Luc », 01/07/01, *Mr Retig – Delbos Jean Luc*, Luchon (message n° 40).
[1136] « lanarphabète », 06/02/2002, *la loi est la même pour tous ?*, Anglet (message n° 11).
[1137] « lebruitetlodeur », 07/02/02, *RE : la loi est la même pour tous ?*, Anglet (message n° 12).
[1138] « stéphane », 12/02/02, *re : la loi est la même pour tous ?*, Anglet (message n° 14).

Cet extrait d'un message, où un internaute s'insurge contre les différences de traitement dont pâtiraient les simples justiciables par rapport aux hommes politiques est encore plus clair en ce qu'il établit explicitement le clivage entre gouvernants et gouvernés[1139] :

> « Dernièrement pas très loin d'ici, une femme en état de précarité a eut l'audace de voler une paire de chaussure dans une grande surface, elle passa au tribunal et récolta 15 jours fermes!! Pendant ce temps la certains de nos chers politiques usent et abusent de leurs pouvoirs afin d'en profiter ou d'en faire profiter leurs amis ou alliés de parti.[1140] »

Dans le cadre d'une enquête sociographique, Daniel Gaxie constate que le thème de la malhonnêteté présumée des hommes politiques est l'un de ceux qui reviennent le plus souvent dans les propos des interviewés, au point que cet auteur parle, à propos du rapport entre les citoyens et leurs responsables, de « distance soupçonneuse[1141] » De la même manière, la probité des responsables nationaux ou locaux, constitue une préoccupation manifeste sur les forums du « grand Sud-Ouest », notamment ceux qui ne sont pas thématiques. En cela, ils diffèrent de certains conseils de quartier. A propos de ceux mis en place dans le 20ème arrondissement de Paris, Loïc Blondiaux et Sandrine Lévêque remarquent la rareté des interventions fondées sur des principes généraux, effectués en référence à des leaders de partis politiques ou au contexte politique national ou international[1142].

2. La demande d'équité concernant l'espace public

La plupart des thèmes abordés au sein des forums de discussion sont similaires à ceux évoqués dans les conseils de quartier. Les enjeux quotidiens de la vie urbaine sont en effet fréquemment au centre des discussions sollicitées par le pouvoir municipal, qu'il s'agisse

---

[1139] Sur ce que peut par ailleurs recouvrir le clivage gouvernants-gouvernés aux yeux des citoyens ordinaires, voir Pierre LEFEBURE, « « Haut-bas »…Fragile ? Le clivage vertical gouvernants-gouvernés exprimé par des citoyens ordinaires », *7ème Congrès de l'Association Française de Science Politique*, Atelier n° 25 « Conflictualisation et politisation », Lille, 18-21 septembre 2002, 11 p.
[1140] « St JUST », 06/12/2001, *justice...ou ça?*, Anglet (message n° 101).
[1141] Voir Daniel GAXIE, « Les critiques profanes de la politique. Enchantements, désenchantements, réenchantements », *op. cit.*, p. 223.
[1142] Voir Loïc BLONDIAUX, Sandrine LEVEQUE, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement de Paris », *op. cit.*

des procédures de concertation analysées dans les années 1980 par Stéphane Dion[1143] ou des conseils de quartiers actuels. Dans ceux initiés par la ville d'Amiens (Somme), Gaëlle Dupont et Dominique Luneau, journalistes au *Monde*, remarquent en effet que « les questions de voirie, de circulation, de stationnement, de propreté, d'espaces verts, de HLM tiennent toujours la corde, ainsi que la sécurité, omniprésente.[1144] » De la même manière, sur les forums, les critiques formulées à l'encontre de l'action municipale et le fonctionnement des services municipaux sont significatives d'un questionnement plus large sur le partage et l'accès à tous à l'espace public urbain entendu comme espace physique de communication et de circulation[1145]. Ainsi, à Tarbes, les internautes évoquent volontiers les problèmes relatifs au cadre de vie (par exemple, la prolifération d'affichages publicitaires, le manque d'espaces verts, le réaménagement du centre-ville, la circulation automobile…)[1146]. A Anglet, la sécurité routière et l'aménagement des plages et des parcs de la ville ont aussi suscité de nombreuses interventions de la part des internautes[1147]. Aussi, au regard de la conception traditionnelle de la citadinité telle qu'elle est décrite par Robert Boure et Alain Lefebvre, nombre des messages sembleraient se cantonner à ce registre, au détriment de celui de la citoyenneté. Alors que la citoyenneté renvoie à l'engagement au service de la chose publique supposant un système de droits et de devoirs, la citadinité serait très largement dominée par une conception sociale et utilitariste du lien social. Le citadin serait un simple usager de la ville et des services publics urbains ; le citoyen se caractériserait par sa capacité à s'extraire de ses passions et de ses intérêts pour atteindre l'intérêt général. Selon ces deux auteurs, cette distinction se révèle assez artificielle, ces deux figures se trouvant en effet fréquemment confondues[1148].

[1143] Voir Stéphane DION, *La politisation des mairies*, Paris, Economica, 1986, 217 p.
[1144] Gaëlle DUPONT, Dominique LUNEAU, « Les comités de quartier, outils de dialogue et enjeux du pouvoir municipal », *op. cit.*
[1145] Voir Isaac JOSEPH, « L'espace public comme lieu de l'action », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 57-58, décembre 1992-mars 1993, p. 210-217.
[1146] Voir les messages n° 2, 6, 7, 13, 15, 18, 22, 23, 26, 29, 31, 33, 35, 38, 39, 42, 44, 45, 46, 62, 64, 66, 68 et 70 du forum de Tarbes reproduits dans l'annexe 8, 7.
[1147] Voir les messages n° 7, 21, 22, 67, 68, 73, 74, 75, 76, 83, 84, 85, 86, 87, 90, 91, 92, 96, 99, 100 et 108 du forum d'Anglet reproduits dans l'annexe 8, 1.
[1148] Voir Robert BOURE, Alain LEFEBVRE, « Citoyenneté et citadinité dans la mal nommée « démocratie électronique locale » », *op. cit.*

En revanche, rares sont les messages félicitant la mairie de son action dans tel ou tel domaine. En effet, seul le forum d'Anglet accueille des messages élogieux à l'égard de l'action municipale. Par exemple, « Patrick » déclare que :

> « les aménagements des bords du parc de la villa Beatrix Enea sont une vraie réussite. Ce lieu […] deviendra j'en suis sûr un lieu privilégié pour des moments de détente et de ballades dans un cadre admirable.[1149]»

Dans leur grande majorité, les messages du corpus sont donc plutôt critiques. En d'autres termes, pour reprendre les catégories développées par Albert O. Hirschman, les propos tenus sur les forums se situent davantage dans le registre de la prise de parole (*voice*) – entendue comme « toute tentative visant à modifier un état de fait jugé insatisfaisant, que ce soit en adressant des pétitions individuelles ou collectives à la direction en place, en faisant appel à une instance supérieure ayant barre sur la direction ou en ayant recours à divers types d'action, notamment ceux qui ont pour but de mobiliser l'opinion publique »[1150] – que dans celui de la loyauté (*loyalty*). Par exemple, un « habitant de la Gespe » apostrophe directement le maire de la ville de Tarbes, Gérard Trémège, à propos de l'absence de bureau de poste dans la partie sud-ouest de la ville :

> « Est-ce que Monsieur Trémège va faire en sorte de réparer cette injustice et demander à la Direction départementale de LA POSTE de créer un bureau de poste du côté de La Gespe, de Solazur ou de l'Université?[1151] »

Un autre internaute évoque les horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale d'Anglet selon lui inadéquats :

> « Aujourd'hui pour profiter des services de ce lieu il ne faut pas travailler ou être retraité car même les horaires d'ouverture deux fois par semaine jusqu'à 19h ou 20h sont peu utiles lorsqu'on termine son travail à 18h45 et qu'on a 35 minutes de route pour rentrer sur Anglet. Faites quelque chose pour permettre au plus grand nombre de profiter des horaires de la bibliothèque.[1152] »

A travers ces deux derniers exemples, on retrouve le même phénomène que celui décrit par Dominique Cardon et Jean-Philippe Heurtin dans le cadre de leur analyse des prises de

---

[1149] « Patrick », 13/12/2001, *Félicitation à la Mairie*, Anglet (message n° 90).
[1150] Albert O. HIRSCHMAN, *Défection et prise de parole*, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1995 [1970], p. 54.
[1151] « un habitant de la Gespe », 08/01/02, *services publics à la Gespe-Solazur-Bastillac*, Tarbes (message n° 56).
[1152] « MIT », 08/02/02, *une meilleure disponibilité*, Anglet (message n° 9).

parole radiophoniques des auditeurs de *France-Inter*. Pour eux, « la faculté d'indignation repose ainsi sur l'expérience individuelle et collective d'un ensemble d'événements marquants lors desquels ont été oubliées, blessées ou violentées les conceptions, collectivement partagées, du normal, du juste ou du légitime.[1153] » De même, ces exemples sont davantage significatifs d'une culture de service, telle que l'ont constaté Eric Maigret et Laurence Monnoyer-Smith à propos du « conseil municipal interactif » (CMI) d'Issy-les-Moulineaux, que dans une habitude participative. Lors du CMI, les interventions des habitants, autorisées au cours des interruptions de séance autorisées par le maire, apparaissent, en effet, extrêmement concrètes et portent essentiellement sur le manque de crèches, de logements sociaux, d'espaces verts ou de structures pour les personnes handicapées[1154].

De plus, le sentiment d'injustice, considéré par William Gamson comme un vecteur central de la politisation des enjeux par les individus[1155], est manifeste parmi les interventions de ces deux internautes (pour le premier il faut « réparer cette injustice », pour le second « permettre au plus grand nombre » d'accéder aux services municipaux). Ces deux internautes tentent d'effectuer une « montée en généralité » à partir de l'expression de leurs cas particuliers. Dès lors, ces messages semblent accréditer l'idée que le caractère public de la discussion électronique, y compris en l'absence physique des participants, conduit à exclure les arguments motivés par des considérations purement égoïstes et à privilégier les opinions qui cherchent à promouvoir le bien commun. Ce type d'argumentation entre ainsi dans la catégorie de la « cité civique » définie par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans le cadre de leur modélisation des régimes de justification ayant cours dans l'espace public[1156]. En effet, le premier internaute peut se targuer de parler au nom de tous les

---

[1153] Dominique CARDON, Jean-Philippe HEURTIN, « La critique en régime d'impuissance. Une lecture des indignations des auditeurs de France-Inter », *op. cit.*, p. 87.

[1154] Voir Eric MAIGRET, Laurence MONNOYER-SMITH, « Des caméras dans un conseil municipal. Portée et limites de l'expérience d'Issy-les-Moulineaux », *op. cit.*

[1155] Voir William GAMSON, *Talking Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, 288 p. ; Erik NEVEU, « Ce que « parler politique » veut dire », *Revue Française de Science Politique,* « Lectures critiques », vol. 44, n° 5, octobre 1994, p. 934-939.

[1156] Les deux auteurs écrivent ainsi : « Dans le monde civique, on accède à la grandeur en sacrifiant les intérêts particuliers et immédiats, en se dépassant *soi-même*, en ne plaçant pas des « *intérêts individuels* avant des *intérêts collectifs* ». » Luc BOLTANSKI, Laurent THEVENOT, *De la justification. Les économies de la grandeur, op. cit.*, p. 237. Signalons tout de même la critique qu'effectue Paul Ricoeur de la problématique de la justification à laquelle il reproche de ne pas prendre en considération « la dimension verticale impliquée par l'opposition entre grand et petit » et donc, de délaisser le concept d'autorité et les relations de reconnaissance-adhésion qu'il oppose. Paul RICOEUR, *Parcours de la reconnaissance*, *op. cit.*, p. 328 et

habitants de quartier La Gespe, qui ne bénéficient pas des services de la Poste. Le second évoque la nécessité de ne pas pénaliser les « travailleurs » par des horaires inadaptés. Leur tentative de « monter en généralité » est certes partielle, l'intérêt général ne pouvant être mesuré à la seule aune des habitants du quartier de la Gespe ou des « travailleurs ». D'ailleurs, ainsi que le remarquent Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer dans leur observation des conseils des quartiers populaires d'habitat social, les demandes qui ne sont motivées que par un intérêt proprement personnel, en dehors de toute référence à des principes de justice, font l'objet d'une très forte censure[1157]. Pour échapper à la disqualification – qui peut, par exemple, se traduire sur les forums par l'absence de réponse ou les récriminations des autres internautes – les participants doivent au moins affirmer défendre l'intérêt collectif ou tout du moins, montrer que leur requête personnelle est congruente avec celui-ci.

D'autres messages postés sur les forums de notre corpus mettent également en exergue la nécessité de promouvoir le bien commun, ou tout du moins, de réduire les inégalités existantes, soit entre les quartiers d'une même commune, soit entre la commune considérée et les territoires contigus. Par exemple, à propos de la mise en place des 35 heures à la mairie d'Anglet, cet internaute s'interroge sur les coûts engendrés par cette réforme et les bénéfices qui pourraient en résulter pour l'ensemble des administrés :

> « Cependant dans l'absolu les équipements municipaux sont utilisables par la communauté. Ces 4% de suppléments de coûts salariaux comment se traduiront ils en améliorations pour tous?[1158] »

A Carmaux, c'est l'exigence de combler les inégalités entre cette petite ville et les communes avoisinantes qui motive les propos de l'internaute « josies » :

> « Pourquoi donc les politiques, et notamment au conseil general, ne s'occupent pas de cette disparite entre carmaux et ses voisins, et le reste du departement, sans parler de la france.[1159] »

---

suivantes. Pour une analyse critique du modèle des économies de la grandeur, voir aussi Philippe JUHEM, « Un nouveau paradigme sociologique ? A propos du modèle des *"économies de la grandeur"* de Luc Boltanski et Laurent Thévenot », *Scalpel, Cahiers de sociologie politique de Nanterre*, vol. 1, 1994, p. 115-142.

[1157] Voir Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *op. cit.*, p. 118-119.

[1158] « Etxecase », 29/12/01, *RE : RE : RE : RE : Le Combat des 35 h à Anglet*, Anglet (message n° 82).

Toutefois, la volonté des participants de « dénoncer les torts », manifeste dans de nombreuses contributions, ne s'accompagne pas toujours d'une telle recherche, au moins rhétorique, du « bien commun ». De nombreux messages constituent aussi de simples exposés de revendications particulières.

C. La défense des intérêts particuliers, horizon indépassable du forum de discussion ?

Les enquêtes empiriques parviennent à des résultats contradictoires quant à l'effet de la publicité – entendue ici comme la présence d'un tiers – sur la capacité des individus à monter en généralité[1160]. Sur les forums de discussion où précisément l'ensemble des participants n'est pas physiquement présent, quelle est l'aptitude des individus à pratiquer cette montée en généralité ? Les préoccupations observables dans les messages de notre corpus opposent quelquefois l'intérêt général à des intérêts particuliers (1). En même temps, la construction de certains forums tend à favoriser une territorialisation des propos (à travers un découpage thématique), incompatible avec l'expression de réflexions à l'échelle de la ville toute entière. Surtout, ce découpage du forum conduit à invalider l'une de ses potentialités, celle précisément de pouvoir rassembler sur un support unique des points de vue de personnes géographiquement dispersées (2).

1. Intérêt général versus intérêts particuliers

Pour Sophie Duchesne et Florence Haegel, la politisation ne doit pas être seulement entendue comme la proximité (qui mesure aussi bien la distance que la familiarité) à l'égard des institutions politiques et de leurs discours. Elle comprend également la capacité pour les individus d'exprimer les conflits qui selon eux caractérisent leur communauté

[1159] « josies », 10/04/01, *et pas d'internet valable!!!!!!!*, forum « Reconversion de la Découverte », Carmaux (message n° 14).
[1160] Voir Introduction générale.

politique. Ainsi, soulignent-elles, « des personnes très éloignées de l'univers politique, qui n'en maîtrisent évidemment pas les schèmes, n'en sont pas moins disposés à exprimer, avec force, les grandes lignes de fracture qui structurent à leurs yeux la société.[1161] »

Sur les forums, apparaissent également différents clivages tracés par les internautes entre des groupes distincts de la population. Par exemple, à propos de la reconversion du site minier de la Découverte, cet internaute carmausin fait part de son mécontentement :

> « de toute facon le pognon de carmaux est destine qu au vieux (le boulodrome...)on sait donc a l avance que le projet sera en faveur des vieux et non des jeunes apres on vient se plaindre qu il n y a que des vieux a carmaux..[1162]»

Dans le même esprit, une internaute condomoise relève le clivage entre les générations :

> « mais il faudrai aussi pensser a tous ces jeunes sans emploie qui sont obligés de fuir cette ville pour aller chercher du travail ailleur,exp: tlse...Il y en a pas pour longtemps,pour que se soit une ville de retraités, si c'est pas deja fait.Ici,les jeunes s'ennuies et la delinquance s'installe.[1163] »

A Anglet, « amoureuse de la nature » manifeste sa désapprobation à l'égard de l'attitude des écologistes qui souhaitent empêcher l'accès du parc de la villa Béatrix Enea aux habitants de la ville :

> « J'ai eu la surprise de voir à la télé que l'on allait ouvrir le parc de la villa Betrix Enea. quelle bonne surprise et quelle déception de voir des écolos préférer nous dire que l'on détruit un biotope (je cite) et qu'on dérange les écureuils. J'habite de l'autre côté dela 10 et moi aussi j'aimerai en profiter. je l'aperçois de mes fenêtres et je n'y suis jamais rentré...[1164]»

Par ailleurs, certains thèmes proposés par les municipalités apparaissent significativement très peu mobilisateurs. Ainsi, par exemple, le budget de la ville à Cenon, qui pourtant synthétise la politique de la municipalité, ou le développement économique à Condom, qui est un sujet majeur pour la ville, apparaissent relativement arides aux yeux des internautes.

[1161] Sophie DUCHESNE, Florence HAEGEL *et al.*, « Politisation et conflictualisation : de la compétence à l'implication », in *Le désenchantement démocratique* / sous la direction de Pascal Perrineau, Paris Editions de l'Aube, 2003, p. 116.

[1162] « carmausin », 23/10/00, *la gueulante*, forum « Reconversion de la Découverte », Carmaux (message n° 9).

[1163] « jeune condomoise », 08/11/01, *ecoutez les jeunes!!!*, forum « Amélioration et travaux de la cité », Condom (message n° 8).

[1164] « amoureuse de la nature », 12/12/01, *et nous alors !*, Anglet (message n° 96).

Toutefois, au regard de la faiblesse, quelle que soit la thématique proposée, du nombre de messages[1165], il est difficile d'imputer à la seule technicité ou opacité de ces sujets le peu d'engouement qu'ils suscitent auprès des internautes. Dominique Astier, Adjoint à la culture et à la communication de Cenon interprète ainsi le peu de succès public que remporte le forum municipal consacré au budget de la ville :

> « Les gens le lisent mais n'ont pas nécessairement de remarques à formuler […] sauf lorsqu'il s'agit de questions qui touchent vraiment le porte-monnaie de la personne comme par exemple : « les impôts sont trop élevés, quand comptez-vous les baisser ? » Les impôts sur une ville, c'est un sujet plutôt sensible, mais c'est vrai que le budget en lui-même, chaque année, c'est la même chose.[1166] »

D'autres responsables municipaux et élus, tels que Xavier Darcos, maire de Périgueux de 1997 à 2002, se montrent relativement agacés face à l'exponentiel « exposé de revendications privées – nuisances de voisinage, problèmes de voirie, demandes de travail[1167] » dont les habitants seraient coutumiers, ou encore Pierre Grivot, collaborateur du maire de Saint-Denis, Patrick Braouezec, en 2000, qui déplore que les habitants « sont souvent plus sensibles à leur trottoir ou au jardin situé en bas de chez eux qu'aux projets plus larges ou qui se déroulent à plus ou moins long terme.[1168] » Aussi, la participation se résumerait-elle aujourd'hui davantage à la simple expression populaire ressemblant à un catalogue à la Prévert des attentes des administrés plus qu'à l'élaboration raisonnée d'une vision globale de la cité. A l'extrême, la multiplication des attentes particulières des administrés réduirait le rôle des élus à celui de simples gestionnaires dont le rythme d'action serait désormais soumis aux aléas de la vie quotidienne.

Les propos de Dominique Astier et de Xavier Darcos rejoignent par ailleurs l'interprétation que font de nombreux politologues des motivations individuelles qui sous-tendent la participation politique. Par exemple, Jean Leca observe que la participation « diminue fortement dès que les problèmes posés ne sont plus ressentis comme proches des intérêts particuliers des citoyens.[1169] » A propos des structures de concertation avec les habitants

---

[1165] Voir Chapitre 5, « Un usage parcimonieux des forums de discussion ».
[1166] Entretien, Dominique Astier, Adjoint à la Culture et à la Communication, Cenon, 20 janvier 2003.
[1167] Cité par Béatrice JERÔME, « La démocratie directe, nouvel outil de « gouvernance » des élus locaux », *op. cit.*, p. 15.
[1168] Cité par Olga VICTOR, « Premières victoires pour la démocratie participative », *Le Monde diplomatique*, n° 564, mars 2001, p. 23.
[1169] Jean LECA, « Réflexions sur la participation politique des citoyens en France », in *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux* / sous la direction d'Yves Mény, Presses de la FNSP, 1991, p. 141-142.

mis en place au milieu des années 1980 par certaines municipalités de la couronne parisienne, Stéphane Dion a également remarqué que ces lieux, à défaut de facteurs ponctuels de mobilisation collective, ont surtout favorisé l'expression de problèmes individuels et l'exposé de cas particuliers[1170]. Plus récemment, Anne-Sophie Hardy constate, dans le cas des réunions publiques, dont la thématique peut concerner aussi bien l'environnement, les problèmes de circulation automobile ou encore la délinquance juvénile, que « toute tentative de montée en généralité de problématiques est rejetée par la population.[1171] »

De manière plus générale, François Rangeon souligne que la démocratie locale participative repose sur « la capacité de l'habitant du quartier à s'intéresser aux questions plus générales et à élargir son champ d'action et de réflexion.[1172] » De ce point de vue, Hélène Leylavergne estime de manière catégorique que les instances participatives de quartier sont dans l'incapacité de rechercher le bien commun. Pour elle, « les instances de quartier ont tendance à ne se préoccuper que des petits problèmes de la vie du quartier sans jamais s'étendre à l'ensemble du champ social dans le cadre de la préservation de l'intérêt général.[1173] » Ainsi, l'échelle du quartier perdrait de sa pertinence en ce qu'elle favoriserait le développement des intérêts catégoriels. Dès lors, les conseils se présentent comme des entreprises apolitiques, incapables d'articuler une dialectique du général et du particulier et donc de mobiliser ses membres dans une perspective d'action. En effet, comme l'écrit Pierre Bourdieu, « si l'attention à la situation concrète est indispensable pour donner crédit, le dépassement du cas particulier qui enferme dans la particularité, donc *isole*, ne s'impose pas moins puisqu'il est la condition de la mobilisation collective autour de *problèmes communs*.[1174] »

Ce repli individualiste[1175] peut parfois être favorisé par le cadre institutionnel même où la participation sollicitée par les autorités politiques se déploie. Ainsi, pour François

---

[1170] Stéphane DION, « Les politiques municipales de concertation : néo-corporatisme et démocratie », *op. cit.*, p. 128.
[1171] Anne-Sophie HARDY, « La prise de décision municipale : un processus délibératif ? », *op. cit.*, p. 226.
[1172] François RANGEON, « Les comités de quartier, instruments de démocratie locale ? », *op. cit.*, p. 340.
[1173] Hélène LEYLAVERGNE, *Démocratie locale et citoyenneté en droit public français*, Thèse de Doctorat en Droit public, Université Lyon 3, 1998, p. 197.
[1174] Pierre BOURDIEU, « Questions de politique », *op. cit.*, p. 84.
[1175] Repli qu'il est possible de rapprocher du « NIMBY », acronyme qui signifie « Not In My Backyard » (« Pas dans mon jardin »). Toutefois, comme le souligne pertinemment Jérôme Valluy à propos de

Rangeon, les comités de quartier ont effectivement tendance à se polariser sur les problèmes de vie quotidienne et à privilégier les revendications particulières des habitants au détriment des problèmes généraux d'aménagement posés à l'échelle de l'agglomération. Parallèlement, les municipalités se satisfont largement de cette apparente incapacité du citoyen à penser l'intérêt général et « encouragent le plus souvent ce cantonnement des comités dans l'espace du quartier, gardant ainsi le monopole des questions d'intérêt commun.[1176] » De manière plus générale, un sondage, réalisé en avril 1997 par l'Observatoire du dialogue social, sur un échantillon de 417 élus indique que 77 % d'entre eux pensent que seule une minorité de citoyens peut raisonner en terme d'intérêt général[1177]. Dans le même sens et à partir de ses travaux sur l'enquête publique, Cécile Blatrix observe qu'aux yeux des élus toute forme de participation qui dépasserait la défense individuelle d'intérêts spécifiques, apparaît aussi incongrue qu'illégitime[1178].

L'exemple fourni par Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer, à propos des conseils de quartier de la ville de Rouen, est, à cet égard, éclairant. Ces deux auteurs rapportent en effet qu'il fut interdit à un des conseils de cette ville, celui du quartier Châtelet-Lombardie, d'organiser un débat sur le racisme à l'occasion des lois Debré, ce type de question n'étant pas, selon la municipalité rouennaise, du ressort d'un conseil de quartier[1179].

De manière générale, la capacité d'action des conseils de quartier est limitée et encadrée par le pouvoir local. Dans sa récente étude de la loi sur la démocratie de proximité votée

---

l'implantation d'équipements collectifs pouvant être sources de nuisances (installations électriques, décharges, aéroports, incinérateurs, autoroutes…), « on ne peut considérer tout argument « contre » un projet d'implantation, quel que soit le contenu et la pertinence de cet argument, comme la simple expression stratégique d'un intérêt particulier, et tout argument « pour », parce qu'il émane d'un organisme public ou para-public, comme l'expression d'une recherche de l'intérêt général. » Jérôme VALLUY, « Coalition de projet et délibération politique : le cas du projet d'implantation de décharges de déchets industriels dangereux dans la région Rhône-Alpes (1979-1994) », *op. cit.*, p. 127.

[1176] François RANGEON, « Les comités de quartier, instruments de démocratie locale ? », *op. cit.*, p. 340. L'auteur évoque dans ce passage les comités de quartier, issus d'une volonté ascendante de la population et non des conseils, promus quant à eux par les autorités publiques. Néanmoins, sa remarque nous semble pouvoir être appliquée à ces deux types d'instances participatives de quartier.

[1177] Sondage cité par David CHAUFER, *La loi du 1er juillet 1901 dans les rapports entre les collectivités locales et associations : analyse d'un processus de clarification*, Thèse de Doctorat en Droit public, Université de Reims, décembre 2000, p. 352. On retrouve ici les thèses de la démocratie élitiste selon lesquelles le peuple fait preuve d'une « incompétence incurable », pour reprendre les termes employés il y a plus de trente ans par R. Michels. Voir Robert MICHELS, *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Flammarion, 1971, p. 299.

[1178] Voir Cécile BLATRIX, « Le maire, le commissaire enquêteur et leur « public » : la pratique politique de l'enquête publique », *op. cit.*

[1179] Voir Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *op. cit.*

par le Parlement en 2002, Thomas Fromentin souligne en effet que les projets élaborés, sous la houlette de la municipalité, ne peuvent concerner que le quartier, dont le périmètre est par ailleurs défini par les responsables municipaux. Ces derniers conservent en tous les cas la possibilité de bloquer les quelques initiatives des conseils[1180].

Par ailleurs, l'observation de certaines procédures, telles que les activités publiques conventionnelles (APC), montre qu'a été écartée l'expression de certains intérêts alors que d'autres ont eu une place prédominante dans le cadre de débats ou de négociations entre partenaires publics et privés. Par exemple, de l'étude des APC relatives à l'implantation de décharges de déchets industriels dans la région Rhône-Alpes effectuée par Jérôme Valluy ressort le fait que les intérêts des communes et des riverains ont été longtemps exclus alors que ceux des industriels producteurs et éliminateurs de déchets ont joué dès le début des négociations un rôle prépondérant. Ces industriels ont pu ainsi obtenir que toutes les options contraires à leurs intérêts soient écartées. Aussi, lors des débats publics ultérieurs, les nouveaux participants que sont, par exemple, les habitants des communes dans lesquelles l'implantation de la décharge est envisagée, sont revenus sur la discussion des options qui avaient été mis à l'écart alors même que leurs intérêts n'avaient pas pas représentés au cours du le processus de négociation[1181].

2. La territorialisation des revendications

En nuançant la position de Jean-Michel Besnier pour lequel « l'électronique ne se laisse pas, en effet, arrêter par les frontières[1182] », l'éloignement géographique des citoyens ne constitue effectivement pas sur les réseaux un franc obstacle au déroulement des discussions, au prix cependant de la dispersion temporelle des échanges. A la différence des conseils de quartier, le caractère géographiquement disséminé des participants au forum pourrait dès lors distendre le caractère « local » des débats s'y déroulant. En effet, le

---

[1180] Voir Thomas FROMENTIN, *Les conseils de quartier : entre instrumentalisation et potentialités démocratiques. Une analyse de la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, op. cit.*

[1181] Voir Jérôme VALLUY, « Coalition de projet et délibération politique : le cas du projet d'implantation de décharges de déchets industriels dangereux dans la région Rhône-Alpes (1979-1994) », *op. cit.*, p. 128.

[1182] Jean-Marie BESNIER, « Démocratie, temps et conflit à l'épreuve des TIC », *op. cit.*, p. 142. Cet auteur considère en effet, de manière selon nous abusive, que la « démocratie électronique » recouvre essentiellement une situation où le régime politique s'est étendu à l'échelle de la planète.

forum municipal convie en un même lieu des individus dont l'ancrage territorial peut sensiblement différer.

Toutefois, loin de disparaître sous le réseau, la ville et ses découpages politico-administratifs surgissent volontiers sur les forums. A Montpellier, les sept forums proposés aux internautes correspondent au découpage de la ville en ses sept quartiers[1183], chacun des sept forums recueillant une participation fort inégale ainsi que le constate Marie-Benoîte Conchon, leur modératrice :

> « J'ai proposé et cela a été accepté par le cabinet, de créer un forum par quartier. Il y en a un qui marche très bien, c'est le centre-ville, et les autres je n'ai pas encore de contributions, […] parce que d'abord Montpellier Centre est l'un des quartiers les plus importants, où il y a le plus de monde…[1184] »

Aussi, le caractère aterritorialisé des échanges discursifs, originellement permis par la configuration technique du forum ne s'applique pas lorsque l'autorité municipale en borne le contenu à l'espace social et géographique issu des découpages administratifs de la ville. L'inscription territoriale des participants au forum n'est donc pas sans incidence sur la nature des sujets mis en discussion. Il semble que les disparités culturelles, sociales et économiques entre les divers quartiers de la cité montpelliéraine se dupliquent sur les forums de discussion. Les habitants des quartiers « favorisés » tels celui de « Montpellier Centre » s'expriment en effet davantage que ceux de « Mosson » (anciennement la Paillade), « Les Cévennes » ou « Croix d'Argent »[1185]. Dès lors, les préoccupations abordées sur les forums sont le fait d'individus, sinon aux profils socialement proches, tout du moins partageant le même espace géographique et les mêmes problèmes afférents à son occupation[1186]. Les problèmes des habitants des quartiers moins favorisés demeurent donc pour l'instant sans visibilité dans l'espace des forums. Le risque d'enfermement des débats

---

[1183] D'autres sites Internet municipaux proposent également des forums par quartier. En avril 2004, la ville d'Agen a ainsi mis en ligne cinq forums thématiques directement liés à ses comités de quartier : « Le Coteau-L'Ermitage-Le Port », « Agen Nord Est-Le Canal-La Masse », « Centre ancien-Le Gravier », « Agen Est-Palissy-Jean Jaurès », « Agen Sud-Université-La Goulfie ». Consultation, site Internet d'Agen, <http://www.ville-agen.fr>, 22 août 2004.
La municipalité de Morsang-sur-Orge (Essonne) offre aussi sur son site des forums correspondant à chacun de ses huit quartiers : « Buisson », « Cachin », « Courbet », « Curie », « Jaurès », « Langevin », « Robespierre » et « Wallon ». Consultation, site Internet de Morsang-sur-Orge, <http://www.morsang-sur-orge.fr/forums>, juin 2004.

[1184] Entretien, Marie-Benoîte Conchon, webmestre, Montpellier, 29 janvier 2003.

[1185] Tous ces forums ont été crées le 6 décembre 2002 ; sur le forum « Montpellier Centre », vingt six messages ont été postés, aucun sur le forum « Croix d'argent », un seul sur ceux de « Mosson » et « Les Cévennes ».

[1186] Par exemple la propreté du centre historique dans le forum « Montpellier Centre ».

dans la proximité que relève Loïc Blondiaux à propos des conseils de quartier[1187], *a priori* écarté sur les forums parce qu'ils autorisent techniquement l'intervention de citoyens géographiquement éloignés les uns des autres, est en réalité également patent sur les forums.

IV, 2, 2. Les registres argumentatifs de la parole électronique

Quels sont les registres argumentatifs mis en œuvre par les internautes afin de soutenir leurs opinions et leurs revendications[1188] ? Existe-t-il une différence entre leurs arguments et ceux mobilisés par les citoyens lorsqu'ils s'expriment hors ligne ? Le modèle habermassien de la délibération, mais aussi une grande partie des études argumentatives[1189], valorisent la rationalité au détriment de à l'expression émotionnelle. Or, divers facteurs – l'anonymat, l'absence de relations sociales directes – favorisent l'expression véhémente des internautes. Comment leurs propos, fréquemment critiques, s'accomodent-ils de cette exigence, au moins théorique, de rationalité ? Nous verrons d'abord dans quelle mesure cette exigence est liée à l'information que les internautes peuvent recevoir ou construire au cours de leurs échanges (A), puis les ressources argumentatives que finalement ils emploient (B).

A. La nécessité d'informer

[1187] Voir Loïc BLONDIAUX, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, n° 18, novembre-décembre 2001, p. 44-51.

[1188] Rappelons que la définition de l'argumentation que nous retenons n'est pas celle d'un échange persuasif mais celle d'un mode de construction d'un discours visant à le rendre plus résistant à la contestation. Cet objectif n'est d'ailleurs pas forcément toujours contradictoire avec celui de persuader. Voir Introduction générale.

[1189] Christian Plantin relève, en effet, que « le domaine de l'argumentation pure s'est redéfini historiquement par son rejet des affects et de l'engagement de la personne dans son discours. Pour fonder sa prétention à la vérité, le discours argumentatif devrait être impassible et impersonnel. » Christian PLANTIN, *L'argumentation. Histoire, théories et perspectives*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2005, p. 92.

Sauf dans un cas, celui de Cenon, les municipalités de notre corpus n'apparaissent guère préoccupées par la délivrance d'informations relatives aux sujets débattus sur leurs forums (1). Il apparaît qu'il faille plutôt considérer les possibilités de leur acquisition au cours même des débats en ligne, et notamment, l'exploitation que font les internautes des potentialités informatives recelées par le réseau Internet (2).

1. L'information, un préalable rarement dispensé

Le forum ayant recueilli le plus grand nombre de messages est celui organisé par la municipalité de Cenon à l'occasion d'un événement particulier, le Festival Jeunes, et intitulé « Ensemble préparons l'Eté : donnez votre avis sur les loisirs. » La directrice du service information-communication de Cenon explique que l'importance de la participation sur ce forum fut liée à trois éléments :

> « Sur les forums thématiques laissés sans délai, sans échéance précise de fin, il y avait très peu d'intervenants. En revanche, lorsque nous avons organisé le forum sur les loisirs des jeunes, bien calé dans un temps précis, avec une information soutenue sur le thème et sur les délais et un travail de sensibilisation des personnes qui potentiellement étaient intéressées par ce thème, le forum pouvait fonctionner.[1190] »

Ainsi, il fallait d'abord que le forum soit organisé dans un temps déterminé. Aux yeux de la directrice du service information-communication de Cenon, un forum laissé « sans délai, sans échéance précise de fin » ne stimulerait pas la participation. Ensuite — comme il a été constaté dans le cadre d'autres dispositifs de prises de parole, par exemple, les jurys de citoyens ou les conférences de consensus — une information sur le thème du forum et sur les délais s'avère indispensable à la participation des citoyens, tant parce qu'elle peut aiguillonner la curiosité des individus, que parce qu'elle constitue une ressource dont ils ont besoin pour participer au débat.

L'information fournie par la mairie de Cenon sur les loisirs estivaux, apparaît beaucoup moins organisée que dans les deux dispositifs précédemment évoqués. Délivrée de manière

---

[1190] Entretien, Marie-Hélène Filleau, Directrice du service information-communication, Cenon, 20 janvier 2003.

ponctuelle et non systématique par des animateurs municipaux, l'information reçue par les jeunes, principale population visée par ce forum a néanmoins permis une participation significative.

Par ailleurs, l'accompagnement effectué par ces animateurs se poursuivit pendant les interventions des jeunes sur les forums : ces animateurs les aidaient, par exemple, à surmonter les difficultés techniques qui ont pu surgir lors du maniement de l'outil informatique. Enfin, palliant le défaut d'équipement informatique individuel, la municipalité avait mis des points d'accès provisoires à Internet pour que les jeunes puissent participer au forum.

Ainsi que le souligne justement Stefano Rodotà, « le moment de la délibération doit être précédé par une phase d'information.[1191] » Dans le même sens, Jane Percy-Smith estime que « easily accessible information in a form that is acceptable to people is an important precondition for democratic participation. » [« une information facilement accessible sous une forme qui est acceptable pour les gens est une importante condition préalable pour la participation démocratique.[1192] »] Certaines méthodologies mettent précisément l'accent sur l'information préalable comme élément fondamental de tout le processus participatif. Dans les procédures diversement institutionnalisées organisant une délibération entre les citoyens sur des thématiques précises — « conférences de citoyens », « jurys citoyens », « sondages délibératifs », questionnaire de choix[1193] — la délivrance d'information fait partie intégrante du processus.

Ainsi, lors de la « conférence de citoyens »[1194] organisée en 1998 par l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (O.P.E.C.S.T.) et

---

[1191] Stefano RODOTA, *La démocratie électronique. De nouveaux concepts et expériences politiques, op. cit.*, p. 15.

[1192] Jane PERCY-SMITH, "Downloading democracy? Information and Communication Technologies in Local Politics", *Policy and Politics*, vol. 24, n° 1, 1996, p. 49.

[1193] Voir Danielle BÜTSCHI, *Le raisonnement dans les processus démocratiques. Le questionnaire de choix, op. cit.*

[1194] Voir Daniel BOY, Dominique DONNET KAMEL, Philippe ROQUEPLO, « Un exemple de démocratie participative. La 'conférence de citoyens' sur les organismes génétiquement modifiés », *Revue Française de Science Politique*, vol. 50, n° 4-5, août-octobre 2000, p. 779-809 ; Claire MARRIS, Pierre-Benoît JOLY, « La gouvernance technocratique par consultation ? Interrogation sur la première conférence de citoyens en France », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 38, 4ème trimestre 1999, p. 97-124.

Une autre conférence de citoyens a eu lieu en 2002 à l'initiative de la Commission Française du Développement Durable (CFDD), sans appui de la part du gouvernement. Elle portait sur le changement climatique et a donné lieu à la rédaction d'un rapport (Rapport officiel du panel de citoyens – Conférence de

portant sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) en agriculture et dans l'alimentation, le problème de l'information des participants aux débats fit l'objet d'une procédure codifiée. Les citoyens participant à cette conférence bénéficièrent d'une formation sur le sujet débattu en deux temps. D'abord, ils reçurent une information assurée par des formateurs provenant de milieux académiques et ce, dans un souci d'impartialité et de neutralité. Un dossier documenté leur fut remis à l'issu de cette première phase. Dans un second temps, les citoyens élaborèrent cinq grandes questions devant structurer les débats avec les experts et les représentants associatifs lors de la conférence publique proprement dite. Cette phase de délibération constitue elle-même une procédure d'information, préalable à la remise d'un avis public rédigé par ce panel de citoyens et intégré dans un rapport de l'O.P.E.C.S.T. remis au Parlement.

Les « jurys citoyens » mis en place dans certaines villes espagnoles (notamment en Catalogne et au Pays Basque)[1195] et allemandes[1196] sont également appelés à débattre sur certaines thématiques préalablement déterminées par les pouvoirs locaux. A l'issue de quelques jours de débat où ces citoyens « ordinaires » ont reçu une information complète relative au sujet sur lequel porte la consultation, ils formulent un ensemble de recommandations. Ces dernières sont ensuite prises en compte, à des degrés divers, par les institutions ayant organisé la consultation. De la même manière que pour la « conférence de citoyens » expérimentée en France, « les participants reçoivent une information provenant de diverses sources : techniciens de l'administration locale, experts indépendants et représentants du monde associatif.[1197] »

---

citoyens « Changements climatiques et citoyenneté », Commission française du développement durable, Cité des sciences et de l'industrie, 10 février 2002). D'après un ancien membre de la CFDD, Benjamin Dessus, les conclusions de cette conférence ont été transmises au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable sans provoquer de sa part une réaction. La précédente conférence de citoyens relative aux OGM a selon lui suscité une levée de boucliers chez les députés, pour lesquels elle empiétait sur leurs prérogatives. Voir Véronique BERKANI, « Nous avions fait le pari de l'intelligence collective », Interview de Benjamin Dessus, *Territoires*, n° 442, novembre 2003, <http://www.adels.org>, 4 août 2004.

[1195] Voir Ismaël BLANCO, « Les jurys de citoyens en Espagne : vers un nouveau modèle de démocratie locale ? », *Mouvements*, n° 18, novembre-décembre, 2001, p. 132-137.

[1196] Voir Eléonore KOEHL, Yves SINTOMER, *Les jurys de citoyens berlinois*, Centre Marc Bloch (Berlin), Rapport final pour la Délégation Interministérielle à la Ville, juillet-août 2002, 135 p., <http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/RAPjuryberlin.pdf>, 15 septembre 2004.

[1197] Ismaël BLANCO, « Les jurys de citoyens en Espagne : vers un nouveau modèle de démocratie locale ? », *op. cit.*, p. 133. Pour un exposé de la méthode des jurys citoyens, voir Sylvain GALLAIS, « Citizens Jury : les principes de la méthode » et « Citizens Jury : un exemple de fonctionnement », in « Méthodes et

Le sondage délibératif qui consiste à sélectionner un échantillon représentatif de la population, puis à organiser un débat entre les personnes ainsi sélectionnées afin de leur permettre d'émettre un avis s'intègre lui aussi dans le même processus informatif. Dans ce cadre, les participants entendent les arguments opposés à leurs opinions initiales, obtiennent des informations sur le thème abordé auprès de spécialistes ou de personnes particulièrement concernées et discutent avec eux[1198].

De même, dans le cadre des réunions publiques organisées par la CPDP et relatives à la mise en place d'une ligne THT dans le Lot – observées par Isabelle Ras et Eric Drocourt –, un hall d'accueil recevait les participants avec des maquettes, présentoirs, panneaux appartenant tant à EDF qu'au collectif d'associations de défense. Les participants aux réunions avaient également accès au dispositif d'information élargi que constituaient les synthèses des réunions précédentes et les cartes des différents tracés possibles[1199].

Dans les cas de figure précédemment évoqués (conférence de consensus, jurys citoyens, sondage délibératif, réunions publiques), une information préalable et continue est donc fournie aux participants afin de leur permettre d'émettre un avis éclairé sur une question précise. Sur les forums de discussions, il est impossible d'évaluer le degré d'information des participants. Dans le « grand Sud-Ouest », les forums — hormis celui de Cenon, « Ensemble préparons l'été : donnez votre avis sur les loisirs » — ne s'accompagnent pas d'une information spécifique aux thèmes proposés comme le souhaiteraient pourtant certains internautes. Sur les forums de discussion, certains participants souhaitent en effet bénéficier d'une telle information afin de rendre les débats plus pertinents. Ainsi, un internaute tarbais suggère-t-il :

> « la mairie ne pourrait-elle pas faire un dossier complet sur tous ses projets de rénovations urbaines à l'occasion d'un tout prochain bulletin municipal? Cela permettrait de dédramatiser la situation et permettrait certainement aux tarbaises et

---

conduites du débat public. A propos de *Citizens Jury*. Séminaire de JERICOst, les 16 et 17 octobre 1997 », IUT de Tours – Université François Rabelais, *Les Cahiers de Jéricost*, n° 2, 2000, p. 17-33.

[1198] Voir James FISHKIN, *The Voice of the People. Public Opinion and Democracy*, New Haven, Yale University Press, 1997, 192 p. ; Pierre MARTIN, « Réconcilier délibération et égalité politique : Fishkin et le sondage délibératif », *op. cit.*

[1199] Eric DROCOURT, Isabelle RAS, « Regards sur une scène de débat local : pour une approche anthropologique des situations de débat public ? », *op. cit.*

> tarbais d'avoir une vision plus claire de l'action municipale en la matière pour le présent mandat et de ce qui est prévu sur le plan "visuel" à ce sujet![1200] »

Parfois, certaines demandes des internautes requièrent des réponses originales, impliquant éventuellement la mise en ligne de documents spécifiques. Dans un message ultérieur[1201], ce même internaute demandait, par exemple, la mise en ligne du projet de réaménagement de la rue Maréchal Foch, agrémenté de croquis explicatifs. On retrouve ici l'idée développée par Susan Herring pour laquelle la proximité entre la possibilité d'avoir accès à des documents archivés et celle d'échanger en ligne devrait être considérée comme un atout propre à Internet dans le cadre de l'établissement d'un débat public[1202]. Le webmestre tarbais explique ainsi l'absence d'adéquation entre le format des plans et leur publication sur le site Internet de ville de Tarbes :

> « Présenter sur Internet le projet de réhabilitation de la rue Maréchal Foch demande des moyens techniques. Une présentation multimédia avait effectivement été faite en conseil municipal mais on n'a jamais eu en main tous les documents qui avaient été faits. D'ailleurs, il ne s'agissait pas de documents étudiés pour la publication sur un site Internet : c'était de grands plans, très difficiles à mettre en ligne.[1203] »

Cette absence d'information préalable qui nuit à la qualité des débats n'est pas propre à ceux qui se déroulent sur les forums de discussion. Elle est également relevée dans le cadre de certaines consultations populaires engagées par les municipalités[1204].

Néanmoins, certaines villes françaises tentent, dans le cadre de consultation en ligne ou hors ligne de mettre à disposition des habitants un ensemble d'informations nécessaires à leur compréhension des enjeux sur lesquels ils sont appelés à s'exprimer. Par exemple, la ville de Perpignan, en 2002, propose sur son site Internet un questionnaire à propos du marché couvert et du parking République, en liaison avec une consultation publique sur le même thème devant avoir lieu du 3 octobre au 3 décembre 2002. Quatre questions[1205] sont

---

[1200] « Frédéric Caussade », 23/01/02, *bulletin municipal*, Tarbes (message n° 29).
[1201] « Frédéric Caussade », 31/01/02, *forum*, Tarbes (message n° 16).
[1202] Voir Susan HERRING, « Interactional coherence in CMC », *Journal of Computer-Mediated Communication*, vol. 4, n° 4, June 1999, <http://www.ascusc.org/jcmc/vol4/issue4/herring.html>, 12 février 2005.
[1203] Entretien, André Beck, Webmestre, Tarbes, 17 janvier 2003.
[1204] Voir Béatrice JERÔME, « La démocratie directe, nouvel outil de "gouvernance" des élus locaux », *op. cit.*
[1205] « Vous êtes pour la démolition ou la réhabilitation du parking République ? » ; « Si vous optez pour la démolition, souhaitez-vous » ; « En cas de démolition, faut-il » ; « Si vous optez pour la réhabilitation,

ainsi soumises aux internautes. Différentes réponses renvoient au numéro d'un panneau de l'exposition à l'ancienne Brasserie des Halles qui présente les différentes propositions de la municipalité. Cette information ne s'accompagne pas d'un réel débat puisqu'il s'agit d'une simple consultation. De plus, et c'est là sa limite essentielle, l'information est uniquement fournie par la municipalité elle-même. Les autres sources possibles d'information sur ce projet de réaménagement urbain (par exemple, associatives) ne font pas l'objet d'un renvoi de la part des éditeurs municipaux. L'information existe donc mais elle apparaît singulièrement « orientée ».

Autre exemple, en 2002, la ville de La Roche-sur-Yon (Vendée) a mis en place une consultation interactive sur l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier de la gare. L'ensemble des projets envisagés (rénovation du stade, construction de bâtiments destinés à la gendarmerie et la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt) a fait l'objet d'une information sur un site spécialement conçu à cette fin par la mairie[1206]. Ce dernier fournissait un ensemble de documents issus du travail de réflexion mené par le comité de projet constitué d'une trentaine d'habitants volontaires. Il proposait également aux internautes d'exprimer leur avis sur chacun des thèmes à l'aide d'un formulaire de saisie[1207].

Dans d'autres pays, en Angleterre ou en Ecosse par exemple, Laurence Monnoyer-Smith remarque que des interlocuteurs spécifiques peuvent être mandatés par les institutions maîtres d'ouvrage afin de faire progresser la délibération lorsque les participants sont demandeurs d'informations[1208]. De telles pratiques ne sont pas à l'œuvre sur les forums observés en France. En revanche, les municipalités reconnaissant la nécessité d'« éclairer » certains débats par des informations complémentaires.

---

souhaitez-vous ». Consultation, site Internet de la ville de Perpignan, <http://www.mairie-perpignan.fr>, 8 septembre 2002.

[1206] Consultation, <http://www.quartiergare-larochesuryon.com>, 23 octobre 2002.

[1207] Consultation, site Internet de La Roche-sur-Yon, <http://www.ville-larochesuryon.fr>, 23 octobre 2002.

[1208] Laurence MONNOYER-SMITH, « Du nouveau dans la délibération ? Analyse de la procédure de concertation DUCSAI (Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International) sur le 3ème aéroport parisien », *op. cit.*, p. 13.

Dans le cadre du forum de discussion, l'information ne peut pas seulement être considérée comme dépendante exclusivement de l'action de la mairie en ce domaine. Et ce d'autant plus, que l'information ainsi délivrée peut être considérée comme partiale.
Toutefois, comme le remarque Bernard Manin, il est illusoire de considérer que les individus puissent disposer d'une information exhaustive sur le sujet dont ils débattent. Aussi, cet auteur considère-t-il que « c'est dans et par la délibération à la fois collective et individuelle que les informations incomplètes du départ se précisent sans pouvoir atteindre cependant la complétude.[1209] » Les forums de discussion permettent-ils cette acquisition d'information ?

2. L'acquisition d'informations

Par ailleurs, les échanges se déroulant sur les forums pourraient permettre aux participants d'être davantage ou mieux informés de certains problèmes affectant la vie de la commune ainsi que cela a pu être constaté dans le cadre de certains dispositifs participatifs mis en place à l'échelle locale. Par exemple, pour Loïc Blondiaux, l'un des avantages majeurs des conseils de quartier observés dans le 20ème arrondissement de Paris réside en effet dans l'information réciproque des habitants et du pouvoir municipal[1210] qu'ils permettent. En effet, puisque un grand nombre de dossiers locaux y sont abordés, les conseils de quartier « assurent un minimum de transparence au gouvernement politique local.[1211] »

A la différence des conseils où les responsables physiquement présents sont en mesure d'expliciter leurs positions, la fréquentation du forum par les élus (et conséquemment leurs

---

[1209] Bernard MANIN, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *op. cit.*, p. 81-82.
[1210] Et cette information renforce la capacité d'action des autorités publiques ainsi que le souligne Bernard Manin – dans sa critique de la pensée de Carl Schmitt – dans la mesure où la critique et la discussion « font émerger une information sur la société qui ne serait pas disponible autrement. » Bernard MANIN, « Libéralisme et puissance de l'Etat : la critique manquée de Carl Schmitt », in *Etre gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca* / sous la direction de Pierre Favre, Jack Hayward, Yves Schemeil, Presses de Sciences Po, 2003, p. 159.
[1211] Loïc BLONDIAUX, « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », *op. cit.*, p. 389.

échanges avec les citoyens), est si rare[1212] qu'il est difficile de considérer que cet outil puisse effectivement apporter des informations institutionnelles inédites aux individus y participant.

Lorsqu'ils envisagent les potentialités démocratiques d'Internet, les responsables de site soulignent plutôt que le site Internet municipal est particulièrement intéressant du point de vue des divers types d'informations qu'il permet de diffuser auprès de la population. Pour eux, le site Internet municipal peut constituer un réservoir dans lequel les internautes peuvent trouver les informations, pratiques mais aussi politiques, susceptibles de leur être utiles[1213]. C'est ce qu'exprime Stéphane Martayan, un des gestionnaires du site Internet municipal de Parthenay jusqu'en 2001. Ce dernier « ne peut pas avoir d'effet radical du jour au lendemain sur la vie politique. » Il pense que le site a toutefois « un effet induit sur la politique locale » car il contient « un grand nombre d'informations publiques comme le cadastre ou les comptes-rendus du conseil municipal[1214]. »

Cette remarque pourrait également s'appliquer aux sites municipaux du « grand Sud-Ouest ». Rappelons en effet qu'en 2002, 72 % des sites Internet des villes supérieures à 20 000 habitants proposent une rubrique détaillant les actions politiques de la municipalité et 37 % d'entre elles, les comptes rendus du conseil municipal. Cette dernière rubrique est par ailleurs disponible sur 47 % des 317 sites Internet de villes françaises supérieures à 20 000 habitants consultés en 2002[1215]. Toutefois, il n'est pas dit que l'information ainsi disponible sur les sites Internet soit effectivement lue ou même consultée. Par exemple, dans le cadre du forum proposé par le site de *Libération* sur le droit d'asile, Michel Marcoccia constate que, bien qu'en ligne, le texte du projet de loi a été très peu lu par les participants. Pour lui, « le dispositif mis en place échoue donc à faire émerger des messages « informés »[1216].

[1212] Voir in Chapitre 5, V, 1, 1. « L'absence d'interventions politiques institutionnelles ».

[1213] Idée appuyée par le fait que de nombreux sondages en ligne – par exemple, Bourg-en-Bresse (Ain) – contiennent des questions concernant généralement l'ergonomie du site et la facilité avec laquelle l'internaute a ou non trouvé sur le site municipal l'information qu'il recherchait.

[1214] Cité par Guillaume FRAISSARD, Stéphane MANDARD, « L'avenir du politique sera local », *op. cit.*, p. 3.

[1215] Voir Gérard LOISEAU, Stéphanie WOJCIK, *Les citoyens-internautes dans l'espace public local ; prolégomènes*, *op. cit.*

[1216] Michel MARCOCCIA, « Parler politique dans un forum de discussion », *op. cit.*, p. 19.

De plus, les sites municipaux ne contiennent pas toujours l'information adéquate recherchée par l'internaute qui souhaite participer aux débats électroniques. Aussi, certains internautes vont-ils de leur propre initiative rechercher l'information sur d'autres sites Internet que celui de la municipalité. Par exemple, un internaute, d'après lequel il « appartient à chaque citoyen électeur de vérifier l'action de ses parlementaires[1217] », déclare avoir consulté le bilan parlementaire du maire actuel de Tarbes, Gérard Trémège, bilan qui n'est pas disponible sur le site municipal tarbais.

D'une manière générale, les forums de discussion ne semblent pas devoir conduire, même incidemment, à une transparence accrue des décisions municipales. L'absence fréquente de réponse de la part de l'équipe municipale fait du forum un lieu de fait essentiellement dédié aux échanges entre les citoyens eux-mêmes. Or, les informations qu'ils peuvent détenir ne s'avèrent pas toujours extrêmement fiables et visent parfois à simplement discréditer la municipalité en place. Par exemple, sur le forum du site municipal d'Anglet, l'usage des voitures de fonction par certains personnels de l'administration municipale a suscité plus d'une vingtaine de messages. Pour certains internautes, par exemple « Yannick », « Traisorpublik » et « carine m. »[1218], l'utilisation de ces véhicules serait totalement abusif et servirait les fins personnelles des agents municipaux. D'autres participants au forum, tels que « Gérard2 », « ST JUST » et « l'anarphabète »[1219], estiment qu'à défaut de preuves valables de cette utilisation illégitime des véhicules municipaux, il est inutile de polémiquer davantage sur un sujet relativement mineur. La discussion dégénère rapidement et des mots vifs sont échangés entre les partisans des deux camps. Suite aux demandes réitérées d'éclaircissement de ces divers participants auprès de l'administration municipale, la réponse apportée par le service information-communication de la ville à l'internaute « l'anarphabète » ne semble pas susceptible de clore définitivement le débat. Un agent de ce service, Véronique, déclare qu'elle et le webmestre, bien qu'attentifs aux interventions sur le forum, sont incompétents pour

---

[1217] « Frédéric Caussade », 31/01/02, *Forum*, Tarbes (message n° 16).

[1218] Les références de ces messages sont : « Traisorpublik », 14/11/2001, *voiture de ponction*, Anglet (message n° 156) et « carine m. », 13/11/2001, *RE : RE : voiture de fonction ?*, Anglet (message n° 177). Le message initial de « Yannick » qui a déclenché la controverse est introuvable sur le forum.

[1219] « Gérard2 », 14/11/2001, *c'est pas fini tout ça ?*, Anglet (message n° 158) ; « ST JUST », 14/11/2001, *je vomis!!!!!*, Anglet (message n° 166) ; « l'anarphabète », 14/11/2001, *attention St Just*, Anglet (message n° 163).

déterminer si l'utilisateur incriminé d'une voiture de fonction était ou non d'astreinte. Elle ajoute qu'« il faudrait que les personnes concernées répondent et je ne peux (ni ne veux) me substituer à elles.[1220] »

Certains sujets font ainsi l'objet d'une communication minimale, selon les souhaits mêmes de certains élus[1221]. Ici, en l'absence de réponse des personnes concernées, l'opacité qui semble entourer l'usage des voitures municipales alimente en définitive le forum d'assertions plus ou moins fondées, lesquelles ne s'apparentent guère à de l'information réciproque et frôlent parfois davantage la simple délation.

B. Les ressources argumentatives

Les internautes mobilisent de manière inégale différents registres argumentatifs, parmi lesquel le témoignage apparaît prédominant (1). Faire ainsi part de leurs expériences ne les empêche cependant pas d'étayer leurs messages par divers types d'arguments, qui ressortent principalement, si l'on reprend la classification « rustique »[1222] proposée par Philippe Breton[1223], à la fois de l'autorité et de la communauté (2).

1. Témoignage, expertise, médiation : des registres argumentatifs inégalement déployés

---

[1220] Service communication, 14/11/2001, *RE : au service communication*, Anglet (message n° 171).
[1221] Voir *infra* V, 2.
[1222] Philippe BRETON, *L'argumentation dans la communication*, *op. cit.*, p. 42.
[1223] Philippe Breton retient quatre grandes familles d'arguments : « les arguments qui s'appuient sur une autorité, ceux qui font appel à des présupposés communs, à une communauté, ceux qui consistent à présenter, à « cadrer » le réel d'une certaine façon et enfin ceux qui convoquent une analogie. » *Ibid.*, p. 42. Fondée sur un argument d'autorité, l'opinion qu'on propose à l'auditoire est acceptable parce qu'une autorité la soutient et que les auditeurs (ici, les lecteurs) la reconnaissent comme telle. *Ibid.*, p. 61. En l'espèce, il s'agira, par exemple, des références faites par les internautes à l'institution municipale elle-même ou encore à la presse. Parmi les arguments de communauté, P. Breton classe les opinions communes, les valeurs et les « lieux », ces deux derniers étant relativement difficiles à distinguer en pratique. *Ibid.*, p. 69 et suivantes.

Dans leur analyse des conseils de quartier du XXème arrondissement de Paris, Loïc Blondiaux et Sandrine Lévêque discernent trois registres dans la parole qui se manifeste au sein de ce type d'institution[1224]. Selon ces auteurs, il est ainsi possible de repérer le discours d'expertise et de médiation d'une part et le témoignage d'autre part. En pratique, le discours d'expertise et le discours de médiation, respectivement fondés sur la compétence et la représentation, se retrouvent chez les mêmes acteurs. Le plus souvent, ils sont tenus par les représentants de l'institution municipale ou les responsables associatifs. En revanche, le registre du témoignage est propre aux citoyens « ordinaires », lesquels ne représentent qu'eux-mêmes et ne peuvent pas nécessairement mobiliser des ressources argumentatives issues de l'expertise sur les sujets abordés. La reconnaissance comme légitimes de leur discours, de leurs savoirs proviendrait davantage de leur connaissance intime des problèmes afférents au quartier dans lequel ils vivent, d'une « expertise d'usage[1225] » de l'espace public urbain quotidiennement pratiqué.

Sur les forums électroniques, les deux premiers registres, celui de l'expertise et celui de la médiation, sont pratiquement absents[1226]. Aussi, la quasi-totalité des interventions des internautes s'inscrivent dans le registre du témoignage. La plupart des extraits de messages que nous présenterons plus loin peuvent ainsi être mis en parallèle avec les réflexions de Joseph Schumpeter à propos de la capacité de l'homme ordinaire de se prononcer sur les affaires de la cité. Pour cet auteur en effet, « le fabricant, l'épicier, l'ouvrier n'a pas besoin de sortir de son univers familial pour se faire une opinion rationnellement défendable (qui, bien entendu, peut être ou non fondée) sur le nettoyage des rues ou sur l'emplacement des halles centrales.[1227] » De plus, les forums de discussion actualisent l'idée de Jane Mansbridge selon laquelle la délibération pourrait admettre d'autres registres d'intervention (que celui de la discussion rationnelle), tels que le témoignage ou la

---

[1224] Voir Loïc BLONDIAUX, Sandrine LEVEQUE, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement de Paris », *op. cit.*

[1225] Selon l'expression d'André Hartereau, directeur de cabinet du maire de Lanester (Morbihan), ancien coordinateur du pôle communication du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), cité par Marie-Jeanne MARTI, « Concertation mode d'emploi », *La Gazette des communes*, n° 1674, 23 décembre 2002, p. 34.

[1226] En raison de l'absence des acteurs politiques ou associatifs susceptibles de « légitimement » les prononcer. Voir Chapitre 5.

[1227] Joseph SCHUMPETER, *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, *op. cit.*, p. 354. Rappelons toutefois que cet auteur n'est pas le plus fervent défenseur, loin s'en faut, de l'association des citoyens au processus de prise de décision politique.

narration[1228] et ce, afin d'affranchir la communication publique des inégalités induites par la priorité que confèrent les théoriciens de la délibération au discours argumentatif. Dans une perspective similaire, Iris Marion Young propose d'introduire et de reconnaître dans l'espace délibératif, au côté du discours argumentatif, trois autres formes de discours : les salutations (*greetings*), la rhétorique, et le récit personnel (*storytelling*)[1229]. Ce dernier s'inscrit dans une logique différente de celle de l'argumentation, en ce qu'il permet de faire une place à l'expression émotionnelle. Ces récits personnels peuvent être rapprochés de la notion de « témoignage » développée par Lynn Sanders[1230]. Iris Marion Young l'évoque explicitement, en soulignant son caractère égalitaire : « As Lynn Sanders argues, storytelling complements arguments in a communicative democracy because it tends to be more egalitarian than typical deliberation processes.[1231] » [« Comme Lynn Sanders l'argumente, le récit personnel complète les arguments dans une démocratie de communication parce qu'il a tendance à être davantage égalitaire que les procédures de délibération typique. »] En effet, la qualité du témoignage peut être tributaire des capacités discursives des locuteurs, mais l'inégalité d'autorité épistémologique est bien plus faible face à des récits personnels que dans le cadre d'argumentations relativement formalisées.

[1228] Jane Mansbridge parle ainsi de "everyday talk" c'est-à-dire de « discussion de tous les jours ». Voir Jane MANSBRIDGE, "Everyday Talk in the Deliberative System", in *Deliberative Politics. Essays on Democracy and Disagreement* / edited by Stephen Macedo, New York, Oxford University Press, 1998, p. 211-239. John Dryzek est également favorable à ce que la délibération puisse inclure: « rhetoric, humour, emotion, testimony or storytelling, and gossip. » [« rhétorique, humour, émotion, témoignage ou récit personnel, et potins. »] John DRYZEK, « Introduction : The Deliberative Turn in Democratic Theory », *op. cit.*, p. 1. D. Dutwin remarque quant à lui: "with regard to what deliberative participants say and how they say it, the literature on argumentation, conversation, and everyday reasoning strongly suggests that the principle of reasoned and rational argument, especially on public policy issues, will not likely be a common feature of deliberative dialogue." [« quant à ce que les participants à la délibération disent et la manière dont ils le disent, la littérature sur l'argumentation, la conversation, et le raisonnement quotidien suggère fortement que le principe de l'argument rationnel et raisonnable, spécialement sur les problèmes de politique publique, ne sera vraisemblablement pas une caractéristique courante du dialogue délibératif. »] Au contraire, il prévoit le développement des "communal narrative" et "individual experience". D. DUTWIN, *Can People Talk Politics ? A Study of Deliberative Democracy*, Unpublished Dissertation, University of Pennsylvania, Philadelphia, 2002, p. 49, cité par Jennifer STROMER-GALLEY, *Decoding Deliberation Online*, Paper presented at the Second Conference on Online Deliberation, May 2005, Palo Alto, California, <http://www.online-deliberation.net/conf2005/viewabstract.php?id=22>, 3 juin 2005, p. 10.

[1229] Voir Iris Marion YOUNG, "Communication and the Other : Beyond Deliberative Democracy", *op. cit.*, p. 129 et suivantes.

[1230] Lynn SANDERS, "Against Deliberation", *op. cit.*

[1231] Iris Marion YOUNG, "Communication and the Other : Beyond Deliberative Democracy", *op. cit.*, p. 132.

Ainsi que le relève Julien Talpin, « « s'il existe des arguments plus ou moins forts, il est impossible d'évaluer des récits personnels.[1232] »

Toutefois, Bernard Manin s'oppose à cette introduction du témoignage dans l'arène délibérative au motif que celui-ci fait disparaître l'intention de convaincre et qu'en conséquence, il ne s'agit pas d'une « procédure pour produire de l'accord et donc des décisions communes.[1233] »

2. Les types d'arguments

A partir de l'examen des 731 messages publiés sur les forums de notre corpus, nous avons repéré essentiellement quatre types d'arguments : la connaissance des lieux, la comparaison avec les autres villes, le rappel des promesses électorales et la référence à la presse écrite. Les deux premiers peuvent être classés parmi les arguments de communauté, les deux derniers parmi ceux d'autorité[1234], quoique la connaissance des lieux puisse être considérée comme relevant à la fois de l'autorité (acquise par la compétence) et de la communauté.

La connaissance des lieux

La connaissance et la pratique quotidienne des lieux sont des éléments fréquemment invoqués par les internautes lorsqu'ils formulent des jugements sur la qualité des actions entreprises par la municipalité, notamment au niveau urbanistique et environnemental. Les messages consultés montrent que les internautes fondent leur rapport au politique, ainsi que le note Alfredo Joignant à propos des citoyens « ordinaires », à l'aide de « savoirs

---

[1232] Julien TALPIN, *Une politique de la présence : les vertus de la délibération et de la participation au test des assemblées populaires argentines, op. cit.*, p. 64.

[1233] Bernard MANIN, « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques », *op. cit.*, p. 50.

[1234] Voir *supra*, Philippe BRETON, *L'argumentation dans la communication, op. cit.*

quotidiens.[1235] » Ainsi, l'internaute peut se prévaloir d'une ancienneté et/ou d'un attachement à certains lieux qui l'autorisent à formuler son opinion « en toute connaissance de cause ». Dans son commentaire de l'ouvrage de William Gamson, *Talking Politics*, Erik Neveu rappelle que, pour cet auteur, « la compétence et la capacité expressive sont directement liées au degré de réalité quotidienne des questions traitées.[1236] » Sur les forums de notre corpus, la référence à l'expérience personnelle apparaît effectivement comme le procédé majoritairement employé pour soutenir le discours. Sur le forum de Tarbes, ainsi s'exprime un « habitant de la Gespe » :

> « Habitant à la Gespe depuis des lustres, je suis frappé de voir que toute la partie sud-ouest de Tarbes (La Gespe/ Solazur / Bastillac-Université / Boulevard Lacaussade) n'a toujours pas son bureau de poste! […][1237] »

Par ailleurs, nombreux sont les messages dans lesquels l'intervenant signale son appartenance territoriale. Habiter un lieu semble dès lors autoriser à prendre la parole et à faire part de son opinion sur son environnement. Par exemple, sur le forum « Vivre à Montpellier », « Jean-Noël » évoque la déception ressentie, selon lui, face à la fermeture du jardin des plantes :

> « Le jardin des plantes de Montpellier est maintenant fermé au public depuis plusieurs mois. Habitant dans le quartier, j'ai pu remarqué que de nombreuses personnes (touristes ou locaux) étaient extrêmement déçus de trouver portes closes. Il est absolument inadmissible d'avoir laisser ce patrimoine vert se dégrader à ce point.[1238] »

De même, cet internaute vauverdois se plaint de la malpropreté de la rue dans laquelle il habite :

> « J'habite dans une rue sympathique et passante de Vauvert: la rue Carnot. Si le voisinage est très agréable, je trouve quand même déplorable que les personnes propriétaires de chien n'aient pas la civilité de ramasser les déjections de leurs fidèles animaux.[1239] »

[1235] Alfredo JOIGNANT, « Pour une sociologie cognitive de la compétence politique », *Politix*, vol. 17, n° 65, 2004, p. 159.
[1236] Erik NEVEU, « Ce que « parler politique » veut dire », *op. cit.*, p. 937.
[1237] « un habitant de la Gespe », 08/01/02, *services publics à la Gespe-Solazur-Bastillac*, Tarbes (message n° 56).
[1238] « Jean-Noël », 07/09/01, *Jardin des plantes à l'abandon*, forum « Vivre à Montpellier », Montpellier (message n° 3).
[1239] « roger giran », 04/11/01, Vauvert (message n° 6).

La comparaison avec les autres villes

La connaissance dont dispose l'internaute des réalisations effectuées dans des villes voisines de la sienne constitue également un élément souvent mis en avant dans les messages en vue de justifier les revendications exprimées. Une internaute tarbaise demande ainsi :

> « […] Est-ce q'une politique de fleurissement saisonnier (comme à Pau par exemple) des façades du centre ville grâce à des suspensoirs de fleurs sur façade est prévu ?[1240] »

Ce comparatisme, destiné à mettre en lumière les carences de la municipalité à laquelle s'adresse l'internaute, se retrouve également sur les forums où les thèmes sont préalablement définis par la municipalité. Ainsi, sur le forum « Reconversion de la Découverte », un internaute carmausin écrit :

> « à l'heure du multimedia, du web, les entreprises, mais aussi bien sur les particuliers, regardent si la commune dans laquelle ils envisagent de venir, est convenablement equipée en terme de reseau. Or, il suffit de regarder la carte du departement en ce qui concerne ces equipements pour voir a quel point carmaux est désavantagée: Albi, Sequestre,Lescure d'Albigeois, Puygouzon, Terssac,arthes, cunac,saint-juéry […] voici les communes connectees à l'adsl[1241],dans le tarn.[1242] »

Sans citer nominativement les villes auxquelles il fait référence, l'internaute montpelliérain « Jean-Noël » use également de la comparaison afin de mettre en lumière les insuffisances de la ville de Montpellier concernant la gestion de ses espaces verts. Dans un message déjà cité, il se plaint notamment de la fermeture du jardin des plantes de la ville et de la dégradation que ce dernier est susceptible de subir alors que d'autres villes qui ne se prévalent pas d'un quelconque écologisme savent préserver leur « patrimoine vert.[1243] »

[1240] « quesaquo », 01/02/02, *RE : RE : RE : RE : RE : RE : RE : fleurs* , Tarbes (message n° 70).

[1241] L'ADSL (*Asymmetric Digital Suscriber Line*) est une technologie de transfert de données pouvant aller jusqu´à 6 Mégabits par seconde sur une ligne téléphonique (les lignes ADSL proposent aujourd´hui des débits entre 128 Kbit/s et 2 Mbit/s). Cette technologie permet donc de considérablement améliorer les capacités de transmission des lignes téléphoniques actuelles afin que la voix et les données numériques puissent transiter rapidement. L'internaute peut alors surfer à haut débit, sur une liaison disponible en permanence, tout en ayant la possibilité d'utiliser son téléphone. Pour en bénéficier, il est nécessaire d'habiter dans une zone géographique couverte par cette technologie. Il faut en outre que le micro ordinateur de l'abonné soit équipé d'une carte ethernet ou d'un port USB.

[1242] « josies », 4/10/01, *et pas d'Internet valable !!!!*, Forum « Reconversion de la Découverte », Carmaux (message n° 14).

[1243] « Jean-Noël », 07/09/01, *jardin des plantes à l'abandon*, Forum « Vivre à Montpellier », Montpellier (message n° 3).

Les internautes de villes autres que celles du « grand Sud-Ouest » procèdent de manière identique et n'hésitent pas à effectuer la comparaison entre les réalisations des villes avoisinantes et la leur, souvent d'ailleurs au détriment de cette dernière. En Ile-de-France, cet internaute de Villemomble (Seine-Saint-Denis) demande ainsi :

> « Pourquoi les aménagements des villes voisines sont-ils plutôt réussis alors qu'à Villemomble les derniers choix ont été particulièrement désastreux ?[1244] »

A Lorient, un internaute reproche au magazine municipal d'être totalement inintéressant par rapport à celui de la ville de Lanester (Morbihan) :

> « je viens de feuilleter le Reflet de Lanester, leur magazine municipal. Quelle différence avec Lorient magazine ! c'est un peu la honte pour une ville comme lorient d'avoir un journal aussi inintéressant et mal fichu. A côté, Reflet est bien conçu et dynamique. J'espère que Lorient proposera un jour un vrai journal digne de ma ville.[1245] »

Le rappel des promesses électorales

Certains indices suggèrent que les internautes intervenant sur les forums sont relativement attentifs aux scansions de la vie municipale. Ainsi qu'en témoignent les extraits de messages suivants, il semble que se vérifie ici le constat effectué par Daniel Gaxie pour lequel, à la différence de la politique nationale, la politique locale fait l'objet d'une relativement bonne connaissance de la part des citoyens, lesquels en ont une expérience personnelle directe et ne sont pas complètement dépendants des comptes rendus des médias[1246]. Afin de soutenir ses revendications ou ses suggestions, l'internaute effectue ainsi un rappel des promesses faites par l'équipe municipale en place lorsque celle-ci était en campagne électorale, soulignant de la sorte la lenteur de leur mise en œuvre. A titre illustratif, un internaute angloys écrit :

> « je me suis aperçu que l'av. de Montbrun avait été orné de pas mal de bornes centrales ce qui est très bien car la vitesse a drolement diminuée. Pourquoi ne ferait on pas de même av. de la Chambre d'Amour. le Maire avait avant les elections, promis de refaire

---

[1244] « esthète seconde », non daté, *Les aménagements à Villemomble : beurk*, forum de Villemomble, <http://www.ville-villemomble.fr>, 4 mars 2003.
[1245] « Alan », 07/02/02, *lorient magazine est moche et illisible*, Forum Libre, Lorient.
[1246] Voir Daniel GAXIE, « Vu du sens commun », *op. cit.*

> cette avenue peut-etre attend -t-il les prochaines, a moins que d'ici là des accrochages se produisent.[1247] »

La critique des internautes ne se limite pas à la mise en exergue du décalage entre les promesses récemment effectuées et le caractère inachevé des réalisations annoncées. Elle se fonde, également, sur le rappel de projets plus anciens :

> « Il y a deux ou trois ans, on nous parler du projet de créer un skate parc, vers la Barre ou les Cavaliers. Etait ce juste pour séduire les jeunes ? N'avez vous pas été subventionné pour ce projet. Merci de répondre.[1248] »

Ce rappel des promesses électorales antérieurement tenues n'est pas un procédé argumentatif propre aux forums de discussion : il est, par exemple, fréquemment à l'œuvre dans les interpellations épistolaires aux maires de Lyon analysées par Luc Chambolle entre 1989 et 1999[1249].

La référence à la presse écrite

Les internautes peuvent également se saisir des informations délivrées par la municipalité elle-même, par exemple dans le bulletin municipal. A propos du coût du Festival du Film organisé par la ville de Luchon, un internaute écrit ainsi :

> « Le Festival c'est bien, c'est même tres bien Mais si je m'en refere à la derniere « Lettre du Maire » je me rends compte que Luchon n'en n'a pas les moyens Eh c'est pas moi qui le dit![1250] »

De la même manière, cet internaute cenonnais, lecteur du « Flash » publié par la ville, émet son opinion concernant l'utilisation du budget de la ville et sa répercussion sur les impôts locaux :

> « Comme je l´ai constaté dans le Flash une bonne partie du budget sera consacrée au Tramway et à la réfaction de la voirie qui est bien sûr liée à ces travaux de grand ampleur. […] Seul souci, est-ce que dans les prochaines années, l´amortissement de ces équipements se fera-t-il ressentir dans la taxe d´habitation ?[1251] »

[1247] « duc », 05/12/01, *eh l'avenue de la chambre d'amour*, Anglet (message n° 108).
[1248] « un angloy », 07/11/01, *le Skate Parc*, Anglet, (message n° 205).
[1249] Voir Luc CHAMBOLLE, *Une citoyenneté en actes : approche pragmatique et modélisation de l'interpellation épistolaire des maires de Lyon (1989-1999), op. cit.*, p. 87.
[1250] « au secours », 07/02/02, *OK – Au Secours*, Luchon (message n° 180).
[1251] « stéphane », 31/05/01, *satisfait*, forum « Budget de la ville pour 2001 : vos réactions, vos questions ! », Cenon (message n° 4).

La référence aux informations issues de la presse quotidienne régionale (PQR) afin de soutenir la validité de leur argumentation manifeste de la part des internautes une sensibilité et une certaine connaissance des affaires publiques locales. Les internautes font alors référence aux divers titres de la PQR comme en témoigne, par exemple, un extrait des propos de cet internaute luchonnais :

> « Enfin, le Maire de Luchon avoue que le Festival a un coût que la Ville de Luchon ne peut supporter (la depêche du 13/02/02)…[1252] »

Sur d'autres forums que ceux du « grand Sud-Ouest », les publications municipales constituent également une source d'information que ne se privent pas d'utiliser les internautes dans leurs messages adressés à la mairie. Ainsi, dans les Hauts-de-Seine, une « vanvéenne EFFONDREE » déplore la prochaine destruction dans son quartier d'un square au profit de la construction d'un immeuble :

> « Je découvre avec effarement le projet de bétonnage de l'îlot du métro. […] Quelques endroits cependant sont agréables à traverser : ce petit square du métro à traverser matin et soir était mon plaisir quotidien sur le chemin du travail. Je suis atterrée de voir dans le magazine Vanves qu'il sera remplacé par un énorme immeuble destiné entre autre au club de pétanque.[1253] »

De manière identique, sur le forum consacré à la sécurité routière d'une autre municipalité française, Orléans (Loiret), un internaute cite précisément le « bel article de la rubrique "TRANCHE DE VIE" République du Centre du jeudi 03 octobre 2002 page 2[1254] »

Comme le constate Sara Bentivegna à propos des *newsgroups* consacrés aux quatre principaux partis politiques italiens, outre la référence à leur expérience personnelle, les participants aux forums de discussion exploitent largement les informations diffusées par les médias traditionnels[1255]. Si l'utilisation des fonctionnalités techniques du dispositif – par exemple, couper-coller des articles trouvés sur Internet, introduire dans son message un lien hypertextuel pointant vers un site d'information ou une dépêche de presse – n'est pas très développée, la presse écrite, en particulier locale, constitue en effet une ressource qui figure dans certains messages du corpus.

[1252] « à suivre », 13/02/02, *Le Mea Culpa de Mr le Maire -…à suivre*, Luchon (message n° 188).
[1253] « Imac », 08/10/02, *trop d'espaces verts*, forum de Vanves, <http://www.villes-vanves.fr>, 3 mars 2003.
[1254] « JPaul », 07/10/02, sans titre, forum d'Orléans, <http://www.ville-orleans.fr>, 4 mars 2003.
[1255] Voir Sara BENTIVEGNA, *Talking Politics on the Net*, *op. cit.*, p. 1.

Ces différents extraits de messages illustrent la diversité des ressources argumentatives mobilisées par les internautes. Ils confirment aussi la conclusion que William Gamson tire de son analyse des processus de politisation intervenant dans le cadre des discussions profanes. S'interrogeant sur les ressources argumentatives et émotionnelles mobilisées par les individus pour exprimer publiquement leurs opinions, il montre que les informations obtenues par les médias, les expériences vécues personnellement ainsi que les certitudes issues du « bon sens » populaire constituent les supports sur lesquels s'appuient les individus pour fonder la validité de leurs discours[1256].

Par ailleurs, ils sont significatifs de la propension du forum à accueillir des formes d'expression plus émotionnelles ou narratives, ainsi que le constate Laurence Monnoyer-Smith dans son analyse du forum électronique sur la « Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International » (DUCSAI[1257]), ces dernières étant exclues du cadre habermassien de la délibération. Quoique, comme le souligne Jacques Lolive, les émotions ne s'opposent pas toujours à l'usage public de la raison. L'expression d'émotions est en effet parfois liée à une évaluation morale de telle sorte qu'elles puissent être considérées comme ayant légitimement leur place dans un espace public défini par des exigences de justification[1258].

[1256] Voir William GAMSON, *Talking Politics*, *op. cit.*

[1257] Voir Laurence MONNOYER-SMITH, « Du nouveau dans la délibération ? Analyse de la procédure de concertation DUCSAI (Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International) sur le 3ème aéroport parisien », *op. cit.*, p. 32.

[1258] Voir Jacques LOLIVE, « La montée en généralité pour sortir du NIMBY. La mobilisation associative contre le TGV Méditérranée », *op. cit.*, p. 129.

Conclusion du chapitre 4

L'anonymat rendu possible sur Internet, et dont usent très fréquemment les internautes intervenant sur les forums de notre corpus, facilite les prises de parole en même temps qu'il en accentue leur virulence. L'absence de co-présence physique affranchit largement les participants des contraintes et des règles qui pèsent ordinairement sur les conversations en face-à-face. Dès lors, les citoyens tendent à aborder des problèmes qu'ils n'oseraient peut-être pas soulever en présence des responsables politiques. Aussi, le forum apparaît comme un espace très critique non seulement à l'égard des actions menées par le pouvoir municipal, mais aussi vis-à-vis des positions exprimées par l'ensemble des intervenants.
Par ailleurs, l'écriture, inhérente au fonctionnement des forums de discussion, assure certes une qualité d'argumentation probablement supérieure à celle des échanges oraux mais constitue aussi un mode d'exclusion supplémentaire – à celle créées par les inégalités matérielles et culturelles d'accès à Internet – pour les personnes qui maîtrisent difficilement le langage écrit. Ces disparités peuvent néanmoins être atténuées lorsqu'est mis en œuvre, de manière associative ou institutionnelle, un accompagnement approprié de la prise de parole électronique. De plus, cet accompagnement est parfois l'occasion de fournir aux participants des informations éclairant soit le déroulement des débats, soit les sujets débattus.

Sur les forums observés, les internautes souhaitent manifestement évoquer, et de manière largement majoritaire, des problèmes qui relèvent, à notre sens, du politique. Les doléances exprimées par les internautes paraissent bornées au quotidien (lampadaires défectueux, trottoirs souillés, verdure déficiente…), sans doute éloignées des « grands » débats politiques, mais néanmoins motivées par une demande de partage équitable de l'espace public urbain. En cela, elles relèvent pleinement du politique. Fondée sur un sentiment d'injustice, une partie importante des interventions des internautes s'inscrivent dans le registre du témoignage. Afin de soutenir leurs discours, ils mobilisent davantage leur expérience pratique des lieux que des connaissances techniques des sujets évoqués. Dans certains cas, les internautes inclinent à raccrocher leurs interventions à des préoccupations d'intérêt général. Ils expriment donc des revendications propres, particulières, mais tentent aussi de les lier, soit à l'intérêt plus général de la collectivité à laquelle ils appartiennent,

soit à un principe supérieur de justice. Ainsi, sur les forums électroniques, les participants au débat procèdent à des opérations de montée en généralité destinées à légitimer leur contribution au regard d'un public, fût-il « invisible ».

Néanmoins, les formes d'encadrement de ces paroles opérées par la municipalité hypothèquent le déroulement de la discussion. Dans le même temps, le souci avéré des municipalités de contrôler le contenu discursif de leur forum nuance la perspective cynique qui ne verrait dans ces espaces que de vastes « défouloirs » sans conséquence. Plutôt, il pose l'épineux problème de l'articulation d'un espace libre de débats, constitutif sinon d'une volonté tout du moins d'une opinion politique, avec le système institutionnel représentatif. Un tel espace créé par le système politique est destiné à laisser la discussion se dérouler sans contrainte. Le risque est de voir de tels espaces accueillir effectivement des paroles contradictoires avec les positions institutionnelles, libres mais justement déconnectées de l'organisation politique. Plaidant légitimement pour une discussion libre et sans entrave, une telle conception n'entraîne-t-elle pas automatiquement une déconnexion de la discussion d'avec la décision ? Reprenant les propos de Jürgen Habermas, Paul Ladrière évoque la perméabilité de l'institution aux « valeurs, thèmes, contributions et arguments[1259] » circulant dans de tels espaces de débats. Cette porosité du système politique s'avère effectivement nécessaire à l'opérationnalisation des demandes émanant des citoyens.

[1259] Paul LADRIERE, « Espace public et démocratie. Weber, Arendt, Habermas », *op. cit.*, p. 42-43. L'auteur écrit en effet : « Pour que la décision ne se coupe pas de la délibération, l'espace public institutionnel doit rester proche de l'espace public non organisé. » *Ibid.*, p. 43.

Chapitre 5. Un usage parcimonieux des forums de discussion

Parmi les conceptions sous-jacentes à la création d'un forum de discussion sur le site municipal, celle d'un lieu d'interpellation du politique est volontiers évoquée par les responsables interrogés[1260]. Dans cette perspective, les interventions de ces derniers doivent donc être repérables sur les forums de notre corpus. De tels échanges entre les citoyens et les responsables municipaux sont-ils effectivement observables ? Quelles formes revêtent-ils ? S'agit-il simplement pour les élus d'apporter ponctuellement une réponse aux questions des internautes ou de contribuer à enrichir les discussions en ligne par de nombreuses interventions ? L'observation du contenu des forums montre que les élus y sont en fait très peu présents. En miroir, les forums de notre corpus apparaissent relativement délaissés par les internautes eux-mêmes (V, 1). La désertion des responsables peut certes relever d'un simple désintérêt de leur part à l'égard de cet outil électronique. En réalité, elle ressort de plusieurs paramètres, et notamment du fonctionnement politique et administratif de la municipalité, qui concourent à l'irréductibilité des pratiques politiques à la seule technique. (V, 2). Dès lors, comment concevoir que le forum puisse avoir une influence sur les décisions municipales ? Alors qu'il pâtit à l'évidence d'un défaut de représentativité de ses participants[1261], est-il possible de considérer que le forum produit des avis liant l'autorité qui les a mises en place ? Si la place des forums de discussion dans l'espace politique apparaît effectivement, pour l'instant, mineure, il semble qu'il faille considérer l'impact des discussions électroniques au-delà de leur seule insertion dans le processus institutionnel de décision (V, 3).

[1260] Voir Chapitre 3.

[1261] Au moins à cause des inégalités d'accès à Internet. Voir Introduction générale. Il faudra toutefois préciser ce que recouvre cette notion de « représentativité ». Voir *infra*, V, 3. « Des décisions déliées du débat électronique ».

V, 1. Des forums peu fréquentés

En théorie, les forums proposés sur les sites Internet municipaux suggèrent l'éventualité pour les élus, tant de la majorité que de l'opposition, d'intervenir spontanément dans les débats qui s'y déroulent ou de répondre aux interpellations qui peuvent leur être faites. Pour Raphael Kies, auteur d'une étude sur le forum du parti radical italien, la présence des responsables politiques constitue précisément une des conditions de sa réussite[1262]. Dans quelle mesure les forums du « grand Sud-Ouest » donnent-ils lieu à des échanges entre les citoyens et les responsables municipaux ? Dans les lieux institutionnels où le débat se déroule en présence des participants, la parole de l'autorité publique apparaît souvent prééminente[1263]. Sur les forums, celle-ci semble se faire beaucoup plus rare (A). Par ailleurs, les thèmes proposés au débat électronique sont-ils susceptibles de mobiliser les citoyens ? A l'échelle locale, Albert Mabileau soutient, en effet, que la participation des individus est occasionnelle et principalement motivée par la recherche de solution à des problèmes particuliers, lorsque leurs intérêts proches sont mis en jeu[1264], soit des conditions strictement inverses à celles exigées par la délibération envisagée d'un point de vue normatif. Aussi, les citoyens seront-ils prompts à s'exprimer sur des enjeux, choisis par les éditeurs municipaux et qui peuvent paraître, pour certains, marginaux ? (B). S'il n'est pas dans notre intention de tracer un profil sociologique précis des internautes participant aux forums de discussion présents sur les sites observés, il est possible de procéder à une répartition entre les intervenants appartenant à la municipalité et les « simples » citoyens.

[1262] Voir Raphael KIES, *Not all the online political forums are futile : The case study of the « radical community »*, *op. cit.*

[1263] Voir Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *op. cit.*

[1264] Voir Albert MABILEAU, « A la recherche de la démocratie locale. Le représentant et le citoyen », *op. cit.*, p. 68.

V, 1, 1. L'absence d'interventions politiques institutionnelles

Sur les forums de notre corpus, les interventions des membres du conseil municipal apparaissent marginales. Ces espaces d'expression qu'ils ont pourtant eux-mêmes initié sont, en effet, peu fréquentés par les élus de la majorité (A). Quant à l'opposition, elle ne paraît guère davantage s'y impliquer (B). En réalité, les responsables municipaux peuvent adopter, vis-à-vis du forum, plusieurs attitudes. De la simple lecture des messages qui y sont postés, à l'intervention destinée à alimenter un débat ou à mettre fin à une polémique, plusieurs degrés d'implication des élus sont, en effet, observables (C). Lorsqu'ils s'expriment sur le forum municipal, quelles formes revêtent par ailleurs les interventions des responsables politiques ? Dans le chapitre précédent, nous avons évoqué les traits de l'écriture électronique, la souplesse de sa forme mais aussi son caractère fréquemment polémique. Ces caractéristiques, issues de l'observation des messages des particuliers, sont-elles également présentes dans les écrits électroniques de l'autorité municipale ? En d'autres termes, la rationalité de l'institution municipale pèse-t-elle sur l'expression des participants au forum ? Nous verrons que lorsqu'elle est maniée par l'institution, la parole électronique tend à revêtir les mêmes attributs que les classiques missives administratives imprimées (D).

A. Un espace négligé par la majorité municipale

La crédibilité des forums de discussion, comme outil de dialogue entre élus et citoyens, paraît affectée par l'incertitude relative à la réelle prise en considération des messages par les élus eux-mêmes et au devenir des requêtes ou suggestions qui sont formulées. Ainsi, le webmestre du site tarbais, relève l'absence d'implication des élus[1265]. L'observation du corpus montre que ces derniers ne répondent en effet que très rarement aux questions qui leur sont adressées. Certes l'absence de réponse visible de la part des élus n'équivaut pas systématiquement à un manque d'attention dont pâtiraient les messages qui leur sont destinés. Mais, elle contribue à ancrer chez les internautes le sentiment de l'inanité de leurs

[1265] Entretien, André Beck, Webmestre, Tarbes, 17 janvier 2003.

interventions, décourageant *a priori* l'expression de leurs opinions. Leurs fréquentes remarques désabusées traduisent leur incompréhension face à l'apparente indifférence des élus pour un outil pourtant mis en place sinon sur leur initiative, au moins avec leur consentement. Les responsables interrogés apparaissent d'ailleurs conscients de la frustration qu'engendre chez les internautes l'absence de réponse de la part de l'administration ou des élus municipaux. Ainsi, la directrice du service communication de la ville d'Anglet remarque :

> « De temps en temps, on peut avoir des réflexions cinglantes, par exemple : « et alors vous répondez quand ? », « c'est pour quand la réponse ? », « est-ce que les élus consultent le forum ? », « les élus ignorent-ils que le forum existe ? ». Les internautes se sentent frustrés.[1266] »

En effet, sur les forums du « grand Sud-Ouest », les messages où les internautes se plaignent ouvertement du mutisme de leur municipalité abondent. Par exemple, l'internaute « D. Gilbert » souhaitant connaître les motifs de l'entrée payante de la piscine pour les collégiens alors qu'elle est gratuite pour les écoliers, fait ainsi part de son mécontentement sur le forum d'Anglet :

> « ce qui est chouette avec ce forum c'est qu'on perd son temps à poser des questions touchant directement à la vie de la commune, notamment sur le fait que nos gamins doivent payer une entrée de piscine dès lors qu'ils sont collégiens, en espérant une réponse des élus ... Ceux-là même qui sont en charge des affaires restent sourds aux questions de leurs administrés... Trouvez l'erreur.. Pourtant, rien de gênant dans ma question, nulle provocation.. Non rien d'autre qu'une question qui aurait, me semble-t-il droit à une réponse.. [1267] »

En réaction au message de « D. Gilbert », « patrick » manifeste à son tour son étonnement devant la surdité de la municipalité en arguant du fait que le dialogue pourrait permettre de désamorcer des sujets brûlants tels que le traitement des eaux ou la pollution des plages[1268]. A Luchon, « BOULANGER » apostrophe l'ensemble des participants de manière plus radicale en s'interrogeant sur le caractère inexistant de réponse et ce, qu'elle que soit la question posée sur le forum[1269]. Sur le forum de Tarbes, « Frédéric Caussade » réaffirme le droit à la parole pour tous, y compris ceux qui ne sont pas d'accord avec le maire et

---

[1266] Entretien, Liane Béobide, directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.
[1267] « D. Gilbert », 07/11/01, *ce qui est chouette avec ce forum*, Anglet (message n° 210).
[1268] « patrick », 07/11/01, *re : ce qui est chouette avec ce forum*, Anglet (message n° 211).
[1269] « BOULANGER », 17/05/01, *réponse à questions*, Luchon (message n° 36).

regrette que la mairie « fasse la sourde oreille » devant leurs arguments ou réponde de manière, selon lui, agressive[1270].

Aux yeux des internautes, les élus apparaissent ainsi très peu présents sur les forums de discussion observés. Nos propres observations effectuées sur l'ensemble des intervenants confirment ce constat d'un absentéisme flagrant des élus sur les forums du « grand Sud-Ouest » comme l'indiquent les deux tableaux suivants.

Qualité des intervenants sur les 8 forums du « grand Sud-Ouest » 2002		
Catégories d'intervenants	***Intervenants (effectifs)***	***Intervenants (pourcentages)***
Maire	2	0,5 %
Elus	4	1 %
Services municipaux	8	2 %
Webmaster	8	2 %
Internautes non municipaux	395	94,5 %
Total	**417**	**100 %**

[1270] « Frédéric Caussade », 31/01/02, *Forum*, Tarbes (message n° 16).

Messages postés par les différentes catégories d'intervenants sur les 8 forums du « grand Sud-Ouest » 2002		
Catégories d'intervenants	***Nombre de messages (effectifs)***	***Nombre de messages (pourcentages)***
Maire	3	0,5 %
Elus	5	1 %
Services municipaux	46	6 %
Webmaster	55	8 %
Internautes non municipaux	623	84,5 %
Total	**732**	**100 %**

La lecture de ces tableaux montre que les possibilités d'échanges verticaux entre la municipalité et les citoyens sont peu exploitées. En effet, 1,5 % seulement de l'ensemble des intervenants appartiennent au conseil municipal[1271]. Cette quasi absence des élus sur les forums de discussion est également observable quant au nombre de messages postés par catégorie d'intervenants. Alors que 84,5 % des messages sont postés par des internautes n'appartenant pas à la municipalité, seulement 1 % le sont par des élus municipaux, 6 % par les services municipaux et 8 % par les webmasters sur l'ensemble des huit forums. Seuls deux maires, René Rettig (Luchon) et Robert Villenave (Anglet), sont intervenus, respectivement deux et une fois, sur les forums de leur ville.

Les élus et plus encore les maires, ne sont pas toujours en mesure de consulter les forums de discussion présents sur le site de leur municipalité[1272]. Pour reprendre les termes de la directrice du service information-communication d'Anglet, les élus ne sont pas

[1271] Nous avons cependant conscience que ce pourcentage est biaisé du fait du nombre, nécessairement limité, des membres du conseil municipal dans les villes de notre corpus. Aussi, les pourcentages relatifs au nombre de messages postés par les différentes catégories d'intervenants sont-ils plus crédibles.
[1272] Ce point est plus longuement abordé *infra* dans V, 2. « Un dialogue contraint par le fonctionnement politique et administratif de la municipalité ».

« constamment en veille sur le forum.[1273] » Le webmestre du site de cette même ville reconnaît quant à lui que sur le forum « il n'y a pas beaucoup de répondants du côté administratif et politique[1274] » de la mairie. Parfois, les élus ne savent d'ailleurs même pas que des forums sont proposés sur le site de la mairie comme l'a indiqué lors de notre entretien, Anne Vayssière, Adjointe déléguée à la démocratie locale de la municipalité carmausine[1275].

L'absence des interventions politiques institutionnelles peut également être liée à la conception qu'ont les responsables du rôle du forum. Dans certains cas, le forum est conçu pour permettre uniquement l'expression des citoyens, les élus ne songeant pas à y intervenir eux-mêmes (Carmaux[1276]). Dans certains forums, autres que ceux du « grand Sud-Ouest », le souhait de réserver le forum à l'expression quasi exclusive des citoyens est explicitement affiché. Par exemple, à Savigny-le-Temple (Seine-et-Marne), il n'est pas interdit aux membres de l'opposition de prendre part aux débats se déroulant sur le forum. En revanche « soucieux de laisser la plus grande place à l'expression et au débat entre les habitants, les élus de la majorité municipale s'interdisent d'intervenir sur ce forum et même de répondre aux interpellations personnelles qui peuvent leur être faites.[1277] »

Néanmoins, cette extrême discrétion des élus soulignée précédemment n'est pas uniquement observable sur les forums du « grand Sud-Ouest ». Dans son étude des forums des sites municipaux de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Voisins-le-Bretonneux, Gaël Naras constatait lors d'une enquête antérieure un phénomène identique.

[1273] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.
[1274] Entretien, Stéphane Caillaud, Webmestre, Anglet, 21 janvier 2003.
[1275] Entretien, Anne Vayssière, Adjointe à la Démocratie locale, Communication, Vie associative, Carmaux, 7 janvier 2003.
[1276] A ce propos, rappelons les mots de Marie-Line Marchant, Chargée de communication à la mairie de Carmaux, lors de notre entretien du 7 janvier 2003 : « C'est plus un dialogue entre les internautes, qu'entre les internautes et la mairie… » Voir Chapitre 3.
[1277] Consultation, site Internet de la ville de Savigny-le-Temple, <http://www.savigny-le-temple.com>, 4 mars 2002. Dans des forums dont la mise en ligne est prévue pour septembre 2004, un tel fonctionnement est également évoqué. Ainsi, dans la petite commune de Clapiers (Hérault, 4 631 hab.), les Clapiérois pourront échanger leurs opinions sur des sujets divers, à partir d'un thème prédéfini à l'avance. Les thèmes de société seraient privilégiés par rapport aux thèmes politiques. Le premier thème prévu est ainsi « les associations souffrent du manque de bénévoles. Que faire ? ». La Mairie ne sera pas partie prenante des échaanges qui se dérouleront exclusivement entre Clapiérois.
Voir VILLES INTERNET. Promouvoir l'Internet citoyen, « Les villes Internet », rubrique « fiche d'initiative _Clapiers », <http://www.villes-internet.net/villes/results.php>, 27 août 2003.

En effet, il relevait que seulement la moitié des messages adressés à l'administration et/ou aux élus (soit 44,7 % de son corpus) recevait effectivement une réponse[1278].

Dans son analyse de la concertation baptisée « Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International » (DUCSAI) et plus particulièrement des 332 messages postés sur le forum proposé sur le site, Laurence Monnoyer-Smith indique que certains internautes se plaignent régulièrement de la vacuité des débats que suscite l'absence de réponse des autorités publiques[1279] à leurs questions précises[1280].

En 2000, la situation est comparable sur les forums officiels de l'Assemblée nationale, où l'absence des députés est totale et provoque de même le mécontentement de la part des internautes[1281].

Ainsi, peu de responsables politiques de la majorité municipale prennent part aux discussions se déroulant sur les forums de discussion. En cela, le forum diffère sensiblement d'autres lieux institutionnels de débat tels que, par exemple, les conseils de quartier. Dans certains de ces derniers en effet, Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer rappellent la très inégale distribution de la parole, laquelle est généralement monopolisée par les responsables politiques ou associatifs. Dans les conseils de Saint-Denis, Rouen et du 20ème arrondissement de Paris, le temps pris par ces responsables est particulièrement significatif de la prérogative qu'ils exercent sur le déroulement des débats. Selon ces deux auteurs, 95 % du temps de parole est en effet régulièrement monopolisé par les institutionnels et les associatifs lors des conseils du quartier Allende (Saint-Denis), environ 90 % au Châtelet à Rouen, 80 % dans de nombreuses séances à Belleville[1282].

[1278] Voir Gaël NARAS, *Quelles pratiques citoyennes d'Internet dans les collectivités locales ? Etude des forums de discussion de Boulogne-Billancourt (92), Issy-les-Moulineaux (92) et Voisins-le-Bretonneux (78), op. cit.*

[1279] Pierre Zémor, alors président de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), présida le comité DUCSAI. La CNDP, créée par la loi Barnier de 1995 est « chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. », <http://www.debatpublic.fr>. Cependant, la DUCSAI a été confiée à Pierre Zémor, en dehors des missions officielles de la CNDP.

[1280] Voir Laurence MONNOYER-SMITH, « Du nouveau dans la délibération ? Analyse de la procédure de concertation DUCSAI (Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International) sur le 3ème aéroport parisien », *op. cit.*

[1281] Laurent d'ERSU, « L'administration fait la sourde oreille », *Le Monde interactif*, 15 mars 2000, p. 3.

[1282] Voir Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *op. cit.*

B. La timidité de l'opposition municipale[1283]

Le forum accueille également l'expression de participants en désaccord avec la majorité municipale. Mais, au regard de l'important rôle que peuvent jouer, selon Georges Gontcharoff, les comités de quartier dans les stratégies de reconquête du pouvoir de l'opposition municipale[1284], les forums municipaux apparaissent comme un enjeu relativement marginal. Néanmoins, ils pourraient constituer une tribune supplémentaire offerte aux membres de l'opposition municipale, qui tenteraient, d'après les responsables municipaux interrogés, de rallier à leurs vues les autres participants. L'hypothèse d'une instrumentalisation du forum par les opposants politiques à la majorité municipale est ainsi émise par le webmestre de Tarbes. Selon lui, un élu de la municipalité précédente aurait soulevé, sur le forum, le problème du devenir des Halles de la ville alors que celles-ci faisaient l'objet d'un projet de réhabilitation, déjà décidé et voté par l'actuelle municipalité. Les interventions de cet ancien élu relevaient davantage, selon le webmestre tarbais, du dénigrement de l'équipe en place que de la participation à un débat collectif. Aussi, le webmestre tarbais déclare-t-il sans ambages :

> « C'étaient des gens […] qui voulaient bien souvent casser du Trémège. C'est tout. Ils voulaient se faire Trémège sur le forum…C'était clair.[1285] »

Sur le forum d'Anglet, les internautes formulent des critiques aussi bien envers les membres de la majorité qu'envers ceux de l'opposition municipale. Mais, les tentatives de l'opposition semblent recueillir peu de succès comme l'indique la directrice du service information-communication d'Anglet :

> « Pas mal d'élus de l'opposition trouvaient effectivement dans le forum un moyen de susciter le débat et la critique. Ils s'y sont essayés mais à leurs dépens. Ça se retournait contre eux.[1286] »

Il est toutefois difficile de vérifier la réalité d'une instrumentalisation du forum par les opposants à la majorité en place. Les messages que les responsables interrogés attribuent à

[1283] Les membres des différentes oppositions municipales n'ont pas été interviewés. Les analyses qui suivent sont donc tirées de nos entretiens avec les membres des majorités municipales et de nos propres observations des forums du « grand Sud-Ouest ».
[1284] Voir Georges GONTCHAROFF, « Le renouveau des comités de quartier », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 305-327.
[1285] Entretien, André Beck, Webmestre, Tarbes, 17 janvier 2003.
[1286] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.

l'opposition sont postés par des auteurs utilisant un pseudonyme. Sur l'ensemble des forums du « grand Sud-Ouest », nous n'avons trouvé aucun message signé comme tel par un membre de l'opposition municipale des villes considérées.

Pourtant, l'investissement du forum par les membres de l'opposition municipale ou de partis politiques ne partageant par ses vues est redouté par la majorité en place. Il paraît être souvent l'un des mobiles des décisions de suspendre l'activité du forum existant sur le site Internet municipal ou de freiner, par un immobilisme délibéré, la création d'un tel espace de discussion. Ce dernier cas de figure est illustré par le site Internet de la ville suisse de Lausanne où les acteurs politiques locaux craignaient « de voir l'espace monopolisé par des groupuscules minoritaires, ou même mis à profit par des « harceleurs » de tout poil.[1287] » De la même manière, le responsable du site du Premier ministre, Benoît Thieulin, affirme, en 2001, qu'il n'est plus envisagé d'y proposer des forums libres, l'expérience antérieure de ce type de forum n'ayant pas été selon lui concluante. Selon Benoît Thieulin, le forum libre antérieurement proposé sur le site du Premier ministre n'avait pas réellement contribué au débat public car cet espace d'expression avait alors été « pris d'assaut par des groupes minoritaires, actifs et agressifs.[1288] »

L'investissement d'un espace de débat par les opposants au pouvoir en place n'est pas l'apanage des forums de discussion. Une telle éventualité assèche d'ailleurs l'imagination participative des responsables municipaux. Ainsi, Françoise de Veyrinas[1289] indique, en 1999, que des conseils d'habitants élus, initialement envisagés par la municipalité toulousaine, ne furent pas en définitive créés « par crainte d'avoir des minorités extrémistes importantes.[1290] » Il est généralement observable chaque fois qu'un projet est soumis par les responsables politiques au débat public. Les procédures de consultation et de débat publics prévues par la loi Barnier du 2 février 1995, et placées sous la conduite de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), permettent aux citoyens d'exercer leur droit à participer à la délibération, précédant la décision politique, relative aux grands

---

[1287] Luc VODOZ, Lilli MONTEVENTI WEBER, Barbara PFISTER, « Les « services Internet » : quelles articulations entre les citoyens et l'Etat ? », *op. cit.*, p. 209.
[1288] Voir Jérôme BOUTEILLIER, « Benoît Thieulin présente son activité et analyse la présence gouvernementale sur le web », 10 décembre 2001, <http://www.neteconomie.com>, 11 décembre 2001.
[1289] Adjointe au maire de Toulouse en 1999 et ancienne secrétaire d'Etat aux Quartiers en difficulté.
[1290] Citée par *L'Express*, 7 janvier 1999, p. 51.

projets d'infrastructure. En même temps, ainsi que le constate Cécile Blatrix lors de son étude du débat public relatif au projet de TGV « Rhin-Rhône »[1291], ces procédures constituent une tribune pour les opposants, notamment les associations, déjà ou en parallèle mobilisées dans des actions contestataires non conventionnelles (par exemple, dans des manifestations). Cette peur de voir investir les lieux de débat par des opposants qui n'auraient pour horizon que leurs seuls intérêts particuliers constituait d'ailleurs un argument central des parlementaires critiques à l'encontre de la légitimité des conseils de quartier, lors des travaux sur la loi de « démocratie de proximité ». Ainsi, l'éventualité d'une instrumentalisation de ces instances de quartier par des associations est appréhendée par le député des Bouches-du-Rhône, Guy Tessier, en ces termes :

> « […] rien n'exclut, avec l'imprécision de ce texte, que les conseils de quartier se trouvent phagocytés par des structures associatives créées pour la circonstances à des fins non avouées mais ouvertement étrangères à la défense de l'intérêt des quartiers.[1292] »

A la différence de ces procédures institutionnalisées, mais ponctuelles, où s'expriment les adversaires des projets défendus par certains responsables politiques et acteurs économiques, le forum de discussion constitue de manière permanente, un lieu dans lequel les désaccords vis-à-vis de la politique municipale peuvent se manifester. En pratique, le risque est redouté que l'opposition municipale profite effectivement de cette opportunité supplémentaire de critiquer les décisions de la majorité, et ce de manière pérenne puisque les messages font le plus souvent l'objet d'un archivage.

En théorie, la fréquentation du forum municipal par les élus diffère des réponses qu'ils peuvent apporter aux questions des internautes. Un élu pourrait en effet spontanément intervenir sur le forum sans que son intervention soit motivée par la requête préalable d'un internaute. Face aux sollicitations dont ils font l'objet, les élus — qui de manière minoritaire participent aux forums — optent en réalité pour des comportements diversifiés. Différentes catégories d'intervention des élus sont ainsi repérables.

[1291] Voir Cécile BLATRIX, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *op. cit.*

[1292] *Journal Officiel Assemblée Nationale*, Débat parlementaire, 1ère séance, 13 juin 2001, p. 4194, cité par Régis MATUSZEWICZ, « Représentations et pratiques des conseils de quartier : une démocratie participative en devenir sous contrainte », *op. cit.*, p. 209.

C. L'appropriation différenciée du forum par les élus majoritaires

« Lecteurs invisibles »[1293] selon l'expression employée par Valérie Beaudouin et Julia Velkovska ou encore « lurkers »[1294] (« rôdeurs ») comme ils sont désignés dans les travaux anglo-saxons d'après Viviane Serfaty, les élus peuvent adopter une attitude d'implication minimale. Dans ce cas, ils se contentent de lire tout ou partie des messages postés sur les forums, sans poster eux-mêmes de contributions. Ce type d'investissement des élus est évidemment impossible à quantifier précisément. Par exemple, à Luchon, le webmestre déclare que le maire se connecte deux fois par semaine et choisit lui-même les messages auxquels il souhaite répondre[1295], ce qui suppose qu'il en lit au moins quelques uns.

Dans un deuxième cas de figure, les élus peuvent procéder à des interventions ciblées, sur des questions qui leur sont spécifiquement adressées. Sur les forums du « grand Sud-Ouest », la prise de parole des élus se classe exclusivement dans cette catégorie d'intervention. En effet, les pourcentages précédemment indiqués correspondent strictement aux réponses faites à des messages les sollicitant.

Afin de dynamiser les échanges et lorsque ils ont tendance à s'essouffler, l'animation du forum apparaît par ailleurs essentielle. Il s'agit alors, de la part de la municipalité, de poster des contributions lançant un débat sur un sujet précis ou soulevant un aspect du problème débattu qui n'avait pas été jusqu'alors relevé par les autres participants.
Même si cette responsabilité est généralement dévolue aux personnels du service communication ou au webmestre, les élus peuvent ponctuellement endosser le rôle d'animateur en intervenant personnellement sur le forum ou en suggérant, par exemple, au webmestre de trouver des thèmes pertinents de discussion en rapport avec les projets

---

[1293] Valérie BEAUDOUIN, Julia VELKOVSKA, « Constitution d'un espace de communication sur Internet. (Forums, pages personnelles, courrier électronique…) », *op. cit.*, p. 171.
[1294] Viviane SERFATY, « Les groupes de discussion sur Internet entre constructions imaginaires et pratiques : un exemple aux Etats-Unis », *op. cit.*, p. 402.
[1295] Entretien, Jean-Christian Cheze, Webmestre, Luchon, 24 janvier 2003. Les réponses du maire de Luchon, René Rettig, apparaissent d'ailleurs très peu fréquentes puisque il n'a posté que deux réponses parmi les cent quatre vingt neuf messages laissés sur le forum luchonnais.

municipaux en cours. Au regard de la participation décroissante des internautes sur le forum tarbais — ce qui a en partie motivé sa fermeture —, le directeur de cabinet de la mairie de Tarbes admet d'ailleurs qu'il appartenait également à la mairie de provoquer les débats et de stimuler les discussions.

L'absence d'animation, préjudiciable à la vitalité du forum, est généralement justifiée, par les responsables interrogés, par le manque de moyens humains. La webmestre du site montpelliérain reconnaît qu'« on peut faire évoluer un forum en y rentrant des contributions » mais ajoute aussitôt que son service dispose d'une « trop petite équipe pour qu'il y ait quelqu'un qui ne s'occupe que de ça.[1296] »

Dans cette perspective, l'animation du forum est le plus souvent minimale, les quelques messages de webmestres peu encourageants. Par exemple, l'intervention du webmestre luchonnais se borne à recommander aux internautes de trouver des sujets de discussion intéressants plutôt que de se livrer en permanence à la critique réciproque mais stérile de leurs comportements respectifs[1297].

En dernier lieu, les élus, sans nécessairement devoir manifester leur présence sur le forum, peuvent intégrer les remarques des internautes dans le cadre de leur activité quotidienne. L'infléchissement radical de l'action municipale en raison d'opinions divergentes postées sur le forum n'est sans doute pas à l'ordre du jour. Cependant, la vue des messages réitérés sur une problématique urbaine (par exemple, le réaménagement du grand marché central, qui a suscité de très nombreux messages sur le forum de Tarbes) — non prise en compte jusqu'alors — peut conduire l'élu à l'insérer dans l'agenda politique local ou à modifier la hiérarchisation des problèmes à traiter[1298].

D. Le formalisme des réponses

[1296] Entretien, Marie-Benoîte Conchon, webmestre, Montpellier, 29 janvier 2003.
[1297] webmaster, 06/08/01, *On se calme… !*, Luchon (message n° 65).
[1298] Voir *infra*, « La mise sur l'agenda local ».

Lorsque les élus répondent effectivement aux messages qui leur sont adressés ou pour lesquels ils s'estiment destinataires, leurs propos sont nettement plus formalistes que ceux tenus par l'ensemble des internautes qui apparaissent souvent anarchiques et brouillons.
Dans la plupart des cas, il est manifeste qu'ils n'adhèrent pas franchement au mode relâché d'écriture autorisé par le courrier électronique. Ainsi, à un message de « Gérad.s » sur le forum d'Anglet demandant « où en est-on avec les réunions de quartier ?[1299] », l'Adjoint à la Vie des Quartiers, Claude Olive, apporte une réponse parfaitement explicite mais qui paraît quelque peu « décalée » pour les habitués des forums, par son formalisme, à la demande initiale :

> « M. Claude OLIVE, Adjoint à la vie des quartiers, est à votre écoute. Vous pouvez le rencontrer lors de différentes permanences bi-mensuelles qui se tiennent dans les écoles maternelles des quartiers, de 17 h 30 à 19 h 00 […].[1300] »

Dans leurs messages, les élus municipaux argumentent et justifient leurs actions en faisant référence à leur programme électoral, aux débats du conseil municipal et en se prévalant de la satisfaction présente ou future que procurent leurs décisions aux administrés. La réponse du maire d'Anglet, Robert Villenave, à « Xabi » qui fustigeait l'absence de concertation quant au défrichage du parc de la villa Beatrix Enea[1301] est à cet égard éclairante :

> « Xabi,
>
> […] La décision d'ouvrir ce parc figure page 5 de notre programme électoral, diffusé en plusieurs milliers d'exemplaires. C'est clair, transparent et démocratique. Les angloys nous ont donné la majorité pour le mettre en oeuvre. C'est fait.[1302] »

Dans le même esprit, en réponse à un internaute souhaitant la réouverture du Jardin des Plantes appartenant à l'Université Montpellier 1[1303], l'Adjoint délégué à l'environnement et aux espaces verts, Jean-Louis Roumégas exprime le volontarisme de la mairie, extraits des débats du conseil municipal à l'appui. Cet Adjoint fait ainsi référence à la séance du 25 juillet 2001 lors de laquelle le Conseil a souhaité « souligner l'importance qu'il attache à la

---

[1299] « Gérad.s. », 07/11/01, *réunions de quartier*, Anglet (message n° 196).
[1300] Claude Olive, Adjoint à la Vie des Quartiers, 08/12/01, *RE : réunions de quartier*, Anglet (message n° 197). L'adresse électronique apparaissant au début du message, Adjoint.viedequartier@ville-anglet.fr et le ton dépersonnalisé des propos pourraient laisser penser que ce n'est pas en réalité Claude Olive qui a répondu directement au message mais peut-être son secrétariat.
[1301] Voir *infra*, message de « Xabi », 18/12/2001, *et la concertation!!!!!*, Anglet (message n° 87).
[1302] Robert Villenave [Maire d'Anglet], 27/12/01, *Re : et la concertation !!!!!*, Anglet (message n° 88).
[1303] « Jean-Noël », 07/09/01, *Jardin des plantes à l'abandon*, forum « Vivre à Montpellier », Montpellier (message n° 3).

réouverture rapide, au moins partielle dans un premier temps, du jardin des plantes et demande que l'Etat et l'Université Montpellier I prennent sans délai, toute décision utile à ce sujet.[1304] »

Autre exemple, suite au message d'un internaute à la fois enthousiaste et inquiet des dépenses que la ville de Cenon consacre au tramway et aux équipements sportifs et culturels[1305], l'Adjoint chargé des Finances, Didier Mercier-Lachapelle se veut rassurant et affirme l'effort de la municipalité en vue de stabiliser les impôts locaux :

> « Les opérations prévues au budget bénéficient de subventions importantes de la part de partenaires extérieurs (Conseil général, Régional, Etat, Europe). De ce fait la part restant à la charge de la Commune reste conforme à nos moyens actuels. Le souci de la Municipalité est de stabiliser les taux des impôts locaux pour les années à venir.[1306] »

Il est ainsi exceptionnel de trouver un message d'élu qui adopte le ton habituel des conversations électroniques, habituellement décontractées ou même humoristiques, telles que la contribution d'Huguette Julian, Adjointe chargée de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Propreté de la ville de Tarbes. En réponse à l'internaute « quesaquo » qui se plaint de l'absence de fleurissement de la ville[1307], cette Adjointe fournit ainsi une réponse documentée dont l'ouverture et les salutations de fin témoignent ou de son agacement ou de son ironie :

> « Est-ce de votre fenêtre décorée, de votre balcon fleuri ou de votre jardin bien entretenu que vous écrivez? […] Réponse d'Huguette JULIAN à celui ou celle qui n'a pas donné son nom mais qu'il (ou qu'elle) peut rencontrer dans son bureau à la Mairie.[1308] »

Le formalisme patent des contributions des membres de l'équipe municipale, qui peut paraître étonnant dans le contexte habituel des courriers électroniques, est cependant compréhensible. D'une part, les élus, fréquemment sollicités, sont habitués à fournir des réponses officielles via le papier à en-tête de leur municipalité. Leurs réponses écrites

---

[1304] Jean-Louis Roumégas [Adjoint délégué à l'environnement et aux espaces verts], 10/09/01, *Re: Jardin des plantes à l'abandon*, forum « Vivre à Montpellier », Montpellier (message n° 4).
[1305] Voir *infra*, le message de « Stéphane », 31/05/01, *satisfait*, forum « Budget de la ville pour 2001 : vos réactions, vos questions ! », Cenon (message n° 4).
[1306] Didier Mercier-Lachapelle [Adjoint aux Finances], 06/06/01, *Réponse à vos demandes*, forum « Budget de la ville pour 2001 : vos réactions, vos questions ! », Cenon (message n° 5).
[1307] « quesaquo », 07/01/2002, *fleurs*, Tarbes (message n° 62).
[1308] Huguette Julian [Adjointe chargée du cadre de vie], 09/01/2002, *RE : fleurs*, Tarbes (message n° 63).

procèdent d'un certain nombre de conventions formelles (formules d'ouverture, de salutation, respect des règles de grammaire et d'orthographe), d'un style administratif éprouvé et d'un nécessaire argumentaire. L'attachement à ces diverses composantes d'un courrier provenant d'une institution constitue une garantie du sérieux avec lequel sont traitées les multiples demandes parvenant à la mairie. Lorsque le maire ou l'élu répondant est une personnalité connue, la signature manuscrite constitue aussi une gratification symbolique dont ne peut se prévaloir un simple e-mail[1309]. L'attention à ces courriers dactylographiés est par ailleurs d'autant plus grande qu'ils constituent un engagement de la part de toute l'équipe municipale vis-à-vis de la personne à l'origine d'une requête. Dans leurs réponses effectuées par courriers électroniques, les élus ne font ainsi que transposer des pratiques épistolaires antérieures dont ils ne pourraient se défaire qu'au prix d'une certaine perte de crédibilité. Au regard de la force de l'habitus administratif qui signe la rédaction des courriers papier, le média Internet se révèle impuissant à formater de manière importante l'expression et le contenu des contributions des responsables politiques.

D'autre part, il est vraisemblable de penser que les internautes seraient pour le moins surpris, voire décontenancés, si leurs responsables employaient dans leurs réponses le style décontracté qu'eux-mêmes utilisent dans leurs questions ou s'ils faisaient preuve de désinvolture dans les arguments avancés. Le témoignage du webmestre tarbais constitue à cet égard un utile éclairage :

> « On ne peut pas écrire n'importe quoi. Si vous répondez n'importe quoi, vous vous faites « assassiner ». Les internautes se permettent tout mais refusent que les gens qui leur répondent utilisent les mêmes armes. Dès qu'on va oublier un élément de la réponse, cela va être sujet à polémiques.[1310] »

Il faut remarquer que ce formalisme est également significatif d'une certaine dissymétrie des échanges entre la mairie et les internautes. Ainsi que l'écrivait Eric Conan, à propos des comités de quartier, à la fin des années 1970, « l'intervention, la prise de parole et le langage sont les clés de la dynamique de participation : une initiative maladroite, manquant

---

[1309] C'est d'ailleurs pour cette raison que Martine Aubry répondait par un courrier postal, sur lequel elle apposait sa signature, et non par un courrier électronique, aux messages qui lui étaient adressés à travers son site de campagne. Voir Nathalie ETHUIN, Rémi LEFEBVRE, « Les balbutiements de la cyberdemocracy électorale. Contribution à une analyse des usages politiques d'Internet : le site de Martine Aubry lors des élections municipales de mars 2001 », *op. cit.*

[1310] Entretien, André Beck, Webmestre, Tarbes, 17 janvier 2003.

d'assurance aura peu d'effet sur les débats de quartier.[1311] » L'extrait du message de « saidani jamel », sur un des forums de Cenon, nous semble particulièrement significatif de cette maladresse évoquée par Eric Conan :

> « Nous voudrions que dans les city stade de cenon il y ait plus de protection pour les jeunes c´est à dire mettre des filler pour que les ballon n´ayent pas sur la route et eviter les accidents. Merci de vous en occuper le plus vite possible[1312] »

Cette demande peut paraître extrêmement naïve dans sa formulation. Elle n'en témoigne pas moins d'une réelle préoccupation de la part de ce jeune internaute. Pourtant, elle va appeller, de la part des services municipaux, une réponse peu amène. Celle du service animation reproduite ci-dessous apparaît en effet sur un registre à travers lequel transparaît la manière dont sont considérés les « jeunes » de cette ville :

> « La maintenance des équipements sportifs est demandée par le service des sports. Cependant l´ensemble des utilisateurs doivent être vigilants afin de ne pas détériorer le matériel et le tenir en bon état de propreté. Merci.[1313] »

Par ailleurs, le manque de soin apporté fréquemment à la rédaction des textes postés sur le forum de la ville et notamment les fautes (d'orthographe, de saisie ou de syntaxe) peut parfois nuire à leur compréhension. Ce qui conduit à penser qu'ils seraient « moins rapidement ou facilement traités[1314] » comme le relève le chargé de projet Internet de Chalon-sur-Saône, Nicolas Descloux. Le Directeur des Services Municipaux d'Anglet est quant à lui beaucoup plus catégorique. Sa position — rapportée par l'Adjoint à la Culture et à la Communication d'Anglet — est claire : si une demande n'est pas formulée administrativement, elle ne sera pas suivie de réponse.

Les interventions des élus et plus encore du maire apparaissent donc excessivement rares sur les forums municipaux consultés. La teneur de leurs messages diffère sensiblement de celle des autres internautes participant aux débats en ligne. A l'habituel relâchement de l'écriture électronique, tangible dans les messages des particuliers, les messages des élus opposent un formalisme traditionnellement attaché au courrier papier et se départissent peu

---

[1311] Eric CONAN, « Démocratie locale », *Esprit*, juin 1978, p. 36.
[1312] « saidani jamel », 10/04/01, *protection à CENON*, Cenon [Ensemble préparons l'Eté : donnez votre avis sur les loisirs] (message n° 13).
[1313] Service Animation, 12/04/01, *protection des city stade*, Cenon [Ensemble préparons l'Eté : donnez votre avis sur les loisirs] (message n° 14).
[1314] Cité in OBSERVATOIRE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LA VILLE, « Participation, débat public, Internet et multimédia. Quel accompagnement local ? », *op. cit.*, p. 62.

du souci d'argumenter solidement leurs positions relatives au sujet sur lequel ils sont interpellés.

Le forum ne constitue donc pas un lieu particulièrement prisé des élus, majoritaires ou minoritaires, du conseil municipal. Un tel désintérêt ferait-il écho à celui dont ferait preuve la population ?

V, 1, 2. Un espace délaissé par la population

La prise de parole des citoyens en régime représentatif est relativement sporadique. En effet, l'acte électoral et les modes non conventionnels de participation politique (par exemple, les manifestations) se caractérisent généralement par leur ponctualité. Seuls les sondages (encadrés et sélectifs) prétendent « mesurer » de manière constante l'opinion et ce, selon des modalités qui font l'objet de critiques acerbes[1315]. A l'échelle locale, les réunions publiques, les conseils de quartier, les référendums locaux, les enquêtes publiques sont tout aussi conditionnés par une certaine périodicité. Ainsi, rares sont les espaces, tels que les forums électroniques, dans lesquels une prise de parole « continue » peut théoriquement s'effectuer. Ces espaces sont-ils effectivement investis par les citoyens ? Les inégalités d'accès à Internet, mais aussi des déterminants sociaux et culturels[1316], sont des facteurs qui expliquent, en partie, la très faible participation sur les forums de notre corpus, qu'ils soient libres ou thématiques (A). Concernant les forums thématiques, certains sujets proposés au débat par les éditeurs municipaux apparaissent plus particulièrement inaptes à susciter l'intérêt des internautes (B). En outre, le peu d'assiduité des participants hypothèque de manière certaine la possibilité d'un débat effectivement permanent (C).

A. Des messages peu nombreux

[1315] Voir *infra*, III, 1, 3. « Recueillir les avis ».
[1316] Voir Introduction.

L'observation des forums municipaux du grand Sud-Ouest conduit à relever sans équivoque une participation anémique de la population. Certains responsables municipaux imaginent les conditions propices selon eux à la prise de parole des individus telles que par exemple, une limitation de la durée de fonctionnement du forum, une information préalable sur les sujets proposés, un large accès public à Internet en général et aux débats électroniques en particulier. A Cenon, le respect de ces conditions a effectivement permis d'accroître la participation des habitants sur un forum relatif aux loisirs dans la ville. Mais, en règle générale, les forums municipaux mobilisent un nombre peu élevé d'individus.

Le tableau suivant récapitule le nombre de messages postés sur l'ensemble des forums de notre corpus au jour de notre consultation, le 15 février 2002.

Forums du « grand Sud-Ouest »	**Nombre de messages (effectifs)**
Anglet (libre)	209
Carmaux (mixte)	54
Cenon (thématique)	110
Condom (mixte)	34
Luchon (libre)	189
Montpellier (thématique)	28
Tarbes (libre)	72
Vauvert (libre)	34
Total	**730**

A priori, le forum d'Anglet est celui qui suscite le plus de participation puisque le nombre de messages répertoriés au jour de notre consultation est le plus élevé. Néanmoins, ces résultats doivent être tempérés. Tous les forums n'ont effectivement pas exactement la même date de mise en ligne[1317]. Leur ancienneté sur le site municipal est donc extrêmement variable et conditionne en partie la plus ou moins grande abondance des

[1317] Voir Annexe 9.

messages qui y sont postés. Ainsi, le forum le plus ancien est un des forums thématiques de Condom, « Amélioration et travaux dans la cité », ouvert le 18 juin 1999. Le plus récent est « Fête de l'Internet 2002 » ouvert sur le site de Montpellier le 5 février 2002. Certains forums sont mis en ligne pour une période déterminée. C'est le cas du forum « Festival Jeunes » de Cenon ouvert le 2 avril 2001 pour une quinzaine de jours, le dernier message datant du 19 avril. Ce forum est depuis archivé[1318] sur le site municipal.

Pour plus de lisibilité, le tableau ci-contre (page 421) indique le nombre de messages reçus en moyenne sur chacun des forums de notre corpus. Cette moyenne constitue une indication utile en ce qu'elle permet de déterminer quels sont les forums les plus actifs. Son calcul n'est cependant pas exempt de problème. Ainsi, la moyenne des messages de deux forums de Montpellier — « L'euro vos questions » et « Fête de l'Internet 2002 » — n'a pas grand sens dans la mesure où ces deux forums n'ont fonctionné qu'un seul jour.
Un constat majeur s'impose d'emblée : la faiblesse du nombre de messages postés. Dans certains cas, la moyenne des messages apparaît, en effet, infinitésimale.
Si la plupart des responsables interrogés reconnaissent le peu de succès que rencontrent leurs forums auprès des internautes, certains évoquent des chiffres qui paraissent très fortement éloignés de notre propre dénombrement. Par exemple, alors que nous avons calculé une moyenne de 1,6 messages postés par jour sur le forum angloys, bizarrement la directrice du service information-communication se dit satisfaite de la participation sur ce forum. Selon elle, le forum de la ville recueille entre 20 et 50 messages par jour. Elle explique d'ailleurs ce « bon taux de participation » par la longévité du forum sur le site municipal[1319].

Forums du « grand Sud-Ouest »	**Moyenne des messages par jour**
Cenon [Ensemble préparons l'Eté : donnez votre avis sur les loisirs]	**8**
Tarbes	1,7

[1318] Ce qui signifie que les internautes ne peuvent plus envoyer de contributions sur ce forum mais peuvent lire celles qui ont été postées lors de la période d'ouverture du forum.
[1319] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.

Anglet	1,6
Montpellier [Fête de l'Internet 2002]	1
Montpellier [L'euro vos questions]	1
Cenon [Votre avis sur ce site]	0,5
Cenon [La sculpture monumentale de Cenon par Toutain : donnez votre avis]	0,3
Cenon [Budget de la ville pour 2001 : vos réaction, vos questions]	0,2
Cenon [Le tramway : vos réflexions]	0,2
Luchon	0,2
Cenon [L'Euro au 1er janvier 2002]	0,1
Montpellier [Vivre à Montpellier]	0,1
Carmaux [Citoyen]	0,06
Carmaux [Carmaux sur Internet]	0,05
Montpellier [Actualité, société]	0,05
Montpellier [Un nouveau forum]	0,05
Vauvert	0,04
Carmaux [Reconversion de la Découverte]	0,03
Montpellier [Culture et Loisirs]	0,03
Condom [Divers]	0,02
Condom [Amélioration et travaux de la cité]	0,01
Condom [Développement du site www.condom.org]	0,01
Condom [Développement économique, emploi et avenir du bassin condomois]	0,006

Quelque peu dépitée, la chargée de communication de la mairie de Carmaux, Marie-Line Marchant évoque, quant à elle, la faiblesse numérique des messages alors qu'elle-même et le webmestre du site, espéraient que — au vu de la fréquentation élevée du site Internet carmausin — le forum drainerait un nombre important de messages[1320]. De la même manière, Thierry Galan, Adjoint délégué à la culture et à la communication de Vauvert

[1320] Entretien, Marie-Line Marchant, Chargée de communication, Carmaux, 7 janvier 2003.

déclare en janvier 2003 que le dernier message publié sur le forum date du mois de juin 2002[1321], ce qui signifie que pendant près de sept mois le forum vauverdois n'a reçu aucun nouveau message.

Marie-Benoîte Conchon, webmestre du site montpelliérain relève également la faiblesse quantitative des messages postés sur les forums municipaux qu'elle attribue à l'existence d'autres sites Internet spécialement consacrés aux forums et habituellement fréquentés par les internautes désireux de prendre part à des discussions électroniques. Le peu d'engouement pour les forums de discussion serait, selon elle, observable sur tous les sites municipaux qui en disposent, les internautes n'étant pas encore habitués à visiter les sites de villes[1322]. Son collègue, Pierre Trilles, qualifie quant à lui le forum montpelliérain de « simulacre.[1323] » Pour ce dernier, la faible participation observée constitue une sérieuse atteinte au caractère démocratique du forum. Il souligne ainsi la nécessité pour ce dispositif d'être largement accessible et surtout, apte à susciter la participation d'un nombre relativement élevé d'individus[1324].

L'enthousiasme pour le moins mitigé des citoyens pour les forums de discussion proposés par leur municipalité tient également à la manière dont ceux-ci sont techniquement construits. Ainsi, pour le webmestre de Cenon, la configuration technique du forum n'est pas propre à susciter l'enthousiasme des utilisateurs :

> « En tant qu'internaute lambda, utilisateur de forum très régulier, un forum tel que celui-ci ne me donne pas envie de participer. Si quelqu'un comme moi, placé directement sur le forum, n'a pas envie d'y participer, je pense que d'autres, qui sont peut-être moins habitués, seront moins encore enclins à le faire.[1325] »

Ce constat d'une très faible participation des internautes sur les forums de discussion des sites municipaux étudiés est identique dans le cas de forums proposés par d'autres villes françaises, pourtant reconnues pour le dynamisme de leur politique de communication et de leurs usages des technologies de l'information et de la communication. Ainsi, les forums mis en ligne de manière permanente ou ponctuelle sur les sites municipaux

---

[1321] Entretien, Thierry Galan, Adjoint à la Culture, à la Communication et aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Vauvert, 14 janvier 2003.
[1322] Entretien, Marie-Benoîte Conchon, webmestre, Montpellier, 29 janvier 2003.
[1323] Meriem DADOU, *Le site Internet municipal de Montpellier*, *op. cit.*, Annexe.
[1324] Entretien, Pierre Trilles, Webmestre (chargé de la partie « Mairie en ligne »), Montpellier, 29 janvier 2003.
[1325] Entretien, Stéphane Verdier, Webmestre, Cenon, 20 janvier 2003.

d'Amiens, Faches-Thumesnil (Nord) ou Strasbourg, ne semblent pas, d'après leurs responsables, interrogés en 1999 par Véronique Kleck, remporter eux non plus un grand succès[1326]. Il apparaît d'ailleurs pour certains d'entre eux qu'il faille prioritairement développer une « culture de la participation » avant d'envisager l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'une démocratie participative. Cette « culture de la participation » ne serait d'ailleurs pas entièrement superposable à ce que Maurice Blanc désigne sous l'expression « culture démocratique.[1327] » En effet, la « culture de la participation » comme la « culture démocratique » correspondrait à la capacité d'exprimer son point de vue, être à l'écoute des autres et à rechercher des compromis acceptables de part et d'autre. Mais elle exclut, tout du moins dans l'esprit des élus, l'apprentissage de responsabilités collectives, deuxième volet de la « culture démocratique » selon Maurice Blanc, dans la mesure où les points de vue individuels exprimés sur les forums de discussion donnent rarement lieu à une décision qui engage l'ensemble de la collectivité[1328].

Les observations effectuées par Luc Vodoz et ses collègues sur les sites Internet des villes de Bâle (Suisse), Bologne (Italie) et Lausanne (Suisse) semblent plaider dans le sens d'un nécessaire habitus participatif préexistant. Ces auteurs constatent, en effet, que là où les processus participatifs sont traditionnellement valorisés, les « services Internet » mettent davantage l'accent sur l'abaissement des seuils d'accessibilité, ainsi que sur la mobilisation citoyenne[1329].

Fabienne Greffet, qui a étudié en détail cinq sites Internet de grandes villes françaises (Grenoble, Lyon, Nancy, Toulon et Strasbourg), note que le forum strasbourgeois sur le

---

[1326] Voir Véronique KLECK (dir.), *Démocratie locale et usages de l'internet. Politiques municipales de développement des réseaux électroniques en direction des habitants : premières observations, op. cit.*, p. 59.

[1327] Maurice BLANC, « Politique de la ville et démocratie locale. La participation : une transaction le plus souvent différée », *op. cit.*, p. 102-103. La culture de participation ne correspond pas non plus à la « culture civique » proposée par Gabriel Almond et Sydney Verba. La « culture civique » constitue, en effet, un mélange de contradictions apparentes où l'influence du citoyen sur les gouvernants alterne avec la déférence qu'il manifeste à leur égard : d'un côté, le citoyen doit exprimer son point de vue, de sorte que les responsables politiques en soient avertis et puissent agir en conséquence ; de l'autre, ceux-ci doivent avoir une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir prendre des décisions. Voir Gabriel A. ALMOND, Sydney VERBA, ed., *The Civic Culture : Political Attitudes and Democracy in Five Nations*, London, Sage Publications, 1989, 392 p.

[1328] Voir *infra*, V, 3.

[1329] Voir Luc VODOZ, Lilli MONTEVENTI WEBER, Barbara PFISTER, « Les « services Internet » : quelles articulations entre les citoyens et l'Etat ? », *op. cit.*, p. 206.

projet d'agglomération 1998-2010 — qui s'accompagne d'une série de texte relatifs aux débats et décisions prises à ce sujet par les conseillers communautaires — connaît un succès mitigé. En effet, après plusieurs mois de fonctionnement y furent seulement postés environ 75 messages au 30 mai 2000, selon elle, à cause de la technicité et de la complexité des dossiers[1330]. Manifestement, l'information qui avait été délivrée à propos de ce projet d'agglomération s'est avérée insuffisante pour déclencher une participation massive sur le forum strasbourgeois. Il est vraisemblable que d'autres conditions doivent être réunies afin de favoriser plus amplement le développement de la participation des citoyens sur les forums proposés par l'autorité municipale.

La faible participation des individus aux forums de discussion n'est pas uniquement propre à ceux présents sur les sites municipaux. Ainsi, dans son étude d'un dispositif comparable — la liste de discussion mise en place par le collectif « Toulouse Réseau Unitaire Citoyen » (TRUC) suite à l'accident survenu à l'usine toulousaine AZF en septembre 2001 — Marie-Gabrielle Suraud observe que plus de la moitié des personnes inscrites ne s'expriment pas sur la liste qui est dès lors davantage considérée comme une source d'informations que comme un espace de débat[1331]. De la même manière, Laurence Monnoyer-Smith remarque que sur les forums offerts sur le site Internet de la procédure de concertation DUCSAI relative à l'implantation d'un troisième aéroport parisien, « seule la moitié des inscrits participe en général activement au débat.[1332] »

Ces différents exemples, non exhaustifs[1333], illustrent la faible participation suscitée par les forums de discussion proposés par des organisations politiques ou militantes, institutionnelles ou faiblement structurées, nationales ou locales. Ils relativisent quelque peu le constat — pouvant être perçu comme démocratiquement très décevant — issu de notre propre observation des forums municipaux. En même temps, ils invitent à constater

---

[1330] Voir Fabienne GREFFET, « L'offre de démocratie locale sur le Web : l'exemple des sites de grandes villes », *op. cit.*

[1331] Voir Marie-Gabrielle SURAUD, « Le *Net* ou la clôture de l'espace public : débats sur l'accident industriel de Toulouse (septembre 2001) », *op. cit.*, p. 224.

[1332] Laurence MONNOYER-SMITH, « Systèmes participatifs sur Internet : vers une nouvelle ère de la délibération publique ? », in *La situation délibérative dans le débat public* / sous la direction de Bernard Castagna, Pascal Ricaud, Sylvain Gallais, Jean-Philippe Roy, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », vol. 2, 2004, p. 80.

[1333] Par exemple, nous n'évoquons pas les forums, nombreux, proposés sur les sites Internet de la presse nationale et locale.

que l'analyse des débats en ligne s'attache d'abord à des processus émergents et évolutifs et ne peut encore donner lieu à des positions définitives sur le rôle éventuel d'Internet dans les transformations de l'espace public contemporain. Et ce d'autant plus que nombre de dispositifs antérieurs ou concomitants ne mobilisent également qu'une partie infime de la population. Ainsi, à propos de la concertation urbaine, Maurice Blanc relève que « si tous les habitants sont invités à participer, seule une minorité se mobilise et répond présent.[1334] » Quant à l'enquête publique, devant permettre le recueil des avis de la population sur des projets dont la teneur est légalement définie, elle se caractériserait elle aussi par l'absence quasi-totale du public. Sur ce point, Cécile Blatrix fournit des données chiffrées particulièrement éloquentes en rapportant que, dans les années 1990, un commissaire enquêteur estimait à 85 % la proportion d'enquête faisant l'objet d'une carence totale du public[1335]. De plus, les femmes et les jeunes sont aussi écartés ou s'auto-excluent de la procédure de l'enquête publique[1336]. Dans le cas des conseils de quartier, et lorsque leurs séances sont ouvertes à l'ensemble de la population, la représentativité des participants ne semble ni recherchée, ni assurée. Par exemple, dans leur étude des conseils de quartier du 20ème arrondissement de Paris, Loïc Blondiaux et Sandrine Lévêque, notent qu'à peine 0,5 % de sa population est effectivement présente aux réunions. Cette centaine d'habitants n'est par ailleurs absolument pas représentative de l'ensemble des habitants. En effet, les jeunes et les étrangers sont largement absents de ces conseils, lesquels rassemblent plutôt des individus déjà fortement politisés et mobilisés[1337]. Le même phénomène se produit à Amiens où les conseils ne sont quasiment jamais fréquentés par les jeunes de moins de vingt-cinq ans[1338].

Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer qui ont travaillé sur les conseils mis en place dans les quartiers populaires d'habitat social des villes d'Aubervilliers, Rouen, Saint-Denis et du 20ème arrondissement de Paris relèvent également « une sous-représentation systématique des jeunes, des populations africaines et, dans une moindre mesure, maghrébines, des non-

---

[1334] Maurice BLANC, « Participation des habitants et politique de la ville », *op. cit.*, p. 188.
[1335] Voir Cécile BLATRIX, « Le maire, le commissaire enquêteur et leur « public » : la pratique politique de l'enquête publique », *op. cit.*, p. 162.
[1336] *Ibid.*, p. 169.
[1337] Voir Loïc BLONDIAUX, Sandrine LEVEQUE, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement de Paris », *op. cit.*
[1338] Voir Gaëlle DUPONT, Dominique LUNEAU, « Les comités de quartier, outils de dialogue et enjeux du pouvoir municipal », *op. cit.*

diplômés, des catégories professionnelles les plus démunies (et plus particulièrement des précaires et chômeurs)[1339] », ainsi que des femmes.

Dans les formes faiblement institutionnalisées de rencontres entre les élus et la population, comme celles instaurées à Lille ou Poitiers, les observateurs font le même constat. Ainsi, l'« Observatoire de la vie citoyenne » à Poitiers constate que lors de la journée-dialogue entre élus et habitants des différents quartiers de la ville, 90 personnes étaient présentes en moyenne, ce qui est peu par rapport au nombre total d'habitants. De plus, le rapport de cet Observatoire souligne que les participants étaient majoritairement des personnes de plus de 40 ans et qui habitent le quartier depuis longtemps[1340].

Cette description des « publics » de nombreux dispositifs participatifs montre que l'inégalité d'accès à l'espace de la parole, qu'il s'agisse d'exclusion ou d'auto-exclusion[1341] de la part des individus, est un phénomène extrêmement répandu. Le forum électronique, handicapé par son exigence d'appropriation tant matérielle que culturelle, n'échappe pas à ce constat.

B. L'insuccès de certains thèmes

Certaines thématiques présentes sur les forums du « grand Sud-Ouest » ne connaissent pas un franc succès auprès des internautes. Cet insuccès est imputé par certains webmestres au caractère peu alléchant des thèmes retenus par les responsables politiques. Pour le webmestre du site de Cenon, les thèmes des forums ne sont pas « franchement super

---

[1339] Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *op. cit.*, p. 120.

[1340] « Poitiers favorise l'expression citoyenne », *Le courrier des maires*, 1er avril 2000.

[1341] L'auto-exclusion est peut-être une réponse cohérente à un problème social ou politique comme le suggère Jean Leca, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue, contrairement à ce qu'affirme cet auteur, une limite effective à la participation. Voir Jean LECA, « Réflexions sur la participation politique des citoyens en France », *op. cit.*, p. 131.

attractifs », ce ne sont pas des sujets « où on va dire que les usagers vont s'éclater dessus à débattre.[1342] »

Les forums thématiques cenonnais n'ont en effet provoqué qu'un très faible engouement de la part des internautes : en 11 jours (du 21 au 31 mai 2001), le sujet « Le tramway : vos réflexions » n'a entraîné que deux contributions, deux messages seulement ont été postés sur une période de 18 jours (du 8 au 25 juin 2001) dans le forum « L'Euro au 1er janvier 2002 » et la thématique du budget de la ville n'a suscité que cinq contributions en près d'un mois de mise en ligne (du 9 mai au 6 juin 2001). Depuis la loi du 6 février 1992, les citoyens ont la possibilité de consulter les documents budgétaires mis à leur disposition par la commune, s'ils exploitent par ailleurs cette opportunité afin d'émettre un avis informé, les forums ne constituent manifestement pas le lieu où celui-ci se développe. Sur cette dernière thématique, le comportement des internautes cenonnais ne semble guère différer de celui des internautes rennais. Hugues Aubin, responsable du pôle Internet de la ville de Rennes, remarque en effet que le sujet « budget », malgré son importance en termes de politique locale, n'est pas forcément le plus mobilisateur. Selon lui, la faible participation suscitée par un thème tel que, par exemple, « Le budget et l'environnement » suggère qu'il est préférable de laisser un forum se ramifier seul et d'éviter des thématiques trop « pointues » à propos desquelles les internautes ne savent trop quoi dire[1343].

De manière similaire, la plus ou moins grande participation aux quelques référendums locaux organisés en France est dépendante des thèmes des sujets soumis à la population. Ainsi, le 9 décembre 2001, les habitants des cantons de Chaulnes et Rosières-en-Santerre (Somme) se sont effectivement largement mobilisés à l'occasion du référendum sans valeur légale, organisé par les maires des 46 communes concernées, sur le projet gouvernemental d'implantation d'un troisième aéroport international. Sur les 12 414 inscrits, 7 735 d'entre eux, soit 62,3 % se sont déplacés et 91 % ont émis un avis défavorable[1344]. En août 2001, les habitants de Chamonix (Haute-Savoie) ont largement

---

[1342] Entretien, Stéphane Verdier, Webmestre, Cenon, 20 janvier 2003.

[1343] Voir Hugues AUBIN, « Débat en ligne sur le budget à Rennes », *in* OBSERVATOIRE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LA VILLE, Espace de co-production du groupe de travail « Vie dans la cité » autour du thème « Participation, débat public, Internet et multimédia », 13 mai 2003, <http://www.telecomville.org>, 2 juin 2004.

[1344] Voir « Les habitants de 46 communes de la Somme votent à plus de 90 % contre la création d'un troisième aéroport international à Chaulnes », *Maire-Info*, 10 décembre 2001.

voté contre la réouverture du tunnel du Mont-Blanc[1345]. En revanche, un référendum organisé par la ville de Besançon en 1999 sur la baisse des impôts locaux n'avait attiré que 37 % des électeurs. Le Ministère de l'Intérieur relève d'ailleurs une participation en hausse « dès que l'on touche au cadre de vie.[1346] »

Le choix des thèmes par les responsables municipaux est parfois contrarié par le désintérêt que manifestent les internautes à l'égard de certains d'entre eux. Les élus sont ainsi pris dans la double contrainte de susciter la participation sur des thèmes supposés attractifs et dont ils connaîtraient en même temps suffisamment les ressorts pour ne pas se faire « piéger » lors des interpellations qui peuvent leur être adressées par les internautes. A Cenon, la difficulté pour les élus de trouver des thèmes propices à l'expression des habitants a conduit à ne pas ouvrir de nouveau forum ainsi que l'explicite le webmestre, Stéphane Verdier :

> « Il n'y a pas de forum ouvert actuellement car les élus ne se sont toujours pas décidés sur le thème à aborder. Au départ, c'était un thème par mois mais il est difficile de définir un thème qui intéresse les Cenonnais tous les mois ; en fait, il y avait deux, trois personnes qui participaient.[1347] »

La difficulté à choisir des thèmes propres à susciter l'intérêt des internautes est également manifeste sur les forums « libres » pour lesquels les responsables éditoriaux envisagent la thématisation. Certains sujets se révèlent en effet peu mobilisateurs. D'après André Beck, le webmestre du site de Tarbes les thèmes, très généraux, de la culture ou du cinéma sur lesquels les éditeurs municipaux souhaitaient voir s'exprimer les internautes, n'ont entraîné en réalité aucune participation[1348].

Dans un article paru dans *La Gazette des Communes*, Lisa Patier qui a consulté, en 2004, un certain nombre de sites Internet municipaux en vue de repérer les applications particulièrement destinées à stimuler le dialogue entre les responsables municipaux et leurs administrés, estime que dans la majorité des cas, les forums abordent des sujets « neutres », qui ne sont pas susceptibles de changer la politique générale de la collectivité

[1345] Ce référendum a été considéré comme illégal car la question dépassait les compétences communales.
[1346] Voir Gaëlle DUPONT, « Faut-il étendre le champ des référendums locaux ? Un dispositif manié avec précaution par les maires », *Le Monde*, 18 avril 2002.
[1347] Entretien, Stéphane Verdier, Webmestre, Cenon, 20 janvier 2003.
[1348] Entretien, André Beck, Webmestre, Tarbes, 17 janvier 2003.

considérée[1349]. L'absence de lien clairement identifiable entre la thématique proposée, la participation qu'elle suscite et les décisions qui pourraient effectivement en découler explique, en partie, le peu de succès recueilli par des forums aux sujets qui seraient considérés, soit comme trop techniques (par exemple, le budget), soit comme trop éloignés des préoccupations de la population (par exemple, le cinéma). Dans le premier cas, le sentiment d'incompétence peut nuire à la prise de parole des citoyens[1350], dans le second cas, la volonté manifeste des responsables municipaux de ne pas mettre en débat les enjeux décisifs pour la collectivité peut décourager une participation pourtant sollicitée. Sur ce point, dans son analyse des facteurs influençant la vivacité des débats électroniques, Agneta Ranerup note que l'existence ou non de « *hot topics* » (« sujets brûlants ») affecte grandement l'amplitude de la participation aux forums de discussion observés, ceux des districts de Göteborg et de Sölvesborg en Suède[1351]. Lisa Patier opère un constat identique en prenant l'exemple du forum relatif au tramway proposé sur le site de la ville de Brest. Ce sujet, très polémique, a reçu 245 messages en l'espace de quatre mois, émis par 66 internautes différents. Claude Carnot, du service communication de la ville et de la communauté urbaine de Brest (CUB) assure que ce forum a suscité une participation bien plus forte que celle enregistrée sur le forum relatif au plan de circulation[1352]. Cette constatation est également effectuée par le directeur de cabinet du maire de Tarbes, pour lequel la fermeture du forum présent sur le site de la mairie a en partie découlé de l'épuisement de ce qu'il nomme les « bons sujets ». Pour lui, la teneur et l'abondance des événements locaux, initiés ou non par la mairie, conditionnaient l'intérêt et la participation des internautes au forum de la ville[1353].

Néanmoins, il reconnaît que la présence d'une « actualité » locale n'est pas suffisante pour inciter les habitants à prendre la parole sur le forum de leur ville. Un certain nombre de

---

[1349] Voir Lisa PATIER, « Internet : un dialogue renforcé avec les habitants ? », *La Gazette des communes*, n° 1735, 29 mars 2004, p. 20.

[1350] A propos des réponses aux sondages d'opinion, Pierre Bourdieu écrit ainsi : « La propension à prendre la parole, même de la manière la plus rudimentaire, celle qui consiste à produire un oui ou un non ou à apposer une croix devant une réponse préfabriquée, est strictement proportionnée au sentiment d'avoir le droit à la parole, d'avoir voix au chapitre, d'avoir autorité et crédit pour entrer légitimement dans la discussion politique. » Pierre BOURDIEU, « Questions de politique », *op. cit.*, p. 64. Il est dès lors vraisemblable d'imaginer que, pour les internautes, soit considéré comme encore plus difficile que de répondre à des questionnaires aux réponses pré-fabriquées, le fait d'exprimer « librement » leur opinion à propos de sujets réputés être l'apanage des professionnels de la politique.

[1351] Voir Agneta RANERUP, « On-line Forums as an Arena for Political Discussions », *op. cit.*

[1352] Voir Lisa PATIER, « Internet : un dialogue renforcé avec les habitants ? », *op. cit.*

[1353] Entretien, Serge Labordère, Directeur de cabinet, Tarbes, 17 janvier 2003.

projets municipaux tels que le « plan Lumière »[1354], susceptible en théorie d'intéresser les habitants, n'a ainsi entraîné aucun message sur le forum tarbais.

En réalité, pour que la participation soit effective, il semble que doive nécessairement être affirmée sa liaison aux décisions prises par l'autorité publique. Ainsi, Didier Chabanet relève que l'implication des habitants n'est pas conditionnée par l'intérêt, l'importance ou la publicité que les élus vont accorder à ces dispositifs participatifs mais par la prise en compte réelle et efficace de leurs attentes[1355]. De même, Yves Sintomer établit empiriquement un lien entre le volume et l'effet de la participation. Pour lui, en effet, « lorsque les démarches participatives sont rapidement suivies d'effets concrets, cela constitue une forte incitation à la participation. À l'inverse, pour peu que les citoyens aient l'impression qu'il ne s'agit que de belles paroles qui ne modifient pas les pratiques, il y a fort à parier qu'ils seront peu nombreux à se ruer aux réunions.[1356] »
Sur le plan théorique, d'autres auteurs insistent également sur le fait que l'importance de la participation est fortement liée à l'impact réel que celle-ci peut avoir sur la politique qui sera menée par l'autorité qui a sollicité les citoyens. Pierre Bourdieu emploie d'ailleurs, sur ce point, une formule particulièrement frappante : « l'indifférence n'est qu'une manifestation de l'impuissance.[1357] » Ainsi, dans son analyse des liens entre les technologies de l'information et de la communication et le renforcement de la démocratie locale, Jane Percy-Smith souligne que la participation politique requiert la conviction de la part des citoyens que leurs propos soient effectivement pris en compte par les autorités politiques[1358]. De manière plus générale, Albert O. Hirschman considère, quant à lui, que

---

[1354] Conduit par la municipalité tarbaise, le « plan Lumière 2002-2007 » est un projet planifié sur six ans qui vise à remplacer dans tous les quartiers de la ville les éclairages défectueux, à assurer une visibilité continue des axes routiers et à « installer une atmosphère lumineuse autour des monuments, places et giratoires. » Consultation, site Internet de la ville de Tarbes, rubrique « News », <http://www.ville-tarbes.fr>, juillet 2004.
[1355] Son constat fait suite à une demande de la municipalité de Savigny-le-Temple (Seine-et-Marne). L'Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale (ADELS) a effectué, durant le dernier trimestre 2001, une enquête sur la démocratie locale dans la commune. Cette enquête portait notamment sur la capacité des commissions de quartiers (GHV-Groupes d'habitants volontaires) à répondre aux attentes des habitants.Voir Didier CHABANET, « Savigny-le-Temple. Les défis de la démocratie locale », *Territoires*, n° 429, juin 2002, <http://www.adels.org>, 7 août 2004.
[1356] Yves SINTOMER, « Cinq défis de la démocratie participative », *Territoires*, n° 434, janvier 2003, <http://www.adels.org>, 7 août 2004.
[1357] Pierre BOURDIEU, « Questions de politique », *op. cit.*, p. 60.
[1358] Elle écrit en effet: "Effective political participation requires an understanding of political processes and a belief that participation will have some effect." [« Une participation politique effective nécessite une compréhension des processus politiques et d'être convaincu que la participation aura quelque effet. »] Jane

pour que le choix se porte plutôt sur la prise de parole que sur la défection[1359] « le client (ou l'adhérent d'une organisation) doit se sentir capable d'exercer une certaine influence, seul ou en collaboration avec d'autres.[1360] »

L'affirmation d'un rapport étroit entre la participation et la perspective d'influencer la décision est toutefois contredite par les travaux de Christopher Arterton. Son observation de treize expériences américaines de démocratie électronique conclut, en effet, que la perspective de peser sur la décision ne fait pas augmenter significativement la participation[1361].

Pourtant, il semble que la très discrète présence des élus sur les forums municipaux[1362] soit de nature à grever de sérieuses incertitudes la prise en considération des messages postés par les internautes. Par exemple, cet internaute angloys s'interroge sur l'intérêt du forum d'Anglet dès lors que la participation des élus s'avère inexistante :

> « ce forum devient vraiment insipide: à part dire qu'il est très aéré ou encore parler de la minorité du conseil municipal quel est son intérêt ? Toujours la même question quant à la participation des élus pour un outil mis en place par leurs soins.[1363] »

Dans le cas des forums du « grand Sud-Ouest », il n'est aucunement fait mention du devenir des messages qui y seront postés. Ce qui peut nuire aux velléités d'intervention de citoyens, peu désireux d'investir même *a minima* dans un outil dont la finalité reste à définir.

Les participants au forum sont conscients de l'impact extrêmement limité de leurs propos sur le cours de la politique municipale, lorsqu'ils n'estiment pas que leurs demandes

---

PERCY-SMITH, "Downloading democracy? Information and Communication Technologies in Local Politics", *op. cit.*, p. 49.

[1359] Rappelons que les catégories développées par Albert O. Hirschman – la prise de parole (*voice*), la défection (*exit*) et la loyauté (*loyalty*) – fréquemment transposées dans le domaine politique, ont d'abord été pensées à partir d'une analyse des attitudes des consommateurs à l'égard du marché économique. Ainsi, la défection correspond en premier lieu au fait que « certains clients cessent d'acheter l'article produit par la firme (ou certains membres de l'organisation cessent de lui appartenir) (…) Les revenus de l'entreprise fléchissent, le nombre des membres de l'organisation décroît et la direction est contrainte de chercher les moyens d'éliminer les causes de la défection. » Quant à la prise de parole, elle fait référence à la possibilité pour les clients de la firme ou les membres de l'organisation d'exprimer « leur mécontentement en s'adressant soit à la direction, soit à une autorité qui a prise sur la direction, soit encore à qui veut bien les entendre. » Albert O. HIRSCHMAN, *Défection et prise de parole*, *op. cit.*, p. 16.

[1360] *Ibid.*, p. 69.

[1361] Voir F. Christopher ARTERTON, *Teledemocracy. Can Technology Protect Democracy?*, *op. cit.*

[1362] Voir *supra*, V, 1, 1. « L'absence d'interventions politiques institutionnelles ».

[1363] « l'anarphabète », 09/11/2001, *et part ça ?*, Anglet (message n° 182).

resteront de toutes manières sans écho. Cette attitude paradoxale qui consiste à formuler une demande auprès des responsables et, en même temps, à affirmer l'absence de considération dont elle fera l'objet, peut être illustrée par le message de cet internaute cenonnais :

> « Nous désirerons avoir internet à la maison de quartier palmer . même si je sais que vous ne tiendrez pas compte de ce courrier je vous remercie d´avance.[1364] »

Dans son étude du forum en ligne sur le site de la DUCSAI, Laurence Monnoyer-Smith observe de la même manière la désillusion qui sourd de nombreuses contributions à propos de la finalité de cet outil. Elle remarque également que « lorsque les enjeux apparaissent clairement définis, ce type de message a tendance à disparaître.[1365] »

C. Des échanges temporellement discontinus

Le tableau reproduit dans l'annexe 9 présente les périodes de fonctionnement des forums du « grand Sud-Ouest » et dresse un bilan quantitatif des messages publiés. A la lecture de ce tableau, il semblerait que la durabilité du forum ne soit pas corrélée avec l'intensité de la participation. En effet, les forums de Condom, en activité pendant plus de deux ans et demi, soit la période de fonctionnement la plus longue de tous les forums de notre corpus, ne recueillent qu'un nombre extrêmement faible de messages. De la même manière, deux des forums carmausins (« Carmaux sur Internet » et « Reconversion de la Découverte »), ouverts depuis une voire deux années, totalisent seulement quarante-six messages. En revanche, le forum de Luchon qui a fonctionné à peu près aussi longtemps que ceux de Condom, recueille plus de cinq fois le nombre de messages comptabilisés sur tous les forums condomois réunis. Les forums d'Anglet, de Tarbes et celui de Cenon intitulé « Ensemble, préparons l'été : donnez votre avis sur les loisirs », sur des périodes

---

[1364] « Faras Btissem », 10/04/01, *Internet a la maison de quartier palmer*, Cenon [Ensemble préparons l'Eté : donnez votre avis sur les loisirs] (message n° 11).

[1365] Laurence MONNOYER-SMITH, « Du nouveau dans la délibération ? Analyse de la procédure de concertation DUCSAI (Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International) sur le 3ème aéroport parisien », *op. cit.*, p. 13.

relativement courtes d'activité, suscitent également une forte participation, avec plus d'un message posté par jour.

Néanmoins, l'activité des forums est sensiblement différente lors des débuts de leur fonctionnement et la date de clôture de notre observation. Nous avons ainsi comptabilisé le nombre de messages postés lors de la première semaine de fonctionnement du forum d'Anglet, débutant à la date du premier message publié (7 au 13 novembre 2001 inclus), et lors de la semaine précédant la date de notre observation (8 au 14 février inclus). Lors de la première semaine (7 au 13 novembre 2001), 40 messages ont été publiés sur ce forum alors que seuls 13 messages sont visibles lors de la dernière semaine (8 au 14 février 2002). Cet essoufflement de la participation a été antérieurement constaté dans le cadre d'autres forums de discussion. Par exemple, sur les forums de Santa Monica, l'engouement initial a fait progressivement place à la lassitude. Thierry Vedel rappelle que ces forums ont effectivement connu un démarrage enthousiaste, au début des années 1990, mais que le nombre de leurs participants a fortement décru : de 1 000, il passe à 300 en 1996[1366]. De même, Michel Marcoccia remarque, à propos des forums du quotidien *Libération*, une participation assez faible et très irrégulière qui témoigne de la dispersion temporelle des échanges. En effet, au cours des deux premiers mois, soixante messages ont été envoyés au forum : de cinq messages par jour à aucun message durant cinq jours[1367]. Aussi, l'auteur évoque la notion de « conversation discontinue[1368] », qu'il a par ailleurs développé, ou « persistante[1369] » pour désigner le type d'interaction auquel correspondent les forums de discussion. Il s'agit, en fait, d'une discussion toujours en cours, ce que Erving Goffman désigne sous l'expression « état de parole ouvert[1370] » lorsqu'il décrit les conversations de bureau.

Cet enthousiasme dégressif des citoyens vis-à-vis des dispositifs de débats ou de consultation en ligne se vérifie également dans le cas du « Conseil municipal interactif » mis en place à l'initiative d'André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux. Laurence

---

[1366] Voir Thierry VEDEL, « L'Internet et les villes : trois approches de la citoyenneté », *op. cit.*, p. 255.
[1367] Voir Michel MARCOCCIA, « Parler politique dans un forum de discussion », *op. cit.*
[1368] Michel MARCOCCIA, "On-line Polylogues : conversation structure and participation framework in Internet Newsgroup", *Journal of Pragmatics*, vol. 36, n° 1, 2004, p. 115-145.
[1369] Voir Thomas ERICKSON, "Persistant Conversation : An Introduction", *Journal of Computer-Mediated Communication*, vol. 4, n° 4, June 1999, <http://www.ascusc.org/jcmc/vol4/issue4/ericksonintro.html>, 11 février 2005.
[1370] Erving GOFFMAN, *Façons de parler*, Minuit, coll. « Le sens commun », 1987, p. 144.

Monnoyer-Smith et Eric Maigret remarquent en effet : « après la vague de près de 300 questions recueillies lors du premier conseil et le déclin progressif de l'intervention des citoyens, un fonds de 30 à 40 appels par conseil semble se dégager.[1371] »

Par ailleurs, un temps de latence est observable entre la date d'ouverture d'un forum et l'effectivité de son fonctionnement. Plusieurs mois peuvent en effet s'écouler entre l'ouverture du forum et la première intervention d'un internaute. Par exemple, le forum « Reconversion de la Découverte », n'a enregistré sa première intervention que près de trois mois après la date de sa mise en ligne sur le site municipal de Carmaux. Cette dernière constatation tendrait à montrer, soit l'excessive timidité des citoyens à intervenir sur le forum de leur ville, soit et plus vraisemblablement, leur méconnaissance de l'existence même de cet outil. Dès lors, un forum dont la visibilité publique est confidentielle ne favorise guère son accessibilité au public. C'est ce qu'Axel Lefebvre souligne justement lorsqu'il écrit d'une manière plus générale que l'accès public à la discussion est conditionné de fait par sa visibilité[1372].

Aussi, certains responsables municipaux évoquent l'importance de la publicité faite autour du forum afin de susciter sinon la participation, du moins la curiosité des habitants. Ainsi, Liane Béobide, la directrice du service information-communication d'Anglet indique que la promotion du forum de discussion est assurée dans le magazine municipal :

> « On parle beaucoup du forum et des applications interactives dans les autres supports de communication, notamment la presse municipale. Chaque article de notre magazine finit par : « réagissez, exprimez-vous sur le forum de la ville ». On essaie donc de renvoyer souvent vers ce forum, de le promouvoir dans nos autres outils, en particulier écrits.[1373] »

A partir d'un constat inverse, Marie-Benoîte Conchon, webmestre du site de Montpellier, partage une opinion identique à celle de Liane Béobide puisqu'elle lie le peu de succès des forums montpelliérains à l'absence de publicité dont ils ont jusqu'à présent fait l'objet. Aussi, l'intérêt de la publicité autour de ce type d'application lui apparaît incontestable.

[1371] Eric MAIGRET, Laurence MONNOYER-SMITH, « Des caméras dans un conseil municipal. Portée et limites de l'expérience d'Issy-les-Moulineaux », *op. cit.*, p. 150.
[1372] Voir Axel LEFEBVRE, « Espace public et technologies de l'information : le cas du courrier électronique et du forum de discussion », *op. cit.*, p. 391.
[1373] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.

Plus fondamentalement, la publicité faite autour du forum de discussion apparaît comme une condition essentielle à sa démocratisation. En effet, la participation des citoyens à un tel dispositif est nécessairement conditionnée à l'information qu'ils reçoivent quant à son existence[1374]. Dans son analyse de la procédure de concertation baptisée « Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International » (DUCSAI) sur le troisième aéroport parisien, qui s'est déroulée de février à octobre 2001, sous la responsabilité du Président de la Commission Nationale du Débat Public, Laurence Monnoyer-Smith effectue un constat identique. En effet, pour elle, « l'absence de publicité est souvent cause de l'échec des consultations ou des délibérations du fait du manque de participants.[1375] »
Toutefois, il faut rappeller que la seule publicité ne suffit pas à amorcer et pérenniser la participation des habitants à un dispositif de participation promu par les élus locaux. D'autres facteurs fondamentaux entrent en effet en ligne de compte[1376], par exemple, la conviction qu'ont les participants de l'intérêt réel que susciteront leurs avis auprès des autorités[1377].

Alors que l'imaginaire attaché[1378] au forum de discussion laisse entrevoir des possibilités théoriques considérables en termes d'échanges d'opinions, l'observation de leur réelle

---

[1374] Comme le souligne par ailleurs Cécile Blatrix à propos de la procédure d'enquête publique. Voir Cécile BLATRIX, « Le maire, le commissaire enquêteur et leur « public » : la pratique politique de l'enquête publique », *op. cit.*, p. 166.
[1375] Laurence MONNOYER-SMITH, « Du nouveau dans la délibération ? Analyse de la procédure de concertation DUCSAI (Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International) sur le 3ème aéroport parisien », *op. cit.*, p. 13.
[1376] Les inégalités d'accès à la parole publique ont été précédemment soulignées en introduction et dans le chapitre 4. Afin de vérifier si les différents cens qui entravent la participation politique sont transposables à la prise de parole sur les forums, une enquête auprès des internautes s'avèrerait nécessaire. Pour des raisons pratiques et méthodologiques, une telle enquête n'a pu être réalisée. Aussi, la perspective adoptée ne vise pas à tracer le profil socioprofessionnel précis des internautes. La mesure du volume de participation renseigne ici seulement sur l'inégal investissement du forum par la population.
[1377] Voir *infra*.
[1378] Les technologies de l'information et de la communication donnent lieu à de multiples discours utopiques dans les domaines économique, politique et social qu'il n'est pas ici possible de développer. L'ouvrage de Patrice Flichy *L'imaginaire d'Internet* propose une recension des différents imaginaires à l'œuvre dans les discours entourant le développement et de la diffusion d'Internet. Il examine notamment les utopies de nouvelles sociétés dont serait porteur le réseau. Trois domaines sont analysés : la relation du virtuel au corps, la vision du politique et la nouvelle économie. L'imaginaire lié à la « cyberdémocratie » le conduit à exposer deux positions dominantes : les libertariens qui proposent l'utopie d'un cyberespace indépendant, autogéré par ses utilisateurs et les partisans d'une régulation et d'une intervention de l'Etat. Cette analyse prend appui presque entièrement sur la pensée de ceux qui sont déjà convaincus par les vertus d'Internet, par exemple les « gourous » de la revue américaine *Wired*, les futurologues Alvin Toffler et Nicholas Negroponte, les précurseurs que sont MacLuhan et Teilhard de Chardin… L'imaginaire analysé, s'il est riche d'informations sur la techno-culture notamment américaine, n'est en fait que celui des promoteurs d'Internet et non pas celui

utilisation par la population montre qu'ils ne suscitent qu'un très mince intérêt. Le faible nombre de messages postés sur les forums de notre corpus, leur étalement temporel ainsi que la sporadicité avec laquelle les internautes interviennent apparaissent significatifs de la difficulté à dépasser l'expression d'opinions éparses au profit de la construction d'un véritable débat local.

La rareté de l'expression institutionnelle, comme individuelle, provient en partie des contraintes organisationnelles de la municipalité.

V, 2. Un débat contraint par le fonctionnement politique et administratif de la municipalité

Nous avons vu que les élus s'expriment très peu sur les forums municipaux. Leurs interventions, aussi peu fréquentes soient-elles, sont, en réalité, dépendantes des modalités selon lesquelles les agents municipaux chargés de la gestion du forum leur transmettent certains messages (V, 2, 1). Aussi, le fonctionnement de l'organisation municipale exerce-t-il une forte influence sur l'effectivité des réponses institutionnelles. La manière dont les responsables nouent des contacts avec leurs administrés ne semble pas, par ailleurs, devoir être modifiée par le forum. Ce dernier figure toujours un outil accessoire dans la construction de la relation politique locale (V, 2, 2).

V, 2, 1. Des modalités aléatoires de transmission des messages

---

de ses usagers. Voir Patrice FLICHY, *L'imaginaire d'Internet*, La Découverte, coll. « Sciences et société, 2001, 273 p. Dans *Le culte de l'Internet*, Philippe Breton expose, dans une perspective similaire, les fondements de la « société de l'information » et les croyances à partir desquelles un tel projet a pu voir le jour. Il évoque notamment l'idéal de transparence, le refus de la médiation dans la communication, la dissolution des frontières entre public et privé…Voir Philippe BRETON, *Le culte de l'Internet. Une menace pour le lien social ?, op. cit.*

Les élus ou les directeurs de service semblent rarement consulter eux-mêmes le forum de discussion de leur municipalité. De même, il est peu fréquent qu'ils y prennent part spontanément. Aussi, leurs interventions sont conditionnées par la transmission préalable des messages que certains agents municipaux, webmestre et/ou responsable de la communication, estiment nécessaires de leur communiquer. Dès lors, ces derniers acquièrent un rôle prépondérant dans l'accession des paroles électroniques à l'espace politique. En effet, ces agents définissent, le plus souvent sans consigne précise, les conditions selon lesquelles tel ou tel message pourra effectivement être pris en compte par un élu ou le maire. Ces critères de transmission font l'objet d'une définition variable selon les municipalités considérées (A). Le caractère flou de cette définition est partagé par toutes. De fait, les réactions de l'autorité municipale accusent, aux yeux de certains internautes, un retard peu compatible avec leur intérêt à participer aux forums offerts sur le site municipal (B). Outre l'action des agents municipaux, l'effectivité de la réponse des responsables politiques est également tributaire de la rationalité de l'institution municipale et du réseau politico-territorial dans lequel elle s'intègre. L'organisation municipale est en effet constituée de nombreux services qui obéissent à une double hiérarchie administrative et politique. Selon leur thème, les messages postés sur les forums seront dirigés vers le service considéré comme étant le plus concerné. La réalité d'une réponse, aussi bien que ses modalités, sont ainsi variables d'un service à l'autre (C).

A. La contingence des critères de transmission

La transmission des messages aux élus concernés est généralement effectuée par les gestionnaires du site Internet municipal ou les modérateurs du forum lui-même. Dans la plupart des cas, il s'agit des personnels faisant partie des services information-communication des municipalités considérées. Sans consignes préalables de la part de leur autorité hiérarchique, ces personnels choisissent donc eux-mêmes les messages qui seront effectivement transmis aux élus. Dès lors, les revendications des internautes ne trouvent un écho auprès des responsables politiques que dans la mesure où l'estiment nécessaire webmestre ou agents administratifs. Lesquels s'adjugent ainsi un rôle essentiel dans le déroulement des débats en ligne.

La formule « nous transmettons votre question aux élus compétents », fréquente sur les forums de notre étude, illustre ainsi le rôle clé du webmestre ou du service communication dans la mise en contact des internautes avec les responsables politiques. Loin d'être direct et immédiat, le rapport des internautes à ceux qu'ils sollicitent doit en effet fréquemment passer par le filtre de ces personnels. Ce mode de fonctionnement peut découler de considérations pragmatiques au terme desquelles les élus n'auraient guère le loisir de s'attarder à lire et à répondre aux messages postés sur les forums. Surtout, il interroge quant aux critères appliqués par le webmestre ou le service communication pour sélectionner les messages qui seront effectivement transmis aux responsables politiques.

Si le webmestre du site carmausin indique qu'il ne transmet pas les messages aux élus car ces derniers peuvent directement réagir à partir de leur poste de travail, rares sont — on l'a déjà remarqué — les responsables politiques qui prennent l'initiative de participer effectivement au forum. De fait, aucun élu carmausin n'est intervenu sur l'un des trois forums de Carmaux lors de notre période d'observation. Dans les autres municipalités du « grand Sud-Ouest », ce sont les techniciens, webmestres ou membres du service communication, qui transmettent aux élus les messages qui leur paraissent être plus particulièrement destinés ou auxquels ils sont susceptibles d'apporter une réponse. Dans ce cas, le plus fréquent, il leur appartient de choisir les messages qui seront effectivement transmis aux élus. La sélection des messages s'effectue d'une manière passablement contingente. Aucun critère de transmission n'est effectivement déterminé par les responsables politiques ou administratifs. Les techniciens qui gèrent le site au quotidien disposent, dès lors, d'une très grande latitude dans la sélection des messages qu'ils décident de transmettre ou non à l'autorité politique[1379]. A défaut de critères précis, une grande partie des messages peut ainsi se trouver communiquée aux élus en raison de l'incertitude dans laquelle se trouvent les personnes chargées de la gestion du forum. Ainsi en témoignent les propos du webmestre d'Anglet :

> « Je partais un peu du principe que la politique avait une influence sur tout. Si par exemple, il s'agissait d'un problème de voirie, je l'envoyais carrément au maire parce

[1379] Sur le rôle croissant des techniciens, des experts dans la communication locale, voir Robert BOURE, « Quand les collectivité locales entrent en communication », *op. cit.* De manière plus générale, voir cet ouvrage consacré à la contribution des experts à la fabrication du politique : Laurence DUMOULIN, Stéphane LA BRANCHE, Cécile ROBERT, Philippe WARIN, dir., *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques, op. cit.*

> que je sais très bien qu'après, ça redescend. Comme le maire est garant de ce qui se passe dans sa ville, je faisais remonter quasiment toutes les informations de type technique ou vraiment politique.[1380] »

Cette conception extensive de ce qui est « politique » n'est cependant pas partagée par l'ensemble des gestionnaires des forums du « grand Sud-Ouest ». Certains webmestres laissent ainsi dans l'ombre une partie des messages qui leur paraissent dénués d'intérêt politique. Ils peuvent dès lors privilégier une conception relativement restrictive de ce qui présente un intérêt politique. Certains des responsables interrogés transmettront seulement, par exemple, les messages qui mettent en cause directement un élu de la majorité. Aussi, la critique de Pierre Bourdieu, formulée initialement à l'encontre des postulats fondant les sondages d'opinion, selon laquelle dans la réalité politique et sociale, toutes les opinions n'ont pas le même pouvoir social, c'est-à-dire la même chance d'être entendues par les dirigeants[1381] est ici plus que jamais d'actualité. La double médiation, technique inhérente aux forums et humaine corrélative à leur insertion dans l'organisation politico-administrative municipale, semble en effet de nature à contingenter encore davantage les opinions en mesure d'accéder à l'espace politique.

Par ailleurs, on retrouve ici, toutes proportions gardées, le phénomène de « politisation fonctionnelle » des administrations[1382] − qui traduit la porosité des domaines administratif et politique −, mis à jour par Jean-Michel Eymeri dans son analyse des relations entre hauts fonctionnaires et responsables politiques. En effet, les agents administratifs effectuent un travail de qualification de ce qui est « politique », et donc potentiellement transmissible aux élus, l'« admistratif » demeurant du seul ressort des services municipaux, sur lequel ils peuvent agir, c'est-à-dire, en l'espèce, en apportant une réponse publique sur le forum[1383].

.

Dans d'autres villes françaises, la procédure est davantage codifiée. Ainsi, dans le cas des dix forums consacrés au budget de la ville de Rennes (Ille-et-Vilaine), Hugues

---

[1380] Entretien, Stéphane Caillaud, Webmestre, Anglet, 21 janvier 2003.

[1381] Voir Pierre BOURDIEU, « L'opinion publique n'existe pas », *op. cit.*

[1382] Jean-Michel EYMERI, « Frontières ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique », in *La politisation* / sous la direction de Jacques Lagroye, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2003, p. 75.

[1383] Et l'on mesure à quel point la distinction entre les domaines administratif et politique peut être délicate à effectuer pour les agents chargés de gérer le forum au quotidien (mais aussi pour le chercheur qui tente de proposer une qualification des messages « politiques »…). Certains des messages que nous avons antérieurement cités mêlent en effet des considérations « politiques » et des remarques d'ordre pratique.

Aubin, responsable du pôle Internet, décrit ainsi le parcours administratif des messages postés sur ces forums :

> « Les questions sont automatiquement acheminées vers 10 correspondants dans l'administration, lesquels soumettent leurs réponses à l'élu sectoriel correspondant (habilité à amender directement le contenu). Un délai de réponse de 48 heures ouvrées est garanti. Dans le cas où l'élu sectoriel ne peut pas valider dans les délais, l'Adjoint aux finances doit amender, signer et valider la réponse à sa place.[1384] »

Dans le cas des forums rennais, les messages publiés concernent obligatoirement la thématique déterminée, le budget de la ville, et sont de ce fait davantage susceptibles d'intéresser directement les responsables politiques. Cette thématique justifie également la mise en place d'une procédure rigoureuse de transmission des messages aux élus concernés. En revanche, dans les cas des forums libres ou de certains forums thématiques du « grand Sud-Ouest », une telle procédure n'est manifestement pas apparue comme indispensable en raison du peu d'intérêt politique que les messages sollicités semblent receler aux yeux de ceux qui, au sein de la municipalité, les réceptionnent.

De plus, la faible réactivité des élus n'est pas seulement imputable à ce qui peut apparaître comme leur désintérêt pour les débats se déroulant sur des forums dont ils ont la responsabilité éditoriale. De nombreux messages, critiquant de prime abord l'action municipale et dont on pourrait penser qu'ils appellent une réaction de la part des élus concernés, ne contiennent pas explicitement une demande précise à l'égard des élus, qui dès lors s'abstiennent d'intervenir. Il est ainsi fréquent que d'autres interlocuteurs que les élus eux-mêmes interfèrent dans le dialogue qu'un internaute souhaitait en première instance initier avec les élus. Les services administratifs de la municipalité (notamment le service information-communication), le webmestre, parfois d'autres internautes extérieurs à la municipalité, peuvent en effet réagir à un message initialement adressé à un élu particulier.

D'abord, il est parfois très difficile de distinguer entre une question nettement formulée, explicitement adressée à un élu, et pour laquelle l'internaute attend effectivement sa réponse, et un avis, une opinion, sur tel ou tel aspect de la politique municipale sans qu'une

---

[1384] Voir Hugues AUBIN, « Débat en ligne sur le budget à Rennes », *op. cit.*

réaction soit particulièrement attendue. Par exemple, l'internaute « patrick » s'interroge sur le forum municipal sur la nécessité d'ouvrir un second club de glace dans sa ville :

> « Je ne connais pas toutes les données de cette histoire mais pourquoi 2 clubs pour une seule patinoire ? Et pourquoi pas aussi un club concurrent de l'Hormadi sous prétexte que la moitié des joueurs ne voulaient plus de l'entraîneur ? Est-ce le contribuable qui doit payer un peu plus pour faire plaisir à ceux qui se "mutinent" ?[1385] »

A la lecture de ce message, il nous semble difficile de déterminer si cet internaute, en tant que « contribuable » souhaite effectivement des éclaircissements de la part de l'Adjoint ou des services chargés des sports, ou s'il fait simplement part de son mécontentement face à la création d'une dépense communale pour un nouveau club sportif dont il ne voit pas l'intérêt pour sa ville. Aucun membre de la municipalité n'a par ailleurs réagi à ce message. Le flou concernant le destinataire réel de ce type de message amène parfois des répliques en provenance des personnels administratifs ou d'individus extérieurs à la municipalité.

D'autre part, il arrive que d'autres interlocuteurs municipaux que les élus eux-mêmes fournissent une réponse à un message qui leur était initialement adressé. Ainsi, les divers services administratifs, et notamment le service information-communication, prennent fréquemment en charge les réponses aux interrogations soulevées par les internautes sur le forum municipal. Par exemple, cet internaute demande si une promesse électorale, formulée quelques années auparavant par l'équipe municipale en place, va donner lieu à la réalisation effective de l'équipement sportif prévu. Il s'agissait du projet de « skate parc » dans le quartier de la Barre ou des Cavaliers de la ville d'Anglet. L'internaute soulignait qu'une subvention avait été accordée à la municipalité pour la réalisation de ce projet[1386]. Le même jour, le service communication fournissait la réponse suivante :

> « Le skate park est toujours d'actualité. il est à l'étude dans le cadre du projet de la Barre qui comprend deux volets : un parc écologique aux abords des deux lacs et un aménagement ludique et sportif du côté de la patinoire. le projet est dans les cartons de la communauté d'agglomération et devrait bientôt être officialisé. Pour infos vous

---

[1385] « patrick », 07/11/01, *pourquoi 2 clubs de glace ?*, Anglet (message n° 190).
[1386] « un angloy », 07/11/01, *Le Skate Parc*, Anglet (message n° 205).

> pouvez également lire l'interview du maire d'Anglet dans la dernière Semaine du Pays Basque.[1387] »

La pertinence et l'intérêt du forum sont alors en grande partie tributaires du gestionnaire du site et de sa capacité de réaction face aux sollicitations des internautes. Parfois, le webmestre se substitue aux élus ou aux personnels administratifs et fournit une réponse aux questions des internautes. Ainsi, dans son étude du site Internet de la ville de Plaisir, Delphine Thivon note que le « succès » du forum « tient pour une part importante au dynamisme du responsable du site qui met un point d'honneur à répondre aux différents messages.[1388] »

Dans le « grand Sud-Ouest », cette substitution a notamment lieu lorsque le responsable du forum estime que la réponse à apporter engage peu la responsabilité de l'administration municipale. Aussi, la latitude prise par les gestionnaires du forum concerne essentiellement les réponses aux demandes de renseignements pratiques. Dans les messages n'entrant pas dans cette dernière catégorie, la latitude du webmestre est néanmoins restreinte puisque ses réponses font l'objet d'une validation de la part des élus ou des responsables du service information-communication.

De la même manière, certains internautes peuvent également se substituer aux élus dans les réponses fournies à des questions posées par d'autres internautes lesquels sollicitaient eux, précisément une réaction de leurs responsables politiques ou tout du moins des personnels administratifs. Par exemple, cet internaute s'interroge sur la pertinence d'un aménagement routier et souhaite précisément une réaction de la part de la mairie :

> « Je n'ai pas très bien saisi l'intérêt de ce nouvel aménagement consistant à stopper le flux principal pour privilégier un flux secondaire et à mettre trois stop en série ce qui constitue un conflit au démarrage (d'où un risque d'accrochage qui n'existait pas auparavant). Quelqu'un de la municipalité peut-il m'éclairer la dessus ??[1389] »

A ce message de « Jacques Austruy », l'internaute « riverain » répond deux jours plus tard :

[1387] Service communication, 07/11/01, *RE : Le Skate Parc*, Anglet (message n° 206). En dehors des réponses aux demandes de renseignements pratiques, les réponses fournies par les services municipaux requièrent une validation de la part sinon de l'élu référent tout du moins, du directeur du service concerné.
[1388] Delphine THIVON, *Eléments d'analyse sociologique du site Internet de la ville de Plaisir*, *op. cit.*, p. 19.
[1389] « Jacques Austruy », 24/12/01, *Carrefour Bahinos/Alexandre*, Anglet (message n° 73).

> « Les 3 stops de la rue de bahinos ont été installés par les services de la ville d'Anglet à la demande de riverains de la rue dont je suis car de nombreux accidents avaient lieu à cet endroit à cause de la vitesse excessive des véhicules.[1390] »

Contrairement aux différents exemples mentionnés précédemment, il peut arriver enfin que certains services municipaux fassent part de leur sentiment par rapport à un message posté sur le forum alors que l'internaute émetteur n'attendait pas forcément leur réaction. Par exemple, l'internaute « amoureuse de la nature », dans un message déjà cité, manifeste sa satisfaction concernant l'ouverture du parc de la villa Beatrix Enea à Anglet à l'ensemble de la population[1391]. A son message, le responsable de l'information sur l'environnement à Anglet, répond le jour même qu'il se réjouit de constater qu'une personne a compris que l'amour et la protection de la nature ne sont pas incompatibles avec des opérations d'aménagement et de développement à long terme du parc de la villa Beatrix Enea[1392].

Aussi, les réponses des élus dépendent certes de leur disponibilité et de leur intérêt personnels mais aussi de l'activisme des agents qui leur transmettent les messages qu'ils auront considérés comme les concernant. Le temps d'acheminement du message jusqu'à l'élu véritablement concerné, cumulé à ceux de la rédaction de la réponse et de sa validation, engendre parfois des lenteurs dans le fonctionnement du forum qui sont de nature à exaspérer les internautes.

B. Des délais de réponses rédhibitoires ?

Parmi les responsables interrogés, la nécessité de réagir, rapidement, aux messages postés sur les forums mis en place sur le site municipal, est largement reconnue. Pourtant, cette exigence n'apparaît que rarement satisfaite, y compris aux yeux des autorités municipales. En effet, la mise en place d'un forum de discussion engendre inévitablement la nécessité pour la municipalité d'être en mesure de répondre aux questions qui y seront

---

[1390] « Riverain », 26/12/01, *RE : Carrefour Bahinos/Alexandre*, Anglet (message n° 75).
[1391] « amoureuse de la nature », 12/12/01, *Et nous alors !*, Anglet (message n° 96).
[1392] « Benoît » [responsable de l'information sur l'environnement à Anglet], 12/12/01, *RE : Et nous alors !*, Anglet (message n° 97).

posées par les internautes ou de participer aux débats qui s'y dérouleront[1393]. Ainsi, le directeur du service information-communication de la ville de Tarbes, souligne l'adéquation temporelle devant exister entre les messages des internautes postés sur le forum et les réponses apportées par l'administration ou les élus municipaux. Il évoque en effet la nécessité de répondre quotidiennement aux messages des internautes. Ces derniers ne devraient pas avoir à subir une attente excédant un ou deux jours. Supérieur, ce délai serait inévitablement de nature à nuire à la pertinence du forum[1394]. De la même manière, l'Adjoint à la Culture et à la Communication d'Anglet affirme cette exigence de réactivité de la part des personnels politiques et administratifs municipaux. Les internautes doivent recevoir une réponse même si dans un premier temps elle demeure incomplète[1395]. De cette capacité de réaction des membres de la municipalité, dépend en partie la crédibilité du dispositif. Sur ce dernier point, il est utile d'établir un parallèle avec le fonctionnement des conseils de quartier. Une série d'études fut menée par l'Observatoire des Initiatives Locales de citoyenneté, créée en 1995 par l'Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale (ADELS)[1396]. Cet Observatoire a notamment réalisé des fiches détaillées des conseils ou comités de quartier présents dans une cinquantaine de villes françaises, confrontant à la fois les discours des élus locaux et ceux des citoyens engagés dans ces instances. En novembre 1996, fut également organisée une journée nationale lors de laquelle les représentants d'une trentaine de villes ont pu échanger autour de la démocratie locale. A partir de ces matériaux, Georges Gontcharoff a analysé la dialectique entre le mouvement ascendant (des habitants vers le pouvoir) et le mouvement descendant (du pouvoir vers les habitants) à l'œuvre au cours de la constitution et du développement des instances de quartier. Il a ainsi décrypté les discours des élus visant à promouvoir les conseils de quartier. Parmi les nombreux thèmes qui sous-tendent leurs propos, la déconsidération de la politique auprès des électeurs apparaît comme un souci majeur. Ainsi, les responsables politiques déclarent devoir s'efforcer d'agir au plus proche des gens

---

[1393] Ce point est particulièrement abordé dans les publications professionnelles destinées aux collectivités territoriales. Ainsi, les auteurs du *Guide du Net territorial* considèrent que les internautes souhaitent pouvoir s'adresser directement à l'autorité et que s'ils ont l'impression d'être invités sur le forum pour « jeter leur bile dans l'indifférence générale, ils se rebellent ou désertent. » Voir « Les enjeux du Net territorial », in *Le Guide du Net territorial*, *op. cit*., p. 5.
[1394] Entretien, Serge Labordère, Directeur de Cabinet, Tarbes, 17 janvier 2003.
[1395] Entretien, Jacques Veunac, Adjoint à la communication, Anglet, 21 janvier 2003.
[1396] L'ADELS publie la revue *Territoires*.

et de leurs problèmes concrets car selon eux, « les citoyens doivent se savoir écoutés, même sur les plus petites choses ; ils doivent se savoir « pris en considération.[1397] »

Aussi, l'exigence de réactivité concernant les forums de discussion exprimée par certains responsables municipaux paraît devoir s'inscrire dans les tentatives de réconciliation des élus avec leurs concitoyens à l'heure où la « politique » souffre d'un discrédit certain auprès des électeurs[1398] et où ces derniers semblent douter du réel intérêt que leur portent leurs élus, en dehors des périodes électorales. Cet extrait d'un message posté sur le forum tarbais — « la remarque concernant l'absence d'un bureau de poste vers La Gespe et Solazur est tellement idiote qu'elle ne mérite même pas une réponse ?[1399] » — semble par ailleurs témoigner du besoin effectivement ressenti par les internautes d'être entendus.

Néanmoins, la réactivité prônée dans les discours des responsables n'est pas toujours effective. Les responsables municipaux relèvent d'ailleurs que la rapidité avec laquelle les internautes peuvent intervenir sur le forum de la ville contraste avec la lenteur des réponses apportées par l'administration municipale. Ce mode de fonctionnement constitue alors une source de frustration chez des internautes excédés de ne pas obtenir de réponse à leurs questions dans des délais satisfaisants. Ces délais de réponse qui découlent de plusieurs paramètres — parmi lesquels, dans certains cas, la nécessité de faire valider les réponses par les élus concernés par la question de l'internaute, l'existence de réponses impliquant formellement la municipalité ou la coordination des services — suscitent beaucoup de rancœur et risquent de jeter le discrédit sur ce mode de communication et sur ceux qui l'ont initié.

Dans le cadre du fonctionnement quotidien des forums, se pose ainsi un problème identique à celui rencontré pour le « courrier à la mairie ». Lorsque la municipalité apporte réellement une réponse aux questions des internautes, les délais de réponses peuvent paraître rédhibitoires aux yeux des internautes. Ainsi, l'internaute « jean-pierre » dans un

---

[1397] Georges GONTCHAROFF, « Le renouveau des comités de quartier », *op. cit.*, p. 323.

[1398] A titre illustratif, Thierry Ragu, élu en 1999 du 14e arrondissement de Paris déclarait : « A partir du moment où les gens se méfient de la politique, où ils ne viennent pas à nous, nous devons aller à eux par tous les moyens. Internet est l'un de ces moyens. » Cité in Patrick de JACQUELOT, « Internet, clef de la démocratie participative. Grâce au Web, les citoyens prennent davantage la parole », *op. cit.*

[1399] « un habitant de la Gespe », 17/01/02, *re : services publics à la Gespe-Solazur-Bastillac*, Tarbes (message n° 57).

premier message, daté du 28 janvier 2002 et posté sur le forum d'Anglet, interpelle la municipalité sur un problème de sécurité routière lié aux comportements dangereux des conducteurs de véhicules aux abords du Centre Commercial d'Aritxague[1400]. N'obtenant pas de réponse, il exprime une dizaine de jours après son message initial son mécontentement, lequel n'a d'ailleurs provoqué aucune réaction ultérieure de la part de la municipalité :

> « Toujours pas de réponse ...Le responsable de la sécurité de la ville est-il en vacances ou pas encore formé en Internet ?[1401] »

Aussi, la rapidité de l'immersion des paroles populaires dans l'espace de lisibilité (et de visibilité) que constituent les forums contraste-t-elle avec la lenteur des argumentaires pouvant être effectivement développés par l'administration municipale ou les élus. La directrice du service information-communication de la ville d'Anglet, évoque les difficultés que rencontre l'administration pour apporter une réponse aux questions postées sur le forum, lorsque ces dernières s'adressent explicitement aux élus ou aux services municipaux :

> « La collectivité a une réponse complexe à faire, qui n'est pas tout à fait validée, d'où la lenteur de la procédure qui est complètement antinomique avec le temps réel d'Internet. Ça c'est le paradoxe.[1402] »

Par ailleurs, les délais de réponse fournie aux internautes varient selon les disponibilités des élus eux-mêmes. Outre le fait qu'ils consultent rarement eux-mêmes le forum, les élus ne sont pas constamment présents à la mairie où le webmestre peut alors leur transmettre les messages qui les concernent. S'ils ne consultent pas par ailleurs — de leur domicile ou leur lieu de travail — le forum municipal, ils ne peuvent donc prendre connaissance des messages qui leur sont plus spécifiquement adressés. Comme l'indique le Directeur de Cabinet du maire de Tarbes, la célérité des élus vis-à-vis des demandes des internautes est extrêmement variable :

> « Par exemple, on est souvent sollicité sur des problèmes de circulation. Dans ce cas, c'est un Adjoint qui répond vite, il est davantage disponible. Il y a des Adjoints…qui viennent en mairie une fois par semaine, c'est déjà trop tard, les messages se sont

---

[1400] « jean-pierre », 28/01/2002, *Sécurité routière…*, Anglet (message n° 21).
[1401] « jean-pierre », 11/02/02, *re : sécurité routière*, Anglet (message n° 22).
[1402] Entretien, Liane Béobide, directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.

> accumulés à un moment donné…Et à défaut de réponse satisfaisante, les gens s'exaspèrent et cela n'améliore pas le dialogue.[1403] »

Au sein des forums du « grand Sud-Ouest », la réactivité des élus est inégale. Il serait pourtant abusif de qualifier d'excessifs les délais de réponse constatés en ligne. En réalité, ces derniers apparaissent très raisonnables. En raison du faible nombre d'intervenants issus du conseil municipal, il est peu pertinent de calculer la moyenne de ces délais. Nous nous bornons donc à constater qu'à Anglet, les réponses des élus ont nécessité un maximum de neuf jours ; à Tarbes, le maximum fut d'une semaine (la plupart des réponses dans ces deux villes ayant eu lieu un à deux jours après la question de l'internaute). A Cenon, six jours furent requis pour que l'élu chargé des finances fournisse une réponse à un internaute. Seul le maire de Luchon a mis un mois pour répondre à un internaute sur une question, laquelle, il est vrai, ne dépendait pas franchement de sa compétence puisqu'elle concernait l'orthographe exacte du nom d'un village, Mayrène, situé à dix kilomètres de Luchon.

Cependant, l'absence ou la longueur des délais de réponse n'est pas seulement imputable à la nonchalance politique des élus mais à un ensemble de facteurs inhérents à l'organisation municipale elle-même.

C. La complexité des circuits décisionnels

L'organisation municipale se compose de personnels tant administratif, technique que de responsables politiques, ceux-ci étant sous l'autorité du premier magistrat de la commune, le maire. Les réponses fournies aux internautes peuvent être le fait, rarement, des élus eux-mêmes ou, le plus souvent, d'agents administratifs dont les propos ont été préalablement validés par leur autorité hiérarchique. Le premier cas implique un accord

---

[1403] Entretien, Serge Labordère, Directeur de Cabinet, Tarbes, 17 janvier 2003.

entre l'élu répondant et le maire (1), le deuxième nécessite la coordination interne entre les différents agents municipaux et entre ces derniers et les élus (2). Lorsque l'intervention d'un internaute aborde un domaine où la mairie n'est pas seule compétente, la réponse de cette dernière apparaît, par ailleurs, relativement incertaine (3).

1. La coordination des élus avec le maire

Une première difficulté expliquant le caractère différé des réponses apportées aux internautes résulte des relations existant entre chacun des élus et le maire de la ville. Afin d'éviter les contradictions éventuellement inhérentes à la multiplicité de répondants issus de l'équipe municipale, la municipalité établit parfois une règle simple. Par exemple, seul le maire est habilité à fournir une réponse. A ce propos, l'Adjoint à la communication d'Anglet, Jacques Veunac, explique que le maire peut avoir sur des questions locales un avis qui est sensiblement différent de celui de l'élu. Pour éviter que les réponses se fassent de manière anarchique, le cabinet du maire a tendance à vouloir faire répondre avant tout le principal magistrat de la commune, ce dernier donnant l'avis définitif. Ce qui illustre, malgré les évolutions du système local vers un modèle de gouvernement plus collégial, la prééminence du maire sur l'équipe dirigeante[1404].

Dès lors, la rapide réactivité permise par l'outil est quelque peu mise à mal par des considérations liées à la nécessité d'assurer l'homogénéité des propos qui seront tenus sur le forum par les membres politiques de la municipalité. Ainsi, Jacques Veunac poursuit-il :

> « Cette interactivité bégaie donc un petit peu parce qu'on n'a pas encore mis au point une procédure qui permettrait de s'assurer que l'avis des élus ne soit pas en contradiction avec celui du maire. Par exemple, sur une question d'un internaute relative à la culture, si l'élu chargé de la culture en a discuté avec le maire, il peut alors avoir une réponse bien précise. Au contraire, lorsqu'il n'en a pas discuté avec le maire, il attend pour répondre d'en avoir parlé personnellement avec lui ou au cours d'une réunion où sont présents les Adjoints et le Maire.[1405] »

Néanmoins, ces propos nous semblent devoir être pondérés. Leur lecture en effet, peut suggérer que la position des élus de la majorité est difficilement tenable. Alors que leur

---

[1404] Voir Albert MABILEAU, *Le système local en France*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs Politique », 1994, p. 107 et suivantes.
[1405] Entretien, Jacques Veunac, Adjoint à la communication, Anglet, 21 janvier 2003.

opinion serait fréquemment en contradiction avec celle du maire, les élus majoritaires ne seraient pas moins complètement dépendants de lui et placés sous son autorité inexorable, lorsqu'ils souhaiteraient exprimer publiquement cette opinion. Le fonctionnement d'une municipalité autorise plus de souplesse que ne le laisse supposer Jacques Veunac lorsqu'il affirme la nécessité d'une coïncidence absolue entre les sentiments des membres de la majorité municipale et celles du maire sur un sujet donné[1406].

Choisis pour figurer sur sa liste aux élections municipales, les élus sont généralement, pour le maire, des personnes de confiance, avec lesquelles il partage des points de vue politiques quasi identiques sur les thèmes d'importance et auxquelles il délègue par ailleurs un certain nombre de compétences en la personne des adjoints[1407]. Une certaine complicité politique unit donc les membres de l'équipe municipale au principal magistrat. Ce qui rend peu probables des désaccords profonds et aléatoires ou conjoncturelles de nettes oppositions entre le maire et ceux qui le représentent dans des domaines spécifiques de la politique municipale.

Il est par ailleurs vraisemblable que les élus sont eux-mêmes conscients de la dangerosité politique d'opinions qui apparaîtraient comme trop dissidentes et savent faire preuve d'une certaine auto-discipline lorsqu'ils expriment publiquement les différentes nuances de leurs positions.

Lorsque des sujets « sensibles »[1408], variables selon les municipalités observées, sont évoqués, les responsables du forum peuvent également choisir de ne pas intervenir. Une

---

[1406] Il n'est évidemment pas question ici des membres de l'opposition, par définition opposés à la politique de la majorité.

[1407] Olivier Borraz souligne l'influence importante des adjoints au maire dans le fonctionnement d'une mairie. Selon cet auteur, ceux-ci participent effectivement à la régulation du gouvernement municipal sous l'autorité du maire, mais disposent d'une large autonomie. Voir Olivier BORRAZ, *Gouverner une ville. Besançon 1959-1989*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998, 227 p.

[1408] Dans un sens large, les sujets sensibles touchent des projets municipaux susceptibles de mécontenter tout ou partie des habitants, individuellement ou regroupés en associations, ou pour lesquels l'adhésion de la communauté locale sera plus difficile à obtenir. Le clivage entre l'intérêt général (qui n'est pas d'ailleurs uniquement local), dont les élus définissent unilatéralement la teneur, et les intérêts particuliers des habitants, souvent taxés d'incapacité à « penser » l'intérêt général (et donc à se soumettre à la définition élaborée par les autorités) est souvent source de mésententes entre la puissance publique et les administrés. Les exemples sont légion : aménagement d'une décharge ou d'une usine de retraitement des eaux usées à proximité de lieux d'habitation, installation d'équipements autoroutiers dangereux pour les motards mais salvateurs pour les automobilistes, fermeture d'établissements scolaires en raison du nombre trop faible d'élèves malgré l'attachement des enfants à leur école et la satisfaction des parents quant à la qualité des cours…

Par ailleurs, les référendums locaux que nous avons précédemment évoqués à Chaulnes et à Chamonix portent sur de tels sujets (dans le premier cas, l'implantation d'un aéroport international, dans le second, la

intervention sur le forum apparaît en effet problématique lorsqu'elle concerne des projets dont la mairie ne maîtrise pas tous les paramètres et dans lesquels d'autres acteurs sont susceptibles d'intervenir. L'incertitude affectant le succès de tels projets amène donc la mairie à communiquer de manière restrictive. Ainsi, Jacques Veunac, l'Adjoint à la communication d'Anglet évoque le cas de l'installation d'un cinéma dans la ville :

> « Il y avait un problème d'installation du cinéma entre la ville de Bayonne et la ville d'Anglet. Pour éviter qu'on continue de répondre dans tous les sens, à polémiquer ou même à avoir la mauvaise réponse, le maire a dit : « je serai le seul à communiquer, je ne communiquerai plus ». Donc si on a une question sur les cinémas, l'interactivité s'arrête net. La seule chose qu'on puisse dire aux gens, c'est : « le maire le dira en temps utile.[1409] »

Les propos de Jacques Veunac trouvent une résonance avec ceux déjà anciens de Stéphane Dion à propos des mairies de la couronne parisienne. Ils éclairent l'extrême prudence dont fait preuve la municipalité d'Anglet au point de refuser tout débat ayant trait à l'implantation d'un cinéma sur la commune. En effet, Stéphane Dion affirme que pour conserver le capital de sympathie amassé grâce à ses pratiques participatives, et en cas d'un éventuel désaccord avec ses partenaires institutionnels, une municipalité évitera souvent d'exposer un projet au stade embryonnaire et dont la communication pourrait inutilement provoquer des illusions ou des oppositions prématurées au sein de la population[1410].

De plus, le caractère « sensible » d'un sujet peut se propager à l'ensemble des aspects de la politique municipale, selon le moment où la question est posée. Les périodes électorales ne sont apparemment pas propices à des discussions publiques sur le forum de la ville. Suite à un message[1411] faisant référence au mutisme quasi systématique des élus — message posté par un internaute coutumier d'interventions provocantes — l'internaute « gree » assène ainsi, de manière désabusée, que les élus répondaient « avant, mais surtout avant les

---

réouverture du tunnel du Mont-Blanc). Dans ces deux cas, les maires ont pu se prévaloir du soutien populaire dans leurs négociations avec les autorités nationales.
Surtout, il semble qu'il faille considérer, comme le fait Jean-Michel Eymeri, que les sujets « sensibles » sont ceux susceptibles d'entrer dans l'espace public. Voir Jean-Michel EYMERI, « Frontières ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique », *op. cit.*, p. 56. Ici, cette entrée peut se faire via, par exemple, des manifestations de rue.

[1409] Entretien, Jacques Veunac, Adjoint à la communication, Anglet, 21 janvier 2003.

[1410] Voir Stéphane DION, *La politisation des mairies*, *op. cit.*

[1411] « l'anarphabète », 21/11/01, *pourquoi jamais de réponse*, Anglet (message n° 135).

élections.[1412] » Si les élections municipales de mars 2001 peuvent constituer la référence temporelle du message précédemment cité, l'assertion qu'il contient demeure néanmoins difficile à vérifier. En effet, le premier message consultable sur le forum d'Anglet date du 7 novembre 2001 et nous n'avons pas eu accès aux archives antérieures à cette date. Il est donc impossible de comparer quantitativement les réponses des élus avant mars 2001 et celles faisant partie du corpus des messages angloys (7 novembre 2001-14 février 2002).

2. La coordination des élus et des services

Les thèmes des questions constituent également un facteur propre à expliquer la lenteur des réponses fournies par l'administration municipale. En effet, chaque service est sous l'autorité hiérarchique d'un élu particulier, lequel est chargé de valider les réponses qui seront apportées par les agents administratifs. Aussi, selon la thématique des questions postées sur le forum, celles-ci seront aiguillées vers les différents services concernés. La tutelle exercée par l'élu sur les personnels administratifs qui fournissent une réponse conduit, selon les cas, à raccourcir ou rallonger les délais de réponse pratiqués. Ainsi, la directrice du service information-communication de la ville de Cenon explique les difficultés rencontrées par son équipe lorsqu'il s'agit d'assurer un délai de réponse satisfaisant pour l'internaute :

> « Sur le forum des « Loisirs Jeunes », le plus réussi, on s'était engagé à un délai maximal de réponse. Mais, lorsque le forum concernait une thématique qui était portée par un autre service, ce n'était pas évident de garantir le délai de réponse. C'est le chef de ce service qui allait en effet faire la réponse mais il fallait qu'il la fasse valider par l'élu. Cela prenait donc beaucoup plus de temps que prévu.[1413] »

Ces propos illustrent la description que fait Thierry Vedel du fonctionnement du site Internet, et plus particulièrement de la messagerie électronique, au sein des municipalités françaises. Comme le contenu des rubriques du site Internet, les réponses municipales effectuées par courrier électronique doivent faire l'objet d'une validation par les élus. Celle-ci est généralement génératrice de lenteurs susceptibles de décourager l'internaute

---

[1412] « gree », 21/11/01, *RE : jamais de réponse ?*, Anglet (message n° 136).
[1413] Entretien, Marie-Hélène Filleau, Directrice du service information-communication, Cenon, 20 janvier 2003.

d'instaurer et d'entretenir un contact électronique avec sa mairie. Aussi, Thierry Vedel note-t-il : « alors que l'internaute attend une réponse rapide et personnalisée, le fonctionnaire chargé de répondre doit faire valider sa réponse par les élus ou le Directeur de Cabinet du maire.[1414] »

De fait, la transmission des questions posées sur le forum entre les différents services dépend en partie de la qualité de la coopération qui existe entre eux. En 2001, l'enquête par questionnaire réalisée auprès des 183 municipalités du « grand Sud-Ouest » montre que la collaboration entre les services municipaux afin d'accomplir les objectifs assignés au site municipal[1415] n'est pas jugée satisfaisante par 38 % des répondants, 12 % d'entre eux s'abstenant par ailleurs de répondre à cette question[1416]. Pour les villes dont la population est comprise entre 5 000 et 20 000 habitants, ce pourcentage d'insatisfaction s'élève à 52 % des répondants. En 1999, Gérard Loiseau remarque de manière similaire que 34,5 % des gestionnaires de sites des grandes villes membres de l'AMGVF estiment insatisfaisante leur collaboration avec les autres services municipaux, 10,3 % d'entre eux ne répondant également pas à cette question[1417].

3. La dépendance à l'égard de structures extérieures à la municipalité

L'absence des élus des forums municipaux peut également s'expliquer par la nature des sollicitations effectuées par les internautes. Ces dernières illustrent l'idée, formulée par Pierre Duran et Jean-Claude Thoenig, selon laquelle les élus locaux sont symboliquement

---

[1414] Thierry VEDEL, « L'Internet et les villes : trois approches de la citoyenneté », *op. cit.*, p. 259.
[1415] La question n° 2 de notre questionnaire porte sur les objectifs poursuivis par le site Internet municipal. Plusieurs réponses sont proposées : « favoriser le dialogue avec les citoyens » ; « promouvoir l'image de la cité » ; « répondre aux besoins d'informations pratiques » ; « s'inscrire dans une politique de développement local » ; « améliorer le fonctionnement administratif de la ville » ; « autre objectif du site ».
[1416] Question n° 21 : « Estimez-vous disposer des moyens suffisants pour accomplir les objectifs assignés au site Internet ? ». Enquête par questionnaire auprès de 183 municipalités du « grand Sud-Ouest » (Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) disposant d'un site Internet en 2001 durant la période 24 septembre 2001 - 28 février 2002. 113 réponses ont été recueillies. Voir Annexe 2.
[1417] Voir Gérard LOISEAU, *Municipalités et communication numérique, les sites Internet des grandes villes de France en 1999, op. cit.*

perçus comme responsables de l'ensemble des affaires de leur territoire[1418]. Or, certaines revendications exprimées par les internautes nécessitent des réponses dont la teneur est pour partie dépendante d'instances autres que la municipalité[1419] à laquelle elles s'adressent, qu'il s'agisse de cas d'incompétence ou de cas de participation « croisée » [1420]. Par exemple, cet internaute vauverdois sollicite le maire concernant un possible réaménagement de l'entrée de la commune :

> « Entrer dans Vauvert par la route de Nîmes est un véritable parcours du combattant pour un cycliste ! Monsieur le maire, à vous de jouer...[1421] »

La directrice de cabinet du maire de Vauvert fournit alors les précisions suivantes :

> « Je dois vous préciser que l'entrée de Vauvert par le chemin des Canaux est une route départementale. Il convient donc de s'adresser au conseil général du Gard pour exiger des pistes cyclables dignes de ce nom lors de réfection de voirie. Pour ce qui concerne l'autre entrée de ville, nous avons la une nationale. Il faut donc s'adresser à l'Etat.[1422] »

Certains membres de la municipalité (webmestre, service communication ou cabinet du maire) peuvent s'estimer habilités à répondre à l'internaute, tout en transmettant toutefois la requête à l'élu concerné, qu'il appartienne ou non à la municipalité. Ainsi, la directrice du service information-communication de la ville d'Anglet, Liane Béobide, indique les tentatives effectuées par son service afin d'expliquer aux internautes la complexité des circuits décisionnels auxquels touchent leurs questions :

[1418] Voir Pierre DURAN, Jean-Claude THOENIG, « L'Etat et la gestion publique territoriale », *Revue Française de Science Politique*, vol. 46, n° 4, 1996, p. 580-623.

[1419] Ceci illustre la problématique de la gouvernance. Plusieurs auteurs relèvent en effet que les scènes décisionnelles urbaines se caractérisent désormais par la fragmentation institutionnelle et une recomposition des Etats, notamment dans leur relation avec les collectivités locales. Ces travaux insistent sur le fait que certaines villes s'engagent dans la production de projets collectifs par le biais de partenariats entre institutions publiques (à plusieurs échelons territoriaux) et acteurs privés. Voir Patrick LE GALES, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue Française de Science Politique*, vol. 45, n° 1, février 1995, p. 57-95. Pour une discussion du concept de « gouvernance urbaine », voir Bernard JOUVE, Christian LEFEVRE, « De la gouvernance urbaine au gouvernement des villes ? Permanence ou recomposition des cadres de l'action publique en Europe », *Revue Française de Science Politique*, vol. 49, n° 6, décembre 1999, p. 835-853.

[1420] Ainsi que le souligne Olivier Borraz, la ville est aujourd'hui un espace d'intervention pour tout un ensemble d'institutions publiques. Outre l'apparition de nouvelles formes de partenariats et les conflits qu'elles peuvent susciter, cette multiplicité des acteurs implique un changement dans la nature de la légitimité de l'action publique. L'auteur souligne notamment que la légitimité du maire se construit désormais de manière concurrentielle au regard des différentes formes de représentativités locales (conseil régional, général, structures intercommunales…). Voir Olivier BORRAZ, « Le gouvernement municipal en France. Un modèle d'intégration en recomposition », *Pôle Sud*, n° 13, novembre 2000, p. 11-26.

[1421] Anonyme, 15/08/01, sans titre, Vauvert (message n° 9).

[1422] Réponse de Katy Guyot, Directrice de cabinet, non datée, Vauvert (message n° 10).

> « Sur le forum, nous avons déjà expliqué que la seule instance compétente n'était pas la mairie. La réponse à apporter est donc complexe lorsque la question touche aussi d'autres instances décisionnaires, Etat ou services administratifs divers et variés. On a déjà indiqué qu'il n'y a pas un grand ordonnateur dans un coin qui est le maire et qui décide tout.[1423] »

De tels messages ont effectivement été postés sur le forum angloys par le service communication. Par exemple, suite à une polémique relative aux tarifs de l'entrée des collégiens dans les piscines de la ville, ce service apporte les éclaircissements suivants : les écoles sont gérées par la commune alors que les collèges ressortent du champ d'action du Conseil général. Cette répartition des compétences explique pourquoi les écoliers du primaire ne payent pas l'entrée de la piscine alors que les collégiens doivent débourser deux francs pour en bénéficier. Le service précise qu'il transmet la question initiale aux élus compétents à la fois de la ville et du département[1424].
Aussi, le forum semble davantage constituer un instrument permettant à la municipalité de faire prendre conscience aux internautes du système de contraintes qui s'imposent aux responsables politiques qu'un outil de réelle participation aux décisions collectives.

Dans d'autres cas, le responsable du site estime que les élus n'ont pas à répondre à l'internaute puisque la mairie ne fait que prendre part à un projet, sans elle-même avoir l'entière responsabilité de son administration. C'est par exemple le cas à Carmaux où le site municipal propose un forum consacré au parc de loisirs baptisé Cap' Découverte. Cette réalisation du syndicat intercommunal de la Découverte (SID), entreprise sous la houlette du député du Tarn, Paul Quilès, ne dépend pas seulement de la municipalité carmausine et donc ses responsables restent muets devant les interpellations faites à son sujet. Pourtant, il semble que le mutisme de la municipalité carmausine sur cette réalisation soit motivé par d'autres considérations, également tues par la responsable du site Internet municipal, en dehors de celle de l'absence totale d'intervention d'élus sur le forum de discussion. D'une part, Cap' Découverte est une réalisation jugée par beaucoup « pharaonique » et critiquée en raison du coût financier démesuré qu'elle engendre pour les communes participantes. D'autre part, la pertinence qu'elle aurait par rapport à l'objectif de revitalisation

---

[1423] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.
[1424] Service Communication, 07/11/01, *Piscine à 2 F, le pourquoi*, Anglet (message n° 198).

économique du bassin carmausin apparaît également, à certains, discutable[1425]. Sur ce sujet extrêmement polémique la municipalité carmausine ne paraît donc guère empressée de réagir. Enfin, et c'est la raison avancée en filigrane de la réponse de Marie-Line Marchant, la voix des citoyens sur ce parc de loisirs n'aurait guère d'impact sur l'action du SID qui le gère. Il apparaît dès lors peu judicieux, pour les élus, de réagir sur le forum aux critiques formulées. Cela pourrait en effet les conduire à avouer la quasi impossibilité d'infléchir les orientations du SID[1426].

Sur les forums, il est rare d'observer des messages provenant directement des élus. En effet, la majorité des réponses est généralement rédigée par le personnel du service information-communication, lequel doit, dans certains cas, faire valider sa réponse par l'élu concerné. Qu'ils soient transmis ou directement repérés sur le forum par la personne concernée (élu ou personnel administratif), les messages donnent lieu à des réponses dont l'effectivité est liée à une multiplicité de facteurs.

D'une part, la municipalité constitue une entité aux nombreux rouages[1427]. Ces rouages ne sont pas toujours parfaitement coordonnés les uns avec les autres. L'absence de réponse ou

---

[1425] Plus de 60 millions d'euros publics ont déjà été investis, auxquels s'ajouteront quelques 40 millions d'euros d'investissements privés consacrés à l'hébergement. L'emprunt contracté par les six communes du Syndicat Intercommunal de la Découverte s'élève à plus de 6 millions d'euros, et 4,7 millions d'euros par an sont nécessaires pour financer le budget de fonctionnement du site. Les professionnels du tourisme sont apparaissent sceptiques quant à cette réalisation. Plusieurs questions peuvent en effet se poser quant à la rentabilité économique de Cap' Découverte. Pour le journaliste Michel Revol, « les habitants de la région reviendront-ils à Cap' Découverte pour skier sur des pistes synthétiques ou se baigner dans un lac, alors qu'ils sont aux portes des Pyrénées et de la mer ? Les touristes voudront-ils passer leurs vacances sur un ancien site minier ? Bref, ce site hors du commun sera-t-il rentable, alors que la plupart des parcs de loisirs, comme le Futuroscope de Poitiers, connaissent de graves difficultés financières ? ». Michel REVOL, « Cap' Découverte : pourvu que ça marche… », *Le Point*, 23 mai 2003, n° 1601, p. 210.

[1426] Plus généralement, l'intercommunalité pose de manière aiguë le problème de la capacité des responsables municipaux à délimiter leur niveau d'intervention alors même qu'une partie des facteurs constitutifs des problèmes qui se posent à eux relève en réalité d'échelons territoriaux supérieurs. Précisions que l'ouverture des processus décisionnels dans le cadre des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) est entièrement dépendante de la volonté des représentants des communes. Sur les caractéristiques et le fonctionnement de la démocratie intercommunale, voir Patricia DEMAYE, « La recherche de la démocratie intercommunale », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 237-270.

[1427] Selon Olivier Borraz, il est possible de parler à partir de la décennie 1980, d'une technostructure municipale dont la montée en puissance se fait de manière continue, parallèlement au recours de plus en plus fréquent à des cabinets de consultants. Schématiquement, la dimension administrative du gouvernement municipal comprend ainsi les services municipaux auxquels viendront progressivement s'ajouter les organismes paramunicipaux, les sociétés d'économie mixte et les filiales d'entreprises privées de services urbains. Voir Olivier BORRAZ, « Le gouvernement municipal en France. Un modèle d'intégration en recomposition », *op. cit.* L'acquisition d'une capacité d'expertise et de gestion par les villes est toutefois antérieure comme le montrent les travaux de Dominique Lorrain sur le recrutement par les mairies d'un

une réponse très tardive de la part de l'administration municipale provient souvent de dysfonctionnements organisationnels et notamment d'un excessif cloisonnement des services municipaux. La segmentation nécessaire des missions municipales reflétée dans l'organigramme municipal entraîne en effet parfois une absence de communication entre les différents services. Dès lors, les messages électroniques échouant, par erreur, dans un service administratif inadéquat peuvent demeurer lettre morte, faute d'une transmission appropriée au service réellement concerné.

Les délais de réponse sont également liés à l'insertion de la municipalité dans un maillage institutionnel plus large. Ne maîtrisant pas toujours l'intégralité des projets dont elle est en partie porteuse, la municipalité rechigne à fournir des informations concernant des réalisations qui dépendent en réalité de divers autres acteurs (comme par exemple, le conseil général ou régional).

D'autre part, certains sujets abordés par les internautes sur les forums électroniques peuvent être considérés, par la municipalité, comme délicats et « sensibles ». Aussi, les réponses apportées — parce qu'elles constituent un engagement de la part de l'équipe municipale — nécessiteront-elles des arbitrages au sein même de la mairie. De tels arbitrages peuvent se révéler particulièrement gourmands en temps, et donc induisent une réponse publique nécessairement tardive.

Dans le cadre du fonctionnement quotidien du forum, on constate donc le rôle éminent des gestionnaires et agents administratifs municipaux. Ces derniers disposent, la plupart du temps, d'une importante latitude dans le choix des messages qu'ils transmettront effectivement aux responsables politiques. Dans la mesure où les élus consultent très rarement eux-mêmes le forum, ce rôle des techniciens apparaît incompressible. Aussi, l'absence des élus sur les forums de discussion provient pour partie des difficultés entravant la transmission des messages et la coordination entre les différents membres et services de la municipalité.

Le contexte sociopolitique de la municipalité exerce ainsi une emprise forte sur le fonctionnement du forum dont l'appropriation par les internautes n'érode pas vraiment les

---

personnel qualifié dès les années 1960. Voir Dominique LORRAIN, *Les mairies urbaines et leur personnel*, Paris, La Documentation française, 1989. Pour une recontextualisation historique du développement d'une technostructure locale dans une grande ville, voir aussi Jean-Yves NEVERS, « Du clientélisme à la technocratie : cent ans de démocratie communale dans une grande ville, Toulouse », *Revue Française de Science Politique*, vol. 33, n° 3, juin 1983, p. 428-454.

modes d'action habituels de l'organisation municipale, elle-même insérée dans un réseau complexe d'institutions partenaires-rivales. D'ailleurs, le forum constitue un espace supplémentaire dans lequel la municipalité fait davantage prendre conscience aux internautes des contraintes qui pèsent sur elle, qu'il ne constitue un moyen de les faire réellement participer aux décisions collectives.

Mais, le privilège accordé par les acteurs municipaux à des modes de contact avec la population davantage maîtrisés constitue également un facteur susceptible d'expliquer leur très faible investissement sur les forums de discussion.

V, 2, 2. La résistance des modes relationnels antérieurs

Habitués aux rencontres directes avec la population, qu'elles soient formalisées dans un cadre institutionnel (par exemple, lors des conseils de quartier) ou informelles (sur les marchés…), les responsables politiques investissent peu l'espace électronique du forum. A leurs yeux, ce dernier apparaît déconcertant par rapport aux modes traditionnels de la relation politique locale (A). Désarmés par un outil dont ils ne maîtrisent guère ni le maniement technique, ni les usages en vigueur, ils préfèrent porter le débat électronique dans des lieux qui leur sont plus familiers (B).

A. Le forum, un outil déconcertant au regard des pratiques politiques traditionnelles

A la question « A votre avis, de quelle manière le maire participe-t-il aux orientations et aux évolutions du site Internet ? », 60 % des gestionnaires ayant participé à notre enquête par questionnaire, en 2000, répondent « modérément » (soit 50 %) et « pas du tout » (soit 10 %)[1428]. Ce pourcentage, regroupant les réponses « modérément » et « pas du tout », n'est que de 21 % en réponse à la question « A votre avis, de quelle manière le

[1428] Voir Question n° 27, Annexe 4.

maire participe-t-il aux orientations et aux évolutions du bulletin municipal ? »[1429]. Cet intérêt contrasté du premier magistrat de la commune à l'égard de la publication imprimé et du support électronique nous paraît significatif d'une maîtrise incertaine des TIC (1), dont découle en partie une certaine préférence du maire, mais aussi des membres de l'équipe municipale, pour les rencontres en face-à-face avec les habitants (2).

1. Une maîtrise incertaine des TIC

La lente intégration des outils informatiques et plus particulièrement d'Internet et de ses applications (par exemple, le courrier électronique) au sein des municipalités est susceptible d'expliquer la faible implication des élus sur les forums de discussion.
Alors que les responsables politiques se montrent particulièrement soucieux de la diffusion d'une culture informatique et engagent en ce sens de très nombreuses actions visant à favoriser notamment l'apprentissage d'Internet au sein de la population, eux-mêmes semblent souvent mal maîtriser les outils informatiques et semblent peu désireux de suivre les formations adéquates. De plus, le papier demeure le support de communication privilégié entre les élus et les services administratifs et techniques. Aussi, ce mode de fonctionnement, habituel au sein des municipalités, n'encourage-t-il pas visiblement l'investissement des élus sur les forums de discussion.

L'absence de réponse ou des réponses extrêmement différées de la part des élus ou des fonctionnaires municipaux peut provenir de l'absence d'un apprentissage effectivement réclamé par le forum électronique. Même minimale, une appropriation technique est en effet nécessaire non seulement aux internautes désireux d'intervenir sur le forum mais également aux personnels politiques et administratifs auxquels ils s'adressent.
Le manque de dynamisme de certains forums peut ainsi être lié au défaut d'acculturation informatique des membres de la municipalité eux-mêmes. Le webmestre d'Anglet admet ainsi que le forum proposé sur le site municipal « végète un peu[1430] » en partie à cause du

[1429] Voir Question n° 26, Annexe 4.
[1430] Entretien, Stéphane Caillaud, Webmestre, Anglet, 21 janvier 2003.

manque d'appropriation de l'outil Internet par les élus et les cadres de l'administration communale.

De même, les propos de Thierry Galan, Adjoint à la Culture et à la Communication de la petite commune de Vauvert, sont significatifs de la difficulté pour les élus à adopter le support informatique dans le cadre du fonctionnement quotidien de la mairie. Cet Adjoint décrit en effet la manière dont les messages postés sur le forum requérant une réponse de la part d'un élu lui seraient transmis, l'impression du message sur papier apparaissant comme indispensable :

> « S'il y a des questions qui les concernent effectivement, elles seront envoyées, enfin plutôt imprimées, et données à l'élu concerné pour qu'il fasse sa réponse.[1431] »

En partie en raison de ce nécessaire apprentissage technique, la plupart des élus renoncent d'ailleurs à participer aux forums de discussion. Les tentatives de formation organisées par certains services communication (par exemple, celui de Cenon) ne soulèvent guère l'enthousiasme des élus, peu nombreux à s'y presser.

Parfois, l'absence de réponse visible sur le forum lui-même provient de la méconnaissance du fonctionnement traditionnellement admis de l'outil. Sur les forums en effet, il est d'usage que les questions postées reçoivent des réponses également publiées. Or, certains élus rédigent effectivement une réponse qu'ils font directement parvenir par courrier électronique à la personne concernée, privant dès lors l'ensemble du public de sa lecture. Ce dernier peut alors assimiler ce mauvais aiguillage à une absence pure et simple de réponse.

2. La préférence pour les rencontres en face-à-face

De nombreux travaux, notamment en anthropologie et en sociologie politiques, soulignent que le pouvoir s'accompagne de codes et de rituels spécifiques[1432] et qu'il ne

---

[1431] Entretien, Thierry Galan, Adjoint délégué à la culture et à la communication, Vauvert, 14 janvier 2003.

[1432] Sous l'Ancien Régime, Pascal Lardellier évoque ainsi comme grands rites politiques, le sacre, le *Te Deum*, les funérailles du roi…Voir Pascal LARDELLIER, « Image incarnée. Une généalogie du portrait politique », *Médiation et Information*, n° 7, 1997, p. 25-41.

peut pas être dissocié de l'appropriation de signes et de symboles. Ainsi, Pierre Bourdieu énonce-t-il, de manière catégorique, qu'« il n'y a pas de pouvoir symbolique sans une symbolique du pouvoir.[1433] » Pour Georges Balandier, le travail symbolique est co-substantiel au travail politique, lequel donne du sens à l'action politique. Le représentant doit en effet « payer [un] tribut quotidien à la théâtralité.[1434] » La visibilité du corps de l'homme politique (que son image soit ou non médiatisée[1435]) est alors essentielle à la génération ou à la réaffirmation des symboles du pouvoir ou du désir d'y accéder dans le cas des campagnes électorales[1436].

Or, Internet fait précisément disparaître cet opérateur symbolique essentiel qu'est le corps ou plutôt son image. En effet, sur le réseau Internet seules les « paroles écrites[1437] » des personnes sont en présence et non les personnes elles-mêmes dont la corporéité et la gestuelle sont gommées au profit de la dimension textuelle de la communication[1438]. Si l'absence d'image permet de centrer l'attention de l'internaute sur le contenu du message, elle entraîne en même temps la disparition de la gestuelle propre au corps et

---

Les rites perdurent largement dans la vie politique contemporaine. A partir de l'observation de la vie politique locale dans un département français (l'Yonne) et des performances publiques de François Mitterand (inauguration de la gare de Nevers et pèlerinage de Solutré) entre le début des années 1980 et 1990, Marc Abélès dégage au sein des rites républicains, les rites consensuels (par exemple, les commémorations) et les rites d'affrontement (par exemple, les manifestations de rue et les meetings). Voir Marc ABELES, « Rituels et communication politique moderne », *Hermès*, n° 14, 1989, p. 127-141.

Dans le cadre des campagnes électorales télévisuelles, Marlène Coulomb-Gully distingue quant à elle deux types de rituels : les rites « sémelfactifs » qui ne se produisent qu'une fois dans la campagne pour chaque candidat (il s'agit de la déclaration de candidature et de l'annonce suivant les résultats des élections) et les rites « itératifs » qui sont effectués à multiples reprises durant chaque campagne et par tous les candidats (par exemple, les meetings, les rassemblements festifs, les visites de villes). Voir Marlène COULOMB-GULLY, « Rhétorique télévisuelle et rituels de campagne », in *La démocratie mise en scène. Télévisions et élections*, Paris, CNRS Editions, 2001, p. 39-67.

[1433] Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques, op. cit.*, p. 73.

[1434] Georges BALANDIER, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1980, p. 11.

[1435] Pour Marlène Coulomb-Gully, le corps du candidat est le « centre de gravité de la scène médiatique. » Marlène COULOMB-GULLY, *La démocratie mise en scène. Télévisions et élections, op. cit.*, p. 80.

[1436] Marlène Coulomb-Gully dresse un inventaire des objets symboliques mobilisés par les candidats aux présidentielles de 1995. Lors de cette campagne électorale, elle distingue les symboles visuels (drapeaux, sigles politiques, les couleurs de la salle du meeting) et sonores (les hymnes et musiques d'ambiance, les slogans, les héros et événements fondateurs). Elle s'intéresse également aux usages symboliques que les candidats font de l'espace (déclaration de candidature de Paris ou de Province), des transports (déplacements en bus, tramway, auto-stop…), des vêtements et de la nourriture. Chacun de ces symboles équivaut alors à un argumentaire politique. Voir Marlène COULOMB-GULLY, « Rhétorique télévisuelle et symbolique politique », in *La démocratie mise en scène. Télévisions et élections, op. cit.*, p. 69-95.

[1437] Yves TOUSSAINT, « La parole électronique. Du minitel aux nouvelles machines à communiquer », *op. cit.*, p. 135.

[1438] Sauf dans des cas très particuliers tels que les retransmissions à distance du conseil municipal. Dans ce cas en effet, les séances du conseil sont filmées et retransmises sur le site Internet de la commune.

consécutivement celle des « paralangages[1439] » qui soutiennent efficacement le discours et notamment le discours d'autorité[1440]. Aussi méfiants qu'embarrassés vis-à-vis du fonctionnement d'Internet, les élus ne peuvent ainsi mobiliser les ressources scéniques et symboliques qu'ils emploient habituellement dans le cadre de leur communication politique[1441].

Lors de leurs rencontres avec les citoyens, les responsables politiques n'ont aucune peine à envisager et à mettre en œuvre les techniques grâce auxquelles la parole d'autorité peut être « protégée, mise en scène ou rehaussée[1442]. » Sur les forums celles-ci font principalement défaut. En effet, comme le remarquent Stéphane Le Puill et Nicolas Potier, « à la différence d'une réunion publique, le maire ne peut être présent en permanence sur un forum, […] il ne peut s'assurer le monopole des réponses.[1443] » La co-présence physique des interlocuteurs permet notamment une distribution de la parole généralement à l'avantage de l'élu qui conduit et oriente les débats. Renforcée par la disposition symbolique des lieux[1444], la prééminence de la parole municipale se manifeste dans l'organisation des tours de parole. Par exemple, Jacques Defrance décrit de manière particulièrement significative l'organisation d'une audition publique à propos de la

---

[1439] Serge ALBOUY, *Marketing et communication politique*, *op. cit.*, p. 225.

[1440] Si l'expression écrite néglige les éléments gestuels, comportementaux et paraverbaux, les signes typographiques (« smileys »), récemment proposés à l'usage des internautes par exemple sur les forums de Carmaux, pallient modestement ces inconvénients et permettent d'exprimer les nuances d'un propos.

[1441] Il est possible ici de faire un parallèle avec les craintes que suscite, chez certains responsables politiques comme chez certains chercheurs, le vote électronique. Celui-ci entraînerait *de facto* la disparition de la liturgie républicaine devant entourer l'élection.

[1442] Loïc BLONDIAUX, « La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris », *op. cit.*, p. 332.

[1443] Stéphane Le PUILL, Nicolas POTIER, *Les collectivités locales vers la société de l'information*, février 2002, p. 16.

[1444] A propos de l'Assemblée Nationale, Jean-Philippe Heurtin a bien montré à quel point l'exploration des formes architecturales des salles d'assemblées délibératives, telles qu'elles furent imaginés ou réalisées à la fin du 18ème siècle, permet de voir la façon dont ces objets contribuent à confectionner des situations parlementaires en imposant des conditions à la coordination des conduites des députés. S'inspirant de l'approche développée par Bruno Latour (« Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du travail*, n° 4, 1994, p. 587-607), il conçoit l'architecture non pas comme une prothèse, mais comme un environnement cognitif qui prolonge les capacités des individus. « En ce sens, elle n'est pas un moyen mais un médiateur. » Jean-Philippe HEURTIN, *L'espace public parlementaire. Essai sur les raisons du législateur*, *op. cit.*, p. 64. Il montre ainsi que le dispositif architectural de l'Assemblée Nationale ne constitue pas une contrainte matérielle mais « des agencements investis de représentations symboliques différentes de l'activité parlementaire légitime et, surtout, de véritables systèmes de consolidation réciproque d'ordres possibles de l'activité des députés. *Ibid.*, p. 107.

réalisation d'un équipement collectif à Nancy. Les personnes de la tribune (maîtres d'ouvrage, représentants associatifs) sont placées :

> « au regard de tous, près des instruments audio-visuels, pour exposer la matière du problème : le public n'est pas invité à en présenter une autre (contre-projet, par exemple), mais à poser des questions sur l'objet détenu par les hommes de la tribune ; les membres de la salle lèvent la main pour demander leur tour, comme dans une classe d'école. Le débat est sur un terrain défini par les orateurs. Il n'y a pas de symétrie. Le public n'impose pas sa parole ; bien au contraire, il reste en dette vis-à-vis des officiels qui lui octroient une entrée dans le débat.[1445] »

Plus récemment, Eric Drocourt et Isabelle Ras montrent que la prise de parole, lors de réunions publiques organisées par la CPDP, n'est pas vraiment égalitaire. En effet, la plupart des interventions a été le fait de quelques élus et leaders associatifs, relayés par quatre ou cinq personnes. Pour les auteurs, la prise de parole n'était pas très aisée :

> « Il fallait lever la main, attendre qu'une hôtesse vienne à votre niveau vous donner un micro numéroté (pour l'enregistrement des comptes rendus) et que l'animateur vous remarque de l'estrade et vous donne la parole.[1446] »

Sur les forums, la prééminence de la parole des autorités publiques se trouve dissoute dans l'absence matérielle des intervenants même si certains procédés, mineurs, visent à recréer les hiérarchies apparemment abolies sur le réseau[1447]. Rappelons que l'échange instauré entre les internautes, auteurs de sollicitations parfois échevelées, et les fonctionnaires municipaux aux réponses nécessairement formelles apparaît profondément dissymétrique. Ce que résume, par exemple, la remarque de la directrice du service information-communication d'Anglet :

> « Une vraie requête auprès d'une mairie, d'une administration, d'une collectivité, se fait par un courrier étayé, argumenté, sur lequel ensuite l'administration va instruire. Ce n'est pas : « vas-y je t'enfourne un truc. Alors le feu tricolore il vient quand ? ». De là, devrait apparaître une réponse parfaitement éclairée, argumentée, étayée et instruite. Il y a quand même un décalage.[1448] »

[1445] Jacques DEFRANCE, « « Donner la parole ». La construction d'une relation d'échange », *op. cit.*, p. 65.

[1446] Eric DROCOURT, Isabelle RAS, « Regards sur une scène de débat local : pour une approche anthropologique des situations de débat public ? », *op. cit.*, p. 330.

[1447] L'hypothèse selon laquelle la communication médiatisée par ordinateur atténue la dimension hiérarchique des échanges est notamment défendue par Lincol Dahlberg. Voir Lincoln DAHLBERG, "Computer-Mediated Communication and The Public Sphere : A Critical Analysis", *Journal of Computer-Mediated Communication*, vol. 7, n° 1, October 2001, <http://www.ascusc.org/jcmc/vol7/issue1/dahlberg.html>, 11 février 2005.

[1448] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003. Il semble néanmoins qu'ici, la directrice confonde quelque peu l'usage du courrier électronique envoyé à la

Parmi ces procédés mineurs, signalons, par exemple, dans la charte éditoriale du forum d'Anglet, le fait qu'il est demandé aux internautes de ne pas utiliser de lettres capitales dans le titre de leurs messages, cette mise en forme étant réservée au webmestre afin qu'il puisse attirer leur attention sur divers sujets[1449]. Surtout, les élus ne sont plus en mesure de procéder à une quelconque distribution de la parole, ni en maîtriser les temps. Un autre aspect est aussi à prendre en considération : les participants au forum ne sont pas choisis par les responsables municipaux, contrairement à ce qui se produit, par exemple, pour les conseils de quartier. Ces derniers sont mis en place en France dans les villes supérieures à 80 000 habitants par la loi sur la « démocratie de proximité »[1450] et sont censés développer la participation des citoyens aux affaires publiques locales. Néanmoins, leur composition est laissée à la libre appréciation du conseil municipal[1451]. Celui-ci peut donc choisir d'écarter les simples citoyens de la composition du conseil. Ainsi, dans certaines villes (par exemple, Lille[1452], Toulouse[1453], Saint-Denis), les conseils comprennent seulement, outre les représentants municipaux, des « personnalités qualifiées » (essentiellement des représentants des associations du quartier). Cette configuration induit une nouvelle « représentation », à l'échelle locale, entre les décideurs et les citoyens, les responsables associatifs étant de fait censés représenter les intérêts des simples citoyens qui ne sont pas conviés à participer. A propos des « démarches quartiers » existantes à Saint-Denis, Yves

---

mairie avec celui du forum. Ce dernier peut faire l'objet d'une conception différente de la part des internautes. En effet, ils peuvent l'envisager comme un lieu de débat entre élus et citoyens ou entre les citoyens eux-mêmes, et pas comme un lieu où il serait seulement possible de poser des questions, ou de formuler des revendications auprès des élus ou des services.

[1449] Consultation, site Internet d'Anglet, « Charte éditoriale », <http://www.ville-anglet.fr>, 2 janvier 2001.

[1450] Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, *op. cit.*

[1451] Article L 2143-1 du Code général des collectivités territoriales.

[1452] Voir Nadia LEMAIRE, « A Lille, la pionnière, les structures de concertation connaissent des ratés », *Le Monde*, 30 novembre 2000. Dans cette ville, la moitié des 266 conseillers est désignée par le conseil municipal à la proportionnelle des groupes politiques, l'autre moitié, représentant les « forces vives » du quartier (associations, commerçants…), est également désignée par le conseil municipal, sur proposition du président du conseil de quartier. Voir Solange GONZALVES, « Décentralisation, démocratie représentative et démocratie participative », in *Anthro-politique et gouvernance des systèmes complexes territoriaux* / sous la direction de Pascal Roggero, Toulouse, Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, 2005, p. 322-333.

[1453] Voir l'analyse, critique, des conseils de quartiers toulousains par Marianne Sirmen. Voir Marianne SIRMEN, « Les caractères contradictoires de la participation des citoyens aux processus délibératifs et participatifs : l'exemple des associations de quartiers », in *Anthro-politique et gouvernance des systèmes complexes territoriaux* / sous la direction de Pascal Roggero, Toulouse, Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, 2005, p. 386-405.

Archimbaud parle même de « participation représentative.[1454] » Surtout, elle ne fait qu'institutionnaliser des pratiques antérieures de rencontres informelles entre responsables politiques locaux et associations, rendant dès lors caduque un des objectifs de la loi : celui d'associer plus étroitement les citoyens à la gestion des affaires les concernant.
Dans d'autres cas, les habitants autorisés à faire partie du conseil de quartier sont tirés au sort, soit à partir des listes électorales, soit à partir d'une liste de volontaires comme c'est le cas à Caen[1455] ou dans le 20ème arrondissement parisien[1456], les autres membres étant des représentants du conseil municipal et des associations.

Sur les forums, les élus ne peuvent pas non plus, d'après certains des responsables interrogés, développer de manière satisfaisante leurs argumentations face aux questions que leur poseraient les citoyens. A ce propos, Jean-Jacques Pélissier explicite les différences entre des réponses qui seraient fournies sur le forum et celles qui peuvent être faites lors des réunions de quartier :

> « L'avantage des réunions de quartier c'est que la personne qui va poser la question sera face à son interlocuteur principal. Ce dernier pourra lui apporter des preuves à l'appui de sa réponse, par exemple des plans, des documents, des données chiffrées ou encore les propos du chef de service. Ces preuves ne seront peut-être pas faciles à apporter sur un forum.[1457] »

De plus, lors de réunions en face-à-face, les élus peuvent bénéficier du soutien des militants, proches de leurs opinions mais qui ne sont pas identifiés comme tels, présents dans la salle où se déroulent les débats. Ces derniers sont prompts à intervenir suite à une question « dérangeante », afin, selon les cas, de relancer une discussion qui s'étiole ou de la modérer lorsqu'elle dégénère aux dépens du candidat. A ce propos, la description

---

[1454] Yves ARCHIMBAUD, *Un « pouvoir de quartier » pour « un pouvoir de la parole » ? La démocratie locale en action. L'exemple des démarches quartiers à St-Denis*, Mémoire de DEA « Action et politiques publiques », Ecole normal supérieure de Cachan et Université Paris 1, 1997, p. 85.
[1455] Voir Jean-Jacques LEROSIER, « A Caen, les membres des conseils de quartier seront tirés au sort sur une liste de volontaires », *Le Monde*, 14 février 2002.
[1456] Voir Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *op. cit.*
[1457] Entretien, Jean-Jacques Pélissier, Directeur du service information-communication, Tarbes, 22 janvier 2003. Dans le même temps, cette remarque de J.-J. Pélissier montre à quel point il existe une asymétrie de ressources entre les responsables politiques et les simples profanes intervenant sur les forums municipaux. Voir Pierre LASCOUMES, « L'obligation d'informer et de débattre, une mise en public des données de l'action publique », *op. cit.*, p. 312.

effectuée par Guy Le Flécher[1458] des réunions publiques de Martine Aubry lors sa campagne lilloise est explicite. Il indique en effet que dans les quartiers lillois Faubourg de Béthune, Wazemmes et Fives, « il y a eu des fausses questions : des gens qui intervenaient mais qui étaient militants ou très proches du président du conseil de quartier.[1459] » Sur les forums, il est rare que les soutiens officiels ou officieux de la majorité municipale réagissent aux critiques de ses opposants[1460].

En outre, la désertion des élus de l'espace du forum suggère qu'ils préféreraient des modes de contacts qu'ils considèrent comme davantage susceptibles de contribuer à nouer et renforcer les liens avec la population. La plupart des responsables interrogés reconnaissent la nécessité et la pratique de rencontres régulières avec la population. Par exemple, selon Serge Labordère :

> « Le maire, les adjoints, certains chefs de service, les représentants de la force publique notamment de la sécurité publique se déplacent régulièrement dans les écoles, dans divers points de la ville pour s'adresser aux habitants du quartier. C'est un élément décisif parce que cela permet de rencontrer les gens, de leur dire ce qui va être fait dans leur quartier et de savoir ce qu'ils attendent qu'on fasse de mieux dans ce quartier.[1461] »

Or, sur Internet, les échanges se trouvent quelque peu désincarnés[1462]. En cela, ils seraient finalement peu propices aux débats politiques[1463], ces derniers comportant toujours une dimension affective qu'Internet ne peut pas vraiment transmettre[1464]. Dans cette perspective, la réunion physique d'un groupe possède, selon Axel Lefebvre, une force symbolique supérieure à celle que peut acquérir une discussion à distance entre les

---

[1458] Rédacteur en chef du journal de Lille, animateur des réunions publiques du PS de Lille depuis 1989.
[1459] Cité par Wilfried LEFEBVRE, Olivier LECOCQ, *La campagne de Martine Aubry lors des élections municipales de Lille en 2001*, *op. cit.*, p. 60.
[1460] Cela arrive quelquefois. Par exemple, sur le forum luchonnais, l'internaute « pouet » tient des propos peu aimables à l'encontre des adversaires de la majorité en place : « Etant un proche de Mr le maire cela me fait plaisir de voir que vous vous cacher derriere vos claviers au lieux d'ouvrir vos grandes gueules en public bande de bouseux. » Voir « pouet », 05/02/02, *haha!!!!!!*, Luchon (message n° 137).
[1461] Entretien, Serge Labordère, Directeur de Cabinet, Tarbes, 17 janvier 2003.
[1462] Ce n'est pas la médiatisation elle-même qui nuit au caractère affectif de la communication mais l'absence d'image, non compensée comme à la radio par la sonorité de la voix. Ceci doit néanmoins être nuancé car le développement des réseaux haut débit permet de plus en plus les retransmissions d'images et de films.
[1463] Voir Peter DAHLGREN, « L'espace public et l'Internet. Structure, espace et communication », *op. cit.*, p. 178.
[1464] La dimension émotionnelle de la communication est considérée comme essentielle par les hommes politiques. De ce point de vue, la télévision demeure le média privilégié puisqu'elle assure par définition un efficace déploiement de leurs qualités (et des défauts) audio-visuelles.

membres de ce même groupe[1465]. En ce sens, le webmestre Pierre Trilles affirme nettement la différence entre les conseils de quartier organisés dans la ville de Montpellier et les discussions en ligne pouvant se dérouler sur les forums :

> « Dans un conseil de quartier, vous avez l'équipe municipale, vous avez la municipalité qui est là, vous avez les associations principales des quartiers et vous avez les citoyens qui sont tout autour de vous et ça, ça change beaucoup de choses. Sur le forum, vous êtes seul.[1466] »

Dans la suite de notre entretien, ce webmestre devait d'ailleurs déclarer qu'il lui semblait plus intéressant pour la démocratie et pour la vie en société, d'être physiquement ensemble que de débattre anonymement derrière un pseudonyme en ligne.

Le déroulement des campagnes électorales constitue par ailleurs une illustration frappante de l'importance que revêt aux yeux des candidats la proximité physique avec leurs électeurs potentiels. Depuis 2001, l'adjonction d'Internet dans la panoplie des médias déjà mobilisée par les candidats aux diverses élections qui ont eu lieu en France ne semble pas modifier les modalités traditionnelles de la communication électorale. Très souvent mis en ligne par simple mimétisme, peu interactif, le site Internet ne suscite qu'un dédain poli de la part des candidats. Lors des municipales de 2001, les responsables des sites des candidats dans quelques grandes villes de France témoignent en effet fréquemment du désintérêt de ceux-ci pour le site. Pour certaines têtes de liste, Internet n'est ainsi qu'un « gadget » relève le chargé du contenu du site de Philippe Seguin, candidat à Paris. Le responsable du site de la droite unie à Strasbourg dirigée par Fabienne Keller affirme significativement : « mieux vaut un bon tract qu'un petit clic[1467]. » Les sites Internet ne se substituent donc pas à l'affichage, aux tracts, meetings et rencontres ordinairement pratiqués par les candidats. De même, l'étude de la campagne électorale de Martine Aubry à l'occasion des élections municipales de 2001, par Rémi Lefebvre et Nathalie Ethuin, souligne que le faible investissement de l'outil Internet est lié à la préférence de la candidate pour les modes traditionnels de contact avec l'électeur. Pour ces deux auteurs, l'équipe de campagne et de Martine Aubry elle-même estime que la modalité la plus

---

[1465] Voir Axel LEFEBVRE, « Espace public et technologies de l'information : le cas du courrier électronique et du forum de discussion », *op. cit.*
[1466] Entretien, Pierre Trilles, Webmestre, Montpellier, 29 janvier 2003.
[1467] Voir C. ANE, « Mieux vaut un bon tract qu'un petit clic », *Le Monde*, 14 avril 2001.

légitime de la relation électorale demeure la relation de « proximité », en face-à-face, qui met en jeu l'oralité et la co-présence physique du candidat et de ses électeurs[1468]. Sur les forums, ces deux dernières caractéristiques font précisément défaut puisque la communication se fait par écrit[1469] et généralement sans que les différents interlocuteurs soient réunis dans un même lieu.

Ainsi, le maniement d'un outil tel que le forum nécessite un apprentissage technique, lequel, même s'il peut être minimal, peut décourager certains membres de la municipalité d'intervenir personnellement sur le forum municipal. Surtout, les responsables municipaux ne voient pas toujours l'intérêt de prendre part à des discussions à distance alors qu'ils pratiquent par ailleurs les rencontres en face-à-face avec la population. Qu'elles soient le fruit de leur propre initiative ou de récentes injonctions légales (loi sur la « démocratie de proximité » en 2002), les rencontres directes avec la population, sur le « terrain », mieux maîtrisées par les responsables politiques que leurs prestations électroniques, semblent également beaucoup plus aptes à remplir les objectifs d'une communication politique descendante. La « complémentarité » entre ces modes directs et indirects de confrontation, si volontiers évoquée dans le discours des responsables politiques interrogés[1470], apparaît en réalité comme un euphémique cache-misère qui dissimule mal une nette préférence des élus pour des modalités routinisées de la relation politique locale.

Le caractère déconcertant du forum aux yeux des élus, leur préférence pour les rencontres en face-à-face conduit dès lors à s'interroger sur la « part invisible » du débat électronique. Ce dernier ne semble constituer qu'une passerelle vers des modalités plus traditionnelles de rencontres avec la population.

B. Le déplacement du débat vers les structures institutionnelles

---

[1468] Voir Nathalie ETHUIN, Rémi LEFEBVRE, « Les balbutiements de la cyberdemocracy électorale. Contribution à une analyse des usages politiques d'Internet : le site de Martine Aubry lors des élections municipales de mars 2001 », *op. cit.*

[1469] Les messages postés sur les forums sont écrits même si leurs caractéristiques les rapprochent de l'échange oral.

[1470] Voir Chapitre 2.

Dans son étude des forums des districts de Göteborg et de Sölvesborg en Suède, Agneta Ranerup reprend la position développée par Hubertus Buchstein, pour lequel les technologies de l'information et de la communication auront des effets démocratiques si leurs usages sont pensés en liaison avec les institutions politiques existantes[1471]. Elle ajoute que les responsables politiques seront davantage portés à répondre aux interpellations qui leur sont faites sur les forums dans des espaces autres que le forum en ligne lui-même[1472].
Dans le « grand Sud-Ouest », les débats se déroulant sur les forums municipaux peuvent parfois connaître des prolongements en d'autres lieux institutionnels. La municipalité peut ainsi procéder à l'organisation de rencontres individuelles ou collectives avec les citoyens (1). Par ailleurs, certains des responsables interrogés évoquent l'éventualité d'associer les possibilités d'expression du forum à celles autorisées dans des structures plus traditionnelles mises en place par l'institution municipale (2).

1. L'organisation de rencontres individuelles et collectives

Dans un premier cas de figure, la discussion collective au sein de l'espace public du forum est alors abandonnée au profit d'un simple rendez-vous en face-à-face, avec le maire ou les adjoints. Le citoyen intéressé peut habituellement rencontrer les membres de la municipalité lors de leurs permanences afin de leur faire part des problèmes qui l'affectent. Ce type de rencontre s'inscrit davantage dans le renforcement des relations « de proximité », voire de « service » que souhaite entretenir toute équipe municipale avec la population, que dans une ferme volonté d'associer les citoyens à l'élaboration de la décision politique locale. Pourtant, un rendez-vous avec le maire apparaît, de manière quelque peu surprenante, pour certains des responsables interrogés, synonyme d'une intégration dans la décision municipale. Ainsi, à notre question « quel est le lien entre les messages postés sur le forum et les décisions qui sont prises par la municipalité ? », le

---

[1471] Voir Hubertus BUCHSTEIN, "Bytes that Bite: The Internet and Deliberative Democracy", *Constellations*, vol. 4, n° 2, 1997, p. 248-263.
[1472] Voir Agneta RANERUP, « On-line Forums as an Arena for Political Discussions », *op. cit.*

directeur de cabinet de la mairie de Tarbes, Serge Labordère, apporte les précisions suivantes :

> « Le lien est clair. Le webmestre compile les interventions selon leur thématique et les transmet au maire, aux élus concernés. Certaines d'entre elles ont donné lieu à des rendez-vous avec le maire, à des déplacements du maire sur le terrain. On peut dire que c'est intégré complètement dans le processus de décision municipale.[1473] »

A Cenon, le forum relatif aux loisirs a trouvé un prolongement dans l'espace réel puisque certains des jeunes participants ont pu rencontrer les élus dans la maison de quartier Georges Brassens dans laquelle certains d'entre eux s'étaient pour l'occasion rassemblés. Selon l'Adjoint à la culture et à la communication de Cenon, l'archivage des questions, ainsi que des réponses fournies par les responsables politiques, a permis par la suite de poursuivre les échanges entre la population et les animateurs municipaux au sein des différentes maisons de quartier.

Dans certains cas, les internautes sont invités à venir assister au conseil municipal lui-même, lieu essentiel d'une communication descendante apte à satisfaire les demandes d'informations des habitants. Aussi, il apparaît que les internautes ne peuvent parfois avoir d'autre choix que de rencontrer physiquement les personnes qu'ils interpellent sur le forum afin d'obtenir éventuellement les réponses qu'ils sollicitent. Un échange qui s'est déroulé sur un forum, autre que ceux du « grand Sud-Ouest », illustre à quel point le forum revêt un caractère peu autonome ou inadapté aux yeux de certains responsables municipaux. Ainsi, à Soissons (Aisne), l'absence des élus sur le forum municipal interroge un internaute qui exprime à ce propos son désarroi[1474]. Un élu de l'opposition municipale, Jean-Paul Julhes (Mouvement des Citoyens) l'invite deux jours plus tard à assister à la séance du 13 février 2002 et ajoute que des réponses lui seraient sûrement apportées à l'occasion des débats[1475].

Dans un deuxième cas de figure, des réunions publiques non prévues par la municipalité peuvent être finalement organisées sur des aspects particuliers de la gestion communale.

[1473] Entretien, Serge Labordère, Directeur de Cabinet, Tarbes, 17 janvier 2003.
[1474] « jepima », 28/01/02, *forum pour quoi faire*, Soissons, <http://www.ville-soissons.fr>, 4 août 2002.
[1475] Jean-Paul Julhes, 30/01/02, *conseil municipal 13 février*, Soissons, <http://www.ville-soissons.fr>. Cet extrait illustre le possible phénomène des « lecteurs invisibles », ces internautes (dans ce cas, les élus) qui lisent les messages sans contribuer au forum et dont nous ne pouvons pas par définition précisément connaître le nombre.

Ainsi, Serge Labordère indique qu'à propos du plan de circulation, des interventions pertinentes sur Internet, qui « étaient techniquement de très haut niveau[1476] », ont donné lieu à des réunions de quartier improvisées avec la population. Nous n'avons pas eu connaissance des messages auxquels Serge Labordère fait référence. Il est néanmoins possible de supposer que l'organisation de telles réunions a été motivée par un souci d'information et d'explications supplémentaires auprès de la population. En effet, les messages relatifs au plan de circulation pourraient avoir fait percevoir aux responsables municipaux soit les mécontentements, soit l'incompréhension de la population non internaute suscitée par le projet de tel ou tel tracé.

En revanche, aucune suite n'a été donnée aux rares demandes de consultations populaires formulées par les internautes. Sur le forum tarbais, une telle demande avait été émise à propos de l'avenir de la Place et de la Halle Marcadieu. Les projets concernant le réaménagement de cette Halle suscitait des visions tranchées et exprimées parfois en des termes peu courtois entre les participants à ce forum[1477]. Un internaute avait alors suggéré que :

> « la municipalité élabore 2 ou 3 scénarii de refonte du Marcadieu et le propose au vote populaire dans le cadre d'un véritable scrutin organisé un dimanche comme pour toute élection.[1478] »

Les règles régissant l'organisation de référendum sont suffisamment claires pour que de telles requêtes postées sur un forum municipal ne puissent trouver leur concrétisation consultative. En effet, un référendum proposé par le conseil municipal apparaîtrait comme une procédure bien trop lourde pour la municipalité au regard d'un problème d'aménagement de halles. Par ailleurs, le bénéfice politique d'un tel référendum serait minimal. D'une part, les résultats feraient très certainement apparaître publiquement un clivage réel dans la population. D'autre part, les référendums sont souvent utilisés pour

---

[1476] Entretien, Serge Labordère, Directeur de Cabinet, Tarbes, 17 janvier 2003.

[1477] Nous avons eu l'occasion de consulter les messages portant sur ces projets. Le débat opposait des intervenants qui souhaitaient que la Halle soit entièrement réaménagée afin de pouvoir accueillir un centre commercial et redynamiser ainsi le centre-ville, et ceux qui préféraient qu'elle soit conservée quasiment en l'état, sans que le pittoresque marché du jeudi qui s'y tient ne soit supprimé. Les tenants de la deuxième position arguaient que la Halle Marcadieu est un haut-lieu de rassemblement des haut-pyrénéens et fait partie du patrimoine historique de la ville. Voir les messages n° 22, 23, 28, 31, 32, 33, 34, 38, 39, 42, 43, 44, 45 et 46, dont un grand nombre ont été postés par l'internaute « Nestor », sur le forum de Tarbes in Annexe 8, 7.

[1478] « Frédéric Caussade », 23/01/2002, *referendum municipal sur le marcadieu!*, Tarbes (message n° 31).

faire contrepoids à d'autres instances politiques, d'échelon territorial différent. Ici, l'enjeu est purement communal, l'entretien et la rénovation de ce bâtiment ressortant de la compétence de la seule municipalité. Cette requête postée sur un forum municipal n'entre pas en outre dans le cadre d'un référendum d'initiative populaire dont les conditions sont particulièrement restrictives[1479].

En réalité, l'absence de réaction de la part de la municipalité à ces débats qui ont agité quelques temps le forum est due à des considérations plus prosaïques que juridiques. Il aurait en effet été tout à fait concevable pour la municipalité de consulter par questionnaire sa population. Or, un projet concernant le réaménagement de cette Halle avait déjà fait l'objet d'un vote en conseil municipal. Aussi, le webmestre soupçonne plus simplement un élu de l'ancienne municipalité, ayant alors proposé un projet différent, d'être à l'origine de la polémique sur le forum. Néanmoins, rappellons que les forums font l'objet d'une instrumentalisation très limitée de la part des opposants au pouvoir en place[1480]. Il faut donc rester prudent sur l'interprétation donnée par le webmestre tarbais à ces messages relatifs à la Halle Marcadieu. En effet, la gestion du forum, comme d'un certain nombre d'outils permettant l'expression de la population, est entourée d'un fort climat de méfiance à l'égard des paroles qui y sont tenues. Les responsables locaux sont prompts à soupçonner ces « tribunes » d'être secrètement investies par leurs opposants politiques. Cécile Blatrix relève ainsi le comportement tout aussi craintif de nombreux responsables politiques à l'égard des enquêtes publiques qu'ils ont dû organiser dans leur collectivité[1481]. Sur les forums, le caractère anonyme de la plupart des contributions contribue à accentuer cette défiance des élus majoritaires.

2. La combinaison des débats en ligne et hors ligne

[1479] Le référendum d'initiative populaire est prévu par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 (loi Pasqua). Il requiert qu'un cinquième des électeurs inscrits signent la demande d'organisation auprès du conseil municipal qui décide in fine si la consultation doit ou non avoir lieu. De plus, la saisine du conseil ne peut intervenir avant la fin de la deuxième année du mandat, ni après la fin de sa quatrième année. Voir Marion PAOLETTI, « La pratique politique du référendum local : une exception banalisée », *op. cit.*

[1480] Voir *supra*, V, 1, 1, B. « La timidité de l'opposition municipale ».

[1481] Voir Cécile BLATRIX, « Le maire, le commissaire enquêteur et leur « public » : la pratique politique de l'enquête publique », *op. cit.*

Par ailleurs, certains des responsables interrogés imaginent la combinaison de différentes procédures pour obtenir une cartographie davantage détaillée de celle que la seule lecture des messages postés sur les forums municipaux peut tracer des souhaits de l'ensemble de la population. L'espace public institutionnel local se trouverait alors fragmenté en micro-espaces de débat, reliés les uns avec les autres selon des modalités diversifiées. Par exemple, la directrice du service information-communication de la ville de Cenon propose de relier les réunions publiques aux contenus des forums de discussion mis en ligne sur le site de la mairie. Elle part du constat qu'il y a toujours des gens qui ne peuvent pas aller aux réunions publiques, fixées à des dates et des horaires précis. Elle entrevoit alors l'éventualité suivant laquelle quelques unes des questions et des réponses émises lors des réunions publiques seraient mises en ligne « pour appeler un approfondissement du débat ou des réactions de gens qui n'étaient pas présents le jour de la réunion publique.[1482] »

A Montpellier, où les thématiques des forums correspondent, depuis novembre 2002, à chacun des différents quartiers de la ville et où les journaux municipaux sont accompagnés de suppléments par quartier, la modératrice actuelle de ces forums envisage de déléguer leur gestion et leur modération aux responsables des quartiers concernés[1483]. Elle décrit ainsi cette « décentralisation » de la modération :

> « Chaque forum devrait être modéré par le chargé de mission du quartier en relation avec le maire Adjoint du quartier. Eux sont beaucoup plus sur le terrain et savent quelles sont les préoccupations des gens. Ils pourront donc avoir plus facilement une réaction aux messages postés sur ces forums.[1484] »

Cette manière de procéder redonne à l'émetteur son statut d'habitant localisé et localisable et selon la modératrice, facilite le traitement de ses requêtes, confié directement aux responsables de la circonscription territoriale concernée.

[1482] Entretien, Marie-Hélène Filleau, Directrice du service information-communication, Cenon, 20 janvier 2003.

[1483] Cette hypothèse est d'autant plus intéressante que, selon les réponses de notre questionnaire, en 2001, 68 % des villes supérieures à 20 000 habitants organisent des conseils de quartier. Ces derniers sont d'ailleurs désormais obligatoires dans les villes supérieures à 80 000 habitants (loi sur la « démocratie de proximité » en 2002). Voir Annexe 3 « Résultats statistiques de l'enquête sur les sites Internet des municipalités du « grand Sud-Ouest » en 2001 – Répartition selon la taille des villes », Question n° 33 « A votre connaissance, la municipalité a-t-elle mis en place des conseils de quartier ? »

[1484] Entretien, Marie-Benoîte Conchon, webmestre, Montpellier, 29 janvier 2003.

A Morsang-sur-Orge (Essonne), ce découpage de la ville en différents quartiers pour chacun desquels un forum de discussion est à disposition des habitants sur le site Internet municipal[1485], est effectif depuis 2001. De plus, la procédure mise en place à Morsang-sur-Orge, intitulée « 100 % participatif » est beaucoup plus élaborée qu'à Montpellier. En effet, sept « ateliers citoyens », créés en octobre 2001, composés de citoyens et animés par certains responsables politiques municipaux, réfléchissent sur des thématiques spécifiques telles que par exemple, l'accueil des personnes âgées, les finances communales, les quartiers HLM, les transports dans la ville. Chaque quartier bénéficie par ailleurs d'une enveloppe budgétaire propre depuis l'automne 1998.
Autre exemple, la ville de Brest a associé, à propos de la mise en place du tramway, à la traditionnelle consultation de la population (novembre 2002 — mars 2003), différentes fonctionnalités d'Internet afin d'informer et de recueillir les avis des habitants : forum, possibilité d'envoyer un message électronique au président de la Communauté Urbaine de Brest et aux responsables du projet, liste de diffusion pour permettre aux citoyens de suivre les développements du projet[1486].

Cependant, certains responsables municipaux, ailleurs que dans le « grand Sud-Ouest », ne sont pas favorables à cette utilisation complémentaire entre différentes applications d'Internet, qu'il s'agisse du forum ou du simple courrier électronique, et les réunions publiques ou les conseils de quartier. Ainsi, lorsqu'il évoque le contenu du site Internet municipal, Nicolas Descloux, chef de projet Internet de la mairie de Chalon-sur-Saône explique que la rubrique relative aux conseils de quartier comporte leur cartographie, les comptes rendus de leurs réunions mais qu'il n'y a pas de possibilité pour les internautes consultant cette rubrique de s'y exprimer. Dans une formule qui pourrait laisser penser que les citoyens ne sont guère capables de s'exprimer dans des instances différentes — « nous n'avons pas souhaité multiplier, diluer les capacités d'expression des habitants[1487] » — il rappelle que le forum généraliste, présent sur le site, constitue, à ses yeux, une opportunité suffisante d'expression.

[1485] Site Internet de la ville de Morsang-sur-Orge, <http://www.morsang-sur-orge.fr/forums>.
[1486] OBSERVATOIRE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LA VILLE, *Participation, débat public, Internet et multimédia. Quel accompagnement local ?, op. cit.*, p. 49.
[1487] *Ibid.*, p. 75.

Existent ainsi des contraintes organisationnelles qui pèsent sur le forum de discussion dont le fonctionnement est fortement conditionné par la réactivité des gestionnaires et agents des services municipaux, lesquels sont tacitement chargés de sélectionner les messages susceptibles d'être transmis aux élus et donc, de définir ce qui relève du politique.

Par ailleurs, intervenir sur le forum n'équivaut pas, pour un responsable politique, à prendre la parole dans le cadre d'une réunion publique. Le forum, en effet, modifie substantiellement les modalités « routinières » de la relation politique locale. Ces modifications, en ce qu'elles contribuent à niveler le statut des différentes interventions, ne favorisent pas l'investissement institutionnel du forum. L'absence physique des différents participants, mais aussi d'un lieu matériel du débat, minore fortement la prééminence de la parole des autorités publiques, habituellement observable dans des lieux plus classiques de rencontres avec les habitants, dans lesquelles elles peuvent user d'un ensemble de ressources argumentaires, scéniques et symboliques, non transposable dans les forums électroniques. Il est ainsi possible d'affirmer que le forum modifie l'organisation classique de la délibération, organisation qui bénéficie généralement aux responsables politiques (maîtrise des tours de parole, monopole des réponses, soutiens mobilisables dans la salle, etc.) mais leur défection semble constituer le prix de cette relative égalisation des conditions de la prise de parole publique[1488] puisque ils sont, en effet, plus enclins à privilégier des modes relationnels classiques, en face-à-face, aux relations décorporéisées promues par le forum. Dès lors, quel impact le forum peut-il avoir sur la décision politique ?

V, 3. Des décisions déliées du débat électronique

Parmi les dilemmes concrets posés par le fonctionnement des dispositifs participatifs, Loïc Blondiaux souligne celui de la représentativité et distingue la représentativité

[1488] Relative égalisation car demeurent toujours les disparités de compétences entre les individus, professionnels ou non de la politique.

statistique et sociologique de la représentativité politique[1489]. Du point de vue statistique, la représentativité exige que toutes les catégories de la population soient représentées. Différentes méthodes de représentation peuvent ainsi être utilisées : tirage au sort, quotas…Par exemple, le « sondage délibératif » requiert la représentativité des participants, laquelle fonde largement la légitimité de ce dispositif. En revanche, pour la « conférence de citoyens » organisée par l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques (OPECST), en juin 1998, seul un critère de diversification a été retenu concernant le recrutement des quatorze citoyens appelés à y participer. Les observateurs de ce dispositif original, Daniel Boy, Dominique Donnet Kamel et Philippe Roqueplo, estimèrent que le critère de représentativité ne revêtait ici aucune pertinence puisqu'il s'agissait pour les individus ainsi sélectionnés, de « penser par eux-mêmes et de s'exprimer en leur propre nom, au terme d'une réflexion collective conduite sous leur propre responsabilité.[1490] » Dans des procédures qui ne sont pas pour l'instant expérimentées en France, comme les « jurys citoyens » espagnols et allemands, la sélection des participants se fait de manière totalement aléatoire puisqu'elle procède d'un simple tirage au sort[1491]. En Espagne, sont sélectionnés au hasard les participants à partir des listes municipales. Seul le critère d'âge (il faut être majeur) est un obstacle pour être désigné. La sélection aléatoire des participants préserve le principe d'égalité politique puisque n'importe quel citoyen a les mêmes chances de faire partie de ce processus participatif. En 2001, la ville allemande de Berlin a aussi mis en place, pour deux ans, des « jurys citoyens », dans chacun des quartiers de la ville. Une partie des participants a été tirée au

---

[1489] Voir Loïc BLONDIAUX, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », *op. cit.*, p. 131.

[1490] Daniel BOY, Dominique DONNET KAMEL, Philippe ROQUEPLO, « Un exemple de démocratie participative. La 'conférence de citoyens' sur les organismes génétiquement modifiés », *op. cit.*, p. 799. Sous la houlette d'un comité de pilotage indépendant, cette « conférence de citoyens » avait pour objet de créer les conditions d'un dialogue approfondi entre un panel de citoyens « profanes » et un groupe d'experts à propos de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) en agriculture et dans l'alimentation. Les citoyens reçurent une formation dispensée par des experts qu'ils avaient eux-mêmes choisis. Après avoir délibéré, ces citoyens rendirent un avis motivé, rendu public et intégré dans le rapport final produit par l'OPECST.

[1491] Voir Ismaël BLANCO I FILLOLA, « Les jurys citoyens en Espagne : vers un nouveau modèle de démocratie locale ? », in *Gestion de proximité et démocratie participative* / sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 161-178. Ces « jurys citoyens » ont été essentiellement mis en place dans certaines villes espagnoles (notamment en Catalogne et au Pays Basque). Ils sont constitués de citoyens appelés à débattre sur certaines thématiques préalablement déterminées par les pouvoirs locaux et tirés au sort à partir des listes municipales. A l'issue de quelques jours de débat où ces citoyens « ordinaires » ont reçu une information complète relative au sujet sur lequel porte la consultation, ils formulent un ensemble de recommandations. Ces dernières sont ensuite prises en compte, à des degrés divers, par les institutions ayant organisé la consultation.

sort mais n'était pas obligée d'accepter. L'autre partie était constituée des représentants des « forces vives » du quartier, notamment les associations[1492].

Si l'on opte pour le principe de la représentativité politique, toutes les opinions doivent être représentées au sein de la délibération et doivent notamment y être associés les acteurs mobilisés au sein des associations. C'est la position adoptée par Pierre Chambat et Jean-Michel Fourniau lorsqu'ils écrivent : « Ce qui importe dans le débat, c'est que tous les points de vue puissent être exprimés, et pas nécessairement toutes les personnes. La volonté générale résulte alors de l'accord sur le meilleur argument, après que tous les arguments se sont exprimés.[1493] »

Ces deux types de représentativité assurent, à des degrés divers, la légitimité des dispositifs ainsi mis en œuvre. Mais, elles inclinent aussi les responsables politiques qui les ont initiés à prendre ou non en considération les avis formulés par les citoyens ainsi rassemblés. Comment en effet prendre une décision qui engage l'ensemble de la collectivité sur tel ou tel projet alors que seule une petite partie d'entre elle s'est exprimée à son propos ?

Sur les forums électroniques, la recherche d'une représentativité statistique des participants semble pour l'instant exclue. Aussi, notre interrogation portera sur leur diversité et notamment sur la capacité du forum à capter des publics qui, jusque là, n'avaient pas systématiquement accès à un quelconque espace de parole (V, 3, 1). Par ailleurs, le questionnement relatif à la représentativité ou à la diversité des participants entraîne une autre interrogation sur la liaison entre les débats se déroulant sur les forums électroniques et les décisions effectivement prises par les municipalités (V, 3, 2).

[1492] La représentativité des jurys, quoique bien supérieure à celles des conseils de quartier, est cependant en partie distordue. A été par exemple constatée une sous-représentation des jeunes, des immigrés et, dans une moindre mesure, des personnes âgées. Voir Anja RÖCKE, « Participation et décision. A Berlin, des jurys de citoyens gèrent 8,5 millions d'euros », *Territoires*, n° 443, décembre 2003, <http://www.adels.org.>, 4 août 2004 ; Anja RÖCKE, Yves SINTOMER, « Les jurys citoyens berlinois et le tirage au sort : un nouveau modèle de démocratie participative ? », in *Gestion de proximité et démocratie participative* / sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 139-160.
[1493] Pierre CHAMBAT, Jean-Michel FOURNIAU, « Débat public et participation démocratique », *op. cit.*, p. 33.

V, 3, 1. Une représentativité problématique des participants

A propos des conseils de quartier du 20ème arrondissement de Paris, Loïc Blondiaux évoque la représentativité du public aux réunions comme paramètre à prendre en considération pour qualifier de démocratique un tel espace de débats et de rencontres entre les habitants et leurs élus. Il constate ainsi que certaines catégories de la population sont pratiquement exclues de ce dispositif, les jeunes et les étrangers et que d'autres, les classes moyennes, sont surreprésentées[1494]. Outre la monopolisation du débat par les responsables politiques et la propension des représentants associatifs à s'y investir massivement, la plupart des dispositifs participatifs existants achoppent sur ce phénomène de carence totale ou partielle du public[1495]. Concernant les forums, les exclusions liées aux inégalités d'accès à Internet sont certes réelles[1496]. A celles-ci, pourrait de plus se greffer le « cens caché » qui accompagne généralement la participation politique[1497]. Mais, s'il est permis d'affirmer sans trop de risque l'absence de représentativité statistique des internautes par rapport à l'ensemble de la population locale[1498], la nature sociale précise de la participation électronique demeure difficile à appréhender[1499]. En revanche, si l'on se place sous l'angle de la représentativité politique, il est permis de s'interroger sur la proximité des

---

[1494] Voir Loïc BLONDIAUX, « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », *op. cit.*

[1495] Dans le cadre de procédures aussi célèbres que géographiquement circonscrites, telles que le « budget participatif » mis en œuvre par la municipalité brésilienne de Porto Alegre, la participation est certes largement supérieure à celle constatée dans les conseils de quartier des villes françaises. Elle varie en effet entre 1 et 1,5 % de la population locale. Ce seuil paraît toutefois insuffisant pour qualifier de représentatifs les participants aux réunions. Voir Leonardo AVRITZER, « Nouvelles sphères publiques au Brésil : démocratie locale et délibération politique », *op. cit.*, p. 242.

[1496] Voir Introduction.

[1497] L'ouvrage de Daniel Gaxie expose comment les inégalités économiques et sociales (culturelles, entre sexes, entre générations, etc.) entre les individus sont à l'origine d'une inégalité, proprement politique, qui s'institue entre les professionnels de la politique et les citoyens ordinaires. Voir Daniel GAXIE, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, *op. cit.*

[1498] La représentativité statistique d'un groupe se définit par l'identité des caractéristiques sociologiques (objectives) des membres qui le composent (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, lieu de résidence) avec celle de la population de référence. Le profil des internautes a été évoqué dans l'introduction générale. Rappelons néanmoins ici qu'en mars 2003, les internautes appartiennent essentiellement aux CSP+ selon la terminologie de l'INSEE. Les femmes au foyer ne représentent que 1 % de la population des internautes. Voir Martine DAYAN, Raymond HEITZMANN, Fabrice LENSEIGNE, *Mise à jour du tableau de bord du commerce électronique*, Ministère délégué à l'Industrie, Mission pour l'économie numérique, mai 2003, <http://www.men.minefi.gouv.fr/webmen/informations/tabord/TBCE_mai_2003.pdf>, p. 63.

[1499] Sauf à faire une enquête auprès des internautes participant au forum de discussion, ce qui pose des problèmes méthodologiques importants. De nombreuses adresses électroniques laissées par les internautes sur les forums étant erronées, il est difficile de les contacter pour procéder, par exemple, à une enquête par questionnaire.

phénomènes constatés dans les lieux traditionnels de débat et ceux observables sur le forum de discussion. Les représentants associatifs, très présents par exemple dans les conseils de quartier[1500], sont-ils également prompts à occuper l'espace électronique ? (A) Dans quelle mesure le forum autorise-t-il une diversité de participants alors que les autres lieux de débat attirent fréquemment les mêmes individus, les « habitués de la participation »[1501] ? (B) Par ailleurs, les pratiques induites par le forum (par exemple, l'usage de pseudonymes), en même temps qu'elles constituent un obstacle à l'identification des participants, ne sont-elles pas aussi susceptibles de permettre à des personnes qui désertent les débats en face-à-face, de prendre la parole ? Il s'agirait ici de consolider l'hypothèse selon laquelle les frontières de la participation politique traditionnelle ne se superposent pas exactement avec celles de la participation permise sur les forums électroniques[1502] (C).

A. L'absence des associations

Sur les forums étudiés, l'essentiel des participants est constitué d'individus qui interviennent en leur propre nom. En dehors des différents membres de la municipalité (maire, élus, fonctionnaires et webmestre), une catégorie d'intervenants apparaît particulièrement peu représentée parmi les participants aux forums de discussion du « grand Sud-Ouest » : les associations. Il s'agit là d'une autre caractéristique significative du relatif peu d'intérêt qu'ils semblent susciter.

Le tableau suivant présente la répartition numérique des différentes catégories d'intervenants sur l'ensemble des forums observés.

Répartition des intervenants sur les huit forums du GSO en 2002

[1500] Voir Marie-Hélène BACQUE, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *op. cit.*, p. 131-132.

[1501] Comme les désignent Anja Röcke et Yves Sintomer. Voir Anja RÖCKE, Yves SINTOMER, « Les jurys citoyens berlinois et le tirage au sort : un nouveau modèle de démocratie participative ? », *op. cit.*, p. 143.

[1502] Hypothèse développée, par exemple, par : Steffen ALBRECHT, *Whose Voice is Heard in the Virtual Public Sphere ? A Study of Participation and Representation in Online Deliberation*, *op. cit.*; Thomas C. BEIERLE, *Democracy On-Line. An Evaluation of the National Dialogue on Public Involvement in EPA Decisions*, *op. cit.*

Catégories d'intervenants	*Intervenants (effectifs)*	*Intervenants (pourcentages)*
Particuliers	377	90 %
Associations	5	1,5 %
Collectifs[1503] (autre qu'association)	13	3 %
Municipalité[1504]	22	5,5 %
Total	**417**	**100 %**

La supériorité numérique des particuliers sur toute autre catégorie d'intervenants est également patente au regard du nombre de messages postés par chacune d'entre elles. En effet, 82,5 % des messages postés sur les huit forums du « grand Sud-Ouest » proviennent de particuliers, ainsi que l'indique le tableau suivant :

Répartition des messages sur les huit forums du GSO en 2002		
Catégories d'intervenants	*Nombre de messages (effectifs)*	*Nombre de messages (pourcentages)*
Particuliers	603	82,5 %
Associations	8	1 %
Collectifs (autre qu'association)	11	1,5 %

[1503] Il s'agit d'internautes signant collectivement leurs messages (par exemple, « DELPHIN' CHRISTEL' CHRISTOPH' PASCAL et GIL » sur le forum de Luchon ou « Mohammed et Vito » sur le forum « Ensemble préparons l'été » de Cenon).
[1504] La municipalité comprend le Maire, les élus du conseil municipal, les services municipaux ainsi que le webmestre.

Municipalité	109	15 %
Total	**731**	**100 %**

Les associations quant à elles représentent seulement 1,5 % des participants aux forums et n'ont posté que 1 % des messages sur la totalité de ceux comptabilisés.
Elles demeurent en outre peu disertes. Sur les forums du « grand Sud-Ouest », les associations ne s'adressent pas spécifiquement aux autorités municipales et ne tentent pas davantage de susciter des mobilisations auprès des autres participants : les demandes de renseignements pratiques, la publicité pour leur propre site Internet ou les offres d'emploi sont, en effet, les seuls domaines sur lesquels les associations s'expriment.

Plusieurs auteurs relèvent également le faible investissement associatif dans la médiation par Internet, qu'il s'agisse des forums de discussion ou du courrier électronique. Ainsi, dans sa revue de la littérature existante sur l'« impact » des technologies de l'information et de la communication sur les systèmes démocratiques, Pierre Chambat relève, en 1997, que nombre de travaux, notamment anglo-saxons, soulignent le faible intérêt des groupes constitués pour les forums, ces derniers mobilisant davantage des citoyens isolés[1505].
Dans leur étude du site de campagne de Martine Aubry mis en place à l'occasion des élections municipales de mars 2001, Rémi Lefebvre et Nathalie Ethuin soulignent le contraste entre l'équipement informatique conséquent des associations et leur inappétence à solliciter la candidate par courrier électronique[1506]. De la même manière, Daniel Boy note que, lors du débat organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en 1998 sur le problème de la ligne à très haute tension entre Boutre et Carros (Alpes Maritimes), très peu de demandes d'informations ont été émises, par courrier électronique, par les associations. Selon lui, ces dernières avaient très certainement davantage de « facilités pour s'exprimer directement dans les séances publiques de débat[1507] » que les particuliers, massivement émetteurs des courriers électroniques reçus par la Commission.

[1505] Voir Pierre CHAMBAT, *La démocratie assistée par ordinateur*, *op. cit.*
[1506] Voir Nathalie ETHUIN, Rémi LEFEBVRE, « Les balbutiements de la cyberdemocracy électorale. Contribution à une analyse des usages politiques d'Internet : le site de Martine Aubry lors des élections municipales de mars 2001 », *op. cit.*
[1507] Daniel BOY, « Les nouveaux modes de délibération », *op. cit.*, p. 300.

Outre leur statut qui les prédispose à des confrontations régulières avec les autorités politiques, les responsables associatifs maîtrisent sans doute mieux que les individus isolés, les codes et schèmes d'expression propres à la prise de parole publique. Par ailleurs, leurs compétences sur des dossiers souvent techniques leur permettent de dépasser la seule expression de micro-revendications, qui est fréquemment le lot des « simples » citoyens, au profit de celle de propositions ou projets alternatifs dont la défense est peut-être plus simple à assurer lors des réunions physiques qu'à travers des contributions électroniques.
Il est également vraisemblable que, disposant d'autres lieux dans lesquels elles peuvent dialoguer avec la municipalité, les associations privilégient ces relations en face-à-face et dédaignent dès lors les forums de discussion. En effet, les associations sont extrêmement présentes dans d'autres lieux institutionnels de rencontre avec les élus. Ainsi, Sylvie Lidgi a pu parler d'un « surinvestissement » du mouvement associatif au sein des conseils de quartiers, les capacités d'influence de ces groupes constitués étant dès lors renforcées [1508]. De même, les réunions publiques relatives à l'installation d'une ligne THT dans le Lot, organisées par la CPDP, furent l'occasion pour les leaders associatifs, à l'instar des élus, d'utiliser le moment de cette discussion comme une tribune politique[1509].

B. La participation récurrente d'une minorité d'internautes

Le nombre de messages postés par chaque intervenant renseigne sur le caractère délibératif des échanges se déroulant sur les forums de discussion. Seules sont examinées ici les interventions des internautes n'appartenant pas à la municipalité. Concrètement, ces internautes sont des particuliers, des représentants associatifs (par exemple, ceux de l'Association d'Aide aux Chômeurs sur le forum d'Anglet) et des groupes d'individus (par exemple, « Christelle et Alain » sur le forum de Vauvert ou « Francis, Valérie et Anaïs » sur le forum « La sculpture monumentale de Toutain » de Cenon).

[1508] Voir Sylvie LIDGI, « Conseils de quartiers, mode d'emploi », *Pouvoirs locaux*, n°53 II, 2002, p. 8.
[1509] Voir Eric DROCOURT, Isabelle RAS, « Regards sur une scène de débat local : pour une approche anthropologique des situations de débat public ? », *op. cit.*, p. 334.

Le tableau suivant indique le nombre de contributions postées par les internautes non municipaux sur les forums du « grand Sud-Ouest ». Dans ce tableau, la lettre « M » correspond à « nombre de messages postés ».

Ensemble des forums du « grand Sud-Ouest »		
FREQUENCE	**Internautes non municipaux (effectifs)**	**Internautes non municipaux (pourcentages)**
M = 1	303	76 %
2 ≤ M <5	78	20 %
5 ≤ M < 10	11	3 %
10 ≤ M	3	1 %
Total	395	100

Le constat n'est guère optimiste en ce qui concerne la consistance des échanges entre les internautes eux-mêmes. Parmi la totalité des 395 internautes[1510] ayant participé aux forums de discussion, 303 d'entre eux — soit 76 % — n'ont posté qu'un seul message. Seulement 1 % des internautes intervenant sur les forums du « grand Sud-Ouest » en a posté dix ou plus. D'ailleurs, certains gestionnaires de site interrogés, comme certains internautes[1511], constatent également le peu de réponses et de contre-argumentation que suscite une intervention sur les forums municipaux. Ainsi, Jean-Pierre Ollé, webmestre du site carmausin remarque que la plupart des messages n'ont qu'une, ou dans le meilleur des cas, deux réponses [1512].

Ces chiffres montrent le caractère peu délibératif des discussions se déroulant sur les forums observés et la difficulté pour les internautes de dépasser la seule et épisodique

[1510] Rappelons qu'un internaute peut poster plusieurs messages sous des pseudonymes différents, il nous est alors impossible de savoir s'il s'agit ou non de la même personne.

[1511] Comme en témoigne, par exemple, ce message de « gorio », à Luchon : « Salut à tous, ou peut être dois-je penser que je parler toute seule .... pas beaucoup de réponse ni de vie sur ce forum (…) A bientôt les fantômes ... ;o) ». Voir « gorio », 16/11/01, *le forum – gorio*, Luchon (message n° 96).

[1512] Entretien, Jean-Pierre Ollé, Webmestre, Carmaux, 7 janvier 2003.

expression d'une opinion[1513] au profit d'un débat suivi. Toutefois, établir ainsi le rapport individu/nombre de message nous paraît relativement insatisfaisant en raison de l'incertitude pesant sur l'identité des internautes (un individu, sous différents pseudonymes, peut être à l'origine de plusieurs messages). Michaël Dumoulin parvient à détourner ce problème en élaborant une typologie des messages. Il explique ainsi le message « introduit » : « une idée/opinion/expérience personnelle, un fait ou une idée/opinion d'une source externe (…) lié au thème du forum mais n'étant pas une idée/opinion/expérience d'un autre participant(e) au forum et n'ayant pas déjà été énoncée. ». Le message « sollicite » « contient une ou des demandes explicites de renseignement(s), d'opinion(s) ou de justification(s) de la part d'un autre participant liée(s) au thème du forum. » Quant au message « réponse », il réplique ou répond à un message antérieur[1514]. Mais, au vu de la faiblesse globale du nombre de messages sur les forums du « grand Sud-Ouest », et de la difficulté à classer tel ou tel message dans chacune de ces catégories, il nous a paru peu pertinent de procéder à un décompte selon la méthodologie élaborée par M. Dumoulin.

Cette tendance des internautes à n'intervenir le plus souvent qu'une seule fois — qui éloigne la réalité observée de « l'agora électronique » rêvée par certains — est observable sur les forums des huit sites municipaux de notre échantillon ainsi que le montre le tableau suivant.

	Anglet	**Carmaux**	**Cenon**	**Condom**	**Luchon**	**Montpellier**	**Tarbes**	**Vauvert**
M = 1	71 *(72%)*	34 *(81%)*	54 *(86%)*	26 *(90%)*	61 *(69%)*	17 *(94%)*	22 *(65%)*	18 *(78%)*
2 ≤ M <5	20 *(21%)*	8 *(19%)*	9 *(14%)*	3 *(10%)*	21 *(24%)*	1 *(6%)*	11 *(32%)*	5 *(22%)*
5 ≤ M < 10	6 *(6%)*	0 *(0%)*	0 *(0%)*	0 *(0%)*	4 *(5%)*	0 *(0%)*	1 *(3%)*	0 *(0%)*
10 ≤ M	1 *(1%)*	0 *(0%)*	0 *(0%)*	0 *(0%)*	2 *(2%)*	0 *(0%)*	0 *(0%)*	0 *(0%)*

[1513] En cela, il semble que la participation sur les forums soit justiciable de ce que Jacques Ion appelle un « engagement distancié » ou le militantisme « post it ». Voir supra, Chapitre 3, III, 1, 2, B. « Des échanges asynchrones et sans intermédiaire ».
[1514]Voir Michaël DUMOULIN, « Les forums électroniques: délibératifs et démocratiques ? », *op. cit.*

Seule une minorité d'internautes alimente effectivement et régulièrement certains des forums municipaux. Seuls deux forums, ceux d'Anglet et de Luchon ont recueilli plus de dix messages de la part d'un même internaute. Ainsi, sur le forum angloys, l'internaute « lanarphabète » n'a posté pas moins de 32 messages à lui tout seul et à Luchon, les internautes « Gorio » et « justice » sont respectivement intervenus 16 et 13 fois sur le forum de la ville. Mais il ne s'agit là que de simples exceptions.

D'ailleurs, aux yeux du Directeur de Cabinet du maire de Tarbes, le forum du site municipal n'était qu'« un vase clos » sur lequel intervenaient « une trentaine d'individus en tout et pour tout.[1515] » Pour le webmestre tarbais, l'espace de discussion offert par la municipalité apparaît ainsi accaparé par de petits groupes. Ce qu'il ne manque pas de déplorer en qualifiant de « vicié » le forum municipal, selon lui abusivement investi[1516]. On est donc loin de la diversité des publics observée par Loïc Blondiaux dans le cas des conseils de quartier lorsqu'il évoque « autant de publics que de séances, de quartiers et de problèmes évoqués.[1517] »

Ce phénomène d'appropriation du forum par quelques internautes seulement est relevé par de nombreux auteurs, ainsi que le rappelle Thierry Vedel dans son étude des problèmes affectant, d'une manière plus générale, le fonctionnement de la démocratie électronique[1518]. Il n'est d'ailleurs pas propre aux forums de discussions français. En effet, à partir de son observation d'un échantillon de sites municipaux belges, Marie d'Udekem-Gevers conclut en 1998 à l'absence de renouvellement des personnes intervenant sur les forums qui y sont proposés[1519]. Le nombre élevé de messages postés sur ces forums n'était pas significatif de la pluralité des utilisateurs. Sous divers pseudonymes, les mêmes participants alimentaient en réalité ces forums municipaux. A Hambourg, Steffen Albrecht souligne également qu'un petit nombre de participants est en réalité responsable de la plupart des contributions postées sur le forum DEMOS[1520]. A Santa Monica, alors que les

---

[1515] Entretien, Serge Labordère, Directeur de cabinet, Tarbes, 17 janvier 2003.
[1516] Entretien, André Beck, Webmestre, Tarbes, 17 janvier 2003.
[1517] Loïc BLONDIAUX, « Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de participation locale », *op. cit.*, p. 315.
[1518] Voir Thierry VEDEL, « L'idée de démocratie électronique : origines, visions, questions », *op. cit.*
[1519] Marie d'UDEKEM-GEVERS, *Villes numérisées belges : analyse d'un échantillon de sites francophones destinés aux particuliers*, *op. cit.*
[1520] Voir Steffen ALBRECHT, *Whose Voice is Heard in the Virtual Public Sphere ? A Study of Participation and Representation in Online Deliberation*, *op. cit.*

forums avaient au départ suscité la mobilisation de groupes importants de la population locale sur certaines questions (sans abris, parité homme-femme), ils n'ont plus été progressivement fréquentés que par une minorité d'habitués[1521]. De même, le fonctionnement du forum présent sur le site de la section virtuelle du SPD allemand illustre, d'après ses responsables, l'accaparation des débats par la frange ultra-gauche de la ligue des jeunes socialistes de Rhénanie-Westphalie, au point de décourager la participation des autres membres[1522].

Le constat, courant, selon lequel une minorité d'individus intervient sur les forums de discussion, se vérifie également sur les forums d'autres institutions ou organisations que les municipalités. Par exemple, si Stéphane Carrara qualifie d'actif le forum consacré à l'avenir de l'Europe, proposé en 2001 sur le site Internet de la Présidence de la République Française, il souligne néanmoins que le décompte des contributions est biaisé par le fait que cinquante messages peuvent facilement provenir d'une seule et même personne[1523].

Sur les forums des partis politiques, la diversité des participants est également limitée. En 1998, notre étude[1524] des forums de certains partis politiques français[1525], relève la participation régulière d'un petit nombre d'habitués[1526], particulièrement sur le forum du Parti Communiste. En 2003, Nicolas Barotte formule un constat identique en ce qui concerne les forums proposés sur le site Internet de l'Union pour la Majorité Présidentielle (UMP). Selon lui, parmi les inscrits au forum, « ils ne sont qu'un peu plus d'une trentaine de membres seulement à réagir régulièrement.[1527] » Dès lors, ces forums semblent essentiellement drainer des militants ou des personnes déjà fortement politisées et apparaissent dès lors relativement impuissants à capter un public non partisan.

[1521] Voir Thierry VEDEL, « L'Internet et les villes : trois approches de la citoyenneté », *op. cit.*
[1522] Voir Elisabeth LULIN, *Partis politiques et campagnes électorales à l'heure d'Internet, op. cit.*
[1523] Voir Stéphane CARRARA, *Contribution(s) de l'Internet à l'émergence de l'espace public européen. Le cas des formes électroniques du débat public sur l'avenir de l'Europe. Présentation et mise en perspective, op. cit.* Voir aussi Constance BAUDRY, « Cyberconsultation pour Europe politique », *op. cit.*
[1524] Voir Stéphanie WOJCIK, *Les forums électroniques, nouveaux lieux de participation politique ?, op. cit.*
[1525] Il s'agissait des quatre partis politiques suivants : Rassemblement pour la République (RPR), Démocratie Libérale (DL), Parti Communiste Français (PCF) et des Radicaux de Gauche.
[1526] Si sur le forum municipal d'Anglet, la participant « lanarphabète » a commis pas moins de trente deux messages, « la fripouille », officiant sur le forum du RPR, fit également part de ses opinions dans une trentaine de messages.
[1527] Nicolas BAROTTE, « Militants de droite et de gauche polémiquent sur le Web », *op. cit.*

Cette propension des internautes à n'intervenir que de manière très sporadique sur les forums de discussion est également observable lors du fonctionnement d'applications similaires telles que les listes de discussion. Ainsi, Marie-Gabrielle Suraud remarque que sur la liste de discussion gérée par le collectif « Toulouse Réseau Unitaire Citoyen » (TRUC) suite à l'accident industriel provoqué par l'usine pétrochimique AZF, sur les cinquante et une personnes intervenantes, trente trois n'ont envoyé qu'un seul message. Les messages de ces trente trois intervenants, très courts, consistent essentiellement en des demandes d'informations sur les actions prévues par le collectif et ne sont donc pas directement destinés à nourrir le débat[1528].

Par ailleurs, sur d'autres forums de discussion, Valérie Beaudouin et Julia Velkovska constatent également le caractère très épisodique de la participation des individus. Selon elles, « il y a des sujets, des formats de message et des individus qui ne sont pas admis dans le groupe.[1529] » L'importance des non-réponses sur le forum observé pourrait relever de procédés d'exclusions mis en oeuvre par certains participants. Deux éléments seraient alors à prendre en considération : le système de pertinence du groupe (c'est-à-dire ses activités ratifiées[1530]) et l'identité située de l'intervenant, qui dépend à la fois de son comportement expressif et des interprétations des autres participants. Un message qui n'entrerait pas dans le système de pertinence du groupe ne serait pas dès lors susceptible de recevoir une réponse. De plus, le message d'une personne qui participe régulièrement et

---

[1528] Voir Marie-Gabrielle SURAUD, « S'organiser « on line » : après l'explosion de l'usine AZF de Toulouse », in *La situation délibérative dans le débat public* / sous la direction de Bernard Castagna, Pascal Ricaud, Sylvain Gallais, Jean-Philippe Roy, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », vol. 2, 2004, p. 44.

[1529] Valérie BEAUDOUIN, Julia VELKOVSKA, « Constitution d'un espace de communication sur Internet. (Forums, pages personnelles, courrier électronique…) », *op. cit.*, p. 135. Ces auteurs étudient diverses formes de communications médiatisées par les réseaux dans lesquels les mêmes participants interviennent. Le forum qu'elles étudient est un forum d'entraide technique réservé aux abonnés d'un fournisseur d'accès à Internet.

[1530] Le type d'activité dont il est ici question fait référence au concept développé par Stephen Levinson. Le type d'activité fonctionne à la fois comme un ensemble de contraintes pesant sur les participants de l'échange et comme cadre interprétatif de l'activité en cours. Il définit ainsi ce qui est considéré comme une contribution légitime et fournit les éléments d'interprétation de celle-ci. Voir Stephen LEVINSON, « Activity types and language », *op. cit.*

J. Velkovska et V. Beaudouin discernent trois types d'activités dans le forum étudié: l'échange d'informations sur les sujets techniques (qui correspond à l'objectif officiel du forum), les interactions centrées sur le rappel des règles devant structurer les échanges et les surenchères humoristiques (blagues, jeux de langages, joutes oratoires).

qui dispose par ailleurs d'un site personnel[1531] aura plus de chance d'obtenir une réponse que les messages d'un novice.

C. L'intégration de publics exclus

En raison des contraintes techniques et culturelles grevant l'égalité d'accès à la parole publique, diffusée ou produite, le forum ne saurait être sans réserves qualifié d'espace démocratique de débat. Comme le soulignent Serge Proulx et Michel Sénécal :

> « Tant et aussi longtemps qu'un système de communication générera de l'exclusion, de par ses mécanismes d'appropriation ou à travers les représentations sociales qu'il suscite, il ne pourra être considéré comme véritablement démocratique.[1532] »

Aussi, on notera également que, sur les forums, les aspirations des différentes catégories de la population ne transparaissent pas de manière égale. Il serait alors vraisemblable d'imaginer que celles des individus habitués à prendre la parole en public seraient également davantage visibles sur les forums que celles des individus dont le sentiment d'incompétence conduit ordinairement à déserter les lieux de rencontre avec les élus[1533]. Néanmoins, l'examen des interventions postées sur les forums du « grand Sud-Ouest » conduit à nuancer la position précédente ou tout du moins à s'interroger sur l'investissement des forums par certaines personnes peu familières du débat public tel qu'il se déroule dans les instances traditionnelles[1534].

[1531] Dans le cadre de leur article précédemment cité, Julia Velkovska et Valérie Beaudouin ont travaillé sur les liens qu'établissent les internautes entre différents types d'espaces électroniques : les forums, mais aussi les pages personnelles et le courrier électronique.

[1532] Serge PROULX, Michel SENECAL, « L'interactivité technique, simulacre d'interaction sociale et de démocratie ? », *op. cit.*, p. 247.

[1533] Dans une perspective plus générale, Kevin Hill et John Hughes notent qu'Internet constitue une ressource pour tous ceux qui sont déjà politiquement engagés mais qu'il n'attire pas de manière importante de nouveaux citoyens vers l'espace public. Voir Kevin A. HILL, John E. HUGUES, *Cyberpolitics: Citizen Activism in the Age of the Internet*, *op. cit.* La même idée est développée par Pippa Norris. Voir Pippa NORRIS, *Who Surfs ? New Technology, Old Voters and Virtual Democracy in America*, Paper presented at the annual meeting of the John F. Kennedy Visions of Governance for the Twenty-First Century, Bretton Woods, New Hampshire, USA, 1998, 29 p., <http://ksghome.harvard.edu/~pnorris/acrobat/whosurfs.pdf>, 3 juin 2004.

[1534] Contrairement à ce qu'affirment Hill et Hughes, Peter Dahlgren souligne que « […] l'absence des marqueurs sociaux traditionnels, qui caractérise l'interaction sur le net, peut permettre à des voix, qui n'auraient pas pu s'exprimer autrement, de se faire entendre. » Peter DAHLGREN, « L'espace public et l'Internet. Structure, espace et communication », *op. cit.*, p. 178.

Par exemple, Loïc Blondiaux indique que dans les conseils de quartiers, l'absence des « jeunes » contraste avec la place qu'ils occupent en revanche dans les discussions[1535]. Sur les forums observés, il semble que les « jeunes » prennent parfois la parole. Quoique ténue, cette présence des « jeunes » sur les forums de discussion est ainsi soulignée par Dominique Astier, Adjoint à la Communication de Cenon :

> « Dans les réunions de quartier, il s'agit d'une population qui se déplace et qui n'est pas la même population qui se connecte sur l'ordinateur. Sur les forums ou le « chat », il y a eu des jeunes entre 12 et 17, 18 ans, et des jeunes que l'on n'a pas l'habitude d'entendre, qui ne viennent pas aux conseils de quartier.[1536] »

Si l'on se réfère aux statistiques générales selon lesquelles les internautes se recrutent en grande majorité parmi la population âgée de moins de 20 ans, laquelle apparaît ainsi en 2003 deux et huit fois plus connectée que, respectivement, la population comprise entre 40 et 59 ans et celle des personnes âgées de plus de 60 ans[1537], cette présence des « jeunes » sur les forums du « grand Sud-Ouest » n'est guère surprenante. De plus, l'aspect ludique et en apparence dénué de formalisme du forum peut effectivement attirer des populations qui ne s'expriment habituellement pas dans le cadre de procédures rigoureusement codifiées (par exemple, la concertation, l'enquête publique).

De plus, les disparités précédemment évoquées peuvent aussi être atténuées sous certaines conditions. Par exemple, la ville de Cenon a ouvert un forum intitulé « Ensemble préparons l'Eté : donnez votre avis sur les loisirs » dans le cadre du Festival jeunes qui s'est déroulé du 9 au 14 avril 2001. Des points d'accès à Internet installés dans la ville et un bus itinérant, comportant l'équipement *ad hoc*, circulant dans l'ensemble des quartiers permettaient de pallier le défaut d'équipement technique de ces populations. Lors des arrêts dans les quartiers dits « sensibles », les habitants, accompagnés par des animateurs municipaux, ont été invités à faire valoir leurs souhaits via le forum de discussion municipal. Un très grand nombre de messages ont ainsi été postés essentiellement par des

---

[1535] Voir Loïc BLONDIAUX, « La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris », *op. cit.*
[1536] Entretien, Dominique Astier, Adjoint à la Culture et à la Communication, Cenon, 20 janvier 2003.
[1537] Martine DAYAN, Raymond HEITZMANN, Fabrice LENSEIGNE, *Mise à jour du tableau de bord du commerce électronique*, *op. cit.*, p. 63.

jeunes (si l'on en juge par le contenu des revendications exprimées[1538]) qui traditionnellement ne s'expriment pas dans les conseils de quartier organisés par ailleurs par la municipalité. A propos des dispositifs urbains de concertation, Maurice Blanc évoque d'ailleurs la nécessité, afin que tous les groupes en présence puissent s'exprimer et faire valoir leurs intérêts, de mettre en œuvre une action visant à réduire les inégalités et à procurer aux groupes les moins favorisés des ressources supplémentaires[1539].

Concernant l'expérience cenonnaise, Dominique Astier, Adjoint à la Culture et à la Communication indique les modalités selon lesquelles les jeunes pouvaient prendre part aux débats :

> « Les jeunes étaient encadrés par des animateurs et ont pu poser les questions qu'ils voulaient. Ceux qui se sont connectés de chez eux ont également pu poser toutes leurs questions.[1540] »

Ce dispositif original n'échappe cependant pas à certains écueils. Outre qu'il peut en effet induire une « orientation » des messages — et notamment des questions adressées aux élus —, l'accompagnement effectué par les animateurs s'avère impuissant à réduire les inégalités de compétence entre ces jeunes et des individus culturellement et socialement prédisposés au dialogue avec les élus. Aussi, ce forum s'est-il en réalité borné à l'énonciation de brèves revendications (équipements sportifs, activités de loisirs, vacances à l'étranger…)[1541], sans susciter de réels échanges entre les participants eux-mêmes.

Hormis le cas de Cenon[1542], la crédibilité des forums de notre corpus paraît précisément affectée par le défaut de stratégie de réduction des inégalités, laquelle bénéficierait aux individus dont la parole est généralement absente de l'espace public.

[1538] Par exemple, ce message de « B.O.S.S » : « « JE SUIS DE BAS CENON ET NOUS AVONS RIEN A NOTRE DISPOSITION NI CYTY STATE NI FOYER NOUS AVONS 1 SEUL CHOSE LA RUE.K QUAND NOUS JOUONS AU FOOT LES GENS APPELELA POLICE ET JE VOIS PAS LE RAPPORT AVEC LA POLICE ON FAIT RIEN DE MAL ET J´espere que le maire y reflechira bien nous demandons riens que ça dans la rue pierre curie il y a un grand terrain vague. MERCI. » Voir « B.O.S.S », 12/04/01, Les inconnus, forum « Ensemble préparons l'Eté », Cenon (message n° 63).

[1539] Voir Maurice BLANC, « Concertation, sociologie urbaine, citoyenneté », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 38, juin-juillet 1998, p. 104-112.

[1540] Entretien, Dominique Astier, Adjoint à la Culture et à la Communication, Cenon, 20 janvier 2003.

[1541] Voir Annexe 8, 3, A.

[1542] La ville de Cenon n'est certes pas la seule à engager des actions intégrant les TIC auprès des jeunes. Par exemple, à Marseille ou à Brest, l'atelier des « webtrotteurs » propose aux jeunes de 15 à 25 ans de s'initier aux outils informatiques, à Internet et d'acquérir des notions journalistiques de base. Ceux-ci réalisent alors des sujets sur les événements culturels, l'actualité ou les phénomènes de société. Avec leur concours, leurs articles sont ensuite mis en ligne sur le site web de la ville ou sur des sites dédiés. Par exemple, le site des web-trotteurs des lycéens brestois, <http://trotteurs.ac-rennes.fr/index.php> Néanmoins, ces expériences

Le défaut de représentativité des participants au forum conduit à s'interroger sur la prise en compte de leurs discussions par les responsables politiques. En même temps, il pose la question des conditions selon lesquelles une réelle insertion du débat électronique au sein du processus décisionnel local est possible. En effet, l'articulation entre la décision politique et les discussions électroniques se révèle bien délicate, tant conceptuellement, qu'empiriquement.

V, 3, 2. La place marginale du forum dans l'espace politique local

Les forums seraient-ils à ranger au côté d'autres dispositifs institutionnels de participation et de débat pour lesquels les observateurs notent qu'ils ont une influence mineure ou incertaine sur les décisions prises[1543] ? Si la discussion électronique n'entretient effectivement qu'un rapport lointain avec la décision politique (A), il est toutefois possible de repérer des linéaments d'influence politique à travers les usages, encore en gestation, des forums de notre corpus (B).

A. Un lien avec la décision publique extrêmement ténu

Le rôle effectif du forum dans le processus décisionnel apparaît extrêmement ténu. L'hypothèse la plus simple, au vu des constatations précédentes, est que les forums de discussion municipaux n'ont aucun impact sur la décision politique. A la question

---

s'inscrivent davantage dans un projet pédagogique privilégiant la conception sociale de la citoyenneté (qui renvoie à l'acquisition de droits sociaux faisant du citoyen un bénéficiaire de l'Etat-providence) ainsi qu'en témoigne cet extrait du rapport d'activité de la ville de Brest : « L'atelier webtrotteurs devient alors l'occasion de susciter des débats entre jeunes, de découvrir des événements, des lieux, des métiers, de favoriser les rencontres entre générations, bref, de découvrir sa ville autrement. » MAIRIE DE BREST, *Rapport d'activité 2003*, Pôle Administration Générale et Moyens, Direction de la Proximité, Service Démocratie Locale et Citoyenneté, 2003, p. 3.

[1543] Voir Loïc BLONDIAUX, Sandrine LEVEQUE, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement de Paris », *op. cit.*

« Comment qualifierez-vous le rôle et l'impact des débats du forum dans la gestion et le développement de la ville ? », Florian Jacquet, responsable du site de Boulogne-Billancourt, répondait en 1998 de manière lapidaire : « quasi nul.[1544] »

En 2003, la chargée des projets en ligne sur le site municipal de Marseille, Solange Raban, énonce une réponse plus précise en indiquant que, dans le cadre spécifique de l'enquête publique[1545], il est impossible d'intégrer les remarques des internautes dans cette procédure relative ici au réaménagement du quai de « Rive Neuve » :

> « Un forum est ouvert afin de permettre aux internautes de s'exprimer. Les chefs de projets répondent aux questions. Ces remarques ne sont pas intégrées dans des résultats d'enquêtes publiques qui s'inscrivent dans un cadre juridique strict.[1546] »

Dans le « grand Sud-Ouest », la directrice du service information-communication de la ville de Montpellier, avoue également de manière à peine voilée, l'articulation quasi inexistante entre les forums ouverts sur le site montpelliérain et les décisions municipales. La comparaison qu'elle effectue spontanément avec le fonctionnement des conseils de quartier montre que l'absence d'enjeux spécifiques aux forums conduit à disjoindre les discussions de la décision collective :

> « Dans les conseils de quartier par exemple qui sont des réunions de travail avec la population, on travaille sur un dossier précis. Là, sur les forums, il s'agit plus d'une discussion…qu'on va prendre en compte mais qui n'est pas…Ce n'est pas un bureau qui va décider quelque chose, c'est une discussion, c'est plus général.[1547] »

[1544] Gaël NARAS, *Quelles pratiques citoyennes d'Internet dans les collectivités locales ? Etude des forums de discussion de Boulogne-Billancourt (92), Issy-les-Moulineaux (92) et Voisins-le-Bretonneux (78), op. cit.*, p. 118.

[1545] L'enquête publique a été redéfinie par la loi du 12 juillet 1983 (loi n° 83-360 dite « loi Bouchardeau »). Avant la mise en œuvre de tout projet susceptible d'affecter l'environnement, la loi fait obligation aux autorités publiques de consulter les populations intéressées. Le champ d'application de l'enquête dépasse désormais les seuls propriétaires et inclut les riverains, les voisins et toute personne intéressée. Un commissaire-enquêteur est chargé d'informer le public sur le projet et de recueillir ses remarques et suggestions sur un registre prévu à cet effet à la mairie. Il remet aux autorités son avis propre qui en théorie peut être défavorable mais l'est rarement en pratique du fait de la coïncidence fréquente entre les intérêts de son activité professionnelle (le commissaire est généralement un professionnel de l'urbanisme) et ceux de son mandat de commissaire (émettre un avis défavorable reviendrait à se priver d'éventuelles commandes de la part du futur maître d'œuvre, la collectivité enquêtée). Xavier Piechaczyk a élaboré des statistiques sur 9 241 procédures d'enquête publique. Il montre ainsi que les commissaires n'ont donné d'avis défavorable que dans 5,1 % des cas. Voir Xavier PIECHACZYK, « Instruire ou construire l'intérêt général ? Radiographie d'une population de commissaires enquêteurs », *Ecologie et Politique*, n° 21, 1997, p. 43-60.

[1546] Citée in OBSERVATOIRE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LA VILLE, *Participation, débat public, Internet et multimédia. Quel accompagnement local ?, op. cit.*, p. 48.

[1547] Entretien, Marie-Christine de Zeeuw, Directrice du service information-communication, Montpellier, 29 janvier 2003.

De telles hésitations nous paraissent significatives de la difficulté à légitimer un espace de discussion mis en place par la municipalité mais dont l'utilité quant à la participation des habitants, apparaît *in fine* très théorique. En effet, ce court extrait souligne en creux l'intérêt minimal d'organiser institutionnellement des débats publics, *a fortiori* sur les forums municipaux dont le cadre juridique est presque inexistant[1548]. Ainsi, l'action politique apparaît, en réalité, complètement déliée des discussions.

Le défaut de clarification du lien entre les débats électroniques et les décisions politiques de la part des responsables municipaux emporte dès lors une double conséquence. D'abord, ces dispositifs apparaissent largement discrédités par le dédain qu'affichent en majorité les responsables politiques à leur égard. Pour les citoyens, ainsi sollicités, cette attitude peut être interprétée comme le signe de la forte inclination des élus à conserver de manière avaricieuse le pouvoir. Ensuite, la désinvolture des élus est également susceptible d'engendrer une conséquence pratique sur le fonctionnement même de ces dispositifs, telle que la formule sous forme d'interrogation Loïc Blondiaux à propos de l'ensemble des procédures participatives ou délibératives : « comment convaincre des citoyens de participer sans leur donner l'assurance préalable que leur opinion sera entendue ?[1549] » L'influence dérisoire, insignifiante du forum est en effet de nature à minorer l'intérêt des internautes. Ces derniers ne peuvent dès lors ne considérer cet espace que comme une sorte de caution démocratique au bénéfice des élus, comme l'affirme « larnarphabete » sur le forum d'Anglet :

> « Merci de votre avis qui me donne le sentiment d'être moins seul ce site n est en fait qu alibi pour les politicards visant à nous faire croire que la démocratie existe du moment qu'on peut écrire sur un site municipal.[1550] »

L'asynchronie des rythmes de la délibération publique avec ceux de l'action des services municipaux, le caractère anarchique des propositions exprimées, le peu de personnes connectées constituent donc des facteurs qui inclinent à penser que les forums ne peuvent

---

[1548] Seule la législation relative à la liberté d'expression, en particulier lorsqu'elle concerne la conformité des propos avec l'ordre public et les bonnes mœurs, s'applique à la publication sur Internet. Alors que la plupart des procédures participatives (conseils de quartier, enquêtes publiques…) font l'objet d'une codification juridique, les forums mis en place par des institutions politiques ne sont pas soumis à une règlementation spécifique relative à leur portée (ou leur absence de portée) décisionnelle.

[1549] Loïc BLONDIAUX, « La délibération, norme de l'action publique contemporaine ? », *Projet*, n° 268, 2001, p. 84.

[1550] « lanarphabete », 09/01/02, *RE : lamentable*, Anglet (message n° 64).

avoir une influence directe sur les mécanismes décisionnels. Pour certains auteurs, les caractéristiques mêmes des débats en ligne nuiraient à la prise de décision. Ainsi, Hervé Le Crosnier estime que dans les réunions en présence physique il y a toujours un moment de synthèse qui indique les choix ou orientations à prendre alors que ce n'est pas le cas dans les débats en ligne[1551]. Il est néanmoins permis de ne pas agréer totalement cette assertion puisque des synthèses des débats ayant eu lieu sur les forums sont parfois effectuées[1552] et dans certains cas, mises en ligne.

Par ailleurs, il est peu vraisemblable qu'un dispositif aussi « neuf » que le forum puisse avoir une influence directe sur la décision publique alors que les structures anciennes de concertation avec la population n'en ont déjà que très peu et sont dans la très grande majorité des cas, uniquement consultatives. La démocratie locale est en effet enserrée dans un cadre juridique étroit dans lequel la participation des citoyens au processus décisionnel local est limitativement définie[1553]. Ainsi, la concertation urbaine ne repose sur aucune redistribution du pouvoir aux habitants[1554] ; le référendum local s'apparente à une procédure d'information, intégrée dans le processus décisionnel mais qui ne peut être confondu avec la décision[1555] ; l'enquête publique conduit quasi systématiquement à avaliser les projets urbanistiques des décideurs locaux[1556] ; les conseils de quartiers n'émettent jamais que des avis consultatifs (lorsqu'ils ne sont pas mis en place postérieurement aux décisions municipales d'importance[1557]). L'exemple de Grenoble, souvent citée comme un « modèle » de démocratie participative locale, est à cet égard significatif. Mises en place par Hubert Dubedout (maire de Grenoble de 1965 à 1983) les assemblées de secteur sont récemment devenues les Conseils Consultatifs de Secteur

---

[1551] Voir Hervé LE CROSNIER, « Internet et la démocratie », *Terminal*, n° 75, hiver 1997-printemps 1998, p. 81-97.
[1552] Dans le « grand Sud-Ouest », le forum « Ensemble préparons l'été » avait ainsi fait l'objet, selon D. Astier, d'une synthèse dont les responsables politiques avaient discutés au cours d'une réunion ultérieure à la maison de quartier « Georges Brassens ». Voir *supra*, V, 2, 2, B, 1. « L'organisation de rencontres individuelles et collectives ».
[1553] Voir Jacques CAILLOSSE, « Quelle(s) participation(s) aux affaires communales ? Eléments de réponse du droit français », *op. cit.*
[1554] Ce qui serait pourtant, selon Maurice Blanc, une des conditions de sa réussite. Voir Maurice BLANC, « L'invention de la démocratie locale », *op. cit.*
[1555] Voir Marion PAOLETTI, « La pratique politique du référendum local : une exception banalisée », *op. cit.*
[1556] Voir Cécile BLATRIX, « Le maire, le commissaire enquêteur et leur « public » : la pratique politique de l'enquête publique », *op. cit.*
[1557] Dans la période précédant la loi sur la démocratie de proximité de 2002 qui rend obligatoire les instances de quartier dans les villes françaises supérieures à 80 000 habitants.

(CCS), la ville comportant six secteurs. Cependant, leur création n'intervient qu'après que les décisions concernant les dossiers les plus sensibles (le grand stade de l'agglomération et la requalification de la Maison de la Culture) soient déjà prises[1558]. La démocratie locale continue donc d'être très largement représentative. Les tentatives de démocratie « directe » impliquant à des degrés divers la participation active de la population apparaissent donc limitées, entourées de barrières et finalement très peu efficaces. Comme le résume Daniel Gaxie, « il ne suffit pas d'introduire des procédures de participation pour que les structures politiques s'en trouvent modifiées.[1559] » Les efforts institutionnels accomplis dans cette direction semblent donc témoigner principalement du souci d'une part, de répondre à certaines critiques, relatives au fondement plus ou moins oligarchique ou élitiste du système local, et d'autre part, de se parer d'une certaine aura de modernité.

B. Des linéaments d'influence politique

Le lien entre la décision politique locale et les débats électroniques apparaît donc extrêmement lâche. Pourtant, ils s'insèrent quelquefois, dans le processus « ordinaire » de prise de décision des élus. Selon des conditions limitatives, les préoccupations des internautes sur les forums peuvent, en effet, être intégrés dans l'agenda politique local (1). En dehors de cette insertion dans le processus institutionnel de décision, les débats électroniques sont-ils susceptibles d'engendrer des actions contraignant celles de l'autorité municipale ? Nous avons vu qu'Internet peut constituer une ressource non négligeable pour les mouvements sociaux dans le cadre de leur organisation interne et de la mise en visibilité de leurs revendications dans l'espace public[1560]. Dans cette optique, l'un des forums du « grand Sud-Ouest » a contribué à mobiliser ponctuellement un ensemble de personnes sur un aspect précis de la politique municipale (2). De plus, la combinaison de certains des caractères du forum – l'écriture et la publicité – a engendré des effets inattendus, susceptibles, à terme, de gêner l'action municipale (3).

[1558] Voir Nicole CABRET, « Ville symbole de la décentralisation municipale, Grenoble réinvente les conseils consultatifs de secteur », *Le Monde*, 14 février 2002.
[1559] Daniel GAXIE, « La démocratie participative dans les structures de la démocratie représentative », *op. cit.*, p. 48.
[1560] Voir *supra*, in Chapitre 1, I, 2, 2, B. « La transformation des conditions de l'action collective ».

1. La mise sur l'agenda local

Selon Philippe Garraud, l'agenda désigne les champs d'actions prioritaires durant une période donnée. Il indique les problématiques pour lesquelles une action publique s'impose, soit parce qu'elle est souhaitée et considérée comme légitime par certains acteurs, soit parce qu'une demande sociale préexistante la requiert[1561].

Dans les municipalités, un agenda des problèmes devant faire l'objet d'un traitement politique est également défini. Les contributions des internautes peuvent parfois être insérées dans cet agenda, selon des modalités qui habituellement ne perturbent pas l'ordonnancement initialement prévu par les autorités. Sont ainsi notamment intégrées dans l'agenda les remarques relatives au cadre de vie, ou à l'environnement, très fréquentes sur les forums du « grand Sud-Ouest ». La réitération sur le forum de messages traitant par exemple « de bruit, d'environnement » serait, en effet, de nature, selon la directrice du service information-communication de la mairie d'Anglet, à étayer chez le maire ou les élus « l'idée que cette question peut être prioritaire ou importante à traiter ou urgente.[1562] » Aussi, l'idée de Stefano Rodotà selon laquelle « le passage de l'unidirectionnalité à l'interactivité ne garantit pas automatiquement un accroissement de la démocratie[1563] » trouve avec les forums de discussion une illustration frappante. En effet, la manière dont sont gérées les opinions des internautes contribue à renforcer le consensus institutionnel (cela ne signifie pas qu'un consensus réel, au sein de la population, existe) sur les problèmes dignes de recevoir une solution politique.

L'adéquation des souhaits des habitants avec les décisions prises par leurs responsables est d'ailleurs relevée à l'occasion d'une expérience participative telle que par exemple la distribution des « enveloppes budgétaires » par quartier[1564]. Avec les responsables de la

---

[1561] Voir Philippe GARRAUD, « Politique nationale : élaboration de l'agenda », *L'Année Sociologique*, vol. 40, 1990, p. 17-41.
[1562] Entretien, Liane Béobide, Directrice du service information-communication, Anglet, 21 janvier 2003.
[1563] Stefano RODOTA, *La démocratie électronique. De nouveaux concepts et expériences politiques, op. cit.*, p. 51.
[1564] Sur la technique des « enveloppes budgétaires », voir Georges GONTCHAROFF, *L'Odyssée municipale. La reprise en main de la politique par les citoyens ou la démocratie locale participative, op. cit.*, p. 280-282.

commune, les habitants décident des investissements à réaliser dans le quartier (petite voirie, espaces verts, éclairage public…). Une fois vérifiée la conformité des demandes des habitants avec la législation et la politique générale de la ville, une modeste part du budget communal est ainsi attribuée à chaque quartier composant la ville considérée, avec l'aval du conseil municipal. Un élu de la commune de Morsang-sur-Orge, qui pratique cette technique des « enveloppes budgétaires » depuis 1997, reconnaît ainsi que les décisions des conseils de quartier correspondent en général à la conception qu'ont les élus de l'intérêt général : « 80% des décisions prises par les habitants sont celles qui auraient été prises par les élus eux-mêmes.[1565] »

Pour une des responsables du forum de Carmaux, l'introduction des préoccupations des internautes dans l'agenda politique local est conditionnée par l'importance quantitative du nombre de messages manifestant précisément de telles préoccupations. En ce sens, la chargée de communication de la mairie de Carmaux met aussi l'accent sur l'exigence d'un nombre plus important de participants pour que leurs contributions soient davantage prises en considération par les responsables politiques :

> « S'il y avait vraiment énormément de messages certainement qu'il y aurait une plus grande prise en considération. Mais c'est tellement une petite goutte d'eau que c'est plutôt un simple moyen pour les internautes d'échanger entre eux leur avis.[1566] »

A contrario du site Internet de Carmaux où la participation aux forums est limitée, celui de la ville de Lewisham (Grande-Bretagne) constitue, selon Laurence Monnoyer-Smith, un exemple de politique délibérative précisément en raison de « l'importance des échanges argumentatifs et l'atteinte d'une taille critique qui finit par lier les pouvoirs publics.[1567] » Dans le cas de Lewisham demeure néanmoins l'incertitude sur le seuil quantitatif précis de participation à franchir pour que les autorités se sentent effectivement contraintes par les opinions postées sur le forum municipal.

[1565] Véronique BERKANI, « 3,2 millions sur la table », *Territoires*, n° 416, mars 2001, p. 38.
[1566] Marie-Line Marchant, chargée de communication, Carmaux, 7 janvier 2003
[1567] Laurence MONNOYER-SMITH, « Du nouveau dans la délibération ? Analyse de la procédure de concertation DUCSAI (Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International) sur le 3ème aéroport parisien », *op. cit.*, p. 11.

2. L'organisation d'actions collectives

Si le forum n'a pas d'influence directe sur la décision, doit-on en tirer des conclusions uniquement négatives ? Il semble que l'on puisse constater, avec Axel Lefebvre, une incidence « multimodale »[1568] des forums de discussion sur la participation des citoyens. La participation politique comprend en effet divers degrés et la part prise par les citoyens à l'élaboration des décisions n'est qu'exceptionnellement capitale. Aussi, le fait de confronter les opinions est peut-être tout aussi bénéfique à la refondation des pratiques démocratiques que la maîtrise du processus décisionnel. Par exemple, Catherine Neveu conclut de son analyse empirique des conseils roubaisiens que ces derniers ne doivent pas être analysés en terme d'efficacité, dans le sens économique ou gestionnaire du terme[1569]. Dans une perspective similaire, Maurice Blanc montre que l'enjeu des conseils de quartier n'est pas seulement la décision politique ou la meilleure efficacité de la politique de la ville. Il s'agit aussi d'un apprentissage de la citoyenneté par l'échange, permanent et toujours inachevé : « Cette participation au débat public implique un processus d'apprentissage par la pratique démocratique. […] En d'autres termes, il s'agit d'apprendre à agir démocratique au sein d'un groupe.[1570] » Les forums seraient alors un lieu d'apprentissage de l'échange politique et encourageraient la participation au sens où Carol Pateman l'entend : « plus un citoyen participe et plus il est capable de le faire.[1571] » Certes, l'observation des forums du « grand Sud-Ouest », telle que nous l'avons pratiqué, ne permet pas vraiment de « mesurer » la réalité d'un tel apprentissage[1572]. Pourtant, les forums acquièrent progressivement un rôle au sein de la sphère publique non institutionnelle qui témoignent de l'intégration *a minima* par les participants, sinon des règles du débat démocratique, tout du moins de son possible impact sur le cours de la politique municipale. Ce rôle est certes modeste mais non dénué d'intérêt du fait d'une

---

[1568] Axel LEFEBVRE, « Espace public et technologies de l'information : le cas du courrier électronique et du forum de discussion », *op. cit.*, p. 395.
[1569] Voir Catherine NEVEU, « Quel(s) espace(s) public(s) pour "les habitants"? Réflexions autour de l'expérience de comités de quartier à Roubaix *op. cit.*, p. 353.
[1570] Maurice BLANC, « Participation des habitants et politique de la ville », *op. cit.*, p. 189.
[1571] Voir Carol PATEMAN, *Participation and democratic theory*, Cambridge, Mass., Cambridge University Press, 1970, 128 p.
[1572] Cela nécessiterait, nous semble-t-il, une enquête auprès des internautes eux-mêmes pour savoir si (et comment) ils réinvestissent leurs pratiques de la discussion dans d'autres lieux.

porosité toujours possible entre les frontières de l'espace public institutionnel et celles de l'espace public non organisé. Par exemple, selon le webmestre d'Anglet :

> « le forum a servi à un moment à faire plier la majorité en place sur une décision [car] lorsque des parkings payants ont été mis en place lors de la saison estivale, les gens se sont retrouvés sur le forum pour organiser la manifestation et leurs revendications vis-à-vis de cette décision[1573]. »

Néanmoins, il apparaît à la lecture de ses propos qu'il faille avoir une interprétation plus prudente sur la capacité réelle du forum à infléchir les orientations municipales puisqu'il précise que cette profusion de messages (qui semble être assimilable à du *spam*) sur le forum s'est accompagnée de manifestations physiques sur la voirie de la ville[1574] . Peu de temps après, les parkings sont effectivement devenus gratuits. Cet épisode rapporté par le webmestre d'Anglet illustre, pour reprendre la typologie élaborée par Madeleine Akrich, une forme de « détournement »[1575] des forums, en ce que les usages qui en ont été faits contournent explicitement ceux prévus par les éditeurs municipaux. Mais, il montre aussi que le forum ne peut, à lui seul, conduire à un fléchissement de la municipalité sur un aspect particulier de sa politique. Plusieurs modes de revendications (manifestations physiques et interventions multiples sur le forum de la ville) semblent, en effet, pour l'instant, nécessaires afin que celles-ci conduisent à une réorientation de la politique municipale.

3. Les effets de l'écriture et de la publicité

Les messages des internautes sont parfois effectivement transmis aux responsables politiques. L'avantage majeur du forum semble être alors, aux yeux de certains interviewés, le caractère écrit des requêtes formulées. Une contribution écrite pourrait en effet receler un potentiel performatif fort par rapport à des revendications exprimées selon d'autres moyens ainsi que le prétend le webmestre du site montpelliérain, Pierre Trilles :

[1573] Entretien Stéphane Caillaud, webmestre, Anglet, 21 janvier 2003.
[1574] *Ibid.*
[1575] Voir Madeleine AKRICH, « Les utilisateurs, acteurs de l'innovation », *op. cit.*

> « Le site Internet permet de faire passer sa contribution. Ça marche bien parce que c'est de l'écrit, parce ça reste, parce que ça part dans tout le circuit mairie et que tout le monde, l'équipe municipale, l'administration ou le cabinet, le voit. Ce courrier va être pris en considération peut-être beaucoup plus qu'une parole échangée lors du conseil de quartier […] L'écrit est lu, de faire un acte d'écrit, un acte de demande écrite c'est quelque chose qui aura un impact beaucoup plus fort que par exemple de crier quelque chose devant l'Hôtel de ville.[1576] »

Néanmoins, ces interventions individuelles sont considérées par d'autres responsables municipaux de la même manière que les sollicitations que peuvent effectuer les habitants par les canaux habituels de communication entre la mairie et ses administrés. Certains des interviewés s'emploient d'ailleurs à démystifier le média Internet dont le forum n'est qu'une application. Par exemple, le webmestre du site tarbais, André Beck, affirme la similitude entre une remarque postée sur le forum de la ville et une remarque transmise par courrier postal ou formulée au cours d'une conversation informelle. Il relève la considération, identique et limitée, que ces deux remarques doivent recevoir :

> « Internet ce n'est pas magique. C'est comme quand vous rencontrez un élu sur le trottoir, vous êtes en train de discuter avec lui, vous lui faites une suggestion, il en prend note mais ce n'est pas pour ça qu'elle va être appliquée. Internet c'est pareil. C'est un moyen de communication comme un autre. Un message Internet n'a pas plus de valeur qu'une conversation dans la rue, qu'une lettre adressée au maire.[1577] »

En 1999, le directeur d'Issy Média, la société d'économie mixte chargée de la communication et des technologies de l'information de la ville d'Issy-les-Moulineaux, Eric Legale[1578] effectuait la même comparaison, à propos des contributions postées sur les forums isséens. Il déclarait, en effet, que les interventions des internautes étaient prises en compte dans la gestion de la ville, au même titre qu'un simple appel téléphonique ou un courrier postal[1579].

Pour André Beck, comme pour Eric Legale, entre les forums électroniques, les contacts téléphoniques ou postaux, seul le canal médiatique permettant de transmettre aux élus les remarques des habitants diffère. A l'inverse des thuriféraires d'Internet qui lui prêtent

---

[1576] Entretien, Pierre Trilles, Webmestre, Montpellier, 29 janvier 2003.
[1577] Entretien, André Beck, Webmestre, Tarbes, 17 janvier 2003.
[1578] Auparavant Directeur de Cabinet du maire d'Issy, André Santini, Eric Legale coordonne les projets liés aux TIC depuis 1995. Il est également le secrétaire le Forum Mondial de la Démocratie Electronique organisé chaque année par et dans cette ville.
[1579] Entretien avec Eric Legale le 8 septembre 1999, cité par Gaël NARAS, *Quelles pratiques citoyennes d'Internet dans les collectivités locales ? Etude des forums de discussion de Boulogne-Billancourt (92), Issy-les-Moulineaux (92) et Voisins-le-Bretonneux (78), op. cit.*, p. 120.

exagérément la capacité à revivifier la démocratie[1580], ces responsables techniques ou administratifs lui dénient donc, d'une manière qui peut apparaître surprenante, tout apport spécifique et réduisent les forums de discussion à une boîte à idées sophistiquée. Ce n'est en effet pas tant la discussion collective qui fait l'objet d'un traitement ou d'un intérêt de la part de l'autorité municipale que des contributions isolées portant sur un problème particulier. La dimension délibérative autorisée par les forums électroniques demeure dans le champ de l'imaginaire, seul le contact entre gouvernants et gouvernés présenterait un intérêt et serait susceptible d'être pris en compte.

Pourtant, les forums de discussion diffèrent sensiblement des interventions effectuées par courriers postaux ou des appels téléphoniques, lesquelles restent dans le domaine de la relation « privée » entre un ou plusieurs habitants et la municipalité. Nonobstant les diverses limites, évoquées précédemment, concernant l'accès à Internet, les contributions postées sur le forum sont en effet publiques et susceptibles, dès lors, d'êtres consultées par les autres habitants qui peuvent à leur tour prendre part aux échanges. Sur ce point, les forums s'opposent aux débats en conseils de quartiers, pour lesquels la loi de février 2002 ne prévoit pas d'obligation de publicité. Aussi, les débats en conseils de quartier peuvent-ils se dérouler à huis clos, la participation ou la simple présence des habitants étant de ce fait empêchée.

D'ailleurs, certains messages témoignent de l'importance particulière que revêt la publicité des échanges. Par exemple, l'extrait de ce message posté par « Frédéric Caussade » sur le forum de Tarbes montre que les propos tenus apparemment de manière inconséquente sur celui-ci ont des répercussions auprès de certaines fractions de la population locale :

> « […] en tout cas le forum commence à avoir du succès à l'extérieur du net, puisque ça "jaze" sec actuellement dans les milieux étudiants sur le manque de sang froid et d'écoute de la personne qui gère ce forum, qui appliquerait une censure totale sur tout ce qui ne "cadrerait" pas avec la ligne politique de la mairie.[1581] »

De plus, les formes d'encadrement que nous avons précédemment soulignées[1582] ne sont pas toujours efficientes. Qu'il s'agisse de l'application peu rigoureuse des critères présidant à la suppression ou à la non publication des messages ou d'une tolérance

---

[1580] Par exemple, Pierre Lévy, qui écrit : « Plus de communication impliquera plus de liberté. Dans le siècle qui s'annonce, ce n'est pas uniquement le cyberespace qui va croître, mais la cyberdémocratie. » Pierre LEVY, *Cyberdémocratie : essai de philosophie politique*, Paris, Editions Odile Jacob, 2002, p. 22.

[1581] « Frédéric Caussade », 31/01/02, *Forum*, Tarbes (message n° 16).

[1582] Voir in Chapitre 3, III, 2. « La parole contenue ».

inattendue de la part du webmestre, certains messages contiennent des critiques acerbes, et quelque fois solidement argumentées, des actions et des décisions municipales. Ces critiques sont visibles, archivées sur le site municipal et les internautes peuvent en prendre connaissance. Pour l'instant limitée, l'audience qu'elles pourraient recueillir pourraient à terme s'avérer dangereuse pour le pouvoir en place et conduire soit à la suppression pure et simple du forum, soit à une attention plus soutenue des élus envers cet outil et aux propos qui y circulent.

La formule de gouvernement par la discussion est confuse. Elle n'indique nullement la place que la discussion est censée occuper dans le gouvernement. Le débat est-il supposé régir toutes les étapes du processus de décision ou seulement certaines d'entre elles ? Pour Sylvie Biarez, « l'intervention du public devrait se manifester à tous les stades du processus d'élaboration[1583] » de la décision.

Devant le constat peu encourageant de la désertion actuelle des élus de ces espaces d'expression qu'ils ont pourtant eux-mêmes initiés, il est irréaliste de considérer les paroles exprimées sur le forum comme ayant un rapport aussi étroit avec l'élaboration des décisions politiques locales. En réalité, le forum peut jouer de manière plus indirecte un rôle dans l'élaboration ou la confirmation du contenu de l'agenda politique local. De manière marginale, il peut également donner lieu à l'organisation d'actions collectives visant à protester contre une décision municipale.

[1583] Sylvie BIAREZ, *Territoires et espaces politiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, coll. « Débats », 2000, p. 101.

Conclusion du chapitre 5

A la différence des dispositifs en présentiel, les élus, tant ceux issus de la majorité que de l'opposition, délaissent largement l'espace d'expression que constitue le forum. Ils délèguent volontiers aux personnels municipaux la rédaction des messages destinés à satisfaire les requêtes postées à leur attention. La réponse ultérieurement publiée, qui respecte le plus souvent un ensemble de règles formelles (style, orthographe, argumentation minimale), fait simplement l'objet d'une validation de leur part. Dans certains cas, cette délégation aboutit à une substitution des élus par les agents administratifs. Ces derniers, en définitive, rédigent eux-mêmes les messages destinés aux internautes, sans qu'ils aient nécessairement reçu une formation ou des instructions préalables. Aussi, l'effectivité de la réponse apportée par un élu à une question posée par un internaute dépend, en réalité, de la coordination existante au sein de l'organisation municipale et ce, à un double niveau, celui de la transmission du message et celui de la validation de la réponse.

Dans le cadre des transformations actuelles de l'espace politique local, nous avons antérieurement évoqué l'apparition de professionnels de participation et/ou de la médiation dont l'action influence la participation des habitants et l'impact que cette dernière aura effectivement sur la décision finale[1584]. L'observation des forums de discussion du « grand Sud-Ouest » conduit à relever également le rôle primordial de certains agents, gestionnaire de site et responsable de la communication, dans leur fonctionnement. Outre la modération qu'ils exercent lors du déroulement des débats en ligne[1585], ces agents se voient plus particulièrement dévolus la capacité de discerner, voire de définir, ce qui relève du politique[1586]. En effet, ils déterminent eux-mêmes les différents messages qui seront effectivement transmis aux responsables politiques lorsqu'ils estiment que certains propos électroniques appellent une réaction de leur part ou sont susceptibles de les intéresser.

[1584] Voir in Chapitre 1, I, 1, 2, B. « Les redéfinitions en cours ».
[1585] Voir in Chapitre 3, III, 2. « La parole contenue ».
[1586] Voir Magali NONJON, « Réhabiliter le politique dans l'Urbain, la raison sociale des experts en participation », *op. cit.*

Par ailleurs, dans le cas des forums observés, les agents administratifs qui rédigent en règle générale les réponses réellement fournies aux internautes font valider celles-ci par l'élu dont ils dépendent[1587]. Selon leur thématique, les messages sont répartis entre divers services, lesquels opèrent un traitement différencié en fonction de leurs propres contraintes et de celles de leur autorité politique.

Néanmoins, cette courte description du parcours d'un message, qui serait parfaitement défini au sein de l'administration municipale, ne correspond naturellement pas à l'exacte réalité. Les erreurs d'acheminement ou les mésententes entre services voire entre agents, qui existent d'ailleurs pour la circulation de la « simple » information nécessaire à la construction du site Internet lui-même, nuisent inévitablement à la synchronisation entre les réactions de la municipalité et celles des internautes. Synchronisation qui, lorsqu'elle est effectivement atteinte, traduit, selon un de nos interviewés, le caractère « authentique » de la communication ainsi instaurée, du fait de la réponse apportée en « temps réel »[1588].

Pèse aussi sur le fonctionnement quotidien du forum un certain nombre de codes et habitus politiques. Ainsi, en raison d'une situation de subordination au maire de la commune, l'avis exprimé par un élu ne peut pas complètement s'affranchir de celui du premier magistrat, même si celui-ci n'est pas directement invoqué à travers les messages postés sur le forum municipal. Sous peine de mettre à mal la cohésion de l'ensemble de l'équipe municipale, une concordance entre la position de l'élu sollicité et celle du maire est ainsi nécessaire[1589]. La convergence de leurs deux positions requiert parfois un temps de discussion qui décale d'autant la réponse officielle apportée à l'internaute.

En outre, la place de la municipalité par rapport à un ensemble institutionnel plus vaste (conseil général ou régional par exemple) qui prend part à divers degrés aux financements des actions menées dans la commune considérée, conditionne également la possibilité d'obtenir des précisions sur des aspects spécifiques de la politique municipale.

En dehors de ces contraintes organisationnelles mais aussi politiques, l'absence de maîtrise technique de ce nouvel outil, doublée du sentiment de son inanité, est propre à justifier l'implication minimale des élus. Leur réticence à prendre part aux débats électroniques

---

[1587] Nous avons précédemment vu que l'absence de validation ne concernait qu'un nombre limité de réponses administratives, notamment celles relatives aux demandes de renseignements pratiques.

[1588] Entretien, Dominique Astier, Adjoint à la Culture et à la Communication, Cenon, 20 janvier 2003.

[1589] On retrouve ici, sur le plan communicationnel, l'idée d'un « présidentialisme municipal » évoquée dans l'introduction et le chapitre 1.

signale de plus leur préférence actuelle pour les rencontres en face-à-face avec la population, lors desquelles ils peuvent pratiquer une communication politique plus traditionnelle. Notamment, la perte du monopole des réponses, l'absence de sélection des participants au débat, l'impossibilité de maîtriser les tours de parole et celle de faire appel à des soutiens politiques ou techniques, la nécessité d'une argumentation non soutenue par des supports et illustrations techniques (plans, cartes…) constituent autant d'éléments répulsifs de nature à éloigner du forum de discussion les responsables politiques dont les pratiques s'avèrent quelque peu rétives à la technicisation numérique. Dès lors, il n'est guère surprenant de constater que les élus tentent de déplacer le débat électronique vers des lieux (par exemple, les réunions publiques) dont ils maîtrisent mieux l'usage et qui leur assurent davantage l'exclusivité de la parole d'autorité.

En parallèle, les citoyens sont peu enclins à investir le forum de discussion, dispositif dont les finalités demeurent obscures à leurs yeux. De la même manière que les dispositifs participatifs qui lui sont antérieurs, le forum ne parvient à mobiliser, en effet, qu'une partie extrêmement faible de la population locale. Rappelons simplement que plus des trois-quart des internautes intervenant sur les forums de notre corpus n'ont posté qu'un seul message. Leur participation est épisodique et distendue dans le temps, apparentant les échanges électroniques à des « conversations discontinues[1590] », selon la terminologie de Michel Marcoccia.

La faiblesse du nombre de messages relevée sur l'ensemble des forums du « grand Sud-Ouest » relève de plusieurs paramètres explicatifs. Outre les déterminants sociaux traditionnels de la participation politique, en partie transposables aux comportements des internautes, ce relatif manque d'intérêt de leur part vis-à-vis des forums municipaux est imputable à plusieurs facteurs : les choix thématiques opérés par les responsables municipaux, la configuration technique des forums, le manque de conviction des internautes quant à l'impact réel de leurs propos auprès des responsables.

Par ailleurs, l'observation plus attentive des intervenants montre que le débat électronique est, en réalité, monopolisé par une minorité d'individus de telle sorte que le pluralisme des

[1590] Voir Michel MARCOCCIA, "On-line Polylogues : conversation structure and participation framework in Internet Newsgroup", *op. cit.*

opinions[1591] s'en trouve sérieusement affecté et ce, d'autant plus, que les représentants associatifs sont largement absents de cet espace. Par ailleurs, si le forum permet parfois à des individus ou groupes ordinairement peu présents dans les autres dispositifs de participation de prendre la parole, c'est à la condition d'un accompagnement institutionnel jetant le doute sur le degré de liberté selon lequel les propos sont effectivement énoncés[1592].

La faible quantité de messages, le défaut de continuité et de synthèse des échanges, le caractère récent du forum sont des éléments de nature à expliquer l'absence de lien explicite entre participation électronique et décision politique. Surtout, entre des élus absents et des citoyens qui ne sont représentatifs ni statistiquement, ni politiquement, la place de la décision apparaît, en effet, particulièrement problématique. Mais, il faut souligner que l'intégration aléatoire du forum au sein du processus décisionnel institutionnel n'est pas exclusive de répercussions inattendues dans l'espace local. L'organisation d'actions collectives, via le forum de la ville, contraignant la municipalité à renoncer à un de ses projets en constitue une illustration frappante. De même, l'écho que seront susceptibles, à plus ou moins longue échéance, de provoquer certaines des critiques écrites et publiées sur le forum pourrait contrebalancer une parole institutionnelle qui occupe, jusque là, une place éminente au sein de l'espace public local.

[1591] Or, comme le rappelle Tamara Witschge, l'hétérogénéité des positions est une des conditions de la délibération. Voir Tamara WITSCHGE, "Online Deliberation: Possibilities of the Internet for Deliberative Democracy", Paper submitted to Euricom (European Institute for Communication and Culture) Colloquuim, *Electronic Networks and Democracy*, Nijmegen, The Netherlands, 9-12 October 2002, <http://oase.uci.kun.nl/~jankow/Euricom/>, 4 janvier 2003, p. 10-11.

[1592] De plus, les messages de « jeunes », précédemment cités, illustrent à quel point le langage écrit peut constituer un barrage à ceux qui maîtrisent difficilement cette forme d'expression. De peur d'être incomprises ou stigmatisées par leurs interlocuteurs, les populations défavorisées peuvent s'abstenir de participer aux forums, dont l'accès et le maniement sont par ailleurs pour l'instant réservés à une certaine catégorie de personnes. Voir Chapitre 4.

A partir de notre étude des forums municipaux du « grand Sud-Ouest », présentée dans les trois chapitres de cette seconde partie, le tableau suivant constitue une tentative de schématisation des rapports entre les propriétés techniques du forum de discussion et les pratiques délibératives de la municipalité et des internautes, pratiques qui sont, quelquefois, ambivalentes.

PROPRIETES TECHNIQUES DU FORUM ET PRATIQUES DELIBERATIVES CONSTATEES		
Propriétés techniques du forum	**Pratiques municipales**	**Pratiques des internautes**
Permanence de l'accès aux propos exprimés	- accentuation de la modération en raison de la durabilité des critiques potentielles à l'égard de la municipalité (Tarbes) - connaissance continue de l'opinion d'une partie de la population, en dehors des outils de mesure ponctuels (Montpellier)	- lorsque les responsables politiques interviennent effectivement sur le forum, transparence des actions municipales - contrôle des actions municipales (Anglet)
Mode écrit de la communication	- le caractère écrit des messages facilite leur consultation ; comme pour la permanence d'accès, c'est un facteur contribuant à l'accentuation de la modération (Cenon) - perpétuation du formalisme des interventions des responsables politiques, habitués à les formuler par écrit (Montpellier)	- exclusion de certaines personnes peu rompues à l'expression écrite - inclusion de ces mêmes personnes en raison du style possiblement familier d'écriture et si il existe un accompagnement institutionnel adéquat (Cenon) - rationalité des argumentations (Tarbes)
Asynchronie des échanges	- absence de maîtrise des tours de parole, ce qui peut conduire les élus à ne pas intervenir sur le forum municipal	- facilitation de la prise de parole pour les individus ne pouvant respecter les horaires fixes des réunions en présentiel (Montpellier) - affaiblissement de la dynamique des échanges lorsque le laps de temps qui s'écoule entre les différentes interventions est trop important (Condom, Vauvert)
Absence de co-présence physique	- réticence des responsables politiques à intervenir car la présence électronique est trop éloignée de leur mode habituel de communication politique (Montpellier, Tarbes) - disparition de la symbolique du pouvoir - absence de maîtrise de la distribution de la parole	- facilitation de la prise de parole - virulence des propos (Luchon) - disparition des signes non discursifs d'appartenance sociale
Universalité géographique d'accès	- diffusion de l'image de la ville à l'extérieur des frontières communales : moyen de pression sur les élus et accentuation de la modération (Luchon)	- extra-territorialité de certaines interventions (Tarbes)
Expression directe, non médiatisée socialement	- court-circuitage des médiations associatives - possibilité d'instrumentalisation par les opposants (Tarbes)	- facilitation de la prise de parole (Carmaux)

Conclusion générale

L’analyse des formes électroniques de délibération s’inscrit dans un contexte où les difficultés rencontrées par le système représentatif côtoient une inventivité procédurale sans précédent visant à favoriser l’implication des citoyens dans la gestion des affaires publiques. Quoique modérée par un certain discours politologique déplorant l’apathie des foules et la réticence des élus, cette inventivité intéresse de manière accrue la théorie politique, notamment anglo-saxonne, qui voit dans l’apparition contemporaine d’un principe délibératif un tournant de la gouvernance démocratique. Pourtant, les possibles implications de l’association entre technologies de l’information et de la communication et débat public ne suscitent qu’un intérêt mineur dans le champ scientifique français. A rebours, nous avons précisément voulu examiner les spécificités de la délibération électronique, particulièrement à l’échelle locale, les significations et les tensions qu'elles révèlent au regard de la capacité du système politique actuel à engager des procédures de démocratisation de la décision publique. A cette fin, nous avons mobilisé un ensemble de techniques d’investigation, visant à tracer le cadre socio-technique dans lequel s’insèrent les forums électroniques et à expliciter leur fonctionnement au sein de l’organisation municipale. Ceci impliquait d’ignorer délibérément la posture attentiste face à l’existence, actuellement inévitablement limitée, des réalisations municipales dans le domaine de la communication électronique. Notre recherche était donc fondée sur un pari, celui de considérer que, malgré l’inégal accès à Internet, sa fraîche intégration parmi les supports municipaux de communication et les constats désillusionnés sur la faculté des dispositions législatives et de leurs traductions empiriques (à travers procédures et dispositifs participatifs) à améliorer effectivement l’implication des citoyens, il était toutefois possible de repérer, d’ores et déjà, les prémices de formes inédites de délibération sur les forums électroniques municipaux. Il s’agissait donc de dégager leurs liens, tendanciels, avec la problématique délibérative. Dans cette perspective, nous avons pris en compte un double mouvement de structuration : le rôle de la technique conditionnant du politique mais aussi, symétriquement, celui des pratiques, institutionnelles et citoyennes, sur la technique. La comparaison avec les dispositifs participatifs et délibératifs hors ligne a, par ailleurs, été posée comme un postulat méthodologique indispensable à la mise à jour des spécificités propres de la délibération électronique.

Les sites Internet municipaux constituent l’espace de communication dans lequel s’implantent les forums de discussion étudiés. Leurs principaux traits sont significatifs

d'une conception sous-jacente de la démocratie locale et, à ce titre, influencent, en partie, les formes et la nature des débats qui se déroulent sur les forums en ligne. Pendant quatre ans, nous avons ainsi analysé l'ensemble des sites Internet des municipalités du « grand Sud-Ouest » (Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) dont la population est supérieure à 20 000 habitants, soit 19 en 1999, 38 en 2000, 42 en 2001 et 43 en 2002. Ces sites remplissent des objectifs identiques à ceux promus par les supports antérieurs de communication municipale : la promotion de la commune (et de ses responsables) et la délivrance d'informations pratiques aux administrés. Mais, en particulier en raison de leur caractère interactif, ils suscitent des interrogations quant à leur contribution à l'essor d'une démocratie davantage participative. La plupart des travaux portant sur les sites municipaux cherchent ainsi à les appréhender sous l'angle de la démocratie électronique locale, entendue comme l'exploitation des potentialités techniques du média Internet en vue d'accroître la participation des citoyens au processus décisionnel local. Toutefois, les conclusions de ces études s'avèrent mitigées quant à la réalité, voire même l'éventualité, d'une telle démocratie. Les sites Internet municipaux du « grand Sud-Ouest » donnent lieu, de ce point de vue, à un constat mesuré. Ils présentent trois caractéristiques majeures : prédominance de la diffusion d'informations au détriment du développement des applications interactives ; privilège accordé par les éditeurs municipaux à une logique consensuelle par rapport à une logique d'expression des antagonismes locaux ; latitude laissée aux intermédiaires (webmestres, responsables de la communication), moins franche cependant en ce qui concerne la gestion des aspects interactifs des sites.

Le caractère récent des forums de discussion sur les sites Internet municipaux français constitue certainement un facteur susceptible d'expliquer la méconnaissance de leur fonctionnement et des rapports, tant pratiques que spéculatifs, qu'ils peuvent entretenir avec la délibération. Ils sont en effet peu étudiés. Pourtant, trois raisons au moins devraient motiver des travaux scientifiques à leur égard. D'abord, leurs modes d'appropriation, aussi bien par les responsables municipaux que par les citoyens, sont susceptibles d'évoluer à plus ou moins long terme. Ensuite, l'observation des forums de discussion renseigne sur les conditions d'émergence, théoriques et pragmatiques, d'un espace délibératif à l'échelle locale. Enfin, dans un climat social où l'amélioration des relations entre élus et citoyens constitue un invariant du discours politique et où de multiples procédés et expérimentations tentent précisément de renouer le lien fragilisé entre représentants et représentés, le forum

de discussion est aussi un lieu original, certes dématérialisé mais néanmoins permanent, où peuvent se confronter doléances, revendications, opinions et propositions de l'ensemble des acteurs de la cité.

Mais, rappelons que les forums sont des espaces de discussion permettant des échanges écrits, en différé, médiatisés par Internet. Ont ainsi été étudiés les vingt trois forums proposés sur huit sites de municipalités appartenant au « grand Sud-Ouest », ceux d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques), Carmaux (Tarn), Cenon (Gironde), Condom (Gers), Luchon (Haute-Garonne), Montpellier (Hérault), Tarbes (Hautes-Pyrénées) et Vauvert (Gard). L'analyse des sept cent trente et un messages postés, au 15 février 2002, sur l'ensemble de ces forums, ainsi que des entretiens semi-directifs, réalisés en janvier 2003, auprès des responsables politiques et administratifs des municipalités considérées, ont permis de tenter d'appréhender les spécificités de la délibération électronique. Toutefois, à cette étude des formes électroniques de délibération proposées par quelques municipalités françaises fait défaut celle des internautes eux-mêmes, qui ne sont saisis qu'au travers de leurs productions discursives effectivement publiées, et donc accessibles à l'observation, sur les forums. Quoique portant sur plus de sept cent messages, le matériau sur lequel nous avons travaillé est, au regard de la richesse des contenus, restreint. Les techniques d'investigation mériteraient certainement d'être approfondies. Par exemple, l'analyse argumentative a été insuffisamment exploitée. De même, l'appréciation de certains phénomènes, que nous avons ici trop peu abordés, tels que la capacité des internautes à monter en généralité, nécessite de construire des outils méthodologiques adaptés.

Dans cette conclusion, nous voudrions insister sur l'originalité du forum de discussion comme mode d'intervention des citoyens dans l'espace public local. En les distinguant de celles propres aux dispositifs hors ligne, nous rappelons les caractéristiques de la délibération électronique au regard la participation qu'elle suscite, son organisation institutionnelle, les types d'argumentations qu'elle favorise, l'égalité de ses participants et son articulation avec la décision politique. Dans cette optique, nous nous efforçons de montrer comment les forums du « grand Sud-Ouest » trouvent un écho dans les théories délibératives évoquées en introduction et comment leur observation permet, toutes proportions gardées, d'infirmer ou de corroborer certains des aspects de ces théories. Auparavant, nous souhaitons souligner l'idée de la non superposition des contours de la

participation électronique avec ceux de la participation politique observée dans le cadre de dispositifs hors ligne.

Des contours de la participation électronique non superposables à ceux de la participation politique

Selon la conception qu'en ont les élus, le forum apparaît, de manière générale, davantage comme un moyen d'expression de la population et de questions-réponses, que comme un instrument de délibération publique. En cela, il poursuit les mêmes objectifs que ceux assignés aux autres outils mis en œuvre par les municipalités visant à améliorer la communication entre représentants et représentés. Lieu d'expression, le forum devrait permettre, aux yeux des responsables municipaux, d'apprécier la teneur d'une certaine opinion publique locale et de contribuer à désamorcer les conflits éventuellement suscités par les décisions de l'autorité municipale. Lorsque le forum est envisagé comme un moyen de connaissance de l'opinion, les responsables insistent plus particulièrement sur sa permanence au regard de la volatilité des paroles orales (par exemple, dans le cas des conseils et des réunions publiques). Egalement évoqué par les éditeurs municipaux, le débat entre citoyens est, quant à lui, considéré sous l'angle de la sociabilité et, en ce sens, doit tendre, à l'aide une modération appropriée, vers l'entente plutôt que la discorde. En réalité, les différents objectifs énoncés par les responsables municipaux s'avèrent ajournés par une participation électronique anémique. En effet, bien qu'ils recèlent d'importantes possibilités en termes d'échanges d'opinions, les forums de discussion de notre corpus ne sont que très faiblement investis par la population. Aussi, l'introduction de cet outil dans la sphère publique locale est justiciable d'un constat identique à celui effectué à propos des dispositifs participatifs ou délibératifs plus traditionnels pour lesquels les habitants ne manifestent qu'un intérêt minimal. Les échanges électroniques, fréquemment constitués d'interventions sporadiques et éparses dans le temps, relèvent d'un engagement distancié qui rend, pour l'instant, improbable la construction d'une véritable délibération locale.

Trois conditions au moins semblent primordiales pour que le forum puisse susciter une implication de la part de la population. D'abord, il faut que cette dernière ait connaissance de son existence : le rapport entre démocratisation et publicité du dispositif doit être réaffirmé. Ensuite, pour que la participation soit effective, doivent nécessairement être

précisés les enjeux sur lesquels elle porte et explicités les liens l'unissant aux décisions prises par l'autorité publique. Surtout, l'existence d'une culture participative préexistante dans la ville considérée constitue un terreau, sur lequel peuvent s'enraciner des formes électroniques de participation, davantage fertile qu'un espace politique dont des pratiques participatives antérieures sont absentes, notamment parce que peuvent être plus facilement envisagées diverses combinaisons entre les formes en ligne et hors ligne de débat.

Mais, il faut souligner que si les déterminants économiques et socioculturels de la participation politique, tels qu'ils ont été dévoilés par Daniel Gaxie, ne sauraient être naturellement érodés par l'électronique, voire se trouvent amplifiés par les disparités d'accès à Internet, les contours de la participation observable sur les forums n'épousent pas exactement ceux de la participation hors ligne. Sur ce point, les caractéristiques du forum combine deux effets contradictoires. En effet, le mode écrit des discussions freine, en l'absence d'accompagnement associatif ou institutionnel adapté, l'expression des citoyens maîtrisant difficilement le langage écrit. En même temps, l'asynchronie autorisée par le forum peut encourager la prise de parole d'individus prioritairement investis jusqu'alors dans la sphère professionnelle et familiale. De plus, l'invisibilité du public, ainsi que la possibilité de masquer son identité, incline à la prise de parole ceux qui précisément ne possèdent pas les codes de l'expression en public.

Une domination institutionnelle contrariée par des modes spécifiques de gestion du débat électronique

De la même manière que les dispositifs hors ligne préexistants, les forums font l'objet d'un encadrement thématique et éditorial de la part de l'autorité municipale. En effet, les sujets sur lesquels doivent porter les interventions des internautes sont, dans certains cas, choisis par les éditeurs municipaux eux-mêmes. De même, les formes que ces interventions sont admises à revêtir sont également pensées par les éditeurs. La volonté de maîtriser le contenu discursif des forums est accentuée par leur caractère permanent. En raison de la pérennité des critiques potentielles portées par les internautes à l'encontre des actions ou des responsables municipaux, ces derniers peuvent, en effet, se trouver tentés de contrôler de manière accrue la teneur des messages en mesure d'accéder à la publication électronique. De même, la visibilité des propos, au-delà des frontières communales, peut

accroître leur méfiance à l'égard du forum. Certes, le défaut de formalisation des règles encadrant les échanges serait vraisemblablement tout aussi préjudiciable au développement des discussions que l'existence d'une forte censure s'exerçant à l'encontre des paroles populaires. Mais, les motivations des responsables municipaux ne ressortent pas toutes de la seule exigence d'un déroulement satisfaisant du débat.

Trois logiques – liées à la légitimité des participants, aux modes de construction de l'intérêt général et à l'échelle territoriale à laquelle cet intérêt peut être élaboré – sous-tendent l'élaboration de ces règles explicites et implicites de la discussion en ligne. Elles conduisent toutes à poser comme seule garante de la légitimité des propos, la municipalité elle-même. Et ce même si, ces prescriptions ne font pas l'objet, en pratique, d'une application totalement rigoureuse. D'abord, les éditeurs municipaux tentent de capter des participants au forum en fonction de leur « compétence » sur les sujets débattus, mais aussi de leur habileté à manier le discours rhétorique. Sans aller jusqu'à solliciter une expertise de la part des citoyens prenant la parole, la municipalité souhaite que ce soient des individus informés qui s'expriment prioritairement afin, en quelque sorte, de donner le ton aux échanges postérieurs ou de cadrer une discussion trop éloignée de canons « rationnels ». En théorie, cette attitude conduit corrélativement soit à écarter du forum les contributions témoignant d'une insuffisante connaissance du sujet ou de maîtrise des codes de l'expression publique, soit à les ignorer, les reléguant de fait dans le registre de l'illégitime. Dès lors, le caractère « objectivement » construit des arguments autorisés dans la discussion remet en cause l'égalité des participants. Ensuite, la construction commune de l'intérêt général est, sur les forums, mise à mal par le choix même des thèmes opéré par les responsables municipaux. Ce choix se fonde sur une représentation des intérêts des citoyens, sans que ces derniers puissent eux-mêmes les déterminer : la municipalité impose ainsi un agenda de problèmes, dont elle a d'ailleurs en partie déjà engagé les solutions. Enfin, sur les forums, le risque d'enfermement des débats sur le seul quartier est, comme pour les conseils, patent, dans la mesure où certaines municipalités indexent précisément leurs forums sur le découpage territorial de la commune (voir le cas du nouveau forum de Montpellier). Paradoxalement, ce repli sur une échelle micro-locale semble aussi constituer une condition de « bonne » gestion du forum et de la prise en considération des messages par les responsables politiques. Aussi, il est tentant de vouloir affirmer le maintien des formes politiques institutionnelles de domination, notamment en raison de la définition unilatérale des règles de la discussion par le pouvoir politique. Mais, cet ascendant se

trouve, en partie, contrarié, sur les forums, par l'érosion des signes symboliques du pouvoir et un contrôle malaisé des conditions de la délibération par l'institution elle-même. En cela, le forum est justiciable d'une approche analogue à celle qui a prévalu pour l'analyse de divers dispositifs participatifs effectuée par Maurice Blanc (concertation urbaine), Cécile Blatrix (enquête publique), Loïc Blondiaux (conseil de quartier), ou encore Marion Paoletti (référendum communal) : l'ouverture de l'espace politique local aux paroles populaires s'accompagne inéluctablement de la volonté d'en maîtriser les manifestations. Sont ainsi préservés les modes représentatifs d'exercice du pouvoir local, même si cette ouverture est significative d'une remise en jeu partielle des fondements de leur légitimité.

Dans le cadre de la gestion du forum, il faut également souligner le rôle déterminant des « experts » (gestionnaire de site, responsable de la communication) et ce, à un triple niveau : celui de la modération, de la transmission des messages aux responsables politiques, et, parfois même, de la rédaction des réponses aux internautes. On observe ainsi un phénomène similaire à celui à l'œuvre dans le champ politique local désormais investi, comme l'ont constaté Rémi Lefebvre, Magali Nonjon ou Jean-Michel Fourniau, par des « professionnels » de la participation ou de la médiation, lesquels dessaisissent en partie les élus de la détermination de l'intérêt général. Aussi, la technique ne fait pas disparaître les intermédiaires ; leur rôle se trouve en réalité renforcé, notamment par leur faculté fonctionnelle de déterminer les questions qui ressortent du « politique ». Elle ne modifie qu'à la marge le fonctionnement habituel de l'organisation municipale (par exemple, nécessité de valider une réponse « importante » auprès d'un élu)

Soulignons que le forum de discussion, par les différences qu'il cultive avec les dispositifs en présentiel, porte en germe des ferments de changement quant à l'organisation habituelle de la délibération et sur laquelle les autorités politiques exercent généralement une emprise ferme. Cette emprise qui confine à l'omnipotence du pouvoir politique sur les prises de parole des citoyens se trouve, sur les forums, quelque peu contrariée par des modes de gestion de la discussion qui échappent, en partie à l'autorité. D'abord, le contrôle des contenus discursifs se fait de manière indirecte, en l'absence des élus, puisque ce sont les agents chargés de la gestion du site qui l'effectuent selon des modalités qui ne sont pas toujours clairement explicitées aux internautes. Ensuite, il est, sur le forum, impossible de définir les tours de parole comme c'est le cas lors des débats publics en face-à-face. Ce défaut de distribution de la parole est corrélatif d'un développement quelque peu

anarchique des propos mais aussi d'un nivellement du statut des intervenants (qui peuvent, par exemple, s'exprimer sans être coupés par l'autorité). En outre, sont observables des formes de déplacement (s'exprimer hors thèmes à Condom, poster des messages après le service du webmestre afin d'éviter sa modération comme le firent les internautes tarbais, etc.) et de détournement (organiser des actions collectives comme ce fut le cas à Anglet afin de protester contre la fin de la gratuité des parkings bordant les plages) opérées par les internautes qui sont plus difficilement praticables dans le cadre de dispositifs délibératifs plus traditionnels.

Un espace discursif conflictuel ; des argumentations émotionnelles qui ne s'affranchissent pas d'un souci de généralisation

Le rôle des webmestres et des responsables de la communication est d'autant plus important que les problèmes sur lesquels portent les interventions des internautes sont précisément significatifs d'un intérêt fort pour le politique, et plus particulièrement, pour les affaires publiques locales. Sur ce point, la quasi-totalité des interventions des internautes s'inscrivent dans le registre du témoignage, fondé notamment sur la connaissance des lieux. Les internautes mobilisent davantage des savoirs d'usage plutôt que des connaissances techniques des dossiers évoqués ; les interventions trop complexes ou spécialisées sont d'ailleurs ignorées par l'ensemble des participants (par exemple, le long message relatif à la gare multimodale posté sur le forum de Tarbes). Rappelons que pour Jürgen Habermas la rationalité des échanges constitue un aspect essentiel de la délibération. De même, Bernard Manin estime que l'usage d'arguments rationnels est indispensable pour produire de l'accord et donc des décisions communes. D'autres auteurs, comme Lynn Sanders ou Iris Marion Young, prônent la prise en compte d'arguments relevant davantage de la sensibilité des individus, dès lors autorisés à s'exprimer dans le registre du témoignage ou du récit personnel. Ce faisant, elles réhabilitent le rôle des émotions dans l'argumentation, mais surtout la possibilité d'une égalité réelle entre les participants puisque le récit ou le témoignage ne peuvent faire l'objet, à proprement parler, d'une évaluation. Les forums électroniques que nous avons étudiés sont effectivement propices à l'accueil de formes plus émotionnelles ou narratives d'expression qu'à des argumentations purement rationnelles. Mais, ces dernières ne sont toutefois pas

complètement absentes de l'espace électronique. Aussi, ces constats tendent à suggérer que ces deux perspectives théoriques trouvent une traduction, certes inégale, sur les forums de notre corpus.

Dans le prolongement de l'exigence de rationalité, le consensus représente le point d'orgue de la délibération habermassienne. Contrairement à cette conception, John Dryzek affirme que la délibération ne doit pas nécessairement aboutir à un consensus. De manière moins tranchée, Amy Gutman et Dennis Thompson évoquent, quant à eux, l'existence de « désaccords délibératifs » auxquels conduisent les discussions de participants tenus par le respect mutuel de leurs positions respectives. Sur les forums du « grand Sud-Ouest », l'intérêt pour les questions politiques s'exprime sur un mode conflictuel, les internautes n'hésitant pas à critiquer vivement tant la personne que l'action de leurs responsables, mais aussi les opinions et prises de positions des autres intervenants, sans qu'il soit réellement possible, en raison de la durée limitée des échanges électroniques, d'apprécier la résistance des opinons les unes à l'égard des autres. En cela, le forum donne une visibilité aux tensions existantes dans l'espace local (voir par exemple le débat entre hôtelier, curiste et contribuable sur le forum de Luchon). Aussi, le forum électronique de discussion apparaît comme le plus éloigné des positions théoriques précédemment évoquées dans la mesure où il constitue un lieu nettement conflictuel, qui s'apparente à un espace davantage de dénonciation que de constructions de positions communes entre les participants sur les sujets politiques abordés.

Ce caractère polémique des échanges n'est pas cependant exempt du souci de l'intérêt général ; nombre de messages montre en effet que certains internautes, s'ils expriment certes leurs revendications propres, tentent de les raccrocher au sort plus général de la collectivité ou de la communauté à laquelle ils appartiennent, voire à un principe supérieur de justice (par exemple, l'accès pour tous aux services publics sur le forum tarbais), les argumentaires reposant seulement sur les préoccupations d'une partie de la population étant disqualifiés par les autres participants (toujours sur le forum tarbais, voir le cas des parents d'élèves). Pour Habermas, la montée en généralité et l'exigence d'impartialité sont des présuppositions explicites de toute pratique argumentative. Selon lui, la publicité implique que les participants à la discussion doivent être capables de se distancier de leurs propres intérêts. En conséquence, ils doivent être ouverts aux arguments des autres et prêts

à reconsidérer la valeur de leurs propres raisons. Jon Elster soutient également que, dans un cadre public, les participants doivent mettre leurs intérêts personnels entre parenthèses et monter en généralité, sous peine de sanctions de la part du groupe. Dominique Memmi montre, quant à elle, que cette exigence de généralisation constitue en réalité un principe d'exclusion des profanes du débat. Les forums électroniques de discussion s'inscrivent visiblement dans la logique de généralisation décrite par Jon Elster. Il est, en effet, possible d'affirmer clairement que la publicité des échanges, même en l'absence physique des tiers, n'empêche pas les participants au débat de tenter de légitimer leur contribution en ayant recours à des opérations de montée en généralité. Et ce, même si ce souci de généralisation coexiste avec l'expression d'intérêts purement particuliers.

Aplanissement des hiérarchies discursives et irréductibilité de compétences

Par ailleurs, Jürgen Habermas considère comme égaux les participants à la délibération. En d'autres termes, les inégalités existantes de pouvoir et de ressources ne doivent pas jouer sur leurs chances d'influencer le cours de la délibération. Ses contradicteurs, se fondant sur des constats empiriques ou des positions de principe, invalident une telle approche en soulignant son caractère illusoire et en réaffirmant l'irréductibilité des rapports de pouvoir à l'œuvre dans toute communication. De manière générale, Pierre Bourdieu a déjà montré que s'exerce à l'encontre des catégories de la population les plus dépourvues de capital culturel, économique, scolaire et social, une violence symbolique qui les cantonne au silence. Du point de vue de l'égalité des participants, deux logiques antithétiques animent les forums observés, de telle sorte qu'aucune de ces deux approches ne peut rendre complètement compte de leur fonctionnement.

D'une part, les inégalités d'accès à Internet grèvent de fait le caractère démocratique des forums de discussion. Rappelons en effet que le seul accès matériel à Internet est fortement conditionné par l'âge, l'appartenance socioprofessionnelle, le niveau de revenus ou encore de diplôme des individus. En dehors de leur accessibilité même, plusieurs éléments doivent être pris en considération pour évaluer le potentiel démocratique des discussions en ligne et leur capacité à reconfigurer les hiérarchies sociales, culturelles,

habituellement observables dans le cadre des prises de parole traditionnelles. Au cours des échanges, en dépit de la dilution des signes sociaux d'appartenance des participants, la qualité de leurs argumentaires et la manière dont sont formulées leurs contributions constituent un marqueur social de leur compétence et de leur statut : les interventions qui sont mal écrites ou peu intelligibles en raison d'un vocabulaire et d'un style inappropriés à l'expression publique, striées de fautes de frappe, de grammaire ou d'orthographe sont moins bien prises en compte par l'autorité municipale, mais aussi déconsidérées par les autres participants. Aussi, les individus « défavorisés » sont plutôt écartés du forum par le mode écrit de la communication qui lui est intrinsèque. Cette exclusion est faiblement compensée par l'aspect ludique du forum et la souplesse de l'écriture électronique, mais peut être tempérée lorsque est mis en œuvre un accompagnement institutionnel adéquat (par exemple dans le cadre du cyberbus circulant dans les divers quartiers de Cenon). De plus, les discussions électroniques sont fréquemment accaparées par un petit nombre d'internautes. Cette monopolisation de l'espace du forum nuit à la diversité des opinions émises et partant, peut contribuer à renforcer la spirale du silence par le discrédit jeté sur des opinions qui ne s'inscriraient pas dans le cercle étroit des argumentations admises par les habitués (voir les échanges relatifs à la Halle Marcadieu sur le forum de Tarbes).

Mais, d'autre part, du point de vue d'un possible aplanissement de la dimension hiérarchique des échanges, la communication électronique atténue surtout la place généralement éminente – dans les débats hors ligne – des interventions municipales dont seul le formalisme signale, sur les forums, le caractère officiel. Cette affaiblissement de la domination discursive de l'institution est liée à deux faits : l'impossible ou difficile mise en œuvre d'une symbolique du pouvoir (notamment en raison de l'absence même d'un lieu matériel de débat) et la soustraction du débat aux seules conditions des autorités organisatrices. Sur ce dernier point, doivent être plus particulièrement soulignés, la perte du monopole des élus quant aux réponses apportées aux interrogations des internautes, l'absence de sélection des participants (la municipalité ne « donne » pas, à proprement parler, la parole, les internautes s'en saisissent), le défaut de maîtrise dans la distribution des tours de parole, l'impossibilité d'avoir recours à des supports techniques d'argumentations (plans, cartes, etc.) et de faire appel à des soutiens externes. Autant d'éléments qui, par ailleurs, n'incitent vraisemblablement pas les élus à prendre part aux échanges électroniques.

Des débats qui s'articulent difficilement à la décision politique

Dès lors, l'articulation entre les discussions se déroulant sur les forums et les décisions effectivement prises par l'autorité municipale est conditionnée par plusieurs facteurs. D'une part, alors qu'ils sont très présents dans les dispositifs en face-à-face, les élus le sont extrêmement peu sur les forums de discussion qu'ils ont pourtant laisser initier. Leur réticence à intervenir sur les forums et leur manifeste préférence pour les réunions lors desquelles la population est physiquement présente provient, en partie, de leur conception même de la participation des citoyens et de la pratique qu'ils en ont. Alors que les réunions publiques ou les conseils de quartiers sont des lieux qui facilitent, auprès des habitants, l'explicitation de la politique municipale sur un ou plusieurs aspects précis, les multiples sollicitations dont font l'objet les responsables politiques sur le forum de discussion rendent incertaine la mise en œuvre systématique d'une telle communication pédagogique. Pourtant, il serait possible d'envisager que l'absence des élus sur les forums ne soit pas synonyme de la non prise en compte des messages qui y sont postés. Cette possibilité est néanmoins hypothéquée par la double médiation technique et administrative (rôle majeur des gestionnaires de site, poids de la technostructure municipale) dont font l'objet les contributions des internautes. Ces dernières n'accèdent, en définitive, que difficilement à l'espace politique. Lorsque c'est le cas, elles renforcent davantage le consensus institutionnel sur les problèmes qui méritent l'attention des responsables, qu'elles ne modifie l'agencement de l'agenda local. D'autre part, les participants aux forums ne sont pas statistiquement représentatifs de la population locale. Concernant la représentativité politique, nous avons vu que le débat électronique est en réalité le fait de seulement quelques internautes et que, dès lors, le pluralisme des positions exprimées est nécessairement limité. Un autre fait doit être signalé : la quasi-absence d'acteurs qui ont habituellement un rôle fondamental de médiation entre la mairie et la population, les associations. Ces dernières n'interviennent que très rarement et leurs interventions sont principalement motivées par des considérations pratiques.

Si le lien entre discussions électroniques et décision apparaît, actuellement, extrêmement ténu, le forum a néanmoins certaines incidences dans l'espace public local. D'un simple espace d'expression de la contestation à l'encontre de la politique municipale,

le forum se mue parfois en espace d'organisation de cette même contestation qui se manifestera alors concrètement dans l'espace urbain et ne pourra plus, dès lors, être ignorée du pouvoir politique. De plus, l'alliance entre la publicité, même restreinte, des propos et leur caractère écrit nous semble susceptible de renouer le lien entre la notion d'opinion publique et la fonction ancienne de contrôle des gouvernants par les gouvernés. Les responsables l'ont d'ailleurs intuitivement bien perçu puisque la possible traçabilité des critiques postées sur le forum induit chez eux la tentation d'accentuer sa modération. Au contraire de tous les dispositifs délibératifs et participatifs fonctionnant dans le registre de l'oralité, le forum permet, en effet, de conserver pour un laps de temps, qui certes demeure à la discrétion de la municipalité, les discussions entre les citoyens eux-mêmes, mais aussi entre ces derniers et leurs responsables. Toute personne qui se connecte au site de la mairie peut dès lors apprécier l'adéquation entre les propos tenus publiquement par ces derniers et les réalisations effectives de l'équipe en place.

Notre observation des forums de discussion du « grand Sud-Ouest » confirme l'importance des problèmes repérés par les théories délibératives et, en même temps, laisse voir, pour certains d'entre eux, des interstices qui autorisent à ne pas agréer plusieurs des propositions défendues par certains théoriciens. Aussi, à la lumière des résultats, partiels, de notre analyse, nous avons opéré un retour sur quelques-unes des interrogations animant les réflexions sur la délibération : les formes de cadrage du débat opéré par l'autorité publique, l'oscillation des échanges discursifs entre la coopération et le conflit, l'existence de hiérarchies entre participants et les conditions d'une articulation entre les décisions politiques et les discussions des citoyens. Les configurations qu'empruntent, sur les forums, chacune d'entre elles nous incite à insister sur l'indéniable particularité de ces outils comme modes discursifs de participation dans l'espace public local.

Ni univoques, ni définitives, les conclusions de notre travail laissent en suspens des interrogations qui se poseront avec d'autant plus d'acuité que les usages, tant institutionnels que citoyens, des technologies de l'information et de la communication sont amenés à évoluer. Néanmoins, les questions soulevées, les hypothèses envisagées, les ambiguïtés que recèlent les pratiques délibératives que nous avons constatées sur les forums municipaux pourraient être considérées comme autant de jalons préalables à des

recherches plus amples s'inscrivant dans un contexte social et politique en constante évolution. En effet, l'équipement informatique accru des ménages, sa maîtrise grandissante par la population et l'implantation croissante de réseaux haut débit sur l'ensemble du territoire national suggèrent le développement possible de pratiques, aujourd'hui en latence, d'Internet. De même, le champ politique, efficacement secondé par le champ législatif, valorise régulièrement la participation politique des citoyens. Surtout, l'inventivité des municipalités pourrait trouver à se décliner de multiples manières. En particulier, la combinaison institutionnelle entre les dispositifs en ligne et les dispositifs hors ligne, mis en oeuvre par les municipalités, est de nature à faire émerger, à l'échelle locale, de nouvelles configurations de débat public, aux modalités pour l'heure inexplorées.

Bibliographie

Ouvrages

ALBOUY (S.), *Marketing et communication politique*, L'Harmattan, coll. « Logiques Sociales », 1994, 340 p.

ALMOND (G. A.), VERBA (S.), ed., *The Civic Culture : Political Attitudes and Democracy in Five Nations*, London, Sage Publications, 1989, 392 p.

ARENDT (H.), *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, coll. « Pocket / Agora », 2004 [1961], 406 p.

ARENDT (H.), *Essai sur la Révolution*, Gallimard, coll. « Tel », 1985 [1967], 475 p.

ARENDT (H.), *La crise de la culture. Huit exercices de pensée politique*, Gallimard, coll. « Folio / Essais », 1997 [1954], 380 p.

ARISTOTE, *Ethique de Nicomaque*, Paris, GF Flammarion (trad. Jean Voilquin), 1992, 346 p.

ARISTOTE, *Les politiques*, GF Flammarion (trad. Pierre Pellegrin), 1993, p. 85-545.

ARNAUD (L.), GUIONNET (C.), dir., *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et dépolitisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2005, 323 p.

ARTERTON (F. C.), *Teledemocracy. Can Technology Protect Democracy ?*, London, Sage, 1987, 222 p.

AUBELLE (V.), « Les sens de la démocratie locale », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 271-301.

AUBENQUE (P.), *La prudence chez Aristote*, PUF, Quadrige, 2002, 220 p.

AUDARD (C.), « Le principe de légitimité démocratique et le débat Rawls-Habermas », *in* ROCHLITZ (R.), *Habermas. L'usage public de la raison*, PUF, coll. « Débats philosophiques », 2002, p. 95-132.

AUDIER (S.), *Les théories de la république*, La Découverte, coll. « Repères », 2004, 119 p.

AVRITZER (L.), « Nouvelles sphères publiques au Brésil : démocratie locale et délibération politique », *in* BACQUE (M.-H.), REY (H.), SINTOMER (Y.), dir., *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 231-251.

BACHIR (M.), « La consultation publique. Nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action politique », *in* FRANÇOIS (B.), NEVEU (E.), dir., *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 1999, p. 167-184.

BACHIR (M.), BUSSAT (V.), « L'entretien en actes », *in* CURAPP, *Les méthodes au concret*, PUF, 2000, p. 31-58.

BACOT (P.), « En haut et du mauvais côté. Les professionnels de la politique au miroir des citoyens », *in* OFFERLE (M.), dir., *La profession politique. XIXe- XXe siècle*, Belin, coll. « Socio-Histoires », 1999, p. 307-331.

BACQUE (M.-H.), « Démocratie participative, démocratie de proximité » (intervention pour la ville de Brest le 29 mars 2002), in *Conseils de quartier. Mode d'emploi*, ADELS, 2002, 5 p. [PDF], <http://www.adels.org>, 7 août 2004.

BACQUE (M.-H.), REY (H.), SINTOMER (Y.), « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », *in* BACQUE (M.-H.), REY (H.), SINTOMER

(Y.), dir., *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 9-46.
BACQUE (M.-H.), SINTOMER (Y.), « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *in* NEVEU (C.), dir., *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, L'Harmattan, coll. « Logiques Politiques », 1999, p. 115-148.
BAGUENARD (J.), BECET (J.-M.), *La démocratie locale*, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1995, 128 p.
BALANDIER (G.), *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1980, 188 p.
BARBER (B.), *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, 336 p.
BARDIN (L.), *L'analyse de contenu*, PUF, coll. « Le psychologue », 2003, 291 p.
BAUDOUIN (J.), *Les idées politiques contemporaines*, coll. « Didact Sciences politiques », Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, 201 p.
BENSAUDE (A.), « Supervision des flux d'échanges d'informations dans les forums électroniques », *in* GUEGEN (N.), TOBIN (L.), dir., *Communication, société et Internet*, L'Harmattan, 1998, p. 87-104.
BEVORT (A.), *Pour une démocratie participative*, Presses de Sciences Po, 2002, 130 p.
BIAREZ (S.), « Repenser la sphère locale selon l'espace public », *in* FRANÇOIS (B.), NEVEU (E.), dir., *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 1999, p. 267-283.
BIAREZ (S.), *Territoires et espaces politiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, coll. « Débats », 2000, 126 p.
BLANC (M.), « L'invention de la démocratie locale », *in* BLANC (M.), MORMONT (M.), REMY (J.), STORRIE (T.), dir., *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale*, L'Harmattan, 1994, p. 261-292.
BLANC (M.), « Participation des habitants et politique de la ville », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 177-196.
BLANCHET (A.), GOTMAN (A.), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Nathan, coll. « Sociologie 128 », 1992, 125 p.
BLANCO I FILLOLA (I.), « Les jurys citoyens en Espagne : vers un nouveau modèle de démocratie locale ? », *in* BACQUE (M.-H.), REY (H.), SINTOMER (Y.), dir., *Gestion de proximité et démocratie participative*, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 161-178.
BLATRIX (C.), « Le maire, le commissaire enquêteur et leur « public » : la pratique politique de l'enquête publique », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 161-176.
BLONDIAUX (L.), « Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de participation locale », *in* CEFAÏ (D.), PASQUIER (D.), dir., *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, PUF, 2003, p. 313-326.
BLONDIAUX (L.), « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », *in* BACQUE (M.-H.), REY (H.), SINTOMER (Y.), dir., *Gestion de proximité et démocratie participative*, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 119-137.
BLONDIAUX (L.), « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 367-404.

BLONDIAUX (L.), LEVEQUE (S.), « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement de Paris », *in* NEVEU (C.), dir., *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, L'Harmattan, coll. « Logiques Politiques », 1999, p. 17-82.
BLONDIAUX (L.), MARCOU (G.), RANGEON (F.), « La démocratie locale : mythe et réalités », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 5-10.
BOHMAN (J.), "Deliberative Democracy and Effective Social Freedom : Capabilities, Resources, and Opportunities", *in* BOHMAN (J.), REHG (W.), ed., *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*, Cambridge / London, the MIT Press, 1997, p. 321-348.
BOHMAN (J.), REHG (W.), ed., *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*, Cambridge / London, the MIT Press, 1997, 447 p.
BOLTANSKI (L.), THEVENOT (L.), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1991, 483 p.
BOLTANSKI (L.), « La dénonciation », in *L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Editions Métailié, 1990, p. 253-356.
BORRAZ (O.), *Gouverner une ville. Besançon 1959-1989*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998, 227 p.
BOULLIER (D.), *L'urbanité numérique. Essai sur la troisième ville en 2100*, L'Harmattan, 1999, 183 p.
BOURDIEU (P.), « L'opinion publique n'existe pas », in *Questions de sociologie*, Minuit, 1980, p. 222-235.
BOURDIEU (P.), « Culture et politique », in *La distinction. Critique sociale du jugement*, Minuit, coll. « Le sens commun », 1979, p. 463-541.
BOURDIEU (P.), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1997 [1ère éd., 1982], 243 p.
BOURDIEU (P.), *Choses dites*, Minuit, coll. « Le sens commun », 1987, 229 p.
BOURDIEU (P.), *Le sens pratique*, Minuit, coll. « Le sens commun », 1994 [1ère éd., 1980], 474 p.
BOURDIEU (P.), *Méditations pascaliennes*, Seuil, coll. « Points / Essais », 2003 [1997], 391 p.
BOY (D.), « Les nouveaux modes de délibération », *in* PERRINEAU (P.), dir., *Le désenchantement démocratique*, Paris, Editions de l'Aube, 2003, p. 291-307.
BOY (D.), MAYER (N.), « Les formes de la participation », *in* BOY (D.), MAYER (N.), dir., *L'électeur a ses raisons*, Presses de Sciences Po, 1997, p. 25-65.
BRAUD (P.), *La démocratie politique*, Seuil, 2003, 243 p.
BRAUD (P.), *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2002, 680 p.
BRETON (P.), *L'argumentation dans la communication*, La Découverte, coll. « Repères », 2003, 123 p.
BRETON (P.), *L'utopie de la communication. Le mythe du village planétaire*, La Découverte, 1992, 171 p.
BRETON (P.), *Le culte de l'Internet. Une menace pour le lien social ?*, La Découverte, coll. « Sur le vif », 2000, 128 p.
BRETON (P.), PROULX (S.), *L'explosion de la communication*, La Découverte / Poche, coll. « Sciences humaines et sociales », 1996, 324 p.
BRUNET (P.), « Les paradoxes de la représentation », in *Vouloir pour la nation. Le concept de représentation dans la théorie de l'Etat*, LGDJ, coll. « La pensée juridique », 2004, p. 91-150

BRUNET (S.), « Les espoirs de la consultation », *in* GUERARD (S.), dir., *Crise et mutation de la démocratie locale. En Angleterre, en France et en Allemagne*, L'Harmattan, 2004, p. 225-249.
BUDGE (I.), *The New Challenge of Direct Democracy*, Cambridge, Polity Press, 1996, 203 p.
BÜTSCHI (D.), *Le raisonnement dans les processus démocratiques. Le questionnaire de choix*, L'Harmattan, coll. « Logiques Politiques », 1999, 247 p.
CAILLOSSE (J.), « Eléments pour un bilan juridique de la démocratie locale en France », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 71-78.
CALLON (M.), LASCOUMES (P.), BARTHE (Y.), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001, 358 p.
CARDON (D.), HEURTIN (J.-P.), « La critique en régime d'impuissance. Une lecture des indignations des auditeurs de France-Inter », *in* FRANÇOIS (B.), NEVEU (E.), dir., *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 1999, p. 85-119.
CASTELLS (M.), *La galaxie Internet*, Paris, Fayard, 2001, 364 p.
CEFAÏ (D.), LAFAYE (C.), « Le cadrage d'un conflit urbain à Paris. Les répertoires d'argumentation et de motivation dans l'action collective », *in* CEFAÏ (D.), dir., *L'héritage du pragmatisme : conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Editions de l'Aube, coll. « Société et territoire », 2002, p. 371-394.
CERTEAU (M.) de, GIARD (L.), *L'ordinaire de la communication*, Paris, Dalloz, 1983, 167 p.
CERTEAU (M.) de, *L'invention du quotidien*, vol. 1 « Arts de faire », Gallimard, coll. « Folio / Essais », 2004 [1990], 349 p.
CHALON (G.), « Réflexion sur la notion de démocratie électronique locale », *in* GUERARD (S.), dir., *Crise et mutation de la démocratie locale. En Angleterre, en France et en Allemagne*, L'Harmattan, 2004, p. 251-283.
CHAMBAT (P.), « Espace public, espace privé : le rôle de la médiation technique », *in* PAILLIART (I.), dir., *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, Ellug, 1995, p. 65-98.
CHAMBAT (P.), FOURNIAU (J.-M.), « Débat public et participation démocratique », *in* VALLEMONT (S.), dir., *Le débat public : une réforme dans l'Etat*, LGDJ, 2001, p. 9-37.
CHAMBERS (S.), *Reasonable Democracy : Jurgen Habermas and the Politics of Discourse*, Ithaca, Cornell University Press, 1996, 250 p.
CHAMPAGNE (P.), *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Minuit, coll. « Le sens commun », 1990, 311 p.
CHEVALLIER (J.), « Synthèse », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 405-415.
CHICHE (J.), HAEGEL (F.), « Les connaissances politiques », *in* GRUNBERG (G.), MAYER (N.), SNIDERMAN (P. M.), dir., *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Presses de Sciences Po, 2002, p. 273-292.
COHEN (J.), « Deliberation and democratic legitimacy », *in* HAMLIN (A.), PETTIT (P.), ed., *The Good Polity:Normative Analysis of the State*, Oxford, Basil Blackwell, 1989, p. 17-34.
COHEN (J.), « Procedure and Substance in Deliberative Democracy », *in* BENHABIB (B.), ed., *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political*, Princeton, Princeton University Press, 1996, p. 95-119.

COLEMAN (S.), GØTZE (J.), *Bowling Together : Online Public Engagement in Policy Deliberation*, London, Hansard Society, 2001, 48 p.
COLLIOT-THELENE (C.), « L'ignorance du peuple », *in* DUPRAT (G.) dir., *L'ignorance du peuple. Essais sur la démocratie*, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1998, p. 17-40.
CONTOGEORGIS (G.), « La démocratie comme liberté », *in* DAMAMME (D.), dir., *La démocratie en Europe*, L'Harmattan, coll. « Cahiers politiques », 2004, p. 9-19.
CORBINEAU (B.), LOISEAU (G.), WOJCIK (S.), « L'invariance de la démocratie électronique municipale », *in* JAUREGUIBERRY (F.), PROULX (S.), dir., *Internet, nouvel espace citoyen ?*, L'Harmattan, 2002, p. 81-108.
CORTINA (A.), « Ethique de la discussion et fondation ultime de la raison », *in* RENAUT (A.), dir., *Histoire de la philosophie politique*, tome 5 « Les philosophies politiques contemporaines (depuis 1945) », Calmann-Lévy, 1999, p. 185-229.
COSTA (O.), *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, coll. « Etudes européennes », 2001, 507 p.
COTTEREAU (A.), « « Esprit public » et capacité de juger. La stabilisation d'un espace public en France aux lendemains de la Révolution », *in* COTTEREAU (A.), LADRIERE (P.), dir., *Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public*, Paris, Editions de l'EHESS, 1992, p. 239-273.
COTTERET (J.-M.), *Gouverner c'est paraître. Réflexions sur la communication politique*, PUF, 1991, 175 p.
COULOMB-GULLY (M.), *La démocratie mise en scène. Télévisions et élections*, Paris, CNRS Editions, coll. « CNRS Communication », 2001, 166 p.
CRYSTAL (D.), *Language and the Internet*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, 282 p.
CURAPP, *La politique ailleurs*, PUF, 1998, 420 p.
CUSIN-BERCHE (F.), « Courriel et genre discursif », *in* ANIS (J.), dir., *Internet, communication et langue française*, Paris, Hermès, 1999, p. 31-54.
DAHL (R. A.), *Democracy and its Critics*, New Haven, Yale University Press, 1989, 406 p.
DAHL (R. A.), *L'analyse politique contemporaine*, Robert Laffont, coll. « Science nouvelle », 1973 [1963], 260 p.
DANET (B.), "Flaming" *in* BOUISSAC (P.), ed. *Encyclopedia of Semiotics*, New York /Oxford, Oxford University Press, 1998, <http://atar.mscc.huji.ac.il/~msdanet/flame.html>, 11 février 2005.
DELEUZE (G.), *Pourparlers*, Minuit, 1997 [1990], 249 p.
DEMAYE (P.), « La recherche de la démocratie intercommunale », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 237-270.
DENNI (B.), LECOMTE (D.), *Sociologie du politique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1999, 208 p.
DEYON (P.), « Le long refus de la démocratie locale », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 13-19.
DION (S.), *La politisation des mairies*, Paris, Economica, 1986, 217 p.
DOCTER (S.), DUTTON (W. H.), « The First Amendment online : Santa Monica's Public Electronic Network », *in* TSAGAROUSIANOU (R.), TAMBINI (D.), BRIAN (C.), ed., *Cyberdemocracy. Technology, cities and civic networks*, New York, Routledge, 1998, p. 125-151.
DONK (W.) van de, SNELLEN (I.), TOPS (P.), *Orwell in Athens. A perspective on informatization and democracy*, Amsterdam, IOS Press, 1995, 289 p.

DOWNS (A.), *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper and Row, 1975 [1957], 310 p.
DROCOURT (E.), RAS (I.), « Regards sur une scène de débat local : pour une approche anthropologique des situations de débat public ? », *in* CASTAGNA (B.), GALLAIS (S.), RICAUD (P.), ROY (J.-P.), dir., *La situation délibérative dans le débat public*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », vol. 2, 2004, p. 325-338.
DRYZEK (J.), *Deliberative Democracy and Beyond: Liberal, Critics and Contestations*, New York, Oxford University Press, 2000, 195 p.
DUCHESNE (S.), HAEGEL (F.), BRACONNIER (C.), HAMIDI (C.), LEFEBURE (P.), MAURER (S.), SCHERRER (V.), « Politisation et conflictualisation : de la compétence à l'implication », *in* PERRINEAU (P.), dir., *Le désenchantement démocratique*, Paris, Editions de l'Aube, 2003, p. 107-129.
DUMOULIN (L.), LA BRANCHE (S.), ROBERT (C.), WARIN (P.), dir., *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Hors série Collection « Symposium », 2005, 479 p.
DUMOULIN (M.), « Les forums électroniques: délibératifs et démocratiques ? », *in* MONIERE (D.), dir., *Internet et la Démocratie*, Québec, Monière et Wollank Editeurs, 2002, p. 141-157.
EASTON (D.), *Analyse du système politique*, Armand Colin, coll. « Analyse politique », 1974 [1965], 488 p.
ELIASOPH (N.), *Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in Everyday Life*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, 330 p.
ELSTER (J.), « The Market and the Forum : Three Varieties of Political Theory », *in* BOHMAN (J.), REHG (W.), ed., *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*, Cambridge / London, the MIT Press, 1997, p. 3-33.
ELSTER (J.), ed., *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, 282 p.
ETHUIN (N.), LEFEBVRE (R.), « Les balbutiements de la cyberdemocracy électorale. Contribution à une analyse des usages politiques d'Internet : le site de Martine Aubry lors des élections municipales de mars 2001 », *in* SERFATY (V.), dir., *L'Internet en politique. Des Etats-Unis à l'Europe*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2002, p. 155-177.
EVENO (E.), « Parthenay. Parthenay, modèle français et européen de ville numérisée », *in* LEFEBVRE (A.), TREMBLAY (G.), dir., *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriale*, Toulouse/Sainte-Foy, Presses Universitaires du Mirail/Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 131-148.
EYMERI (J.-M.), « Frontières ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique », *in* LAGROYE (J.), dir., *La politisation*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2003, p. 47-77.
FEARON (J. D.), "Deliberation as Discussion", *in* ELSTER (J.), ed., *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 44-68.
FERRY (J.-M.), LACROIX (J.), « John Rawls : une théorie libérale de la justice », in *La pensée politique contemporaine*, Bruxelles, Bruylant, 2000, p. 31-59.
FERRY (J.-M.), « Une démocratie participative à construire », *in* COMMISSION EUROPEENNE, *La démocratie et la société de l'information en Europe*, Rennes, Editions Apogée / Communautés européennes, Office des publications officielles des communautés européennes, coll. « Les cahiers de la Cellule de prospective », 1999, p. 42-46.

FINLEY (M. I.), *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Payot, 2ème édition, 1993, 181 p.
FINLEY (M. I.), *L'invention de la politique. Démocratie et Politique en Grèce et dans la Rome Républicaine*, Flammarion, coll. « Champs », 1994 [1983], 217 p.
FISHKIN (J.), *The Voice of the People. Public Opinion and Democracy*, New Haven, Yale University Press, 1997, 256 p.
FLICHY (P.), *L'imaginaire d'Internet*, La Découverte, coll. « Sciences et société », 2001, 273 p.
FLICHY (P.), *Une histoire de la communication moderne : espace public et vie privée*, La Decouverte, 2004 [1997], 280 p.
FLORIS (B.), « La nouvelle communication politique municipale et locale », *in* KELLER (P.), dir., *Forum National de la communication politique*, Grenoble, Editions Interpeller la Presse, 1988, p. 71-98.
FOUCAULT (M.), « La gouvernementalité », cours du Collège de France, année 1977-1978, « Sécurité, territoire, population », 4ème leçon, 1er février 1978, in *Dits et Ecrits. 1976-1979*, Gallimard, 1994, vol. 3, texte n° 239, p. 635-657.
FOUCAULT (M.), « Le jeu de Michel Foucault », *Ornicar ? Bulletin périodique du champ freudien*, n°10, juillet 1977, in *Dits et Ecrits. 1976-1979*, Gallimard, 1994, vol. 3, texte n° 206, p. 298-329.
FOUCAULT (M.), *Surveiller et punir*, Gallimard, coll. « Tel », 1998 [1975], 360 p.
FRANÇOIS (B.), NEVEU (E.), « Pour une sociologie politique des espaces publics contemporains », *in* FRANÇOIS (B.), NEVEU (E.), dir., *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 1999, p. 13-58.
FUNG (A.), WRIGHT (E. O.), « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative », *in* BACQUE (M.-H.), REY (H.), SINTOMER (Y.), dir., *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 49-80.
GAMBETTA (D.), ""Claro !" : An Essay on Discursive Machismo", *in* ELSTER (J.), ed., *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 19-43.
GAMSON (W.), *Talking politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, 288 p.
GAXIE (D.), « Les critiques profanes de la politique. Enchantements, désenchantements, réenchantements », *in* BRIQUET (J.-C.), GARRAUD (P.), dir., *Juger la politique. Entreprises et entrepreneurs critiques de la politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2001, p. 217-240.
GAXIE (D.), « Gouvernabilité et transformations structurelles des démocraties », *in* CURAPP, *La gouvernabilité*, PUF, 1996, p. 249-273.
GAXIE (D.), *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs / Politique », 1996, 160 p.
GAXIE (D.), *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil, 1978, 267 p.
GAXIE Daniel, « La démocratie participative dans les structures de la démocratie représentative », *in* DAMAMME (D.), dir., *La démocratie en Europe*, L'Harmattan, coll. « Cahiers politiques », 2004, p. 41-49.
GENTES (A.), « Le Premier ministre en short sur la plage…La dramaturgie des Etats sur Internet », Actes du 11ème Congrès National de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication (SFSIC), *Médiations sociales, systèmes d'information et réseaux de communication*, Metz, 3-4-5 décembre 1998, p. 23-32.

GEORGE (E.), « La communication médiatisée par ordinateur en tant que mode de débat au sein de l'espace public », *in* CASTAGNA (B.), GALLAIS (S.), RICAUD (P.), ROY (J.-P.), dir., *La situation délibérative dans le débat public*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », vol. 2, 2004, p. 53-70
GERSTLE (J.), dir., *Les effets d'information en politique*, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2001, 378 p.
GERSTLE (J.), *La communication politique*, Armand Colin, coll. « Compact », 2004, 297 p.
GIBOUT (C.), « Internet : de la citoyenneté retrouvée à la citoyenneté confisquée ? », *in* FIEVET (C.), dir., *Invention et réinvention de la citoyenneté*, Paris, Editions Joëlle Sampy, 2000, p. 563-571.
GIBSON (R.), NIXON (P.), WARD (S.), ed., *Political Parties and the Impact of the Internet : Net Gain?*, London, Routledge, 2003, 240 p.
GOBRY (I.), *Le vocabulaire grec de la Philosophie*, Paris, Ellipses, coll. « Vocabulaire de… », 2002, 143 p.
GOFFMAN (E.), *Façons de parler*, Minuit, coll. « Le sens commun », 1987, 277 p.
GOFFMAN (E.), *La mise en scène de la vie quotidienne*, tome 2 « Les relations en public » [1973], Minuit, coll. « Le sens commun », 2000, 369 p.
GOFFMAN (E.), *Les rites d'interaction*, Minuit, coll. « Le sens commun », 1974, 230 p.
GONTCHAROFF (G.), « Le renouveau des comités de quartier », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 305-327.
GONTCHAROFF (G.), *L'Odyssée municipale. La reprise en main de la politique par les citoyens ou la démocratie locale participative*, tome 8, ADELS, 2001, 328 p.
GONZALVES (S.), « Décentralisation, démocratie représentative et démocratie participative », *in* ROGGERO (P.), dir., *Anthro-politique et gouvernance des systèmes complexes territoriaux*, Toulouse, Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, 2005, p. 322-333.
GOODY (J.), *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Minuit, coll. « Le sens commun », 2002 [1977], 274 p.
GRANJON (F.), *L'Internet militant. Mouvement social et usage des réseaux télématiques*, Rennes, Editions Apogée, coll. « Médias et Nouvelles technologies », 2001, 189 p.
GREFFET (F.), « Les partis politiques français sur le Web », *in* ANDOLFATTO (D.), GREFFET (F.), OLIVIER (L.), dir., *Les partis politiques : quelles perspectives ?*, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2001, p. 161-179 .
GRET (M.), SINTOMER (Y.), *Porto Alegre. L'espoir d'une autre démocratie*, La Découverte, coll. « Sur le vif », 2002, 139 p.
GROSSMAN (L. K.), *The Electronic Republic : Reshaping Democracy in the Information Age*, New York, Viking, 1995, 290 p.
GRUNBERG (G.), MAYER (N.), SNIDERMAN (P.), dir., *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Presses de Sciences Po, 2002, 300 p.
GUIDI (L.), « On ne naît pas e-citoyen(ne), on le devient », *in* COMMISSION EUROPEENNE, *La démocratie et la société de l'information en Europe*, Rennes, Editions Apogée / Communautés européennes, Office des publications officielles des communautés européennes, coll. « Les cahiers de la Cellule de prospective », 1999, p. 56-59.
GUILLAUME (M.), *L'empire des réseaux*, Paris, Descartes and Cie, 1999, 157 p.
GURAK (L. J.), *Persuasion and Privacy in Cyberspace: The Online Protests over Lotus Marketplace and the Clipper Chip*, Yale, Yale University Press, 1999, 198 p.

GUTMANN (A.), THOMPSON (D.), *Democracy and Disagreement*, Harvard, Belknap Press, 1996, 432 p.
HABERMAS (J.), « Scientifisation de la politique et opinion publique », in *La technique et la science comme « idéologie »*, Gallimard, coll. « Tel », 2000 [1963], p. 97-132.
HABERMAS (J.), *Droit et Démocratie. Entre faits et normes*, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1997 [1992], 551 p.
HABERMAS (J.), *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Critique de la politique Payot, 1997 [1962], 324 p.
HABERMAS (J.), *L'éthique de la discussion et la question de la vérité*, Paris, Grasset, coll. « Nouveau Collège de Philosophie », 2003, 87 p.
HABERMAS (J.), *Théorie de l'agir communicationnel*, 2 vol., Fayard, coll. « L'espace du politique », 1987, 448 p. et 480 p.
HACKER (K. L.), VAN DIJK (J.), ed., *Digital Democracy: Issues of Theory and Practice*, London, Sage, 2001, 240 p.
HARDY (A.-S.), « La prise de décision municipale : un processus délibératif ? », *in* CASTAGNA (B.), GALLAIS (S.), RICAUD (P.), ROY (J.-P.), dir., *La situation délibérative dans le débat public*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », vol. 1, 2004, p. 207-227.
HASTINGS (M.), *Aborder la science politique*, Seuil, coll. « Mémo », 1996, 95 p.
HELD (D.), *Models of Democracy*, Cambridge (UK), Polity Press, 1996 [1986], 408 p.
HERAN (F.), « Voter toujours, parfois…ou jamais », *in* CAUTRES (B.), MAYER (N.), dir., *Le nouveau désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*, Presses de Sciences Po, 2004, p. 351-367.
HERVE (M.), « Le réseau comme instrument de créativité collective », *in* COMMISSION EUROPEENNE, *La démocratie et la société de l'information en Europe*, Rennes, Editions Apogée / Communautés européennes, Office des publications officielles des communautés européennes, coll. « Les cahiers de la Cellule de prospective », 1999, p. 60-66.
HEURTIN (J.-P.), *L'espace public parlementaire : essai sur les raisons du législateur*, PUF, coll. « Droit, éthique, société », 1999, 281 p.
HILL (K. A.), HUGUES (J. E.), *Cyberpolitics: Citizen Activism in the Age of the Internet*, Lanham, MD, Rowman & Littlefield, 1998, 224 p.
HIRSCHMAN (A. O.), *Défection et prise de parole*, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1995 [1970], 212 p.
HOFF (J.), HORROCKS (I.), TOPS (P.), ed., *Democratic Governance and New Technology: Technology Mediated Innovations in Political Practive in Western Europe*, London, Routledge, 2000, 200 p.
HOWLAND (L.), *Logged Off ? How ICT can connect young people and politics*, London, Demos, 2002, 61 p.
HURON (D.), SPINDLER (J.), *Le management public local*, Paris, LGDJ, coll. « Politiques locales », 1998, 117 p.
IBANEZ BUENO (J.), « Au-delà de la page d'accueil et de son invitation à la cybercitoyenneté : usages et interactions au sein de sites Web citoyens », *in* FIEVET (C.), dir., *Invention et réinvention de la citoyenneté*, Paris, Editions Joëlle Sampy, 2000, p. 573-583.
ION (J.), *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'Atelier, 1997, 124 p.
ION (J.), PERONI (M.), *Engagement public et exposition de la personne*, Paris, Editions de L'Aube, 1997, 269 p.
KESLASSY (E.), *Démocratie et égalité*, Bréal, coll. « Thèmes et Débats Sociologie », 2003, 124 p.

KIESLER (S.), SPROULL (L.), *Connections : New ways of working in the networked organization*, Cambridge, MIT Press, 1992, 300 p.
LACROIX (B.), « Existe-t-il une crise de la démocratie représentative en France aujourd'hui ? Eléments pour une discussion sociologique du problème », *in* ROUSSEAU (D.), *La démocratie continue*, Paris/Bruxelles, LGDJ/Bruylant, 1995, p. 39-60.
LADRIERE (P.), « Espace public et démocratie. Weber, Arendt, Habermas », *in* COTTEREAU (A.), LADRIERE (P.), dir., *Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public*, Paris, Editions de l'EHESS, 1992, p. 19-43.
LAGROYE (J.), FRANÇOIS (B.), SAWICKI (F.), *Sociologie politique*, Presses de Sciences Po et Dalloz, 2002, 599 p.
LANGENIEUX-VILLARD (P.), *L'information municipale*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1985, 128 p.
LAPIERRE (J.-W.), *Vivre sans Etat*, Le Seuil, 1977, 374 p.
LASCOUMES (P.), « L'obligation d'informer et de débattre, une mise en public des données de l'action publique », *in* GERSTLE (J.), dir., *Les effets d'information en politique*, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2001, p. 303-320.
LE BART (C.), « La construction du citoyen dans les bulletins départementaux », *in* MERLE (P.), VATIN (F.), dir., *La citoyenneté aujourd'hui. Extension ou régression ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 77-90.
LE BART (C.), « Les politiques d'image. Entre marketing territorial et identité locale », *in* BALME (R.), FAURE (A.), MABILEAU (A.), dir., *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*, Presses de Science Po, 1999, p. 415-427.
LE BART (C.), *Le discours politique*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1998, 127 p.
LE BART (C.), LEFEBVRE (R.), dir., *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2005, 308 p.
LE NET (M.), *L'Etat annonceur*, Paris, Les Editions d'Organisation, 1981, 288 p.
LECA (J.), « Réflexions sur la participation politique des citoyens en France », *in* MENY (Y.), dir, *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Presses de la FNSP, 1991, p. 129-156.
LECA (J.), « La théorie politique », *in* GRAWITZ (M.), LECA (J.), *Traité de science politique*, tome 1, PUF, 1985, p. 47-174.
LEFEBVRE (A.), « Espace public et technologies de l'information : le cas du courrier électronique et du forum de discussion », *in* SERFATY (V.), dir., *L'Internet en politique. Des Etats-Unis à l'Europe*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2002, p. 377-397.
LERIQUE (F.), « Débat public et collectivités locales : réalité ou fiction ? », *in* GUERARD (S.), dir. *Crise et mutation de la démocratie locale. En Angleterre, en France et en Allemagne*, L'Harmattan, 2004, p. 155-191.
LEVINSON (S.), ''Activity types and language'', *in* DREW (P.), HERITAGE (J.), ed., *Talk at work. Interaction in Institutional Settings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 66-100.
LEVY (P.), *Cyberdémocratie : essai de philosophie politique*, Paris, Editions Odile Jacob, 2002, 283 p.
LEVY (P.), *L'intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace*, La Découverte, 1994, 252 p.
LOISEAU (G.), "Municipal telematics in France", *in* JOUET (J.), FLICHY (P.), BEAUD (P.), ed., *European Telematics. The Emergency Economy of Words*, North Holland, Elsevier Science Publishers B.V., 1991, p. 165-178.

LOISEAU (G.), « Démocratie locale et Télématique : des potentialités aux réalités », *in* LAPERRIERE (R.), CLARET (H.), PELADEAU (P.), dir., *Une démocratie technologique ?*, Actes du colloque ACFAS/GRID, 1988, p. 189-216.
LOISEAU (G.), WOJCIK (S.), « La démocratie électronique municipale ou la captation contrariée », *in* COCHOY (F.), *La captation des publics*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2004, p. 209-235.
LORRAIN (D.), *Les mairies urbaines et leur personnel*, Paris, La Documentation française, 1989.
MAAREK (P. J.), *Communication et marketing de l'homme politique*, Paris, Litec, 2001, 394 p.
MABILEAU (A.), « A la recherche de la démocratie locale. Le représentant et le citoyen », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 63-69.
MABILEAU (A.), « Une logique politique d'action communale : pouvoir du maire et politiques municipales », *in* MABILEAU (A.), SORBETS (C.), dir., *Gouverner les villes moyennes*, Bordeaux, Pedone, 1989, p. 21-51.
MABILEAU (A.), *Le système local en France*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs Politique », 1994, 157 p.
MACPHERSON (C. B.), *Democratic Theory*, Cambridge, Mass., Cambridge University Press, 1973, 266 p.
MAIGRET (E.), *Sociologie de la communication et des médias*, Armand Colin, coll. « U Sociologie », 2003, 287 p.
MANIN (B.), « Libéralisme et puissance de l'Etat : la critique manquée de Carl Schmitt », *in* FAVRE (P.), HAYWARD (J.), SCHEMEIL (Y.), dir., *Etre gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Presses de Sciences Po, 2003, p. 151-162.
MANIN (B.), *Principes du gouvernement représentatif*, Calmann-Lévy, 1995, 319 p.
MANSBRIDGE (J.), "Everyday Talk in the Deliberative System", *in* MACEDO (S.), dir., *Deliberative Politics. Essays on Democracy and Disagreement*, New York, Oxford University Press, 1998, p. 211-239.
MANSBRIDGE (J.), « On the Idea that Participation Makes Better Citizens », *in* ELKIN (S. L.), SOLTAN (K. E.), ed., *Competence and Democratic Institutions*, Philadelphie, The Pennsylvania University Press, 1999, p. 291-325.
MANSBRIDGE (J.), *Beyond Adversary Democracy*, Chicago, Chicago University Press, 1983 [1980], 412 p.
MARCOCCIA (M.), « La normalisation des comportements communicatifs sur Internet : étude sociopragmatique de la Netiquette », *in* GUEGEN (N.), TOBIN (L.), dir., *Communication, société et Internet*, L'Harmattan, 1998, p. 15-32.
MASSIT-FOLLEA (F.), « La démocratie électronique : mise en perspectives », *in* MOUCHON (J.), MASSIT-FOLLEA (F.), dir., *Information et démocratie. Mutation du débat public*, Fontenay/Saint-Cloud, ENS Editions, 1997, p. 105-130.
MATHIAS (P.), *La cité Internet*, Presses de Sciences Po, 1997, 139 p.
MATUSZEWICZ (R.), « Représentations et pratiques des conseils de quartier : une démocratie participative en devenir sous contrainte », *in* GUERARD (S.), dir., *Crise et mutation de la démocratie locale. En Angleterre, en France et en Allemagne*, L'Harmattan, 2004, p. 199-224.
MAYER (N.), PERRINEAU (P.), *Les comportements politiques*, Armand Colin, 1992, 160 p.
MAZET (P.), « Participation des habitants et politiques publiques délibératives : pour une approche critique de la démocratie locale », *in* NEVEU (C.), dir., *Espace public et*

engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale, L'Harmattan, coll. « Logiques Politiques », 1999, p. 83-113.
McLEAN (I.), *Democracy and New Technology*, Cambridge, Polity Press, 1989, 220 p.
MEMMI (D.), « Celui qui monte à l'universel et celui qui n'y monte pas. Les voies étroites de la généralisation « éthique » », *in* FRANÇOIS (B.), NEVEU (E.), dir., *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 1999, p. 155-166.
MENDELBERG (T.), "The Deliberative Citizen: Theory and Evidence", *in* DELLI CARPINI (M. X.), HUDDY (L.), SHAPIRO (R. Y.), ed., *Political Decision-Making, Deliberation and Participation*, Amsterdam, Elsevier Press, 2002, p. 151-193.
MENY (Y.), *Le système politique français*, Montchrestien, coll. « Clefs / Politique », 1999, 158 p.
MICHELS (R.), *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Flammarion, 1971, 309 p.
MIEGE (B.), *La société conquise par la communication*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1989, 226 p.
MILL (J. S.), "Considerations on Representative Government", in *On Liberty and Other Essays*, Oxford, Oxford University Press, 1998 [1861], p. 205-467.
MONNOYER-SMITH (L.), « Systèmes participatifs sur Internet : vers une nouvelle ère de la délibération publique ? », *in* CASTAGNA (B.), GALLAIS (S.), RICAUD (P.), ROY (J.-P.), dir., *La situation délibérative dans le débat public*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », vol. 2, 2004, p. 71-86.
MOREAU (J.), « Le droit à l'information des élus locaux et des citoyens », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 139-148.
MOSSE (C.), « Citoyens et non citoyens », in *Politique et société en Grèce ancienne. Le « modèle athénien »*, Flammarion, coll. « Champs », 1995, p. 15-67.
MUXEL (A.), JAFFRE (J.), « S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? », *in* BRECHON (P.), LAURENT (A.), PERRINEAU (P.), dir., *Les cultures politiques des Français*, Paris, Presses de Science Po, 2000, p. 19-52.
NEVEU (C.), « Quel(s) espace(s) public(s) pour « les habitants » ? Réflexions autour de l'expérience de comités de quartier à Roubaix », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 347-365.
NEVEU (E.), « Les sciences sociales face à L'Espace public, les sciences sociales dans l'espace public », *in* PAILLIART (I.), dir., *L'espace public sous l'emprise de la communication*, Grenoble, Ellug, 1995, p. 37-64.
NEVEU (E.), *Une société de communication ?*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs / Politique », 1997, 160 p.
NONJON (M.), « Réhabiliter le politique dans l'Urbain, la raison sociale des experts en participation », *in* DUMOULIN (L.), LA BRANCHE (S.), ROBERT (C.), WARIN (P.), dir., *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Hors série Collection « Symposium », 2005, p. 209-224.
NORA (P.), MINC (A.), *L'informatisation de la société*, Seuil, coll. « Points Politique », 1978, 168 p.
OGIEN (A.), « Les formes modernes d'encadrement du débat public », *in* CRESAL, *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat*, L'Harmattan, 1993, p. 247-261.
OLSON (M.), *Logique de l'action collective*, PUF, 1987 [1965], 199 p.
PAILLIART (I.), *Les territoires de la communication*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1993, 279 p.

PANCKHURST (R.), « Analyse linguistique du courrier électronique », *in* GUEGEN (N.), TOBIN (L.), dir., *Communication, société et Internet*, L'Harmattan, 1998, p. 47-60.
PAOLETTI (M.), « La démocratie locale française. Spécificité et alignement », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 45-61.
PAOLETTI (M.), « La pratique politique du référendum local : une exception banalisée », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 219-236.
PAOLETTI (M.), « Les maires. Communication et démocratie locale », *in* BALME (R.), FAURE (A.), MABILEAU (A.), dir., *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*, Presses de Sciences Po, 1999, p. 429-445.
PAOLETTI (M.), *La démocratie locale et le référendum : analyse de la démocratie à travers la genèse institutionnelle du référendum*, L'Harmattan, coll. « Logiques Politiques », 1997, 235 p.
PAPADOPOULOS (Y.), *Démocratie directe*, Paris, Economica, 1998, 330 p.
PARTI SOCIALISTE, *Citoyen dans sa commune : propositions municipales socialistes*, Paris, Flammarion, 1977, 159 p.
PATEMAN (C.), *Participation and democratic theory*, Cambridge, Mass., Cambridge University Press, 1970, 128 p.
PERELMAN (C.), « Logique formelle et logique informelle » *in* MEYER (M.), *De la métaphysique à la rhétorique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1986, p. 15-21
PERELMAN (C.), OLBRECHTS-TYTECA (L.), *Traité de l'argumentation. La Nouvelle Rhétorique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2002 [1958], 5ème édition, 734 p.
PERRIAULT (J.), *La logique de l'usage. Essai sur les machines à communiquer*, Flammarion, 1989, 254 p.
PLANTIN (C.), *L'argumentation. Histoire, théories et perspectives*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2005, 127 p.
PLATON, « Protagoras » in *Protagoras, Euthydème, Gorgias, Ménexène, Ménon, Cratyle*, Paris, GF Flammarion (trad. Emile Chambry), 1992, p. 39-93.
PLATON, *La République*, Paris, GF Flammarion (trad. Robert Baccou), 1991, 510 p.
PORTELLI (H.), « Les élus locaux : image dans l'opinion et attentes des acteurs », *in* INSTITUT DE LA DECENTRALISATION, *La décentralisation en France*, La Découverte, 1996, p. 177-183.
PRZEWORSKI (A.), "Deliberation and Ideological Domination", *in* ELSTER (J.), ed., *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 140-160.
PUTNAM (R.), *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2000, 544 p.
RANCIERE (J.), *La Mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, coll. « La Philosophie en effet », 1995, 187 p.
RANERUP (A.), « On-line Forums as an Arena for Political Discussions », *in* ISHIDA (T.), ISBISTER (K.), ed., *Digital Cities. Technologies, Experiences, and Future Perspectives*, Berlin, Springer, 2000, 17 p., <http://www.informatik.gu.se/~agneta/KyotoRanerup.nyversion.pdf>, 9 octobre 2002.
RANGEON (F.), « Communication politique et légitimité », *in* CURAPP, *La communication politique*, PUF, 1991, p. 99-114.

RANGEON (F.), « Les comités de quartier, instruments de démocratie locale ? », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 329-345.
RANGEON (F.), *L'idéologie de l'intérêt général*, Paris, Economica, coll. « Politique comparée », 1986, 246 p.
RAWLS (J.), *Libéralisme politique*, PUF, 1995, 450 p.
REY (H.), « Participation électorale et démocratie participative *in* BACQUE (M.-H.), REY (H.), SINTOMER (Y.), dir., *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 217-227.
RHEINGOLD (H.), *Les communautés virtuelles*, Paris, Addison-Wesley, 1995, 311 p.
RICAUD (P.), « Vers de nouvelles situations délibératives via Internet : espaces publics partiels ou micro-espaces publics ? », *in* CASTAGNA (B.), GALLAIS (S.), RICAUD (P.), ROY (J.-P.), dir., *La situation délibérative dans le débat public*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », vol. 2, 2004, p. 87-103.
RICHARD (P.), *Le temps des citoyens. Pour une démocratie décentralisée*, PUF, 1995, 220 p.
RICOEUR (P.), *Parcours de la reconnaissance*, Gallimard, coll. « Folio / Essais », 2004, 431 p.
RÖCKE (A.), SINTOMER (Y.), « Les jurys citoyens berlinois et le tirage au sort : un nouveau modèle de démocratie participative ? », *in* BACQUE (M.-H.), REY (H.), SINTOMER (Y.), dir., *Gestion de proximité et démocratie participative*, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 139-160.
RODOTA (S.), *La démocratie électronique. De nouveaux concepts et expériences politiques*, Rennes, Editions Apogée, 1999, 186 p.
ROMI (R.), « Les pratiques de concertation en matière d'environnement », *in* CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 149-159.
ROSANVALLON (P.), *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, 1992, 490 p.
ROUSSEAU (D.), « De la démocratie continue », *in* ROUSSEAU (D.), dir., *La démocratie continue*, Bruxelles / Paris, Bruylant / LGDJ, 1995, p. 5-25.
ROUSSEAU (J.-J.), *Du contrat social*, GF-Flammarion, 1992, 187 p.
ROUSSELLIER (N.), *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1997, 298 p.
RUI (S.), *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Armand Colin, 2004, 263 p.
SARTORI (G.), *Théorie de la démocratie*, Armand Colin, 1973, 401 p.
SCHMIDTKE (O.), « Berlin in the Net : prospects for democracy from above and from below », *in* TSAGAROUSIANOU (R.), TAMBINI (D.), BRYAN (C.), ed., *Cyberdemocracy. Technology, cities and civic networks*, New York, Routledge, 1998, p. 60-83.
SCHUMPETER (J.), *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1969 [1951], 462 p.
SERFATY (V.), « Les groupes de discussion sur Internet entre constructions imaginaires et pratiques : un exemple aux Etats-Unis », *in* SERFATY (V.), dir., *L'Internet en politique. Des Etats-Unis à l'Europe*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2002, p. 399-415.

SIMON (J.-P.), « Petite histoire des politiques de communication locale de 1970 à nos jours », *in* MUSSO (P.), RALLET (A.), dir., *Stratégies de communication et territoires*, L'Harmattan, coll. « Villes et Entreprises », 1995, p. 125-151.
SINGLY (F.) de, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, coll. « Sociologie 128 », 1999, 127 p.
SINTOMER (Y.), « Enjeux et attentes d'une démocratie participative », *in* ADELS, *Conseils de quartier, modes d'emploi*, Les éditions de l'Adels, deuxième édition augmentée, 2003, p. 137-141.
SINTOMER (Y.), *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, La Découverte, coll. « Armillaire », 1999, 320 p.
SIRMEN (M.), « Les caractères contradictoires de la participation des citoyens aux processus délibératifs et participatifs : l'exemple des associations de quartiers », *in* ROGGERO (P.), dir., *Anthro-politique et gouvernance des systèmes complexes territoriaux*, Toulouse, Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, 2005, p. 386-405.
SLATON (C. D.), *Televote : Expanding Citizen Participation in the Quantum Age*, New York, Praeger, 1991, 240 p.
SOLA POOL (I.) de, *Technologies of Freedom*, Cambrigde, Harvard University Press, 1983, 312 p.
SORBETS (C.), « Un nouvel état en souffrance de gouvernement local ? », *in* HOFFMANN-MARTINOT (V.), SORBETS (C.), dir., *Démocraties locales en changement*, Paris, Pedone, coll. « Pouvoir local », 2003, p. 47-82.
SPINOZA (B.), *Traité politique*, Paris, Librairie générale française, coll. « Le Livre de poche / Classiques de la philosophie », 2002, 313 p.
SPROULL (L.), FARAJ (S.), « Atheism, Sex and Databases : The Net as a Social Technology », *in* KAHIN (B.), KELLER (J.), ed., *Public Access to the Internet*, Cambridge, The MIT Press, 1995, p. 62-81.
STOKES (S. C.), "Pathologies of Deliberation", *in* ELSTER (J.), ed., *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 123-139.
SUNSTEIN (C.), "Agreement without Theory", *in* MACEDO (S.), ed., *Deliberative Politics. Essays on Democracy and Disagreement*, New York, Oxford University Press, 1998, p. 123-150.
SURAUD (M.-G.), « S'organiser « on line » : après l'explosion de l'usine AZF de Toulouse », *in* CASTAGNA (B.), GALLAIS (S.), RICAUD (P.), ROY (J.-P.), dir., *La situation délibérative dans le débat public*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », vol. 2, 2004, p. 37-52.
TAGUIEFF (P.-A.), *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, La Découverte, coll. « Armillaire », 1988, 644 p.
TAYLOR (C.), *La liberté des modernes*, PUF, coll. « Philosophie morale », 1999, 320 p.
TAYLOR (C.), *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Flammarion, coll. « Champs », 1997 [1992], 144 p.
TENZER (N.), *Philosophie politique*, PUF, coll. « Premier cycle », 1994, 671 p.
TOCQUEVILLE (A.) de, *De la démocratie en Amérique*, tome 1, GF-Flammarion, 1981, 569 p.
TOFFLER (A.), *La troisième vague*, Paris, Denoël, 1980, 623 p.
TRAVERSO (V.), *L'analyse des conversations*, Nathan, coll. « Linguistique 128 », 2004, 128 p.
TURKLE (S.), *Life on the Screen. Identity in the Age of Internet*, New York, Simon & Shuster, 1995, 347 p.

VEDEL (T.), « L'idée de démocratie électronique : origines, visions, questions », *in* PERRINEAU (P.), dir., *Le désenchantement démocratique*, Paris, Editions de l'Aube, 2003, p. 243-264.
VEDEL (T.), « Political Communication in the Age of the Internet », *in* MAAREK (P. J.), WOLFSFELD (G.), ed., *Political Communication in a New Era. A cross-national perspective*, London, Routledge, 2003, p. 41-56.
VEDEL (T.), « Internet et les pratiques politiques », *in* GINGRAS (A.-M.), *La communication politique. Etat des savoirs, enjeux et perspectives*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 189-214.
VEDEL (T.), « Introduction à une socio-politique des usages », *in* VITALIS (A.), dir., *Médias et nouvelles technologies. Pour une socio-politique des usages*, Rennes, Editions Apogée, 1994, p. 13-34.
VIRILIO (P.), *Cybermonde, la politique du pire*, Paris, Textuel, coll. « Conversations pour demain », 1996, 108 p.
VITALIS (A.), « Le déni du politique », *in* PROULX (S.), VITALIS (A.), dir., *Vers une citoyenneté simulée : médias, réseaux et mondialisation*, Rennes, Editions Apogée, 1999, p. 35-53.
VITALIS (A.), CLARET (H.), « La communication contre la démocratie. L'exemple du sondage électronique au local », *in* LAPERRIERE (R.), CLARET (H.), PELADEAU (P.), dir., *Une démocratie technologique ?*, Actes du colloque ACFAS/GRID, 1988, p. 387-399.
VITALIS (A.), dir., *Médias et nouvelles technologies. Pour une socio-politique des usages*, Rennes, Editions Apogée, 1994, 159 p.
VITALIS (A.), *Informatique, pouvoir et libertés*, Paris, Economica, 1981, 212 p.
VODOZ (L.), MONTEVENTI WEBER (L.), PFISTER (B.), « Les « services Internet » : quelles articulations entre les citoyens et l'Etat ? », *in* LERESCHE (J.-P.), dir., *Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée*, Editions Pedone, p. 193-222.
WARIN (P.), « La proximité gouvernants/gouvernés : légitimation d'un principe de gouvernance. Eléments de discussion », *in* LERESCHE (J.-P.), dir., *Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée*, Paris, Pedone, 2001, p. 225-241.
WEBER (M.), *Economie et société*, tome 1 « Les catégories de la sociologie », Paris, Pocket, coll. « Agora », 1995, 410 p.
WEBER (M.), *Le savant et le politique*, Paris, Editions 10/18, 1998, [1ère édition française, 1959], 223 p.
WELLMAN (B.), "The Network Community", *in* WELLMAN (B.), ed., *Networks in the Global Village. Life in Contemporary Communities*, Boulder, CO, Westview Press, 1999, <http://www.chass.utoronto.ca/~wellman/toronto/www.chass.utoronto.ca/%7Ewellman>, 12 janvier 2000.
WOLTON (D.), *Internet et après ? Une théorie critique des nouveaux médias*, Flammarion, coll. « Champs », 2000, 240 p.
WOLTON (D.), *Penser la communication*, Flammarion, 1997, coll. « Champs », 402 p.
WOOLLEY (B.), *Virtual Worlds. A Journey in Hype and Hyperreality*, Cambridge, MA: Blackwell Publishers, 1992, 232 p.
YATES (S. J.), « Oral and Written Linguistic Aspects of Computer Conferencing : A Corpus Based Study », *in* HERRING (S. C.), *Computer-Mediated Communication. Linguistic, Social and Cross-Cultural Perspectives*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins, 1996, p. 29-46.

YOUNG (I. M.), “Communication and the Other: Beyond Deliberative Democracy” *in* BENHABIB (S.), ed., *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political*, Princeton, Princeton University Press, 1996, p. 120-135.
YOUNG (I. M.), “Justice and Communicative Democracy”, *in* GOTTLIEB (R. S.), ed., *Radical Philosophy: Tradition, Counter-Tradition, Politics*, Philadelphia, Temple University Press, 1993, p. 123-144.
ZASK (J.), « Les pouvoirs de l’opinion », *in* GEORGAKAKIS (D.), UTARD (J.-M.), dir., *Science des médias. Jalons pour une histoire politique*, L’Harmattan, 2001, p. 19-34.

Congrès, séminaires, working papers

ALBRECHT (S.), *Whose Voice is Heard in the Virtual Public Sphere ? A Study of Participation and Representation in Online Deliberation*, Working Paper, Research Symposium “Information, Communication, Society”, Balliol College and the Oxford Internet Institute, University of Oxford, 17-20 September 2003, 30 p.
ALLEGRETTI (G.), HERZBERG (C.), *Participatory Budgets in Europe. Between Efficiency and Growing Local Democracy*, Amsterdam, Transnational Institute, Centre for Democratic Policy-Making, TNI Briefing Series, n° 2004 / 5, October 2004, 24 p.
ASSENS (C.), PHANUEL (D.), « La gestion municipale sur Internet. Démocratie réelle ou virtuelle ? », 5èmes rencontres *Ville-Management*, *Cultures et pratiques de la démocratie locale* [PDF], Bayonne, 6-7 septembre 2001, 11 p. [PDF], <http : //www.univ-pau.fr>, 10 mars 2002.
BENTIVEGNA (S.), *Talking Politics on the Net*, Research Paper R-20, Cambridge, John F. Kennedy School of Government, Harvard University / The Joan Shorenstein Center on the Press, Politics and Public Policy, August 1998, 12 p., <http://www.ksg.harvard.edu/presspol/Research_Publications/Papers/Research_Papers/R20.pdf>, 11 février 2005.
BIOLGHINI (D.), « Digital towns and virtual cities », *in* « Local Nets », proceedings of the *International workshop on Communitiy-based Interactive Systems*, Sienne, October 1999.
BLONDIAUX (L.), « Prendre au sérieux l’idéal délibératif : un programme de recherche », Conférence de la Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie (MCD), 11 novembre 2004, <http://www.chaire-cd.ca>, Université du Québec à Montréal (à paraître dans la *Revue Suisse de Science Politique*, début 2005), 14 p.
BLUMLER (J. G.), COLEMAN (S.), *Realising Democracy Online : A Civic Commons in Cyberspace*, London, Institute for Public Policy Research (IPPR) / Citizens Online Research Publication, n° 2, March 2001, 28 p. <http://www.ippr.org.uk/ecomm/files/Realising%20Democracy%20Online%20-%20in%20.pdf>, 10 octobre 2003.
CHADWICK (A.), MAY (C.), “Interaction between states and citizens in the age of the Internet: “e-government” in the United States, Britain ant the European Union”, Paper presented to the American Political Science Association Annual Meeting, San Francisco (California), 30 August-September 2, 2001, 34 p.
CHAMBAT (P.), « Internet : une révolution politique ? Enjeux des TIC pour la culture et la démocratie », 13e séminaire de l’European Network of Training Organisations for Local and Regional Authorities (ENTO) « Technologies de l’information, formation et

démocratie locale », *Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe*, Bruxelles, 30 novembre-1er décembre 2000, 12 p.
COGLIANESE (C.), "Is Consensus an Appropriate Basis for Regulatory Policy ?", John F. Kennedy School of Government, Harvard University, Faculty Research Working Papers Series, April 2001, 39 p. < http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=270488>, 2 juin 2005.
FALGUERES (S.), « Internet : entre espaces publics fragmentés et univers politiques pluriels », communication au 1er Congrès de l'Association Française de Sociologie (AFS), réseau thématique numéro 34 : *Les recompositions de l'espace politique démocratique dans la société contemporaine*, Villetaneuse, 24-27 février 2004, 7 p.
FERGUSON (R.), HOWELL (M.), Political Blogs. Craze or Convention ?, London, Hansard Society, July 2004, <http://www.hansardsociety.org.uk/assets/Final_Blog_Report_.pdf>, 10 novembre 2004, 15 p.
FILÂTRE (D.), « Les dynamiques intermédiaires comme révélateur des transformations de l'action publique », Working Paper, CERTOP, Séminaire du pôle « Action Publique, Territoires, Acteurs et Genre », Toulouse, 21 juin 2005, 19 p.
FUCHS (D.), KAASE (M.), « Electronic Democracy », communication présentée *au 18ème Congrès de l'Association Internationale de Science Politique*, 1-6 août 2000, Québec, Canada.
GALLAIS (S.), « Citizens Jury : les principes de la méthode » et « Citizens Jury : un exemple de fonctionnement », in « Méthodes et conduites du débat public. A propos de *Citizens Jury*. Séminaire de JERICOst, les 16 et 17 octobre 1997 », IUT de Tours – Université François Rabelais, *Les Cahiers de Jéricost*, n° 2, 2000, p. 17-33.
GEORGE (E.), TOTSCHNIG (M.), « 20 ans de CMO. Dialogue sur l'histoire d'un concept et d'un champ de recherche », 69e Congrès de l'Association Canadienne-française pour l'Avancement des Sciences (ACFAS), *La communication médiatisée par ordinateur : un carrefour de problématiques*, Québec, Université de Sherbrooke, 15-16 mai 2001, <http://grm.uqam.ca/activites/cmo2001/george.html>, 10 avril 2002.
GREFFET (F.), « L'offre de démocratie locale sur le Web : l'exemple des sites de grandes villes », 4èmes rencontres *Ville-Management*, Nancy, 16-17 novembre 2000, 17 p. [PDF], <http : //www.univ-pau.fr>, 6 avril 2001.
GREFFET (F.), « Usages du web et procédures d'expression et de consultation dans les partis politiques français et britanniques », *7ème Congrès de l'AFSP*, Atelier « Les partis politiques et la question de la démocratie interne », Lille, septembre 2002, 18 p.
HAGEN (M.), *A Typology of Electronic Democracy*, 9th Colloquium on Communication and Culture, EURICOM conference on "Virtual Democracy", Piran (Slovenia), 10-14 April 1996, <http://www.uni-giessen.de/fb03/vinci/labore/netz/hag_en.htm>, 2 mai 2005.
HERZBERG (C.), « Vers un modèle de la modernisation participative ? Les budgets participatifs en Allemagne », Colloque international *Des expériences de démocratie participative au niveau local et régional. Un dialogue entre l'Europe et l'Amérique latine*, Maison de la Région Poitou-Charentes, Poitiers, 2-3 juin 2005, <http://www.iberoamerica.sciences-po.fr>, 25 juin 2005.
HURON (D.), « Cultures et pratiques de la démocratie participative sur le net en Europe. Illustration à partir des grandes villes européennes », 5èmes rencontres *Ville-Management*, *Cultures et pratiques de la démocratie locale*, Bayonne, 6-7 septembre 2001, 13 p. [PDF], <http : //www.univ-pau.fr>, 10 mars 2002.
JANKOWSKI (N. W.), VAN OS (R.), "Internet-based Political Discourse: A Case Study of Electronic Democracy in the City of Hoogeveen", Euricom Colloquium *Electronic Networks and Democracy*, Nijmegen, The Netherlands, 9-12 October 2002, 17 p.,

<http://oase.uci.kun.nl/%7Ejankow/Euricom/papers/Jankowski%20&%20Van%20Os.pdf>, 12 octobre 2003.
JENSEN (J. L.), *Minnesota E-Democracy Survey Report*, <http://www.e-democracy.org/research/edemsurvey2002-jakobjensen.pdf>, 10 novembre 2004, 9 p.
KIES (R.), *Not all the online political forums are futile : The case study of the « radical community »*, Working Paper, Institut Universitaire Européen de Florence, <http://edc.unige.ch/publications/e-workingpapers/radical_party_artegov2005_corrected_final.doc>, 3 July 2005.
LE DIGOL (C.), « La « proximité » comme explication du vote. Les élections municipales de mars 2001 en France », Colloque, *La proximité : catégorie politique, catégorie sociologique*, INRS Urbanisation, Culture et Société, Montréal, 8-10 mai 2002, 14 p.
LEFEBURE (P.), « « Haut-bas »…Fragile ? Le clivage vertical gouvernants-gouvernés exprimé par des citoyens ordinaires », *7ème Congrès de l'Association Française de Science Politique*, Atelier n° 25 « Conflictualisation et politisation », Lille, 18-21 septembre 2002, 11 p.
LUSKIN (R. C.), FISHKIN (J. S.), *Deliberation and "Better Citizens*", Research Paper, The Center of Deliberative Democracy, Department of Communication at Stanford University, 2002, 21 p. [pdf], <cdd.stanford.edu/research/ papers/2002/bettercitizens.pdf >, 5 juin 2004.
MAILLARD (J.) de, MOREL (S.), « L'action publique territorialisée entre *politic* et *policy* », *7ème Congrès de l'Association Française de Science Politique (AFSP),* atelier, Lille, 18-21 septembre 2002.
MARCOCCIA (M.), « La communication médiatisée par ordinateur : problèmes de genres et de typologie », Journée d'études *Les genres de l'oral*, Université Lyon II, 18 avril 2003, 11 p., <http://gric.univlyon2.fr/Equipe1/actes/Journee_Genre/Marcoccia_CMC_genres.doc>, 25 avril 2005.
MATUSZAK (C.), « L'Internet des mouvements transgressifs : pour quelle présence dans l'espace public ? », Working Paper, Séminaire du réseau *« Démocratie électronique » (DEL)*, Paris, 29 janvier 2004, 13 p.
MONNOYER-SMITH (L.), « Du nouveau dans la délibération ? Analyse de la procédure de concertation DUCSAI (Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International) sur le 3ème aéroport parisien », Working Paper, Séminaire du réseau *« Démocratie électronique » (DEL)*, Paris, 29 janvier 2004, 34 p.
NEVERS (J.-Y.), « Démocratie de représentation et démocratie de participation dans les villes françaises », Conférence internationale *Pouvoir local, développement innovant et territoire*, Moscou-Iassenevo, 19-23 octobre 1992.
NORRIS (P.), *Who Surfs ? New Technology, Old Voters and Virtual Democracy in America*, Paper presented at the annual meeting of the John F. Kennedy Visions of Governance for the Twenty-First Century, Bretton Woods, New Hampshire, USA, 1998, 29 p., <http://ksghome.harvard.edu/~pnorris/acrobat/whosurfs.pdf>, 3 juin 2004.
SEARING (D. D.), CONOVER (P. J.), CREWE (I.), SOLT (F.), *Studying Everyday Talk in the Deliberative System : Does Democratic Discussion Make Better Citizens ?*, Paper presented at the Conference on "Empirical Approaches to Deliberative Politics", European University Institute "Swiss Chair", Firenze (Italia), 21-22 May 2004, 48 p.
STROMER-GALLEY (J.), *Decoding Deliberation Online*, Paper presented at the Second Conference on Online Deliberation, May 2005, Palo Alto, California, 38 p., <http://www.online-deliberation.net/conf2005/viewabstract.php?id=22>, 3 juin 2005.

UDEKEM-GEVERS (M.) d', *Villes numérisées belges : analyse d'un échantillon de sites francophones destinés aux particuliers*, CITA - Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur, juin 1998, <http://www.info.fundp.ac.be/~mge>, 6 avril 2001.
VEDEL (T.), « Le vote électronique, solution, problème ou reflet ? », *in* LOISEAU (G.), WOJCIK (S.), dir., *Les Cahiers du réseau de recherche « Démocratie électronique locale »*, mars 2003, p. 40-42.
WITSCHGE (T.), "Online Deliberation: Possibilities of the Internet for Deliberative Democracy", Paper submitted to Euricom (European Institute for Communication and Culture) Colloquuim, *Electronic Networks and Democracy*, Nijmegen, The Netherlands, 9-12 October 2002, 22 p., <http://oase.uci.kun.nl/~jankow/Euricom/>, 4 janvier 2003.
WOJCIK (S.), « La communication politique électronique locale : technique mercatique ou pratique démocratique ? », Journées Doctorants GDR CNRS *TIC et Société*, ADIS, Faculté Jean Monnet, Université Paris Sud XI, Sceaux, 3-4 octobre 2002, 20 p., <http://www.jm.u-psud.fr/~adis/rubriques/p/jdoctic.htm>
WOJCIK (S.), « Territoires et démocratie électronique : le cas des municipalités du grand Sud-Ouest », colloque de l'Association des Ruralistes Français (ARF), *Territoires prescrits, territoires vécus : territorialité au cœur des recompositions des espaces ruraux*, Toulouse, 26 octobre 2000.
WRIGHT (S.), *« A two-way Link Between Government and People ? » Evidence from Government Discussion Boards*, Working Paper, European Consortium for Political Research (ECPR) Joint Sessions of Workshops, Edinburhg, 28 March – 2 April 2003, 32 p., <http://www.essex.ac.uk/ecpr/events/jointsessions/paperarchive/edinburgh/ws20/Wright.pdf>, 10 avril 2004.

Périodiques

« La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité », *Revue Française de Droit Administratif*, 19ème année, n° 2, mars-avril 2003, p. 261-279.
« Quinze expériences locales de participation », *Territoires*, n° 421, octobre 2001, 43 p.
ABELES (M.), « Rituels et communication politique moderne », *Hermès*, n° 14, 1989, p. 127-141.
ACHACHE (G.), « Le marketing politique », *Hermès*, n° 4, 1989, p. 103-112.
ADAIR (P.), « La Théorie de la justice de John Rawls. Contrat social versus utilitarisme », *Revue Française de Science Politique*, vol. 41, n° 1, 1996, p. 81-96.
AKRICH (M.), « Les utilisateurs, acteurs de l'innovation », *Education permanente*, n° 134, 1998, p. 79-89.
ANIS (J.), « Approche sémiolinguistique des représentations de l'ego dans la Communication Médiée par Ordinateur », *Langages*, n° 144, 2001, p. 20-38.
ANIS (J.), « L'écrit des conversations électroniques de l'Internet », *Le Français aujourd'hui*, n° 129, 2000, p. 59-69.
ARNSTEIN (S.), « A Ladder of Citizen Participation », *The Journal of American Institute of Planners*, 35, 1969, p. 216-224.
ASSENS (C.), PHANUEL (D.), « La gestion des réseaux de citoyenneté locale », *Les cahiers du numérique*, vol. 1, n° 1, 2000, p. 191-202.

BALME (R.), « La participation aux associations et le pouvoir municipal. Capacités et limites de la mobilisation par les associations culturelles dans les communes de banlieue », *Revue Française de Sociologie*, vol. XXVIII, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 601-639.
BAO-DELAUNAY (E.), BOURE (R.), « Télématique et associations : les leçons de Blagnac », *Médiaspouvoirs*, n° 2, mars 1986, p. 46-58.
BARTHE (Y.), « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *Politix*, n° 57, 2002, p. 57-78.
BEAUDOUIN (V.), VELKOVSKA (J.), « Constitution d'un espace de communication sur Internet. (Forums, pages personnelles, courrier électronique…) », *Réseaux*, vol. 17, n° 97, 1999, p. 121-177.
BECET (J.-M.), « Loi n° 92-125 du 6 février 1992 et démocratie locale », *Les cahiers du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)*, n° 37, décembre 1992, p. 83-97.
BERKANI (V.), « 3,2 millions sur la table », *Territoires*, n° 416, mars 2001, p. 37-39.
BERKANI (V.), « Nous avions fait le pari de l'intelligence collective », Interview de Benjamin Dessus, *Territoires*, n° 442, novembre 2003, <http://www.adels.org>, 4 août 2004.
BESNIER (J.-M.), « Démocratie, temps et conflit à l'épreuve des TIC », *Réseaux*, n° 100, 2000, p. 138-156.
BLANC (M.), « Concertation, sociologie urbaine, citoyenneté », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 38, juin-juillet 1988, p. 104-112.
BLANC (M.), « Politique de la ville et démocratie locale. La participation : une transaction le plus souvent différée », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 68-69, septembre-décembre 1995, p. 98-106.
BLANCO (I.), 2001, « Les jurys de citoyens en Espagne : vers un nouveau modèle de démocratie locale ? », *Mouvements*, n° 18, novembre-décembre 2001, p. 132-137.
BLATRIX (C.), « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, vol. 15, n° 57, 2002, p. 78-102.
BLONDIAUX (L.), « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, n° 18, novembre-décembre 2001, p. 44-51.
BLONDIAUX (L.), « L'invention des sondages d'opinion. Expériences, critiques et interrogations méthodologiques (1935-1950) », *Revue Française de Science Politique*, vol. 41, n° 6, décembre 1991, p. 756-780.
BLONDIAUX (L.), « La délibération, norme de l'action publique contemporaine ? », *Projet*, n° 268, 2001, p. 81-90.
BLONDIAUX (L.), « La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 323-338.
BLONDIAUX (L.), « Sondages et délibération. Une épistémologie alternative de l'opinion publique ? », *Politix*, vol. 15, n° 57, 2002, p. 167-180.
BLONDIAUX (L.), SINTOMER (Y.), « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57, 2002, p. 17-35.
BORRAZ (O.), « Le gouvernement municipal en France. Un modèle d'intégration en recomposition », *Pôle Sud*, n° 13, novembre 2000, p. 11-26.
BOURDIEU (P.), « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 36-37, février-mars 1981, p. 3-24.
BOURDIEU (P.), « Questions de politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 16, septembre 1977, p. 55-89.

BOURDIEU (P.), « Le mystère du ministère. Des volontés particulières à la « volonté générale », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* « Votes », n° 140, décembre 2001, p. 7-11.
BOURE (R.), « La ville au risque de la communication », *Les Papiers du G.R.E.S.E.C.*, n° 6, 1989, p. 33-66.
BOURE (R.), « Quand les collectivité locales entrent en communication », *CinémAction*, n° 63, mars 1992, p. 169-174.
BOURE (R.), LEFEBVRE (A.), « Citoyenneté et citadinité dans la mal nommée « démocratie électronique locale » », *Sciences de la Société*, n° 60, octobre 2003, p. 65-84.
BOY (D.), DONNET KAMEL (D.), ROQUEPLO (P.), « Un exemple de démocratie participative. La 'conférence de citoyens' sur les organismes génétiquement modifiés », *Revue Française de Science Politique*, vol. 50, n° 4-5, août-octobre 2000, p. 779-809.
BUCHSTEIN (H.), "Bytes that Bite: The Internet and Deliberative Democracy", *Constellations*, vol.4, n° 2, 1997, p. 248-263.
CAILLOSSE (J.), « Quelle(s) participation(s) aux affaires communales ? Eléments de réponse du droit français », *Pouvoirs*, n° 95, novembre 2000, p. 117-132.
CARDON (D.), HEURTIN (J.-P.), LEMIEUX (C.), « Parler en public », *Politix*, n° 31, 1995, p. 5-19.
CASTORIADIS (C.), « La démocratie », *La Revue du MAUSS*, n° 14, 2ème semestre 1999, p. 193-216.
CHABANET (D.), « Savigny-le-Temple. Les défis de la démocratie locale », *Territoires*, n° 429, juin 2002, <http://www.adels.org>, 4 août 2004.
CHAMBAT (P.), « Démocratie électronique. Quelques jalons dans la généalogie d'une question », *Sciences de la Société*, n° 60, octobre 2003, p. 49-63.
CHAMBERS (S.), "Deliberative democratic theory", *Annual Rewiew of Political Science*, vol. 6, 2003, p. 307-326.
CHARON (J.-M.), « Réflexions sur un projet de communication locale : Aspasie », *Bulletin de l'I.D.A.T.E.*, n° 15, octobre 1984, p. 323-332.
CONAN (E.), « Démocratie locale », *Esprit*, juin 1978, p. 35-41.
COOKE (M.), "Five Arguments for Deliberative Democracy", *Political Studies*, vol. 48, 2000, p. 947-969.
CROZIER (M.), THOENIG (J.-C.), « La régulation des systèmes organisés complexes », *Revue Française de Sociologie*, vol. 16, n° 1, 1976, p. 3-32.
DAHL (R. A.), « De la démocratie délibérative. Comment réformer le système de santé ? », *Le Débat*, n° 97, novembre-décembre 1997, p. 83-89.
DAHLBERG (L.), "Computer-Mediated Communication and The Public Sphere : A Critical Analysis", *Journal of Computer-Mediated Communication*, vol. 7, n° 1, October 2001, <http://www.ascusc.org/jcmc/vol7/issue1/dahlberg.html>, 11 février 2005.
DAHLBERG (L.), "Extending the Public Sphere through Cyberspace: The Case of Minnesota E-Democracy", *First Monday*, vol. 6, n° 3, March 2001, <http://firstmonday.org/issues/issue6_3/dahlberg/index.html>
DAHLGREN (P.), « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », *Réseaux*, n° 100, p. 158-186.
DARRAS (E.), « Un paysan à la télévision », *Réseaux*, n° 63, 1994, 25 p. [PDF], <http://www.enssib.fr/autres-sites/reseaux-cnet>
DAYAN (D.), « Médias et diasporas », *Les Cahiers de Médiologie*, n° 3, 1997, p. 91-97.
DEFRANCE (J.), « « Donner la parole ». La construction d'une relation d'échange », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, juin 1988, p. 52-66.

DELIS (Droits et libertés face à l'informatisation de la société), « Les enjeux du dossier médical informatisé », *Terminal*, n° 88, automne-hiver 2002, p. 113-120.
DEROCHE-GURCEL (L.), « Cyberespace : le retour de la sociabilité ? », *Communication et Langages*, n° 107, 1996, p. 21-32.
DION (S.), « Les politiques municipales de concertation : néo-corporatisme et démocratie », *Sociologie du travail*, n° 2, avril-mai-juin 1984, p. 121-140.
DOMERGUE (M.), PLENEL (E.), PRETE (G.), « Conseils de quartier. Tranches de participation aux quatre coins de Paris », *Territoires*, n° 447, avril 2004, <http://www.adels.org>, 4 août 2004.
DOUZOU (L.), « La démocratie sans le vote. La question de la décision dans la Résistance », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 140, décembre 2001, p. 57-67.
DURAN (P.), THOENIG (J.-C.), « L'Etat et la gestion publique territoriale », *Revue Française de Science Politique*, vol. 46, n° 4, 1996, p. 580-623.
DUTTON (W. H.), "Network rules of order : regulating speech in public electronic fora", *Media, Culture and Society*, vol. 18, n° 2, April 1996, p. 269-290.
DUTTON (W. H.), "Political Science Research on Teledemocracy", *Social Science Computer*, vol. 10, n° 4, Winter 1992, p. 505-522.
EDWARDS (A.), "Stephen Coleman and John Gøtze. *Bowling Together : Online Public Engagement in Policy Deliberation*, Hansard Society, 2001", Book Reviews, *Information Polity*, n° 7, 2002, p. 247-249.
EDWARDS (A.), « The moderator as an emerging democratic intermediary : The role of the moderator in Internet discussions about public issues », *Information Polity*, n° 7, 2002, p. 3-20.
ELSTER (J.), « Argumenter et négocier dans deux assemblées constituantes », *Revue Française de Science Politique*, vol. 44, n° 2, 1994, p. 187-256.
ERICKSON (T.), "Persistant Conversation : An Introduction", *Journal of Computer-Mediated Communication*, vol. 4, n° 4, June 1999, <http://www.ascusc.org/jcmc/vol4/issue4/ericksonintro.html>, 11 février 2005.
ETZIONI (A.), « Minerva : An Electronic Town Hall », *Policy Sciences*, n° 3, 1972, p. 457-474.
FAURE (A.), « Pouvoir local en France ; le management mayoral à l'assaut du clientélisme », *Politiques et management public*, vol. 9, n° 3, septembre 1991, p. 115-132.
FAVRE (P.), « Retour à la question de l'objet ou faut-il disqualifier la notion de discipline ? », *Politix*, n° 29, 1995, p. 141-157.
FAVRE (P.), OFFERLE (M.), « Connaissances politiques, compétence politique ? Enquête sur les performances cognitives des étudiants français », *Revue Française de Science Politique*, vol. 52, n° 2-3, avril-juin 2002, p. 201-232.
FISHKIN (J.), « Vers une démocratie délibérative : l'expérimentation d'un idéal », *Hermès*, n° 31, 2001, p. 207-222.
FOURDIN (M.), « Communication urbaine : l'apport des représentations sociales », *Sciences de la Société*, n° 30, octobre 1993, p. 141-156.
FRASER (N.), « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement », *Hermès*, n° 31, 2001, p. 125-156.
FROMENT-MEURICE (A.), « Comment faire de sa mairie un fief », *Pouvoirs*, n° 24, 1983, p. 45-55.
GARRAUD (P.), « Politique nationale : élaboration de l'agenda », *L'Année Sociologique*, vol. 40, 1990, p. 17-41.
GARRAUD (P.), « Enjeux associatifs locaux et stratégies municipales », *Les cahiers de l'animation*, n° 52, 1985, p. 27-43.

GARROY (J.), « La démocratie de proximité », *Regard sur l'actualité*, n° 281, mai 2002, p. 15-22.
GAXIE (D.), « Vu du sens commun », *EspacesTemps*, n° 76-77, 2001, p. 82-94.
GAXIE (D.), « La prise de parole des citoyens dans un régime représentatif », *Pétition*, n° 4, 1999, p. 17-21.
GEORGE (E.), « De l'utilisation d'Internet comme outil de mobilisation : Les cas d'ATTAC et de SalAMI », *Sociologie et Sociétés*, vol. XXXII, n° 2, 2000, p. 172-188.
GEORGE (E.), « La question des inégalités au cœur des usages de l'Internet », *COMMposite*, v.2002.1, <http://commposite.org/2002.1/articles/george6.html>, 10 juin 2003.
GERSTLE (J.), « La communication et la dualité public/privé », *Revue Française de Science Politique*, vol. 37, n° 5, octobre 1987, p. 659-674.
GINSBERG (B.), « Les sondages et la transformation de l'opinion publique », *Hermès*, n° 31, 2001, p. 181-206.
GRANJON (M.-C.), « La prudence d'Aristote : histoire et pérégrinations d'un concept », *Revue Française de Science Politique*, vol. 49, n° 1, 1999, p. 137-146.
GUILHAUMOU (J.), « Prises de parole démocratiques et pouvoirs intermédiaires pendant la Révolution française », *Politix*, n° 26, 2ème trimestre 1994, p. 86-107.
GUILLARME (B.), « Rawls et le libéralisme politique », *Revue Française de Science Politique*, vol. 46, n° 2, 1996, p. 321-343.
GUTHRIE (K. K.), DUTTON (W. H.), "The Politics of Citizen Access Technology :The Development of Public Information Utilities in Four Cities", *Policy Studies Journal*, vol. 20, n° 4, 1992, p. 574-597.
GUTMANN (A.), THOMPSON (D.), « Pourquoi la démocratie délibérative est-elle différente ? », *Philosophiques*, vol. 29, n° 2, 2002, p. 193-214.
HABERMAS (J.), « Au-delà du libéralisme et du républicanisme, la démocratie délibérative », *Raison publique*, « Délibération et gouvernance : l'illusion démocratique ? », n° 1, octobre 2003, p. 40-57.
HABERMAS (J.), « L'Espace public », trente ans après », *Quaderni*, n° 18, automne 1992, p. 161-191.
HABERMAS (J.), « La souveraineté populaire comme procédure. Un concept normatif d'espace public », *Lignes*, n° 7, 1989, p. 29-58.
HACKER (K. L.), "Missing Links in the Evolution of Electronic Democratization", *Media, Culture and Society*, vol. 18, n° 2, 1993, p. 213-232.
HALL (R.), "New electronic communication from local government. Marginal or revolutionary ?", *Local Government Studies*, vol. 24, n° 2, summer 1998, p. 19-33.
HAMEL (P.), "Urban Politics in the 1990s : The Difficult Renewal of Local Democracy", *International Political Science Review*, vol. 19, n° 2, April 1998, p. 173-186.
HERMET (G.), « L'éducation des gouvernants par les gouvernés », *Cosmopolitiques*, juin 1991, p. 47-53.
HERRING (S.), "Interactional coherence in CMC", *Journal of Computer-Mediated Communication*, vol. 4, n° 4, June 1999, <http://www.ascusc.org/jcmc/vol4/issue4/herring.html>, 12 février 2005.
HERRING (S.), "The Rhetorical Dynamics of Gender Harrassment On-Line", *The Information Society*, vol. 15, n° 3, 1999, p. 151-167.
HERT (P.), « Quasi-oralité de l'écriture électronique et sentiment de communauté dans les débats scientifiques en ligne », *Réseaux*, vol. 17, n° 97, 1999, p. 211-259.

HERVE (M.), « NTIC et Démocratie: les expériences menées à Parthenay », *Transversales Science/Culture*, n° 46, juillet-août 1997, <http://www.globenet.org/horizon-local/transver/46.html>, 15 septembre 1999.
HILL (K. A.), HUGUES (J. E.), "Computer-Mediated Political Communication: the USENET and Political Communication", *Political Communication*, vol. 14, n° 1, 1997, p. 3-27.
JEANNE-PERRIER (V.), LE CAM (F.), PELISSIER (N.), « Les sites web auto-publiés d'information éthique (*swapies*). Un retour du paradigme de la presse d'opinion ? », *Quaderni*, printemps 2004, n° 54, p. 15-25.
JOBERT (A.), « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n° 42, 2ème trimestre 1998, p. 67-92.
JOIGNANT (A.), « Pour une sociologie cognitive de la compétence politique », *Politix*, vol. 17, n° 65, 2004, p. 149-173.
JOSEPH (I.), « L'espace public comme lieu de l'action », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 57-58, décembre 1992-mars 1993, p. 210-217.
JOUËT (J.), « L'informatique « sans le savoir » », *Culture technique*, n° 21, 1990, p. 216-222.
JOUËT (J.), « Une communauté télématique. Les axiens », *Réseaux*, décembre 1989, p. 49-66.
JOUËT (J.), « Pratiques de communication et figures de la médiation », *Réseaux*, n° 60, 1993, p. 99-120.
JOUVE (B.), LEFEVRE (C.), « De la gouvernance urbaine au gouvernement des villes ? Permanence ou recomposition des cadres de l'action publique en Europe », *Revue Française de Science Politique*, vol. 49, n° 6, décembre 1999, p. 835-853.
JUHEM (P.), « Un nouveau paradigme sociologique ? A propos du modèle des *"économies de la grandeur"* de Luc Boltanski et Laurent Thévenot », *Scalpel, Cahiers de sociologie politique de Nanterre*, vol. 1, 1994, p. 115-142.
KAHANE (D.), « Délibération démocratique et ontologie sociale », *Philosophiques*, « La démocratie délibérative », vol. 29, n° 2, automne 2002, p. 251-286.
KAKABADSE (A.), KAKABADSE (N. K.), KOUZMIN (A.), "Reinventing the Democratic Governance Project through Information Technology? A Growing Agenda for Debate", *Public Administration Review*, vol. 63, n° 1, january-february 2003, p. 44-60.
LARDELLIER (P.), « Image incarnée. Une généalogie du portrait politique », *Médiation et Information*, n° 7, 1997, p. 25-41.
LATOUCHE (S.), « La mégamachine ou la destruction du lien social », *Terminal*, <http://www.terminal.ens-cachan.fr/articles/64/forumlatouche.html>, 12 septembre 2000.
LATOUR (B.), « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité ? », *Sociologie du travail*, n° 4, 1994, p. 587-607.
LAVOINNE (Y.), « Publicité des débats et espace public », *Etudes de communication*, n° 22, 1999, p. 115-132.
LE BART (C.), « Les bulletins municipaux : une contribution ambiguë à la démocratie locale », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 175-184.
LE BART (C.), « La proximité selon Raffarin », *Mots. Les langages du politique*, « Proximité », n° 77, mars 2005, p. 13-28.
LE BART (C.), LEFEBVRE (R.), « Présentation », *Mots. Les langages du politique*, « Proximité », n° 77, mars 2005, p. 7-10.
LE BOHEC (J.), « Démocratie et réseaux. Les prénotions d'un débat prophétique », *Terminal*, n° 71-72, été-automne 1996, p. 103-122.

LE CROSNIER (H.), « Internet et la démocratie », *Terminal*, n° 75, hiver 1997-printemps 1998, p. 81-97.
LE GALES (P.), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue Française de Science Politique*, vol. 45, n° 1, février 1995, p. 57-95.
LECA (J.), « Le politique comme fondation », entretien avec Sophie Duchesne et Florence Haegel, *EspacesTemps*, n° 76-77, 2001, p. 27-36.
LEDUN (M.), « Le développement du vote électronique en France, normes sociotechniques, logiques commerciales et enjeux industriels », *Terminal*, n° 92, hiver 2004-2005, p. 99-114.
LEFEBVRE (R.), « Rhétorique de la proximité et « crise de la représentation », *Cahiers Lillois d'Economie et de Sociologie*, n° 37, février 2001, p. 111-132.
LEFEBVRE (R.), NONJON (M.), « La démocratie locale en France. Ressorts et usages », *Sciences de la société*, n° 60, octobre 2003, p. 9-28.
LEGAVRE (J.-B.), « L'horizon local de la communication politique. Retour sur la diffusion d'une expertise », *Politix*, n° 28, 1994, p. 76-99.
LEWENSTEIN (B.), "Do public electronic bulletin boards help create scientific knowledge ? The cold fusion case", *Science, Technology, & Human Values*, vol.2, n°20, 1995, p. 123-149.
LEYDET (D.), « Introduction », Québec, *Philosophiques*, « La démocratie délibérative », vol. 29, n° 2, automne 2002, p. 175-
191, <http://www.erudit.org/revue/philoso/2002/v29/n2/006247ar.html>
LIDGI (S.), « Conseils de quartiers, mode d'emploi », *Pouvoirs locaux*, n°53 II, 2002, p. 6-11.
LOECHEL (A.), « Naissance et développement des villes numériques », *Les cahiers du numérique*, vol. 1, n° 1, 2000, p. 15-55.
LOISEAU (G.), « Aubagne : télématique et démocratie en trompe l'œil », *Pour*, n° 114, 1988, p. 119-123.
LOISEAU (G.), « L'assujettissement des sites Internet municipaux aux logiques sociétales », *Sciences de la Société*, n° 60, 2003, p. 87-105.
LOISEAU (G.), « La démocratie électronique municipale française : au-delà des parangons de vertu », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 213-232.
LOLIVE (J.), « La montée en généralité pour sortir du NIMBY. La mobilisation associative contre le TGV Méditérranée », *Politix*, n° 39, 3ème trimestre 1997, p. 109-130.
LOUBET DEL BAYLE (J.-L.), « De la science politique », *Revue Québécoise de Science Politique*, n° 20, 1991, p. 4-31.
MABILEAU (A.), « De la monarchie municipale à la française », *Pouvoirs*, n° 73, 1995, p. 7-17.
MABILEAU (A.), « L'élu local : nouveau professionnel de la République », *Pouvoirs* « La décentratlisation », n° 60, 1992, p. 67-78.
MAIGRET (E.), MONNOYER-SMITH (L.), « Des caméras dans un conseil municipal. Portée et limites de l'expérience d'Issy-les-Moulineaux », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 141-158.
MAIGRET (E.), QUERRIEN (A.), « Le budget participatif est-il une bonne idée ? », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 311-321.
MAJONE (G.), « Décisions publiques et délibération », *Revue Française de Science Politique*, vol. 44, n° 4, août 1994, p. 579-598.
MALLEIN (P.), TOUSSAINT (Y.), « L'intégration sociale des TIC : une sociologie des usages », *Technologies de l'information et Société*, vol. 6, n° 4, 1994, p. 315-335

MANIN (B.), « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques », entretien avec Loïc Blondiaux, *Politix*, n° 57, 2002, p. 37-55.
MANIN (B.), « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33, janvier 1985, p. 73-93.
MANSBRIDGE (J.), "Feminism and Democracy", *The American Prospect*, vol. 1, n° 1, Spring 1990, p. 132.
MARCOCCIA (M.), "On-line Polylogues : conversation structure and participation framework in Internet Newsgroup", *Journal of Pragmatics*, vol. 36, n° 1, 2004, p. 115-145.
MARCOCCIA (M.), « Parler politique dans un forum de discussion », *Langage et société*, n° 104, juin 2003, p. 9-55 [exemplaire photocopié, 29 p.]
MARRIS (C.), JOLY (P.-B.), « La gouvernance technocratique par consultation ? Interrogation sur la première conférence de citoyens en France », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 38, 4ème trimestre 1999, p. 97-124.
MARTIN (P.), « Réconcilier délibération et égalité politique : Fishkin et le sondage délibératif », *Revue Française de Science Politique*, « Lectures critiques », vol. 48, n° 1, février 1998, p. 150-154.
MAYER (N.), « Le sondage délibératif au secours de la démocratie », *Le Débat*, n° 96, septembre-octobre 1997, p. 67-72.
MENY (Y.), « La République des fiefs », *Pouvoirs*, n° 60, 1992, p. 17-24.
METAYER (G.), « De l'antique agora à l'agora en-tique ? Les avatars de la démocratie », *Sociologie et sociétés*, vol. 16, n° 1, 1984, p. 103-114.
MEYSSONNIER (F.), APPEL (V.), « Gestion de la communication et communication dans la gestion des villes », *Politiques et management public*, vol. 13, n° 3, septembre 1995, p. 249-266.
MONDADA (L.), « Formes de séquentialité dans les courriels et les forums de discussion. Une approche conversationnelle de l'interaction sur Internet », *Apprentissage des Langues et Systèmes d'Information et de Communication*, vol. 2, n° 1, juin 1999, p. 3-25.
MONNOYER-SMITH (L.), « Les enjeux inexprimés du vote électronique », *Sciences de la Société*, n° 60, octobre 2003, p. 126-145.
MOREL (L.), « Vers une démocratie directe partisane ? En relisant Ian Budge », *Revue Française de Science Politique*, vol. 50, n° 4-5, août-septembre 2000, p. 765-778.
MOUFFE (C.), "Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism ?", *Social Research*, vol. 66, n° 3, Fall 1999, p. 745-758.
MULTNER (B.), BURNIER (M.), « Les rencontres européennes de Parthenay sur la démocratie et les réseaux multimédia », *Terminal*, n° 75, hiver 1997-printemps 1998, p. 69-77.
NAY (O.), « Les enjeux symboliques du développement local : l'exemple de la politique de communication de Montpellier », *Politiques et management public*, vol. 12, n° 4, décembre 1994, p. 51-69.
NEVERS (J.-Y.), « Du clientélisme à la technocratie : cent ans de démocratie communale dans une grande ville, Toulouse », *Revue Française de Science Politique*, vol. 33, n° 3, juin 1983, p. 428-454.
NEVEU (E.), « De quelques incidences des médias sur les systèmes démocratiques », *Réseaux*, n° 100, 2000, p. 108-133.
NEVEU (E.), « Ce que « parler politique » veut dire », *Revue Française de Science Politique*, « Lectures critiques », vol. 44, n° 5, octobre 1994, p. 934-939.
NOELLE-NEUMANN (E.), « La spirale du silence. Une théorie de l'opinion publique », *Hermès*, n° 4, 1989, p. 181-189.

OLLITRAULT (S.), « De la caméra à la pétition-web. Le répertoire médiatique des écologistes », *Réseaux*, n° 98, 1999, p. 153-185.
PADIOLEAU (J.-G.), « L'action publique urbaine moderniste », *Politiques et management public*, vol. 9, n° 3, septembre 1991, p. 133-143.
PAILLIART (I.), « Une histoire des formes communicationnelles de la démocratie locale », *Sciences de la Société*, n° 60, octobre 2003, p. 30-46.
PAILLIART (I.), « Démocratie locale et nouvelles techniques d'information et de communication », *Pouvoirs*, n° 73, 1995, p. 69-78.
PAILLIART (I.), « Les enjeux locaux de la démocratie électronique », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 129-138.
PAILLIART (I.), « Territoires urbains et communication », *CinémAction*, n° 63, mars 1992, p. 177-183.
PALIER (B.), SUREL (Y.), « Le *politique* dans les *politiques* », *EspacesTemps*, n° 76-77, 2001, p. 52-67.
PATHE GUEYE (S.), « Espace public et démocratie délibérative. Repenser la politique », *La pensée*, n° 321, janvier-février-mars 2000, p. 71-81.
PELISSIER (N.), EVANGHELOU (A.), « Orwell à Athènes : la cyberdémocratie au chevet de la démocratie », *Quaderni*, n° 41, printemps 2000, p. 109-138.
PERCY-SMITH (J.), "Downloading democracy? Information and Communication Technologies in Local Politics", *Policy and Politics*, vol. 24, n° 1, 1996, p. 43-56.
PERRINEAU (P.), « La dimension cognitive de la culture politique. Les Français et la connaissance du système politique », *Revue Française de Science Politique*, vol. 35, n° 1, février 1985, p. 72-90.
PESCE (R.), « Le point de vue d'un élu local », *Pour*, mai-juin 1982, p. 46.
PIECHACZYK (X.), « Instruire ou construire l'intérêt général ? Radiographie d'une population de commissaires enquêteurs », *Ecologie et Politique*, n° 21, 1997, p. 43-60.
PIECHACZYK (X.), « Les rôles des commissaires enquêteurs et l'intérêt général », *Politix*, n° 42, 1998, p. 93-122.
PONTIER (J.-M.), « La démocratie de proximité : les citoyens, les élus locaux et les décisions locales », *Revue administrative*, n° 326, mars-avril 2002, p. 160-168.
PROULX (S.), SENECAL (M.), « L'interactivité technique, simulacre d'interaction sociale et de démocratie ? », *Technologies de l'information et société*, vol. 7, n° 2, 1995, p. 239-255.
RAUSCH (J.-M.), « La cité « NTIC » », *Pouvoirs locaux*, n° 41, juin 1999, p. 84-88.
RENAUT (A.), « Habermas ou Rawls ? », *Réseaux*, n° 60, 1993, 14 p. [PDF], <http://www.enssib.fr/autres-sites/reseaux-cnet>
REYNIE (D.), présentation de James FISHKIN, « Vers une démocratie délibérative : l'expérimentation d'un idéal », *Hermès*, n° 31, 2001, p. 207-209.
RÖCKE (A.), « Participation et décision. A Berlin, des jurys de citoyens gèrent 8,5 millions d'euros », *Territoires*, n° 443, décembre 2003.
ROUBIEU (O.), « Le modèle du « manager ». L'imposition d'une figure légitime parmi les hauts fonctionnaires des collectivités locales », *Politix*, n° 28, 4ème trimestre 1994, p. 35-48.
SANDERS (L.), "Against Deliberation", *Political Theory*, vol. 25, n° 1, 1997, p. 347-375.
SANTINI (A.), « La démocratie locale : un aller-retour permanent et en temps réel avec les habitants », *Les cahiers du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)*, n° 37, décembre 1992, p. 127-129.
SERFATY (V.), "Forms and Functions of Conflict in on-line Communities", *Cercles*, n° 5, 2002, p. 183-197.

SINTOMER (Y.), « Cinq défis de la démocratie participative », *Territoires*, n° 434, janvier 2003, <http://www.adels.org>, 4 août 2004.
SORBETS (C.), « Est-il légitime de parler d'un présidentialisme municipal ? », *Pouvoirs*, n° 24, 1983, p. 105-115.
SURAUD (M.-G.), « Le *Net* ou la clôture de l'espace public : débats sur l'accident industriel de Toulouse (septembre 2001) », *Réseaux*, vol. 21, n° 118, 2003, p. 211-236.
TOUSSAINT (Y.), « La parole électronique. Du minitel aux nouvelles machines à communiquer », *Esprit*, n° 186, novembre 1992, p. 127-139.
TRAUTMANN (F.), « Internet au service de la démocratie ? Le cas d'ATTAC », *Les Cahiers du CEVIPOF*, n° 30, octobre 2001, 60 p.
TROM (D.), « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue Française de Science Politique*, vol. 49, n° 1, 1999, p. 31-50.
TURKLE (S.), « L'écran fragmenté », *Sociétés*, n° 79, vol. 1, 2003, p. 17-34.
VALLUY (J.), « Coalition de projet et délibération politique : le cas du projet d'implantation de décharges de déchets industriels dangereux dans la région Rhône-Alpes (1979-1994) », *Politiques et management public*, vol. 14, n° 4, décembre 1996, p. 101-131.
VAN DIJK (J.), "Models of Democracy: Behind the Design and Use of New Media in Politics", *Javnost - The Public*, Institut Européen de la Communication et de la Culture, Ljubljana (Slovénie), vol. 6, n° 2, 1996, <http://www.cios.org/getfile/Dijk_V6N296>, 2 mai 2005.
VANDELLI (L.), « La cellule de base de toutes les démocraties », *Pouvoirs*, n° 95, novembre 2000, p. 5-17.
VEDEL (T.), « L'Internet et les villes : trois approches de la citoyenneté », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 247-262.
VOUTAT (B.), « La science politique ou le contournement de l'objet », *EspacesTemps*, n° 76-77, 2001, p. 6-15.
WEARE (C.), MUSSO (J. A.), HALE (M. L.), "Electronic Democracy and the Diffusion of Municipal Web Pages in California", *Administration and Society*, vol. 31, n° 1, March 1999, p. 3-27.
WEINSTOCK (D.), « Démocratie et délibération », *Archives de philosophie*, tome 63, cahier 3, juillet-septembre 2000, p. 405-421.
WHYTE (A.), MACINTOSH (A.), "Transparency and Teledemocracy : Issues from an 'E-consultation'", *Journal of Information Science*, vol. 27, n° 4, 2001, p. 187-198.
WILLIAMS (M. S.), « Représentation de groupe et démocratie délibérative : une alliance malaisée », *Philosophiques*, « La démocratie délibérative », vol. 29, n° 2, automne 2002, p. 215-249 [traduction de "The Uneasy Alliance of Group Representation and Deliberative Democracy", *in* KYMLICKA (W.), NORMAN (W.), ed., *Citizenship and Diverse Societies*, New York, Oxford University Press, 2000, p. 124-152.]
WINDISCH (U.), AMEY (P.), GRETILLAT (F.), « Communication et argumentation politiques en démocratie directe », *Hermès*, n° 16, 1995, p. 57-72.
WOJCIK (S.), « La communication politique numérique des villes du grand Sud-Ouest de la France : perspectives comparatives », *COMMposite*, v.2001.1, <http://commposite.org/2001.1/articles/wojcik.html>
WOLTON (D.), « Le local, la petite madeleine de la démocratie », *Hermès*, n° 26-27, 2000, p. 89-97.

Travaux universitaires

AIKENS (G. S.), *American Democracy and Computer-Mediated Communication : A Case Study in Minnesota*, Ph. D in Social and Political Science, Cambridge University, April 1997, <http://www.aikenspro.com/phd/>, 5 juillet 2003.

ARCHIMBAUD (Y.), *Un « pouvoir de quartier » pour « un pouvoir de la parole » ? La démocratie locale en action. L'exemple des démarches quartiers à St-Denis*, Mémoire de DEA « Action et politiques publiques », Ecole normal supérieure de Cachan et Université Paris 1, 1997, 129 p.

BAILLY (M.-A.), *Etude du site Internet de la ville de Clichy-la-Garenne*, Dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, mai 1999.

BENARD (S.), *La dimension locale d'un site Internet municipal, le cas du site Internet de Poitiers*, Dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, septembre 1998.

BERREE (D.), DUPRESSOIR (J.-B.), LOISON (C.), PARK (J.), TABARY (D.), *Internet et démocratie locale. Etude de cas*, Dossier pour le DESS « Administration locale, développement local et culturel », Université Reims – Champagnes-Ardennes, juin 2001, 42 p.

BRITO (J.), *De la télématique à Internet, la communication électronique grand public dans les collectivités locales*, Mémoire de DESS « Communication des Entreprises, des Administrations et des Institutions », Université de Marne-la-Vallée, 1996.

CAILLABA (G.), *Le site Internet de la ville de Narbonne. Etude et prospective*, Dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, 2002.

CARRARA (S.), *Contribution(s) de l'Internet à l'émergence de l'espace public européen. Le cas des formes électroniques du débat public sur l'avenir de l'Europe. Présentation et mise en perspective*, Mémoire de DESS « Communication politique et sociale », Université Paris 1, 2001, 101 p.

CHAMBOLLE (L.), *Une citoyenneté en actes : approche pragmatique et modélisation de l'interpellation épistolaire des maires de Lyon (1989-1999)*, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université Lumière-Lyon 2, 2000, 846 p.

CHAUFER (D.), *La loi du 1er juillet 1901 dans les rapports entre les collectivités locales et associations : analyse d'un processus de clarification*, Thèse de Doctorat en Droit public, Université de Reims, décembre 2000, 436 p.

DADOU (M.), *Le site Internet municipal de Montpellier*, Dossier pour le DESS « Techniques d'information et de communication dans le développement territorial », Université Toulouse le Mirail, mars 2002.

DARTIGUEPEYROU (C.), *Contribution à l'étude de la « société de l'information ». Le cas de l'Europe en cours d'élargissement*, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université Paris 1, 2003, 442 p.

DIETRICH (D.), *Enquête sur les services Internet des collectivités locales d'Ile de France : le cas de Saint-Denis*, Dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, mai 1999.

FLAISSIER (F.), *Nemausaïc « Le portail local et citoyen ». Analyse du site Internet municipal de la ville de Nîmes*, Dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, 2002.

FROMENTIN (T.), *Les conseils de quartier : entre instrumentalisation et potentialités démocratiques. Une analyse de la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002*, Mémoire de DEA de Science Politique, Université Paris 2 (Panthéon-Assas), septembre 2002, 159 p.
JIMENEZ (M.), *Les NTIC et les collectivités locales : quelles perspectives pour la démocratie locale ? L'exemple des villes de Parthenay, Issy-les-Moulineaux, Marly-le-Roi*, Mémoire de DEA « Communication, Technologies, Pouvoir », Université Paris 1, 1998.
JUNG (C.), *Etude de cas : le site Internet d'Etampes*, Dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, mai 1999.
LEFEBVRE (W.), LECOCQ (O.), *La campagne de Martine Aubry lors des élections municipales de Lille en 2001*, Mémoire de DEA en Science Politique, mention « sociologie politique », Université de Lille, 2001, 131 p.
LEYLAVERGNE (H.), *Démocratie locale et citoyenneté en droit public français*, Thèse de Doctorat en Droit public, Université Lyon 3, 1998, 565 p.
MALEK (Y.), *Les rapports entre le pouvoir politique local et les techniques d'information et de communication : le cas du service télématique municipal de la ville de Dieppe*, Mémoire du diplôme de l'Institut Français de Presse (IFP) – Université Paris 2, 1998.
MALEK (Y.), *Meudon, Besançon et Montreuil*, Dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, 1998.
MONNOYER-SMITH (L.), *La communication politique entre « système » et « monde vécu » ou comment appréhender la légitimité dans les sociétés modernes ?*, Thèse en Sciences de l'information et de la communication, Université Toulouse 2, janvier 1997, 447 p.
MOREAU (P.-Y.), *La notion de délibération en droit constitutionnel français*, Thèse de Doctorat en Droit Public, Université de Limoges, 1999, 493 p.
NARAS (G.), *Quelles pratiques citoyennes d'Internet dans les collectivités locales ? Etude des forums de discussion de Boulogne-Billancourt (92), Issy-les-Moulineaux (92) et Voisins-le-Bretonneux (78*), Mémoire pour le DESS « Médias Electroniques Interactifs », Université Paris 8, 1998, 129 p.
SCHNEIDER (S. M.), *Expanding the Public Sphere through Computer-Mediated Communication: Political Discussion about Abortion in a Usenet Newsgroup*, Ph.D thesis in Political Science, Massachusetts Institute of Technology, 1997, 189 p., <http://www.sunyit.edu/~steve/main.pdf >, 12 décembre 2002.
SINGLIT (A.), *Le site Internet municipal d'Albi*, Dossier pour le DESS « Techniques d'information et de communication dans le développement territorial », Université Toulouse le Mirail, mars 2002.
TALPIN (J.), *Une politique de la présence : les vertus de la délibération et de la participation au test des assemblées populaires argentines*, Mémoire de DEA de pensée politique, IEP de Paris, 2003, 330 p.
THIVON (D.), *Eléments d'analyse sociologique du site Internet de la ville de Plaisir*, Dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, mai 1999.
THORNTON (A.), *Does Internet Create Democracy ?*, Master Thesis in Journalism, University of Sydney, 48 p., 2002, <http://www.zip.com.au/~athornto/thesis1.htm>, 12 février 2005.
VAREILHAS (A.), *Le site Internet de Saint-Cloud : évaluation, recommandations et perspectives au regard des objectifs visés et des enjeux de démocratie locale*, Dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, 2003.

WATTERLOT (A.), *Analyse du site Internet de la ville de Nîmes*, Dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris 1, 2003.
WOJCIK (S.), *Les forums électroniques, nouveaux lieux de participation politique ?*, Séminaire de DEA « Comportements politiques », Université Toulouse 1, 1998, 26 p.
WOJCIK (S.), *Municipalités et multimédia en ligne : un écran pour la démocratie locale ? Etude de trente neuf sites web municipaux dans le grand Sud-Ouest*, Mémoire de DEA en Science politique, Université Toulouse 1, 1999, 140 p.

Rapports de recherche

BEIERLE (T. C.), *Democracy On-Line. An Evaluation of the National Dialogue on Public Involvement in EPA Decisions*, Washington, Resources for the Future (RFF) Report, January 2002, 83 p., <http://www.rff.org/rff/Documents/RFF-RPT-demonline.pdf>, 2 juin 2004.
CHAMBAT (P.), *La démocratie assistée par ordinateur*, Rapport IRIS-TS, Université Paris-Dauphine, avril 1997, 31 p.
FOURNIAU (J.-M.), « Les « médiateurs » : un « souci du citoyen » à l'épreuve du débat en amont », *in* RUI (S.), OLLIVIER-TRIGALO (M.), FOURNIAU (J.-M.), dir., *Evaluer, débattre ou négocier l'utilité publique ? L'expérience de la mise en discussion publique des projets : identités et légitimités plurielles. Ateliers de bilan du débat public*, Rapport de recherche de l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS), n° 240, août 2001, p. 301-350.
KOEHL (E.), SINTOMER (Y.), *Les jurys de citoyens berlinois*, Centre Marc Bloch (Berlin), Rapport final pour la Délégation Interministérielle à la Ville, juillet-août 2002, 135 p., <http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/RAPjuryberlin.pdf>, 15 septembre 2004.
LOISEAU (G.), *Municipalités et communication numérique, les sites Internet des grandes villes de France en 1999*, Rapport de recherche, L'Observatoire de la Communication et de l'Animation Locales (LOCAL), Université Paris I, novembre 1999, 134 p.
LOISEAU (G.), *Municipalités et communication numérique, les sites Internet des grandes villes de France en 2000*, Synthèse du rapport de recherche, L'Observatoire de la Communication et de l'Animation Locales (LOCAL), Université Paris I, juillet 2000, 14 p.
LOISEAU (G.), WOJCIK (S.), « Les citoyens-internautes dans l'espace public local ; prolégomènes », rapport de recherche n°2001-086 sur *Les Figures sociales de l'internaute* du Programme Interdisciplinaire « Société de l'Information » du CNRS, février 2003, 72 p.
MAIGRET (E.), MONNOYER-SMITH (L.), *Télévision interactive et démocratie locale: T2i deux ans après*, rapport d'étude CNRS, novembre 1998.
MONNOYER-SMITH (L.), dir., *Nouveaux dispositifs de concertation et formes de controverses: le choix d'un troisième aéroport pour Paris*, Projet de recherche *Concertation, Décision et Environnement. Quelles places et quels impacts pour les NTIC ?*, Rapport final, avril 2005, 192 p.
SMITH (G.), *Beyond the Ballot. 57 Democratic Innovations from Around the World*, London, Report for the POWER Inquiry, May 2005, 138 p.

Textes législatifs, publications gouvernementales et locales

« Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle 2002, sur son projet de réforme de la Constitution, notamment en faveur des collectivités locales et de la démocratie locale, et sur la délégation de politiques publiques de l'Etat à des collectivités élues », Rouen, 10 avril 2002, <http://www.chiracaveclafrance.net>, 11 avril 2002.

ATTILIO (H.) d', *Le développement des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication dans les Collectivités Locales : de l'expérimentation à la généralisation*, Rapport au Premier Ministre, juillet 1998, <http://telecom.gouv.fr/documents/dattilio/rapdattilio.htm>, 10 septembre 1999.

BUSCAIL (B.), « http://www.mairie-balma.fr Un formidable outil pour renforcer la démocratie et la citoyenneté », *Balma Info*, n° 12, septembre 1999, p. 12-13.

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE (CREDOC) — Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », *La diffusion des technologies de l'information dans la société française (2004)*, Document réalisé à la demande du Conseil Général des Technologies de l'Information (CGTI) et de l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART), décembre 2004, 178 p.

Circulaire du 31 mars 1992 relative à l'administration territoriale de la République, *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*, n° 2/92.

Circulaire n° 92-71 du 15 décembre 1992, *Journal Officiel*, n° 48, 26 février 1993.

COMMISSION EUROPEENNE, *La démocratie et la société de l'information en Europe*, Rennes, Editions Apogée / Communautés européennes, Office des publications officielles des communautés européennes, coll. « Les cahiers de la Cellule de prospective », 1999, 111 p.

CONSEIL D'ETAT, *L'utilité publique aujourd'hui*, La Documentation Française, coll. « Les Etudes du Conseil d'Etat », 1999, 166 p.

DAYAN (M.), HEITZMANN (R.), LENSEIGNE (F.), *Mise à jour du tableau de bord du commerce électronique*, Ministère délégué à l'Industrie, Mission pour l'économie numérique, mai 2003, 89 p. [PDF], <http://www.men.minefi.gouv.fr/webmen/informations/tabord/TBCE_mai_2003.pdf>

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA VILLE, *Internet dans les quartiers. Espaces publics numériques et politique de la ville*, Saint Denis La Plaine, Les Editions de la DIV, coll. « Repères », 2001, 120 p.

DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES, *Lettre d'information de la Direction générale des collectivités locales*, n° spécial, mars 2002, 6 p.

GUICHARD (O.), *Vivre ensemble*, Rapport de la Commission de développement des responsabilités locales, La Documentation française, 1976, 431 p.

INSEE - Département de la démographie, « La population légale au recensement de 1999 », *INSEE Première*, n° 691, janvier 2000, 4 p.

INSEE – Direction régionale de Midi-Pyrénées, *Le grand Sud-Ouest*, n° 94, mars 1999, 76 p.

INTERMEDIASUD, « Point d'avancement des travaux », Groupe de travail Culture-Information, Castres, mars 1998, 11 p.

KEDADOUCHE (Z.), *Rapport sur la participation des habitants dans les opérations de renouvellement urbain*, Ministre délégué à la Ville et à la Rénovation Urbaine, avril 2003, 103 p., <http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/RAPoru-habitants.pdf>, 14 septembre 2004.
KLECK (V.), dir., *Démocratie locale et usages de l'internet. Politiques municipales de développement des réseaux électroniques en direction des habitants : premières observations*, document d'étape, Ministère délégué à la Ville, septembre 1999, 61 p., <http://www.inovagora.net/filemanager/download/8/democratie%20locale%20-%20Internet.pdf>, 2 décembre 2001.
Loi d'orientation n° 95-115 pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, *Journal Officiel*, 5 février 1995, p. 1973.
Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (A.T.R.), reprise dans l'article L. 2141-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), *Journal Officiel*, 8 février 1992, p. 2064-2083.
Loi d'orientation pour la Ville n° 91-662 du 13 juillet 1991, *Journal Officiel*, n° 167, 19 juillet 1991, p. 9521.
Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse parue dans le *Journal Officiel*, 30 juillet 1881, p. 4201-4205.
Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, *Journal Officiel*, n° 50, 28 février 2002, p. 3808.
Loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, *Journal Officiel*, 2 juillet 1972, p. 6803.
Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, *Journal Officiel*, 3 mars 1982, p. 730.
Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, *Journal Officiel*, 13 juillet 1983, p. 2156.
Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, *Journal Officiel*, 9 janvier 1983, p. 215.
Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat (« loi Defferre »).
Loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre des principes d'aménagement, *Journal Officiel*, 19 juillet 1985, p. 8152.
Loi n° 86-1067 dite Léotard relative à la liberté de la communication du 30 septembre 1986, *Journal Officiel*, 1er octobre 1986, p. 11758.
Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, *Journal Officiel*, 3 février 1995, p.1840.
Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, *Journal Officiel*, n° 148, 29 juin 1999, p. 9515.
Loi organique n° 2003-705 du 1er août 2003 relative au référendum local, <http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/decrets_application/2003-705.htm>, 11 septembre 2004.
Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, *Journal officiel*, n° 289, 14 décembre 2000, p. 19777.
MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, « Agora web : 3ème émission TV sur Internet avec Jean-Pierre Fourcade », Communiqué de presse, 18 mars 1999.

MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, « Agora web : le maire internaute, 2ème émission le 23 février », *Communiqué de presse*, 16 février 1999.
MAIRIE DE BREST, *Rapport d'activité 2003*, Pôle Administration Générale et Moyens, Direction de la Proximité, Service Démocratie Locale et Citoyenneté, 2003, 15 p.
MAIRIE DE HYERES, *Journal municipal de la ville d'Hyères-les-Palmiers*, août 2002, p. 8.
MAIRIE DE MONTAUBAN, « Lettres ouvertes », *Ma Ville. Le Magazine d'Information de Montauban*, n° 1, 2001.
MAIRIE DE POITIERS, « Tribune de l'opposition », *Poitiers-Magazine*, n° 100, octobre 2002, p. 18.
MAIRIE DE QUIMPER, « Libre parole », in *Couleurs Quimper*, septembre-octobre 2002, n° 54, <http://www.mairie-quimper.fr>
MAIRIE DE TOULOUSE, *Capitole Infos*, n° 116, avril 1998.
MAIRIE DE WATTRELOS, « Quoi de neuf sur le web ? », *Le Journal de Wattrelos*, n° 62, juin-juillet 2002, p. 21.
MAIRIE DE CHALON-SUR-SAONE, *Charte d'utilisation des forums*, <http://www.chalonsursaone.fr>, 7 août 2002.
MAUROY (P.), *Refonder l'action publique locale*, Rapport au Premier ministre, La Documentation française, collection des rapports officiels, 2000, 191 p.
MINISTERE DE L'INTERIEUR, MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE, *L'intercommunalité après la loi du 12 juillet 1999*, 2 juillet 2001, 87 p., en ligne sur le site du Ministère de l'Economie, section Collectivités Locales, Rubrique « Intercommunalité », <http://www.colloc.minefi.gouv.fr>
PONCELET (C.), Interview par Régnier (M.) [rédactrice en chef de *Profession politique*], disponible sur le site professionpolitique.com, 3 mars 2001.
PREMIER MINISTRE, Service juridique et technique de l'information et de la communication, Service d'information du Gouvernement, *La France dans la société de l'information*, La Documentation française, 1999, 113 p.
SERUSCLAT (F.), *Rapport sur les techniques des apprentissages essentiels pour une bonne insertion dans la société de l'information*, rapport n° 383, Office parlementaire d'Evaluation des Choix scientifiques et technologiques, 1996/1997, <http://www.senat.fr/rap/o96-383/o96-383_toc.html>, 5 juin 1999.
SOCIETE PYXIS, *Ville de Montpellier/Maintenance et Monitoring, analyse statistique septembre/octobre 2002*, rapport non publié, 2002, 14 p.
U.S INFORMATION INFRASTRUCTURE TASK FORCE, *National Information Infrastructure : Agenda for Action*, Washington DC, National Telecommunication and Information Administration, septembre 1993, <http://sunsite.unc.edu/nii-table-of-content.html>, 10 septembre 2000.

Presse

La plupart des articles du *Monde* ont été téléchargés sur le site Internet du quotidien. Dans leur version électronique, les pages de ces articles ne sont pas numérotées.

La lettre de la modernisation de l'État, n° 11, 17 mai 2005, <http://www.acteurspublics.com/lme/actu/11/3questions_gallien.php>
Le Figaro, 12 mai 1999.
« A Chambéry, Minitel agent de la politique municipale », *Le Figaro*, 14 septembre 1984.
« Allô Monsieur Lamps ? », *Le Monde*, 11 septembre 1986.
« A Nantes, le premier débat public prévu par la loi « démocratie de proximité », *Maire Infos*, 18 juillet 2003.
« Les habitants de 46 communes de la Somme votent à plus de 90 % contre la création d'un troisième aéroport international à Chaulnes », *Maire-Info*, 10 décembre 2001.
« Poitiers favorise l'expression citoyenne », *Le courrier des maires*, 1er avril 2000.
« Sète : le conseil municipal de Sète permettra à tout citoyen d'intervenir publiquement pendant les suspensions de séance », *Le Monde*, 17 octobre 1996.
« Vous et votre mairie sur le Web... », Enquête en ligne *Journal du Net* / Benchmark Group, 25 juin 2002, <http://www.journaldunet.com/0206/020625questmairies1.shtml>

ANE (C.), « Mieux vaut un bon tract qu'un petit clic », *Le Monde*, 14 avril 2001.
BAROTTE (N.), « Militants de droite et de gauche polémiquent sur le Web », *Le Figaro*, 13 août 2003.
BAUDRY (C.), « Les candidats ont peur de perdre la maîtrise de leur campagne en jouant la carte de l'interactivité, *Le Monde*, 13 avril 2001.
BAUDRY (C.), « Cyberconsultation pour Europe politique », *Le Monde*, 19 octobre 2001.
BINOT (J.-M.), « Les sites Web « citoyens » ont le vent en poupe », *La Gazette des communes*, n° 1445, 16 mars 1998, p. 24.
BLONDIAUX (L.), « Les sondages et le suffrage universel reposent sur le même postulat », *Le Monde*, 17-18 mars 2002, p. 20.
BOUTEILLIER (J.), « Benoît Thieulin présente son activité et analyse la présence gouvernementale sur le web », 10 décembre 2001, <http://www.neteconomie.com>, 11 décembre 2001.
BRETON (P.), « Démagogie électronique », *Libération*, 24 octobre 1997.
BRUNE (F.), RUFFIN (F.), « Apolitisme très politique des journaux municipaux », *Le Monde diplomatique*, n° 564, mars 2001, p. 22-23.
CABRET (N.), « Ville symbole de la décentralisation municipale, Grenoble réinvente les conseils consultatifs de secteur », *Le Monde*, 14 février 2002.
COUTTY (M.), LAZARE (F.), « Internet réhabilite le bavardage », *Le Monde*, 8 septembre 2000.
CURIE (M.), « Amiens s'expose. Pendant une semaine, les habitants peuvent examiner les projets concernant leur ville », *Le Monde*, 22 septembre 1991.
DELEVOYE (J.-P.), Propos recueillis par Geneviève Meunier, *Le Monde interactif*, 13 décembre 2000.
DUCOURTIEUX (C.), « Castres et Mazamet relancent leur expérience pilote sur le haut débit », *Le Monde interactif*, 12 avril 2002.
DUPONT (G.), « Faut-il étendre le champ des référendums locaux ? Un dispositif manié avec précaution par les maires », *Le Monde*, 18 avril 2002.
DUPONT (G.), LUNEAU (D.), « Les comités de quartier, outils de dialogue et enjeux du pouvoir municipal », *Le Monde*, 30 novembre 2000.
ERSU (L.) d', « L'administration fait la sourde oreille », *Le Monde interactif*, 15 mars 2000.
FERRAND (R.), « La presse municipale cherche son style. Difficile pour les élus locaux de financer un journal qui fasse une place à la critique », *Le Monde*, 9 décembre 1990.

FEYDEL (S.), « Débats démocratiques en ligne », *Le Monde*, 21 mars 2001.
FEYDEL (S.), « Le TGV Rhin-Rhône en débat sur la Toile », *Le Monde interactif*, 23 mai 2001.
FRAISSARD (G.), MANDARD (S.), « L'avenir du politique sera local », *Le Monde interactif*, 9 juin 1999, p. 3.
GROSRICHARD (F.), « Les Français dressent un bilan d'étape positif de la décentralisation », *Le Monde*, 27 février 1997.
JACQUELOT (P.) de, « Internet, clef de la démocratie participative. Grâce au Web, les citoyens prennent davantage la parole », *Les Echos*, 31 mars 1999.
JEROME (B.), « La démocratie directe, nouvel outil de "gouvernance" des élus locaux », *Le Monde*, 2 juin 1999.
JONATHAN (S.-C.), « Mérignac. Internet agrandit sa toile », *Sud-Ouest*, 26 juillet 2000.
KAHN (A.), « Parthenay, un an après », *Le Monde*, 5 octobre 1997.
KRASSOVITZ (J.), « Hervé Pargue, multimédiateur politique », *Le Monde interactif*, 29 octobre 2002.
LEMAIRE (N.), « A Lille, la pionnière, les structures de concertation connaissent des ratés », *Le Monde*, 30 novembre 2000.
LENGLART (E.), « L'Europe à l'aube de la cyberdémocratie », *Le Monde interactif*, 9 juin 1999.
LEROSIER (J.-J.), « A Caen, les membres des conseils de quartier seront tirés au sort sur une liste de volontaires », *Le Monde*, 14 février 2002.
LETANOUX (M.), « Démocratie participative locale : des outils de consultation non décisionnaires », *La Gazette des communes*, n° 1680, 10 février 2003, p. 56.
LEVEQUE (E.), « e-Administration : les mairies sur tous les fronts », *Le Journal du Net*, <http://www.journaldunet.com/0504/050426bilanmairies.shtml>, 26 avril 2005.
MANDARD (S.), « Cyberespace de combat », *Le Monde interactif*, 7 septembre 2000.
MANDARD (S.), « Des promesses non tenues. Les maires les plus « cyber » de France ont connu des fortunes diverses aux dernières municipales. La faute à Internet ? », *Le Monde*, 6 juin 2001.
MANDARD (S.), « Le vertige d'Internet ne semble subjuguer les humains que pour mieux les ficher », entretien avec François BRUNE, *Le Monde interactif*, 28 juin 2001.
MANOURY (C.), « Médiateur pour débats en ligne », *Le Monde interactif*, 27 octobre 1999.
MANOURY (C.), « « Miss Forums » des ministères », *Le Monde interactif*, 27 octobre 1999.
MARTI (M.-J.), « Concertation mode d'emploi », *La Gazette des communes*, n° 1674, 23 décembre 2002, p. 34.
MONTVALON (J.-B.) de, « François Bayrou a rencontré Superman sur Internet », *Le Monde*, 5 janvier 2002.
NUNES (E.), « André Santini, webmestre d'Issy-les-Moulineaux.com », *Le Monde*, 15 mars 2000.
PAQUIER (J.), « Internet transforme le quotidien des directions financières », *La Gazette des communes*, n° 1700, 30 juin 2003, p. 36.
PATIER (L.), « Internet : un dialogue renforcé avec les habitants ? », *La Gazette des communes*, n° 1735, 29 mars 2004, p. 20.
PERU (J.-L.), « Tribunes de l'opposition, mode d'emploi », *La Gazette des communes*, n° 1695, 26 mai 2003, p. 54.
PIERRETTE (J.-C.), « Les élus locaux entrent dans l'ère du multimédia », *Le Monde*, 23 janvier 1997.

PORTE (G.), « Démocratie directe à Cannes », *Le Monde*, 20 décembre 1990.
RAMONET (I.), « Editorial », « L'internet – l'extase ou l'effroi », *Le Monde diplomatique*, *Manière de voir* (hors série), octobre 1996, p. 6.
RENDU MARC (A.), « La démocratie au quotidien. Dans le deuxième arrondissement, les comités d'intérêt permettent de dialoguer en permanence avec le maire », *Le Monde*, 31 octobre 1993.
REVOL (M.), « Cap' Découverte : pourvu que ça marche… », *Le Point*, 23 mai 2003, n° 1601, p. 210.
ROSANVALLON (P.), « L'Amérique, entre renouveau militant et démocratie de marché », *Le Monde*, 14 octobre 2004.
ROUSSEL (F.), « La démocratie participative en marche. Les blogs citoyens se multiplient en France, allant de l'informatif au contestataire », *Libération*, 21 juin 2005.
ROUSSEL (F.), « La planète blog atterrit en justice. La ville de Puteaux poursuit pour diffamation un blog, site web très personnel. Une première en France », *Libération*, 21 juin 2005.
SAMSON (M.), « Les comités de quartier, outils de dialogue et enjeux du pouvoir municipal », *Le Monde*, 30 novembre 2000.
STAGLIANO (R.), « Qu'est-ce qu'une démocratie électronique ? », *Le Monde diplomatique*, mai 1996, p. 18-19.
SUBTIL (M.-P.), « Parthenay la mutante », *Le Monde*, 29 décembre 1995.
VENDEUIL (R.) de, « Au web, citoyens ! », *L'Express*, 24 juin 1999.
VEYRINAS (F.) de, *L'Express*, 7 janvier 1999, p. 51.
VICTOR (O.), « Premières victoires pour la démocratie participative », *Le Monde diplomatique*, n° 564, mars 2001, p. 22-23.
VIRILIO (P.), « Le règne de la délation optique », *Le Monde diplomatique*, août 1998.
WALES (V.), « Saint-Martin-d'Hères. Le nouveau web est arrivé », *Dauphiné Libéré*, 1 octobre 1998.
WEINBERG (N.), « Les militants écologistes du Lot cultivent le Réseau. Internet s'impose peu à peu dans la stratégie d'action des associations de défense de l'environnement. », *Le Monde interactif*, 10 octobre 2001.

Documents divers

« Les collectivités territoriales se mettent aux nouvelles technologies », *Les Cahiers du groupe Bernard Brunhes*, n° 8, février 2002, 95 p.
ALDUY (J.-P.), « Dossier Multimédia », *Programme pour les municipales de 2001*, <http://www.perpignan-energie.com/contenu/jou/dossiers/multimedia.html>, 3 mars 2001.
AMGVF, FRANCE TELECOM, *Baromètre. Les grandes villes face aux enjeux des TIC*, novembre 2002, 27 p.
ARDESI MIDI-PYRENEES, *L'e-marketing*, lettre n° 3, 16 décembre 2003, <http://www.ardesi.asso.fr>
ARTESI ILE-DE-FRANCE, *Le site Internet d'une ville. Note d'orientation*, avril 2001, 4 p.

AUBIN (H.), « Débat en ligne sur le budget à Rennes », in Observatoire des Télécommunications dans la Ville, Espace de co-production du groupe de travail « Vie dans la cité » autour du thème « Participation, débat public, Internet et multimédia », 13 mai 2003, <http://www.telecomville.org>, 2 juin 2004.
BATREAU (P.), BENSOUSSAN (A.), FILATRE (D.), TRICOT (H.), *La commune, Internet et les NTIC*, Foucher/A.M.F., coll. « Les guides de l'action locale », 2000, 96 p.
BERTHON (C.), « Les contrôles », in *Les collectivités locales en France*, La Documentation Française, coll. « Les notices », 1996, p. 21-24.
FANTON (B.), VOGLIMACCI (C.), « L'administration électronique territoriale », *in* INITIATIVES REGIONALES, INNOVATIONS et STRATEGIES (IRIS), *Politiques locales et nouvelles technologies*, juin 2004, p. 33-71, <http://iris.telecomville.org>, 10 septembre 2004.
INITIATIVES REGIONALES, INNOVATIONS et STRATEGIES (IRIS), *Maillage des territoires pour l'accès public à Internet. Bilan et perspectives*, mars 2005, 78 p., <http://iris.telecomville.org>, 15 juin 2005.
GROUPE REGIONAL SUR LES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS, *Eléments de réflexions pour une stratégie régionale de réseau de communications*, Conseil Régional de Midi-Pyrénées, Rapport du 26 avril 1999.
Le Guide du Net territorial, Editions Weka, juin 2001, 800 p.
Le PUILL (S.), POTIER (N.), *Les collectivités locales vers la société de l'information*, février 2002, 24 p.
LULIN (E.), *Partis politiques et campagnes électorales à l'heure d'Internet*, 2ème étude de la série E-topia, Société « Paradigmes et caetera », décembre 2000, 44 p.
MARTIN-LALANDE (P.), « Réussir l'entrée de nos communes dans la société de l'information », préface, *in* BATREAU (P.), BENSOUSSAN (A.), FILATRE (D.), TRICOT (H.), *La commune, Internet et les NTIC*, Foucher/A.M.F., coll. « Les guides de l'action locale », 2000, p. 3.
MEDIAS-CITE, *Les lieux d'accès publics collectifs à Internet et au multimédia en Aquitaine*, Synthèse remis à la Délégation Régionale des Technologies de l'Information et de la Communication, Conseil Régional d'Aquitaine, juin 2001, 15 p.
NONJON (M.), *La participation des habitants dans les politiques de la ville. Mise en perspective des études et des programmes pilotés par le GIE Villes et Quartiers*, version provisoire, Août 2001, 22 p., <http://www.union-hlm.org/gievq>, 2 février 2005.
OBSERVATOIRE DE MULTIMEDIAVILLE, *Multimédia et télécommunications. Les initiatives des villes*, Rapport de l'enquête, juin 1999, 106 p.
OBSERVATOIRE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LA VILLE, « L'accès public à Internet », *Le Journal de l'Observatoire*, n° 38, novembre 2001, 4 p.
OBSERVATOIRE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LA VILLE, *Expression dans la cité, Internet et multimédia. Quel accompagnement local ?*, Dossier du groupe de travail « Vie dans la cité », septembre 2003, 18 p.
OBSERVATOIRE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LA VILLE, *Participation, débat public, Internet et multimédia. Quel accompagnement local ?*, Rapport du groupe de travail « Vie dans la cité », 2003, 87 p.
RUFENACHT (A.), « 7èmes Rencontres de l'Observatoire des Télécommunications dans la Ville », Paris, 29 janvier 1998.
SOFRES, « La participation politique des citoyens », sondage réalisé pour *Lire la politique* les 12 et 13 mars 2003, <http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/310303_particpol_r.htm>, 20 mars 2005.

SOFRES, « La politique est-elle un métier ? », sondage réalisé pour le *Figaro Magazine*, 5 décembre 2004, 14 p., <http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/041204_polmetier.pdf>, 20 mars 2005.
SOFRES, « Les Français et leurs maires », sondage réalisé pour *Le Journal des Maires*, les 6 et 7 octobre 2000, <http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/171100_maires_r.htm>, 20 mars 2005.
SOFRES, « Les Français, la politique et la représentation », sondage réalisé pour un groupe de journaux de province les 26 et 27 juin 2002, <http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/100702_chron_r.htm>, 20 mars 2005.
SOFRES, « Le baromètre politique des internautes », enquête en ligne du 28 avril au 3 mai 2000, réalisée pour *Le Figaro Magazine*, <http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/180500_internautes.pdf>, 20 mars 2005.
VILLES INTERNET, *2ème état des lieux de l'administration électronique sur les sites Internet locaux. Le cas des communes françaises de taille moyenne en 2004*, septembre 2004, 53 p. <http://www.villes-internet.net>, 10 décembre 2004.
VILLES INTERNET. Promouvoir l'Internet citoyen, « Les villes Internet », rubrique « fiche d'initiative_Clapiers », <http://www.villes-internet.net/villes/results.php>, 27 août 2003.
ZULFIKARPASIC (A.), « Gestion des municipalités : les Français veulent être davantage consultés », Sondage des 2-3 février 2001 Ipsos pour *Le Moniteur*, <http://www.canalipsos.com/articles_fr/0301/attentes_elus.htm>, 8 mars 2001.

Liste des sigles utilisés

(N)TIC : (Nouvelles) Technologies de l'Information et de la Communication

ADAE : Agence pour le Développement de l'Administration Electronique

ADELE : ADministration ELéctronique 2004-2007

ADELS : Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale

AMGVF : Association de Maires de Grandes Villes de France

ADSL : *Asymmetric Digital Suscriber Line*

AMI : Accord Multilatéral sur l'Investissement

APC : Activités Publiques Conventionnelles

ARDESI : Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information (Midi-Pyrénées)

ART : Autorité de Régulation des Télécommunications

ARTESI : Agence Régionale des Technologies et de la Société de l'Information en Ile-de-France

ATICA : Agence pour les Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Administration

ATR : Administration Territoriale de la République

CECOP : Centre d'Etudes et de Connaissances sur l'Opinion Publique

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CGTI : Conseil Général des Technologies de l'Information

CIQ : Comité d'Intérêt de Quartier

CMC : *Computer-Mediated Communication*

CMI : Conseil Municipal Interactif

CMO : Communication Médiatisée par Ordinateur

CNDP : Commission Nationale du Débat Public

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CREDOC : Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie

DEL : Démocratie Electronique

DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales

DIV : Délégation Interministérielle à la Ville

DL : Démocratie Libérale

DUCSAI : Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International

EPA : *Environmental Protection Agency*

EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

EPN : Espace Public Numérique

ETM : *Electronic Town Meetings*

FAI : Fournisseur d'Accès à Internet

FMVM : Fédération des Maires des Villes Moyennes

GSO : « grand Sud-Ouest »

IDATE : Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe

IFOP : Institut Français d'Opinion Publique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRIS : Initiatives Régionales, Innovations et Stratégies

LOCAL : L'Observatoire de la Communication et de l'Animation Locales

NIMBY : *Not In My Backyard* (pas dans mon jardin)

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OPECST : Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques

OTV : Observatoire des Télécommunications dans la Ville

PC(F) : Parti Communiste (Français)

PEN : *Public Electronic Network*

PQR : Presse Quotidienne Régionale

PS : Parti Socialiste

PSAE : Plan Stratégique pour l'Administration Electronique

RPR : Rassemblement pour la République

SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

SIG : Service d'information du Gouvernement

SIM : site Internet municipal

SOFRES : Société Française de Sondages et d'Etudes de marché

SMS : *Short Message Service*. Messages texte, également appelés « texto », envoyés d'un téléphone portable à un autre.

UMP : Union pour la Majorité Présidentielle

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION ..... **- 6 -**

I. LA DELIBERATION, PERSPECTIVES THEORIQUES ..... **- 13 -**

A. UNE DEMOCRATIE REPRESENTATIVE EN CRISE ..... - 13 -
B. LA DELIBERATION : UN QUESTIONNEMENT ANCIEN MAIS RECURRENT ..... - 18 -
1. La conception aristotélicienne de la délibération ..... *- 18 -*
2. Les débats contemporains ..... *- 21 -*

II. LES FORUMS ELECTRONIQUES ET LA PROBLEMATIQUE DE LA DELIBERATION ..... **- 34 -**

A. L'ARTICULATION ENTRE LA DELIBERATION ET LA DECISION ..... - 34 -
B. LA QUESTION DE LA PUBLICITE DE LA DELIBERATION ..... - 36 -
C. L'ORGANISATION DE LA DELIBERATION ..... - 39 -
D. L'EGALITE DES PARTICIPANTS DANS LA DELIBERATION ..... - 40 -

III. METHODOLOGIES ET TECHNIQUES D'INVESTIGATION ..... **- 43 -**

A. LES SITES INTERNET MUNICIPAUX DANS LE « GRAND SUD-OUEST » ..... - 45 -
1. La grille d'analyse des sites Internet municipaux ..... *- 47 -*
2. Le questionnaire ..... *- 53 -*
B. LES FORUMS DE DISCUSSION ..... - 55 -
1. Les entretiens semi-directifs ..... *- 57 -*
2. L'analyse de contenu ..... *- 58 -*
3. L'analyse comparative ..... *- 63 -*
C. LA QUESTION DE LA TECHNIQUE ..... - 64 -
1. Les inégalités d'accès matérielles et culturelles ..... *- 65 -*
2. Le statut de la technique ..... *- 68 -*
D. PLAN ..... - 69 -

PARTIE 1. DEMOCRATIE LOCALE, SITES INTERNET MUNICIPAUX ET FORUMS ELECTRONIQUES ..... **- 73 -**

CHAPITRE 1. DEMOCRATIE LOCALE : MODALITES CONVENTIONNELLES ET ELECTRONIQUES DE PARTICIPATION ..... - 75 -
I, 1. La démocratie locale aujourd'hui ..... *- 76 -*
I, 1, 1. Le renouveau de la démocratie locale en France ..... - 77 -
A. Les premières expériences de démocratie locale ..... - 77 -
B. La démocratie locale : une floraison de pratiques hétérogènes ..... - 81 -
I, 1, 2. Les contours de la démocratie locale ..... - 88 -
A. L'échelle de participation ..... - 89 -
B. Les redéfinitions en cours ..... - 95 -
I, 2. La démocratie électronique, entre croyances et potentialités ..... *- 98 -*
I, 2, 1. La démocratie électronique, un univers de croyances ..... - 99 -
A. L'illusion de la démocratie directe ..... - 100 -
B. La démocratie de surveillance ..... - 102 -
C. Un modèle réaliste : la démocratie continue ..... - 104 -
I, 2, 2. La démocratie électronique, un ensemble de potentialités ..... - 106 -
A. L'accroissement et la disponibilité de l'information ..... - 107 -
B. La transformation des conditions de l'action politique collective ..... - 109 -
C. Une interaction plus grande entre élus et citoyens ..... - 112 -
D. La revitalisation du débat politique ..... - 117 -
I, 3. La démocratie électronique locale ..... *- 120 -*
I, 3, 1. Les villes et Internet ..... - 121 -

A. Du Minitel à Internet ..... - 121 -
B. Les politique locales et les technologies de l'information et de la communication ..... - 124 -
1. Promotion de la démocratie et démocratisation d'Internet ..... - 124 -
2. Le développement local ..... - 129 -
3. L'administration électronique ..... - 131 -
I, 3, 2. Les approches scientifiques de la « démocratie électronique locale » ..... - 133 -
A. Les essais de typologie ..... - 134 -
B. Les monographies ..... - 140 -
C. Les approches quantitatives ..... - 142 -
Conclusion du chapitre 1 ..... - 146 -
CHAPITRE 2. LES SITES INTERNET MUNICIPAUX DU « GRAND SUD-OUEST » ET LEURS FORUMS : CARACTERISTIQUES D'ENSEMBLE ..... - 150 -
II, 1. La démocratie électronique locale dans le « grand Sud-Ouest » ..... *- 151 -*
II, 1, 1. La volonté de transparence ..... - 155 -
II, 1, 2. La minoration de la dimension partisane ..... - 164 -
II, 1, 3. Une démocratie consensuelle ..... - 172 -
II, 1, 4. Une démocratie passive ..... - 181 -
II, 1, 5. La faible influence des variables démographique et partisane ..... - 185 -
II, 1, 6. La latitude éditoriale des gestionnaires ..... - 188 -
II, 2. Les forums sur les sites Internet municipaux ..... *- 193 -*
II, 2, 1. Les forums électroniques de discussion ..... - 194 -
A. Les forums : définition générale ..... - 194 -
B. Les forums en politique ..... - 201 -
1. Les types de forums politiques ..... - 201 -
2. Les *newsgroups* politiques d'*Usenet* ..... - 205 -
3. Les forums initiés par les institutions publiques et les organisations politiques ..... - 208 -
4. Les forums locaux ..... - 211 -
II, 2, 2. Les forums municipaux ..... - 214 -
A. Les forums municipaux et les autres modes de prise de parole ..... - 214 -
B. Leur faiblesse quantitative ..... - 217 -
C. L'ergonomie des forums municipaux ..... - 220 -
1. Des configurations techniques à l'appréhension parfois laborieuse ..... - 221 -
2. L'évolution des forums municipaux ..... - 224 -
Conclusion de la partie 1 ..... - 228 -

PARTIE 2. LA PRISE DE PAROLE SUR LES FORUMS MUNICIPAUX ..... - 231 -

CHAPITRE 3. L'ENCADREMENT INSTITUTIONNEL DE LA PAROLE ..... - 233 -
III, 1. La conception des forums par les municipalités ..... *- 234 -*
III, 1, 1. Interpeller les élus ..... - 234 -
A. Un lieu d'interpellation du politique ..... - 234 -
B. Un espace pédagogique ..... - 238 -
C. Un espace complémentaire des autres supports de communication ..... - 242 -
III, 1, 2. Le débat entre citoyens ..... - 245 -
A. Des échanges horizontaux ..... - 245 -
B. Des échanges asynchrones et sans intermédiaire ..... - 248 -
C. Un lieu de sociabilité ..... - 251 -
III, 1, 3. Recueillir les avis ..... - 253 -
A. Connaître l'opinion ..... - 253 -
B. Désamorcer la contestation ..... - 258 -
III, 2. La parole contenue ..... *- 262 -*
III, 2, 1. L'encadrement éditorial ..... - 264 -
A. Le respect de la loi et des bonnes moeurs ..... - 265 -
B. La défense de l'action municipale ..... - 268 -
1. La liberté d'expression comme principe ..... - 268 -
2. La traçabilité des critiques comme contrainte ..... - 271 -
C. L'image de la ville ..... - 273 -
1. La promotion de la ville, un objectif essentiel des éditeurs municipaux ..... - 274 -
2. La préservation de l'image de la ville et de ses responsables comme critère de modération ..... - 279 -
D. Des limitations éditoriales vivement critiquées ..... - 282 -
III, 2, 2. L'encadrement thématique ..... - 285 -
A. La définition des thèmes ..... - 285 -
B. La proximisation des thèmes de discussion ..... - 289 -
C. A la recherche de « l'expert citoyen » ..... - 294 -
1. Thématique et « qualité » des débats ..... - 294 -
2. Le citoyen expert ..... - 297 -

D. Modération a priori et a posteriori - 299 -
E. Les débordements de thème - 301 -
Conclusion du chapitre 3 - 306 -
CHAPITRE 4. LES MODALITES DE LA PAROLE ELECTRONIQUE - 312 -
IV, 1. Les formes de la critique publique - 313 -
IV, 1. 1. Une participation anonyme - 314 -
A. La construction d'identités fictives - 314 -
B. Le désengagement des participants - 319 -
C. L'anonymat nécessaire ? - 321 -
IV, 1. 2. Un espace critique - 324 -
A. Une plus grande facilité d'expression - 324 -
B. De l'interpellation à la satire - 326 -
C. Conflictualité des échanges et/ou discutabilité des sujets ? - 334 -
IV, 1. 3. Un espace inégalitaire - 340 -
A. L'inégale appropriation technique - 341 -
B. L'écriture discriminante ? - 343 -
IV, 2. Les ressorts de la critique publique - 349 -
IV, 2, 1. L'intérêt des internautes pour la politique - 350 -
A. Proposition de typologie : messages pratiques et messages politiques - 351 -
1. Les messages d'ordre pratique - 355 -
2. Les messages à caractère politique - 358 -
B. Le souci d'équité - 361 -
1. Le clivage gouvernants-gouvernés - 361 -
2. La demande d'équité concernant l'espace public - 363 -
C. La défense des intérêts particuliers, horizon indépassable du forum de discussion ? - 368 -
1. Intérêt général versus intérêts particuliers - 368 -
2. La territorialisation des revendications - 373 -
IV, 2, 2. Les registres argumentatifs de la parole électronique - 375 -
A. La nécessité d'informer - 375 -
1. L'information, un préalable rarement dispensé - 376 -
2. L'acquisition d'informations - 382 -
B. Les ressources argumentatives - 385 -
1. Témoignage, expertise, médiation : des registres argumentatifs inégalement déployés - 385 -
2. Les types d'arguments - 388 -
La connaissance des lieux - 388 -
La comparaison avec les autres villes - 390 -
Le rappel des promesses électorales - 391 -
La référence à la presse écrite - 392 -
Conclusion du chapitre 4 - 395 -
CHAPITRE 5. UN USAGE PARCIMONIEUX DES FORUMS DE DISCUSSION - 397 -
V, 1. Des forums peu fréquentés - 398 -
V, 1, 1. L'absence d'interventions politiques institutionnelles - 399 -
A. Un espace négligé par la majorité municipale - 399 -
B. La timidité de l'opposition municipale - 405 -
C. L'appropriation différenciée du forum par les élus majoritaires - 408 -
D. Le formalisme des réponses - 409 -
V, 1, 2. Un espace délaissé par la population - 414 -
A. Des messages peu nombreux - 414 -
B. L'insuccès de certains thèmes - 422 -
C. Des échanges temporellement discontinus - 428 -
V, 2. Un débat contraint par le fonctionnement politique et administratif de la municipalité - 432 -
V, 2, 1. Des modalités aléatoires de transmission des messages - 432 -
A. La contingence des critères de transmission - 433 -
B. Des délais de réponses rédhibitoires ? - 439 -
C. La complexité des circuits décisionnels - 443 -
1. La coordination des élus avec le maire - 444 -
2. La coordination des élus et des services - 447 -
3. La dépendance à l'égard de structures extérieures à la municipalité - 448 -
V, 2, 2. La résistance des modes relationnels antérieurs - 453 -
A. Le forum, un outil déconcertant au regard des pratiques politiques traditionnelles - 453 -
1. Une maîtrise incertaine des TIC - 454 -
2. La préférence pour les rencontres en face-à-face - 455 -
B. Le déplacement du débat vers les structures institutionnelles - 463 -
1. L'organisation de rencontres individuelles et collectives - 464 -
2. La combinaison des débats en ligne et hors ligne - 467 -

V, 3. Des décisions déliées du débat électronique ..... *- 470 -*
V, 3, 1. Une représentativité problématique des participants ..... - 473 -
A. L'absence des associations ..... - 474 -
B. La participation récurrente d'une minorité d'internautes ..... - 477 -
C. L'intégration de publics exclus ..... - 483 -
V, 3, 2. La place marginale du forum dans l'espace politique local ..... - 486 -
A. Un lien avec la décision publique extrêmement ténu ..... - 486 -
B. Des linéaments d'influence politique ..... - 490 -
1. La mise sur l'agenda local ..... - 491 -
2. L'organisation d'actions collectives ..... - 493 -
3. Les effets de l'écriture et de la publicité ..... - 494 -
Conclusion du chapitre 5 ..... - 498 -

CONCLUSION GENERALE ..... - 504 -

BIBLIOGRAPHIE ..... - 520 -

OUVRAGES ..... - 521 -
CONGRES, SEMINAIRES, WORKING PAPERS ..... - 537 -
PERIODIQUES ..... - 540 -
TRAVAUX UNIVERSITAIRES ..... - 550 -
RAPPORTS DE RECHERCHE ..... - 552 -
TEXTES LEGISLATIFS, PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES ET LOCALES ..... - 553 -
PRESSE ..... - 555 -
DOCUMENTS DIVERS ..... - 558 -